1A8
B4
1820
v.8
SMRS

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/biographienouve08arna

BIOGRAPHIE NOUVELLE

# BIOGRAPHIE

NOUVELLE

# DES CONTEMPORAINS.

# BIOGRAPHIE

## NOUVELLE

# DES CONTEMPORAINS.

## GARRAU

GARRAU (PIERRE-ANSELME), 1er inspecteur aux revues en retraite, officier de la légion-d'honneur, né à Sainte-Foi-sur-Dordogne, département de la Gironde, le 19 février 1762, avocat avant la révolution. Il sortait à peine des bancs de l'école, lorsque la révolution éclata. Rempli des souvenirs de l'antiquité, et animé de pensées généreuses, il adopta les nouveaux principes avec enthousiasme. Son ardeur à les défendre, le fit distinguer dans l'assemblée législative, dont il fut l'un des secrétaires; mais autant il mit d'énergie à soutenir la cause de la liberté, autant il témoigna d'indignation et d'horreur pour les meurtres et les assassinats qui signalèrent dans Paris l'époque où cette assemblée termina ses travaux. Le 2 septembre, un citoyen étant venu annoncer que les jours de l'abbé Sicard, détenu à l'Abbaye, étaient en danger, il fit la motion d'y envoyer sur-le-champ des commissaires pris parmi les membres de l'assemblée, et demanda à être du nombre. L'assemblée se contenta de renvoyer à l'Abbaye le même individu porteur d'un décret qui ordonnait que l'abbé Sicard serait de suite traduit à la barre, et qui chargeait cet individu de l'exécution. Ainsi fut sauvé l'instituteur des sourds et muets. Après la session de l'assemblée législative, Garrau fut nommé à la convention nationale par l'immense majorité des électeurs de son département. Cette dernière assemblée le chargea de différentes missions aux armées. Ce fut lui qui leva et organisa celle des Pyrénées-Occidentales, auprès de laquelle il demeura presque sans interruption, depuis 1792 jusqu'en 1794. Sans entraver les opérations des généraux, ni rien entreprendre sur leur autorité, il ne contribua pas moins, soit par son exemple dans les combats, soit par sa manière de vivre extrêmement simple et frugale, soit par sa fermeté dans l'exécution des lois, à rendre cette armée dis-

ciplinée, aguerrie, et digne de la cause qu'elle défendait. Dans plusieurs occasions importantes, M. Garrau montra autant d'humanité que de courage. Le 6 thermidor an 3 (1793), les Français attaquèrent de vive force la redoute que les Espagnols avaient construite sur la montagne dite *Commissaris*, ouvrage formidable qui leur avait coûté une année de travail, et qu'ils regardaient comme imprenable. Elle fut emportée d'assaut après la résistance la plus opiniâtre. Les 5 à 600 hommes d'élite qui la défendaient allaient être passés au fil de l'épée, lorsque Garrau, qui était entré dans la redoute en même temps que les premiers grenadiers français, arrêta la fureur du soldat et sauva la vie aux Espagnols, quoique la guerre à mort fût déclarée entre les deux nations. Il harangua ensuite la troupe, et donna le nom de la *Baïonnette* à l'ouvrage qu'on venait d'enlever si glorieusement, nom qu'il porte encore aujourd'hui. Sa conduite ne fut pas moins remarquable le 14 du même mois, jour où les Français passèrent la Bidassoa, forcèrent le camp de Saint-Martial, et prirent Fontarabie. Le *Moniteur* du temps donne les détails de ces deux journées mémorables, et de plusieurs autres où M. Garrau s'est également distingué. De retour à la convention nationale, après le mois de prairial an 3 (1794), époque d'une réaction funeste à la liberté, M. Garrau entendant qu'à la tribune même de cette assemblée on accusait en masse les représentans du peuple qui avaient été en mission d'avoir détourné à leur profit les dons patriotiques et le montant des réquisitions, demanda que chacun des membres de la convention fût tenu de rendre compte de sa fortune, et que ce compte fût envoyé dans les départemens pour être soumis à la censure des sociétés populaires. Ceux qui criaient le plus contre les dilapidateurs s'opposèrent à la motion. Alors M. Garrau restreignit sa demande aux comptes seulement de ce que les députés en mission avaient reçu ou imposé. Voici celui qu'il rendit et qui fut imprimé par ordre de la convention : *Rien imposé, rien reçu.* Revêtu, pendant près de trois années, d'un pouvoir en quelque sorte dictatorial, on ne saurait citer un seul de ses actes personnels, qui ait coûté une larme à qui que ce soit. Uniquement occupé de ce qui concernait l'armée, il resta étranger à toutes les mesures du gouvernement dans l'intérieur; et s'il fit quelquefois usage de son autorité militaire, ce fut pour arracher aux fers ou à l'échafaud de malheureuses victimes de la fureur des partis. Une foule de citoyens estimables de Bordeaux, de Libourne, de Sainte-Foi, de Bayonne et de plusieurs autres villes du Midi, lui durent, les uns leur liberté, les autres la vie. Plusieurs émigrés de ce département eussent perdu, sans lui, toute leur fortune : quelques-uns même furent, par son intervention, rayés de la fatale liste; et d'autres, pour lesquels il sollicita vainement cette faveur, trouvèrent auprès de lui un asile assuré contre la rigueur des lois. Appelé à donner son vote dans le

procès de Louis XVI, il s'exprima ainsi : « La convention en » grand jury national, a déclaré à » l'unanimité Louis coupable d'at- » tentat contre la liberté publi- » que et de trahison envers la pa- » trie. J'ouvre le livre de la loi. » Elle prononce la peine capitale » contre tout individu coupable » d'un pareil crime. Je vote la » même peine. » L'appel fini, et les votes recensés, un de ses collègues, Duchatelet, malade, qu'on avait fait sortir du lit pour donner sa voix, se présente à la tribune au moment où l'on allait proclamer le résultat de la délibération, et se prononce pour la détention. Mouvement extraordinaire dans l'assemblée : on demande de toutes parts que le vote soit rejeté. M. Garrau monte à la tribune, et s'écrie : « Si no- » tre collègue eût voté la mort, je » serais le premier à m'opposer à » ce que sa voix fût admise. Mais » il a voté une peine moins rigou- » reuse : je demande au nom de la » justice, de l'humanité, et de vo- » tre propre gloire, que son vote » soit reçu. » Et il le fut. Après le 13 vendémiaire an 4, Garrau fut envoyé en mission à l'armée de Sambre-et-Meuse. Dans cet intervalle, la convention cessa d'exister, et fut remplacée par le conseil des cinq-cents et par celui des anciens. Élu membre du conseil des cinq-cents par deux départemens, M. Garrau donna sa démission, motivée sur ce que *dans une république*, il était dangereux que le même individu occupât trop long-temps les premières places de l'état. Il faut, disait-il dans sa lettre au président du conseil, qu'il rentre dans la classe des simples citoyens, pour s'y retremper; et qu'il puisse juger, d'après sa propre expérience, de la bonté ou de la défectuosité des lois à la formation desquelles il a concouru. Revenu dans ses foyers, ses concitoyens voulant lui donner un témoignage de leur estime, le nommèrent président de la division municipale de son canton. Il n'exerça pas long-temps cette fonction. Le 12 ventôse suivant, le directoire-exécutif fit choix de lui et de l'ex-représentant Salicetti, pour ses commissaires auprès des armées des Alpes et d'Italie. Le même arrêté nomma le général Bonaparte commandant en chef de cette dernière armée. Le général Kellermann commandait l'autre. En Italie, M. Garrau fut un des plénipotentiaires du gouvernement français, pour traiter de la paix avec le pape. Rien ne put le faire sortir de la ligne tracée par ses pouvoirs, et les conventions du traité furent extrêmement avantageuses à la France. Le général en chef ayant rompu l'armistice avec le duc de Modène, M. Garrau organisa provisoirement la république Cisalpine : mais l'objet qui l'occupa le plus dans sa mission, et auquel il donna des soins particuliers, fut l'administration intérieure du pays conquis. Il veilla avec toute la sévérité d'un républicain intègre, vertu qui commençait à dégénérer, aux intérêts financiers de la république-mère ; aussi reçut-il à plusieurs reprises de la part du directoire-exécutif, les témoignages les plus flatteurs de satisfaction et d'encouragement.

Les commissaires du gouvernement auprès des armées ayant été supprimés, Garrau rentra dans ses foyers, où il ne tarda pas à être réélu membre du conseil des cinq-cents; il fit partie de ce corps jusqu'à l'époque du 18 brumaire an 8 ( 9 novembre 1799 ), qu'il fut un des 60 proscrits de la journée. La libéralité de ses principes, sa franchise et son désintéressement, durent lui attirer de nombreux ennemis. Cependant, après être demeuré caché quelques jours avec les généraux Bernadote, Jourdan et quelques autres, il fut rayé de la liste de proscription; et trois mois après, le premier consul le nomma sous-inspecteur aux revues, grade inférieur à celui de général de brigade, que le directoire-exécutif lui avait offert sur la fin de la convention. En l'acceptant, il voulut prouver au chef du nouveau gouvernement, qu'il saurait aussi bien servir sa patrie dans cet emploi que dans un poste plus élevé. La première campagne qu'il fit dans son nouvel emploi fut celle de Marengo. Le lieutenant-général Lannes, depuis duc de Montebello, son ami, le demanda pour inspecteur aux revues de l'avant-garde qu'il commandait. Ils passèrent ensemble le petit Saint-Bernard; et après l'affaire de Châtillon, où l'adjudant-général Noguez fut blessé, Lannes lui confia les fonctions de chef de l'état-major de la division. Il les remplissait lors de l'enlèvement d'Ivraie, où il pénétra un des premiers à la tête des grenadiers de la 22me demi-brigade. M. Garrau demeura sous-inspecteur aux revues pendant 6 ans; ce ne fut qu'en 1806, que Napoléon le nomma inspecteur, et le fit intendant de Varsovie, poste important, où il fut chargé de réunir les matériaux nécessaires pour l'érection du grand-duché de ce nom. A la paix de Tilsitt, M. Garrau fut envoyé en Espagne, où il remplit les fonctions d'inspecteur en chef aux revues, d'abord de toutes les troupes françaises dans la Péninsulte, et ensuite de l'armée du Midi. Il rentra en France avec cette armée à la fin de 1813, et se trouvait inspecteur des divisions de réserve des Pyrénées, à l'époque du 31 mars 1814. Mis alors en non activité, et ensuite à la retraite, il se retira à sa campagne dans le département de la Gironde, où il vécut tranquille au milieu de sa famille, uniquement occupé de l'exploitation de ses biens et de l'éducation de ses enfans, jusqu'après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, qu'il fut nommé membre de la chambre des représentans. Sa conduite dans cette assemblée fut conforme aux principes qu'il avait toujours professés. Enchaîné par son mandat à la dynastie impériale, il crut devoir consciencieusement la défendre, quoiqu'il n'eût reçu de son chef, ni titres, ni pensions, ni distinctions, et qu'il eût été un des proscrits du 18 brumaire. Après la seconde restauration, M. Garrau, compris dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, fut obligé de sortir de France. Il vécut en Allemagne sous un nom supposé. Rappelé le 12 mai 1819, il vit maintenant très-retiré à la campagne, près de

Sainte-Foi, où il partage son temps entre les travaux de l'agriculture et les devoirs d'un père de famille, à qui toutes les vertus domestiques sont chères. Il a de nombreux amis, et il jouit d'un repos honorable, qui, suivant toute apparence, ne sera plus troublé.

GARROS (Pierre-Ascension), ingénieur, et auteur d'un ouvrage intitulé : *De la sauvegarde des peuples contre les abus du pouvoir, fondée sur les règles de la procuration établies dans le code civil des Français, applicables à la formation d'une constitution stable et durable*, mai 1815, in-8°. M. Garros est aussi l'inventeur d'une machine télégraphique perfectionnée, à l'usage de la marine et des armées. Il est membre de plusieurs sociétés savantes.

GARVE (Christian), ancien professeur de philosophie à l'université de Léipsick, né à Breslau le 7 janvier 1742, a publié un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns roulent sur l'inintelligible philosophie de Kant, que Garve eût désiré mettre un peu plus à la portée du vulgaire. Les principaux sont : 1° *Traduction des offices de Cicéron*, en allemand, entreprise par ordre du grand Frédéric, qui n'en fit jamais usage; 2° *Essais sur différens sujets de morale*, 3 vol.; ouvrage qui était une analyse exacte et très-spirituelle des tableaux de la société germanique; 3° *Essai sur la vie et le caractère de Frédéric II, roi de Prusse*; 4° Traduction de la *Morale* d'Aristote, etc. Garve mourut à Breslau le 11 décembre 1798. C'était un homme très-recommandable par ses vertus sociales, par l'étendue de son érudition, et par la sagacité de son jugement. Le roi de Prusse, chaque fois qu'il venait en Silésie pour les grandes revues, ne manquait pas, aussitôt après son arrivée, de faire appeler Garve, avec qui il s'entretenait très-familièrement.

GARY (Alexandre-Gaspard, baron), officier de la légion-d'honneur, procureur-général à la cour royale de Toulouse, membre de l'académie des jeux floraux, est né à Toulouse, département de la Haute-Garonne, le 25 juin 1763. Son père, célèbre jurisconsulte, dont les qualités et les vertus civiles égalaient le savoir, avait montré des talens pour l'administration dans l'exercice du capitoulat, charge qui donnait la noblesse héréditaire. M. Gary marcha sur les traces de son père, et la ville de Toulouse l'appela en 1789, et depuis, à remplir successivement plusieurs fonctions civiles et judiciaires. Après avoir fait d'excellentes études et suivi le barreau avec distinction, M. Gary devint membre du tribunat, en 1799. Lorsqu'à cette époque le général en chef Bonaparte, de retour de l'expédition d'Egypte, eut ramené au sein de la France la confiance et la concorde, fruits du génie et de la victoire, M. Gary se distingua parmi ses collègues par un zèle sans bornes pour la chose publique; il fit plusieurs rapports sur diverses questions législatives et sur plusieurs titres du code civil, se montrant habile légiste et ora-

teur éloquent. Le département de la Haute-Garonne le nomma, en 1804, candidat au sénat-conservateur. Dans la même année, l'empereur lui confia l'administration, comme préfet, du département du Tarn. Son zèle à faire exécuter les lois de l'empire, les mesures énergiques qu'il prit pour faire cesser la désertion dans son département, attirèrent sur lui les faveurs du gouvernement impérial. Il obtint la décoration de la légion-d'honneur, le titre de baron de l'empire; et fut, en 1809, nommé préfet du département de la Gironde. En 1813, l'affaiblissement de sa santé le força de demander sa retraite qui lui fut accordée. Le baron Gary rentra dès lors dans les occupations de la vie privée; mais en 1815, M. le duc d'Angoulême l'ayant nommé à la place de procureur-général de la cour royale de Toulouse, cet ancien fonctionnaire accepta; le roi confirma cette nomination, et en 1820, appela M. Gary à la présidence du collége électoral de la Haute-Garonne.

GASPARIN (T. A.), était capitaine dans le régiment de Picardie, lorsque la révolution éclata. Il fut député par le département des Bouches-du-Rhône à l'assemblée législative, puis à la convention, où il vota la mort du roi. En 1793, il entra dans le comité de salut public, où il ne resta que quelques jours, et fut ensuite nommé commissaire à Marseille et à Toulon, avec Barras, Fréron, etc., dont il partagea les opérations dans le département de Vaucluse, où il mourut peu de temps après. Ses collègues envoyèrent son cœur à la convention, en demandant qu'il fût déposé dans les caveaux du Panthéon. Cette demande resta sans effet.

GASSENDI (Jean-Jacques-Basilien, comte), lieutenant-général d'artillerie, de la famille du célèbre savant de ce nom, est né le 18 décembre 1748. Distingué par ses connaissances et son courage, comme plus tard il se distingua par son patriotisme, M. Gassendi n'était encore en 1789 qu'officier d'artillerie. Il fit avec succès les campagnes de la révolution, et il était général de brigade dans cette arme, lorsqu'en 1800, le premier consul le nomma commandant du parc d'artillerie au camp de réserve formé à Dijon. Chef de division au ministère de la guerre en 1805, conseiller-d'état peu de temps après, candidat au sénat-conservateur, et grand-officier de la légion-d'honneur en 1811, successivement comte de l'empire et général de division, il fut élu membre du sénat, en 1813, et presque en même temps compris au nombre des grand'croix de l'ordre impérial de la Réunion. En 1814, nommé par le roi membre de la chambre des pairs, et pendant les *cent jours*, membre de celle qu'avait formée Napoléon, le comte Gassendi ne fut point compris, après la seconde restauration, au nombre des pairs rappelés par Louis XVIII; cependant cette exclusion n'ayant été que momentanée, M. de Gassendi a repris le rang qu'il avait occupé. On le compte parmi les nobles défen-

Mr. Gastellier

Mme Foullon pinx. Fremy del et sculp

seurs de la gloire et des libertés nationales. Il avait donné, en 1789, un ouvrage élémentaire sur l'artillerie, qui a eu beaucoup de succès, et qui a souvent été réimprimé ; c'est un *Aide-mémoire à l'usage des officiers du corps royal d'artillerie attachés au service de terre*, 1789, in-12, 1798 et 1809, 2 vol. in-8°. Il a fait insérer, dans l'*Almanach des Muses*, différentes pièces de poésies fort agréables.

GASSENDI (N. ABBÉ), que l'on croit aussi de la famille du célèbre Gassendi, était curé de Barras, et fut nommé, en 1789, député du clergé de la sénéchaussée de Forcalquier à l'assemblée des états-généraux. Il fut un des premiers qui se prononcèrent avec le plus d'ardeur pour les nouveaux principes politiques, et qui prêtèrent serment à la constitution civile du clergé. Après la session de l'assemblée, il se retira dans ses foyers, eut le bonheur d'échapper aux proscripteurs de 1793, et reparut dans la législature après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Il sortit du corps-législatif en 1803. Depuis cette époque, il est resté étranger aux affaires politiques.

GASTALDI (JOSEPH), ancien médecin de l'hospice des aliénés de Charenton, naquit à Avignon; il étudia la médecine sous les auspices de son père (Jean-Baptiste-Gastaldi), qui l'exerçait lui-même avec distinction dans cette ville. Joseph Gastaldi dirigea particulièrement ses travaux vers la médecine des hôpitaux, et le traitement des maladies provenant des affections de l'âme. Après avoir pratiqué pendant un grand nombre d'années tant dans sa ville natale qu'à Paris, il fut chargé de l'administration de la maison de Charenton. Ce fut dans cet asile ouvert aux infortunés qu'une maladie affreuse ravit prématurément à la société, qu'il eut de fréquentes occasions de faire tourner au profit de l'humanité le fruit de ses laborieuses recherches sur l'aliénation mentale. On lui doit en grande partie l'excellente méthode de traitement suivie aujourd'hui dans cet établissement, et aucun médecin avant lui n'était parvenu à rendre à la raison un aussi grand nombre d'aliénés. Une attaque d'apoplexie foudroyante l'enleva en janvier 1806.

GASTAND, ancien secrétaire de la commune de Nice, demanda, en 1793, que ce pays fût réuni à la France. Il devint ensuite député du département des Hautes-Alpes, au conseil des anciens, dont il fut élu secrétaire en juin 1798, un an après y être entré. Il avait été, avant sa nomination, commissaire près l'administration centrale du même département.

GASTELIER (RENÉ GEORGES), médecin, ancien maire de Montargis, naquit à Ferrières en Gâtinais, en 1741. Il étudia fort jeune la médecine, qu'il exerçait à l'époque de la révolution ; fut nommé membre de l'assemblée provinciale de l'Orléanais en 1787, et élu maire de Montargis en 1790, suivant les nouvelles formes populaires. Il avait déjà été nommé à cette place en 1782. Gastelier fut, en 1791, député par le Loiret à l'assemblée législative. Il s'éleva, le 11 juillet, contre les péti-

tions des habitans de la capitale, dont l'assemblée était assaillie, faisant observer que 82 départemens n'avaient pas envoyé des députés pour entendre sans cesse le 83e. La sincérité de ses principes ne put le garantir des fureurs du parti ultrà-révolutionnaire, et, en 1793, il fut déclaré traître à la patrie et décreté d'arrestation. La chute de Robespierre et de ses principaux complices vint heureusement le soustraire au sort qui l'attendait. La haine de ses ennemis ne cessa pas néanmoins de le poursuivre, et il fut encore obligé de se tenir caché pendant 5 ans. Il n'a plus joué depuis de rôle politique important. Le roi le décora du cordon de Saint-Michel dans la promotion de 1817. On lui doit un grand nombre d'ouvrages relatifs à la médecine, dans laquelle il ne s'est cependant pas acquis une grande réputation. Les principaux sont : 1° une traduction des *Principes de médecine de M. Horne*, médecin anglais, Montargis, 1772, in-8°. Ce livre, rempli de vieilles erreurs auxquelles on en a substitué d'autres depuis long-temps, n'a eu que peu de succès. 2° *Histoire d'un enfant monstrueux en tout genre*, par laquelle il est physiquement démontré que l'enfant peut se nourrir et croître dans le sein de sa mère sans le secours du cordon ombilical. (*Journal de médecine*, tome 39, année 1773.) Cette histoire ne démontrait rien du tout, sinon l'impossibilité de ce qu'avance l'auteur; car l'enfant dont il est ici question n'était pas un enfant, mais une masse informe de parties qui prouvait seulement que l'absence du cordon ombilical entrave et dénature totalement la formation du fœtus dans les eaux de l'amnios. 3° *Avis à mes concitoyens, ou Essai sur la fièvre militaire essentielle.* Cet ouvrage, qui eut quelque succès dans le temps, se trouve en contradiction aujourd'hui avec la doctrine de Broussais, qui proscrit toutes les fièvres. 4° *Mémoire sur la topographie médicale et sur l'Histoire naturelle du Gâtinais*, couronné par la société royale de médecine, 1780; 5° *Mémoire contenant une série d'observations météorologiques, nosologiques, etc., ainsi qu'un Précis historique des épidémies qui ont régné pendant douze ans dans le Gâtinais*, couronné par la société royale de médecine, 1783; 6° *Annus medicus, annus physicus*, couronné par la société royale de médecine; 7° *Traité sur les spécifiques en médecine.* Cet ouvrage fut écrit en réponse à une question proposée par l'académie de Dijon, à la suite d'une fameuse dispute qui s'était élevée entre les membres de cette société, pour savoir s'il y avait des spécifiques en médecine. Gastelier se déclara pour la négative, et il n'obtint pas le prix, parce que les Dijonnais avaient fini par adopter l'affirmative. L'auteur du Mémoire ne se tenant pas pour battu, en appela à la société de médecine de Paris : celle-ci se déclara pour la négative, et Gastelier fut couronné. 8° *Dissertation sur le supplice de la guillotine.* L'auteur écrivit ce mémoire pour détruire une erreur qui avait été accréditée par le savant physiologiste Sœmme-

ring, et répétée par M. Sue le fils; tous deux prétendaient que le supplicié éprouvait de longues douleurs après la décapitation, et M. Sue ajoutait qu'après la mort de la courageuse Charlotte Corday, il avait vu la belle tête de cette jeune infortunée rougir d'indignation entre les sales mains du bourreau qui la présentait au peuple. Gastelier, outre un grand nombre d'ouvrages que nous ne citons point ici, publia, en 1816, une brochure avec ce titre : *A mes concitoyens*, dans laquelle il réfute des calomnies que la malveillance avait répandues contre la conduite qu'il a tenue pendant la révolution. Le docteur Gastelier est mort en 1821.

GASTIN (N.), député au conseil des cinq-cents, en 1798, par le département du Var. Il soutint, dans cette assemblée, qu'il n'y avait eu nulle part de réaction aussi forte que dans le département des Bouches-du-Rhône. Malgré la sincérité avec laquelle il avait adopté les principes républicains, il fut exclu du corps-législatif en novembre 1799. On ne se borna point à cette mesure sévère, on le condamna à être détenu dans le département de la Charente-Inférieure, détention qui ne fut que momentanée. Gastin avait été commissaire près le tribunal civil et criminel du département du Var, avant sa nomination au conseil des cinq-cents.

GASTON (Jean-Hyacinthe de), littérateur, poète et traducteur, né en 1767, mort à Limoges en 1809, avait été élevé au collége du Plessis. Il fut successivement chevalier de Malte, officier de cavalerie, et enfin proviseur de lycée. Des circonstances particulières l'ayant conduit en Russie, il y fut accueilli avec bienveillance par le comte de Romanzoff. Quelques ouvrages dramatiques appelèrent sur lui l'attention de l'impératrice Catherine II. Après la mort de cette souveraine, Paul Ier, héritant des sentimens de son auguste mère pour Gaston, lui accorda une pension. De retour dans sa patrie, il se livra alors tout entier à une traduction en vers de l'Énéide de Virgile, commencée depuis long-temps. Sans vouloir lutter contre l'abbé Delille, il essayait de rendre, comme il les sentait, les beautés de son auteur. Parent de M. Fourcroy, qui dirigeait alors l'instruction publique, il obtint la place de proviseur du lycée de Limoges, dans laquelle, malgré l'état déplorable de sa santé, il sut rendre d'utiles services. Cependant ses travaux aggravèrent ses souffrances, et la maladie de poitrine dont il était affecté prit un caractère alarmant. Plus il sentait sa fin approcher, plus il redoublait d'activité pour achever le monument qu'il voulait élever. Il publia enfin sa traduction, et la corrigea ensuite dans une seconde édition, 4 vol. in-12, Paris, 1808. Cet ouvrage, qui eut d'abord un grand succès, est une œuvre très-estimable, que l'auteur pouvait encore perfectionner. On doit en outre à M. Gaston diverses poésies, le *Rétablissement du culte*, ode, etc.

GASTON (Robert), exerçait à Foix la profession de juge-de-paix en 1791, quand il fut député par

le département de l'Arriège à l'assemblée législative, d'où il passa, au mois d'octobre 1791, à la convention nationale, où il se fit remarquer par l'exagération de ses principes. Cependant, lorsque Gaston parla pour la première fois des émigrés, il demanda que les chefs de l'émigration et les fonctionnaires publics encourussent seuls la peine de la confiscation, et que l'on se contentât d'imposer plus fortement les biens des autres. Lors de la discussion qui eut lieu à l'assemblée législative en mai 1792, sur les prêtres qui refuseraient de prêter le serment civique, il demanda, au lieu de la déportation, que ces prêtres fussent condamnés sur-le-champ à la peine la plus grave. Député à la convention nationale, lors du procès de Louis XVI, il vota pour la mort dans les 24 heures; et après s'être montré l'un des plus ardens ennemis du côté droit, lors du 31 mai, il proposa la mise hors la loi contre Félix Wimpfen, qui avait paru quelques instans à la tête des fédéralistes du Calvados. Dans le même temps, Pons de Verdun l'interpella de déclarer s'il n'était pas le frère d'un certain marquis de Gaston, qui commandait une troupe de Vendéens: à quoi il répondit par la négative. Les sœurs de Léonard Bourdon étant venues solliciter à la convention la grâce des Orléanais condamnés comme assassins de leur frère, il réclama l'ordre du jour, moyen atroce employé dès lors pour étouffer toute proposition avouée par la sagesse ou l'humanité. Il demanda ensuite que Carra fût traduit au tribunal révolutionnaire, et accusa Danton de vouloir opérer la contre-révolution. Envoyé en mission à l'armée des Pyrénées, il promit d'amener bientôt le roi d'Espagne à la barre de la convention, et revint dans cette assemblée en décembre 1794. Il y rapporta la même exagération de principes, le même fanatisme qui l'avaient signalé avant son départ; et on l'entendit, le 24 décembre, menacer du bâton Legendre ami de Danton, en s'écriant au milieu de l'assemblée : « Je jure par les » 1200,000 défenseurs de la patrie, » et par 4,000,000 de patriotes qui » sont liés sur tous les points de » la république, que la contre-ré- » volution ne se fera pas. » Dans un tumulte occasioné par un de ses collègues, Armonville, qui voulait rester coiffé du bonnet rouge, Gaston tira le sabre au milieu de la convention. Il blâma ensuite les persécutions dirigées contre les jacobins, vota contre la destruction du monument élevé sur la place des Invalides pour rappeler l'odieux triomphe de la Montagne au 31 mai, s'opposa à toute espèce de modification de la constitution démocratique de 1793, et insista également avec beaucoup de violence pour que les décrets rendus contre les députés proscrits ne fussent point rapportés. Aux approches du 13 vendémiaire, il écrivit une pétition relative aux *hommes de sang*, dans laquelle il s'éleva contre la section Lepelletier, et disparut tout-à-fait de la scène politique, après avoir encore remplit quelque temps les fonctions de commissaire du directoire à

la fin de la session conventionnelle.

GATES (Horace), célèbre général américain, naquit en Angleterre en 1728, et entra de bonne heure dans la carrière des armes, sous le prince Ferdinand, depuis duc de Brunswick : il fut bientôt envoyé en Amérique, dans l'armée du général Braddock, avec le grade de capitaine d'infanterie. Il revint ensuite en Angleterre, mais le goût qu'il avait pris pour l'Amérique le détermina à y retourner; et il s'était fixé à la Virginie, où il vivait paisiblement, quand la guerre de l'indépendance éclata. Gates, plein des généreux sentimens que le motif de cette guerre inspirait à sa patrie adoptive, n'hésita pas un instant à y prendre part, et ses talens militaires ne tardèrent pas à le porter aux grades supérieurs. En septembre 1777, il prit le commandement en chef de l'armée américaine du Nord, qui n'était formée que de soldats encore peu aguerris pour la plupart. Burgoyne, avec qui Gates avait fait ses premières armes, commandait l'armée anglaise, composée de vétérans, mais très-affaiblie par des combats, des désertions, des maladies, et surtout par l'idée qu'elle avait toujours attachée à l'inexpérience de l'ennemi qu'elle allait combattre. Gates, par des manœuvres habiles, parvint à envelopper complétement l'armée anglaise, dont l'état était d'autant plus critique qu'elle avait à peine pour 3 jours de vivres. Burgoyne fut contraint de capituler ; mais l'affection que Gates lui portait encore, ainsi qu'aux Anglais, était telle, que si le vaincu ne parût pas dicter les articles de la capitulation, au moins son adversaire lui accorda-t-il tout ce qu'il lui était possible de céder dans une pareille circonstance, et il poussa même la délicatesse jusques à consigner les soldats américains dans leurs lignes, pour qu'ils ne fussent pas témoins de l'humiliation de leurs ennemis. Cette conduite formait un contraste frappant avec celle des Anglais victorieux sur quelques autres points, où ils mettaient tout à feu et à sang. Le 25 juillet 1780, Gates fut nommé par le congrès commandant de l'armée américaine du Midi, dans la Caroline septentrionale. Il n'avait sous ses ordres que 6000 hommes de jeunes troupes, quand il fut attaqué dans une position très-défavorable par le lord Cornwallis, qui, à la tête de 2000 hommes, le mit dans une déroute presque complète, malgré les efforts qu'il put faire pour rallier ses miliciens. Cet échec l'affligea d'autant plus que le congrès américain lui retira son commandement. La mort d'un fils qu'il aimait tendrement vint encore accroître son chagrin, et il se retira dans une ferme qu'il possédait dans le comté de Berkley, où il est mort le 10 mars 1806, âgé de 78 ans.

GATTEAUX (Nicolas-Marie), graveur de médailles, est né le 2 août 1751. C'est à sa seule vocation pour les arts qu'il doit ses succès, et la réputation qu'il a si justement acquise. Simple ouvrier, son activité, son aptitude, son désir invincible de s'instruire, en ont fait un de nos meilleurs artistes. Quelques années avant la

révolution, il obtint le brevet de graveur des médailles du roi; et lorsque cette révolution éclata, il fut chargé d'exécuter les différens sujets réclamés par le service des administrations publiques. Il inventa les procédés dont on s'est servi pour la fabrication des assignats, des billets de loterie et des effets de commerce, ainsi que la presse mécanique, qui appose d'un même coup le timbre sec et le timbre humide ou à l'encre. Il a composé et exécuté un grand nombre de médailles, parmi lesquelles on remarque : *Le Prix de vertu; l'École de médecine; l'Abandon des priviléges;* six médailles pour l'*Histoire de Louis XVI*, 4 médailles pour l'*Histoire d'Amérique*, les portraits de Maurepas, de d'Alembert, de Haydn, de Lalande, des frères Montgolfier, d'Ambroise Paré et de Jean Fernel.

GATTEAUX (Jacques-Édouard), né le 4 septembre 1788, graveur des médailles du roi, fils du précédent, et comme lui artiste très-distingué. Après avoir fait d'excellentes études au collége de Sainte-Barbe, il prit des leçons de dessin et de gravure de son père et de Moitte, statuaire, et remporta, au concours de 1809, le grand prix de gravure en médaille. Ce succès, qui annonçait dans le jeune artiste les plus heureuses dispositions, le fit envoyer à Rome en qualité de pensionnaire de l'école de France. Un séjour de 3 années dans la belle et antique patrie des beaux-arts fortifia son talent, épura son goût, et, à son retour, on put se convaincre de ses immenses progrès. Parmi ses principales médailles, il en est qui passent pour des chefs-d'œuvre. On cite avec de grands éloges la médaille qui remporta le prix au concours de 1800, et qui est connue sous le titre de *Mars suivi de la Victoire*. Ses autres compositions capitales sont : *La capitulation de Mantoue; le rétablissement de l'école des beaux-arts à Rome;* les portraits de Philibert Delorme (grande et petite dimension), du Pujet, de Rameau, de Malherbe, de Ducis, de P. Corneille, de La Fontaine, de Montaigne, de Buffon, de Grétry. Aux expositions de 1814 et de 1817, il a fourni plusieurs portraits modelés en cire, et un buste en marbre de Moitte, statuaire; à l'exposition de 1819, des empreintes de médailles, parmi lesquelles sont différens portraits, entre autres ceux de Rabelais et de M^me^ de Staël, et des jetons et médailles commandés par le gouvernement; enfin, à l'exposition de 1822, un cadre de médailles renfermant celles de J. Varin, de Vincent de Paule, de Richelieu et de Mirabeau; la médaille ordonnée par l'administration des ponts-et-chaussées, pour la construction du pont de Bordeaux, et celle qu'ont offerte les électeurs de la Vendée aux députés nommés en 1818 par ce département. On a remarqué à l'exposition au Louvre des produits de l'industrie française, en 1819, 3 bustes et une statue, dimension de petite nature, faits par un procédé mécanique, que M. Gatteaux appelle le *pantographe sculpteur*. Il est reconnu que les statuaires ne peuvent obtenir dans l'exécution en marbre de leurs ouvrages toute la précision nécessaire pour reproduire avec exactitude leurs

modèles, et qu'il n'est point d'ouvrage sortant des mains même des plus habiles praticiens, qui n'offre quelques points inexacts; le sculpteur, pour ne pas altérer la forme d'un ouvrage, étant quelquefois forcé de laisser apparents des points trop enfoncés. M. Gatteaux a donc rendu un service essentiel à l'art du statuaire, en composant une machine qui pose elle-même les points avec toute la précision désirée, et qui agit avec assez de facilité pour qu'on puisse promptement multiplier les points sur toutes les surfaces présentées, sans employer ni compas ni châssis, les seuls moyens aujourd'hui en usage, et par leur nature sujets à erreur. Le petit modèle de cette machine a été soumis à la classe des beaux-arts de l'institut impérial, en 1812, et depuis, M. Gatteaux en a fait établir une capable de reproduire une figure de 6 pieds de haut; elle est en activité depuis 1817. Plusieurs bustes ainsi qu'une figure de 5 pieds et demi, traduite en sens inverse de l'original, ont été faits par ce procédé. Le *Pantographe* place les points au moyen des trépans avec une exactitude mathématique.

GATTEL (Claude-Marie), lexicographe estimé, officier de l'université impériale, professeur-émérite du lycée de Grenoble, naquit à Lyon, le 20 avril 1743. Sa famille, peu favorisée de la fortune, le destina à l'état ecclésiastique, et lui fit faire des études analogues, qu'il commença au collége des jésuites à Lyon, et qu'il termina à l'université de Paris. Après avoir passé quelques temps au séminaire de Saint-Sulpice, il retourna à Lyon, où il professa (au séminaire de Saint-Irénée) la philosophie, et revint à Paris, où il remplit pendant une année les fonctions de maître de conférences de théologie au grand séminaire de Saint-Sulpice. Nommé, en 1767, professeur de philosophie, physique et mathématiques à Grenoble, puis sous-principal du collége de cette ville, il remplit ces dernières fonctions pendant près de 20 ans. Le collége ayant été confié à la congrégation de Saint-Joseph, l'abbé Gattel se fit recevoir avocat au parlement de Dauphiné, et occupa, depuis 1786, jusqu'à la dissolution des parlemens, la place de secrétaire en chef de la première présidence de cette cour souveraine. Les orages de la révolution le forcèrent de chercher un abri et des moyens d'existence dans une nouvelle carrière; mais il ne put échapper à la terrible loi des *suspects*, et il fut détenu pendant 18 mois. La révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) lui fit recouvrer la liberté, et bientôt il obtint la direction de la correspondance d'une administration des subsistances militaires. Cependant des circonstances plus favorables permirent au directoire du département de l'Isère de lui confier, le 5 ventôse an 4, la chaire de professeur de grammaire générale à l'école centrale de Grenoble, et il conserva cette chaire jusqu'à la fin de l'an 12 (1804), qu'il fut nommé, par le premier consul Bonaparte, proviseur du lycée de Grenoble. Il reçut sa retraite en 1810, et mourut subitement le 9

juin 1812, en rentrant chez lui. L'abbé Gattel a donné plusieurs ouvrages justement estimés : 1° *Mémoires du marquis de Pombal* (Lyon, quoique sous le nom d'une ville étrangère, 1783, 4 vol. in-12, réimprimés à Bruxelles). M. Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, dit, à tort, qu'il est douteux que l'abbé Gattel en soit le traducteur. Le manuscrit de cette traduction, tout entier de la main de l'abbé Gattel, existe encore à Grenoble. 2° *Dictionnaire français-espagnol et espagnol-français*, avec l'interprétation latine de chaque mot (3 vol. in-8°, 1790, réimprimé à Lyon, 1803, en 2 vol. in-4°, avec l'indication de la prononciation respective de chaque mot dans l'une et l'autre langue). Cet ouvrage qui manquait aux deux nations, malgré les nombreuses ébauches qui l'avaient précédé, fut accueilli avec le même empressement en Espagne et en France; c'est d'après lui qu'ont été faits les vocabulaires portatifs, publiés en 1798 et en 1803, sous le titre de *Nouveau dictionnaire portatif, français-espagnol et espagnol-français*, 2 vol. in-12, et sous celui de *Dictionnaire espagnol-anglais et anglais-espagnol*, également en 2 vol. in-12. 3° *Grammaire italienne* de Veneroni (l'édition que Gattel en donna en l'an 8 (1800), revue et corrigé avec soin, a été réimprimée dix fois depuis cette époque); 4° *Dictionnaire universel et portatif de la langue française, avec la prononciation figurée* (2 vol. in-8°, 1797 et 1813, réimprimé et contrefait nombre de fois, quoiqu'on sût que l'auteur en préparait une nouvelle édition que la mort ne lui a pas permis de faire imprimer). M. Champollion-Figeac, doyen de la Faculté des lettres, et bibliothécaire de la ville de Grenoble, a été chargé du soin de mettre à profit le travail de l'auteur, dont il connaissait le plan et la méthode.

GATTENOFF (George-Mathieu), médecin, né en 1722, dans une ville de la Franconie. Après avoir étudié et pris ses grades dans les principales écoles d'Allemagne, il reçut le doctorat à l'université de Vurzbourg, et professa avec distinction, pendant plus de 40 années, la physique, l'anatomie, la physiologie, la pathologie, la botanique, etc. La pratique de la médecine ne l'empêcha de parcourir la carrière des honneurs; il fut revêtu des titres de vice-chancelier, comte-palatin et archiâtre de l'évêque souverain de Spire. Il mourut au mois de janvier 1788, ne laissant aucun ouvrage digne de parvenir à la postérité.

GATTERER (Jean-Christophe), savant professeur allemand, consacra sa vie entière à la carrière honorable et pénible de l'enseignement. Né au mois de juillet 1727, dans les environs de Nuremberg, il entra de bonne heure à l'université d'Altorff; il étudia, et professa ensuite avec succès, la géographie, l'histoire, le blason, l'art de déchiffrer les chartes et monumens historiques du moyen âge, et la généalogie des principales maisons d'Allemagne. Il occupa pendant 30 ans la chaire d'histoire ancienne et moderne à l'université de Goë-

tingue, reçut en 1770 le titre de conseiller aulique du roi d'Angleterre, et mourut au mois d'avril 1789, à Goëtingue. Gatterer avait entrepris un grand nombre d'ouvrages, principalement sur l'histoire, mais il n'en a achevé aucun de quelque importance, parce que n'ayant jamais su se tracer un plan déterminé, ses idées s'agrandissaient à mesure qu'il écrivait, en sorte qu'il était obligé de recommencer souvent son travail. Cependant il a fait faire un très-grand pas aux sciences qu'il cultivait, et les Allemands sont redevables des progrès que l'histoire a faits chez eux, aux nouvelles méthodes introduites par lui dans l'enseignement de cette science et de celles qui s'y rattachent. Philippine Ingelhard, sa fille, s'est fait un nom dans la littérature allemande par ses poésies lyriques.

GATTEY (François Charles), né à Autun en 1756, exerçait à Paris la profession de libraire dans les premiers temps de la révolution. Les opinions anti-libérales qu'il avait souvent émises avec un enthousiasme pareil à celui du plus grand nombre des républicains pour la cause de la liberté, attiraient journellement chez lui les principaux partisans des anciennes doctrines; et comme il faisait un commerce de toutes les brochures aristocratiques qu'on imprimait alors, il avait été souvent menacé de la fureur du peuple, sans que ces avertissemens eussent pu le décider à se conduire avec plus de circonspection. On l'arrêta sur la fin de 1795, et il fut condamné à mort comme ennemi du peuple, par le tribunal révolutionnaire. Il avait une sœur ex-religieuse de Saint-Lazare, qui lui était extrêmement attachée, et qui n'avait presque pas quitté un instant sa prison, où on lui avait permis de pénétrer. Elle s'était rendue au tribunal le jour du jugement de Gattey, et lorsqu'elle eut entendu prononcer contre lui la peine de mort, cette femme infortunée, ne voulant point survivre à celui qu'elle aimait uniquement, fit retentir plusieurs fois dans la salle le cri de : *Vive le roi!* Sur l'ordre du terrible accusateur public, elle fut aussitôt arrêtée, placée sans acte d'accusation sur le même banc que son frère, et quelques jours après, on les conduisit au supplice sur la même charrette. C'était le 14 avril 1794 qu'eut lieu leur exécution. Exemple touchant d'amour fraternel!

GATTEY (Étienne-François), parent du précédent, est né à Dijon le 8 juillet 1756. Il fut d'abord secrétaire de M. Villedeuil, puis receveur-général à Châlons-sur-Saône. M. Gattey, en 1795, fut appelé à la direction des nouveaux poids et mesures, et nommé ensuite chef de bureau au ministère de l'intérieur, pour la même partie. Après 20 ans des travaux les plus utiles, il fut mis à la retraite en 1816. Il composa une foule d'ouvrages relatifs à la science qu'il avait étudiée et approfondie. M. Gattey a publié: 1° *Tablettes pour convertir les toises, pieds, pouces et lignes, en mètres et parties de mètre*; 2° *Tablettes pour convertir, sans calcul, les poids anciens en nouveaux, et*

*réciproquement*, 1799; 3° *Instruction sur l'usage du cadran logarithmique*, 1799, in-8°. Aug-Sav. Le Blond avait imaginé en l'an 3, et publié en l'an 7, un instrument du même genre, et sous le même nom; mais le cadran de M. Gattey lui est bien supérieur pour l'exécution, et a l'avantage d'être beaucoup moins compliqué. 4° *Elémens du nouveau système métrique*, 1801, in-8°. C'est le recueil le plus complet des diverses mesures agraires de la France. 5° *Avis instructif sur l'usage des nouveaux poids et mesures, publié avec l'approbation du ministre de l'intérieur*, 1803, in-8°, 1805, in-8°; 6° *Explication des usages de l'arithmographe, instrument portatif, au moyen duquel on obtient en un instant les résultats de toutes sortes de calculs*, 1810, in-8°. Cet instrument ne diffère point du cadran logarithmique, si ce n'est qu'il est plus parfait et plus portatif. 7° *Table des rapports des anciennes mesures agraires avec les nouvelles, précédée des elémens du nouveau système métrique*, 2me édition, revue et corrigée du n° 4 ci-dessus, 1810, in-8°, 3me édition, 1812; 8° *Explication de la jauge logarithmique*, 1806, in-8°, fig.; 9° *Usages des aréomètres à capsule*, 1813, in-16; 10° Des *mémoires* dans le *Journal des Mines, etc.* M. Gattey a porté dans tous ses ouvrages, beaucoup d'ordre, de clarté et de précision.

GAU (Joseph-François), directeur de l'approvisionnement de la réserve de Paris, est né à Strasbourg, le 21 novembre 1748. Il exerça, avant la révolution, les fonctions de commissaire-ordonnateur, puis celles de directeur des fonds de la guerre, et se retira ensuite dans le département de l'Yonne, pour ne reparaître sur le théâtre politique qu'après le régime de la terreur, dont il prévoyait les désastres. Quoique les plus terribles explosions se fussent déjà opérées au 9 thermidor, il ne songeait point encore à sortir de sa retraite, quand on alla l'y chercher, sur la proposition d'Aubry, pour lui confier un emploi considérable dans l'organisation de l'armée. Il prononça la destitution de plusieurs bons officiers qui n'étaient coupables que d'un patriotisme un peu exalté, auquel il donna le nom devenu banal, de *terrorisme*. Cette conduite le fit dénoncer avec raison. Il perdit sa place; et la convention même, sur la demande d'un de ses membres, le décréta d'accusation. Il se hâtait, pour prévenir toute espèce de lutte entre lui et la convention, de regagner sa retraite cachée dans le département de l'Yonne, quand les habitans de ce même département le tirèrent très à propos du mauvais pas où il s'était engagé, en le nommant leur représentant au conseil des cinq-cents. On l'exclut de cette assemblée comme beau-frère d'émigré, et il n'y rentra qu'en mai 1797, après qu'on eut rapporté la loi du 3 brumaire, en vertu de laquelle s'était opérée son exclusion. Peu après il fut nommé membre de la commission des inspecteurs de la salle dirigée par Willot, Pichegru et autres agens des princes, avec lesquels il s'aboucha secrète-

ment, pour concerter le rétablissement de la royauté. La révolution du 18 fructidor éclata, et force fut encore, à M. Gau, de chercher une retraite; mais elle fut si bien choisie, qu'il n'y eut pas moyen de l'y découvrir : et il eut raison, car il n'y allait, cette fois-ci, rien moins que de la déportation, à laquelle il avait été condamné le lendemain du jour où la conspiration fut découverte. Le gouvernement consulaire l'appela, comme directeur des fonds, au ministère de la guerre ; et il fut, en 1802, nommé conseiller-d'état, puis commandant de la légion-d'honneur. Il resta attaché au ministère de la guerre jusqu'en 1814, époque à laquelle il donna son adhésion aux actes qui ramenèrent la famille royale. Les titres qu'il avait à la bienveillance du roi ne lui furent pas sans utilité, et il fut nommé, le 10 juin, conseiller-d'état honoraire. Il demanda sa retraite peu après, ce qui fut cause que Napoléon le rappela au conseil le 27 mars. Il ne jugea point à propos de s'y rendre; et le roi, lors de la seconde restauration, confirma son titre de conseiller-d'état honoraire, et le nomma directeur de l'approvisionnement de la réserve de Paris, fonction qu'il remplit encore aujourd'hui.

GAUBERT (N.), long-temps connu à Paris sous le nom d'abbé de Gaillac, était né vers 1750 à Gaillac, département du Tarn. Sans avoir les moyens d'atteindre à la célébrité, il en avait l'ambition; et son esprit assez fertile en expédiens, lui fit faire une spéculation, dont les résultats lui furent assez avantageux, car de simple clerc tonsuré il ne tarda pas à se voir métamorphoser en abbé de cour, à vivre dans l'aisance, et même à jouir d'une certaine célébrité, sans faire une grande dépense d'argent ni d'esprit. Or, voici quels moyens il employait : Dès qu'un événement de quelque importance arrivait en Europe, soit une naissance, une mort, un mariage illustre, il courait, à la première nouvelle, chez un écrivain dont le nom est très-connu aujourd'hui dans la littérature, et qui jeune alors était aux gages de l'abbé. Il lui faisait faire, selon l'occasion, des stances, une oraison funèbre, ou un épithalame. Aussitôt l'abbé de Gaillac faisait imprimer la pièce, l'envoyait à tous les souverains de l'Europe, la colportait lui-même à Paris et à Versailles, chez tous les grands seigneurs. Il résultait presque toujours de ces envois des lettres de félicitations et des présens, de manière que souvent on entendit l'orgueilleux Gaubert dire qu'il ne correspondait qu'avec des têtes couronnées. En effet son portefeuille était toujours rempli de lettres de rois, de princes ou de ministres. *L'Éloge du président d'Ormesson,* adressé par lui à l'impératrice de Russie, Catherine II, lui valut cent roubles, que lui envoya cette princesse. Ce qui fut long-temps la cause de sa félicité devint celle de sa perte. Quelques jours avant le 10 août 1792, il avait adressé une vingtaine de vers à la reine Marie-Antoinette; ces vers, après la fatale journée, furent trouvés dans l'armoire de

fer, et suffirent pour le faire mettre au nombre de ceux qu'on accusait alors de conspirer avec la cour. Gaubert, arrêté le 28 août, fut enfermé à l'Abbaye. Il s'y trouvait le 2 septembre, et fut le quatrième de ceux qui, considérés comme prêtres, devinrent les victimes des fureurs populaires.

GAUCHER (Charles-Étienne), écrivain et graveur, né à Paris en 1740, et mort dans la même ville le 28 novembre 1803, entra d'abord dans un collége où il se fit remarquer par de rapides succès. Le peu de fortune de ses parens le contraignit bientôt d'abandonner le cours de ses études, et il se livra au dessin et à la gravure, sans négliger cependant la culture des lettres. La plupart des gravures de Gaucher sont d'un fini peu commun. La principale est le portrait de la reine, épouse de Louis XV; son estampe représentant *le couronnement de Voltaire au Théâtre-Francais,* offre tout ce qu'on peut obtenir de plus beau en ce genre. Ses ouvrages comme écrivain, méritent également des éloges. C'est lui qui a rédigé tous les articles concernant les graveurs en taille-douce dans le dictionnaire de Fontenay, consacré à la mémoire des artistes célèbres, Paris, 1790. Ses autres ouvrages sont : *Essai sur la gravure; Traité d'anatomie à l'usage des artistes; L'origine et la suppression des cloches; Voyage au Havre*; *Observations sur le costume français; L'amour maternel*, pièce en 3 actes, reçue au théâtre Favart, mais qui n'y a point été jouée; *Sconologie, ou traité complet des allégories et emblèmes*, 4 vol. in-8°. Gaucher était membre des académies de Londres et de Rouen, du cercle des philadelphes, de la société philotechnique et de celle des sciences, lettres et arts de Paris.

GAUDIN (Martin-Michel-Charles), duc de Gaëte, né à Saint-Denis en 1756, fit ses études au collége de Louis-le-Grand, et montra fort jeune de grandes dispositions pour tout ce qui avait rapport à l'administration financière. Il n'avait que 17 ans, quand il entra dans les bureaux des contributions publiques. Trois ans après, la protection de M. d'Ailly le fit nommer à la place de chef d'une des divisions de la direction-générale des contributions, nouvellement établie sous la première administration de M. Necker. Il se maintint dans cet emploi jusqu'en 1791, et fit alors partie des commissaires de la trésorerie nationale qui venait d'être créée. La révolution qui s'opérait dans tous les systèmes d'administration de l'état, lui fit sentir, ainsi qu'à ses collègues, combien l'exercice de leurs fonctions allait devenir difficile, et ils offrirent leur démission le 11 août 1792; mais elle fut refusée. Ils répétèrent la même démarche en 1793, et ce ne fut que l'année suivante qu'on leur accorda enfin leur demande. M. Gaudin se retira dans les environs de Soissons, où le directoire-exécutif lui fit proposer le portefeuille du ministère des finances, qu'il refusa, ainsi que la place de commissaire de la trésorerie nationale, qui lui fut offerte par le conseil des cinq-cents en 1797. Il se rendit quelque temps après

à Paris, sur l'invitation du ministre des finances, avec qui il eut d'assez longues conférences, à la suite desquelles il fut nommé commissaire-général des postes. Enfin, après le 18 brumaire, la place de ministre des finances étant encore venue à vaquer, et n'offrant plus, sous un ordre de choses glorieux et fort, aucunes chances de dangers personnels, M. Gaudin, à qui elle fut offerte pour la troisième fois, l'accepta. Si, comme le disait le *Mercure britannique* du 10 décembre 1799, il ne déploya pas des talens et des vues capables de justifier l'empressement avec lequel on lui confia ce poste important, au moins s'y conduisit-il toujours avec beaucoup d'intelligence et surtout de fidélité. Il rétablit en peu de temps le système de perception des contributions, et ce service fut soumis à un ordre parfait. Le trésor était presque totalement vide à son arrivée au ministère, et le crédit entièrement anéanti; mais il mit tant de loyauté dans ses négociations, qu'il rétablit la confiance en peu de temps, et qu'au bout de 2 ans il avait réussi à faire négocier les valeurs du trésor avec autant de faveur que les meilleurs effets de commerce. Dès l'année 1800, il avait aussi fait payer avec exactitude en numéraire, les rentes qui ne l'avaient été depuis long-temps qu'avec des bons admissibles en paiement de contributions. Les services qu'il rendit dans cette partie de l'administration lui valurent, en 1804, le titre de grand-officier de la légion-d'honneur, puis celui de grand-aigle de la même légion en 1805, et le firent enfin nommer duc de Gaëte le 15 août 1809. La plus belle de toutes les opérations de son ministère, celle dont l'idée lui appartient exclusivement, est d'avoir fait adopter et commencer l'exécution d'un cadastre général, afin de remédier aux inégalités intolérables qui avaient existé jusque-là dans la répartition de l'impôt foncier. Lors de la réunion de l'état de Gênes à la France, en 1805, il fut envoyé dans ce pays pour en organiser l'administration, et reçut, en 1811, une pareille mission pour la Hollande et pour les villes Anséatiques. En mars 1814, il suivit à Blois l'impératrice Marie-Louise, et donna son adhésion à tous les actes du gouvernement provisoire. Depuis cette époque, il vécut dans la retraite jusqu'au moment où il fut accusé par son successeur au ministère des finances, d'avoir présenté sciemment de faux budgets. Le duc de Gaëte répondit à cette inculpation par une brochure intitulée : *Observations et éclaircissemens sur le paragraphe concernant les finances dans l'exposé de la situation du royaume présenté à la chambre des pairs et à celle des députés.* On attaqua vivement cet écrit dans un pamphlet anonyme, ayant pour titre : *Opinion d'un créancier de l'état sur le budget et sur les observations et réflexions dont il a été l'objet.* Le duc de Gaëte répliqua dans une seconde brochure; et l'on ne sait comment eussent fini toutes ces altercations, si le retour de Napoléon ne fût venu distraire entièrement l'attention

publique et la fixer sur d'autres objets. M. Gaudin fut rappelé au ministère, et présenta aux deux chambres, quelques jours après, un rapport qui ne prouvait pas que les finances eussent été bien améliorées entre les mains de son prédécesseur. Il avait été nommé pair le 3 juin. Rentré dans la retraite après la seconde restauration, il fut presque aussitôt élu membre de la chambre des députés par le département de l'Aisne. Il y vota constamment avec la minorité, et devint, en novembre de la même année, membre de la commission chargée d'examiner le projet relatif à la nouvelle organisation de la cour des comptes. M. de Blosseville, membre de la majorité, l'accusa nominativement, le 16 mars, et demanda que lui et M. Mollien fussent traduits devant les tribunaux pour avoir autorisé la *spoliation* faite à la caisse d'amortissement, le 16 mai 1815, de 3,600,000 fr. de rente, et en avoir profité. Le duc de Gaëte crut devoir répondre par un écrit intitulé: *Eclaircissemens sur la proposition de M. Blosseville,* où il établit que la négociation qu'on appelait spoliation, était personnelle à Napoléon qui l'avait traitée directement, et qu'on ne pouvait l'imputer ni au ministre des finances qu'elle ne concernait pas, ni au ministre du trésor qui s'y était opposé; que comme il n'avait d'ailleurs rien signé, aucune responsabilité ne pouvait peser sur sa tête. Il est digne de remarque que cette accusation ne lui fut intentée, ainsi qu'à M. le comte Mollien, que 10 mois après qu'une commission nommée par le roi avait déclaré les ministres des finances et du trésor affranchis de toute responsabilité pendant l'interrègne, vu l'impérieuse nécessité qui les dominait alors. Les journaux donnèrent une grande publicité à cette affaire, que termina une ordonnance du roi déclarant qu'il n'y avait lieu à aucun recours, ni contre le duc de Gaëte, ni contre M. Mollien, relativement à l'opération ordonnée par l'acte du 16 mai 1815. Le duc de Gaëte fut, après la session, l'un des membres de la commission extraordinaire instituée par le roi pour préparer le budget de 1817. Depuis cette époque, réélu deux années de suite membre de la chambre des députés pour le département de l'Aisne, la faiblesse de savoix ne lui a jamais permis de monter à la tribune; et lorsqu'en mars 1817, on a dirigé de très-vives attaques contre son institution du cadastre, il a été obligé de faire lire à la tribune les réfutations qu'il lui paraissait convenable d'opposer à toutes les objections dont cette belle et utile institution était l'objet. Il a été nommé par le roi gouverneur de la banque de France.

GAUDIN (Émile), d'une autre famille que le précédent, fut envoyé, en 1793, ayant à peine 20 ans, à Constantinople, en qualité de secrétaire de la légation, dont M. Descorches était le chef. De retour en France, il fut nommé commissaire du directoire dans le département de la Loire, et fut élu, en mars 1799, député au conseil des cinq-cents. La révolution du 18 brumaire (9 novem-

bre 1799) trouva en lui un partisan déclaré. Il proposa, à la séance de Saint-Cloud, des mesures tendant à l'accélérer, engageant ses collègues à ne se pas montrer moins dévoués à la chose publique, dans cette circonstance, qu'ils ne l'avaient été au 18 fructidor (4 septembre 1797); et en sa qualité de secrétaire, il signa le décret qui excluait du sein du corps-législatif tous les opposans à cette journée (18 brumaire), et conférait tous les pouvoirs aux 3 consuls. Par suite d'un dévouement aussi prononcé, il devint membre de la commission intermédiaire, et bientôt après du tribunat. Le 21 décembre 1800, M. Gaudin fit un rapport étendu sur l'expédition d'Egypte, rappela les motifs qui avaient engagé le général Bonaparte à l'entreprendre, et parla des obstacles que les Anglais y avaient apportés, parce qu'ils craignaient de voir détruire leur commerce de l'Inde; il mentionna honorablement la conduite des généraux, et les victoires de l'armée française dans cette partie du monde, et finit par proposer l'impression des pièces officielles, envoyées de cette armée. Il parla ensuite sur le projet relatif à la dette publique, fut élu secrétaire le 21 juin 1803, et sortit du tribunat en 1804. Il obtint depuis une place d'inspecteur du cadastre, qu'il a cessé de remplir en 1813. Depuis cette époque, il n'a plus figuré parmi les fonctionnaires publics.

GAUDIN (J. M. J. F. de Luçon), fut nommé, en septembre 1791, député de son département à l'assemblée législative, d'où il passa, par suite de réélection, à la convention nationale. Il fit, le 17 février 1792, un rapport sur quelques congrégations religieuses qu'il dépeignit comme des écoles de fanatisme. Lors du procès du roi, il vota pour que ce prince fût détenu pendant la guerre, et banni à la paix. Chargé ensuite d'une mission dans la Vendée, on le rappela comme partisan des girondins; et Bourdon de l'Oise l'ayant vivement inculpé, il fut décrété d'accusation, et renvoyé devant le comité de sûreté générale, qui eut ordre d'examiner sa conduite. Cette affaire n'eut pas de suite; et il fut chargé d'une nouvelle mission dans les provinces méridionales pour travailler à les pacifier. Devenu ensuite membre du conseil des cinq-cents, il vota en faveur du directoire, sortit de cette assemblée le 20 mai 1798, et passa au conseil des anciens, d'où, après la révolution du 18 brumaire, il entra au nouveau corps-législatif. Il y est resté quelques années, après lesquelles il a tout-à-fait disparu de la scène politique.

GAUDIN (Joseph), parent du précédent, né dans le département de la Vendée, était, à l'époque de la révolution, négociant aux Sables-d'Olonne, dont son patriotisme engagea les habitans à le nommer maire. En septembre 1791, il fut élu, par son département, député à l'assemblée législative, où il s'occupa beaucoup des questions de finances. Il ne se montra pas le partisan des prêtres insermentés; et dans une discussion un peu vive, qui eut lieu à l'assemblée à leur égard, il de-

manda que les directoires de département fussent autorisés à les bannir des lieux où leur conduite excitait des troubles. Il reprit, après la session, ses fonctions de maire : et lorsque les royalistes de la Vendée levèrent contre la convention l'étendard de la révolte, il se mit à la tête des républicains de sa commune pour les combattre. M. Gaudin a cessé de paraître sur la scène politique depuis un grand nombre d'années.

GAUFFIER (Louis), célèbre peintre français, né à la Rochelle, en 1761, et mort à Florence, le 20 octobre 1801, étudia les principes de son art sous Taraval, et remporta le premier prix de peinture en 1784. Le gouvernement l'envoya en Italie pour s'y perfectionner; et comme sa santé était très-délicate, et que ses amis craignaient qu'il ne pût supporter le climat de Rome, il leur répondait en plaisantant : « Je » sens qu'en effet je mourrai à Ro- » me; mais il est beau de périr dans » le centre des arts. » Il y épousa Mlle Pauline Châtillon, qui peignait aussi avec beaucoup de goût, et dont plusieurs tableaux, pleins de délicatesse, ont été gravés en Angleterre, par Bartholozzi. La santé de Gauffier ne lui permit jamais d'entreprendre de grandes compositions. Les principales sont : 1° la *Cananéenne;* 2° les *Dames romaines faisant don de leurs bijoux au sénat, dans un temps de calamité publique;* 3° *Achille reconnu par Ulysse;* 4° *Jacob et Rachel*; 5° le *sacrifice de Manué*; 6° *Abraham et les anges*; 7° *Alexandre mettant son cachet sur les lèvres d'Ephestion*; 6° les *Dames romaines exhortant Véturie à fléchir la fureur de Coriolan*, etc. Gauffier peignait également bien le paysage et les sujets d'histoire. La mort de sa femme, qu'il aimait tendrement, hâta beaucoup la sienne; il ne lui survécut que de trois mois.

GAULT DE SAINT-GERMAIN (Pierre-Marie), a publié un grand nombre d'ouvrages qui ne sont pas dépourvus de mérite. Les principaux sont : 1° *Traité de la peinture de Léonard de Vinci*, 1803, in-8°; 2° *Vie de Nicolas Poussin, considéré comme chef de l'école française*, 1803, in-8°; 3° *Mesures de la célèbre statue de l'Antinoüs*, 1803, in-8°; 4° *des Passions et de leur expression générale et particulière sous le rapport des beaux-arts*, 1804, in-8°; 5° *les trois siècles de la peinture en France, ou Galerie des peintres français, depuis François Ier jusqu'au règne de Napoléon empereur et roi*, 1808, in-8°; *Guide des amateurs de peinture*, 1816, in-8°, etc. M. Gault est ancien pensionnaire du feu roi de Pologne.

GAULTIER (Louis, abbé), prêtre instituteur, naquit en Italie, de parens français; et, transporté jeune en France, adopta la patrie de sa famille, et lui consacra ses vertus et ses talens. Trois hommes de bien, trois prêtres-philanthropes, ont été les amis et les bienfaiteurs de l'enfance et de la jeunesse : Saint Vincent de Paule, en fondant l'hospice des Enfans trouvés; l'abbé de l'Epée, en créant l'institution des Sourds-Muets; et l'abbé Gaultier, en s'occupant exclusivement, toute sa vie, de leur

instruction élémentaire, commencement heureux de leur instruction morale. Le nom de ces véritables ministres de la religion n'est prononcé qu'avec amour et respect, non-seulement par les enfans qui ont profité de leurs bienfaits inappréciables, mais encore par tous les pères de famille, par tous les amis de l'humanité. L'abbé Gaultier voyait avec peine que les formes arides et sévères de l'éducation enlevaient à l'enfance et à la jeunesse cette portion de bonheur si nécessaire au développement de leurs facultés physiques et morales. Il conçut le projet, sous la forme de *jeux instructifs*, et connus des enfans sous le nom des *Jeux de l'abbé Gaultier*, de leur aplanir le chemin trop pénible d'une instruction toute grave, et trop souvent repoussante. Ce fut en observant avec soin la marche de l'intelligence des enfans, le développement de leurs facultés naissantes, en se plaçant, pour ainsi dire, à leur niveau, qu'il saisit le secret de l'enseignement élémentaire; et long-temps avant l'introduction, en France, du système des Bell et des Lancaster, dont il a été parmi nous un des plus zélés propagateurs, il avait deviné l'éducation élémentaire, ou enseignement mutuel. Les enfans le lui apprirent dans leurs jeux; il le perfectionna en interrogeant encore leurs plaisirs: à tout âge nos actions trahissent nos penchans, même les plus cachés. La tourmente révolutionnaire força l'abbé Gaultier de quitter la France, non pour suivre le torrent, ou, pour mieux dire, la mode de l'émigration, mais pour dérober sa tête aux proscripteurs de 1793. Il se retira à La Haye. Ne voulant devoir à l'étranger qu'une hospitalité honorable, et non une honteuse dépendance, il accepta l'emploi d'instituteur des enfans de l'ambassadeur d'Angleterre, et il employa, pour leur instruction, la méthode dont il avait fait usage dans sa patrie. Ses succès furent les mêmes qu'en France; et lorsqu'il accompagna ses élèves à Londres, sa réputation l'y avait précédé. Voulant être utile, même dans le malheur, il consacra gratuitement ses soins aux enfans des familles françaises émigrées, et il forma, avec la même philanthropie, des maîtres qui propagèrent avec éclat sa méthode d'instruction. L'abbé Gaultier était trop vertueux pour n'être pas un vrai patriote. Aussitôt après la paix d'Amiens, il revint à Paris, et y reprit son enseignement. Il fonda successivement deux petits lycées ou cours gratuits pour toutes les classes, qu'il a continués jusqu'à sa mort, et que plusieurs de ses élèves se sont promis de maintenir, ce qu'ils ont religieusement fait depuis qu'ils ont eu le malheur de le perdre. Ce fut au mois de septembre 1818 que ce respectable ecclésiastique succomba à une maladie grave, à l'âge d'environ 73 ans; sa dépouille mortelle fut accompagnée par de nombreux amis, par la plupart de ses dignes collègues de la société pour l'enseignement élémentaire, les La Rochefoucauld, les Lasteyrie, les Gerendo, les Jomard, les Cuvier, les Labordes, les Lameth, les Delessert, les Perrier, les Jay, etc., et par deux cents enfans,

qui, tous, offraient à cet homme excellent les premières larmes qu'il leur eût fait répandre ! L'abbé Gaultier n'a composé que des ouvrages élémentaires; ils ne sont remarquables que parce que tous remplissent l'objet qu'il s'est proposé. Ils sont fort répandus et fort goûtés, et il y en a qui ont eu jusqu'à vingt éditions. Voici les principaux : 1° *Leçons de grammaire suivant la méthode des tableaux analytiques*, Paris, 1787, in-8°; 2° *Leçons de géographie par le moyen du jeu*, 1788, in-8°, 1793, in-8°. 10me édition, 1811, in-12; 3° *Petit livre pour les enfans de trois ans*, 1788, in-12; 4° *Leçons de chronologie et d'histoire*, 1788, in-8°, 5me édition, 1811, 3 vol., in-12; 5° *Jeu raisonnable et moral pour les enfans*, 1791, in-8°; 6° *Lectures graduées pour les enfans*, 1798, 3 vol. in-8°, 2me édition, in-12; 7° *Exposé du cours complet de jeux instructifs*, 1802, in-8°; 8° *Méthode pour analyser la pensée et la réduire à ses principes élémentaires*, in-8°; 9° *Méthode pour apprendre grammaticalement la langue latine, sans connaître les règles de la composition*, 1804, 2 vol. in-18; 10° *Méthode pour faire la construction des phrases et des périodes, sans rien changer à l'ordre de la diction latine*, 1805, in-fol., nouvelle édition, 1808, in-fol.; 11° *Méthode pour exercer les jeunes gens à la composition française, et pour les préparer graduellement*, 1811, 2 vol. in-12; 12° *Traits caractéristiques d'une mauvaise éducation, ou actions et discours contraires à la politesse, et regardés comme tels par les moralistes tant anciens que modernes*, 1812, in-18. Ce petit ouvrage, très-rare en France, est un extrait du *Jeu de morale et de politesse*, que l'abbé Gaultier a publié à Londres. 13° *Jeu typographique*, 1814; 14° *Jeu des fables, sujets tirés de La Fontaine*, 1817, in-18; 15° *Notions de géométrie pratique, nécessaires à l'exercice de la plupart des arts et métiers*, 1807, in-12.

GAURAN (N.), avocat au commencement de la révolution, en embrassa la cause avec ardeur, et fut nommé d'abord juge-de-paix à Lectour. En 1796, élu député au conseil des cinq-cents, par le département du Gers, on le vit dans cette assemblée montrer autant de haine contre le gouvernement anglais, qu'autrefois Caton le censeur en montra contre Carthage. Il renouvela, en quelque sorte, le *delenda est Carthago* de ce célèbre Romain, en demandant qu'on terminât toutes les séances du conseil par ce cri : « Vengeance contre le gouvernement anglais, oppresseur de toutes les nations! » Il montra son opposition aux projets du directoire, en combattant la trop fameuse loi électorale du 22 floréal. Il fit l'éloge des députés que venait d'élire le département de la Haute-Vienne, parmi lesquels se trouvait Lamarque, qu'on voulait exclure. En 1799, il appuya avec énergie la proposition de déclarer la patrie en danger, en motivant cette déclaration sur des faits qui paraissaient alors assez évidens. Exclu du corps législatif, par la révolution du 18 brumaire, il fut nommé, quelque temps après, juge au tribunal civil de Lot-et-Ga-

ronne. Il fut, en 1804, chargé de remplir les mêmes fonctions à la cour d'appel d'Agen. M. Gaurau a conservé sa place après les événemensde 1814 et de 1815.

GAUSS (Frédéric), célèbre astronome de Brunswick, s'est occupé de la théorie des équations, et du mouvement de quelques planètes dont il a déterminé les orbites avec plus de précision qu'on ne l'avait encore fait jusqu'à lui. Cet astronome a cependant publié un ouvrage intitulé : *Disquisitiones arithmeticæ*, d'après lequel on ne serait pas tenté d'ajouter une grande confiance aux résultats de ses observations. Quoiquerien n'appartienne moins que la plaisanterie à la gravité des opérations mathématiques, il est difficile d'achever sans rire la lecture de l'ouvrage en question. Si l'on nous en demandait l'analyse, nous serions peut-être aussi embarrassés que la classe des mathématiques de l'institut dans le rapport qu'elle en fit en 1810 : « Il nous est impossible, disait-» elle, d'en donner une idée, par-» ce que tout y est nouveau et » nous surpasse, tout jusqu'au » langage. » L'auteur y entre d'abord dans de grandes démonstrations sur les nombres *triangulaires*, et passant ensuite à l'examen des propriétés des nombres qui lui fournissent occasion d'établir des *congruences*, de divers degrés, il raisonne à perte de vue sur la nature, les effets et les propriétés de ces *congruences* qui sont entièrement de son invention. Les passages intelligibles laissent entrevoir beaucoup de puérilités. Cet ouvrage a cependant été traduit dans deux langues, et a obtenu un succès d'après lequel on serait tenté de croire que le charlatanisme envahit quelquefois jusqu'au domaine des mathématiques.

GAUT (Nicolas-Gabriel-Marie), lieutenant au 101me régiment d'infanterie, chevalier de la légion-d'honneur, est né à Férolles, département de Seine-et-Marne, le 4 septembre 1783. Il a fait les campagnes de l'an 14 et d'une partie de 1806, à l'armée d'Italie, celles de l'armée de Naples jusqu'en 1811, celles de l'armée d'Espagne jusqu'en 1813, enfin celles de 1814 à la grande-armée. Cet officier s'est particulièrement fait remarquer le 22 juillet 1812, près de Salamanque, à la bataille des Arapiles. Envoyé dans ce village en tirailleur avec une section de sa compagnie pour chasser les tirailleurs anglais qui y avaient pénétré, il réussit à les déloger; mais aussitôt le village est cerné par une forte colonne d'infanterie. M. Gaut réunit son monde et traverse la colonne ennemie la baïonnette en avant, au milieu du feu le plus vif. Un des premiers ensuite à se réunir à l'aigle qui était chargée avec vigueur par la cavalerie, il coopéra à sa conservation, et fut atteint de 3 balles. Ce fut après cette action que l'empereur le nomma membre de la légion-d'honneur.

GAUTHERIN (Pierre-Edme, baron), maréchal-de-camp, né à Troyes, département de l'Aube, le 12 août 1770, entra comme simple soldat au régiment de Neustrie infanterie, le 21 octobre 1788; il a passé successive-

ment par tous les grades, et a fait toutes les campagnes jusqu'à celle de Waterloo. Il fut envoyé, en l'an 7, comme chef d'escadron au premier régiment de hussards à l'armée de Naples. Le général en chef, Championnet, inquiet de n'avoir aucune nouvelle des divisions Lemoigne et Duhesme qui marchaient dans les Abruzes, chargea le chef d'escadron Gautherin d'aller à leur rencontre. Il partit de San-Germano avec 25 chevaux, passa le Volturne à la nage, fit, à l'autre rive de ce fleuve, bon nombre de prisonniers, et arriva à travers mille dangers à la division Lemoigne. Il rapporta au général en chef des nouvelles des deux divisions : cette mission difficile et périlleuse, bien exécutée et ayant eu un parfait succès, lui fit infiniment d'honneur. Le 6 pluviôse an 7, veille de l'attaque de la ville de Naples, il fut envoyé en parlementaire pour porter des paroles de paix. Reçu à coups de fusil, il rapporta pour réponse une balle qui avait légèrement blessé son cheval. Le 7, chargé d'attaquer le poste de Capoue, défendu par 2 pièces de 24 et une troupe de Lazzaroni, il se mit à la tête d'une compagnie de grenadiers du 11me régiment de ligne, et l'enleva au milieu de la mitraille et de la mousqueterie. Cette affaire, où il montra beaucoup de sang-froid et d'intrépidité, le fit nommer, sur le champ de bataille, adjudant-général. Devenu chef de l'état-major de la ville de Naples, et ensuite de celui du général Rusca, il prit part à la bataille de Trébia, s'y distingua, et rentra avec la division dans la rivière de Gènes, où il reçut une brigade d'avant-poste, avec laquelle il se distingua de nouveau. Appelé comme chef d'état-major du corps de droite de l'armée d'Italie, il assista à la bataille de Monte-Creto. Les troupes se retiraient en désordre ; il les rallia et arrêta l'ennemi. Le lendemain de cette action, le général en chef, Masséna, l'attacha au grand quartier-général pendant la durée du siége de Gènes. Nommé ensuite chef de l'état-major du Piémont, il en conserva les fonctions jusqu'au mois de prairial an 10, époque à laquelle il fut obligé de rentrer en France pour rétablir sa santé. Appelé dans la 2me division militaire, il commanda le département de la Marne jusqu'en 1805. Envoyé à Mayence sous les ordres du maréchal Lefebvre, il fut chargé du commandement des dépôts de cavalerie, et de leur organisation en régimens provisoires. Dans la campagne de 1806, il fit partie de l'état-major du général Lannes, et fut, pendant sa durée, nommé, le 16 octobre, colonel du 9me régiment de hussards. La grande-armée s'étant portée sur la Vistule, il reçut l'ordre de poursuivre, avec son régiment, une colonne ennemie qui se retirait. A la bataille de Friedland, il fut blessé d'un coup de feu à la tête ; la veille de la bataille, il s'était emparé de la ville de Friedland, mais il ne put la conserver. Il se signala de nouveau dans la campagne de 1809, surtout à Karaco, où après plusieurs charges réitérées, il rompit la cavalerie autrichienne,

et fit beaucoup de prisonniers. A la bataille de Wagram, il reçut l'ordre direct de l'empereur d'aller enlever deux carrés d'infanterie qui soutenaient la retraite des armées ennemies; il poussa si vivement l'attaque qu'il les enfonça, et leur fit 1600 prisonniers. Nommé général de brigade le 21 septembre de la même année, il reçut aussitôt un commandement en Italie, d'où il partit ensuite pour la campagne de 1812. Il y commandait, sous les ordres du général Grouchy, une brigade de cavalerie légère. Fait prisonnier dans la retraite, il ne rentra en France qu'en 1814. Au commencement de 1815, il fut envoyé comme adjoint à l'inspection, dans la 16me division militaire. Il commanda, pendant les *cent jours,* une brigade de dragons, reçut l'ordre de se rendre au grand quartier-général de l'armée, et prit part à la bataille de Waterloo. Lors de la retraite, il eut le commandement de la brigade des carabiniers, et passa la Loire avec elle. Après le licenciement de l'armée, il rentra dans ses foyers, où il resta en demi-solde jusqu'au 1er janvier 1819; il fut nommé ensuite inspecteur de cavalerie. Il est aujourd'hui en disponibilité.

GAUTHEROT (Nicolas), célèbre musicien, né à Is-sur-Tille, en 1753, et mort à Paris à l'âge de 50 ans, étudia d'abord la musique sur l'orgue de la cathédrale de Dijon, où il était enfant de chœur, et bientôt fut mis au nombre des plus savans démonstrateurs pour le clavecin et la théorie musicale. Il ne brillait pas tant par l'exécution que par l'art avec lequel il enseignait les combinaisons infinies de la musique, dont il faisait mieux que personne connaître toutes les ressources. Il s'occupait aussi beaucoup de physique, et surtout de la partie de cette science qui a rapport aux sons. On a de lui un excellent *Mémoire sur l'acoustique.* Il a fait, sur les fluides électriques et galvaniques, un grand nombre de recherches dont les résultats sont consignés dans un mémoire ayant pour titre *Recherches sur les causes qui développent l'électricité dans les appareils galvaniques.* Gautherot était membre de l'académie des sciences et arts de Dijon, et de presque toutes les sociétés savantes et littéraires de Paris.

GAUTHEY (Emilau-Marie), célèbre ingénieur, naquit à Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 3 décembre 1732, étudia d'abord les mathématiques chez un de ses oncles, professeur à Versailles, et entra ensuite à l'école des ponts-et-chaussées, d'où il sortit pour être sous-ingénieur dans les états de Bourgogne en 1758. Le plus important de tous ses travaux fut la construction du canal du Centre, qui établit une communication entre la Saône et la Loire. Après en avoir conçu la possibilité, il rédigea à ses frais les projets détaillés de cet important ouvrage: mais la compagnie chargée de l'entreprendre manquant de fonds, le travail ne fut commencé qu'en 1783, et terminé en 1791. Le canal du Centre qui va de Châlons à Dijon, n'a pas cessé d'être navigable depuis cette

époque, quoiqu'il ait 25 lieues de long, et qu'il renferme 80 écluses. Gauthey fit encore exécuter un grand nombre d'autres travaux plus ou moins considérables dans la même province. Il avait été nommé, en 1782, ingénieur et directeur-général des canaux de Bourgogne; il fut, à l'époque de la révolution, créé inspecteur-général des ponts-et-chaussées. On a de lui un grand nombre d'ouvrages imprimés, parmi lesquels on remarque : 1° *Mémoire sur l'application de la mécanique à la construction des voûtes*, 1792, in-4°; 2° *Mémoire contenant des expériences sur la charge que les pierres peuvent supporter*, inséré dans le *Journal de physique*, du mois de novembre 1774; 3° *Dissertation sur les dégradations survenues aux piliers du dôme du Panthéon français, et sur les moyens d'y remédier*. Paris, 1798, in-4°; 4° *Projets de dérivation jusqu'à Paris des rivières d'Ourcq, Thérouenne et Beuvronne d'une part, et des rivières d'Essonne, Guigne, Orge, Yvette et Bièvre d'autre part*, 1803, in-4°. Lettre au préfet de la Seine, au sujet de la dérivation de la rivière d'Ourcq, 1803, etc. Gauthey est mort à Paris en 1803, au moment où il s'occupait de consigner les résultats de ses recherches et de sa longue expérience dans un mémoire intitulé : *Traité complet sur la construction des ponts et des canaux navigables*. Un des neveux de cet auteur, M. Navier, en a déjà publié la plus grande partie.

GAUTHIER (Jean), chirurgien, né à Montainville (Seine-et-Oise), le 16 juillet 1717, était chirurgien-major des chevau-légers de la maison du roi, et fit, en cette qualité, la campagne de 1761 en Allemagne; les services qu'il rendit à l'armée pendant cette guerre, lui valurent des lettres de noblesse. Il fut depuis décoré par le roi Louis XVI du cordon de Saint-Michel, nommé chirurgien du roi et de *Monsieur*, et chirurgien en chef inspecteur des ministères de la marine, des affaires étrangères, de la guerre, et des hôpitaux militaires. Durant les orages révolutionnaires il ne courut aucun danger, malgré son dévouement connu à la famille royale, et mourut à Versailles en 1803. Il a publié quelques ouvrages, et laissé à sa veuve un grand nombre de manuscrits. Les académies de Berlin, de Londres, la société d'émulation des sciences, belles-lettres et arts de la ville de Liége, le comptèrent au nombre de leurs membres.

GAUTHIER (le baron Étienne), officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, maréchal-de-camp, etc., fut employé contre les Prussiens et les Russes en 1806, reçut en 1808 l'autorisation de porter la décoration de Henri de Saxe, et passa en Espagne, où il fut nommé général de brigade le 7 janvier 1812. Il se distingua au combat de Prodanos livré contre les Anglais, le 2 octobre de la même année, et à l'affaire de Caravajalas en mars 1813. Quelques mois après, il essuya un échec considérable à Elisouda, où le général Byng lui prit un convoi et 500 hommes. Une ordonnance royale, du 5 octobre 1814,

l'a nommé chevalier de Saint-Louis. Il a servi à l'un des corps de l'armée des Alpes, l'année suivante.

GAUTHIER DES ORCIÈRES (A. F.), plus connu sous le nom de Gauthier de l'Ain, né à Bourg en Bresse, d'une famille estimée, était avocat au présidial de cette ville. Nommé aux états-généraux de 1789, par le tiers-état de ce pays, il ne se fit pas entendre une seule fois pendant la durée de cette assemblée, où son rôle se réduisit à voter par assis et lever. Député en septembre 1792, par le département de l'Ain à la convention nationale, il y siégea au côté gauche, et prit une part active aux travaux des comités, mais il parut peu à la tribune; il vota la mort du roi, sans appel et sans sursis. Envoyé à Lyon par le comité de salut public, avec Nioche et Dubois-Crancé, c'est lui qui fit le premier rapport sur les événemens du siège; mais, comme dans ce rapport il peignait avec énergie les malheurs des Lyonnais, on soupçonna que les commissaires n'avaient pas toute la fermeté exigée par les circonstances, et sur la proposition de Billaud-Varennes, ils furent rappelés le 7 octobre 1793. De retour au sein de la convention nationale, M. Gauthier ne se fit remarquer ni pour ni contre Robespierre à l'époque de la révolution du 9 thermidor. Il devint membre du comité de sûreté générale quelque temps avant le 13 vendémiaire; chargé des détails relatifs à la police, dans cette journée, il se montra l'un des ennemis les plus prononcés des sectionnaires. Après la dissolution de la convention, M. Gauthier devint membre du conseil des anciens; il en sortit en 1798, fut immédiatement réélu, et nommé, après le 18 brumaire, juge au tribunal de première instance de Paris, dont il eut la vice-présidence en 1811. Il occupait encore cette place en 1815, au retour de Napoléon, qui le nomma conseiller à la cour impériale du département de la Seine. M. Gauthier ayant accepté ces dernières fonctions, et signé l'acte additionnel, a été banni par la loi d'amnistie rendue contre les conventionnels dits *votans*.

GAUTHIER (JOSEPH), de la Corrèze, ancien sous-préfet de Brives, né en 1757, exerça successivement les fonctions de médecin, d'agent national, d'agent des contributions, de commissaire du gouvernement dans son département, et enfin de député au conseil des anciens, où il entra en 1799. La révolution du 18 brumaire le porta au corps-législatif; il sortit de cette assemblée en 1806, pour passer à la sous-préfecture de Brives, dans laquelle il fut remplacé en 1815.

GAUTIER DE LA PEYRONIE, est auteur d'un *Voyage de M. P. S. Pallas en différentes provinces de Russie, et dans l'Asie septentrionale,* traduit de l'allemand, 6 vol. in-4°. Le dernier volume ne contient que des planches. Gauthier a aussi publié, en 1794, un *Essai historique et politique sur l'état de Gênes,* et un voyage traduit du danois, intitulé : *Voyage en Irlande, par ordre de S. M.*

*danoise*, 1802, 5 vol. Cet auteur avait d'abord été commis des affaires étrangères, puis correcteur à l'imprimerie nationale de Paris: il est mort dans cette ville en 1804.

GAUTIER DE SIBERT, né à Tonnerre en Bourgogne, fut destiné par ses parens à entrer dans les finances; mais un goût irrésistible l'entraîna vers la littérature, qu'il vint cultiver à Paris. Il fut nommé, en 1767, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Après la suppression des académies, il se retira dans sa ville natale, où il avait des propriétés, et où il est mort en 1798. Il a publié un grand nombre d'ouvrages; les principaux sont : 1° *Variations de la monarchie française dans son gouvernement politique, civil et militaire, ou Histoire du gouvernement de la France, depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis XIV*. Cet ouvrage, comme tous ceux du même genre qui ont paru jusqu'à la révolution, pèche par un vice radical; et l'auteur, très-mauvais politique, comme tous ceux qui ont écrit sous l'influence des cours, part de cette éternelle et fausse maxime, que la souveraineté dans un pays est le partage exclusif du monarque qui le gouverne. Il est inutile de détailler les erreurs sans nombre qui découlent d'un semblable principe. Le même auteur a aussi publié des *Vies des empereurs Tite, Antoine et Marc-Aurèle*; des *Considérations sur l'ancienneté de l'existence du tiers-état, et sur les causes de la suspension de ses droits pendant un temps*, 1789, in-8°, et un grand nombre de Mémoires insérés dans le recueil de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

GAUTRET (J.), membre de la chambre des députés, conseiller à la cour royale d'Angers, avait été reçu avocat au parlement de Paris au mois d'avril 1779. Lors de la création des tribunaux de district à Angers, il fut nommé juge au tribunal du district de Châteauneuf, en 1790; il devint ensuite commissaire du roi près le tribunal de Beaupréau, fonctions que les habitans de cette ville sollicitèrent en sa faveur et de leur propre mouvement près du ministre de la justice. A l'époque de la création des tribunaux criminels de département, en 1791, l'assemblée électorale du département de Maine-et-Loire le nomma à la fois accusateur public près le tribunal criminel, et membre du conseil-général près de l'administration centrale du département. Il accepta peu de temps après l'emploi gratuit d'administrateur des hospices d'Angers, et pendant 10 années qu'il l'exerça, il rendit des services essentiels, particulièrement en ce qui concerne le contentieux des domaines affectés au service de ces hospices. En l'an 2 (1793), il réclama fortement contre les abus de pouvoir qu'exerçaient les comités révolutionnaires, et les mesures violentes employées à l'égard des insurgés vendéens qui mettaient bas les armes. Francastel, conventionnel en mission dans le département de Maine-et-Loire, le punit de son courage en le destituant de la place d'accusateur public; mais peu de temps après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), la convention rétablit M. Gautret dans ses fonctions

En l'an 6, appelé à présider l'assemblée électorale du même département, il fut nommé, au premier tour de scrutin, membre du conseil des anciens, où il siégea jusqu'à l'époque du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Dans la même année, il passa en qualité de juge à la cour d'appel d'Angers, et successivement à la cour impériale et à la cour royale, où il exerce encore les mêmes fonctions. En mai 1815, il fut nommé par l'assemblée électorale de l'arrondissement d'Angers, membre de la chambre des représentans, et, en novembre 1820, à la chambre des députés. M. Gautret siége parmi les honorables défenseurs de nos libertés. Voici la profession de foi qu'il fit après son élection : « Ni despotisme, ni anarchie : tels sont vos vœux, telle sera ma loi. »

GAVARD (Hyacinthe), médecin, né à Martélian, en 1753, et mort à Paris, en 1802, n'est guère connu que par sa *Splanchnologie*, qu'on préfère généralement à celle de Boyer, et même à celle de Bichat. Il a aussi traité toutes les autres parties de l'anatomie, si ce n'est la *névrologie* et l'*angéiologie*. Il était membre de la société de médecine de Paris, et avait été l'un des principaux élèves de Desault.

GAVEAUX (Pierre), compositeur de musique distingué, acteur-sociétaire du théâtre de l'Opéra-Comique, et sous le gouvernement impérial, attaché à la chapelle des Tuileries, est né à Béziers, département de l'Hérault, vers 1764. Enfant de chœur de cette cathédrale dès l'âge de 7 ans, il fut exclusivement chargé, jusqu'à l'âge de 17, de chanter les récits au chœur; alors le caractère de sa voix changea en celui de tenor, qu'il a conservé depuis. Il montra tant de passion pour la musique, qu'à 10 ans il avait terminé ses études musicales : il est vrai que le travail avait bien secondé les dispositions de la nature; pendant que ses camarades se livraient au sommeil, il passait la plus grande partie des nuits à étudier. Gaveaux apprit le latin; et pendant ce temps ayant perdu son premier maître de composition, le célèbre organiste et compositeur Combes, il eut le bonheur de trouver dans l'abbé Tindel, qui lui enseignait la langue latine et la philosophie, un amateur enthousiaste de la musique, et en même temps un très-bon violoncelle. Rapprochés plus intimement par les mêmes goûts, le maître et l'élève se fortifièrent mutuellement, et ils exécutèrent ensemble, à l'aide de la basse, le *Stabat mater* et la *Serva padrona* de Pergolèse, compositions admirables, et qui commençaient à jouir d'une grande célébrité. A la fin de chaque morceau, le bon abbé et le jeune enfant de chœur s'écriaient dans leurs transports naïfs : *Quiconque n'aime pas la musique sera damné!* Gaveaux avait pris le petit collet, et se proposait de passer à Naples pour se perfectionner sous la direction de Sala, fameux contrapuntiste, mais sa famille s'y opposa. Il se rendit à Bordeaux, et fut admis comme tenor à l'église collégiale de Saint-Séverin; il y reçut des leçons de François Beck, célè-

bre organiste de cette église, et se lia d'une tendre amitié avec le jeune virtuose Garat, élève comme lui du même organiste. Beck avait de l'attachement pour Gaveaux; il lui enseigna le contre-point; se fit un plaisir de présider à ses compositions, et ensuite à les exécuter sur l'orgue. Ses conseils ont été d'un grand secours à son élève, qui, après avoir été attaché jusqu'en 1788 au théâtre de Bordeaux, se rendit à cette époque à Montpellier, pour occuper au grand Opéra de cette ville l'emploi des premiers amoureux. L'année suivante, Gaveaux vint à Paris, et fut admis à débuter comme premier tenor au théâtre de *Monsieur*, alors aux Tuileries. Il y fut bien accueilli, et concourut à sa prospérité. La cour étant revenue à Paris, à la fin de 1789, on construisit la salle de Feydeau, dont Gaveaux et ses camarades firent l'ouverture, le 6 janvier 1791. La réunion de ce théâtre et celui de l'ancienne comédie Italienne, connu depuis sous le nom de théâtre Favart, s'opéra en 1801. Comme auteur et chanteur, Gaveaux a créé les rôles de *Roméo* (dans *Roméo et Juliette*); de *Floresky* (dans *Lodoïska*); de *Belfort* (dans *les Visitandines*), etc.; il s'y fit toujours applaudir. Comme compositeur, il a des droits plus réels à notre souvenir. Nous lui devons *l'Amour filial* (1792); *les deux Ermites* (1793); *la Famille indigente* et le *Petit matelot* (1795): *Lise et Colin* (1796); *Sophie et Moncars* et le *Traité nul* (1797); *Léonore, ou l'amour conjugal* (1798); *le Locataire, Owinska* et le *Trompeur trompé* (1800); *Un quart d'heure de silence* (1804); *M. Des chalumeaux* (1806); *l'Échelle de soie* (1808); *la Rose blanche et la Rose rouge* (1809); *l'Enfant prodigue* (1811); enfin, *une Nuit au bois* (1818). Tous ces ouvrages joués au théâtre de l'Opéra-Comique, y ont attiré la foule, et sont encore présens à la mémoire des amateurs. Leur auteur a donné avec non moins de succès sur une scène inférieure, le théâtre Montansier au Palais-Royal, plusieurs pièces où est empreint son talent aimable et original: le *Diable couleur de rose*, et le *Diable en vacances*, qui en est la suite; le *Bouffe et le Tailleur; Trop tôt* et le *Mariage inattendu*. Gaveaux, qui s'est attaché souvent et avec assez de bonheur à imiter la manière italienne, dans quelques-unes de ses pièces, et particulièrement dans les finales, a composé un *Recueil d'ariettes italiennes*, qu'il a dédiées à son ami Garat, et nombre de romances françaises, parmi lesquelles on cite encore celle d'*Atala*, paroles de M. Vincent Daruti. On n'a point oublié non plus la musique qu'il a faite sur les célèbres strophes du *Réveil du peuple*, paroles de M. Souriguières. M. Choron, l'un de nos compositeurs les plus distingués, dont le jugement et le bon goût sont connus, rapporte dans son *Dictionnaire historique des musiciens*, « que Gaveaux a composé un ouvrage où » il a mis le sceau de son talent. » Nous voulons, ajoute-t-il, parler de la musique qu'il a faite » sur le *Pygmalion* de J. J. Rousseau, dont il a rhythmé la prose poétique comme des vers. Il » serait à désirer que cette scène

» fût exécutée au théâtre de l'O-» péra-Comique, pour lequel il l'a » destinée. » L'entreprise de Gaveaux est unique dans notre langue, et son exécution sur le théâtre où son auteur a si souvent été applaudi, ferait époque dans nos fastes lyriques.

GAVINIÉS (Pierre), né à Bordeaux, le 26 mars 1726, fameux violon, se fit entendre, à 13 ans, dans un concert spirituel, où la supériorité de son jeu lui mérita les suffrages unanimes des amateurs. En effet, la France n'a jamais produit de virtuose plus parfait. On admirait surtout son exécution brillante et rapide; quelque espèce de musique qu'on lui présentât, il la lisait à livre ouvert et sans hésiter. Il tirait de son instrument des sons tellement beaux et touchans, que Viotti, qui l'entendait, ne put s'empêcher de l'appeler le *Tartini français*. Gaviniés réunissait deux talens qui semblent incompatibles: il donnait à l'*adagio* l'expression la plus pathétique, et il variait et brodait avec tant d'habileté la musique qu'il exécutait, qu'il rendait méconnaissable le même concerto qu'on l'avait entendu jouer plusieurs fois. Dans sa jeunesse, cédant à une intrigue d'amour, il quitta brusquement Paris; il fut arrêté à quatre lieues de la capitale, et demeura une année en prison. En 1794, il fut nommé par le conservatoire de musique, l'un des professeurs de cet établissement; il conserva ce titre jusqu'à sa mort, arrivée le 9 septembre 1800. Gaviniés a laissé un opéra en 3 actes, intitulé *le Prétendu*, joué avec succès aux Italiens, en 1760; des concerto, des sonates, et un recueil intitulé *les 24 Matinées*, dans le genre des caprices de *Locatelli*. Mme Pipelet, aujourd'hui Mme de Salm, a publié, en 1802, un *Éloge historique de Pierre Gaviniés*. M. Fayolle a donné : *Notice sur Corelli, Tartini, Gaviniés, Pugnani* et *Viotti*, 1810, in-8°, avec 5 portraits. Il n'est pas indifférent à la gloire de Gaviniés d'ajouter qu'il fut intimement lié avec J. J. Rousseau, et qu'il avait des connaissances en littérature. On sait que Laborde fut un des détracteurs les plus acharnés du citoyen de Genève, et qu'il lui prodigua des injures dans son *Essai sur la musique ancienne et moderne*. On assure que Gaviniés est l'auteur de l'*Errata de l'essai*, etc., et que dans cet écrit, plein de force et de justesse, il n'avait d'autre but que de venger son illustre ami injustement dénigré.

GAY-LUSSAC (N.), membre de l'académie des sciences, chimiste et physicien distingué, se fit d'abord connaître par l'ascension d'un aérostat, au moyen duquel il s'éleva, conjointement avec M. Biot, à la hauteur de 3,600 toises, hauteur à laquelle jusqu'alors aucun homme n'était parvenu. Cette expérience, qui eut lieu dans le jardin du conservatoire des arts et métiers, fut le prélude d'un grand nombre de découvertes dont M. Gay-Lussac enrichit la physique. Ses expériences sur le mercure et sur tous les fluides élastiques ont été couronnées du plus grand succès. La dernière, renouvelée en Angleterre par M. Dalton, a démontré

clairement que le fluide, quel qu'en soit la nature, double son volume en se dilatant, lorsqu'il monte de la température de la glace à celle de l'eau bouillante. M. Gay-Lussac, de concert avec M. de Humboldt, a, d'après les observations de La Pérouse, essayé de déterminer la position de l'équateur magnétique, et son intersection avec l'équateur terrestre. Nommé professeur de chimie à l'école Polytechnique, depuis 1816, ce savant a enrichi de plusieurs mémoires les *Annales de chimie*, et le *Bulletin de la société philomatique*. En 1811, il avait publié avec M. Thénard, son collègue à l'école Polytechnique, un ouvrage en 2 vol. in-8°, intitulé: *Recherches physico-chimiques, faites sur la pile galvanique, et les préparations du potassium.*

GAY-VERNON (Léonard), député à l'assemblée législative et à la convention nationale, est né en 1746 à Saint-Léonard, département de la Haute-Vienne. Il était curé de Crompeignac au commencement de la révolution, pour laquelle il se prononça hautement, ainsi que plusieurs curés et autres ecclésiastiques de cette époque. Ce fut lui qui le premier ajouta au *Domine salvum fac regem*, les deux versets *Domine salvam fac gentem*, et *Domine salvam fac legem*, qui furent depuis chantés dans toutes les églises de France. En 1791, il fut élu et sacré à Paris, évêque de Limoges. La même année, il devint membre de l'assemblée législative, et, en 1792, il fut député par son département à la convention nationale. Lors du procès du roi, il vota pour la mort. Il renonça bientôt après aux fonctions épiscopales. A l'époque du 9 thermidor, il fut au nombre des députés qui se prononcèrent énergiquement contre Robespierre; et il est même dit, dans le rapport du représentant Courtois, que plusieurs jours avant la chute de la faction Robespierre, Gay-Vernon avait fait arrêter par le comité de révision dont il était membre, qu'on ne s'y occuperait que des moyens de briser le joug tyrannique sous lequel la France gémissait. En l'an 3, il devint membre du conseil des cinq-cents, où il fit, après le 18 fructidor, plusieurs motions importantes. En l'an 6 il fut réélu à l'unanimité par son département; mais le directoire, de sa pleine autorité, le fit exclure du conseil des cinq-cents. Pour se soustraire à d'autres persécutions, M. Gay-Vernon accepta le consulat de Tripoli en Syrie; mais la déclaration de guerre de la Turquie à la France le força de débarquer à Livourne, d'où il se rendit à Rome: il y fut nommé secrétaire-général du consulat romain, et il en exerçait depuis 2 mois les fonctions, lorsque le directoire le déclara déchu du titre de citoyen français, et lui défendit de rentrer en France et de résider en Italie. La révolution qui s'opéra dans le directoire le fit revenir à Paris, et il fut alors nommé commissaire-général près le département de la Somme. Au 18 brumaire, il donna sa démission et ne fut pas compris dans la liste des évêques pensionnés. Depuis cette époque, il n'a plus rempli de fonctions publiques. La loi

d'amnistie le fit sortir de sa retraite, et le força de se réfugier dans les Pays-Bas. Il se fixa à Vilvorde, petite ville près de Bruxelles. L'accueil qu'il y reçut des habitans lui inspira la pensée de donner dans un collége des leçons de latin, et d'en consacrer tout le produit au soulagement des pauvres de la commune, et à l'assistance de quelques-uns de ses collègues, ex-conventionnels dénués de tout. Il se livra pendant 3 ans à ce pénible exercice, et n'y renonça que, lorsque menacé d'un épuisement total, il obtint du roi un sursis et la permission de rentrer en France, où il vit dans l'habitation de ses pères, sous le poids des années et des infirmités.

GAY-DE-VERNON (Simon-François, baron), frère du précédent, maréchal-de-camp, né le 24 novembre 1760, à Saint-Léonard, fut admis élève sous-lieutenant à l'école du génie, le 1er janvier 1780, et nommé capitaine en 1790. En 1792, il fut envoyé à l'armée du Rhin, et se distingua aux attaques de Spire et de Mayence, sous le général en chef Custine. Pendant la campagne d'hiver 1792-1793, il fut chargé, ayant 7 bataillons sous ses ordres, de construire la grande tête de pont de Cassel qui couvre Mayence. Nommé, au mois d'avril 1793, colonel adjudant-général, il suivit le général Custine à l'armée du Nord, et y resta sous les ordres du général en chef Houchard, auprès duquel il remplit les fonctions de major-général. Il dressa le plan de la fin de la campagne de 1793, qui avait pour but de délivrer Dunkerque, assiégé par les Anglais, et Maubeuge, assiégé par les Autrichiens. Il traça l'ensemble et les détails des batailles de Hondscoote et de Menin, dont les résultats furent la délivrance de Dunkerque, la prise de toute l'artillerie ennemie et des approvisonnemens de siége, ainsi que la destruction presque totale de l'armée hollandaise. Quelques jours après ces événemens, il fut suspendu de ses fonctions, et reçut l'ordre de se retirer dans ses foyers, où il fut bientôt arrêté et conduit à la Conciergerie de Paris. On l'accusait de trahison et d'avoir été le complice du général Houchard, en ne faisant pas mettre bas les armes à toute l'armée anglaise, commandée par le duc d'York, et en outre de conserver un attachement trop vif au général Custine. M. Gay-de-Vernon ne fut remis en liberté qu'après la journée du 9 thermidor. En 1798, il accepta la place de professeur et de sous-directeur de l'école Polytechnique; lorsque cette célèbre école fut organisée sur le pied militaire, il fut nommé commandant en second et directeur des études. Il y reçut la décoration de la légion-d'honneur et le titre de baron en 1811. Il remplit l'année suivante, auprès du 5me corps de la grande-armée, les fonctions d'adjudant-commandant. Nommé commandant de la place de Torgau en Saxe, il fut, après une longue et honorable résistance, fait prisonnier le 1er janvier 1814. Au mois de mai 1815, il reçut l'ordre du ministre de la guerre de se rendre au 3me corps, commandé par le général Vandamme, pour y être employé

*Le Comte Garan.*

*Aubry pinx.* *Fremy del. et Sculp.*

plète encore, puisque tous furent tués ou prisonniers : le général Gazan se couvrit personnellement de gloire. Masséna passant à l'armée d'Italie, le général Gazan l'accompagna, et se signala au premier engagement, qui eut lieu le 8 avril 1800, à Agua-Santa et à Macarollo, en battant les Autrichiens, et en leur enlevant 2 pièces de canon, après leur avoir fait 600 prisonniers. Le 10 du même mois, il reçut l'ordre du général Soult d'attaquer la position de Verreria. Une pleine retraite de la part de l'ennemi, 2000 prisonniers et 7 drapeaux furent le résultat de 12 heures de combat. Mais les Français manquaient de munitions et de pain. L'ennemi, connaissant l'embarras de leur position, s'était emparé de Sassello, et menaçait de tomber sur les derrières de l'armée. Le général Gazan le prévint et le chassa de la ville, après lui avoir tué beaucoup de monde. Ayant pris quelque temps après le commandement de la 2me division, il fut blessé à la tête au combat de la Coronata. Il n'était pas entièrement rétabli, lorsqu'il reprit le commandement de sa division. Chargé, le 22 floréal an 8 (12 mai 1800), de conduire la colonne de gauche à l'attaque malheureuse de Monte-Cretto, il acquit de nouveaux titres à l'estime de ses braves compagnons d'armes. A la suite de la victoire de Marengo, le général Gazan fit partie de l'armée d'Italie, dont le commandement avait été laissé par le 1er consul Bonaparte au général (depuis maréchal) Brune. Il soutint sa réputation au passage du Mincio, à l'attaque de Pozzolo, et au combat de Bassano. Après la paix, il passa au commandement de la 1re subdivision de la 27me division militaire en Piémont. En 1805, les services qu'il rendit en combattant, le 11 novembre, les Autrichiens et les Russes, le firent nommer grand-officier de la légion-d'honneur. Le 14 octobre 1806, il prit une grande part à la défaite de l'armée prussienne dans les champs d'Iéna. En 1809, étant en Espagne, il se distingua aux deux siéges de Sarragosse (en janvier et février), et, le 8 août suivant, près de Talavera, au passage du Tage. Le 25 mars 1810, attaqué vivement par Ballesteros, à la tête de forces très-supérieures, non-seulement il lui résista, mais il culbuta son avant-garde, et resta maître du champ de bataille. Au combat de Albuera, le 19 mai 1811, où il donna de nouvelles preuves de courage, il fut blessé assez grièvement; il reçut en récompense la grand'croix de l'ordre de la Réunion. Après la première restauration, en 1814, le gouvernement royal nomma le général Gazan inspecteur-général d'infanterie à Lille, Condé et Valenciennes, et, en même temps, commandant la 1re subdivision de la 9me division militaire, à Montpellier. Lorsque Napoléon débarqua au golfe Juan, le général Gazan était dans sa ville natale. Après une hésitation que motivait un sentiment honorable, ses souvenirs militaires, son attachement pour sa patrie, le mouvement général l'emportèrent enfin, et il se rendit à Paris, où, comme tous ses frères d'armes,

il reçut un service militaire. Il prit le commandement de la 16me division, et fit partie de la chambre des pairs formée par Napoléon. Le 4 juin 1815, il fut chargé avec le duc de Dantzick, de porter à l'armée l'adresse de la chambre des représentans. Il n'est plus en activité. Le général Gazan a un fils, que la privation de l'ouïe et de la parole a fait confier à l'institution royale des sourds-muets de Paris. Ce jeune homme, doué d'un physique intéressant, est l'un des élèves que l'abbé Sicard se plaisait à faire paraître dans les séances publiques de cette institution célèbre, parce qu'il montrait beaucoup de zèle et d'intelligence. Un jour, un des spectateurs lui fit adresser cette question : « Qu'est-ce que l'application (au figuré)? » Gazan répondit aussitôt : « C'est la méditation sur » quelque chose de nécessaire, » qu'on presse contre son esprit » avec beaucoup d'effort. »

GAZE (Jean-Charles), est né à Cahors en 1781, et vint étudier la médecine à Paris, où il fut le disciple et l'ami de l'immortel Bichat. Après avoir reçu le titre de docteur, il retourna dans sa province, et y exerça la médecine avec succès. Il fut appelé au service des armées en qualité de médecin ordinaire. M. Gaze était naturellement studieux; il profita de son séjour en Allemagne pour apprendre la langue du pays, et pour s'appliquer à l'étude de la littérature médicale. Nous devons à ses travaux la traduction de l'excellent traité du docteur Hildenbrand sur le typhus contagieux, le meilleur que nous possédions sur ce sujet important. Le traducteur enrichit le livre du médecin allemand d'un fort bon discours préliminaire, et d'un grand nombre de notes utiles. M. Gaze a fait la fameuse campagne de Russie, et depuis la paix il habite Paris, où il partage son temps entre l'exercice de sa profession et l'étude. Il a publié : 1° *Dissertation sur la maladie des femmes à la suite des couches, connue sous le nom de fièvre puerpérale,* Paris, 1801, in-8°. Jusqu'alors on avait regardé cette fièvre comme essentielle; M. Gaze est d'un avis opposé, il est un des premiers qui aient soutenu que cette fièvre n'était qu'une inflammation au péritoine. 2° *Existe-t-il deux variétés de rhumatisme, dont l'une affecte le système musculaire de la vie animale, et l'autre le système fibreux des articulations?* L'auteur s'est déclaré pour l'affirmative, et M. Pinel a confirmé cette division dans sa *Nosographie philosophique.* 3° *Matériaux pour servir à une doctrine générale des épidémies et des contagions,* traduit de l'allemand de Schaurrer, Paris, 1815, in-8°. M. Gaze a été aidé par son collègue, le docteur Breslau. L'auteur, qui était resté à Wilna avec les malades de l'armée française, ayant eu occasion d'observer l'épidémie de la fièvre typhoïde, qui a régné dans cette ville en 1817, en a publié l'histoire à la suite de cet ouvrage. 4° *Mémoire sur la plique polonaise,* couronné par la société de médecine de Paris en 1816. Ce Mémoire est imprimé dans le premier volume de ceux de la société. M. Gaze, qui n'est étranger à aucune des parties de

sa profession, a fait imprimer un grand nombre d'observations et de dissertations sur divers sujets de médecine-pratique, tant dans les *Annales chimiques de Montpellier*, que dans le *Journal général de médecine, chirurgie et pharmacie.*

GAZES (Antimos), archimandrite grec, est connu 1° comme auteur de l'*Hermès ou Mercure littéraire;* 2° par un dictionnaire grec, en 2 vol. in-fol., imprimé à Vienne, en 1795. Il a fondé, en 1770, dans un bourg près de Zugora, nommé Mélies, une école dans laquelle on enseigne, en même temps, la morale évangélique et les maximes contenues dans la philosophie de Socrate, le grec ancien et moderne, l'allemand, le français et l'italien. On y forme des sujets destinés à l'état ecclésiastique, à l'enseignement, au commerce et à l'agriculture. La bibliothèque de cette école contient plus de huit mille volumes M. Gazes fit, en 1804, un voyage en Grèce. Pendant son séjour dans la Thessalie, il découvrit, en fouillant des ruines, trois bustes en marbre, l'un d'Aristote, le second d'Anacréon, et le troisième de Cérès. Il découvrit aussi une monnaie de Lysimaque, des colonnes de marbre, et un manuscrit qui est le commentaire grec de Nicéphore sur les Antiphones.

GAZI-HASSAN, né d'une famille obscure, s'éleva, par degrés, aux plus hautes dignités de l'empire ottoman. On ignore le lieu de son origine; cependant on sait qu'il passa ses premières années à Rodosto, dans la Propontide; et l'on présume que ce fut là qu'il prit naissance. Quoi qu'il en soit, né avec un goût décidé pour la profession des armes, il s'engagea dans les milices algériennes, et donna des preuves de bravoure dans la guerre qui eut lieu contre quelques peuplades africaines. Après avoir successivement passé par tous les grades, il fut nommé commandant en chef des troupes du dey d'Alger, et gouverneur de Tremecen. Quelques désagrémens qui lui furent suscités par l'envie, le décidèrent à passer à Constantinople. Il fut admis dans la marine du Grand-Seigneur; et à l'époque où les Russes brûlèrent la flotte turque à Tschesmé, il était capitaine de pavillon du vaisseau amiral. Le 5 juillet 1770, il se donna, en face de Scio, entre les escadres russe et turque, un combat terrible, dans lequel les deux vaisseaux amiraux, après s'être battus long-temps avec un égal acharnement, sautèrent tous les deux. Hassan, couvert de blessures, parvint, par un bonheur inouï, à se sauver de l'incendie, et gagna la terre. Deux beys de l'Egypte, Ibrahim et Mourad, s'étaient révoltés; Hassan, chargé de les faire rentrer dans le devoir, alla en Egypte, en 1779, les força de se soumettre, et leur imposa une contribution de guerre considérable. En 1787, il commanda une flotte de 16 vaisseaux de ligne et de 8 frégates, destinée à chasser les Moscovites de la mer Noire. Les succès qu'il obtint, dans cette expédition, lui valurent la place d'intendant de l'arsenal. Il fut, la même année, nommé capitan-pacha (grand-a-

miral). En 1788, il obtint d'abord quelques succès ; mais l'arrivée de Souwarow ayant considérablement renforcé l'armée du prince de Saxe-Cobourg, il fut repoussé et ne put défendre la ville d'Ismaïl, qui fut prise d'assaut et livrée à la discrétion du vainqueur. Le sultan Sélim monta sur le trône, le 7 avril 1789, destitua Hassan de sa place de capitan-pacha, et l'exila. En 1790, il fut rappelé et nommé grand-vizir. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il se vit à la tête du ministère : les craintes qu'il conçut alors se réalisèrent bientôt ; car l'armée qu'il commanda contre les Russes ayant été battue, sa perte devint certaine. Les uns disent qu'il mourut de chagrin ; d'autres prétendent qu'il fut tué, et que sa tête fut envoyée à Constantinople. On n'est guère plus d'accord sur son caractère : car, suivant les uns, il fut doux, humain, et idolâtré de ses soldats, dont il était le père ; et, suivant d'autres, il était cruel et même barbare. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il rendit de très-grands services à la Porte-Ottomane, qu'il fit des réformes et des changemens très-avantageux dans la marine ; et tant qu'il fut capitan-pacha, les arsenaux furent parfaitement approvisionnés. Il réforma aussi quelques abus dans l'administration. Il était d'une taille moyenne, d'un tempérament robuste, et d'une activité infatigable. Il sacrifia, dans plus d'une occasion, ses trésors pour les secours de l'état. La Turquie lui est redevable de plusieurs établissement très-utiles, qu'il forma à ses dépens.

GAZZANIGA (Joseph), compositeur d'opéra, étudia les élémens de la musique au conservatoire de Venise ; il alla ensuite à Naples, et prit des leçons de Sacchini, maître célèbre à cette époque. Après avoir donné à Rome, en 1770, son opéra intitulé *la Palaccorda*, qui eut du succès, il alla à Bologne, à Florence, à Turin, et dans d'autres villes d'Italie, où il fit admirer ses productions. Il faisait de temps à autre des voyages à Rome, et y était généralement applaudi. Pendant le carnaval de 1781, il fit jouer l'*Orvietano*, qui est regardé comme le meilleur de ses opéra, et qui fit beaucoup de sensation : ce fut même cette production qui établit sa réputation. Gazzaniga parcourut ensuite la Saxe, la Bavière, et différens autres états de l'Allemagne, puis il retourna en Italie, et fut fait maître de chapelle à la cathédrale de Vérone. Il y mourut en 1810. Il était né à Venise, en 1748. Au rapport des connaisseurs, il était plus fort sur la partie vocale que sur celle des instrumens. Quoique ses ouvrages ne puissent le faire placer au rang des premiers maîtres, on peut cependant le regarder comme un très-bon compositeur.

GEDDES (Alexandre), prêtre catholique écossais, naquit au comté de Bamff, en l'année 1737. Il commença ses études dans une école particulière, et vint les terminer à Paris, au collége des Écossais. De retour dans sa patrie en 1764, il fut successivement, desservant d'une congrégation au comté d'Angus, chapelain au

comté de Traquais, et pourvu d'un bénéfice dans le comté de Bamff où il se maria. Il quitta bientôt cette résidence, et après s'être fait recevoir docteur en droit à l'université d'Aberdeen, il se rendit à Londres, et y fut nommé desservant de la chapelle de l'ambassadeur de l'empereur d'Allemagne. Dégoûté des fonctions de son ministère, il les abandonna totalement, et ne s'occupa plus que de traduire la *Bible* en anglais, ouvrage qu'il méditait depuis long-temps; en 1792, il fit paraître son premier volume qui contenait le *Pentateuque* et le *livre de Josué*. Le style de cette traduction, la liberté, la licence même des expressions, dans certains passages, causèrent une assez grande rumeur, et déterminèrent les évêques catholiques à le suspendre de toutes fonctions. Quoi qu'il en soit, il publia en 1797 son second volume, et se contenta de se venger par des pamphlets et des satires, de ceux qui l'avaient censuré. En 1800, il fit imprimer des remarques critiques, relatives aux écrits qui avaient condamné sa version. Peu de temps après, il publia l'*Apologie des catholiques romains, en résidence dans les royaumes de la Grande-Bretagne*. Il mourut en 1802.

GEDIKE (Frédéric), membre de l'académie de Berlin, était fils d'un pasteur du village de Boberow dans le Brandebourg, et naquit le 15 janvier 1754. Il n'avait que 9 ans quand il perdit son père. Dépourvu de toute ressource, il fut admis dans l'hospice des orphelins à Zullichaud, et y fit ses études sous le professeur Steinbar, homme d'un grand mérite. Il étudia ensuite la théologie à l'université de Francfort-sur-l'Oder, et se destina à l'instruction. En 1775, il fut chargé de l'éducation des enfans d'un célèbre théologien de l'église protestante, et n'en sortit que pour aller remplir la place de vice-recteur du gymnase Friedricht-Werder, à Berlin. Il dirigea dans la suite comme chef, non-seulement ce gymnase, mais encore celui de Cologne. Nommé, en 1784, membre du grand consistoire, conseiller au département de l'instruction publique en 1787, et membre de l'académie des sciences de Berlin en 1790, il fit encore partie du comité chargé de travailler au perfectionnement de la langue allemande, et devint membre de l'académie des arts et métiers. En 1771, il fut décoré du bonnet de docteur en théologie, à l'université de Halle. En 1797, il visita quelques parties de l'Italie, et en 1802, il parcourut la Prusse méridionale et la nouvelle Prusse orientale, en qualité d'inspecteur des écoles. M. Gedike possédait parfaitement toutes les branches de l'instruction publique, et consacra sa vie entière à l'éducation de la jeunesse. Ses travaux furent souvent couronnés par de grands succès, et plusieurs savans sortirent des écoles placées sous sa direction. Ce fut lui qui fonda à Berlin le séminaire où sont élevés les jeunes gens destinés à la haute instruction. Quoique d'un extérieur très-sévère, il avait beaucoup de franchise et de générosité dans le

caractère; on l'accusa seulement d'avoir un peu trop aimé l'argent. Il mourut le 2 mai 1803, n'étant encore âgé que de 49 ans. On a de lui de nombreux ouvrages, parmi lesquels on peut citer particulièrement : 1° des traductions en allemand des *Odes* de Pindare, qui sont, jusqu'ici, regardées comme ce qu'il y a de meilleur en ce genre, 1777 et 1779; 2° traduction allemande de quatre dialogues de Platon, *le Menon, le Clitoon* et *les deux Alcibiade*, in-8°, Halle, 1780; 3° une édition du *Philoctète* de Sophocle, avec des notes, in-8°, Berlin, 1781; 4° *M. Tullii Ciceronis historia philosophiæ antiquæ, ex omnibus illius scriptis, collegit, disposuit, aliorumque auctorum, tùm latinorum, tùm græcorum, locis illustravit et amplificavit*, in-8°, Berlin, 1781, 2me édition 1800, 3me 1815; 5° *Franzosisches lesebuch für anfænger*, 1785, Berlin. Cet ouvrage a eu 11 éditions. 6° *Pindari carmina selecta, cum scholiis selectis, suisque notis, in usum academicum et scholarum*, in-8°, Berlin, 1786; 7° *Englisches lesebuch für anfængers*, 1794, Berlin, 2me édition 1797, 3me 1804. On publia à Berlin, en 1806, un *Recueil des ouvrages posthumes de Gedike*, en tête duquel se trouve sa vie.

GEEN (Joseph van), est né à Gand en 1776. Il entra comme cadet, en 1789, au service des états de Brabant, et, en 1791, il s'enrôla comme volontaire dans les chasseurs belges. En 1792, il fut fait sous-lieutenant, et servit sous Dumouriez et Pichegru, en Flandre et en Hollande. En 1793, il reçut un coup de feu à la main droite, en combattant aux affaires de Valenciennes. En 1794, il fut blessé à la tête d'un coup de sabre à Tournai, et reçut une seconde blessure très-grave près de Waalwik. Il quitta en Hollande le service de la France, et passa à celui de la république batave; il fit, en 1796, sous le général Dumonceau, la campagne d'Allemagne, et fut remarqué. En 1797, il fut nommé capitaine, et, en 1799, il reçut une blessure à la cuisse, dans la Nord-Hollande, en combattant contre les Anglo-Russes. Pendant la campagne de 1806 et de 1807, en Allemagne, il fit partie de l'armée du général Dumonceau. Rentré en Hollande, il fut décoré de l'ordre de l'Union, et nommé lieutenant-colonel de la garde du roi. Il fit en 1809 la campagne de Zélande, et la belle conduite qu'il y tint fut récompensée par le grade de colonel. Il fut ensuite envoyé en Espagne, et déploya en même temps, pendant cette guerre, beaucoup de valeur et des connaissances très-étendues dans l'art militaire. Possédant l'estime et la confiance de ses chefs, chéri des soldats qui lui étaient entièrement dévoués, il donna de nouvelles preuves de son courage, de son intelligence et des ressources de son esprit. Il eut bientôt à soutenir près de Christoval, contre un ennemi qui réunissait des troupes trois fois plus nombreuses que les siennes, un combat qui dura depuis le matin jusqu'au soir, et dans lequel il se maintint constamment sans se laisser entamer. Il obtint à cette époque la croix de la légion-d'honneur. A la bataille de Sala-

manque, une colonne anglaise avait enfoncé son régiment, et s'était emparée de son aigle; le colonel Geen, suivi seulement de 5 ou 6 chasseurs, se précipite au milieu des ennemis, reprend son aigle, et retourne triomphant rejoindre son corps. Il ne se montra pas avec moins d'avantage à Burgos, à Trias, à Pampelune, à Bayonne et dans plusieurs autres occasions, à la suite desquelles il fut fait officier de la légion-d'honneur. Depuis la fatale journée de Waterloo, il s'est attaché au service du roi des Pays-Bas : ce prince le nomma en 1815 général-major, et lui accorda en 1816 la décoration de l'ordre de Guillaume.

GEHLER (Jean-Charles), médecin et naturaliste distingué, naquit à Gorlitz, le 17 mai 1732, se fit recevoir, en 1758, docteur à l'université de Léipsick. Il alla voyager pour s'instruire en Allemagne et en Suisse, revint ensuite à Léipsick, et y donna des leçons de minéralogie. En 1762, il fut nommé professeur de botanique, et, en 1773, appelé à la chaire de physiologie. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on distingue : 1° *De characteribus fossilium externis*, in-4°, Léipsick, 1757; 2° *Recueil de plusieurs Mémoires concernant l'art de l'accouchement*, 2 vol. in-8°, Léipsick, 1798; 3° *Chimie expérimentale et raisonnée*, de A. Baumé, 3 vol. in-8°, Léipsick, 1775, 1776. M. Gehler mourut à Léipsick le 6 mai 1796.

GEHLER (Jean-Samuel-Trangott), physicien, naquit à Gorlitz en 1751, présumé frère du précédent; il sortait d'une famille distinguée; plusieurs de ses ancêtres avaient été bourgmestres, et son père avait aussi occupé cette place importante. Après avoir fait ses premières études dans la maison paternelle, il alla à l'université de Léipsick, pour y perfectionner son éducation, sous la direction de son frère aîné, qui était alors médecin en cette ville. Jean-Samuel Gehler annonça dès sa naissance une constitution très-faible. Devenu grand, il fut d'un caractère sérieux, et porté à la contemplation ; aussi s'adonnait-il particulièrement aux sciences abstraites et spéculatives, telles que les mathématiques, la physique, la chimie. Il suivit avec un très-grand succès les cours de J. Ernesti et de Morus, et parvint sous ces deux maîtres à se former un style latin très-élégant. Il étudia ensuite la jurisprudence, et devint profond dans la connaissance des lois. Il cultiva aussi les muses, et il a même laissé quelques morceaux de poésie qui ont été recueillis et publiés à Léipsick en 1772. Il donna en 1773 l'idée de la formation d'une société de jeunes poètes, qui fut nommée l'*Alliance des tendres amis*. Il fut ensuite gouverneur, pendant une année, de trois jeunes Russes appartenant à des maisons de la plus haute considération. M. Gehler n'avait eu de son père que très-peu de fortune, et il fut obligé de chercher dans ses talens des moyens pour exister d'une manière honorable. En 1774, il se fit recevoir maître-ès-arts, et donna des leçons particulières de mathématiques. Il publia à cette époque sa traduction

des *Recherches sur les modifications de l'atmosphère*, par Deluc. Peu de temps après, il donna une dissertation intitulée : *Diss. Historiæ logarithmorum naturalium primordia.* L'intention de M. Gehler était de se livrer à l'instruction; mais il fit bientôt un mariage avantageux, et dès-lors il changea de détermination, et songea à entrer dans la haute magistrature. En 1777, il se fit recevoir docteur en droit; fut, quelques années après, nommé sénateur de la ville de Léipsick; et enfin, en 1786, il fut fait assesseur de la haute-cour de justice dans la même ville. L'importance des devoirs qu'il eut à remplir ne lui fit pas négliger ses travaux littéraires; il s'y livra même avec une ardeur telle, que ses forces s'affaiblissaient insensiblement; et le travail extraordinaire auquel il se livra pour terminer à une époque fixée le dernier volume de son *Dictionnaire des sciences physiques*, épuisa totalement ses forces. Il mourut au mois d'octobre 1795. Outre les ouvrages dont il a été parlé, M. Gehler a publié : 1° *Diss. inaug. de læsione emptoris ultra dimidium rectè computanda*, in-4°, Léipsick, 1777; 2° *Dictionnaire de physique*, en allemand, 4 vol. in-8° avec gravures, id., 1787. En 1795, il ajouta à cet ouvrage, qui est le plus important de tous ceux qui sont sortis de sa plume, un supplément en un vol. 3° *Dissertation complète sur la doctrine de l'électricité*, par Cavallo, in-8°, 1778; 4° *Lettres physiques et morales*, sur l'histoire de la terre et de l'homme, 4 vol. in-8°, ibid., 1781; 5° la *Description des expériences faites avec les machines aérostatiques*, par Faujas de Saint-Fond, 2 vol. in-8°, ibid., 1784; 6° *La philosophie chimique de Fourcroy*, in-8°, ibid., 1796.

GEISLER (Jean-Godefroi), humaniste très-savant, naquit à Langenau en Lusace, dans l'année 1726, et mourut à Gotha, le 2 septembre 1800. Il étudia sous Ernesti, célèbre professeur de ce pays, et se mit bientôt en état d'être choisi lui-même pour diriger un établissement d'instruction publique; il forma plusieurs savans dans les maisons dont il fut le chef pendant 36 ans à Gorlitz, à Gotha et à Pforta. En 1787, il fut appelé à Gotha pour y remplir la place de directeur de la bibliothèque ducale. Outre une infinité de dissertations et de programmes, et d'autres productions académiques, on a de lui : 1° *Commentatio de Photii, patriarchæ constantinopolitani, scientiâ medicâ*, in-4°, Léipsick, 1746; 2° cinq Dissertations *de Bibliothecâ milichianâ*, Gorlitz, 1763 et 1768; 3° *Notice succincte de la bibliothèque des pauvres appartenant au gymnase de Gorlitz* (en allemand), ibid., in-4°, 1765; 4° *Recensio nummorum thesauri fredericiani, in quibus concordia laudatur, pars 1ª et 2ª*, ibid., in-4°, 1765. Il est encore l'auteur de différens autres ouvrages, et fut l'un des collaborateurs de la *Gazette littéraire de Gotha.*

GELDER (Jacques de), mathématicien et physicien distingué, est né en Hollande. Il s'était déjà acquis beaucoup de réputation par ses grands talens, quand il fut nommé professeur de mathé-

matiques des pages du roi Louis Napoléon. Resté sans emploi, en 1810, il donna des leçons particulières, et s'occupa de quelques ouvrages publiés depuis. Il occupe maintenant la place de professeur de mathématiques à l'école militaire de Deff, et est l'auteur des ouvrages ci-après : 1° *Géographie mathématique*, d'après le plan de Guthry, 2 vol. in-8°; 2° *Géographie du royaume de Hollande*, un vol. in-8°; 3° *Traité sur le calcul d'un arc du méridien du globe terrestre*, un vol. in-8°; 4° *Traité sur plusieurs théories de la géométrie spéculative et pratique*, auquel il a donné pour titre : *Handleidind tot de bescouhwende en Werkdadige meetkunst*, etc., in-4°, tome 1er; 5° *Élémens de géométrie, contenant des traités complets de trigonométrie rectiligne et sphérique, et la théorie des transversales*, 1810, 2me édition, 1818; 6° *Élémens d'arithmétique*, 2 vol, in 8°, etc. M. Gelder a suivi dans tous ses ouvrages, une méthode claire et lumineuse qui le place parmi les géomètres les plus distingués de la Hollande. Dans son traité sur le véritable sens des quantités positives et négatives, il est d'une opinion entièrement opposée à d'Alembert et à M. Carnot. Il a fait preuve d'un esprit supérieur dans cet ouvrage, qu'il a presque entièrement créé.

GELLERT (Christlieb-Ehregott), naquit au mois d'août 1713, à Hagnichen, près de Freiberg en Saxe. Après avoir fait ses premières études à Meisson, il les acheva à l'université de Léipsick, passa ensuite en Russie, et fut d'abord professeur, puis adjoint à l'académie de Pétersbourg. Pendant son séjour dans cette capitale, il s'adonna à l'étude de la physique et de la chimie, sciences dont la société du célèbre Euler lui inspira le goût. Il revint en Saxe, au commencement de 1747, et fit à Freiberg des cours de minéralogie, suivis par tout ce qu'il y avait de plus distingué. En 1753, il fut nommé conseiller aux mines, et chargé de l'examen des fontes et des minéraux. Et après avoir été successivement administrateur en chef des forges et fonderies, et professeur de métallurgie, à l'académie de Freiberg, il fut, en 1782, revêtu du titre de conseiller-effectif des mines. La science métallurgique lui est redevable des progrès rapides qu'elle fit en peu de temps. Le baron de Born avait inventé un moyen d'amalgamer les métaux par l'action du feu, M. Gellert fut le premier qui parvint à obtenir le même résultat à froid. Ses essais ayant parfaitement réussi, son procédé fut adopté en Saxe ; et l'électeur fit construire à Halsbrück, un atelier qui est le plus vaste de tous ceux qu'on connaisse. M. Gellert mourut le 13 mai 1795. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages qui sont tous écrits en allemand, et parmi lesquels on peut citer : 1° *Élémens de la docimasie, exposée selon les principes de la théorie et de la pratique*, par J. A. Cramer, traduits du latin en allemand, in-8°, avec figures, Stockholm, 1746, Léipsick, 1766; 2° *Élémens de la chimie métallurgique, considérés sous le rapport de la théorie et de la pratique*, Léipsick, 2me édition

in-8°, 1776; 3° *Élémens de la docimasie, ou tome* 11^me^ *de la chimie métallurgique-pratique*, in-8°, 2^me^ édition, Leipsick, 1772. Ce dernier ouvrage a été traduit en français et en anglais.

GEMMINGEN (Cotto-Henri, baron de), auteur dramatique, a employé un langage très-épuré, et a beaucoup contribué à l'amélioration de la scène en Allemagne. On a de lui : 1° *le Père de famille*, imitation de Diderot; 2° *Pas plus de six Plats*, comédie; 3° *Pygmalion*, scène lyrique, de J. J. Rousseau, traduit pour le théâtre allemand, 1778; 4° *l'Héritage*, comédie, 1779; 5° *Dramaturgie de Manheim*, in-8°, 1779; 6° *la Mère de famille allemande*, drame en 5 actes, in-8°, Manheim, 1790; 7° *Richard II*, tragédie de Shakespeare, in-8°, 1782, ibid.; 8° *l'Homme du monde*, journal in-8°, Vienne, 1782 et 1783; 9° *Magasin pour les sciences et la littérature*, 2 vol. in-8°, ibid., 1784 et 1785; 10° *Ephémérides de Vienne*, in 8°, 3 n^os^, ibid., 1786. Le baron de Gemmingen s'était retiré à Wurtzbourg, en 1797, après avoir été conseiller de la chambre du Palatinat, chambellan de l'électeur, et membre de l'académie de Manheim. Il avait résidé environ 13 ans à Vienne.

GENCE (Jean-Baptiste-Modeste), homme de lettres, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs sont peu connus, naquit à Amiens, le 15 juin 1755. Selon la notice, probablement fournie par lui-même à la *Biographie des hommes vivans*, publiée par les frères Michaud, dont il est le collaborateur pour la *Biographie universelle*, M. Gence a voyagé en Flandre et en Italie, visitant les monastères et les musées, et portant habituellement *Horace* dans une poche et l'*Imitation de Jésus-Christ* dans l'autre. Se signalant de même dans sa longue carrière littéraire, par une grande variété de goûts et d'occupations, il a été tour-à-tour maître de quartier au collége de Navarre, où il fut protégé par l'abbé Coger; archiviste au dépôt des chartes, journaliste, collaborateur de M. Urbain Domergue au *Journal de la langue française*, et de M. Maret au *Journal de l'assemblée nationale*, depuis le *Moniteur*; correcteur en chef à l'imprimerie nationale, puis impériale, mais supprimé dans l'imprimerie royale; auteur d'odes philosophiques et sacrées, biographe universel, et enfin investigateur exact de toutes les éditions, traductions, variantes et imitations de l'*Imitation de Jesus-Christ*. Les écrits de cet auteur (est-il dit dans la notice citée ci-dessus), plus remarquables par leur concision que par leur volume, sont, *Examen raisonné du tableau de David, représentant Socrate prêt à boire la ciguë*, 1787; *Examen analitique de la mecanique morale d'Antoine La Salle*; *Odes philosophiques et sacrées*, dont la première, intitulée *Dieu ou l'être infini*, fut lue par l'auteur à la société académique des sciences de Paris, dans la même séance que le poëme impie *Sur la Nature*, imité de Lucrèce; l'*Oraison dominicale* en vers qui termine ses œuvres poétiques, et fait

aussi partie des *Pater*, publiés par Marcel en 250 langues, et réimprimés par Bodoni ; *Tableau méthodique des connaissances humaines*, avec explication, 1806, in-fol. : *Notice biographique des Pères et autres auteurs cités par Bourdaloue*, Lebel, Versailles, 1812 ; *Notice sur le caractère des éditions, etc., de l'Imitation de Jésus-Christ*, où l'on voit reparaître *l'Internelle consolation*, ancien gothique français; le Jumeau de *l'Imitation* latine ; *Considération sur la question relative à l'Imitation, etc.*, Paris, Lefèvre, 1812. Il annonce qu'il a encore en portefeuille une nouvelle traduction de l'*Imitation latine de Jésus-Christ*, édition revue, avec variantes discutées des différens textes, et dont S. M. Louis XVIII a daigné agréer la dédicace.

GENDEBIEN (Jean-François), né à Mons, le 21 février 1755, est un des hommes les plus distingués de la Belgique, par ses lumières, son patriotisme et les vertus qui honorent le citoyen. Après avoir fait de bonnes études à Liége, à Louvain et à Paris, il fut reçu avocat au conseil souverain du Hainault, et nommé, en 1784, conseiller assesseur de la magistrature de Mons. Lors des premiers troubles qui éclatèrent dans les Pays-Bas autrichiens en 1789, il fut destitué de ses fonctions pour avoir pris la défense d'un citoyen persécuté ; bientôt après, arraché à sa famille, il fut conduit comme otage à Bruxelles par le gouvernement autrichien. Des mesures de ce genre, prises à cette époque pour calmer l'effervescence populaire, produisirent, comme on aurait dû s'y attendre, un effet contraire. L'exaspération des esprits devint extrême, les troupes autrichiennes furent chassées de Bruxelles par les Bourgeois, les patriotes brabançons mirent M. Gendebien en liberté, et la province de Hainault le nomma son député au congrès national qui se réunit à Bruxelles. L'insurrection des Pays-Bas, fomentée contre Joseph II, par des nobles, des prêtres, des moines et des avocats, n'eut presque de commun avec la révolution française que l'époque où elle éclata. Les ducs d'Ursel, d'Aremberg, les comtes de La Marck, de Thiennes, l'archevêque de Malines, les avocats Van-Dernoot, Van-Eupen, profitèrent habilement des fautes du gouvernement autrichien. Un règlement nouveau pour l'université de Louvain, fut regardé comme une violation de la loi fondamentale ; la suppression de quelques couvens, comme la perte de la religion catholique; et le peuple, fanatisé par les prêtres, prit les armes. M. Gendebien lutta avec courage contre tous ceux qui se livraient à de coupables excès. Il présidait le congrès, le jour où des fanatiques s'y présentèrent, portant en triomphe la tête sanglante du jeune Van-Kricken, qu'ils venaient de massacrer de la manière la plus atroce, parce qu'il avait, selon eux, manqué de respect à une procession. Gendebien indigné se lève, fait chasser de l'assemblée les hommes de sang, chargés de cet horrible trophée, et, bravant le parti dominant, demande dans un discours

de la plus noble énergie, « que le » congrès se déclarât en perma- » nence, ainsi que toutes les au- » torités de la Belgique, jusqu'à » ce que le grand crime qui venait » de déshonorer la cause nationale » eût été expié par le supplice de » ses auteurs et de tous leurs » complices, sur la place même » qui en avait été souillée. » Les vœux du patriote ne furent point exaucés, et ce forfait resta impuni. Un secrétaire d'état, appuyé de plusieurs députés, obtint qu'on remît toute détermination au lendemain, et ce jour arrivé, il ne se présenta que très-tard à l'assemblée, ainsi que ses amis, qui déclarèrent « qu'ils avaient em- » ployé toute la nuit à calmer le » peuple, qui voulait venir égor- » ger le président Gendebien, à » cause de sa motion anti-patrio- » tique de la veille. » Celui-ci fit de nouveaux, mais de vains efforts pour obtenir justice. Le pouvoir était déjà tombé entre les mains d'une oligarchie puissante; et les autres députés, frappés de stupeur, abandonnèrent leur président. Désespérant alors d'une cause souillée par le crime, il donna sa démission et se retira dans ses foyers; mais la province du Hainault lui donna bientôt une nouvelle preuve de confiance, et le députa une seconde fois aux états-généraux. Chargé d'une mission pour négocier la réconciliation des provinces insurgées avec la maison d'Autriche, il réussit complétement, et l'acte en fut signé le 10 décembre 1790. Nommé dès-lors pensionnaire des états de la province du Hainault (procureur-général), M. Gendebien remplit les fonctions de cette place importante, avec le zèle et l'intégrité qui avaient marqué tous les pas de sa longue et honorable carrière; mais la conquête de sa patrie, et la réunion de la Belgique à la république française, le rendirent pour quelque temps à la vie privée. Les provinces belges ayant été organisées en départemens français, les électeurs de celui dont M. Gendebien faisait partie, l'élurent à l'unanimité pour les représenter au conseil des cinq-cents, en l'an 6. Il crut, par des raisons particulières, ne devoir point accepter cette mission; mais nommé de nouveau, en 1802, membre du corps législatif, il se rendit à Paris, et fit partie de ce conseil, ainsi que de la commission de l'intérieur, jusqu'au 31 décembre 1813. Après les événemens de 1814 et 1815, qui séparèrent la Hollande et la Belgique de la France, M. Gendebien, de retour dans sa patrie, fut nommé membre de la commission chargée de réviser l'acte constitutionnel d'après lequel le nouveau royaume des Pays-Bas devait être régi. Il a depuis fait partie de la seconde chambre des états-généraux de ce royaume, nommé par le roi pour la première session, et élu par les états de sa province pour les suivantes. Son éloquence et son patriotisme ont souvent eu l'occasion de se signaler dans cette assemblée des représentans de deux peuples réunis par la force et la politique, mais divisés par les intérêts, les mœurs et les opinions. M. Gendebien, chéri de ses concitoyens,

est toujours compté avec les Dotrange, les Reyphins et quelques autres patriotes, au premier rang des défenseurs de la liberté. Fort de l'autorité d'une longue expérience et d'une vie irréprochable, il s'est constamment opposé aux empiètemens du pouvoir arbitraire, comme à l'avidité fiscale des ministres Six et Appelius, et aux mesures extra-judiciaires du ministre dit de la justice, Van-Maanen. Ses discours prononcés le 16 août 1816, sur les communications de la chambre avec le souverain, le 24 septembre suivant sur la liberté de la presse, et nombre d'autres discours aussi remarquables par le talent oratoire que par une logique serrée, ont souvent réduit à l'absurde les argumens du président Membrède, des docteurs Kemper, de Moor, etc. Déjà membre de la légion-d'honneur en France, M. Gendebien, malgré son opposition au ministère hollandais, a aussi été décoré, en 1815, de l'ordre du Lion-Belgique, et jamais signe d'honneur ne fut mieux placé que sur le sein de cet homme honorable.

GENEVOIS (Louis-Benoit), avocat au commencement de la révolution, et président du tribunal criminel de Grenoble en 1791, fut nommé par le département de l'Isère député à la convention nationale en 1792. Dans le procès du roi il se déclara pour la peine de mort. Envoyé, après la journée du 9 thermidor, dans les départemens de la Meurthe et de la Moselle, il poursuivit les hommes dénoncés comme terroristes, et manda à la convention, en janvier 1795, qu'il réparait de son mieux les torts et les bévues du gouvernement à bonnet rouge. M. Genevois fit ensuite partie du conseil des cinq-cents, et en sortit en mai 1798. Sous le gouvernement impérial, il fut nommé membre du tribunal de cassation, et décoré de la croix de la légion-d'honneur. Exclu de ce tribunal en 1814 par le gouvernement royal, Napoléon, au retour de l'île d'Elbe, lui rendit sa place, qu'il perdit de nouveau à la seconde rentrée du roi. Exilé de sa patrie, en vertu de la loi d'*amnistie* du 12 janvier 1816, il se retira en Suisse, où par une faveur particulière du sort, l'hospitalité helvétique n'a point été violée à son égard.

GENGA (Annibal della), cardinal, né au château della Genga, le 2 août 1760, parvint de bonne heure aux dignités ecclésiastiques. Nonce du pape auprès du roi de Bavière et des états de second rang en Allemagne, il fut envoyé par sa sainteté, en 1807, à Paris, auprès de Napoléon. De retour à Rome, il fut obligé, lors de l'occupation des Français, de quitter cette ville, ainsi que les autres prélats qui n'étaient pas nés dans les États romains. Sa sainteté envoya de nouveau M. della Genga à Paris pour complimenter S. M. le roi Louis XVIII, sur sa rentrée; et en 1816, ce prélat fut élevé à la pourpre romaine. Il a fondé dans le bourg de la *Rocca Contrada*, lieu de sa résidence ordinaire, une école des arts et métiers, ainsi que 6 nouveaux lits à l'hospice.

GENGOULT (Louis-Thomas, baron de), né le 21 décembre

1767, entra jeune dans la carrière des armes, où il se distingua par ses talens et sa bravoure. Nommé général de brigade le 6 août 1811, il fut honorablement cité pour sa conduite dans la campagne de 1813, et notamment au combat de Wilhelmsbourg près de Hambourg. Le roi le nomma commandant de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis en 1814. Il commandait, en juin 1815, une brigade à l'armée du Nord. Le gouvernement provisoire l'avait élevé, le 5 juillet de la même année, au grade de lieutenant-général; mais cette nomination ne fut point confirmée au retour du roi.

GENISSIEUX (J. J. V.), député par le département de l'Isère à la convention nationale en 1792, était avocat à Grenoble au commencement de la révolution. Il s'était déjà fait remarquer par une exaltation extrême dans ses opinions et ses discours. La tribune nationale et les débats politiques lui offrirent bientôt l'occasion de montrer sinon de grands talens oratoires, du moins un zèle véhément pour le nouvel ordre de choses. Dès le commencement de l'instruction du procès de Louis XVI, il proposa le bannissement de toute la famille des Bourbons. « En abolissant la » royauté, dit-il, vous auriez dû, » Louis XVI eût-il été aussi ver- » tueux que Titus et Trajan, l'ex- » clure par l'ostracisme. Toute sa » famille porte ombrage à la li- » berté, il faut l'exclure aussi; par » cet exil vous ne leur supposez » pas de crimes, vous leur conser- » vez leurs biens, leurs honneurs, » mais vous prenez contre eux une » indispensable mesure de sûreté » générale. Si les Bourbons en fa- » veur desquels on réclame, a- » vaient autant de civisme qu'on » le suppose, ils n'auraient pas at- » tendu un pareil décret, ou plu- » tôt ils seraient venus le proposer » eux-mêmes. » Génissieux vota depuis pour la mort, sans appel et sans sursis. Siégeant avec le parti de la *montagne*, il se prononça pour les mesures les plus promptes et les plus sévères. Travailleur infatigable, et souvent rapporteur des différens comités où ses collègues le placèrent presque sans interruption, il proposa de nombreux décrets contre les nobles, les prêtres, les parens d'émigrés et les suspects. Il s'éleva, en mai 1795, contre les facilités accordées aux émigrés pour rentrer en France, s'opposa au décret proposé par Chénier et appuyé par Tallien pour la rentrée de l'ex-ministre Talleyrand-Périgord et du général Montesquiou, mais parla cependant une fois en faveur des prêtres déportés et de leurs familles. Entré au conseil des cinq-cents, il y demanda l'exclusion du député Job Aimé, accusé d'avoir été chef des compagnies dites de *Jésus* et du *Soleil*. Nommé ministre de la justice par le directoire, le 3 janvier 1796, il ne conserva cette place que 3 mois. Ayant refusé le consulat de Barcelonne, il devint substitut du commissaire du gouvernement près la cour de cassation. Réélu membre du conseil des cinq-cents en 1798, il y attaqua l'administration financière du directoire et la gestion du ministre des finan-

ces Ramel, qui réclama contre les assertions hasardées de Génissieux. Le 30 prairial (19 juin), il fut élu président de l'assemblée. S'étant fortement opposé à la révolution du 18 brumaire, il fut arrêté momentanément et conduit à la Conciergerie, mais remis en liberté le même jour. Exclu par le premier consul du nouveau corps-législatif, Génissieux devint cependant quelque temps après juge au tribunal d'appel du département de la Seine, et en exerça les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en octobre 1804.

GENLIS (Stéphanie-Félicité Ducrest de Saint-Aubin, comtesse de), née en 1746, près d'Autun en Bourgogne, parut très-jeune sur la scène du grand monde. Plus favorablement traitée par la nature que par la fortune, ses grâces, sa beauté et un talent admirable pour la musique, la firent bientôt accueillir dans les meilleures sociétés de Paris. Après de brillans succès en plus d'un genre, elle se vit entourée d'une foule d'admirateurs, mais ce ne fut cependant qu'au seul hasard qu'elle dut l'avantage de former une union qui lui donna un rang distingué dans le monde et la rapprocha de la famille du duc d'Orléans. Une lettre très-spirituelle adressée par Mlle Ducrest à une de ses amies, tomba entre les mains du comte de Genlis; et la simple lecture de cet écrit, dont il n'avait jamais vu l'auteur, fit naître en lui le sentiment du plus vif intérêt, qui se changea bientôt en une véritable passion, et il offrit sa fortune et sa main à la jeune personne qui écrivait si bien. Mme de Genlis devint par ce mariage nièce de Mme de Montesson, alors unie elle-même au duc d'Orléans père, par un mariage qu'on appelait secret, parce qu'il n'était point avoué à la cour, mais qui d'ailleurs était connu de tout le monde. Le duc de Chartres vit chez elle Mme de Genlis; et bientôt entraîné par le charme irrésistible de sa personne et de son esprit, ce prince résolut de l'attacher à sa maison, et de lui confier l'éducation de ses 3 fils et de sa fille, avec le titre inusité pour une dame, de *gouverneur*. Il fallut le consentement de Louis XVI, qui répondit assez brusquement à la demande du prince, « gouverneur ou gouvernante, peu importe; vous êtes »le maître de faire ce qu'il vous »plaira : d'ailleurs le comte d'Artois a des enfans! » Mme de Genlis fut dès-lors installée en sa nouvelle qualité au Palais-Royal; et pour justifier le choix qu'on avait fait d'elle comme institutrice des enfans du premier prince du sang, elle publia successivement plusieurs ouvrages d'éducation : *Adèle et Théodore; les Veillées du château*; *les Annales de la vertu*, et surtout le *Théâtre à l'usage des jeunes personnes, ou Théâtre d'éducation*, furent très-favorablement accueillis du public. Il n'en fut pas tout-à-fait de même de deux ouvrages de théologie qui parurent à l'époque de la première communion de l'aîné de ses élèves. A l'étonnement de voir sortir d'un boudoir du Palais-Royal des livres de piété, succédèrent bientôt d'amères critiques. On alla jusqu'à contester à Mme de Genlis

ses droits d'auteur, et l'on assurait que *les Lettres sur la religion de l'abbé Gauchet* avaient fourni le fond, et un certain abbé Lamourette la forme de ces écrits. Les théologiens plus sévères prétendirent que tout ce que Mme de Genlis avait ajouté, et particulièrement ses notes, n'étaient point orthodoxes, et les hommes du monde jugèrent que l'auteur ne semblait point appelé par son talent à traiter des sujets de controverse religieuse. Quelques philosophes s'égayèrent même assez méchamment sur certains passages. Mme de Genlis pardonna bientôt aux théologiens et aux hommes du monde; mais elle voua depuis aux philosophes une haine implacable, et c'est le sentiment dans lequel elle a le plus constamment persisté. Les orages de la révolution éclatèrent peu de temps après, et donnèrent aux opinions et à l'existence de Mme de Genlis une tout autre importance. Sa conduite politique, soumise à de sévères investigations, a été vivement censurée. Nous respectons trop et son âge et son sexe, pour répéter les jugemens rigoureux des biographes qui ont jusqu'ici parlé d'elle. Nous ne nous autoriserons pas davantage de l'exemple qu'elle a donné elle-même, en traitant trop souvent ses contemporains, et surtout d'illustres contemporaines, avec une excessive rigueur, qu'on a hautement taxée d'injustice. La dévotion exaltée à laquelle elle s'est élevée en ses dernières années, quand le zèle ardent qui l'accompagne ne se trouve pas heureusement tempéré par une des premières vertus chrétiennes, la charité, porte sans doute à une sévérité extrême pour autrui, et peut faire oublier le précepte divin : « Ne condamnez » point, afin de n'être point con- » damné. » Nous aimons mieux renvoyer nos lecteurs, pour la suite de la vie publique de Mme de Genlis, à l'ouvrage qu'elle a publié elle-même, sous le titre de *Précis de ma conduite*, et qui contient des détails très-curieux. Forcée de quitter la France pour se mettre à l'abri des orages politiques, dont la famille du duc d'Orléans fut bientôt atteinte, après avoir séjourné quelque temps en Angleterre, où elle fut conduite par Pétion, elle se rendit en Belgique, où elle maria bientôt sa fille d'adoption, la belle Pamela, à lord Fitz-Gérald, depuis célèbre par son infortune. Elle se rendit ensuite en Suisse, et se retira dans le couvent de Sainte-Claire à Bremgarten, avec Mlle d'Orléans, qui s'en sépara bientôt pour aller joindre sa tante, la princesse de Conti, à Fribourg. Mme de Genlis quitta depuis la Suisse, où elle avait éprouvé quelques désagrémens; voyagea en Allemagne, et demeura longtemps dans les environs d'Hambourg, où elle maria sa nièce, Mlle de Sercey, avec un des plus estimables négocians de cette ville, M. Mathiessen. Le gouvernement consulaire fut plus favorable à Mme de Genlis que le directoire : elle obtint non-seulement sa radiation de la liste des émigrés et sa rentrée en France, mais Napoléon devint pour elle prodigue de faveurs; lui accorda une pension considérable

et un logement à l'Arsenal, avec le droit de prendre dans la bibliothèque de ce nom, tous les livres qu'elle jugerait nécessaires à son usage. Elle entretint long-temps une correspondance particulière et très-suivie avec l'empereur. Après la restauration des Bourbons, M. le duc d'Orléans a aussi assigné une pension à Mme de Genlis, et elle a toujours vécu, depuis sa rentrée en France, entourée d'égards et des plus tendres soins de sa respectable famille. Quelques discussions imprudemment entamées avec des hommes de lettres distingués, et dans lesquelles, malgré ses grands talens pour la polémique, la victoire s'est rarement déclarée en sa faveur, ont pu seules troubler le calme dont sa vieillesse était appelée à jouir. Outre les nombreux ouvrages sortis de l'inépuisable plume de Mme de Genlis, et imprimés sous son nom, elle s'était associée à la rédaction de plusieurs recueils périodiques, tels que l'ancien *Mercure de France*, la *Bibliothèque des romans*, le *Journal des dimanches ou de la jeunesse*, etc. Elle avait même entrepris à elle seule la rédaction d'un journal qui devait servir de modèle à tous les autres, et qui portait le titre de *Journal imaginaire*. Après avoir travaillé à la *Biographie universelle*, elle se brouilla avec ses collaborateurs; mais pour ne pas faire perdre au public le fruit de ses veilles, elle fit imprimer les articles qu'elle avait composés, et les publia séparément, sous le titre *De l'influence des femmes dans la littérature*. Non seulement ses contemporaines sont peu ménagées dans cet ouvrage, mais par épisode elle y attaque le style et jusqu'aux principes de l'illustre archevêque de Cambray. On conçoit qu'il doive y avoir en effet une grande divergence d'opinion, comme il y a opposition prononcée de caractères, entre Fénélon et l'auteur des *Chevaliers du Cygne*. Outre les ouvrages cités ci-dessus, Mme de Genlis a encore publié : *Discours sur la suppression des couvens de religieuses, et sur l'éducation publique des femmes*, 1790, 1 vol. in-8°; *Discours sur l'éducation de monseigneur le dauphin, et sur l'adoption*, 1790, in-8°; *Leçons d'une gouvernante à ses élèves, ou Fragmens d'un journal qui a été fait pour l'éducation des enfans de M. d'Orléans*, 1791, 2 vol. in-12; *Discours sur l'éducation publique du peuple*, 1791, 1 vol. in-8°; *Nouveau théâtre sentimental*, 1791, 1 vol. in-8°; *Discours sur le luxe et l'hospitalité*, 1791, 1 vol. in-8°; *Les Chevaliers du Cygne, ou la cour de Charlemagne*, Hambourg, 1795, 3 vol. in-8°, réimprimés avec changemens en 1805; *Épître à l'asile que j'aurai*, suivie de *deux fables*, du *Chant d'une jeune sauvage*, de l'*Épître à Henriette Sercey ma nièce*, et des *Réflexions d'un ami des talens et des arts*, 1798, 1 vol. in-8°; *Précis de la conduite de Mme de Genlis depuis la révolution*, 1796, in-8° et in-12; *Les petits émigrés*, 1798, 2 vol. in-8°; *Manuel du voyageur*, 1798, 2 vol. in-8°; *Herbier moral ou Recueil de fables nouvelles et autres poésies fugitives*, 1799, 1 vol. in-12; *Les Mères rivales, ou la Calomnie*, 1800, 3 vol. in-8°;

*Le petit La Bruyère, ou les actes et mœurs des enfans de ce siècle*, 1800, 1 vol. in-8°; *Nouvelle méthode d'enseignement pour la première enfance*, 1800, 1 vol. in-12, et 1801, 1 vol. in-8°; *Les vœux téméraires*, 1799, 3 vol. in-12, réimprimés en 1802, 2 vol. in-8°; *Projet d'une école rurale pour l'éducation des filles*, 1801, in-8°; *Nouvelles heures à l'usage des enfans*, 1801, 1 vol. in-12; *Mademoiselle de Clermont*, nouvelle historique, 1802, 1 vol. in-18; *Nouveaux contes moraux et nouvelles historiques*, 1802, 3 vol. in-12, et 3 autres vol. qui ont paru depuis. *Les souvenirs de Félicie L****, 1804, 1 vol. in-12; *Suite des souvenirs de Félicie*, 1807, 1 vol. in-12; *La duchesse de La Vallière*, 1 vol. in-8°; *Les monumens religieux*, 1804, in-8°; *Le comte de Corke*, suivi de *Six nouvelles*, 1805, 2 vol. in-12; *Alphonsine*, 1806, 2 vol. in-8°; *M^me^ de Maintenon*, 1806, 1 vol. in-8°; *Le siége de la Rochelle*, 1808, 2 vol. in-8°; *Saint-Clair, ou la victime des sciences et des arts*, 1808, 1 vol. in-8°; *Alphonse, ou le fils naturel*, 1809, 3 vol. in-8°; *Arabesques mythologiques*, 1810, 1 vol. in-12; *La maison rustique*, 1810, 3 vol. in-8°; *La botanique historique et littéraire*, 1 vol. in-8°; *Observations critiques pour servir à l'histoire de la littérature au XIX^me^ siècle*, 1811, 1 vol. in-8°; *Examen critique de l'ouvrage intitulé Biographie universelle*, 1811, in-8°; *Suite de l'examen, etc.*, 1812, in-8°; *La feuille des gens du monde, ou le Journal imaginaire*, 1811, 1 vol. in-8°; *Les bergères de Madian, ou la jeunesse de Moïse*, poëme en prose en six chants, 1811, 1 vol. in-12; *Mademoiselle de La Fayette, ou le siècle de Louis XIII*, 1813, 1 vol. in-8°; *Les ermites des Marais-Pontins*, 1814, 1 vol. in-8°; *Histoire de Henri-le-Grand*, 1815, 2 vol. in-8°; *Jeanne de France*, 1816, 2 vol. in-12; *Le journal de la jeunesse*, 1816, 1 vol. in-12; *Les Battuécas*, 1816, 2 vol. in-12; *Abrégé des mémoires du marquis de Dangeau*, 1817, 4 vol. in-8°; *Tableaux de M. le comte de Forbin*, 1817, 1 vol. in-12; *Zuma, ou la découverte du quinquina*, suivie de plusieurs autres contes, 1817, 1 vol. in-12; *Les Parvenus*, 3 vol. in-8°.

GENOUDE (Eugène), employé à l'université de Paris, a publié : *Réflexions sur quelques questions politiques*, 1814, in-8°; *Traduction nouvelle des prophéties d'Isaïe*, avec un discours préliminaire et des notes, 1815, in-8°. Ces deux ouvrages sont peu connus.

GENSONNÉ (Armand), né à Bordeaux, le 10 août 1758. Entré dès sa jeunesse dans la carrière du barreau, il s'y distingua par ses talens, et acquit de bonne heure l'estime et l'affection des habitans de sa ville natale. Lors de la fondation du tribunal de cassation (1789), Gensonné en fut nommé membre un des premiers. Les comités de l'assemblée constituante le chargèrent, en 1791, de la commission délicate de visiter les provinces de l'Ouest, pour reconnaître et juger l'esprit des habitans, et recueillir leurs opinions sur la nouvelle constitution civile du clergé. En septembre 1791, lorsque les départemens furent appelés à nommer

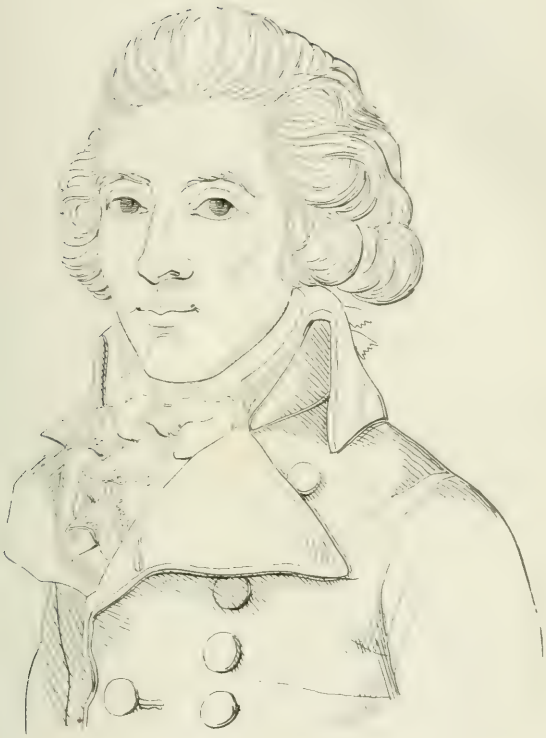

*L. Gensonné*

*Conventionnel Girondin*

de nouveaux députés pour succéder à ceux de l'assemblée constituante, Gensonné, devenu toujours plus cher à ses concitoyens par les services qu'il leur avait rendus à Paris, fut porté, à l'unanimité des suffrages des électeurs de Bordeaux, à la représentation nationale. C'est pendant cette assemblée législative que s'établit une union intime entre lui et les députés de son département Guadet et Vergniaux, auxquels se joignirent ensuite Grangeneuve, Ducos, Fonfrède, Brissot et autres, qui dans la convention nationale formèrent ce parti de la Gironde, célèbre par une rare réunion de talens et de patriotisme. Le premier rapport que fit Gensonné à l'assemblée législative, fut un compte rendu de la mission dont il avait été chargé dans les départemens de l'Ouest; il y déclarait franchement que la constitution civile du clergé était généralement réprouvée, et que les prêtres assermentés n'étaient reconnus nulle part. Nommé membre du comité diplomatique, en octobre 1792, il proposa, le 1er janvier suivant, au nom de ce comité, un décret contre les princes émigrés frères du roi, et contre le prince de Condé, le vicomte de Mirabeau, le marquis de La Queille et l'ex-ministre des finances Calonne, décret qui fut adopté à l'unanimité. Le 20 avril suivant, le roi entraîné, bien plus que convaincu par son conseil, se rendit à l'assemblée, et y proposa de déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie. Le lendemain Gensonné, rapporteur du comité diplomatique, présenta le décret portant cette déclaration formelle, qui fut adopté à la presque unanimité, 7 voix seulement dans l'assemblée législative s'étant prononcées contre la guerre; mais elle trouva un opposant là où l'on aurait le moins cru le rencontrer. Robespierre, alors accusateur public près du tribunal de la Seine, et déjà un des chefs dirigeans du club des Jacobins, y prononça un discours véhément contre la guerre; et celui qui devait bientôt se porter aux plus cruels excès, en ordonnant le massacre des prisonniers désarmés, plaida la cause de l'humanité à la tribune des Jacobins. La haute influence que les députés de la Gironde commencèrent à acquérir à cette époque, avait déjà excité l'envie et la haine de Robespierre. S'associant bientôt Danton et autres démagogues furieux, il ne cessa de poursuivre Gensonné et ses amis, en les accusant tantôt d'une ambition effrénée, tantôt de projets liberticides, et même de connivence avec la cour. Le 17 mars 1792, Gensonné n'en fut pas moins porté à la présidence de l'assemblée, et le 24 du même mois, ses amis Roland, Servan et Clavières furent appelés par le roi aux ministères de l'intérieur, de la guerre, et des finances. Après la journée du 20 juin, où le peuple, excité par Robespierre et Danton, se porta aux Tuileries, et où le roi fut forcé de se couvrir du bonnet rouge, la faction qui avait su égarer le peuple ne dissimula plus ses desseins, et les Girondins virent bien qu'ils ne tendaient à rien moins qu'à renverser le trône et à les écraser

sous ses débris. Gensonné, qui avait blâmé à la tribune la courageuse démarche du général La Fayette, venu à la barre de l'assemblée pour demander justice des attentats de la journée du 20 juin, tenta alors avec ses amis de sauver la monarchie et le monarque. Ils entamèrent une dernière négociation avec la cour, par l'intermédiaire du peintre Boze, chargé de faire le portrait en pied de Louis XVI, et qui pendant les séances voyait le roi sans témoins. Mais ce prince, entouré de conseillers maladroits ou perfides, repoussa toutes les propositions des Girondins, contenues dans le mémoire rédigé par Gensonné et présenté par Boze. La cour négociait d'un autre côté avec ses plus implacables ennemis; et l'on se flattait follement, aux Tuileries, d'avoir, au prix de quelque argent, gagné le farouche Danton. La journée du 10 août rompit ces vains pourparlers et rendit toute négociation ultérieure impossible. La victoire que les ennemis du roi remportèrent en ce jour, et dont ils abusèrent depuis si cruellement, donna au parti de Robespierre, de Danton et de la commune de Paris une force prépondérante, contre laquelle les Girondins luttèrent avec courage, mais avec des armes trop inégales. Que pouvaient en effet la raison et l'éloquence contre des hommes sans frein, appuyés par la force de milliers de bras qui n'attendaient qu'un signal pour agir? Les députés de la Gironde n'avaient ni provoqué, ni pris une part active à la journée du 10 août. Ils se rallièrent cependant à la révolution qui venait de s'opérer contre leur gré, et proclamèrent la république, que le peuple et ses chefs demandaient à grands cris. Mais Gensonné voulait un gouvernement républicain sans crime et sans souillure : aussi s'attacha-t-il dès lors, avec un courage et une persévérance dignes d'une meilleure fortune, à combattre l'anarchie, à poursuivre les fauteurs des troubles et les propagateurs des doctrines sanguinaires, qui rendent tout gouvernement, de quelque nom qu'il se pare, effrayant et haïssable. Mais ce fut en vain qu'il voulut rétablir le règne des lois, de l'ordre et de la morale publique, sans lesquelles cependant il n'est point de liberté. Les exécrables forfaits des 2 et 3 septembre, le massacre des prisonniers à Paris, à Orléans et à Versailles, excitèrent la juste indignation de tous les hommes de bien. Gensonné ne cessa de demander la punition de leurs criminels auteurs, désignant assez clairement Robespierre, Danton et la commune de Paris. Dès la fin d'août, il avait déjà fait décréter par l'assemblée législative que la municipalité de Paris serait responsable de la sûreté des personnes et des propriétés : vain décret, dont l'exécution fut confiée aux hommes mêmes contre lesquels il avait été porté. La convention nationale venait de succéder sous ces funestes auspices à l'assemblée législative. Gensonné y fut député par son département et parut à la tribune dans toutes les occasions importantes, avec Vergniaux, Guadet, Lan-

juinais, Buzot. Louvet, etc., qui s'étaient distribué les rôles dans la lutte terrible que leur parti eut à soutenir contre celui de la Montagne. Il brilla souvent par son éloquence; mais se livrant aussi parfois à une raillerie amère, il ne dissimulait point assez sa supériorité, et le profond mépris que lui inspiraient ses adversaires. Ayant un jour déployé le hideux tableau des excès commis par quelques uns d'entre eux, une voix partie du haut de la Montagne fit entendre ces mots : « Ils » ont pourtant sauvé la patrie. » Oui, s'écrie Gensonné, comme » les oies ont sauvé le Capitole. » Les éclats de rire, les cris de fureur et de vengeance éclatèrent de toutes parts dans l'assemblée. Lors du procès du roi, Gensonné voulait qu'on se bornât à la peine de l'exil. Mais cette opinion connue, servit encore à ses ennemis pour exciter contre lui les fureurs du peuple et de tous les hommes avides de sang. Il se prononça ensuite pour la peine de mort, espérant sauver le prince par l'appel au peuple qu'il proposa, mais qui fut rejeté avec fureur par Robespierre et la majorité de la convention. Le jugement porté, il demanda « que les » autorités de Paris fussent char- » gées, sur leur responsabilité, de » répondre de la sûreté de la veu- » ve, de la sœur et des enfans de » Louis. » Il n'eut pas même le bonheur de pouvoir leur obtenir cette garantie. Après la mort du roi, toutes les haines des hommes exagérés qui jusque-là avaient eu au moins deux objets différens, se concentrèrent sur le parti de la Gironde. Les sections de Paris furent bientôt soulevées par eux. Une députation de la section *Poissonnière* vint d'abord à la barre de la convention, demander, le 10 mars 1793, les têtes de Guadet, Vergniaux et Gensonné. Le 10 avril, une députation de la section *Bonne-Nouvelle* vint à son tour faire la même demande, en exigeant toutefois une dixaine de têtes de plus. Gensonné prit alors la parole, et discuta avec les pétionnaires l'objet de leur mission, mettant dans cet examen le sang-froid et la précision d'un homme désintéressé, qui délibère sur quelque objet d'administration; se contentant de démontrer jusqu'à l'évidence l'absurdité des dénonciations portées contre ses amis, et l'inconvenance de la pétition. La défection du général Dumouriez qui arriva sur ces entrefaites, augmenta les dangers de la Gironde. Gensonné avait eu avec lui des liaisons intimes et connues; Robespierre et Drouet l'accusèrent aussitôt de trahison et de complicité. La section de la *Halle aux blés* vint réitérer la demande de sa tête et celles de ses amis : enfin les commissaires réunis de toutes les sections de Paris vinrent audacieusement exiger de l'assemblée l'exclusion immédiate et la mise en jugement de 22 de ses membres. Dès le lendemain, cette adresse fut à la vérité déclarée calomnieuse, mais le coup était porté. Gensonné crut le parer, en proposant, le 19 avril 1793, la convocation des assemblées primaires pour choisir une nouvelle représentation nationale; mais

cette motion fut rejetée avec violence par la Montagne. Un général qui avait commandé sous Dumouriez, le Polonais Miaczinsky, venait d'être condamné à mort; il crut se sauver en dénonçant du fond de sa prison des hommes que proscrivait déjà le parti dominant. Gensonné était à leur tête, et la convention nomma une commission pour examiner cette nouvelle dénonciation; mais avant qu'elle n'eût fait son rapport, la révolte du 31 mai et jours suivans, habilement fomentée par Robespierre, vint délivrer la Montagne de ses adversaires. L'issue de la lutte entre les deux partis était facile à prévoir, et plusieurs de ceux qui en furent victimes l'avaient dès long-temps annoncée. Les Girondins, fiers de leurs talens et de la pureté de leurs intentions, se contentaient d'humilier sans cesse leurs ennemis et de les foudroyer à la tribune par une éloquence victorieuse; mais l'intervention du peuple et les moyens violens leur répugnaient. Robespierre avait déjà soif de sang, et tous les moyens pour faire verser celui de ses concurrens au pouvoir lui étaient bons, pourvu que sa propre personne restât à l'abri du danger. L'audace de son parti suppléa de reste au manque de courage du chef; des sicaires furent bientôt trouvés dans les derniers rangs du peuple, et dès l'attaque la victoire ne parut plus douteuse. Gensonné, ainsi que ses 28 collègues décrétés d'arrestation le 2 juin, ne fut d'abord que retenu aux arrêts chez lui. Le ministre Garat vint le trouver en secret et lui offrit les moyens de fuir; mais il les repoussa avec indignation. «Je ne me fais, lui dit-il, aucune » illusion sur le sort qui m'attend; » mais je le subirai sans m'avilir: » mes commettans m'ont envoyé » ici, je dois mourir au poste » qu'ils m'ont assigné.» Conduit à la fin de juillet dans la prison du Luxembourg, la convention décréta, le 5 septembre suivant, qu'il serait traduit au tribunal révolutionnaire. Le 3 octobre, sur le rapport d'Amar, il fut décrété d'accusation; le 27, mis en jugement; dans la nuit du 30 au 31 octobre, condamné à mort; et le 31 à midi, conduit au supplice avec ses collègues. On sait comment le procès de ces victimes dévouées fut conduit (*voy.* Amar, Antonelle, Brissot), et comment les formes de la justice furent violées à leur égard. La mort héroïque des 28 députés excita la plus vive sensation dans toute la France, mais n'assouvit pas encore la rage de leurs ennemis, qui poursuivirent avec acharnement et les familles des victimes, et tous ceux qui leur avaient montré de l'intérêt. Gensonné porta jusqu'au pied de l'échafaud son noble caractère, et mourut en homme de cœur comme il avait vécu. Ses dernières paroles furent pour exhorter le peuple à secouer le joug des tyrans, mais à se soumettre aux lois, et à chérir la patrie.

GENSOUL (Joseph-Alexis, chevalier de), né à Connaux, près d'Uzès, en 1768, entra au service comme aspirant volontaire de la marine, en 1786, et passa ensuite au régiment de Cham-

pagne, où il était lieutenant en 1792. Ses faits d'armes nous sont inconnus; mais il a été cité dans les journaux de 1814 et dans la *Biographie des hommes vivans*, pour un autre fait qui paraît d'abord assez peu remarquable : c'est celui de s'être présenté à la cour après la première restauration, revêtu de son ancien uniforme, et d'avoir répondu à un prince qui en faisait l'observation : « Je » l'ai soigneusement gardé pen- » dant 22 ans ; le régiment de » Champagne fut toujours sans » tache, et mon habit me le rap- » pelle. » Ce régiment a laissé sans doute d'honorables souvenirs ; plus encore, il est vrai, de bravoure que de discipline militaire : les guerriers qui, pendant ces 22 ans, ont vu si souvent leurs habits trempés de leur propre sang ou couverts de celui des ennemis de la France, pourraient montrer des uniformes moins conservés peut-être, mais rappelant aussi quelques glorieux souvenirs qui valent pour le moins tous ceux qu'a laissés le régiment de Champagne. Le chevalier de Gensoul, au reste, a changé en 1815 son ancien uniforme contre celui de la compagnie des gardes de la Porte, à laquelle il a été agrégé par le roi. Il est aussi chevalier de l'ordre du pape (l'Éperon-d'or), et une ordonnance royale du 17 mai 1816 l'autorise à porter cette décoration, dont le ruban, comme on sait, ressemble à celui de la légion-d'honneur. La réunion dite des libérateurs des esclaves blancs en Afrique, compte le chevalier de Gensoul au nombre de ses membres.

GENTIL (Louis-François de), issu d'une ancienne famille de Lorraine, chevalier de Saint-Louis, émigra en 1792, et servit dans les armées des princes. Ses trois fils ont fait comme lui toutes les campagnes de ces armées, et sont chevaliers de Saint-Louis : l'aîné est en outre brigadier des gardes-du-corps du roi; le second, en 1816, était capitaine dans la légion départementale des Ardennes.

GENTIL, chevalier de la légion-d'honneur, officier de la garde nationale de Paris et membre du Caveau moderne, a fait, outre un grand nombre de chansons, quelques pièces de théâtre en société avec M. Désaugiers et d'autres auteurs. Nous citerons les principales. (Avec M. Désaugiers) : *l'Hôtel garni*, comédie; *Je fais mes farces; la Chatte merveilleuse; les petites Danaïdes*. Ces trois dernières pièces, composées en partie pour faire briller le talent de l'acteur Potier, ont obtenu beaucoup de succès et une longue suite de représentations. *Va-de-bon-cœur, ou le Retour au village*, 1822. (Avec M. Rougemont) : *les Fêtes françaises, ou Paris en miniature*, 1810, à l'occasion du mariage de l'empereur; *la bonne Nouvelle*, à l'occasion de la naissance du fils de l'empereur; *le Retour des lis*, 1814, à l'occasion de l'entrée du roi ; *l'Ile de l'espérance*, 1814; *le Bouquet du roi, ou le Marché aux fleurs*, 1815. Il a aussi publié, en 1815, un recueil de chansons et de poésies fugitives in-18. Il serait difficile d'assigner à M. Gentil la juste part de gloire qui lui revient de ses œuvres dramatiques, composées

en commun avec d'illustres collaborateurs; mais ses chansons sont à lui seul, et l'on y trouve plus particulièrement cette heureuse flexibilité de talent et de courage qui permet tour-à-tour et toujours avec la même verve, de célébrer la circonstance du moment, et les grands hommes du jour. M. Gentil est actuellement (1822) directeur du Second-Théâtre-Français.

GENTIL, né en Savoie, fut député par le département du Mont-Blanc à la convention nationale, où il ne siégea qu'après la mort du roi; il s'y fit peu remarquer.

GENTIL (M.), fut élu par ses concitoyens, dans les premières années de la révolution, administrateur du département du Loiret. Il fut ensuite député par ce département à l'assemblée législative et à la convention nationale. Dans le procès du roi, il vota pour la réclusion jusqu'à la paix. M. Gentil passa depuis au conseil des cinq-cents, et en sortit au mois de mai 1798.

GENTILI, général de division, naquit à Ajaccio (Corse), en 1751. Il porta les armes dès sa jeunesse, et combattit avec la plus haute valeur pour la liberté de sa patrie, d'abord sous les ordres de son père, qu'il eut la douleur de voir tomber à ses côtés, frappé d'un coup mortel, et ensuite sous les ordres du général Paoli, qui lui confia toujours les postes les plus importans. Ces deux guerriers, malgré leur courage et leur talent, succombèrent sous le nombre; et Gentili fut forcé, ainsi que son chef, de quitter la Corse subjuguée par les armées françaises. Il n'y rentra que 20 ans après, en 1789; et toujours honoré de la confiance de ses concitoyens, il fut député par eux à Paris, pour rendre compte à l'assemblée nationale de la situation de la Corse. Il parut à la barre le 6 novembre 1790, fut élevé au grade de général de division en l'an 4 (1796), retourna en Corse combattre les Anglais, et revint l'année suivante annoncer au directoire que les Anglais avaient été chassés de Bastia, de Saint-Florent et de Bonifacio, grâce au courage et à la fidélité des insulaires. Le brave général Casalta avait eu une grande part à l'expulsion des troupes britanniques. Après la paix de Campo-Formio, le général Gentili fut employé dans les îles Ioniennes, et commanda long-temps à Corfou. Il sut, par une administration sage et équitable, faire chérir la domination française dans ces belles contrées, long-temps soumises au joug vénitien, et qui depuis sont retombées sous le joug plus dur encore du haut-commissaire anglais, lord Maitland. Le général Gentili mourut sur le vaisseau qui le portait en Corse en 1799, laissant les plus honorables souvenirs comme administrateur et comme guerrier.

GENTY (L.), était procureur-syndic du district d'Orléans, au commencement de la révolution, et fut député, par le département du Loiret, à l'assemblée législative. Il s'y fit remarquer, jusqu'à l'époque du 10 août, par son opposition à plusieurs décrets portés par la majorité de cette assemblée. Il parla entre autres contre celui qui fut adopté en janvier

1792, concernant les princes émigrés, et contre la déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie. Il s'opposa, en mai de la même année, à ce qu'on mît en accusation le juge-de-paix Larivière, s'éleva contre l'impunité des crimes de Jourdan d'Avignon, fut rappelé à l'ordre pour un discours véhément, dans lequel il attaquait Guadet, et dénonça, le 13 juillet, Pétion, alors maire de Paris, qu'il accusait d'être l'auteur des évènemens du 20 juin, et des insultes faites, aux Tuileries, à la personne du roi. Après la journée du 10 août, M. Genty ne parut plus à la tribune nationale, et se retira entièrement des affaires publiques.

GENTY (L'ABBÉ), homme de lettres, professeur de philosophie à Orléans, et vice-secrétaire de la société d'agriculture de cette ville, a remporté le prix à l'académie de Besançon, par un *Discours sur le luxe*, 1784, in-8°, et à l'académie de Toulouse, par un mémoire intitulé : *De l'influence de Fermat sur son siècle*, 1784, in-8°. L'abbé Genty a encore publié les ouvrages suivans : *Arbor philosophica*, 1767, in-8°; *L'influence de la découverte de l'Amérique sur le bonheur du genre humain*, 1788, in-8°.

GENTZ (FRÉDÉRIC), conseiller aulique, chevalier et commandeur d'un grand nombre d'ordres, etc., publiciste fameux par les écrits de sa jeunesse, les travaux diplomatiques de son âge mûr, et surtout par la haine qu'il a vouée à la France, et le zèle ardent qu'il a mis à exciter contre elle toutes les cours de l'Europe. M. Gentz est né à Breslau en Silésie, où son père était directeur des monnaies. Sa mère appartenait à une des familles françaises les plus distinguées parmi celles qui furent forcées de quitter leur patrie, après que l'édit du bon roi Henri IV eut été révoqué par le grand roi Louis XIV. Le jeune Gentz, après avoir fait d'excellentes études à Berlin, au collége de Joachim et ensuite à l'université de Kœnigsberg, sur laquelle le célèbre philosophe allemand Kant jetait alors un grand éclat, revint à Berlin, où il entra dans la carrière administrative. S'étant bientôt distingué par ses talens, il obtint un avancement rapide; et devint, au bout de quelques années, conseiller privé, attaché au directoire-général des finances. Consacrant tous ses loisirs à la littérature, et écrivant avec une grande facilité, il trouva le temps, pendant cette première époque de sa vie, d'enrichir les ouvrages périodiques les plus distingués de l'Allemagne, d'une foule d'articles intéressans qui lui valurent les suffrages du public. Traitant tour-à-tour avec un succès presque égal des sujets de politique et de philosophie, les premiers écrits de M. Gentz se distinguèrent par les opinions les plus libérales et le patriotisme le plus pur. Les droits sacrés de l'humanité trouvèrent alors en lui un défenseur aussi courageux qu'habile. Nul écrivain ne plaida avec plus de talent en faveur de la liberté de la presse, dont les avantages étaient, selon lui, aussi précieux pour les grands de la terre, que pour les plus obscurs ci-

toyens. Cette liberté ne se trouvait point alors aussi comprimée en Allemagne qu'elle l'a été depuis par les suggestions de M. Gentz même, et les malveillans ont souvent opposé à ses dernières démarches ses premiers écrits. En 1792, il publia une traduction de la *Diatribe anglaise* d'Edmond Burke, contre la révolution française, et y ajouta un volume de notes et d'articles supplémentaires. Il entreprit ensuite, en 1799, un *Journal historique*, dont il fut le seul rédacteur, et dont il parut long-temps 8 à 9 feuilles par mois. Les principes libéraux et constitutionnels y étaient encore parfois proclamés; mais le *Journal historique* fut bientôt principalement dirigé contre la France, et cette puissance y fut signalée comme éminemment hostile et menaçante pour tous les états de l'Europe. L'Angleterre y était au contraire exaltée, et offerte à l'admiration et à la reconnaissance des peuples, comme le plus solide appui de leurs libertés. Le système financier de la Grande-Bretagne y était de plus envisagé sous un point de vue aussi nouveau qu'avantageux. Il parut bientôt en France une traduction de la série d'articles traitant cette partie, sous le titre d'*Essai sur l'administration des finances de la Grande-Bretagne.* Les journaux de Paris s'occupèrent pendant quelque temps de cet ouvrage, et plusieurs articles de M. Saint-Aubin, aussi piquans que bien raisonnés, furent particulièrement remarqués. Mais c'est en Angleterre que M. Gentz obtint surtout un prodigieux succès ministériel. MM. Pitt, Windham, lord Grenville, le financier Vansittart et quelques autres hommes d'état, conçurent dès lors pour l'auteur une affection, dont ils s'empressèrent depuis à lui prodiguer les témoignages. M. Gentz s'était fait de puissans protecteurs, dans le cabinet prussien; mais ses derniers écrits et ses nouveaux principes politiques lui avaient aussi suscité de nombreux adversaires. Les relations intimes qui s'établirent entre la Prusse et la France, vers 1802, eurent une influence marquée sur l'existence du publiciste antifrançais. Après avoir fait imprimer un ouvrage intitulé *De l'état de l'Europe à la fin du* 18$^{me}$ *siècle*, qui devait servir d'antidote à l'écrit publié à Paris par M. d'Hauterive, *De l'état de la France à la fin de l'an* 8, M. Gentz quitta Berlin, se démit de tous ses emplois dans un pays où il se déplaisait, et accepta les propositions avantageuses qui lui avaient été faites par le cabinet autrichien. Arrivé à Vienne, il y fut accueilli avec la plus haute distinction, et nommé d'abord conseiller aulique à la chancellerie impériale, où, sans être attaché à aucun bureau spécial, sa plume fut employée dans toutes les occasions importantes. Chargé de négociations secrètes, il se rendit à Londres, où sa réputation littéraire, et surtout ses opinions politiques, lui valurent un accueil et des succès d'amour-propre, que peu d'étrangers peuvent se flatter d'avoir obtenus parmi les Anglais, pour qui le plus éminent mérite ne saurait que bien rarement compenser

le malheur d'être né ailleurs que chez eux. Revenu à Vienne, M. Gentz fut obligé de quitter précipitamment cette ville, en 1805, lors de l'entrée des armées françaises; il se retira alors en Saxe, et aiguisant de nouveau cette plume acérée qui lui servait si bien d'arme offensive, il publia à Dresde, en mai 1806, un ouvrage intitulé : *Fragmens d'une histoire de la destruction de l'équilibre de l'Europe*, écrit piquant, et qui eut sans doute le mérite de l'à-propos, mais dont l'auteur aurait dû reporter ses dates au premier partage de la Pologne. Dès que la Prusse eut changé de système politique, et déclaré la guerre à son alliée la France, M. Gentz se hâta d'aller joindre le roi Frédéric-Guillaume à son quartier-général. Il s'y trouvait lors de la bataille d'Iéna, et se déroba par la plus prompte fuite au courroux du vainqueur. Napoléon était en effet personnellement irrité contre M. Gentz, lui attribuant une grande part aux déterminations du cabinet de Berlin, et le croyant auteur du manifeste publié au nom du roi lors de la déclaration de guerre. L'écrivain se trouva dès lors fréquemment cité dans les bulletins de la grande-armée, et quoique sévèrement traité par un ennemi, il dut être flatté de l'importance qu'on lui accordait, et de voir son nom mêlé à ceux de tant d'illustres guerriers. Rappelé à Vienne, vers la fin de l'année 1806, M. Gentz y fut encore activement employé par le comte de Stadion, ministre des affaires étrangères, et, en 1809, il fut chargé de la rédaction du manifeste de l'empereur François, qui à son tour déclara la guerre à la France. Les vœux de M. Gentz furent encore trahis par la fortune. Il fallut fuir de nouveau loin de Vienne, où les Français entrèrent en triomphe pour la seconde fois, le 12 mai 1809, et bientôt la bataille de Wagram, presque aussi funeste à la maison d'Autriche que celle d'Iéna l'avait été à la Prusse, força l'empereur à la paix, qui fut signée le 14 octobre de la même année. De grands changemens s'opérèrent alors dans le système politique de l'Autriche : une alliance intime fut conclue avec la France; et pour la cimenter plus fortement, l'empereur donna sa propre fille à Napoléon, et devint le père de celui qui avait été son ennemi. M. le conseiller Gentz, retiré momentanément de la scène politique, y reparut avec un nouvel éclat en 1813. Le prince de Metternich, qui avait succédé au comte de Stadion dans le ministère, s'attacha particulièrement l'écrivain diplomate, le fit son secrétaire confidentiel, et employa d'abord ses talens pour la rédaction du manifeste publié lorsque l'empereur, rompant une dernière fois ses traités avec la France, se joignit à la grande coalition pour faire la guerre à l'époux de sa fille. Cette fois M. Gentz eut à s'applaudir de ses conseils et de sa renommée: dès la première conférence que tinrent les ministres des puissances coalisées pour la préparation du congrès de Vienne, le secrétaire de M. de Metternich fut nommé à l'unanimité, et par acclamation, premier secrétaire du congrès. Il

y tint constamment la plume jusqu'à la fin de cette réunion en juin 1815. Appelé à Paris, après la seconde rentrée des troupes étrangères, il prêta la même assistance aux ministres réunis, qui avaient repris leurs conférences en cette ville. Les souverains de l'Europe s'empressèrent alors, à l'envi l'un de l'autre, de prodiguer à ce diplomate de riches présens et des décorations; lui, de son côté, travailla depuis à mériter de nouvelles récompenses aux congrès de Carlsbad et de Laybach, dont il devint en quelque sorte l'âme. Mais ses hautes conceptions diplomatiques n'eurent plus de publicité. Nul écrit signé de M. Gentz n'a paru depuis 1806. On assure cependant qu'il prend une part très-active au journal semi-officiel qui paraît à Vienne, sous le titre d'*Observateur autrichien*. Cette feuille paraît destinée à réformer l'esprit public, à changer la tendance du siècle, et à faire triompher la doctrine d'un pouvoir suprême qui n'a de compte à rendre de son exercice qu'à Dieu seul. Mais M. Gentz est trop habile pour attacher son nom à des articles où l'enthousiasme de la jeunesse allemande pour la cause de la liberté et de la patrie, sentiment si éloquemment provoqué par M. Gentz même, est maintenant traité de jacobinisme; articles où tous les antiques priviléges de la féodalité sont défendus, où les améliorations solennellement promises sont repoussées, où enfin les hommes les plus estimables sont traités de niveleurs factieux et de révolutionnaires. Il a donc généreusement abandonné la gloire et les honoraires de ces productions, à M. le chevalier Pilat, autre secrétaire intime du prince de Metternich. On sait que M. Gentz garde en portefeuille un ouvrage précieux ou des *Mémoires sur l'histoire de son temps*. Le rôle qu'il a joué, les intrigues des cabinets de l'Europe qui lui sont si bien connus, et les grands hommes qu'il a vus de si près, tout fait présumer que l'ouvrage sera digne de son auteur, surtout s'il a retrouvé pour l'achever quelque verve de jeunesse, quelque amour de la vérité, et ce zèle ardent, non pour les princes seuls, mais pour le bonheur de tous les hommes, qui fit distinguer ses premiers écrits. Malheureusement pour ses contemporains, les mémoires de M. Gentz ne verront le jour, dit-on, qu'après sa mort.

GEOFFROY (Julien-Louis), journaliste, naquit à Rennes en 1743. Il vint terminer à Paris, au collége de Louis-le-Grand, des études qu'il avait commencées avec succès au collége des jésuites de sa ville natale. Ses supérieurs, qui lui reconnaissaient du zèle et de l'aptitude pour apprendre, et une certaine finesse d'esprit, se proposaient de le diriger, et de le soutenir dans la carrière de l'enseignement. La suppression de l'ordre des jésuites ayant privé le jeune Geoffroy des ressources puissantes que lui promettaient la politique, l'amitié et la protection des RR. PP., il prit le petit-collet, et entra au collége de Montaigu, en qualité de maître d'études. Il ne tarda pas à en sortir, pour diriger l'éducation

des enfans d'un riche particulier, M. Boutin. Geoffroy se fit agréger à l'université, et pendant trois années de suite, de 1773 à 1776, il remporta le prix annuel que l'université distribuait à l'auteur du meilleur discours latin. Ce fut même à l'occasion de ce triple succès, qu'elle déclara que le même concurrent ne pourrait être couronné plus de trois fois. Geoffroy ne fut pas aussi heureux dans sa tentative près de l'académie française. L'éloge qu'il entreprit de Charles V, n'obtint qu'une mention favorable, tandis que La Harpe fut couronné. De là, l'humeur avec laquelle il critiquait cet autre critique, qu'il épargna rarement, même après que La Harpe eut apostasié la philosophie. Geoffroy, nommé à la chaire de rhétorique du collége de Navarre, venait de passer à celle du collége Mazarin, lorsque la mort de Fréron laissa *l'Année littéraire* sans rédacteur capable de soutenir la triste célébrité que cette feuille avait acquise, surtout par son acharnement contre Voltaire. Les talens, les préjugés de Geoffroy le firent juger propre à remplacer Fréron; et il ne démentit point les espérances que ses amis avaient conçues de son esprit et de son caractère. Il s'attacha aussi au *Journal de Monsieur*, autre feuille périodique, rédigée dans le même esprit, mais non avec le même esprit que l'*Année littéraire*. La révolution éclata : Geoffroy fut le premier à s'offrir pour seconder l'abbé Royou, dans la rédaction de l'*Ami du Roi*, que ses doctrines firent supprimer. Craignant pour sa liberté, Geoffroy se hâta de prendre la fuite, et se fit maître d'école dans un village. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il revint à Paris, et se tint à l'écart, en entrant, comme professeur, dans une maison d'éducation. Ses amis ne le perdaient point de vue. Ils lui firent confier la rédaction des articles *Spectacle*, dans le *Journal des Débats*. Ses opinions politiques et littéraires n'étaient point changées. Il renouvela, avec plus d'audace et de perfidie, ses attaques contre les philosophes, Voltaire surtout, et contre la plupart de nos hommes de lettres les plus distingués, entre autres, Chénier, qui avait fait sa rhétorique sous lui, à Mazarin. Mais il se lassa bientôt d'une célébrité stérile. Dans l'intérêt de sa fortune, exploitant d'une manière plus utile le champ de la critique qu'il avait convertie en satire, il se fit vénal et servile. Comme il prodiguait les louanges les plus basses au chef du gouvernement impérial, il crut qu'il pouvait attaquer impunément les doctrines libérales, et déchirer périodiquement ceux qui dédaignaient de l'acheter. Il compta parmi ses tributaires un grand nombre d'acteurs et d'actrices : mais Mlle Duchesnois et Talma conservèrent la dignité que leur donnaient leurs talens et la faveur du public; ils méprisèrent le folliculaire, qui ne les épargna point, et surent, par de nouveaux efforts, triompher de ses calomnies journalières. Geoffroy a essayé, en 1808, en commentant *Racine*, d'acquérir des droits à une célébrité flatteuse et durable. Son tra-

vail, où l'on remarque quelques bonnes choses, eut cependant peu de succès, et cela devait être. C'est moins un examen méthodique des ouvrages du plus parfait de nos poètes, qu'un assemblage d'articles d'abord disséminés dans le *Journal des Débats*, et improvisés, au hasard, en sortant du spectacle. Aussi ce prétendu commentaire est-il rempli de redites et de contradictions. La collection des articles de Geoffroy, collection publiée depuis sa mort, offre les mêmes défauts; et de plus, porte continuellement l'empreinte de la mauvaise foi la plus révoltante. Les erreurs dont elle abonde avaient déjà été relevées dans un ouvrage fort ingénieux, intitulé *L'innocence reconnue*. Là on voit ce critique, opposé à lui-même, se combattre, et prononcer, sur les mêmes hommes et sur les mêmes ouvrages, les jugemens les plus contradictoires. On le voit aussi empruntant textuellement, aux auteurs qu'il dénigre le plus, à Voltaire, par exemple, les jugemens qu'il émet. Sa comparaison de la *Phèdre* de Pradon et de la *Phèdre* de Racine, entre autres pièces, est copiée mot à mot dans la préface de *Marianne*. Cet arbitre du goût en manquait à chaque ligne. Lourd, tranchant, injurieux, il a presque toujours le ton d'un pédant, et porte quelquefois la liberté de l'expression jusqu'au cynisme. Pour juger de sa bonne foi, il suffit de comparer les ouvrages et les auteurs qu'il a loués, avec les ouvrages et les auteurs qu'il a dénigrés. Les feuilles où il a déchiré *Zaïre*, *Tancrède*, *Alzire*, les *Templiers*, les *Vénitiens*, la *Mort d'Abel*, *Agamemnon*, *Charles IX*, etc., sont remplies des éloges du mélodrame et des farces les plus ignobles, des éloges de la *Queue de Lapin* et du *Pied de Mouton*. Geoffroy a publié, en 1802, une traduction de Théocrite qui n'a obtenu qu'un demi-succès; au fait, il était plus propre à chanter Polyphème que Galathée. On lui attribue une tragédie de *Caton*, qui semble n'avoir jamais existé; les vers qu'on en cite, si mauvais qu'ils soient, ne sont pas de lui, mais d'un M. Chazet, qui en les lui prêtant, a voulu se venger du ridicule que Geoffroy lui a imprimé en l'appelant l'*Inévitable*. Geoffroy est mort en février 1814. Le *Journal de Paris* publia, en 1804, les vers suivans, en l'honneur de ce critique:

Il est altéré de vin;
Il est altéré de gloire;
Et ne prend jamais en vain
Sa pinte ou son écritoire.
Des flots qu'il en fait couler
Abreuvant plus d'un délire;
Il écrit pour se soûler,
Il se soûle pour écrire.

GEOFFROY (A.), député du tiers-état de Charolles aux états-généraux de 1789, était avocat au commencement de la révolution. Il se fit peu remarquer pendant l'assemblée constituante, et traversa heureusement l'époque orageuse qui suivit la dissolution de cette assemblée. Après la révolution du 18 brumaire, il fut nommé sous-préfet à Charolles.

GEOFFROY (Côme-Antoine), député au conseil des cinq-cents, né le 4 juin 1756. Il était avocat avant la révolution, et fut élu

membre de l'administration du département de Saône-et-Loire, en 1789, et bientôt porté à la vice-présidence. Le même département le députa au conseil des cinq-cents, en septembre 1795; mais ayant été inscrit sur une liste d'émigrés, il fut, pendant quelque temps, suspendu de ses fonctions, qu'il reprit après sa radiation définitive. Sorti de ce conseil en mai 1799, il entra, au mois de décembre de la même année, dans le corps-législatif, et en sortit en 1803. Réélu en 1811, il y siégea jusqu'après les événemens de 1814.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Étienne), professeur d'histoire naturelle au Muséum, et membre de l'académie des sciences, un des plus célèbres naturalistes de notre époque, est né le 15 août 1772, à Étampes (Seine-et-Oise). Il fit ses premières études au collége de Navarre, où Brisson enseignait encore la physique expérimentale. Étant passé de là au collége du Cardinal Le Moine, il y devint, par hasard, le commensal de M. Haüy, et bientôt le disciple et l'ami de ce savant. Avec un tel maître, le goût que M. Geoffroy avait pris sous Brisson, pour les sciences naturelles, se développa et décida de sa vocation. Il eut bientôt l'occasion de prouver à son professeur toute la chaleur de son dévouement. M. Haüy fut arrêté comme prêtre, pendant les premiers orages de la révolution, et enfermé avec d'autres ecclésiastiques au séminaire de Saint-Firmin, limitrophe du collége Le Moine. M. Geoffroy vole aussitôt chez Daubenton, qu'il connaissait à peine, lui expose la situation affreuse de M. Haüy, et le conjure, les larmes aux yeux, de ne pas perdre un seul instant pour tâcher d'obtenir sa délivrance. Daubenton n'en perd pas en effet un seul, et grâce à son jeune ami, M. Haüy est presque en même temps, enfermé, réclamé au nom de l'académie des sciences, et rendu à la liberté. D'autres professeurs du collége de Navarre gémissaient encore dans la même prison. M. Geoffroy forme aussi le projet de les délivrer. La prison communiquait, par une issue secrète, avec le collége du cardinal Le Moine; il y pénétra par cette voie, et au péril de ses jours, réussit à sauver plusieurs d'entre eux. Le reste périt dans les affreuses journées des 2 et 3 septembre 1792. Après avoir été adjoint à Daubenton, en qualité de sous-garde démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle, M. Geoffroy, lorsque le Jardin du roi eut été, en 1793, érigé en école publique, fut nommé professeur de zoologie. « Nul »n'a encore enseigné cette science en France, lui dit Daubenton; »il n'y a que des jalons placés de »loin à loin : faites que dans 20 »ans on puisse dire, la zoologie est »une science française.» M. Geoffroy commença dès lors cette magnifique collection d'oiseaux et de quadrupèdes, l'un des plus beaux ornemens du Musée, et se livra non-seulement lui-même à l'étude des animaux, qui a été l'occupation de toute sa vie, mais excita et favorisa le zèle de tous ceux qui pouvaient faire avancer de quelques pas la science. Un de

ses jeunes amis, dont la fortune ne répondait pas au génie, et dont le génie a depuis changé la face de la science, habitait une province reculée. M. Geoffroy l'appela à Paris, lui ouvrit le trésor de ses collections, et s'unit à ses travaux, dont il sentit et fit sentir toute la portée. C'était presque s'acquitter envers Daubenton, que de lui ménager un successeur comme M. Cuvier. M. Geoffroy eut le bonheur de faire partie de cette immortelle expédition d'Égypte, où pour la première fois peut-être, les intérêts des sciences se trouvaient associés aux succès des armes. Il explora en tous les sens cette terre où dorment tant de peuples ensevelis. Il remonta le Nil par-delà les cataractes, exhuma les ossemens de Thèbes et de Memphis, et revint chargé des dépouilles de tous les âges. La collection dont il enrichit le Musée contenait en effet des animaux de tous les siècles. Ses dissertations savantes, insérées dans les *Annales du Muséum*, et dans le *Grand ouvrage d'Egypte*, répandent des clartés nouvelles, non-seulement sur l'histoire naturelle de ce pays, mais encore sur son histoire civile, et même sur sa théogonie. Car en faire connaître les animaux, c'était presque en faire connaître les dieux. Un des fondateurs de l'institut d'Égypte, il fut bientôt nommé membre de l'institut de France, et, en 1809, professeur à la Faculté des sciences. Il avait été chargé, par le gouvernement, l'année précédente, de se rendre en Portugal pour y organiser les études, et disposer des bibliothéques. Il y apporta une infinité d'objets du Muséum de Paris, qu'il savait manquer à celui de Lisbonne, et ce ne fut qu'à titre d'échange, et de gré à gré, qu'il reçut ces brillantes productions du Brésil, dont regorgeaient les Musées de Lisbonne, et qui manquaient aux nôtres. Il en usa de même avec les bibilothéques, et dit « qu'il était venu organiser »les études, et non en enlever les »élémens. » Outre ses grands travaux sur les animaux d'Égypte, que nous avons déjà cités, *les Annales du Muséum* sont pleines de dissertations zoologiques, non moins savantes que curieuses, à la tête desquelles on peut citer comme modèle du genre, les monographies des chauves-souris, des animaux à bourse et des poissons électriques. On peut dire aujourd'hui, grâces à ses travaux et à ceux des Daubenton et des Cuvier, que la zoologie est une science française. M. Geoffroy a publié, en 1818, *Philosophie anatomique*, ouvrage profond, dans lequel l'auteur remontant à l'origine de l'organisation, la suit dans tous les degrés, la décompose dans tous ses détails, et amène insensiblement cette idée fondamentale, « que l'organisation des »animaux est soumise à un plan »général, modifié seulement »dans quelques points pour différencier les espèces. » En 1815, M. Geoffroy fut élu membre de la chambre des représentans; mais le genre de ses travaux habituels l'ayant toujours tenu éloigné des discussions politiques, il ne parut point prendre une part bien active aux délibérations de cette

assemblée, et ne se fit point entendre à la tribune. Il est l'un des associés libres de l'académie royale de médecine, et membre correspondant de la plupart des sociétés savantes de l'Europe.

GEORG (Jean-Michel), savant allemand, directeur de la régence du margraviat de Baireuth, naquit en 1740, à Bischoffsgrun, bourg de cette principauté. Fils d'un charbonnier, sa première jeunesse fut employée à garder les vaches dans les bois que son père exploitait. A force de pénibles travaux et de la plus louable persévérance, le jeune Georg sut vaincre tous les obstacles que lui opposaient l'obscurité de son sort et l'extrême pauvreté de ses parens. Mettant à profit tous les instans que lui laissait la garde de ses troupeaux, il apprit à lire, à écrire et à compter. Doué d'une intelligence peu commune et d'un esprit observateur, il fut d'abord frappé de la différence de mœurs et d'habitudes que lui offraient les oiseaux des forêts où il passait sa vie, et il en dressa un tableau systématique qui annonçait déjà les heureuses dispositions dont la nature l'avait doué. Admis enfin dans l'école de charité d'une petite ville voisine, il y fit rapidement les progrès les plus extraordinaires, et inventa des formules nouvelles pour résoudre les problèmes les plus difficiles de l'arithmétique. Il entra à 16 ans au gymnase de Hof, où il fut bientôt proposé par ses maîtres comme modèle à tous les jeunes étudians. Mais la misère l'y poursuivit. Ayant eu le malheur de contracter quelques dettes, il ne trouva d'autres moyens pour les acquitter que de s'engager dans un régiment de hussards prussiens. Emportant pour tout bien un *Cornelius Nepos*, ce livre ne le quitta point dans les camps, et il saisit avidement toutes les occasions d'étendre ses connaissances; mais son chef ne faisant aucun cas d'un hussard plus lettré que lui-même, et ayant trouvé de l'avantage à le vendre à un capitaine d'infanterie, lui annonça sa nouvelle destination. Georg eut beau protester contre ce marché honteux, il allait être exécuté; mais outré de dépit, il prit, au moment d'être livré, le parti hasardeux de déserter. Après avoir long-temps couru les plus grands dangers d'être repris et de se voir cruellement châtié à la prussienne, il revint enfin, en mai 1759, dans la misérable hutte à charbonnier de son père, qu'il aida quelque temps dans ses travaux. Un riche propriétaire de forges, appréciant ses talens et son intégrité, le mit bientôt à la tête de ses usines. Mais un penchant irrésistible entraînait Georg vers l'étude des sciences. Un ecclésiastique instruit était venu occuper la cure de Bischoff-grun; celui-ci prit assez d'intérêt au jeune homme pour consacrer quelques heures de la nuit à lui enseigner les premiers élémens des sciences que Georg ignorait encore. Dès qu'il se vit en état de suivre les cours publics d'une académie, il se rendit à l'université d'Erlang, où l'étude de la théologie, de la médecine, de la philosophie et surtout des mathé-

matiques l'occupa jour et nuit : son travail altéra sa santé; il n'avait d'ailleurs pour subsister que du pain et de l'eau, les leçons particulières qu'il donnait suffisant à peine à sa modique dépense. Enfin il obtint une bourse, et il put alors exister d'une manière un peu moins pénible. Un étudiant riche le mena à l'université d'Iéna, et, après 5 années d'un travail assidu, Georg revint à celle d'Erlang, où il obtint le grade de maître-ès-arts, et où il ouvrit avec le plus grand succès un cours de philosophie et de mathématiques. En 1778, il fut appelé à Baireuth pour y remplir une chaire de professeur de mathématiques et de physique. Il joignit aux travaux de cette place l'étude de la jurisprudence; et après s'être préparé, selon sa coutume, par un travail opiniâtre, à l'examen qu'il devait subir, il le soutint de la manière la plus brillante. Bientôt sa clientèle devint considérable, et il pouvait à peine suffire aux demandes de tous ceux qui voulaient lui confier leurs intérêts. Il connut enfin pour la première fois l'aisance, se maria, et devint père de famille. Son fils, qui se distingua comme lui dans la carrière des lettres, est docteur en philosophie à Erlang, et a publié plusieurs ouvrages estimés. En 1782, Georg fut nommé conseiller de régence; et ne pouvant plus dès-lors se livrer à la pratique judiciaire, il s'occupa de recherches immenses sur l'histoire de son pays et sur le droit public. Il découvrit dans les mœurs et dans l'idiome usité en Franconie, de nombreuses traces de l'ancien établissement des Slaves en ce pays. Plusieurs mots étaient évidemment d'origine *Sorabe-Wende*. Georg ne possédant ni grammaire ni dictionnaire de cette langue, en composa bientôt lui-même, à l'aide d'une vieille Bible, qu'il trouva dans la Basse-Lusace, et d'une concordance allemande. Il parvint ainsi, après le travail le plus pénible, à jeter un jour nouveau, non-seulement sur l'histoire de la Franconie, mais sur celle d'une grande partie du nord de l'Allemagne. Nommé conservateur des forêts et juge du tribunal des mines, il se livra à de nouvelles recherches sur l'histoire naturelle, la chimie, la métallurgie, et sur toutes les branches de l'administration des mines et des forêts. Son éminent mérite, généralement reconnu, le porta enfin à la première place de son pays, celle de chef de la régence du margraviat de Baireuth; mais il n'en jouit qu'un an. Georg mourut en 1796. Son ardeur pour l'étude et ses longs travaux avaient épuisé ses forces de bonne heure. Savant laborieux, administrateur habile et magistrat intègre, sa perte fut vivement sentie par ses concitoyens. Il laisse un exemple encourageant à suivre aux jeunes gens qui se livrent à l'étude. Sa vie prouve qu'une volonté ferme et un travail assidu peuvent quelquefois triompher des rigueurs du sort, et enchaîner la fortune même. Georg a publié les ouvrages suivans : *Essai d'une grammaire générale en dialogues*, 1769, in-8°; *Histoire du tribunal aulique de*

*Baireuth*, Baireuth, 1774 et 1778, 2 vol. in-4°; *Dissertations sur des questions de philosophie; Dissertations sur des questions de physique; Dictionnaire complet de chasse*, Léipsick, 1797, 2 vol. in-8°, publié après sa mort. Il a en outre laissé en manuscrit 60 vol. in-fol., sur l'histoire et le droit public, 30 vol. in-fol. et in-4°, sur les mathématiques, la physique, la chimie, la minéralogie, l'administration forestière, et enfin une grammaire et une mythologie *Sorabes-Wendes*.

GEORGE WEYMER (MADEMOISELLE), actrice du Second-Théâtre-Français, et ancienne actrice du premier, n'avait que 12 ans lorsqu'elle joua la tragédie pour la première fois sur le théâtre d'Amiens, où son père était directeur de spectacle. Mlle Raucourt, qui eut occasion de l'entendre, se chargea de l'éducation dramatique de Mlle George, qui débuta à Paris le 29 octobre 1802, dans le rôle de *Clytemnestre*. Bientôt après, elle joua successivement *Idamé, Emilie, Didon, Sémiramis et Phèdre*. L'extrême beauté et l'extrême jeunesse de Mlle George, qui, à cette époque, n'avait guère que 17 ans, éblouirent d'abord une grande portion du public; mais on ne tarda pas à s'apercevoir que Mlle George n'était qu'une copie de Mlle Raucourt; tous les défauts de la vieille institutrice se reproduisirent dans la jeune écolière. Une guerre de parterre et de coulisses eut lieu entre les partisans de Mlle George et ceux de Mlle Duchesnois, qui dès lors déployait sur la scène un talent qui n'a point d'égal, toutes les fois surtout qu'elle s'abandonne aux brûlantes inspirations de son âme. L'abbé Geoffroi, qui s'était emparé de la férule de Fréron, se déclara dans cette lutte pour l'élève de Mlle Raucourt; mais cet arrêt, cassé chaque jour par les jugemens du public, n'eut pas plus de crédit que celui qui plaçait Lafont au-dessus de Talma. Mlle George disparut tout à coup en 1808, le jour d'une représentation d'*Artaxerce*, et l'on apprit bientôt que la *Sémiramis* de la rue de Richelieu donnait à Vienne des soirées dramatiques, avant de se rendre en Russie, où elle devait passer, et passa plusieurs années. Ce fut en 1813, lorsqu'une portion de la Comédie-Française alla par ordre de Napoléon donner des représentations à Dresde, que Mlle George, en route pour revenir à Paris, trouva moyen de se faire adjoindre à ce détachement dramatique, et ensuite de se faire réintégrer avec tous ses droits dans la compagnie qu'elle avait désertée. En 1816, Mlle George, mise à l'amende pour avoir une seconde fois abandonné le théâtre, fut de nouveau, et définitivement, rayée du tableau des sociétaires de la Comédie-Française. Après avoir joué plusieurs années dans les départemens, cette reine errante voulut, en 1821, rentrer au Théâtre-Français, en exigeant de Mlle Duchesnois la restitution des rôles comme chef d'emploi, que depuis 19 ans celle-ci remplissait avec autant de succès que d'exactitude. Cette prétention injuste n'ayant pu être admise, Mlle George alla régner sans partage

sur le théâtre de l'Odéon, qui peu de mois après se trouva dans une telle détresse que le gouvernement fut obligé d'en prendre l'administration. Mlle George, dans les rôles étudiés, a souvent obtenu du succès; et l'on remarque dans son genre de talent une grande facilité d'imitation. Le personnage d'Agrippine dans *Britannicus* est celui dont elle saisit le mieux la couleur; et tout en restant fort loin derrière eux, elle y rappelle tantôt Mlle Raucourt, tantôt la manière de Talma qu'elle s'efforce d'imiter. Mlle George a essayé plusieurs fois de jouer la comédie; et il n'y a pas long-temps encore que dans une représentation à son bénéfice, elle s'est montrée sur le théâtre de l'Opéra sous les traits de la Comtesse du *Mariage de Figaro*. Cette dernière tentative ne fut pas plus heureuse que les précédentes. Indépendamment de tout autre motif, Mlle Jenny-Vertpré jouait le rôle du page; et l'exiguïté de Chérubin comparé à l'extrême embonpoint de Rosine, ne fut pas favorable aux illusions du spectateur.

GEORGEL (Jean-François), abbé, secrétaire d'ambassade, chargé des affaires de France à Vienne, grand-vicaire, etc., naquit à Bruyères, le 29 janvier 1731. Ses parens, peu riches, le placèrent à l'âge de 13 ans chez les jésuites pour y achever ses études, et ses maîtres lui ayant trouvé l'esprit et les dispositions qu'ils recherchaient le plus parmi les élèves dont ils désiraient s'emparer au profit de leur ordre, engagèrent bientôt le jeune Georgel à y entrer. Dès que ses vœux furent prononcés, on l'envoya professer la rhétorique et les mathématiques dans les colléges des jésuites à Pont-à-Mousson, à Dijon et à Strasbourg. C'est dans cette dernière ville qu'il fit la connaissance du prince Louis de Rohan, depuis cardinal, et qui était alors coadjuteur de son oncle l'évêque de Strasbourg. Lors de la dissolution de la compagnie de Jésus (1762), le prince Louis s'attacha l'abbé Georgel en qualité de secrétaire particulier, et employa bientôt ses talens d'écrivain dans une affaire qu'on regardait comme de la plus haute importance à cette époque. Les descendans des illustres maisons de Lorraine, de Rohan et de Bouillon jouissaient à la cour de certaines distinctions et prérogatives, qui blessaient l'orgueil des autres ducs et pairs de France. Ceux-ci prétendaient prendre rang selon la date de leur pairie, et ne devoir céder le pas qu'aux princes du sang. Les premiers, se disant issus de maisons souveraines, prétendaient avoir la prééminence, quelle que fût la date de leur pairie. La cour et la ville prirent un vif intérêt à ce différent. M. Gibert avait fait un Mémoire habilement rédigé en faveur des ducs et pairs, et contestait surtout à la maison de Rohan son origine souveraine. L'abbé Georgel fut chargé d'y répondre, et chercha de son mieux à établir que les Rohan représentaient les anciens ducs de Bretagne, dont ils se disaient issus. Mais d'autres intrigues de cour, d'une nature plus grave, succédèrent bientôt à celle-ci. Mme du Barry fit renvoyer un ministre,

jusque-là tout-puissant, le duc de Choiseul, qui fut remplacé aux affaires étrangères par le duc d'Aiguillon; le baron de Breteuil, créature du premier, se ressentit de sa disgrâce, et fut rappelé de son ambassade à Vienne. Le prince Louis de Rohan, nommé à ce poste éclatant, hésitait à l'accepter. L'abbé Georgel fut employé par l'archevêque de Paris, Christophe Beaumont, pour l'y déterminer, et réussit bientôt dans cette négociation : il accompagna le prince en qualité de secrétaire d'ambassade. Ce fut pendant cette mission célèbre par des profusions de tout genre et un luxe de représentation jusque-là inouï dans les fastes de la diplomatie, que s'opéra, sans la participation du cabinet de Versailles, le premier partage de la Pologne. L'abbé Georgel établit dans ses Mémoires qu'il avait en vain donné l'éveil sur les projets des cours de Pétersbourg, de Vienne et de Berlin. Le duc d'Aiguillon, abusé par les protestations des ministres de ces cours, et d'ailleurs occupé de misérables intrigues personnelles, repoussait opiniâtrément toutes les insinuations qui lui étaient faites. Quand le premier partage qui servit de prélude à un envahissement total fut effectué, ce duc, plus habile à persécuter ses adversaires qu'à servir l'état (*voy.* La Chalotais), voulut rejeter sur des personnes irréprochables tout le blâme que méritait sa propre incapacité; mais Louis XV, sortant un moment de l'apathie où il était tombé vers la fin de son règne, s'écria avec indignation : « Si Choiseul avait encore été dans le conseil, cette affaire ne se serait point passée ainsi. » Cependant le duc d'Aiguillon ne fut point disgracié; il était trop bien appuyé alors par sa belle cousine, c'est ainsi qu'il appelait Mme du Barry, pour être renvoyé du ministère. Le prince Louis revint à Paris après la mort de Louis XV; et la nouvelle reine, Marie-Antoinette, à qui il avait eu le malheur de déplaire pendant son séjour à Vienne, désirant qu'une autre personne représentât le roi en cette cour, l'abbé Georgel fut chargé des affaires de France jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur. Il fit pendant cet intérim, qui dura près d'un an, passer au cabinet de Versailles plusieurs Mémoires d'un grand intérêt, qui lui valurent des récompenses pécuniaires et la faveur des comtes de Vergennes et de Maurepas. Ce dernier, alors chef du ministère, l'honora surtout d'une protection particulière, mais qui lui attira bientôt un procès assez fâcheux. Le comte de Broglie attaqua l'abbé Georgel devant les tribunaux, l'accusant de l'avoir desservi et d'avoir produit une lettre contre le ministère, qu'il lui attribuait, mais qui était une pièce forgée par Georgel même. Cette affaire fit grand bruit; de volumineux mémoires furent écrits de part et d'autre; les meilleurs avocats plaidèrent, l'avocat-général Séguier donna ses conclusions, et, après six grandes audiences, l'abbé Georgel sortit enfin triomphant de la lutte. La protection ministérielle, le crédit de la maison de Rohan, et d'autres moyens effica-

ces, lui firent remporter cette victoire sur le comte de Broglie, qui d'ailleurs n'était pas bien en faveur à cette époque. Le prince Louis ayant été nommé successivement grand-aumônier de France, évêque de Strasbourg, cardinal, abbé de Saint-Waast, proviseur de Sorbonne, et administrateur de l'hospice des Quinze-Vingts, nomma à son tour l'abbé Georgel grand-vicaire de Strasbourg, et le chargea de tous les détails administratifs de ses nombreux emplois. Quelques nuages s'élevèrent cependant entre le cardinal et son protégé. Le fameux charlatan Cagliostro, auquel se joignit la comtesse de Lamotte, et quelques autres intrigans subalternes, avaient eu le talent de gagner la confiance du prince de l'Église, dont ils abusèrent depuis si cruellement. L'abbé Georgel, qui désapprouvait hautement ces nouvelles liaisons, fut négligé; mais on eut bientôt recours à lui, après que le cardinal eut été arrêté, le 15 août 1785, pour la scandaleuse affaire du collier. L'abbé Georgel se voua dès-lors tout entier à la défense de son malheureux protecteur, si ignominieusement inculpé. Il consacra ses nuits à composer mémoires sur mémoires, et ses jours à solliciter les juges, à trouver des témoins, et à faire toutes les démarches qui pouvaient servir l'accusé. La voie des mandemens ne fut pas négligée. En sa double qualité de grand-vicaire de l'évêché de Strasbourg et de la grande-aumônerie de France, l'abbé Georgel en publia plusieurs, dans l'un desquels il comparait le cardinal à saint Pierre-aux-liens, et se désignait lui-même comme un nouveau Timothée disciple de l'apôtre. Cette pièce fit rire la ville et la cour; mais le baron de Breteuil, alors ministre, et comme tel à la source des lettres de cachet, ennemi juré d'ailleurs du cardinal, profita de ce mandement, qu'il représentait comme impie, pour frapper le défenseur officieux d'une de ses missives closes, qui exilait l'abbé Georgel à Mortagne dans le Perche. Il avait d'abord été question de l'enfermer à côté du cardinal à la Bastille, mais la reine s'y opposa. Enfin ce grand procès fut jugé par le parlement, le 31 mai 1786. Le cardinal, comme on devait s'y attendre, fut déclaré innocent. Il n'était en effet coupable que d'ambition et de crédulité; mais le roi ne lui en ôta pas moins la grande-aumônerie de France, lui fit redemander le cordon-bleu, et l'envoya en exil dans son diocèse. L'abbé Georgel, après plusieurs mois d'un bannissement rigoureux, obtint aussi, contre l'avis du baron de Breteuil, la permission de se rendre à Bruyères, sa ville natale, où il se forma un établissement agréable, et vécut dans l'aisance jusqu'en 1793. N'ayant point voulu prêter le serment exigé des ecclésiastiques, au commencement de la révolution, il fut atteint par la mesure décrétée contre les prêtres réfractaires, et déporté en Suisse. Il se retira ensuite à Fribourg dans le Brisgau, où il commença à mettre en ordre les matériaux qui lui servirent depuis à rédiger ses Mémoires. En 1799, quelques commandeurs

et chevaliers de l'ordre de Malte ayant pris la résolution extraordinaire d'offrir la grande-maîtrise de cet ordre catholique à l'empereur de Russie, Paul Ier, qui professait la religion grecque, Georgel fut chargé par eux de rédiger les instructions des députés qu'ils envoyèrent à Pétersbourg, et ils engagèrent même ce vieillard, alors âgé de 68 ans, à accompagner la députation et à lui servir de secrétaire. Il fut accueilli avec la plus haute distinction par l'empereur Paul Ier, qui accepta la dignité qu'on lui offrait, et décora de suite l'abbé Georgel de la croix de l'ordre, et lui assigna une pension sur le grand-prieuré d'Allemagne. En 1802, l'abbé Georgel obtint du gouvernement français la liberté de rentrer dans sa patrie, où il eut le bonheur de retrouver sa belle maison de campagne de Bruyères, qui n'avait point été vendue. Après la publication du concordat, le ministre des cultes, M. Portalis, lui offrit un évêché qu'il refusa. Quelque temps après, M. d'Osmond, évêque de Nanci, le détermina cependant à accepter la place de pro-vicaire de son diocèse pour le département des Vosges, au milieu duquel Bruyères est situé. Mais bientôt atteint d'une maladie cruelle, un ulcère incurable lui dévorant le visage, il mourut le 14 novembre 1813, à l'âge de 83 ans. Il avait employé ses dernières années à rédiger de volumineux Mémoires sur l'histoire de son temps; mais ils ne devaient paraître qu'après sa mort, et il éprouva même dans ses derniers jours quelques remords sur la manière dont il avait traité plusieurs de ses contemporains. Plus d'une fois il voulut livrer aux flammes l'ouvrage entier, mais ses amis surent toujours l'en empêcher. Lors de son décès, ses papiers furent enlevés par l'autorité, sous prétexte qu'ils renfermaient des secrets d'état. Les Mémoires particuliers de l'abbé Georgel se trouvèrent ainsi quelque temps oubliés dans les cartons de la police. Un de ses héritiers parvint à se les faire restituer. Celui-ci, par suite de ses mauvaises affaires, arrêté pour dettes à Sainte-Pélagie, résolut d'en tirer parti. Il les vendit pour la modique somme de 25 louis à un libraire, qui les fit imprimer ; mais ils subirent d'abord d'importantes mutilations, surtout en ce qui concernait la cour de Louis XVI et la reine Marie-Antoinette, contre laquelle l'auteur, si long-temps dévoué au cardinal de Rohan, avait conçu une animosité extrême. Ces Mémoires sont divisés en 6 sections. La première traite de tout ce qui a rapport à la destruction de l'ordre des jésuites ; la seconde, des dernières années de Louis XV; la troisième, du règne de Louis XVI jusqu'à l'époque de la première convocation des notables; la quatrième, de l'affaire du collier; la cinquième, de la révolution française; et la sixième, du voyage de l'auteur en Russie : cette dernière est la plus intéressante. On trouve dans les premières sections, et principalement dans celle qui traite du procès du cardinal, quelques anecdotes curieuses et piquantes, mais dont en partie la véracité a

depuis été contestée. Dès que l'auteur aborde l'époque de le révolution, une partialité rebutante s'empare de sa plume et dicte tous ses jugemens. L'ex-jésuite reparaît alors, non en insinuant négociateur, courtisan de tous les ministres et diplomate de cabinet, mais en moine furieux qui a des vengeances personnelles à exercer, et les passions les plus haineuses à satisfaire. La vérité se trouve ainsi outragée à chaque page, et des hommes estimables sont calomniés avec impudeur. La plupart des faits mis à leur charge, et des aventures où on leur fait jouer un rôle, sont de pure invention. On n'en retrouve pas la moindre trace dans aucun autre ouvrage de cette époque, assez féconde cependant en imputations mensongères. Heureusement la haine aveugle à tel point l'auteur, que ses traits portent à faux et ne blessent personne. Les Mémoires de l'abbé Georgel ont cependant eu 2 éditions; l'esprit de parti s'en est emparé, et leur a donné un moment de vogue. Les derniers éditeurs ont même ajouté des notes et des faits de leur propre invention à ceux déjà si abondans du jésuite. Les uns et les autres auront probablement le même sort, et seront bientôt, s'ils ne le sont déjà, ensevelis dans le torrent de l'oubli.

GEORGES, maire de Varennes, fut nommé par le tiers-état des bailliages de Verdun et de Clermont, député suppléant aux états-généraux en 1789. Il siégea à l'assemblée constituante, après la sortie du député Dupré, et présenta à la barre de cette assemblée ceux des habitans de sa commune qui avaient le plus contribué à retenir Louis XVI, lors de sa fuite.

GEORGES, fils du précédent, était commandant de la garde nationale de Varennes, à la même époque. L'assemblée constituante décréta qu'il lui serait accordé une somme de 6,000 fr., en reconnaissance du zèle qu'il avait montré, et des services qu'il avait rendus en cette occasion. Mais il refusa cette récompense, ainsi que toute rétribution pécuniaire.

GEORGES III, roi de la Grande-Bretagne, et du nouveau royaume de Hanovre, a fourni une des plus longues carrières monarchiques dont l'histoire fasse mention. Nul souverain n'occupa aussi long-temps le trône d'Angleterre; et les 60 années qu'il y tint le sceptre, forment une époque mémorable dans les fastes britanniques, si ce n'est par les talens du prince, au moins par les grands événemens auxquels il assista, et par la haute influence que ses ministres exercèrent sur les destinées de l'Europe. Il naquit le 4 juin 1738, de Frédéric-Louis, prince de Galles, et d'Augusta, princesse de Saxe-Gotha. On a remarqué que Georges III, qui atteignit une si haute vieillesse, et qui jouit, pendant toute sa vie, d'une vigueur corporelle peu commune, était venu au monde avant terme : sa mère accoucha de lui enceinte de 7 mois. Il perdit son père à l'âge de 12 ans, et fut retenu jusqu'à sa majorité sous une tutèle sévère, par la princesse

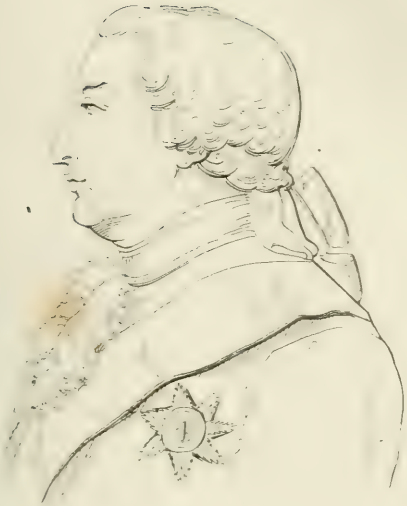

*George III.*

*Roi d'Angleterre.*

douairière de Galles. Elle lui avait donné pour gouverneur lord Bute, qui devint depuis ministre, et qui conserva, jusqu'à sa mort, un grand empire sur l'esprit de son élève. Mais l'éducation du jeune prince, ainsi que celle de tant d'autres héritiers présomptifs d'une couronne, fut négligée sous les rapports les plus essentiels. Toujours sous les yeux d'une mère jalouse de son autorité, et d'un gouverneur qui avait pour l'avenir des vues personnelles, on ne lui permettait que rarement, à Londres, de sortir des palais de Carlton ou de Leicester-House, et à la campagne, de l'enceinte du parc de Kew. On veillait à ce qu'il ne communiquât avec aucune des personnes distinguées qui auraient pu développer en lui quelques facultés morales, ou lui apprendre à bien juger les hommes qui l'entouraient, et le peuple qu'il était appelé à gouverner un jour. On se borna à lui apprendre un peu de musique, les langues française, allemande et italienne, dont il parla depuis les deux premières sans trop de difficultés. Il acquit aussi quelques connaissances de l'histoire de son pays et des états voisins. L'esprit du jeune prince avait naturellement peu d'étendue, mais il s'attachait avec opiniâtreté aux idées en petit nombre qu'il avait une fois conçues. Sa fermeté et son courage, qui se signalèrent dans toutes les circonstances où il courut des dangers personnels, dégénérèrent malheureusement en une roideur de caractère et une inflexibilité extrême ; celles-ci lui firent perdre bientôt l'affection d'une grande partie de ses sujets, principalement des catholiques d'Irlande, et autres dissidens de l'église anglicane, et l'entraînèrent dans des guerres ruineuses, qui coûtèrent à l'Angleterre ses riches colonies de l'Amérique septentrionale. L'amour du pouvoir absolu, ce sentiment pour ainsi dire inné chez les hommes que leur naissance appelle au trône, et qui se développe même si promptement chez ceux que la fortune ou le hasard y élèvent, avait aussi jeté de profondes racines dans l'âme du jeune prince. Lord Bute, loin de combattre ce désir d'étendre à tout prix la prérogative royale, le fortifia sans cesse par ses suggestions intéressées, espérant bien que le peu de capacité du prince laisserait toujours au ministre la plus ample part d'une autorité, dont ses conseils avaient servi à reculer les limites. On aura long-temps à déplorer en Angleterre que la jeunesse d'un prince, doué de plusieurs qualités estimables, et même de hautes vertus, ait été si mal dirigée. Devenu roi, Georges III fit souvent preuve d'un vif amour pour la justice : rigide, mais probe, jamais il ne viola sciemment les lois de l'honneur et de l'équité ; il ne fut ni cruel, ni persécuteur ; ses mœurs étaient pures. Frugal, économe pour lui-même, simple dans sa vie privée, il n'eut ni maîtresse, ni favoris dispendieux à l'état. Bon époux, bon père, tendrement attaché à toute sa famille, il se déclara même, et presque seul, le généreux protecteur de sa belle-fille, déjà cruellement outragée comme princes-

se de Galles, avant de l'être plus indignement comme reine d'Angleterre. Le roi Georges était affable et populaire, se faisait un devoir de parler à tout le monde, et questionnait chacun sur ses affaires particulières, avec une bonhomie qui au moins avait toute l'apparence de l'intérêt. Il se plaisait surtout dans l'intérieur de sa famille; le château de Windsor était son séjour de prédilection; ses ministres n'y étaient point admis, et le roi revenait à Londres toutes les fois que les affaires publiques exigeaient sa présence. Il employait ses loisirs à faire valoir, près de ce château, une grande ferme, en partie expérimentale, exerçant ainsi par lui-même le premier des arts, et contribuant de tous ses moyens aux progrès de l'agriculture. On peut dire que s'il manquait à ce prince plusieurs des qualités qui font les grands rois, et qui assurent le bonheur des peuples, il possédait du moins toutes les vertus qui font estimer l'homme dans la condition privée. Georges III succéda, à l'âge de 22 ans, à son aïeul, le roi Georges II, qui mourut le 25 octobre 1760. Le premier acte de son gouvernement fut d'anonncer au parlement britannique que, se trouvant engagé dans une guerre juste et nécessaire avec la France et ses alliés, il ferait tous ses efforts pour la conduire avec vigueur; qu'il comptait sur l'énergie de la nation et la valeur de ses troupes; mais que cette guerre étant très-dispendieuse, il comptait aussi sur les puissans secours de ses fidèles communes. Elles s'empressèrent en effet de répondre à la confiance du roi. Un premier subside, de 12 millions de livres sterling (300 millions de fr.), à lever par voie d'annuité et de loterie, fut accordé le 20 janvier 1761. Aucun souverain n'avait jusque-là obtenu, en une seule session parlementaire, une somme aussi considérable. Bientôt le roi eut la satisfaction d'annoncer à ce parlement si généreux, la prise de Belle-Ile sur les côtes de la Bretagne, la conquête de Pondichéry dans l'Inde, la reddition de la Martinique, de la Grenade et de Saint-Vincent en Amérique. Le roi ayant aussi déclaré la guerre à l'Espagne, le 2 janvier 1762, les pertes qu'essuyèrent la marine et le commerce de cette puissance, entre autres la prise d'un vaisseau de registre évalué à un million sterling (25 millions de fr.), la capitulation de la Havane, et la conquête de l'île entière de Cuba, en août même année, vinrent bientôt exalter au plus haut point l'orgueil national et porter la joie du peuple jusqu'à l'ivresse. Les troupes anglaises ne furent point aussi heureuses sur le continent; mais on dissimula le mieux qu'on put leurs revers, et l'on s'en consola facilement, par l'espoir de rester en possession d'une grande partie des colonies conquises sur l'ennemi dans les deux Indes. Il fallut cependant, après des dépenses énormes et un épuisement général, se résoudre à faire la paix. Elle fut conclue à Paris, et signée le 10 février 1763. L'Angleterre obtint le Canada, tout le continent septentrional de l'Amérique jusqu'au Mississipi (la vil-

le de la Nouvelle-Orléans exceptée), les îles de la Grenade, Saint-Vincent, la Dominique, les rives du Sénégal, Minorque, etc. Dunkerque devait rester sous l'humiliante inspection d'un commissaire anglais, selon qu'il avait été stipulé dans le traité d'Aix-la-Chapelle. On rendit à la France, Belle-Ile, la Martinique, la Guadeloupe et Pondichéry; à l'Espagne, l'île de Cuba. Mais le peuple anglais avait espéré de plus grandes concessions encore; ce traité excita un vif mécontentement, et porta les premiers coups à la popularité du roi. On regardait les avantages obtenus comme très-disproportionnés aux succès des armes britanniques, et aux immenses sacrifices pécuniaires faits par la nation. Le ministre lord Bute, principal auteur du traité, devint l'objet de l'animosité générale, et l'on blâmait hautement le roi d'avoir signé un pareil acte. Il fallut ensuite s'occuper, dans les conseils du moparque, des moyens de rétablir les finances du royaume, et de subvenir aux besoins pressans du fisc. Georges III conçut alors la malheureuse idée de grossir son trésor du produit de plusieurs taxes nouvelles, qu'il voulut imposer aux habitans des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale. Quelques ministres représentèrent en vain que la seule tentative d'une pareille démarche pourrait avoir des suites funestes; rien ne put vaincre la ténacité du roi. La résistance qu'il éprouva bientôt de toutes parts en Amérique, au lieu de l'éclairer, lui fit prendre la résolution de réduire par la force les colons, qu'il regardait déjà comme des sujets rebelles, dût-il y employer les dernières ressources de la mère-patrie. Mais avant de pouvoir exécuter ce dessein, des troubles du caractère le plus grave éclatèrent au sein de l'Angleterre et à Londres même. On accusait le roi et ses ministres de saper les bases de la constitution, et d'employer tous leurs moyens pour étendre la prérogative royale aux dépens des droits du peuple. L'arrestation inconstitutionnelle du célèbre Wilkes, écrivain hardi, éloquent, dont la conduite était bien loin d'être irréprochable, mais que le peuple regardait alors comme l'organe de ses justes griefs, vint porter l'exaspération à son comble. La sédition éclata en 1769. On promena jusque sous les fenêtres du palais Saint-James un char funèbre, couvert d'emblèmes hideux, et sur lequel se tenait debout un homme masqué portant en main le glaive de l'exécuteur des hautes œuvres, pantomime destinée à rappeler la fin tragique de Charles Ier. Il fallut bientôt relâcher le patriote persécuté, c'est ainsi qu'on désignait Wilkes, qui fut nommé lord-maire de Londres, député de Westminster à la chambre des communes, et qui tomba depuis dans l'oubli. Un écrivain anonyme, d'un talent bien supérieur, obtint à son tour la faveur populaire. Ce fut en 1769 que parurent les premières lettres de *Junius*, dont le véritable auteur est encore inconnu, et qui non-seulement eurent un grand succès littéraire, mais aussi une haute influence politique. Le gou-

vernement du roi Georges et son ministère, à la tête duquel se trouvait alors le duc de Grafton, y étaient violemment attaqués. La corruption et l'incapacité de plusieurs hommes d'état placés au timon des affaires, étaient démontrées jusqu'à l'évidence, et la personne même du monarque n'était point ménagée. On y rappelait la direction vicieuse que lord Bute avait donnée à son éducation, et l'on en déduisait les plus fâcheuses conséquences. Le duc de Grafton fut forcé de céder à l'opinion publique, et se retira du ministère. Vers la même époque, les Génois firent à la France la cession de leurs droits sur la Corse. La conquête de cette île, après l'opiniâtre résistance des habitans, excita encore l'indignation des Anglais. Paoli, Gentili et autres patriotes corses qui avaient vaillamment défendu leur liberté contre des forces supérieures, reçurent l'accueil le plus distingué en Angleterre. On blâmait le gouvernement d'avoir laissé accabler ces braves insulaires qu'on se plaisait à comparer aux héros de l'antiquité, et aux Spartiates luttant contre Xerxès. Mais c'était surtout l'accroissement de puissance d'une nation rivale, qui réveillait les passions haineuses de ses jaloux voisins; et l'on parut croire que la France allait tirer un grand parti de sa nouvelle conquête, ce qu'elle ne fit cependant en aucun temps. Le ministère, dirigé par lord North, fut à son tour accusé de n'avoir point soutenu les intérêts et l'honneur de la nation, dans un différent qui s'éleva avec l'Espagne, au sujet des îles Falkland, dont les Anglais s'étaient emparés, et du paiement non effectué par les Espagnols pour la rançon de l'île de Manille. La cour de Madrid agit cette fois avec vigueur, et se saisit d'une frégate anglaise dans le port d'Egmont. On s'attendait à une déclaration de guerre immédiate; mais lord North, depuis si inflexible envers les Anglo-Américains, céda aux Espagnols. Un accommodement eut lieu par l'entremise de la France; on rendit les îles Falkland, et l'on renonça même à ce qui était dû pour Manille. Malheureusement le projet de soumettre à de nouvelles taxes les colons de l'Amérique septentrionale, fut repris avec une nouvelle ardeur en 1775; et l'on résolut, cette fois, d'employer les armes pour vaincre toute opposition. On eût dit que, ne pouvant punir chez lui le peuple anglais de ses murmures et de sa résistance, il fallait au moins châtier ses enfans de l'autre côté de l'Atlantique. Peut être espérait-on dans les conseils du monarque, que ceux-ci une fois corrigés et soumis, on pourrait revenir avec quelques avantages sur les habitans de la mère-patrie. Mais ce plan tourna à la honte et à la confusion de ses auteurs. Après une opiniâtre lutte qui pendant 8 années ensanglanta les terres et les mers, il fallut reconnaître, dans le palais de Saint-James même, l'éternelle vérité innée dans tous les cœurs généreux et proclamée par un poète français, que

L'injustice à la fin produit l'indépendance.

VOLT.

Vainement l'Angleterre avait-elle prodigué d'immenses trésors; vainement avait-elle acheté à grands frais des mercenaires allemands, sacrifié ses meilleures troupes nationales et ses plus habiles généraux (*voyez* BURGOYNE, CLINTON, CORNWALLIS), il fallut mettre bas les armes devant de jeunes guerriers républicains, chez qui la valeur et le patriotisme suppléèrent bientôt au manque d'expérience. A la gloire immortelle du plus grand homme des temps modernes, parce qu'il fut un des meilleurs citoyens; à celle de la France et de l'Espagne, qui secondèrent puissamment les efforts de Washington et de ses frères d'armes, parmi lesquels la postérité honorera toujours Kosciusko, La Fayette, Rochambeau, Lameth, Dumas, et plusieurs autres guerriers français; à la gloire enfin du peuple américain et de ses sages représentans, la liberté et le patriotisme triomphèrent. Un état indépendant, où règnent les lois, où fleurit la justice, et où tout opprimé trouve encore un asile, fut fondé au-delà des mers, solennellement reconnu par toutes les puissances, et par le roi même qui en traitait naguère les citoyens de rebelles. Nous ne retracerons pas ici les événemens divers de cette guerre de l'indépendance; ils se trouvent pour la plupart relatés dans les articles des hommes qui s'y distinguèrent. Nous ferons seulement remarquer que les Anglais, après de grands revers sur terre, trouvèrent aussi sur cet élément où, selon l'expression applaudie d'un de leurs orateurs, « il ne devait pas » se tirer un coup de canon sans » leur permission, » des adversaires dignes de leur estime, tels que les d'Estaing, les Lamothe-Piquet, les Suffren, etc. Pendant qu'une guerre sanglante se faisait au dehors, l'Angleterre fut encore en proie à des troubles domestiques d'une nature très-grave. En 1780, un insensé, lord Gordon, sut exciter les fureurs du peuple à Londres; et la terrible sédition qui y éclata, faillit causer la ruine de cette superbe cité. Enfin après trois journées désastreuses, de meurtres, d'incendie et de pillage, cette révolte fut, comme les précédentes, étouffée dans des flots de sang. A d'aussi grands malheurs, l'Angleterre put, il est vrai, opposer le succès de ses armes dans l'Inde, et la fondation de cette puissance colossale qui s'y accroît encore tous les jours. Le plus dangereux de ses ennemis, le vaillant Hyder-Aly, après avoir remporté quelques avantages importans sur les troupes britanniques, mourut avant d'avoir pu exécuter ses vastes desseins, qui ne tendaient à rien moins qu'à chasser les Anglais de toutes leurs possessions dans l'Indostan. Il légua à son fils, Tippo-Saïb, sa haine et sa valeur, mais non son habileté. Celui-ci, brave et impétueux, se livra trop tôt à son animosité contre les ennemis de son père et les siens, les attaqua imprudemment, et, trahi par ses alliés, les princes indiens, sur lesquels il avait trop compté, il succomba vingt ans après en soldat intrépide, sur la brèche de Seringapatnam, sa nouvelle capitale. L'Angleterre

devint, par cette mort, maîtresse absolue d'une des plus belles et des plus fertiles contrées de l'univers, peuplée de 50,000,000 d'hommes industrieux, soumis et déjà façonnés au joug de l'esclavage. Le seul événement important auquel le ministère anglais parut ne prendre aucune part sous ce règne, fut le partage de la Pologne, d'où l'on peut cependant dater une nouvelle ère politique en Europe. La balance des pouvoirs entre les puissances de l'ancien monde, habilement établie par le traité de Westphalie, prétexte de tant de guerres, et thème obligé de tous les traités, mais qui avait au moins quelquefois servi d'égide aux faibles contre l'ambition usurpatrice des forts, cette balance fut dès-lors brisée, et tout équilibre rompu. Les hordes armées de l'immense empire russe se trouvent maintenant établies au sein du monde civilisé, d'où elles pourront, au premier signal de leur autocrate, inonder le Midi ou l'Occident. Le cabinet de Saint-James, comme celui de Versailles, resta spectateur immobile de ces grands envahissemens. Mais le ministère britannique exerça, vers la fin de ce règne, toute son habileté, et employa les plus puissans ressorts pour opérer, sans avoir recours aux armes, une conquête qu'il méditait depuis long-temps sous le nom de *réunion*, l'assujettissement complet de l'Irlande. Ce grand œuvre est maintenant consommé. Le parlement indépendant de ce royaume se trouve incorporé dans celui d'Angleterre; la fusion des pouvoirs, ou, pour mieux dire, la soumission au pouvoir ministériel anglais, est entière, et l'on s'en applaudit à Londres comme d'une importante victoire remportée sur un peuple entier. Les fruits en ont cependant été jusqu'ici bien amers, et les effets du mécontentement des Irlandais se font sentir aujourd'hui même, par des actes de désespoir que le fréquent emploi des baïonnettes et des gibets n'est pas encore parvenu à réprimer. La révolution française, qui avait éclaté en 1789, trouva dans Georges III un ennemi implacable, et ses ministres secondèrent de toute leur habileté les vues hostiles du monarque. On avait, il est vrai, proclamé en France un gouvernement constitutionnel; on avait même, dans la première assemblée nationale, vanté, exalté outre mesure la constitution anglaise : mais c'était un tort de plus aux yeux de ceux qui n'avaient pas chez eux une grande vénération pour cette constitution, et qui n'aspiraient qu'à augmenter leur pouvoir aux dépens des droits populaires. Le ministère anglais fut trop adroit cependant pour se démasquer d'abord : il mit long-temps en œuvre tous les moyens que fournissent l'intrigue et la corruption, pour semer dans l'intérieur de la France le trouble et la discorde, et pour y allumer enfin la guerre civile. Ces moyens se trouvèrent néanmoins insuffisans, l'on eut des deux côtés recours aux armes; et le ministère, ayant Pitt à sa tête, parvint à soulever aussi au dehors, contre la rivale de l'Angleterre, une foule d'enne-

mis qu'il sut tour-à-tour séduire, acheter, intimider ou corrompre. Une nouvelle guerre se fit avec un surcroît d'acharnement. Malgré l'opposition de Fox, de Shéridan et d'autres hommes d'état patriotes, elle fut continuée jusqu'à la paix d'Amiens (octobre 1801), et reprise avec une nouvelle fureur quelque mois après. Il fallut faire les plus grands sacrifices, imposer non-seulement les revenus, mais attaquer les capitaux même, accabler le peuple de taxes, et porter enfin la dette nationale à cette effrayante hauteur, d'où elle menace aujourd'hui l'empire britannique, sinon d'une subversion totale, au moins d'une crise terrible, dont l'habileté ministérielle ne pourra tout au plus que retarder l'époque. Peut-être, au lieu de chercher constamment à nuire à un peuple voisin, que la richesse du sol, l'industrie et le courage des citoyens appellent aux plus hautes destinées, contre lesquelles, et la force ouverte et la ruse cachée, opposeront de vains obstacles; peut être eût-il été plus sage et plus politique de s'unir par une alliance intime avec cette grande nation favorisée par la nature, de prendre part à ses succès, et de se placer avec elle à la tête de la civilisation du monde. Mais le monarque anglais et son cabinet ne conçurent point de si nobles desseins. Les grands événemens de cette époque et les glorieux exploits des armées françaises, influèrent bientôt sur les facultes mentales de Georges III. Il avait déjà, en 1787, éprouvé quelques légers symptômes de la maladie qui le priva plus tard de l'usage de sa raison. Il fut alors promptement guéri par le docteur Wilkes; mais en 1792, il éprouva une attaque plus sérieuse. On fut forcé d'agiter au parlement la question de la régence. Il parut assez naturel, ainsi que le parti de l'opposition le proposait, de nommer le prince de Galles régent du royaume, pendant la maladie de son père; mais Pitt, craignant de perdre toute son influence, eut assez de pouvoir dans la chambre des communes, pour faire exclure l'héritier de la couronne de toute part au gouvernement. Le bill proposé par Pitt, et adopté par le parlement pour régler la conduite des affaires, resta cependant sans effet : le roi se trouvant de nouveau rétabli, il sut un gré infini à son ministre de sa conduite en cette circonstance; et, quoiqu'il n'eût jamais aimé Pitt, ce service, que le monarque regardait comme le plus grand qu'on pût rendre à sa personne, et qu'on eut d'ailleurs grand soin de lui rappeler sans cesse, fit conserver long temps au ministre son crédit et son poste. En 1810, quoique la santé corporelle du roi ne fût nullement altérée, son aliénation mentale s'accrut au point qu'il fut jugé nécessaire par le parlement de prendre connaissance de cet état, et de déclarer enfin Georges III inhabile à remplir les fonctions royales. Pitt était mort depuis quelques années, et la régence de l'empire britannique fut déférée sans opposition au prince de Galles. Le roi Georges III vécut encore dix ans, digne objet de pitié, et

mémorable exemple du néant des grandeurs humaines. On eut cependant toujours pour lui les plus grands égards; une somme considérable fut assignée pour son entretien; sa personne fut confiée aux soins de la reine et de son second fils le duc d'York. La perte de la vue se joignit bientôt à celle de la raison. Enfermé dans ses vastes appartemens de Windsor, ce vieillard malheureux y errait jour et nuit. On l'entendait souvent tirer encore quelques accords de l'instrument qui avait servi à ses délassemens pendant des jours plus heureux; quelquefois il parlait sans interruption pendant des journées entières, une fois même 72 heures et une autre fois 36 de suite, mêlant sans cesse le nom de Bonaparte et de la France à ses discours incohérens. Enfin la mort vint mettre un terme à cette existence déplorable, le 29 janvier 1820. On avait plusieurs fois, pendant le cours de son règne, attenté à sa vie; d'abord en 1780, lors de l'émeute populaire, dont nous avons parlé plus haut. Ensuite, en 1787, une femme nommé Marguerite Nichol, lui porta un coup de couteau, dont heureusement la lame plia dans les vêtemens du roi. En 1795, lorsqu'il se rendait à Westminster pour faire l'ouverture de la session du parlement, il fut entouré par une populace furieuse, et il manqua d'être atteint par les cailloux qui brisèrent les glaces de sa voiture. Le 15 mai 1800 enfin, au théâtre de Drury-Lane, un insensé, nommé Hathfield, dont la folie fut ensuite constatée, tira sur la loge du roi un coup de pistolet chargé de deux balles, qui n'atteignirent personne. Le prince montra dans ces circonstances un courage et un sang-froid imperturbables. Dix parlemens ont été convoqués pendant ce règne; le premier dura 7 ans, ce fut le plus long; le huitième n'en dura que quatre, et fut dissous en 1806, à la mort de Fox, précédée de quelques mois par celle de Pitt. L'autorité royale prit une grande extension pendant les 60 années que Georges III tint le sceptre. Ce prince fut constamment fidèle aux principes que lui avait inculqués son premier gouverneur, et l'influence de lord Bute s'étendit même après sa mort. Par lui fut recommandé au roi, comme l'homme le plus propre à seconder ses desseins, M. Jenkinson, qui devint bientôt lord Hawkesbury, et qui est aujourd'hui comte de Liverpool. Le meilleur ministre de l'Angleterre par ses talens et son patriotisme, lord Chatam, père de Pitt, s'était déjà plaint au parlement de l'existence d'une puissance occulte *cachée derrière le trône, mais dominant le trône même.* C'était ce *cabinet secret* dont le comte Liverpool fut long-temps le chef après la mort de lord Bute. Les ministres n'étaient que des instrumens qu'on brisait dès qu'ils contrariaient les vues du pouvoir caché. C'est ainsi que le lord Chatam avait été sacrifié. Lord North plia, et fit abnégation de ses propres opinions pendant la guerre d'Amérique, pour conserver son poste; mais Fox et Pitt succombèrent tour-à-tour, le premier pour un bill relatif aux affaires

de l'Inde, le second pour avoir voulu dégager la parole qu'il avait donnée aux catholiques irlandais concernant la suppression de l'odieuse *loi du test*. Mais si quelques ministres eurent à se plaindre de l'influence du cabinet secret, le pouvoir royal lui dut son accroissement. Parmi les mesures suggérées au roi, on peut citer d'abord l'augmentation du nombre des membres de la chambre haute. A l'avénement de Georges, il n'existait que 181 pairs siégeant dans cette chambre; leur nombre a été porté par lui à près de 500. La seconde branche de la législature, la chambre haute, se trouve donc, par cette immense majorité de créatures du pouvoir, asservie à la première, ou à la volonté du roi. La corruption et le vice du système électoral assurent aussi au gouvernement une influence dominante dans la chambre des communes. L'omnipotence de la couronne a été suffisamment prouvée pendant ce règne, par les fréquentes suspensions de l'*habeas-corpus*, le renouvellement périodique de la loi contre les étrangers ( l'*alien-bill*), le maintien des *sinécures*, des *bourgs pouris*, et le rejet de tout projet de réforme parlementaire. Enfin, sans la conservation du *jugement par jury* et de *la liberté de la presse*, dont le peuple anglais n'a point encore perdu la jouissance, et dont il paraît toujours disposé à appuyer le maintien de toute la force physique de ses bras, que resterait-il de cette admirable constitution britannique si hautement vantée, mais si peu respectée par ceux-là même qui devaient en être les premiers et les plus fidèles gardiens? Georges III avait épousé, le 8 septembre 1761, Sophie Charlotte de Mecklenbourg-Strélitz, princesse vertueuse, et sans reproche en sa vie privée, dont l'esprit et le caractère eurent d'ailleurs une conformité remarquable avec les qualités et les défauts de son royal époux. Douze enfans ont été le fruit de cette union.

GEORGES IV (Frédéric-Auguste), fils du précédent, roi actuel d'Angleterre, de Hanovre, etc., est né le 12 août 1762, et fut déclaré prince de Galles et duc de Cornouailles peu de jours après sa naissance. L'éducation du jeune prince fut confiée en premier lieu au docteur Markham, archevêque d'York, et au docteur Jackson, et depuis 1776, au docteur Hurd, évêque de Worcester, et à M. Arnold, curateur du collége de Saint-Jean à Cambridge. Ces habiles instituteurs firent acquérir à leur élève des connaissances utiles et agréables. Le prince de Galles était favorablement doué de la nature, et joignait à un esprit qu'on aurait distingué dans un rang moins élevé, les qualités physiques les plus avantageuses. Grand, bien fait, s'exprimant avec grâce et facilité, réussissant dans tous les exercices du corps, d'une élégance recherchée, magnifique jusqu'à la prodigalité, un des plus beaux hommes enfin des trois Royaumes, il devint bientôt l'idole des femmes, l'espoir et l'amour du peuple. Quelques écarts d'une fougueuse jeunesse, mais qui d'abord ne blessaient pas jusqu'à un certain point les

mœurs anglaises, loin de nuire à sa popularité, semblaient y ajouter encore. Tous les hommes mécontens du gouvernement, et le nombre en était considérable, se plaisaient d'autant plus à fonder sur le prince de Galles les plus hautes esperances pour l'avenir, qu'on le voyait lié avec les Fox, les Burke, les Shéridan, les membres les plus distingués du parti de l'opposition, et qu'on l'entendait souvent blâmer les mesures anti-constitutionnelles des ministres du roi son père. L'éducation du jeune prince avait été sous quelques rapports assez sévère; aussi, dès l'époque de son émancipation, se dédommagea-t-il avec une ardente soif de plaisirs de tous genres, des privations qu'il avait éprouvées jusque-là. Les femmes, auxquelles il voua surtout un culte assidu, prirent bientôt sur lui un grand empire. Mistriss Robinson captiva la première les affections du jeune prince. Cet attachement qui avait paru très-vif, ne fut pas cependant de longue durée; et cette dame délaissée publia des mémoires sur ses relations avec le prince de Galles, qui occupèrent pendant quelque temps la malignité publique. Un engagement plus sérieux contracté avec mistriss Fitz-Herbert, veuve plus âgée que le prince, mais d'une grande beauté et tenant à une des premières familles catholiques d'Irlande, excita des appréhensions plus vives. Le roi et la reine en conçurent de sérieuses alarmes ; et cette liaison occasiona le plus grand mécontentement, non-seulement à la cour, mais encore dans le public. On répandit le bruit que le prince avait épousé en secret mistriss Fitz-Herbert, quoiqu'elle fût élevée dans la religion de l'église romaine. La charte d'après laquelle la maison de Brunswick a été portée au trône d'Angleterre statuait expressément, que tout prince qui épouserait une femme catholique serait déchu du droit de succession à la couronne. On redoutait avec raison pour l'avenir quelques-unes de ces dissensions civiles qui avaient si souvent troublé le royaume. Un pamphlet qu'on répandit bientôt avec profusion, dans lequel il était annoncé que mistriss Fitz-Herbert avait changé de religion, que son mariage avait été célébré avec toutes les formes établies par l'église anglicane, et que la belle veuve était devenue l'épouse légitime de l'héritier du trône, ne fit qu'ajouter à l'inquiétude générale. Un tel mariage aurait toujours été légalement frappé de nullité, comme contraire à l'acte du parlement qui déclarait que les princes de la famille royale ne pouvaient se marier avant l'âge de 25 ans, sans la permission du roi, et après cet âge, dans le cas de refus du souverain, sans le consentement des deux chambres. On apprit de plus, que les affaires particulières du prince s'étaient considérablement dérangées pendant les années écoulées depuis l'époque de sa majorité, le 12 août 1783, jusqu'en 1786. Traité, il est vrai, avec une grande parcimonie, lors de son premier établissement, le roi, malgré les représentations de Fox, alors ministre secrétaire-d'état, n'avait

demandé pour son fils qu'un revenu annuel de 50,000 liv. sterl. que le parlement s'empressa d'accorder, tandis que sous les règnes précédens plusieurs princes de Galles avaient joui du double de cette somme. Des dettes montant à près de 300,000 livres sterling furent bientôt contractées, et le prince se vit obligé pour y satisfaire d'avoir recours au roi. Mais jamais demande ne fut faite en un temps moins opportun et ne fut moins favorablement accueillie. Après avoir, pour la forme, fait examiner les affaires de son fils, le roi refusa de venir à son secours. Le prince prit alors la résolution courageuse de borner toutes ses dépenses au plus strict nécessaire, de vendre à l'enchère ses chevaux, ses équipages, son riche mobilier, et de consacrer tous les ans 40,000 liv. st. à l'extinction de ses dettes. Il persévéra pendant 9 mois dans ce plan de réforme; mais l'insuffisance de ses revenus après les rigoureuses privations qu'il s'était imposées, et les avis de ses conseillers, le portèrent enfin à s'adresser directement au parlement. L'alderman Newham porta la parole à la chambre des communes : une motion fut faite, le 20 avril 1787, sur la situation des affaires du prince de Galles, et vivement débattue; mais cette motion fut ensuite retirée après une entrevue de Pitt avec le prince. Le roi voyant le mauvais effet que produisaient ces débats et la publicité donnée au dérangement des affaires et aux besoins réels de l'héritier du trône, annonça par un message au parlement qu'il allouait à son fils une augmentation de revenu annuel de 10,000 liv. st. pris sur sa propre liste civile; et la chambre des communes vota à son tour une adresse à sa majesté, la suppliant d'accorder en outre une somme de 160,000 liv. st. pour l'extinction des dettes du prince, la chambre se chargeant des voies et moyens pour la fournir. Vers la fin de 1788, les premiers symptômes de l'aliénation mentale de Georges III forcèrent les ministres de s'occuper d'une régence. Pitt, toujours opposé au prince de Galles, trouva dans la majorité dévouée de la chambre des communes, l'appui nécessaire pour faire exclure de la régence l'héritier du trône, malgré les efforts de Fox et de l'opposition. Le roi se rétablit assez promptement de cette première atteinte et reprit les rênes du gouvernement. On s'occupa bientôt avec une nouvelle insistance du projet de faire contracter au prince de Galles une union avouée par les lois. Il avait jusque-là résisté à toutes les propositions de mariage qui lui avaient été faites, et ne céda enfin qu'avec une répugnance marquée à des raisons d'état et aux ordres du roi son père, qui promit, en faveur de son obéissance, de faire non-seulement acquitter toutes ses dettes qui se montaient de nouveau à des sommes considérables, mais de lui faire de plus assurer pour l'avenir une forte augmentation de revenus. Le mariage du prince de Galles avec sa parente, la princesse Caroline Amélie Élisabeth, seconde fille du duc de Brunswick, fut célébré le 8 avril 1796. Cette union formée sous

de tristes auspices, ne tarda pas à devenir un sujet de troubles et de division dans la famille royale; les vues politiques qui l'avaient fait conclure ne furent nullement remplies; le seul fruit de ce mariage, la princesse Charlotte (*voy.* ce nom), périt malheureusement en couche avec son enfant. Pendant la guerre que l'Angleterre faisait à la France, le prince de Galles, qui n'avait dans l'armée que le grade de colonel de dragons, sollicita plusieurs fois un rang plus élevé, et un commandement Son frère, le duc d'York, avait déjà commandé en chef, et se trouvait alors à la tête du département de la guerre; ses autres frères avaient le le grade de généraux : mais le roi Georges III fit signifier au prince de Galles, par l'entremise de M. Addington, ministre secrétaire d'état, que l'opinion de sa majesté étant fixée, elle désirait qu'il ne lui fût plus parlé à ce sujet. Le prince ayant cru devoir insister, adressa une lettre au roi, qui fut publiée dans tous les journaux, et dans laquelle, après avoir tracé le tableau alarmant de la situation de la Grande-Bretagne, menacée par Napoléon d'une invasion, il déclarait que pour ne pas perdre l'estime du peuple et de l'armée, il persistait dans sa demande. Le roi lui répondit, le 7 août 1805 : « Mon cher fils, »quoique j'applaudisse à votre »zèle et à votre courage, qualités qui, à ce que je pense, ne »manquent à aucun membre de »ma famille; considérant cependant mes déclarations réitérées, »relativement à vos réclamations »antérieures sur le même objet, »je m'étais flatté que je n'en entendrais plus parler. Si l'implacable ennemi pousse ses succès »jusqu'à débarquer, vous aurez »une occasion de montrer votre »zèle à la tête de votre régiment. »Dans une pareille circonstance »il sera du devoir de chacun de »marcher en avant, et je pense »que les miens donneront l'exemple, etc. » Une longue correspondance s'établit ensuite à ce sujet, entre le prince de Galles, le duc d'York, et le roi lui-même; mais ce dernier resta inflexible. Vers la fin de l'année 1810, la maladie du roi s'étant déclarée de nouveau, et l'adversaire du prince, Pitt, étant mort, la régence de l'empire britannique fut déférée sans opposition au prince de Galles, avec quelques restrictions pour l'exercice de l'autorité royale. Le bill du parlement portait qu'il ne pourrait élever aucun individu à la dignité de pair du royaume, excepté pour des services éminens; qu'il ne pourrait donner aucune place à vie, etc. La loi de la régence ne fut d'abord décrétée que pour un an, et il fut stipulé que si la santé du roi ne se rétablissait point avant cette époque, le régent entrerait en plein exercice de l'autorité royale. Le prince de Galles prêta serment en qualité de régent, le 6 février 1811, et la maladie du roi ayant bientôt été reconnue incurable, il conserva la régence jusqu'à la mort du roi son père. On crut, pendant quelque temps, que ce grand changement dans l'existence du prince, qui se trouvait enfin, au gré de ses ardens désirs,

investi du pouvoir suprême, en amènerait dans le ministère, et dans quelques mesures du gouvernement. Le peuple, qui avait conçu de hautes espérances à cet égard, les vit complétement déçues. Après une entrevue avec le comte de Liverpool et lord Castlereagh, le régent fut convaincu que les intérêts de cette couronne, dont il ne pouvait manquer de ceindre bientôt sa tête, devaient rester toujours confiés à des hommes aussi dévoués. La prérogative royale ne pouvait que s'accroître par les soins des habiles conseillers du cabinet secret de Georges III, et par les collègues ministériels qu'ils voudraient bien s'adjoindre. Les anciens amis du prince de Galles ne devinrent donc point les ministres du régent, ni du roi Georges IV. La guerre contre la France fut continuée avec acharnement, et son issue dut satisfaire, pour quelque temps au moins, à l'ambition la plus exaltée. Le prince, qui n'avait pu obtenir de son père, ni un commandement ni le grade de général des armées anglaises, fut nommé feld-maréchal des armées autrichiennes et russes, par les empereurs François et Alexandre. Il se revêtit tour-à-tour de leurs uniformes et se couvrit de tous leurs cordons, en juin 1814, lorsque ces souverains, ainsi que le roi de Prusse, vinrent visiter l'Angleterre. Le prince fit en cette circonstance les honneurs de son pays, avec une recherche et une magnificence inconnues jusqu'à lui. La maison de Bourbon venait d'être rétablie sur le trône de France, par les efforts réunis des armées combinées de l'Europe; mais l'Angleterre en eut, à elle seule, presque toute la gloire, S. M. le roi Louis XVIII ayant déclaré « qu'après Dieu c'était au »prince-régent qu'il devait sa »couronne. » Lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, la lutte recommença, il est vrai, mais ne dura que peu de mois. La bataille de Waterloo y mit un terme; celui qui avait été le dominateur de la France, et d'une grande partie de l'Europe, demanda, comme Thémistocle au grand roi de Perse, de s'asseoir au foyer du prince dont il avait combattu si longtemps les armées, et crut devoir se confier *au plus constant et au plus généreux de ses ennemis*. Mais le temps des héros de Plutarque était passé, et l'on vit que les mœurs anglaises différaient de celles de l'antiquité, pour le moins, autant que les époques. Napoléon qui, en donnant plutôt la liberté à la France, aurait sans doute aussi conservé la sienne, fut relégué au-delà des mers, où, nouveau Prométhée, il périt lentement enchaîné sur un rocher, et le léopard anglais ne se montra pas moins acharné sur sa proie que le vautour de la fable. Le prince-régent n'a point accédé en personne à la sainte-alliance qui lui fut depuis proposée, la constitution anglaise s'opposant à un pareil traité; mais il a fait connaître ses motifs par une lettre adressée, le 6 octobre 1815, à l'empereur de Russie, et par laquelle il assure qu'il adhère aux principes émis dans le pacte monarchique. L'Angleterre a fait, pendant la régence

de ce prince, d'importantes acquisitions au dehors. A la conquête de la riche colonie batave du cap de Bonne-Espérance, furent bientôt jointes les possessions hollandaises des côtes de Ceylan. L'île entière a été depuis soumise aux armes britanniques, après le massacre d'un nombre considérable de ses habitans, la prise de Candie sa capitale, et la saisie du malheureux prince qui y régnait, envoyé dans une dure captivité sur le continent indien, où il doit finir ses jours. Les sanglantes défaites de plusieurs princes indiens, et surtout celles d'Holkar, peishwa ou chef mahratte qui, en voulant secouer le joug anglais, ne firent que l'appesantir, ont encore ajouté de vastes contrées aux immenses possessions britanniques de l'Indostan. L'importante place de Corfou, et les belles îles Ioniennes, se trouvent aussi maintenant soumises à une domination qu'elles supportent impatiemment; mais leur possession, ainsi que celle de Malte, assure pour le moment à l'Angleterre cette suprématie dans la mer Méditerranée qu'elle ambitionne sur toutes les mers du globe. Ces éclatantes conquêtes, bien propres à éblouir les yeux du vulgaire, et si hautement vantées dans les discours d'apparat des séances parlementaires; la splendeur de la cour du prince, qui surpassait tout ce qu'on avait vu jusqu'alors; le faste asiatique de Brighton, séjour favori, où s'élevaient chaque jour de nouveaux et somptueux palais : tout ce brillant extérieur n'empêchait point le peuple anglais d'éprouver à l'intérieur un malaise, une misère même et un mécontentement qui se manifestèrent par des commotions violentes. Pour les réprimer il allut avoir recours à la force armée, remplir les prisons et dresser les échafauds. Le peuple, qui d'abord s'était réuni assez paisiblement à Manchester, pour rediger une pétition au parlement, fut sabré et foulé aux pieds des chevaux de la cavalerie. On s'en plaignit avec amertume, et des adresses de toutes les parties du royaume vinrent charger inutilement les tables des deux chambres. Les ministres, bravant l'opinion publique, n'y répondirent qu'en votant des remercimens aux exécuteurs de leurs ordres sanguinaires. Des troubles éclatèrent dans plusieurs contrées du royaume. Londres même devint le théâtre de mouvemens séditieux, plus alarmans encore; les réunions populaires de Spafields se portèrent à de coupables excès, qu'il fallut étouffer dans le sang. Une conspiration contre les ministres fut ensuite découverte; le lieutenant de la marine, Thistlewood, et quelques autres conjurés obscurs, furent exécutés. Le prince-régent se rendant à Westminster, pour l'ouverture du parlement, le 28 janvier 1817, fut assailli par des furieux, et un coup de fusil à vent brisa les glaces de sa voiture. L'Irlande n'a presque point cessé, pendant toute cette époque, d'offrir des scènes de brigandages, de meurtres ou de révoltes ouvertes. Les supplices vainement prodigués depuis plusieurs années n'y inspirent que peu d'ef-

froi, et la misère fait braver les baïonnettes, comme la haine et la vengeance font affronter les gibets. Le roi Georges III ayant enfin terminé sa longue carrière, le 29 janvier 1820, le prince de Galles fut proclamé roi le même jour. Son couronnement eut lieu avec la plus grande pompe. Mais dès les premiers jours du nouveau règne, le scandaleux procès de la malheureuse reine Caroline (*voy.* ce nom) vint troubler les fêtes et rejouissances. Depuis long-temps les peuples des trois Royaumes avaient jugé cette princesse digne d'un meilleur sort. La mort, une mort inattendue et cruelle, ne satisfit point ses ennemis, et ses restes inanimés furent exposés à de nouveaux outrages. Ses funérailles, dépouillées de toute pompe extérieure, et qu'on avait voulu, pour ainsi dire, escamoter au public, ne furent honorées que par les regrets et les larmes du peuple. Il fallut le disperser à coups de baïonnettes, ce peuple qui s'obstinait à suivre le cercueil. Il réussit cependant à faire passer le convoi à travers la cité de Londres : mais deux hommes furent tués, en ce jour de deuil; l'alderman Waithman, schérif de la ville, fut menacé de mort par les soldats; et un illustre général (sir Robert Wilson), pour s'être montré en cette triste circonstance tel qu'il avait été toute sa vie, sensible et généreux, fut puni par une ordonnance ministérielle, toute nouvelle dans les fastes judiciaires de la Grande-Bretagne, et privé de son modique traitement, seul prix de ses longs services. Mais il serait peut-être téméraire de chercher à soulever déjà le voile qui couvre ces récens événemens. L'histoire l'arrachera sans doute un jour. Le roi était alors absent de Londres, mais ses ministres étaient présens. Ce fut peu de temps après son arrivée en Irlande, que S. M. apprit la mort de son épouse. C'est aussi pendant un voyage, et peu après son arrivée en Écosse, que le roi vient d'apprendre la mort tragique de l'un des persécuteurs les plus acharnés de la reine, de lord Castlereagh, devenu, depuis quelques années, marquis de Londonderry. Ce ministre, comme on sait, mit lui-même un terme à son existence, en se coupant la gorge. Il a fallu de fortes raisons, sans doute, pour porter à un tel acte de désespoir, cet homme au cœur d'airain, qui, depuis 14 ans, a été le conseiller de toutes les mesures rigoureuses, l'âme de tous les cabinets, le moteur de tous les congrès, et, pour ainsi dire, le roi des rois. Mais son crédit avait baissé au dedans comme au dehors. Pendant les dernières années de son administration, la Grande-Bretagne était descendue du premier rang des puissances de l'Europe, et n'exerçait plus qu'une influence secondaire. La succession de Napoléon ne lui fut point dévolue, comme il l'avait espéré. Un pouvoir prépondérant dominateur existe toujours : le continent européen éprouve bien qu'il n'a pas été détruit, il n'a été que déplacé. Le colosse n'est plus au Midi, il est au Nord : mais c'est toujours un colosse, et l'Angleterre qui a aidé à l'élever, paraît

assez petite à ses pieds. Peut-être y avait-il pour elle un plus vaste, un plus glorieux système à adopter. L'administration d'un pays qui se vante d'être libre et d'avoir un gouvernement constitutionnel, a sans cesse cherché à réprimer l'élan de tous les peuples vers la liberté, et a constamment appuyé de tous ses moyens les gouvernemens absolus. C'est ainsi qu'après avoir violé envers Gènes les promesses les plus solennelles, et livré cette ancienne république à un roi, on entendit lord Castlereagh déclarer en plein congrès, avec cette ironie glaciale qui lui était familière, « que la liberté était, il » est vrai, d'un ancien usage en » Angleterre, mais qu'elle ne con- » venait point aux autres pays.» Et cette réponse cruelle fut adessée à des députés de divers états, jadis libres et indépendans, qui venaient solliciter quelques garanties pour leur existence à venir. On peut sans doute acquérir ainsi des droits à la reconnaissance de certains princes; mais ce qu'on a acquis en réalité, et les cris qui s'élèvent de toutes parts sur le continent le prouvent, c'est la haine des peuples. Il est permis de croire qu'une conduite toute contraire eût été à la fois, et plus généreuse et plus politique. En protégeant les faibles contre les envahisseurs puissans, en soutenant partout les gouvernemens représentatifs et les principes constitutionnels, en se plaçant enfin à la tête de la civilisation européenne, et en gardant surtout religieusement la foi promise, la Grande-Bretagne pouvait aspirer au rôle le plus glorieux; elle pouvait aider à établir sur des bases bien plus solides que celles de la sainte-alliance, la paix et le repos du monde, devenir l'arbitre des destinées des peuples et la bienfaitrice de l'humanité. Jamais le cri du sang des Irlandais, des Italiens, des Grecs et de tant d'autres illustres victimes, ne viendrait alors troubler son propre repos et son bonheur.

GEORGIADÉS (Anastase), né à Philippopolis en Macédoine. Il termina ses humanités à Bucharest en Valachie sous la direction du célèbre professeur Lampros Photiadés. De là il se rendit en Allemagne, où il étudia les sciences médicales avec un grand succès. Il publia à Léipsick un ouvrage de médecine sous le titre d'*Antipanacée*. Cet ouvrage, écrit en grec ancien et en latin, lui valut en Allemagne une réputation distinguée. Il traduisit de l'allemand en grec moderne, un excellent ouvrage intitulé *Anthropologie*, qu'il fit également imprimer à Léipsick. Il vint ensuite à Paris, où il publia un ouvrage très-savant sur *la prononciation du grec ancien*, accompagné d'une traduction latine. Il retourna à Bucharest, où il fut nommé médecin de la ville. M. Georgiadés est aussi connu par quelques poésies. Il est auteur d'un petit poëme *Sur la fête de la grande-duchesse de Saxe-Weimar*, sœur de l'empereur Alexandre. Ce poëme parut à Iéna, avec une traduction française. On ne sait quelle est la destinée actuelle de ce savant, depuis le courageux réveil de sa

malheureuse patrie. Sans doute il aura grossi le nombre des victimes de la Grèce : et pourquoi les Turcs seraient-ils plus compatissans envers ceux qu'ils traitent d'esclaves révoltés, que tous les peuples chrétiens envers les frères que l'évangile leur a donnés?

GERAMB (Ferdinand, baron de), né en 1770, a occupé pendant quelque temps la renommée, moins encore par ses écrits que par ses aventures extraordinaires. Le lieu de sa naissance, et ses antécédens jusqu'en 1806, sont inconnus. Issu, disait-il, d'une famille célèbre dans les fastes de la Hongrie, portant la clef de chambellan de l'empereur d'Autriche, il avait épousé une dame d'une naissance illustre dans ce pays, et commandait un corps franc autrichien pendant la guerre contre la France en 1805 et 1806. Après la paix de Tilsitt, il se rendit en Espagne, et offrit ses services à la seule puissance qui à cette époque résistait encore à la France. Ses offres furent acceptées; mais les troupes espagnoles battues en tant de rencontres et réduites à la défensive, étaient presque toutes réunies dans l'île de Léon, et le baron de Geramb ne trouva pas l'occasion qu'il cherchait si avidement de se distinguer par de beaux faits d'armes. Ayant obtenu un congé de la régence espagnole, il se rendit en Angleterre pour y solliciter du gouvernement les secours nécessaires à l'organisation de nouvelles légions destinées à combattre les Français, et qui devaient être principalement composées de soldats autrichiens, qu'on licenciait alors en grand nombre. Il espérait, à la tête de ces troupes, repasser en Espagne et rétablir les affaires de la Péninsule. Mais les siennes se dérangèrent pendant son séjour prolongé à Londres, et il fut vivement poursuivi par ses créanciers. Décidé à ne pas se laisser traîner en prison, il s'enferma dans la maison de campagne d'un de ses amis, arbora sur le toît un drapeau portant l'ancienne et fameuse devise anglaise, *My house is my castle* (ma maison est ma citadelle), et y soutint pendant plus de 15 jours un siége en forme contre tous les *schériffs* et *constables* du pays. Les curieux accouraient en foule, et l'on applaudissait à l'énergie avec laquelle cet étranger exécutait sa bizarre résolution. Mais il trouva bientôt dans les ministres anglais des ennemis plus dangereux que ses créanciers. L'*alien-bill* (loi contre les étrangers) lui fut appliqué; et malgré une protestation pleine de noblesse et de force, dans laquelle il détaillait tous ses malheurs, déclarant qu'il avait sacrifié sa fortune entière pour combattre les Français, et qu'il ne lui restait plus au monde que son uniforme et son sabre, le baron de Geramb fut déporté d'Angleterre et jeté sur les côtes de Danemark. Il ne trouva qu'un asile momentané dans ce pays. Les poursuites du plus redoutable des adversaires l'y atteignirent. Réclamé par Napoléon au moment où il lui dédiait un de ses ouvrages, il fut livré, enfermé au château de Vincennes en février 1812, et ne sortit d'une ri-

goureuse captivité que lors de l'entrée des étrangers à Paris. L'empereur d'Autriche vit alors le baron de Geramb et lui fit quelque accueil. Il se rendit ensuite dans les environs de Lyon, et finit, en 1816, par s'ensevelir dans un des nouveaux couvens rétablis en France. Après 15 mois de noviciat, il fit ses vœux, et fut reçu au nombre des pères de *la Trappe* réunis dans le monastère dit *Port-du-salut* près de Laval. « Le »baron de Geramb, dirent les »journaux du temps, est un très-»bel homme, âgé de 45 ans envi-»ron, qui a reçu une éduca-»tion distinguée, et qui parle fa-»cilement presque toutes les lan-»gues de l'Europe. Il fait déjà l'é-»dification de toute la commu-»nauté par son zèle et sa piété. » Les principaux écrits qu'il a publiés sont : *Lettre au comte de Moïra, gouverneur de l'Inde, sur les Espagnols et sur Cadix,* et *Lettre à Sophie,* Londres, 1810, et Paris 1814. Ces ouvrages portent l'empreinte d'un caractère énergique et d'une âme sensible. Il y règne quelque exaltation, mais l'auteur avait à tracer de terribles tableaux des misères humaines, et il le fait d'une manière à la fois forte et touchante. La pureté et l'élégance soutenue du style font aussi honneur au talent de l'écrivain.

GERANDO (Joseph-Marie, baron de), né à Lyon, vers 1770, est fils d'un architecte de cette ville. Lié d'amitié avec l'un des hommes les plus honorables de la révolution, Camille Jourdan, sa fortune politique commença, en quelque sorte, avec celle de ce digne citoyen. Il l'accompagna à Paris en 1797, et passa dès-lors pour partager ses opinions et ses travaux. Au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), M. de Gerando accompagna son ami en Allemagne. Éloigné de sa patrie, il composa sur *l'Art de penser*, un mémoire que l'institut national de France jugea digne de son premier prix, et cet ouvrage lui donna un rang distingué parmi nos idéologues les plus célèbres. M. de Gerando se livra tout entier à la philosophie; et quand M. de Champagny fut nommé ministre de l'intérieur, il attacha M. de Gerando à son administration, en qualité de secrétaire-général, fonctions que ce dernier a remplies avec autant d'habileté que de probité. Nommé bientôt maître des requêtes au conseil-d'état, M. de Gerando fit partie de la commission de gouvernement envoyée à Rome; devenu conseiller-d'état, il fut attaché à la section de l'intérieur, le 18 février 1811. Il obtint successivement le titre de baron de l'empire, et la croix d'officier de la légion-d'honneur; depuis il a été nommé commandeur de cette légion. Lors de la première restauration, en 1814, M. de Gerando fut conservé dans ses fonctions de conseiller-d'état; et Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, en mars 1815, le maintint parmi les membres du conseil-d'état, qu'il recomposa néanmoins après la seconde restauration. Comme M. de Gerando n'avait point signé, le 25 mars 1815, la délibération du conseil-d'état, il fut employé en service ordinaire, section de l'in-

terieur, où il siége encore aujourd'hui. C'est un des hommes qui ont le plus avantageusement concouru à l'introduction de toutes les découvertes utiles, et notamment à la propagation de l'enseignement mutuel. Son nom, à cet égard, est inséparable de ceux de MM. de La Borde, de Lasteyrie et de La Rochefoucauld, et ses lumières son fort utiles à la société d'instruction élémentaire, dont il est secrétaire-général. La plupart des institutions de bienfaisance, entre autres celle des Sourds-Muets, le comptent aussi, avec un juste sentiment de gratitude, au nombre de leurs administrateurs. Membre de l'institut, académie des inscriptions; membre de la société pour l'encouragement de l'industrie nationale, et d'un grand nombre de sociétés savantes, nationales et étrangères, il consacre à la littérature les momens que lui laissent ses fonctions publiques. On lui doit : 1° *Des signes et de l'art de penser, considérés dans leurs rapports mutuels*, 4 vol. in-8°, 1800; 2° *Considérations sur diverses méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages*, in-4°, 1801; 3° *Vie du général Caffarelli-Dufalga;* 4° *De la génération des connaissances humaines*, in-8°, 1802; 5° *Histoire comparée des systèmes de philosophie, relativement aux principes*, 3 vol. in-8°, 1803; 6° *Éloge de Dumarsais*, 1805, in-8°, ouvrage qui remporta le prix proposé par la 2me classe de l'institut impérial de France; 7° enfin, un grand nombre de *Rapports* et de *Mémoires* intéressans, dans les recueils des sociétés dont il est membre.

GÉRARD (N.), surnommé le *Père Gérard*, était, à l'époque de la convocation des états-généraux en 1789, laboureur à Montgermon en Bretagne. Il fut élu à cette assemblée par le tiers-état de la sénéchaussée de Rennes. Cet estimable citoyen, qui n'avait reçu qu'une éducation populaire, ne fut point un orateur, mais il possédait les qualités essentielles à la mission qui lui était confiée; et il se fit remarquer, parmi tant d'hommes illustres, par son intelligence, son bon sens, sa droiture et sa franchise. Il avait, sous ces différens rapports, acquis un sorte de célébrité, lorsqu'à la fin de la session il retourna dans ses foyers, où il reprit ses paisibles occupations. Voici ses travaux législatifs les plus importans, de 1789 à 1791. Il demande la suppression des droits de bétail dans la Bretagne; vote pour l'abolition de toutes les banalités; propose l'augmentation du traitement des curés de campagne; fait décréter que tous les membres absens, ou qui s'absenteront, seront privés de leur traitement; enfin vote pour la condition d'une imposition de 40 journées de travail pour l'admissibilité à l'électorat. A la fin de l'année 1791, la société des amis de la constitution, séante aux Jacobins, ayant proposé un prix pour l'ouvrage qui ferait le mieux connaître au peuple et aux habitans des campagnes les avantages de la constitution, Collot d'Herbois (*voy.* ce nom) se souvint du cultivateur breton, et imagina de lui prêter, sous la forme d'entretiens avec d'autres habitans de la

campagne, un langage et des sentimens dignes de cet excellent citoyen. Un succès entier couronna cette entreprise. Sur le rapport des commissaires-examinateurs, juges du concours, Dusaulx, Condorcet, Grégoire, Polverelle, Clavière et Lanthenas, l'*Almanach du P. Gérard* remporta le prix proposé, se répandit dans toute la France, popularisa les principes du nouvel ordre de choses, et illustra le nom d'un citoyen sans naissance, mais, ce qui vaut mieux, doué d'un esprit juste et d'un cœur droit. Nous allons compléter cet article, et celui de Collot-d'Herbois, par des détails que rendent intéressans les noms diversement célèbres de ces deux personnages. En parlant de l'*Almanach du P. Gérard*, les rapporteurs s'expriment de cette manière : « Parmi les concurrens, il en est un, messieurs, et c'est celui que vous allez bientôt couronner; il en est un qui a frappé le but avec plus de précision que tous les autres, et qui nous a ravis par un morceau vraiment dramatique. Ce bon, ce digne et ingénieux citoyen, messieurs, vous l'aimez tous; vous chérissez son zèle, ses talens et son éloquence, son éloquence mâle, libre et toujours prête à défendre les droits de ses semblables. Sa présence dans cette séance solennelle, et sa modestie, me défendent d'en dire davantage. Pardon, messieurs, pardon si je diffère de le nommer; vous voudriez l'entendre sur-le-champ, et j'ai besoin, pendant quelques minutes encore, de votre indulgence et de votre attention, pour payer du moins un tribut d'éloges à ses dignes émules, qui, si nous avions assez de couronnes, en recevraient chacun une. » Collot-d'Herbois trace ainsi, dans son *introduction*, le portrait du citoyen sur qui il faisait porter tout l'intérêt de son ouvrage : « Vous connaissez tous le P. Gérard, ce vieillard vénérable, ce paysan bas-breton, député à l'assemblée nationale en 1789. C'est un homme d'un bon sens exquis; il a la droiture de cœur des anciens patriarches. A la fin de la session, il est retourné dans ses foyers, au milieu de sa famille, dans un village du département d'Ille-et-Vilaine. Vous pensez bien qu'il y fut accueilli avec joie; chacun le bénissait; car on bénit toujours ceux qui ont rempli loyalement les fonctions qui leur ont été confiées par le peuple. Figurez-vous donc le voir, entouré de ses frères, de ses amis, pressé, caressé, et surtout bien questionné, bien interrogé. Je vous dirai ce qu'il a pu leur répondre. Peut-être ne trouverai-je pas toujours ses naïves expressions; mais, à coup sûr, vous reconnaîtrez continuellement les intentions, l'esprit et les principes de ce bon vieillard. J'en composerai douze entretiens, et j'espère que le tout pourra former une instruction ou almanach, utile pour les campagnes. » Collot-d'Herbois, dont le nom est devenu si horriblement fameux, terminait son ouvrage par ces principes de paix et de morale, que l'illustre Fénélon n'eût pas désavoués : « Oui, ce sont les bonnes mœurs qui doi-

vent affermir la constitution. La constitution a créé des places dans le gouvernement; les bonnes mœurs créeront des hommes dignes de les occuper. Ils en seront dignes ceux d'entre vous qui se seront bien acquittés des fonctions que la nature leur assigne dans chaque famille; si l'enfant remplit ses devoirs envers son père, le père envers son enfant; si les hommes sont heureux par le soin de leurs femmes, et les femmes par l'attachement de leurs époux; si tous les citoyens obtiennent ce bonheur par l'amitié. En prononçant nos opinions, respestons celles des autres. Celui qui gêne la publication des pensées, est un tyran. Fêtons les bons citoyens; plaignons les méchans; honorons les pasteurs et les magistrats que nous avons choisi; respectons les vieillards. Bientôt la nation doit ouvrir des écoles publiques à vos enfans; assurez leur d'abord un moyen de subsister par le travail; laissez ensuite à l'instruction, aux événemens, et à leurs dispositions naturelles, le développement de leur caractère. Si leur mérite un jour les porte à quelques dignité, car aujourd'hui tous peuvent y parvenir, qu'ils n'oublient jamais ce qu'ils doivent à ceux qui les ont fait naître, qui les ont élevés avec soin. Ainsi ce perpétuera le bonheur domestique : et si vous voulez, mes amis, contribuer au mien, venez me voir souvent; songez que le P. Gérard sera toujours votre bon concitoyen, votre tendre frère, votre fidèle ami.»

GÉRARD (Étienne-Maurice, comte), lieutenant-général, né à Damvilliers, département de la Meuse, le 4 avril 1773, débuta par la guerre active dans la carrière militaire. Volontaire au second bataillon de son département, en 1791, il mérita rapidement les grades de sous-lieutenant et de lieutenant, et attacha son nom aux premières campagnes de la révolution, sous le général Dumouriez. Il était à la mémorable journée de Fleurus, qui a immortalisé l'armée de Sambre-et Meuse; partagea les dangers et la gloire de cette campagne, où triompha la liberté française, et se distingua particulièrement en l'an 3, au passage de la Roër. La valeur brillante du jeune Gérard occupa les journaux de cette époque. Il préludait ainsi à cette grande renommée militaire, qui le plaça si justement au rang des premiers généraux de l'Europe. Au commencement de l'an 5, nommé aide-de-camp de Bernadotte, le capitaine Gérard suivit ce général dans toutes ses campagnes, aux armées d'Italie et du Rhin, fut nommé souvent dans les bulletins et les rapports. Il accompagna son général à cette ambassade de Vienne, où le drapeau de la république, arboré au palais de son représentant, fut si indignement outragé par une émeute officielle. Le lendemain, il osa traverser les flots d'une populace menaçante, encore ameutée contre le palais de France, et il parvint à aller remettre à l'empereur la lettre dans laquelle l'ambassadeur outragé demandait hautement réparation d'un attentat inouï jusqu'alors dans les fas-

tes des nations civilisées. On sait que le directoire, pour éviter une rupture avec l'Autriche, eut recours au vainqueur d'Italie, qui dut retarder son départ pour l'Égypte, et dont la puissante intervention fut aussi salutaire alors à la France, que l'avait été le fameux traité de Campo-Formio. Maurice Gérard était colonel à la bataille d'Austerlitz, où il fut dangereusement blessé en chargeant à la tête de quelques escadrons. Sa conduite lui mérita le grade de commandant de la légion-d'honneur. Dans la guerre de Prusse, général de brigade, il fit toute cette campagne dans le premier corps. A la paix de Tilsitt, il fut nommé chef d'état-major de l'armée aux ordres du prince de Ponte-Corvo (Bernadotte), et fit, en cette qualité, toute la guerre de 1809. En Autriche, le général Gérard fut mentionné honorablement pour le combat d'Urfar, en avant de Lintz; et à la fameuse bataille de Wagram, il commandait toute cette belle cavalerie saxonne, dont la bravoure est restée en souvenir, dans l'armée française. En 1810, le général Gérard fut envoyé à l'armée de Portugal, où il commanda une brigade dans le corps d'armée du comte d'Erlon. Dans cette campagne difficile, il ne perdit aucune occasion de développer ses talens militaires, et ce fut notamment à la bataille de Fuentès-Onoro, contre les Écossais, que le sang-froid, l'intrépidité et le savoir de cet officier-général purent être appréciés de l'armée. En 1812, le général Gérard commandait une brigade à la grande-armée sous les ordres du prince d'Eckmülh, et prit une part très-active aux succès obtenus devant Smolensk. Mais ce fut à l'affaire de Valentina qu'il établit sa grande réputation militaire. Le général Gudin, qui commandait la division, ayant été blessé mortellement, dès les premiers coups de canon, le général Gérard, par droit d'ancienneté, prit le commandement. Ses dispositions furent aussi habiles que l'exécution en fut heureuse : l'ennemi eut à soutenir jusqu'à onze heures du soir, un combat des plus meurtriers, et où les Français et les Russes luttèrent corps à corps; et malgré sa grande supériorité numérique, il fut contraint d'abandonner une position que l'on avait jugée imprenable. Elle était défendue par l'élite de l'armée russe, qui attribua, dans son bulletin, le succès de cette attaque à la garde impériale française. Le général Gérard reçut pour récompense le grade de général de division. Cette nomination fut précédée d'une de ces scènes touchantes, qui reposent l'âme des émotions terribles de la guerre, et qui réveillent, sur les champs de batailles, les plus doux sentimens. L'empereur était allé à Smolensk donner le dernier adieu au général Gudin : « Sire, lui dit le général, je » vous recommande ma femme et » mes enfans. J'ai encore une grâ- » ce à vous demander, c'est pour » ma brave division : je vous sup- » plie d'en accorder le comman- » dement au général Gérard : je » mourrai content de savoir mes » troupes en si bonnes mains. » Ces paroles honoraient également Gu-

din, Gérard et Napoléon. La division de Gérard se trouva sous les ordres du prince Eugène, à la bataille de la Moskowa; et justifia, ainsi que son général, par les plus beaux faits d'armes, les sentimens et les dernières volontés du général Gudin. Mais ce fut sur-tout dans la longue et désastreuse retraite de Moskow, que le général Gérard put déployer chaque jour les ressources d'un caractère, que les plus grands revers ne peuvent abattre. Il était chargé du poste d'honneur dans le corps d'armée du prince d'Eckmülh : il commandait l'arrière-garde. On n'a pas oublié que les arrière-gardes se battaient chaque jour contre l'ennemi, et partageaient avec les corps dont elles protégeaient la retraite, tous les fléaux qui la rendirent si meurtrière à l'armée française. Lorsque les débris de cette armée furent arrivés à Kowno, le roi de Naples réunit en conseil les maréchaux et les commandans en chef des corps d'armée. Il y fut résolu de former un corps chargé de couvrir tous les militaires isolés, et d'en donner le commandement à un maréchal. Celui qui avait effectué le passage du Dnieper en présence d'un ennemi six fois plus nombreux que son corps d'armée, le maréchal Ney, réunit tous les suffrages, et n'accepta cette mission qu'à condition qu'on lui donnerait pour second le général Gérard. Le lendemain, les Russes attaquèrent Kowno; un bataillon de la Lippe, qui gardait la porte de Wilna, lâcha prise aux premiers coups de canon : le maréchal Ney et le général Gérard firent de vains efforts pour ramener les fuyards, et furent obligés, pour empêcher le succès d'une escalade tentée par la cavalerie russe, qui avait mis pied à terre, de ramasser des armes abandonnées, et de faire feu eux-mêmes sur les assaillans. Cette position si extraordinaire pour un maréchal de l'empire et pour un lieutenant-général dura plus d'une demi-heure. Leur résistance héroïque donna le temps à l'infanterie d'arriver, et sauva 10 ou 12,000 soldats isolés qui étaient dans la ville. Une pareille action mérite la mention de l'histoire, parce qu'elle a mérité la reconnaissance de la patrie. Quand le prince Eugène eut pris le commandement général de l'armée après le départ du roi de Naples, il confia au général Gérard celui de son arrière-garde, qui était composée de 1200 Napolitains, et de 3 bataillons de jeunes troupes récemment arrivées. C'est avec d'aussi faibles moyens que cet officier général eut à soutenir chaque jour les attaques de l'armée ennemie. Sa position devint encore plus critique à Francfort-sur-l'Oder, parce que le gros de l'armée française était déjà arrivé à Berlin, que l'ennemi accourait en toute hâte sur l'Oder, et que la population de la ville, suivant l'usage, était en hostilité contre les vaincus. De plus, Francfort était cerné par les troupes du général Beckendorf, et un aide-de-camp de l'empereur Alexandre se présenta pour sommer les Français d'évacuer la ville. La réponse de leur chef fut négative; et trois jours après, il sut si bien

faire respecter son attitude à l'ennemi, qu'il fit sa retraite sur l'Elbe, sans en être inquiété, quoiqu'il fût suivi par des forces considérables. Après la retraite de Russie, où le général Gérard avait fait constamment le service actif de l'arrière-garde, il n'eut pas un moment de repos, et prit le commandement des avant-postes, soit à l'armée du prince d'Eckmülh, soit à celle du vice-roi. A l'époque de la reprise des opérations, il fut mis à la tête d'une division du 11me corps aux ordres du duc de Tarente, dont il commanda l'avant-garde pendant toute cette glorieuse campagne. Une de ces actions qui n'appartienent qu'à un grand homme de guerre, attira sur lui, à cette époque, les regards de toute l'armée. A la bataille de Bautzen, le général Gérard était placé en avant de la Sprée, de manière à se lier avec le corps qui tenait l'extrême droite. Après un combat long et meurtrier, ce corps dut faire retraite. Le duc de Tarente, qui jugea que ce mouvement devait compromettre la division du général Gérard, lui envoya l'adjudant commandant Bourmont pour lui donner ordre de se retirer. Mais le général Gérard, qui était sur le champ de bataille depuis 4 heures du matin, et qui était à même d'apprécier l'influence funeste que sa retraite pouvait avoir sur les résultats de la journée, fit répondre au maréchal, que non-seulement il ne croyait pas devoir se retirer, mais même qu'il désirait faire un mouvement en avant; qu'il demandait seulement une brigade de renfort, et qu'il répondait du succès. Aussitôt il ordonna son mouvement. Le brave colonel La Bédoyère, commandant le 112me régiment, réclama l'honneur de commander la tête de cette attaque; et en moins de 2 heures, toutes les positions abandonnées furent reprises. Quelques jours après, le général Gérard fut dangereusement blessé dans une affaire d'avant-garde, et dut quitter l'armée. Dans un de ses rapports au major général, sous la date du 17 juin 1813, le duc de Tarente écrivait. « Ces notes disent tout » ce qu'il faut sur les généraux » qui en sont l'objet : mais je dois » ajouter comme justice, et pour » rendre hommage à la vérité, » que le général Gérard est l'un » des généraux qui manquent le » plus dans l'armée, et qu'il pos- » sède des qualités et des talens » militaires, qui doivent le faire » classer parmi les généraux aux- » quels l'empereur peut et veut » confier des corps d'armée. Il est » très au-dessus du simple com- » mandement d'une division. Il » n'a même pas besoin d'être di- » rigé, il volerait par ses propres » moyens. Un coup d'œil parfait, » une parfaite connaissance de la » chorographie, jugeant bien de » son terrain, de la force et des » positions de l'ennemi, des dis- » positions à prendre et des mou- » vemens à exécuter, maître de » lui; du sang-froid, de la har- » diesse, de la fermeté : c'est ain- » si que j'ai vu agir ce général; » intrépide lui-même, bravant le » feu et donnant ses ordres avec » le même calme que dans son » camp. C'est l'exacte vérité, et

» c'est un officier général qui peut » aller très-loin, si le chemin de » la gloire lui est montré, et si la » porte du commandement en chef » lui est ouverte.» A la rupture de l'armistice de Plesswitz, le général Gérard, rétabli de sa blessure, avait repris le commandement de sa division, et prits part au combat de Goldberg, sous les ordres du général Lauriston, qui commandait en l'absence du maréchal Macdonald. La division Gérard faisait l'extrême gauche. Le général en chef, se voyant forcé sur sa droite et sur son centre, envoya l'ordre de la retraite, à plusieurs reprises, au général Gérard; mais celui-ci renouvela sous Lauriston, ce qu'il avait fait si brillamment sous Macdonald à la journée de Bautzen; et au lieu de se retirer, il attaqua vigoureusement les Prussiens, les culbuta, et leur prit beaucoup d'hommes et d'artillerie. Ce succès inespéré décida celui de l'affaire générale, qui était encore au moins incertaine. Pendant toute la campagne de Saxe, le général Gérard eut le commandement du 11me corps. C'était une chose sans exemple dans l'armée; car il n'y avait pas un an qu'il était général de division, et il était le plus jeune dans ce grade à l'armée. Cette considération, qui n'avait pu échapper à la modestie du général, ni à l'attachement qu'il portait à ses égaux en grade, tous plus anciens que lui, fut objectée par lui au maréchal, qui lui répondit, par l'ordre de l'empereur. Le 11me corps manœuvra longtemps sur les frontières de Saxe et de Silésie, et partagea les succès et les revers de la grande-armée. A la bataille de Katzbach, le général Gérard fût blessé d'une balle à la cuisse, et ne quitta point l'action. Il le fut encore à la seconde journée de Léipzick; mais comme cette blessure était à la tête, il fut forcé de quitter son commandement. A la fin de 1813, le général Gérard fut nommé commandant en chef du corps des réserves de Paris. Ce corps, qui n'était composé que de conscrits, se trouvait en ligne dans les premiers jours de janvier 1814; il prit une grande part aux succès de cette campagne prodigieuse. A la bataille de La Rotière, ce général commandait l'aile droite, et sut garder toutes ses positions contre les attaques les plus opiniâtres de l'ennemi. Il n'abandonna qu'à minuit, et par ordre spécial de l'empereur, la défense du pont de Dienville. Les bulletins de cette époque sont peut-être les plus belles annales de l'histoire militaire d'aucun peuple; car ils retracent toute l'énergie d'une armée à qui le salut de la patrie est confié. Le nom du général Gérard se retrouve à chaque page de ces bulletins; et c'est depuis cette grande et fatale époque, que la France a dû placer un de ses premiers guerriers parmi ses premiers citoyens. Elle devait s'en souvenir aux jours d'une autre fortune, et aussi pour défendre ses plus grands intérêts. Le fameux combat de Montereau fut encore pour le général Gérard l'occasion d'un nouveau dévouement et d'une gloire nouvelle, car alors la gloire des armes avait repris son véritable lustre. Tous les guerriers

étaient redevenus citoyens, et les succès et les revers étaient des trophées ou des sacrifices à la patrie. L'action avait commencé à Montereau, à 9 heures du matin; plusieurs attaques des troupes françaises avaient été repoussées par l'ennemi; et vers une heure, le général Dejean, aide-de-camp de l'empereur, apporta l'ordre au général Gérard de prendre le commandement des troupes. Sur-le-champ le général fait de nouvelles dispositions, il ordonne un mouvement général, enlève toutes les positions de l'ennemi, le culbute, le poursuit sur tous les points, et lui fait 5000 prisonniers, sans compter les drapeaux et les canons. Il ne faut jamais perdre de vue, dans cette mémorable campagne de France, que nos généraux se battaient avec des conscrits contre des ennemis aguerris, dont les forces étaient triples et souvent quadruples des nôtres; et il est bon d'observer que ces valeureux conscrits n'étaient ni vêtus ni équipés : il leur suffisait d'avoir des fusils. Aussi le ministre de la guerre écrivait-il au maréchal Augereau, le 22 février 1814. « S. M. me charge de vous » dire que le corps du général Gé- » rard, qui a fait de si belles cho- » ses sous ses yeux, n'est composé » que de conscrits à demi nus. » Au 20 mars 1815, le général Gérard était employé en Alsace, en qualité d'inspecteur-général d'infanterie. Il fut rappelé par le ministre de la guerre, et quelques jours après, l'empereur lui donna le commandement de l'armée de la Moselle, et le nomma pair de France. Il partit de Metz le 10 juin avec ses troupes, pour se rendre à marches forcées sur la frontière; le 15, il avait passé la Sambre, et le 16 il était à la bataille de Ligny. Les troupes de son corps d'armée se sont immortalisées dans l'attaque de ce village, si opiniâtrément défendu. Dans un ouvrage venu de Sainte-Hélène, et intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de France en* 1815, en parlant de la bataille de Ligny, on lit, page 95 : « Le village de Li- » gny fut pris et repris 4 fois; le » comte Gérard s'y couvrit de » gloire, et y montra autant d'in- » trépidité que de talent. » Plus loin, page 99, on lit : « L'empe- » reur, satisfait du comte Gérard, » lui destinait le bâton de maré- » chal de l'empire. Il le considé- » rait comme une des espérances » de la France. » Le 18 juin, le corps d'armée du général Gérard se trouvait dans la direction de Wavres, lorsque ce général entendit une canonnade du côté de la forêt de Soignes. Cette circonstance devint l'objet d'une réunion des généraux. Le général Gérard fut d'avis de passer la Dyle sur le pont de Moustier, et de marcher sur le canon. Les militaires assurent que si ce mouvement avait eu lieu, il aurait pu changer toutes les chances de la campagne. A la fin de cette journée un malheur qui n'était pas nouveau pour lui atteignit le général Gérard; une balle lui traversa la poitrine, au moment où il marchait avec de l'infanterie à l'attaque de Bielge. Quoique grièvement blessé, il voulut assister sur la Loire aux derniers momens de l'armée, et il l'y accompagna. Mais à l'arrivée du maréchal Mac-

donald, il obtint la permission d'aller se rétablir à Tours, où il resta jusqu'à la fin de septembre 1815. De retour à Paris, les ministres de la guerre et de la police l'engagèrent à voyager hors de France. Il se rendit à Bruxelles, où il épousa Mlle de Valence, fille du lieutenant-général comte de Valence, pair de France, récemment décédé. Il est à remarquer que le beau-père et le gendre ont assisté et ont été blessés dans le même pays, l'un au premier, l'autre au dernier combat pour l'indépendance de leur patrie. Rentré en France en 1817, le général Gérard se retira dans sa terre de Villers, département de l'Oise; il n'a cessé de s'y occuper de l'agriculture et des soins de sa famille jusqu'en 1822, où les habitans de Paris, se rappelant les exploits de la campagne de 1814, décernèrent au nouveau Cincinnatus la palme civique, en l'appelant à la députation nationale. Le général Gérard n'était nommé au mois de janvier que pour la fin de la session. Mais le collége électoral de la capitale, réuni aux élections dernières, l'a appelé de nouveau à la chambre des députés, où il a été porté à une majorité plus considérable qu'à sa première nomination.

GÉRARD (François), est né à Rome en 1770, dans la maison du cardinal de Bernis, d'un père français, et d'une mère italienne. Son goût décidé pour les arts se manifesta en lui dès l'âge le plus tendre. Ses parens, fidèles à cette indication, le placèrent chez Pajou. Après avoir étudié quelque temps chez cet habile statuaire, il passa successivement dans les ateliers de Brenet et de David. Avec le germe d'un grand talent, M. Gérard avait reçu la sensibilité la plus exquise. Pendant la révolution, dans laquelle on a voulu le mêler et dont il ne se mêla jamais, il s'occupa uniquement de son art; et bientôt David eut un émule. Le portrait de Mlle Brogniard et le tableau de *Bélisaire* parurent au salon de 1795: dès-lors M. Gérard prit rang parmi les premiers peintres de l'un et de l'autre genre. Il est difficile d'imiter la nature avec autant de grâce et de vérité qu'en offre le portrait de Mlle Brogniard; il est difficile d'exciter l'intérêt par des combinaisons plus profondes que celles que présente le tableau de *Bélisaire*, où tous les dangers sont réunis autour d'une grande infortune. Enfin l'art de peindre dans ces deux productions, s'élève jusqu'à la perfection. M. Gérard, pour divers motifs, fut obligé de s'occuper souvent de portraits. Ce genre dont le succès se fonde sur l'amour-propre, est très-productif, et M. Gérard n'était pas riche. Néanmoins les demandes que ses succès lui attirèrent se multiplièrent tellement, qu'il se vit, dans l'intérêt de sa gloire, forcé d'en écarter une grande partie; son bon esprit l'a porté à ne satisfaire que celles qui lui offraient l'occasion de lier son nom à ceux des personnages illustres de l'époque. Cependant il ne négligeait pas la gloire plus solide et plus éclatante qui s'attache aux tableaux d'histoire. Sa *Psyché*, composition si gracieuse; ses *trois Ages*, composition si philosophique.

le tableau si mélancolique d'*Ossian* avaient ajouté aux droits qu'il s'était créés à l'admiration par son *Bélisaire*, quand le vaste tableau de la *bataille d'Austerlitz* est venu porter au plus haut degré sa réputation, qui ne semblait pas pouvoir s'accroître. Il importait à l'art qu'un peintre qui était élevé au rang des maîtres fît des élèves. M. Gérard fut nommé, en 1811, professeur à l'école spéciale des beaux-arts. L'année d'après, l'institut l'appela dans son sein. La restauration lui fit connaître toute l'estime qu'on lui portait hors de France. Les princes étrangers remplissaient son atelier; l'empereur de Russie, le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche, oubliant l'étiquette, vinrent lui donner séance. Depuis le siècle de Charles-Quint et de François Ier qui s'honorèrent l'un en visitant le Titien, et l'autre Léonard de Vinci, aucun peintre n'avait reçu le même honneur. Le premier ouvrage d'art que le roi ait ordonné en France depuis le rétablissement de son autorité, *l'Entrée de Henri IV à Paris*, fut confié à M. Gérard, qui avait déjà exposé au salon de 1814, un portrait en pied de Louis XVIII. L'exécution de ce tableau répondit à l'espérance dans laquelle il avait été commandé. N'oublions pas de mentionner ici le portrait de Ducis dont M. Gérard fit présent à l'académie en 1816: c'est un de ses chefs-d'œuvre. M. Gérard a de plus enrichi le salon de 1822 de plusieurs beaux ouvrages, entre lesquels on remarque surtout le portrait de Mlle Mars, copie aussi gracieuse que l'original, et celui du célèbre Dubois; c'est du chirurgien dont nous voulons parler. Mais le plus important des tableaux qu'il a exposés cette même année, est, sans contredit, cette *Corinne*, dont le roman de Mme de Staël lui a donné l'idée; ouvrage d'inspiration, exécuté par un grand peintre, et conçu par un grand poète. Un talent si supérieur, et nous le disons à l'honneur de notre siècle, a été également apprécié sous les divers gouvernemens qui se sont succédés en France, depuis qu'elle est sortie de la barbarie où des forcenés l'avaient momentanément plongée en 1793. M. Gérard aujourd'hui premier peintre du roi, est chevalier de la légion-d'honneur, et de Saint-Michel, membre de l'académie des beaux-arts de Paris, de l'académie impériale de Vienne, des académies de Florence, etc. Cet article ne serait pas complet si nous omettions de dire que l'esprit du grand artiste qui en est l'objet est au niveau de son génie, et que les qualités de son cœur lui attachent les personnes que ses talens lui attirent. Son salon est ouvert à tous les arts; et sa société, où les étrangers sont accueillis comme ses compatriotes, se forme de l'élite des sociétés de l'Europe.

GÉRARD (Philippe-Louis), prêtre et chanoine de Saint-Louis du Louvre, né à Paris en 1737, est auteur de plusieurs ouvrages de piété et de morale. *Le comte de Valmont, ou les Egaremens de la raison*, espèce de roman religieux qui eut 14 éditions successives, a le plus contribué à la ré-

putation de l'auteur. Avant de se vouer au sacerdoce, Gérard avait eu une jeunesse dissipée et orageuse; et les erreurs où il était lui-même tombé lui ont donné l'idée de cet ouvrage, dont les principes sont excellens et le style non dépourvu d'élégance. On a encore de lui : *Leçons d'histoire, ou Lettres d'un père à son fils sur les faits intéressans de l'histoire universelle*, 1786-1806, 11 vol. in-8°. (Les premiers volumes, ornés de cartes, sont traités avec soin, et offrent des dissertations intéressantes; les derniers laissent beaucoup à désirer); *L'Esprit du christianisme*, précédé d'un *Précis* de ses *preuves*, et suivi d'un *Plan de conduite*, et de *poésies chrétiennes et morales*, Paris, 1803, in-8°; *Mémoires sur la vie de l'auteur*, suivis de *Mélanges en prose et en vers*, Paris, 1810, in-12; *Sermons*, Lyon, 4 vol. in-12. On annonce l'impression de deux ouvrages encore inédits du même auteur : *Essai sur les vrais principes relativement à nos connaissances les plus importantes*, 3 vol.; *Etudes de la langue française, de la rhétorique et de la philosophie*, 3 vol., etc. L'abbé Gérard est mort à Paris le 24 avril 1813.

GÉRARD (Alexandre), né en 1728 à Garioch, au comté d'Aberdeen en Écosse; professeur de philosophie au collége de Mareschall, professeur et docteur en théologie au collége du roi à Aberdeen, a laissé plusieurs ouvrages. Les plus estimés sont : *Essai sur le goût*, 1759, in-8°, pour lequel la société philosophique d'Édimbourg lui décerna une médaille d'or, ouvrage traduit en français par Eidous, avec le supplément des dissertations de Voltaire, d'Alembert et Montesquieu sur le même sujet, Paris, 1766, in-12; *Dissertation sur le génie et l'évidence de la religion chrétienne*, 1774, in-8°; *Essai sur le génie*, 1780, et deux volumes de *sermons*. Il mourut à Aberdeen en 1795.

GÉRARD (Gilbert), fils du précédent, docteur en théologie, successeur de son père dans la chaire de professeur au collége d'Aberdeen, et l'un des chapelains du roi d'Angleterre pour l'Écosse, a publié : *Les devoirs du pasteur*, 1799. Un extrait de ses leçons a aussi été imprimé sous le titre d'*Investigations de critique biblique et sacrée, ou Matières du cours des leçons sur ce sujet*, 1808, in-8°; c'est un ouvrage estimé et plein d'érudition. Le docteur Gilbert Gérard est mort le 28 septembre 1815.

GÉRARD de RAYNEVAL (Joseph-Mathias), chef de bureau au ministère des affaires étrangères, et employé diplomatique, né en 1736, et mort à Paris à l'âge de 76 ans, le 31 décembre 1812. Attaché pendant 20 ans au ministère, il eut part à plusieurs négociations importantes, et concourut au traité de commerce conclu avec l'Angleterre en 1786, sous le ministère de M. de Vergennes. Le roi d'Espagne, pour lui marquer sa satisfaction des services qu'il avait rendus à ce pays lors du traité de 1783, le décora de l'ordre de Charles III. M. Gérard a publié quelques ouvrages estimés. Nous citerons : *Institutions au droit public de l'Allemagne*, Léipsick, 1766,

in-8°; *Institutions aux droits de la nature et des gens*, Paris, 1803, in-8°; *De la liberté des mers*, 1811, in-8°. Il a aussi laissé un manuscrit contenant de nouveaux commentaires sur Machiavel, dans lesquels il cherche à établir que cet écrivain a été trop rigoureusement jugé; que sa politique n'a point été bien comprise, et que toutes ses maixmes d'état ont été mal interprétées.

GÉRARD DE MELEY (C. F.), ancien avocat et procureur au parlement de Paris, et depuis administrateur des hospices civils de cette ville, naquit à Clermont-en-Argonne, le 27 mars 1747. Il a publié des *Réflexions sur l'administration des établissemens de bienfaisance, et sur la distribution des secours*, 1800, in-8°, ouvrage plein de préceptes utiles et faciles à réaliser.

GÉRARD DES RIVIÈRES fut nommé, par le département de l'Orne, député suppléant à la convention nationale. Il ne siégea dans cette assemblée qu'après le procès du roi. Appelé en septembre 1795 au conseil des anciens, il s'y opposa à la perception continuée en l'an 6, des droits prélevés sur les billets de spectacles. M. Gérard sortit du conseil en mai 1798.

GERBERT (MARTIN,) prince-abbé du couvent des bénédictins et de la congrégation de Saint-blaise, dans la forêt Noire, naquit le 20 août 1720, à Horb, sur le Necker, comté de Hohenberg, (Autriche-Antérieure). Homme très-instruit, et doué des mœurs les plus douces, amateur passionné de la musique, il résolut de lui consacrer les momens de liberté que lui laissait l'accomplissement de ses devoirs d'ecclésiastique, et à cet effet il entreprit, en France, en Italie et en Allemagne, un voyage qui dura 3 ans. Son titre de prince-abbé lui ouvrit les trésors des couvens et des bibliothèques, et c'est ainsi qu'il recueillit des matériaux précieux pour son *Histoire de la musique d'église*. Il se lia avec le P. Martini pendant son séjour à Bologne, et tous deux convinrent de se communiquer réciproquement les résultats de leurs recherches, et de s'occuper, le P. Martini, de la musique en général, et l'abbé Gerbert, de la musique d'église en particulier. On trouve dans le recueil des *Lettres critiques de Marpurg*, le *prospectus* que l'abbé Gerbert publia, en 1772, de l'ouvrage qu'il fit imprimer 6 ans après, nonobstant l'incendie de l'abbaye et de la bibliothèque, qui détruisit une grande partie de son travail. Cet ouvrage, en 2 vol. in-4°, est orné de beaucoup de gravures, et a pour titre : *De cantu et musicâ sacrâ à primâ ecclesiæ ætate usque ad præsens tempus, auctore Martino Gerberto monasterii et congregationis S. Blasii de Silvâ Nigrâ abbate, sacrique romani imperii principe.* (typis San Blasianis), il est divisé en trois parties : la première se termine au pontificat de saint Grégoire; la seconde au quinzième siècle, et la troisième vient jusqu'à nos jours. L'auteur y fait connaître avec beaucoup de soin chaque branche du chant de l'église romaine, et les diverses espèces de notes que l'on a em-

ployées dans chaque siècle : une *Missa in cœnâ domini*, à deux chœurs; un *Gloria*, également à deux chœurs; un *Graduale*, un *Credo*, un *Offertorium*, un *Sanctus*, et un *Ad Communionem* en partition. En 1784, il publia un ouvrage bien plus important, sous ce titre : *Scriptores ecclesiastici de musicâ sacrâ potissimum. Ex variis Italiæ, Galliæ et Germaniæ codicibus manuscriptis collecti, et nunc primum publicâ luce donati; à Martino Gerberto monasteriî et congregat. S. Blas. in Silvâ Nigrâ abbate S. A. R. T. P. typis San Blasianis.* Cet ouvrage, qui lui concilia les suffrages et la reconnaissance des savans et des artistes, offre une collection de tous les auteurs originaux qui ont écrit sur la musique depuis le 3me siècle jusqu'à l'invention de l'imprimerie. Demeurés jusqu'alors manuscrits, ces auteurs sont au nombre de 40, et classés chronologiquement. C'est l'histoire de l'art, tracée sur les pièces justificatives. Ce monument élevé à la science de la musique jouit de la plus haute considération, et est d'une grande rareté. *L'Histoire de la Musique*, par Forkel, en renferme une analise très-détaillée. L'abbé Gerbert, en relation avec les premiers musiciens de l'Europe, s'était lié d'amitié avec l'immortel Gluck, et entretenait avec lui une correspondance journalière. Ce savant amateur mourut d'une inflammation de poitrine, le 13 mai 1792, âgé d'environ 73 ans.

GERBIER (Pierre-Jean-Baptiste), un des plus célèbres avocats qui aient honoré le barreau de Paris par leurs talens et leurs vertus, parut avec éclat vers les dernières années du règne de Louis XV, et pendant celui de Louis XVI. Il naquit à Rennes le 29 juin 1725. Son père, avocat distingué du parlement de cette ville, le destina dès son enfance à suivre la carrière qu'il avait honorablement parcourue lui-même; donna tous ses soins à développer, par la meilleure éducation et à l'aide des plus habiles maîtres, les heureuses dispositions que son fils avait reçues de la nature. Le jeune Gerbier, après avoir achevé son droit à Paris, fut reçu avocat en cette ville à l'âge de 20 ans; mais sachant combien il faut de travaux préparatoires, de méditations et d'études à ajouter à celles de l'école pour devenir un profond jurisconsulte et un habile avocat, il ne se lança dans l'arène que huit ans plus tard. Dès qu'il y parut, il produisit la plus vive sensation, et tous ses pas furent long-temps marqués par autant de triomphes. La première cause qu'il plaida fut celle du comte de Montboissier, que sa femme avait réussi à faire enfermer par une de ces fameuses lettres closes si prodiguées par les ministres de cette époque, et si vivement regrettées par quelques-uns de leurs successeurs. Il faut rendre justice aux parlemens d'alors : ils n'étaient point amis des lettres de cachet; et le client du jeune avocat obtint d'être séparé de corps et de biens de sa perfide moitié. Dans une autre cause, où un père refusait de reconnaître deux de ses filles légitimes, Gerbier plaida avec tant de force et une chaleur

si entraînante, que le père, présent à l'audience, oubliant son rôle, fondit en larmes. C'est alors que Gerbier, se livrant à une inspiration subite, interrompit tout à coup sa plaidoirie, et ne dit plus que ces mots : « Jurisconsul-»tes, retirez-vous! lois, taisez-»vous! magistrats, écoutez la voix »de la nature, voyez ces larmes »et jugez! » Mais une cause d'un intérêt plus général vint ensuite élever au plus haut point la gloire du jeune avocat. Les jésuites, non contens de se livrer à une foule de fraudes dites *pieuses*, s'étaient aussi lancés dans la carrière du négoce, et y pratiquaient des fraudes commerciales qui n'eurent pas toutes les mêmes succès que les premières. Le révérend H. Lavalette, supérieur des îles du Vent, après avoir tiré sur les frères Lionci, négocians à Marseille, des lettres de change pour environ 1,600,000 liv., que ceux-ci acquittèrent, jugea à propos de faire banqueroute. Non-seulement les frères Lionci se trouvaient perdus, mais plusieurs autres familles se trouvaient entraînées dans leur ruine. Il s'agissait de savoir si les jésuites, qui profitaient tous des spéculations d'un de leurs agens, devaient être regardés comme garans de ses opérations commerciales : les moines, peu scrupuleux, prétendaient que non. Il n'était pas facile alors de lutter avec quelque avantage contre un ordre aussi puissant, entouré de tant de faveurs et jouissant des plus hautes protections. Gerbier ne se laissa point intimider par les menaces, et résista à toutes les intrigues des jésuites. Il les attaqua de front, et établit avec tant de clarté les droits de ses cliens, qu'il obtint non-seulement pour eux de la justice du parlement le gain de cause le plus complet, mais aussi du public les témoignages d'estime les plus flatteurs. Ce procès porta un coup terrible à la compagnie de Jésus; les vues mondaines de ces religieux, leurs ruses et leurs manœuvres politiques furent mises au grand jour par Gerbier, qui fut ainsi, sans s'en douter et sans le vouloir peut-être, une des causes premières de la destruction de cet ordre fameux, dont on cherche aujourd'hui avec soin à réunir les élémens épars. Après avoir plaidé avec succès contre les jésuites, il défendit aussi heureusement, contre l'abbé et les religieux bernardins de l'ordre de Clervaux, la cause de la veuve de Balthasar Castille, que ces pères avaient fait enlever avec sa fille, et enfermer par lettre de cachet à Sainte-Pélagie, sous prétexte que son mari avait dans sa jeunesse fait des vœux dans leur ordre, vœux qui furent reconnus irréguliers et frappés de nullité. Les moines furent condamnés à payer 600,000 liv. de dommages et intérêts à ces malheureuses femmes, long-temps et injustement persécutées. Les principales causes que Gerbier fit triompher ensuite furent celles du comte de Bassy, contre la compagnie des Indes; de M. Rougemont, réclamant son état comme fils de M^me^ Halte; des 3 frères Queyssac, contre Damade, négociant : ils s'étaient battus en duel, et s'accusaient réciproquement d'assassi-

nat; du testament de M. de Gouverney, trouvé après 15 ans dans une serre abandonnée au fond d'un jardin, l'exécution en fut ordonnée; celle enfin du testament de l'abbé Desfiltières, attaqué comme contenant un fidéi-commis continué depuis l'abbé Nicole en faveur des jansénistes. Gerbier profita de cette occasion pour faire un éloge aussi mérité qu'éloquent des illustres solitaires de Port-Royal, si maltraités eux et leurs adhérens par Louis XIV et les confesseurs de cour jésuites. Le procès de la dame Sirey, réclamant l'état de fille du marquis et de la marquise de Houchin, fut la dernière cause dont Gerbier se chargea, et, avant d'en avoir vu l'issue, il mourut à l'âge de 63 ans. Quelque amertume s'était mêlée, vers la fin de sa vie, à la gloire qu'il avait acquise dans sa jeunesse. Cet orateur, si fort dans les luttes du barreau, si énergique, si piquant même dans ses réparties, et qui ne manquait guère, lorsqu'il était fortement provoqué, d'écraser ses adversaires, était d'ailleurs dans le commerce de la vie d'une douceur, d'une facilité et d'un abandon qui dégénéraient quelquefois en faiblesse. Lorsque le chancelier Meaupou eut fait exiler le parlement, Gerbier fut du petit nombre d'avocats qui se laissèrent entraîner par les séductions de ce ministre, alors généralement exécré, et qui plaidèrent devant la commission établie pour remplacer le parlement de Paris. Son exemple et son influence déterminèrent quelques autres avocats à l'imiter. Dès que Louis XVI parvint au trône, ce prince se hâta, comme on sait, de satisfaire à l'opinion publique, cassa la commission Meaupou, et rappela l'ancien parlement. Gerbier, en plaidant devant le tribunal réinstallé, n'y jouit plus de la même faveur; on eut de la peine à lui pardonner ce qu'on appelait sa défection. Le ressentiment des magistrats se manifesta souvent, et entre autres fois par un arrêt qui mit Gerbier hors de cour, dans le procès du comte de Guignes, où l'on avait su l'impliquer, et où il s'agissait de subornation de témoins. Quelque temps après, le fameux Linguet, exclu de l'ordre des avocats par ses confrères, prit particulièrement Gerbier à partie, et le dénonça par de virulens Mémoires à l'opinion publique, comme son persécuteur. On sait avec quel talent ce redoutable adversaire maniait l'arme du sarcasme, et parvenait à donner aux paradoxes et au mensonge même les couleurs de la vérité. L'âme sensible de Gerbier fut mortellement blessée; il n'avait jusqu'alors recueilli que des témoignages d'estime et d'affection; la force de supporter l'injustice et le blâme lui manqua. Le corps entier des avocats lui donna cependant une dernière preuve d'attachement et de vénération, en l'élisant bâtonnier de leur ordre; mais il ne survécut que peu de mois à cette nomination. On a remarqué que Gerbier, comme son prédécesseur Cochin et plusieurs autres grands orateurs, écrivait moins bien qu'il ne parlait. Mais il est juste d'observer aussi que, du temps de ces célèbres avocats, les fac-

tums imprimés n'étaient guère destinés qu'à éclairer les juges, qu'à retracer de la manière la plus nette et la plus précise les faits qui avaient donné lieu aux procès. Exclusivement occupés du soin d'instruire, tout ce qui aurait été sacrifié au seul soin de plaire ou à l'élégance recherchée du style, aurait paru superflu, frivole, et on l'eût attribué à la vanité de l'écrivain, plus attaché à ses propres succès qu'à la cause de son client. Gerbier plaidait toujours sans cahier; quelques notes lui suffisaient pour suivre le plan lumineux qu'il s'était tracé d'avance. Se livrant au reste à ses inspirations, il improvisait avec le plus rare bonheur. Sa belle figure, son maintien noble et imposant, une voix sonore, et tous les avantages extérieurs dont la nature l'avait doué, donnaient à l'action de l'orateur, partie si essentielle, un charme inexprimable. Il avait des yeux perçans, pleins de feu surmontés de sourcils proéminens un nez aquilin, une figure des plus expressives, ce qui faisait dire de lui que l'aigle du barreau en avait aussi la physionomie.

GERDIL (Hyacinthe-Sigismond), cardinal, né le 23 juin 1718, à Samoens en Faucigny, fit avec distinction ses études au collège des Barnabites de Thonon et d'Anneci en Savoie. En 1732, il entra dans cet ordre, et devint le collègue de ses anciens professeurs. Après avoir passé quelque temps à l'université de Bologne, où le cardinal Lambertini, depuis pape sous le nom de Benoit XIV, l'honora d'une amitié particulière, il occupa une chaire de philosophie à Macerata. Plusieurs ouvrages qu'il y publia le firent connaître avantageusement dans la littérature italienne. Il essaya d'abord ses talens polémiques, en cherchant avec plus d'art que de succès à réfuter le célèbre Locke; ils furent mieux employés ensuite dans l'ouvrage intitulé : *Défense de Malebranche.* Une chaire de professeur à l'université de Turin devint la récompense de ses efforts pour combattre l'écrivain anglais qui n'était que philosophe et pour défendre le philosophe français qui était aussi théologien. Bientôt le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III lui confia, à la recommandation du pape, l'éducation de son petit-fils le prince de Piémont, qui devint roi sous le nom de Charles-Emmanuel IV. Réservé cardinal *in petto*, par le pape Clément XIV, avec cette désignation qui indiquait la réputation et en même temps la modestie du P. Gerdil, *Notus orbi, vix notus urbi*, il ne fut cependant revêtu de la pourpre romaine que sous le pontificat du pape Pie VI, le 27 juin 1777, qui le créa cardinal du titre de Sainte-Cécile, le 15 décembre même année. Nommé peu de temps après préfet de la propagande, membre de plusieurs congrégations et protecteur des maronites, il fut en cette qualité chargé de la correction des livres orientaux. Les vertus et les talens du cardinal Gerdil lui acquirent une grande influence dans le sacré collége. Employé dans les affaires les plus épineuses, son esprit conciliant, ses avis dictés par la sagesse et une rare modération le firent con-

sidérer comme le plus éclairé et le meilleur conseiller du gouvernement papal. Les revenus du P. Gerdil étaient peu considérables, et il n'en employait que le plus strict nécessaire pour sa personne, consacrant tout le reste à de bonnes œuvres. Il conserva l'esprit de pauvreté sous la pourpre romaine, et l'on remarqua que ce prince de l'Église ne possédait qu'un seul couvert d'argent et une tabatière de buis pour son usage. Dans les dernières années de sa vie, il éprouva même des besoins réels. Après la conquête de Rome par les Français, forcé de quitter cette ville, il n'eut pour subsister que le produit de la vente de ses livres; et sans les secours du cardinal Lorenzana, archevêque de Tolède, il n'aurait jamais pu gagner le Piémont, où il se retira. Après la mort du pape Pie VI, le cardinal Gerdil se rendit à Venise pour assister au conclave; et dès les premiers scrutins, ses collègues lui offrirent leurs voix pour occuper le saint-siége. Mais son grand âge, les circonstances difficiles où l'on se trouvait, et la crainte d'être obligé de s'exposer bientôt aux chances d'une nouvelle élection, toutes ces considérations fortement appuyées par la politique d'une puissance étrangère, firent à la fin préférer le pape actuel (Pie VII). Après cette élection, le cardinal Gerdil retourna à Rome, où il mourut le 12 août 1802, âgé de 84 ans. Pie VII lui fit faire de magnifiques obsèques, auxquelles assistèrent le roi et la reine de Sardaigne et tous les cardinaux. Des médailles furent frappées en son honneur; le P. Fontana, alors général des Barnabites, aujourd'hui cardinal, prononça son oraison funèbre, et lui fit élever un monument dans l'église de San-Carlo de Catinari. Les écrits laissés par le cardinal Gerdil, sont en grand nombre, et formeront une collection de 20 volumes, qui se publient par les soins des PP. Torelli, Fontana et Scati. On a remarqué dans le temps ses *Réflexions sur la théorie et la pratique de l'éducation contre les principes de J. J. Rousseau,* publiées à Turin en 1763. Quelques principes de l'*Émile* y sont discutés ou combattus, mais toujours avec décence, et les égards dus à l'auteur. Aussi Rousseau, d'ailleurs assez sensible à la critique, écrivit-il : « Parmi tant de brochures » imprimées contre ma personne, » il n'y a que celle du P. Ger- » dil qui mérite d'être lue en en- » tier. Il est fâcheux que cet au- » teur estimable ne m'ait pas com- » pris. » Les ouvrages de Gerdil sont trop nombreux pour en donner la liste entière. On en trouve le catalogue, divisé en trois parties, à la suite de la traduction française de l'éloge de Fontana par l'abbé d'Auribeau. Les principaux ouvrages de Gerdil sont : *Introduction à l'étude de la religion avec la réfutation des philosophes anciens et modernes touchant l'Être suprême, l'éternité, etc.; Exposition des caractères de la vraie religion; L'immortalité de l'âme démontrée contre Locke, et la défense du sentiment du P. Mallebranche contre ce philosophe,* Turin, 1747 et 1748, 2 vol. in-4°; *Réflexions sur la théorie et la pratique de l'éduca-*

*tion, contre les principes de J. J. Rousseau*, Turin, 1763, in-8°; *Considérations sur l'empereur Julien*. etc.

GÉRENTE (Jean-François-Olivier, baron de), fut nommé, par le département de la Drôme, en septembre 1792, député à la convention nationale. Il se récusa comme juge dans le procès du roi; mais, comme législateur, il vota pour la détention, et après la condamnation, pour le sursis. Lié d'opinion avec les députés de la Gironde, il s'opposa à leur proscription; et signa les protestations contre le 31 mai 1793. Proscrit lui-même, avec 72 de ses collègues, par suite de cet acte de courage, il ne rentra à la convention qu'après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Le système de terreur dont il avait été victime, et l'horreur que lui inspirait le souvenir des excès de la faction de Robespierre, le portèrent à demander que la chute du tyran fût célébrée chaque année, sous le nom de *fête du 9 thermidor*. Dans la séance du 13 février 1795, M. Olivier de Gérente ayant provoqué une discussion, jugée intempestive, sur le traité de paix conclu avec la Toscane, fut rappelé à la question, et obligé de quitter la tribune. Le 1er avril suivant (12 germinal an 3), lors de la tentative du peuple des faubourgs contre la convention, il fait décréter l'envoi de la force armée contre les séditieux, et la permanence de l'assemblée jusqu'au retour de son collègue Auguis, retenu au corps-de-garde de la section des Thermes. Envoyé, peu de temps après, en mission dans le Midi (les départemens du Gard et de l'Hérault), il adresse à la convention une lettre, où il la félicite de son énergie, lors de la nouvelle insurrection des faubourgs, dans les journées des 1, 2, et 3 prairial an 4 (21, 22 et 23 mai 1795). Cette même année, il fut rappelé à Paris, et passa au conseil des anciens, par suite de la réélection des deux tiers conventionnels. Le 6 février 1796, M. Olivier de Gérente vote en faveur des élections du Lot. Le 20 mai, il fut nommé secrétaire. Il fait approuver la résolution qui annulle le jugement de condamnation à mort du député Viénot-Vaublanc, et quelque temps après, appuie la radiation des citoyens inscrits après leur mort sur la liste des émigrés; enfin, le 6 mai 1797, il fait un rapport relatif aux pensions des religieux et religieuses de la Belgique. Dans le même mois, il sort du conseil. M. Olivier de Gérente a été perdu de vue depuis ce temps, quoiqu'un biographe prétende qu'il fait partie des avocats-généraux de la cour royale de Grenoble. Un autre annonce qu'il a été membre de la chambre des représentans; ces deux faits sont inexacts.

GÉRENTE (Olivier), fils du précédent, devint, en 1802, inspecteur des eaux et forêts, à Avignon. Pendant les *cent jours*, en 1815, il fut nommé, par le département de Vaucluse, membre de la chambre des représentans; il ne s'y fit point remarquer, et après la seconde restauration, il retourna à son inspection. De-

puis la réorganisation de l'administration des eaux et forêts, il est sous-inspecteur à Carpentras (Vaucluse).

GÉRI (DE), officier de marine, avait émigré au commencement de la révolution, et s'était retiré en Angleterre. Lorsqu'en juillet 1795, les Anglais jetèrent sur les côtes de France une foule de Français pour alimenter dans leur patrie la guerre civile, de Géri fit partie de cette malheureuse expédition qui débarqua dans la baie de Quiberon. Il se trouvait au Fort-neuf, pendant le combat qui eut lieu le 21 du même mois; et, ayant appris que M. de Sombreuil annonçait une capitulation accordée par le général Hoche, Geri se jeta à la mer, et gagna à la nage la frégate anglaise *The Lark*, dont il fit cesser le feu, en y portant cette nouvelle. Il ne profita point de l'offre du capitaine anglais de rester à bord de son vaisseau, qui était hors de tout danger, mais retourna à son poste pour partager le sort de ses camarades; malheureusement la nouvelle se trouva fausse, il n'y avait point eu de capitulation, et le brave Géri, pris les armes à la main, malgré son dévouement inconnu du vainqueur, périt avec le plus grand nombre des émigrés abandonnés par les Anglais sur les côtes de France.

GERLE (A. C. DOX), était chartreux au commencement de la révolution. Il fut élu député suppléant du clergé de Riom aux états-généraux de 1789, et y prit séance à la place du député de La Bastide. Il se prononça fortement pour la régénération nouvelle, et se fit remarquer, lors de la fameuse séance du Jeu-de-Paume, le 20 juin, où il prêta avec enthousiasme son serment civique. Don Gerle prétendait être philosophe, quoique chartreux; mais il appartenait plus particulièrement à la secte visionnaire des théosophes. Le 12 décembre, il fit la motion qu'il fût permis aux moines de solliciter des lettres de sécularisation, et de sortir immédiatement de leurs couvens, si la vie claustrale ne leur convenait plus. Pour lui-même, il conserva l'habit de son ordre jusqu'au jour où la suppression des corporations religieuses fut décrétée par l'assemblée. Il sollicita un décret pour que la religion catholique fût déclarée religion dominante du royaume; mais voyant le peu de succès qu'obtenait cette motion, il retira sa demande dès le lendemain. Le 13 juin 1790, il voulut entretenir l'assemblée constituante des prédictions d'une visionnaire nommée Suzanne Labrousse, qui fut depuis arrêtée à Rome, et enfermée pour le reste de ses jours; mais il ne réussit point à se faire écouter de ses collègues; il fut cependant nommé électeur de Paris, en 1792. Intimement lié depuis long-temps avec la prophétesse *Catherine Théos*, qui se prétendait la mère de Dieu, et qui joua un rôle si bizarre, pendant les années 1793 et 1794, dont Gerle était l'âme des conciliabules que tenaient les sectaires de cette femme. Dénoncé par Vadier à la convention nationale, comme complice d'une conspiration trainée par Catherine Théos, il fut incarcéré au

mois de juin 1794; mais protégé secrètement par Robespierre, à qui il écrivait souvent pour lui faire part de ses visions et les lui expliquer, et auquel il avait prédit les plus hautes destinées, il échappa à la faux révolutionnaire. Mis en liberté après le 9 thermidor, Gerle fut ensuite employé pendant quelque temps dans les bureaux du ministère de l'intérieur. La date de sa mort est inconnue.

GERMAIN (Auguste Jean, comte de Montfort), fils d'un banquier de ce nom, qui devint directeur de la banque de France, et mourut en 1803. M. Germain, né en 1787, d'une famille riche, mais non titrée, s'attacha à la fortune de l'empereur, et devint, en 1806, chambellan de ce prince et comte de l'empire. Il fit plusieurs campagnes comme officier d'ordonnance de Napoléon, et défendit, en 1809, à la tête de la garnison composée de Bavarois, le fort de Kuffstein, dans le Tyrol. M. le comte Germain épousa, le 24 février 1812, avec l'agrément de l'empereur, qui signa son contrat de mariage, l'héritière d'un nom connu, M^lle d'Houdetot. En 1813, M. Germain se rendit, en qualité de ministre plénipotentiaire, près du grand-duc de Wurtzbourg. Le 15 août de cette année, il célébra avec une grande pompe, la fête de son souverain, et revint en France après les désastres de Léipsick. Le 8 janvier 1814, ayant obtenu dans la garde nationale parisienne le grade d'adjudant commandant, 8 jours après, il prêta un nouveau serment de fidélité à l'empereur; et le 31 du même mois, fut un des premiers à se prononcer, avec le plus d'enthousiasme, en faveur du nouveau gouvernement: dévouement d'autant plus inattendu, que M. Germain n'était pas lié, par sa naissance, à l'ancienne dynastie, et qu'il paraissait alors exempt de toute ambition. M. Germain ne tarda pas à recevoir la récompense de son zèle. Le roi le nomma, le 8 juin, préfet du département de Saône-et-Loire, et le comprit, peu de temps après, dans une promotion de chevaliers de Saint-Louis. *Monsieur*, comte d'Artois, visitant Mâcon, le fit officier de la légion-d honneur. Lors des événemens du 20 mars 1815, M. le comte Germain redoubla d'efforts pour s'opposer à la marche des événemens, et comprimer l'esprit qui se manifestait dans le département confié à ses soins. Le succès ne répondit pas à son zèle. Napoléon arriva aux Tuileries, malgré les efforts de son ancien chambellan, qui ne reprit pas son service, mais qui ne fut inquiété en aucune manière. Au second retour du roi, M. Germain devint préfet de département de Seine-et-Marne; et le 26 octobre de la même année, fit à l'état l'abandon d'une somme de 3,333 fr., qu'il avait à réclamer en vertu de l'ordonnance du 27 juillet, rendue en faveur des fonctionnaires publics, restés inactifs pendant les *cent jours*. Les journaux du mois de juin 1817, ont fait connaître les mesures de fermeté que M. Germain crut devoir prendre, à l'occasion du mécontentement que la cherté des grains fit éclater dans son département; et chacun se rappelle tous les efforts

mis en pratique par M. Germain, pour empêcher à Melun la nomination de M. de La Fayette, comme député. Les succès qu'il obtint dans cette circonstance lui valurent la dignité de pair, à laquelle il fut promu sous le titre de comte, qu'il devait à l'empereur. Quand M. Decaze cessa d'être ministre, M. Germain cessa d'être préfet; il vint siéger à la chambre des pairs, et s'y distinguait déjà par un retour tardif, mais honorable, à des principes constitutionnels, lorsqu'il mourut à la fleur de son âge, dans le courant de 1821. Il descendait, dit-on, du fameux orfèvre Germain, dont Voltaire a rendu l'habileté célèbre, dans sa pièce charmante des *Vous* et des *Tu*. M. Germain comptait pour aïeul un homme utile; cette origine en vaut bien une autre.

GERMAIN (Jean-François), avocat, né en 1762, fut nommé, en 1790, membre du directoire du département du Jura, fonctions qu'il cessa par suite des événemens du 31 mai 1793. Réintégré dans cet emploi après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il devint, en 1796, juge au tribunal civil de Lons-le-Saulnier; en 1798, membre du conseil des cinq-cents; et après la journée du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), membre du corps-législatif; il en sortit en 1804. De retour dans ses foyers, il fit partie des membres du conseil de préfecture du département du Jura, et remplit plusieurs fois, par intérim, les fonctions de préfet, notamment lors de l'envahissement du territoire français, en 1814, par les armées étrangères. Ce fut au mois d'octobre de cette année qu'il reçut de *Monsieur*, comte d'Artois, lors du passage de ce prince dans le Jura, la croix de la légion-d'honneur. Pendant les *cent jours*, M. Germain fut élu par le collége électoral de son arrondissement à la chambre des représentans. Après la seconde restauration, en 1815, il reprit ses fonctions de conseiller de préfecture; mais il fut remplacé dès le mois de février 1816.

GERMAIN (Sophie), jeune personne que les sciences se font gloire de posséder, et qui a été couronnée, le 26 décembre 1815, par l'institut, pour avoir résolu le problème de mathématiques des *Vibrations des surfaces élastiques*, sujet 3 fois mis au concours. Notre Parnasse compte un grand nombre de muses dignes de la plus juste admiration; mais si la marquise Du Châtelet est la première dame française qui se soit distinguée dans les hautes sciences, Mlle Germain est la première qui, dans la même carrière, ait osé disputer la palme, et su vaincre ses rivaux.

GERMAIN (N.), ex-officier de chasseurs, se fit remarquer par la véhémence de ses discours dans le club républicain du Panthéon, qui se forma en 1795, peu après l'installation du directoire-exécutif. Il y acquit une grande influence. Orateur infatigable et non dépourvu d'une certaine éloquence populaire, il attaquait sans relâche les cinq directeurs et les hommes les plus marquans de cette époque, qu'il accusait de trahir la cause de la liberté, depuis qu'ils avaient si largement bu dans la coupe du pouvoir. Ar-

rêté, en 1796, par ordre du directoire, il fut traduit l'année suivante devant la haute-cour de Vendôme, comme complice de la prétendue conspiration Babeuf. Germain, en défendant sa cause devant ce tribunal, se livra à toute la violence de son caractère. Il apostropha surtout avec indignation un expert, vérificateur peu scrupuleux des écrits des accusés, et couvrit d'ignominie le dénonciateur, personnage vil et corrompu, modèle des délateurs présens et futurs. Il échappa même à Germain quelques menaces qui lui devinrent funestes, et sans lesquelles il aurait probablement été acquitté : « Nous ne périrons » pas tous, dit-il, et ceux de nous » qui échapperont à la guillotine, » vengeront leurs compagnons et » extermineront nos ennemis. » Au reste, il manifesta sa haine contre l'anarchie, et protesta que toute idée de conspiration avait toujours été éloignée de son esprit. Il n'en fut pas moins condamné à la déportation, et transféré d'abord au fort de l'île Pelée, ensuite au château de Ham, et enfin à Oléron. On ignore ce qu'il est devenu depuis.

GERMAIN, négociant de Paris, député par le tiers-état de cette ville aux états-généraux de 1789, s'y fit peu remarquer. Il parla cependant en 1791, pour s'opposer à l'émission des assignats de cinq livres dit *corsets*, qui n'en fut pas moins décrétée.

GERMARD, savant minéralogiste allemand, directeur du cabinet de l'université de Halle, a publié un ouvrage intéressant, intitulé : *Voyage en Dalmatie et au territoire de Raguse*, Halle, 1812, auquel sont jointes de bonnes gravures, et une carte minéralogique de Spalatro. On y trouve des recherches précieuses d'histoire, de géographie et de statistique.

GERMINIAC (F. J.), député, exerçait avec succès la médecine, au commencement de la révolution. Il fut élu par ses concitoyens président du département de la Corrèze, ensuite député à l'assemblée législative, et enfin à la convention nationale. Il mourut peu de temps avant le jugement du roi.

GERMINY (LE COMTE), député à la chambre de 1815, et préfet. Il commandait la garde nationale de Bayeux en juin 1815, et se montra très-zélé pour la cause royale. Dans la chambre dite *introuvable*, dont il fut élu membre par le département de la Seine-Inférieure, il vota cependant presque toujours avec la minorité. Son dévouement à la maison régnante était connu, et sa conduite irréprochable. Ses discours, très-élaborés, et abondamment semés de fleurs de rhétorique, étaient ornés de préambules qui auraient dû capter la bienveillance d'une majorité moins haineuse et moins abandonnée à la violence réactionnaire. Mais il fut peu écouté, car il concluait ordinairement en proposant des mesures conciliatoires ou au moins avouées par l'humanité. C'est ainsi que dans la discussion du 27 octobre, sur la loi contre les auteurs d'attentats contre l'ordre, le comte de Germiny, après avoir prouvé que l'article 7 était vague et ambigu, s'écria : « Ne serait-il pas indigne de nous,

» de supposer des coupables là où » notre roi n'a que des amis, là où » tout Français trouverait encore » des défenseurs? » Il proposa d'amender cet article et d'y ajouter: « Sont coupables d'actes séditieux » toutes personnes qui répan- » draient ou accréditeraient, mé- » chamment et dans le dessein » d'ébranler le gouvernement, des » bruits touchant l'inviolabilité » des propriétés dites nationales, » et le rétablissement de la dîme et » des droits féodaux. » Membre de la commission chargée de l'examen de la fameuse loi d'amnistie, qui bannit hors de leur patrie tant d'hommes recommandables sous plusieurs rapports, et des vieillards dénués de tout moyen d'existence, M. de Germiny fut choisi pour être l'organe de la minorité de la commission. Après avoir passé en revue et blâmé les différentes catégories de coupables établies par la majorité, arrivant enfin aux conventionnels votans, il rappela les dernières paroles d'un Bourbon mourant : « L'ombre sainte du meilleur des » princes, dit-il, défendait sans » doute à son frère de les poursui- » vre; et c'est cette ombre augus- » te, c'est ce souvenir de mon roi » qui m'entourent encore à cette » tribune, etc. » M. de Germiny fut nommé par le roi préfet du Lot en 1816, et l'année suivante préfet de l'Oise.

GERSDORF (Adolphe-Traugolt de) physicien et naturaliste allemand, né le 20 mars 1744, à Rengersdorf (Haute-Lusace), y fonda, en 1779, la société des sciences, qui s'est depuis rendue recommandable par ses travaux. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés: *Essai pour fixer la hauteur des montagnes des Géans*, Léipsick, 1772, in-4°; *De la Pouzzolane et de la manière de l'employer utilement dans les constructions*, Dresde, 1784, in-8°; *Précautions à observer pendant l'orage*, Goërlitz, 1798, in-8°; *Observations sur l'électricité atmosphérique*, ibid., 1802, in-4°. Il est mort le 16 juin 1807.

GERSTLACHER (Charles-Frédéric), publiciste allemand, né à Boblingen dans le Würtemberg, en 1752, fut nommé professeur de droit à l'université de Tubingue, en 1761, et assesseur du tribunal de la cour à Carlsruhe, en 1767. Ses talens et son intégrité lui valurent l'estime générale, et la confiance du souverain du grand-duché de Bade, qui le nomma, en 1789, conseiller-privé effectif, et ensuite assesseur de la cour suprême de révision établie en 1791. M. Gerstlacher a publié un grand nombre d'ouvrages en latin et en allemand, dont on trouve le catalogue dans le 4me volume du *Dictionnaire des auteurs allemands* par Meusel, Léipsick, 1804. Nous en citerons les principaux : *Commentatio de quæstione per tormenta*, Francfort et Léipsick, 1753, in-4°; *Bibliothèque juris ique, dans laquelle on indique tous les ouvrages qui traitent de la jurisprudence, ou qui peuvent servir aux personnes qui s'occupent de cette science*, 2 vol., Stuttgardt, 1758-1762, grand-in-8°; *Le texte le plus exact de toutes les lois et ordonnances et autres édits de l'empire germanique, en ordre systématique, avec des notes*, Francfort et Léipsick, 4 vol. grand in-8°, 1785-

1789; *Manuel des lois de l'empire germanique, d'après le texte le plus exact, dans un ordre systématique*, 11 vol. in-8°, Francfort et Léipsick, 1793-1794. Il est mort à Carlsruhe, en 1795.

GERTOUX (Brice), député du département des Pyrénées à l'assemblée législative, et ensuite à la convention nationale, s'y fit remarquer par sa modération et la sagesse de ses principes. Dans le procès du roi, il vota pour la réclusion, et sa sortie du royaume après la paix générale. Gertoux passa au conseil des cinq-cents, et en sortit en mai 1798.

GERUZER (J. B. F.), a publié un ouvrage intitulé : *Discours sur l'origine et les progrès de la langue française, et sur la nécessité de l'étudier pour réussir dans les sciences*, Paris, 1800. Il avait déjà fourni, en 1792 et 1793, plusieurs articles intéressans à la *Feuille villageoise*.

GESENIUS (Guillaume), médecin allemand, né à Schœningen dans le duché de Brunswick, en 1760, a publié des ouvrages estimés, dont la plupart traitent de la science médicale. On a de lui : *Essai d'une encyclopédie lépidoptérologique, ou Manuel pour les personnes qui font des collections de papillons*, Erfürt, 1786, in-8°; *Pathematologie médico-morale, ou Essai sur les passions et leur influence sur les fonctions du corps*, ibid., 1786, in-8°; *De la fièvre putride, bilieuse et épidémique des années* 1785 *et* 1786. Léipsick, 1788, in-8°; *Manuel de matière médicale*, ibid., 1791, in-8°. Il est mort le 1er avril 1801.

GESLIN DE LA VILLENEUVE (A. G. P. G. E.), était colonel (à la suite) de cavalerie au commencement de la révolution. Il émigra en 1791, et rentra en France pour porter les armes dans la guerre civile de la Vendée, où il fut employé par le comte de Puysaye. Revenant des provinces de l'Ouest, chargé d'une mission du comte d'Artois, et voyageant sous le nom de Lesage, il fut arrêté dans la commune de Nonancourt. On trouva sur lui des papiers qui constataient sa mission, et un passe-port du général Puisaye. Conduit à Paris, Geslin de Villeneuve y fut condamné à mort par le conseil militaire, et subit son jugement avec courage, s'écriant : « Je meurs pour mon Dieu et » mon roi. » Il était âgé de 41 ans, et avait épousé une fille naturelle de Louis XV.

GESNER (Salomon), poète, peintre et graveur, naquit à Zurich, en 1730; il appartenait à une famille qui avait déjà donné à la république des hommes de lettres et des savans distingués. Jean Jacques Gesner, professeur d'hébreu et de théologie au gymnase Carolinum de Zurich, a publié plusieurs ouvrages estimés, dont les principaux traitent de la numismatique. Jean Gesner, célèbre naturaliste, professeur de mathématiques et de physique en la même ville, mort en 1790, a laissé un plus grand nombre d'ouvrages encore, soit en latin soit en allemand; on a traduit en français sa *Dissertation sur le thermomètre botanique*, Bâle, 1761, in-4°. Le père de Salomon Gesner était à la tête d'un grand commerce de librairie; il confia d'abord l'éducation de son fils

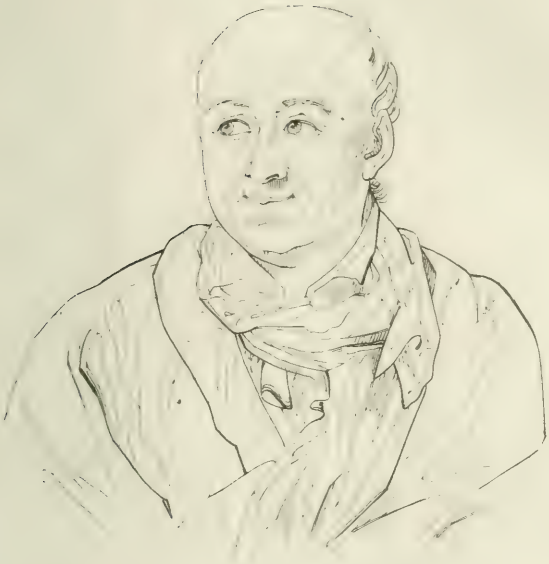

*Gessner.*

au savant Bodmer, qui jouissait d'une haute réputation en Allemagne et en Suisse. Mais Bodmer renvoya bientôt son élève, déclarant qu'il n'en pouvait rien faire; que ce jeune homme n'avait aucune capacité naturelle, et ne serait jamais propre qu'à écrire ou à tenir des livres de compte. Le jeune Gesner fut alors confié, par son père, à un de ses parens, ministre protestant, et curé d'un petit village dans le canton de Zurich. Cet ecclésiastique joignait à beaucoup d'instruction un caractère doux et affectueux. Il sut gagner la confiance de son élève, et démêla bientôt, à travers la timidité et la crainte qui le dominaient, une âme sensible, ardente, susceptible d'enthousiasme, et qui s'enflammait à la vue de tout ce qui était grand et beau dans la nature. En parcourant ensemble quelques cantons de la Suisse, l'aspect de ses monts majestueux couronnés de glaces éternelles, de ses vallées pittoresques et de ses sites enchanteurs, exalta l'imagination du jeune Gesner. Il voulut exprimer à la fois, et de toutes manières, ce qu'il éprouvait si vivement, et il devint à la fois peintre et poète. Son instituteur profita de ces dispositions pour le rappeler à l'étude des anciens, qui avaient chanté les merveilles de la nature. Théocrite et Virgile furent repris avec ardeur; on y joignit les meilleurs auteurs allemands. Les pastorales de Brockes excitèrent d'abord l'admiration de Gesner, qui, dans ses promenades solitaires, se plut long temps à déclamer, devant les échos de l'Helvétie, les idylles de ce poète. Rappelé, au bout de deux ans, à Zurich, le père du jeune Gesner, qui n'approuvait nullement le culte que son fils avait voué aux muses, le destinant d'ailleurs à continuer son commerce, l'envoya dans une maison de librairie, à Berlin, pour en apprendre les élémens. Cet état si éloigné de ses goûts, où il se voyait occupé du matin au soir de travaux manuels, et entouré de livres dont il aurait voulu dévorer le contenu, mais qu'il ne lui était permis de connaître que par leurs titres, cet état lui devint insupportable. Il quitta son libraire, loua un modeste réduit, et ne fit plus que des vers et des tableaux. Les uns et les autres étaient encore bien médiocres; mais il acquit des connaissances utiles. Lessing, Gleim, Rameler, et quelques autres auteurs chéris du public, dirigèrent son goût, et lui donnèrent de bons conseils pour ses compositions littéraires. Le peintre de la cour, Kempel, à qui il fit voir ses essais en peinture, s'étonna qu'il eût, sans guide et sans modèle, pu produire des esquisses, bien imparfaites sans doute, mais qui annonçaient le germe d'un véritable talent. Le jeune artiste ignorait jusqu'à l'usage des dessiccatifs, et se plaignait naïvement, à Kempel, que ses tableaux à l'huile grasse ne séchaient point. Le peintre, en souriant, lui dit : « Je vois que » vous êtes bien novice encore » dans le métier; mais que ne doit-» on pas attendre d'un commen-» çant qui, même en ignorant ces » premiers détails, a pu cependant » composer de pareils ouvrages ? »

De flatteuses espérances pour l'avenir soutinrent, pendant quelque temps, le courage de Gesner; mais le malheur et la misère vinrent l'accabler dans sa retraite. Il fallut avoir recours à ses parens. Les plus honorables témoignages sur sa conduite appuyèrent sa demande ; son père se laissa fléchir, et le rappela à Zurich, où il lui fut enfin permis de se livrer à ses goûts. Après plusieurs essais, qui n'eurent qu'un succès médiocre, tels que le *Poëme de la Nuit*, et autres, il publia, en 1755, le poëme pastoral de *Daphnis*, qui commença sa célébrité. Ses premières idylles, qui parurent en 1756, l'accrurent. Elles eurent un grand nombre d'éditions, et furent traduites dans toutes les langues de l'Europe. En 1758, il publia son poëme de *La mort d'Abel*, où, s'élevant à la hauteur de l'épopée, et se plaçant bien près de Milton et de Klopstock, il traça d'une main si habile les tableaux suaves et enchanteurs des mœurs patriarcales. Le charmant poëme du *Premier Navigateur*, parut en 1762; et de nouvelles idylles, qui eurent autant de succès que les premières, en 1773. Gesner a depuis publié des *Contes Moraux*, plusieurs pièces dramatiques, un petit poëme intitulé *Tableau du Déluge*, et des *Lettres sur le Paysage*. La haute réputation que ces ouvrages lui acquirent, éveilla bientôt la critique. Des journalistes allemands l'accusèrent d'avoir travesti les saintes Écritures; des théologiens prétendirent que ses opinions sentaient l'hérésie, et qu'il était de la secte des Valentiniens, depuis long-temps frappés des anathèmes de l'Église, parce que cette secte admettait deux principes générateurs, dont émanaient les démons et les anges, qui influent sur la destinée des hommes et gouvernent le monde. On lui reprochait, avec plus de raison peut-être, quelque longueur et de la monotonie dans ses descriptions, ainsi que dans les discours de ses interlocuteurs, et le défaut, assez commun aux auteurs allemands, d'épuiser un sujet jusque dans ses plus petits détails. Mais de légers défauts dans des ouvrages étincelans d'ailleurs de beautés, n'en empêchèrent point le succès. Ils furent bientôt entre les mains de tout le monde, tandis que ses critiques sont complétement oubliés. *La mort d'Abel* fut traduite en français par Hubert; mais le premier et le quatrième chant le furent par le célèbre ministre Turgot, qui composa aussi la préface qu'on trouve dans la première édition de cette traduction. Mistriss Collger traduisit ensuite ce poëme en anglais; l'abbé Perini, en italien; M. Le Jeune, en espagnol; J. Zacharou, en russe; Kusinsky, en hongrois; Ekabom, en suédois; enfin Mlle Biegl, en danois. Turgot traduisit aussi les *Idylles* et le *Premier Navigateur*. Diderot donna une traduction des *Contes moraux*, et de la seconde partie des *Idylles*. Marmontel prit, dans le drame d'*Éraste*, le sujet de son opéra *de Sylvain*. Vanté par des écrivains aussi distingués, dont s'honorait la France, on peut dire que c'est du sein de sa capitale que la renommée de Gesner prit son premier essor, et de-

vint européenne. Il fut bientôt, lui-même, un écrivain à la mode, et une bibliothèque eût été réputée incomplète, si elle n'était ornée des œuvres de Gesner. On chercha ensuite à attirer cet auteur en France : le duc de Choiseul lui fit offrir une place, et voulut l'attacher aux gardes suisses; mais il se trouvait trop heureux dans sa patrie pour songer à la quitter, et il refusa toutes les offres qui lui furent faites, tant en France qu'en Allemagne. Il venait de voir couronner enfin par l'hymen un long et constant amour pour l'aimable femme qu'il avait célébrée dans ses premières idylles, sous le nom de Daphné. C'était la fille de M. Heidegger, membre du petit-conseil de la république de Zurich. Le commerce de librairie qu'il avait continué après la mort de son père prospérait aussi. Sa femme s'y occupait, avec autant de zèle que d'intelligence, des soins pénibles ou minutieux, laissant à son mari le loisir de consacrer tout son temps aux lettres et aux arts. La belle collection de tableaux, du conseiller Heidegger, avait de nouveau ranimé le goût de son gendre pour la peinture. Mais Gesner, fidèle imitateur de la nature, se livra long-temps au soin de la rendre trop servilement dans ses plus petits détails; et négligeant les grands effets, il ne produisit d'abord que des ouvrages d'un genre sec et maniéré. Revenu cependant à un meilleur système : « Mon premier progrès, » dit-il dans ses lettres sur le » paysage, fut de voir que je n'en » faisais point; » et joignant à l'étude de la nature celle des grands maîtres des écoles flamande et italienne, il se créa bientôt une manière plus large et plus pittoresque : ses tableaux, depuis cette époque, furent, comme ils le sont encore, recherchés des amateurs. On a dit spirituellement, et avec vérité, *que les Idylles de Gesner étaient des paysages, et ses Paysages des idylles.* Ses principaux tableaux ont été gravés à l'eau-forte, par Kolbe, et publiés à Zurich, en six cahiers in-folio. Bientôt Gesner se livra lui même à la gravure; il commença par orner les ouvrages sortis de ses presses, de quelques fleurons et vignettes; ensuite il grava de grands paysages; en 1765, il dédia à son ami Watelet, un œuvre contenant 10 paysages, gravés à l'eau forte, auquel il fit succéder, 4 ans après, une nouvelle livraison de 10 autres paysages. Depuis il n'a cessé, jusqu'à l'époque de sa mort, d'augmenter le nombre de ses gravures. Chéri de ses concitoyens, Gesner fut élevé par leur choix aux premières charges de la république; mais, simple et modeste, il était tellement dénué d'amour-propre, qu'il s'étonnait toujours de se voir ainsi revêtu d'emplois qu'il n'avait jamais brigués, mais qu'il ne refusa point, et dont il exerça les fonctions avec un patriotisme et un zèle ardent pour l'humanité, qui lui acquirent de nouveaux droits à la reconnaissance publique. L'intérieur de son ménage, dit madame de Staël, était une idylle en action. Sa maison, le temple du bonheur domestique, devint le rendez-

vous des hommes les plus recommandables de la Suisse; des voyageurs, de toutes les parties du monde, y accouraient aussi, attirés par sa haute renommée, et la plupart en remportaient quelques tableaux ou gravures, comme souvenirs de leur séjour auprès du Virgile de l'Helvétie. Gesner mourut à Zurich d'une paralysie, à l'âge de 58 ans, le 2 mars 1788. Ses concitoyens reconnaissans, lui ont élevé un monument dans la plus belle promenade près de leur ville, au confluent des deux rivières de la Hinth et de la Limmath. C'est sur leurs rivages qu'il a composé la plupart de ses idylles. Il a laissé plusieurs enfans, et un de ses fils s'est distingué par son talent pour la peinture. M. Hottinguer a publié une vie de Salomon Gesner, qui a été traduite en français par J. H. Deister de Zurich.

GESNOUIN, membre du conseil des cinq-cents, où il fut député par le département du Finistère, en 1797, s'occupa principalement du code pénal maritime, et présenta des vues utiles pour sa rédaction. Après le 18 brumaire, M. Gesnouin passa au corps-législatif, et en sortit en 1809.

GESTAS (C. S. H. DE), général de brigade, né à Douzen, était colonel du régiment de la marine avant la révolution. Il fut condamné à mort par la commission militaire de Bordeaux et exécuté le 7 nivôse an 2 (27 décembre 1793), pour correspondance avec les émigrés, et pour n'avoir point obéi au décret qui ordonnait aux nobles et autres personnes non domiciliées dans les villes de Bordeaux, Lyon, etc., d'en sortir.

GEUNS (ETIENNE-JEAN, VAN), médecin et naturaliste hollandais, naquit à Groningue en 1767, et montra dès sa jeunesse une grande aptitude aux sciences. Après avoir fait d'excellentes études, il remporta en 1788, à peine âgé de 20 ans, le grand prix déjà proposé deux fois par l'académie des sciences de Harlem, sur l'utilité générale des recherches en histoire naturelle, et sur les avantages que la Hollande en particulier peut en retirer. Il publia, la même année, *Plantarum Belgii confœderati indigenarum spicilegium, quo Davidis Gorteri Flora septem provinciarum locupletatur*, et ajouta à la Flore de Gorter plus de 200 espèces de plantes non observées jusqu'à lui. Van Geuns fit ensuite un voyage scientifique en Allemagne, et reçut, à son retour, le grade de docteur en philosophie et en médecine. Il cultiva avec une nouvelle ardeur les différentes branches de l'art de guérir, et les sciences physiques, pratiquant avec le plus grand succès la médecine à Amsterdam, et observant surtout les préceptes de l'excellent discours par lequel son père Mathias van Geuns, un des professeurs les plus distingués de l'université de Harderuyk, avait couronné l'acte probatoire de son fils, *De humanitate, virtute medici præstantissimâ*. Le professeur Nahuis de l'université d'Utrecht, céda, en 1791, à van Geuns, une part de l'enseignement dont il était chargé, et celui-ci prononça, la même année, un discours inaugural : *De instaurando inter Batavos studio botanico;* et en 1794, un au-

tre discours : *De physiologiæ corporis humani cum chemiâ conjunctione utili et pernecessariâ*, qui furent imprimés à Utrecht. Ce savant mourut à la fleur de son âge, attaqué d'une fièvre ataxique, en 1795. Plusieurs écrivains hollandais ont célébré ses talens et ses vertus, dans des esquisses biographiques et dans des oraisons funèbres publiées à Utrecht en 1795 et 1796.

GEYSER (Chrétien-Théophile), célèbre graveur allemand, naquit à Goërlitz (duché de Saxe-Weimar), en 1742. Destiné par ses parens à la carrière du barreau, il étudia la jurisprudence à Léipsick, et y subit des examens; mais son goût pour le dessin et la gravure l'emporta, et après avoir pris des leçons chez M. Deser, directeur de l'académie des arts à Léipsick, il accepta une place de professeur dans une nouvelle école de dessin, établie dans cette ville. Il grava les vignettes qui ornent l'édition des poésies d'Utz, et ensuite plusieurs grands paysages avec figures, d'après Wouwermans, Ferg et Pynacker. Il ne maniait point le burin avec une grande habileté; mais ses estampes, gravées à la pointe, sont d'un effet très-remarquable, et portent un caractère d'originalité, qu'aucun de ses imitateurs n'a pu saisir. Elles sont encore très-recherchées. Geyser quitta, en 1770, son école de dessin, et se retira à la campagne avec une petite pension de l'électeur de Saxe. Il exécuta dans sa retraite de belles vignettes, qui ornent la nouvelle édition du Virgile de Heyne. Geyser mourut le 24 mars 1803. On a remarqué qu'il avait souvent témoigné le désir de mourir en plein air, et qu'en effet il fut frappé, à la promenade, d'une apoplexie foudroyante, qui termina subitement sa carrière.

GEYSER (Samuel-Godefroi), savant théologien danois, professeur, et conseiller ecclésiastique de l'université de Kiel, naquit à Goërlitz, en 1740. Il occupa d'abord une chaire de théologie et de langues orientales, à Revel. Appelé ensuite à Kiel, il y remplit avec distinction une chaire de professeur jusqu'à l'époque de sa mort, qui arriva le 15 juin 1808. On a de lui les ouvrages suivans: *De la facilité du patriotisme sous un bon gouvernement*, Revel, 1772, in-4°; *Aphorismi ethici in usum scholar*, Kiel, 1769, in-8°. Il a aussi fourni de nombreux articles à la *Gazette littéraire* de Halle, et à la *Bibliothèque théologique* d'Ernesti.

GHERARDESCA (Philippe), compositeur italien, naquit à Pistoïa, en 1730, et mourut en 1808, à Pise. L'un des plus célèbres élèves du P. Martini, il se fit connaître, en 1767, par un petit opéra-bouffon qui eut beaucoup de succès. Engagé pour le théâtre *Nuovo*, et pour celui *del Cocomero* de Florence, les opéras qu'il y fit représenter furent accueillis avec la même faveur. Celui qu'il donna à Pise, en 1770, plut tellement au grand-duc Léopold, qui se trouvait à cette époque dans cette ville, que ce prince le nomma maître de musique de sa cour. Gherardesca était particulièrement chargé des con-

certs particuliers, ou de famille, du grand-duc, qui ayant une belle basse taille, y chantait avec les musiciens de sa chapelle, artistes tous distingués : Gherardesca tenait le forté-piano, et y montrait une grande supériorité de talent ; il se faisait aussi remarquer par son habileté à exécuter à l'impromptu les sonates et les œuvres les plus difficiles de Haydn, Steibelt, Clementi, etc. Vers cette époque, il quitta le théâtre, et cessa de s'occuper de compositions dramatiques. La mort de Joseph II ayant appelé le grand-duc à la couronne impériale, Gherardesca resta attaché à son fils Ferdinand III, et passa ensuite au service de Louis Ier, roi d'Etrurie, qui apprecia d'autant plus son mérite, que ce prince était bon musicien et bon compositeur lui-même. En 1782, Gherardesca publia 6 sonates pour piano et violon : elles obtinrent l'approbation générale. En 1805, il composa, pour être exécutée au service funèbre de son protecteur qui venait de mourir, une *messe de requiem* : elle passe pour un chef-d'œuvre, et mériterait d'être publiée. Le *Magasin encyclopédique* de 1809 en fait le plus grand éloge.

GIANELLA (Francois), mathématicien, naquit à Milan, le 13 janvier 1740. Admis dans la compagnie de Jésus, en 1756, il s'y fit distinguer de ses supérieurs, et fut envoyé par eux à Turin, où il mérita d'être agrégé à l'académie de cette ville dès sa formation. Il fournit plusieurs mémoires au recueil que ce corps savant publia, en 1769, sous le titre de *Miscellanea taurinensia ;* les mémoires subsequens de la même académie, qui parurent en 1784, 1785 et 1786, renferment de nouveaux opuscules du P. Gianella. Il retourna dans sa patrie quelque temps après, et y remplit successivement les chaires de physique et de mathématiques. Il professa aussi ces deux sciences à l'université de Pavie, et revint de nouveau à Milan, où le rappelaient ses concitoyens. La vie de ce savant n'est remarquable que par son goût pour l'étude, et les services qu'il rendit à la jeunesse studieuse. Après avoir atteint un âge assez avancé, il mourut dans la ville qui l'avait vu naître, le 15 juillet 1810, laissant la réputation d'un homme sage et très-instruit. Il a publié, outre ses *Mémoires*, inserés dans les recueils de l'academie, dont il était membre : 1° une dissertation sous le titre *De igne*, 1772, Milan ; 2° une autre dissertation, *De fluxionibus earumque usu*, Milan, 1772 ; 3° *De paradoxis virium agentium in ratione quàvis distantiarum a dato puncto in medio non resistente*, Milan, 1773 ; 4° *De tensione funium*, Milan, 1773 ; 5° *Elementi d'algebra*, Pavie, 1778 ; 6° *Elementi di matematica*, 1781, Pavie. Le 4me de ces ouvrages est très-estimé des mathématiciens.

GIANNI (Francisco), célèbre improvisateur italien, est né dans les Etats romains, vers 1760. Si la nature le fit poète, elle voulut qu'il le fût avec plus d'éclat, en multipliant autour de lui les difficultés. Né de parens pauvres et obscurs, ses premières années se passèrent dans la boutique d'un

tailleur obscur. Mais lors même qu'il se livrait à la pratique de son état, le *Tasse* et l'*Arioste* le suivaient sur son établi, et plus d'une fois il posait l'aiguille pour réciter avec une espèce de délire, les strophes du peintre d'Herminie ou celles du chantre de Roland. Cessant de résister à sa vocation, il se lança dans la carrière des *improvisateurs*, et Gènes fut témoin de ses premiers essais, et en même temps de ses premiers triomphes. La révolution française, et bientôt la fondation de sa patrie en république cisalpine, enflammèrent sa brillante et féconde imagination. Le vainqueur de l'Italie, le conquérant de l'Égypte reçut ses poétiques tributs. En 1796, il se rendit à Milan, et devint membre de l'un des conseils de la nouvelle république. Il ne fut pas moins bon législateur qu'il avait été bon poète; la reconnaissance nationale plaça son portrait parmi ceux de ses plus nobles défenseurs. Lorsque les armées russes s'emparèrent de ce pays, M. Gianni fut enfermé dans la forteresse de Cattaro; il en sortit en 1800, vint en France, chanta la gloire de l'empereur et roi, et reçut de sa munificence le titre d'*improvisateur impérial*, et une pension de 6, 000 fr. C'était chez M. Corvetto, conseiller-d'état, et depuis ministre des finances, que se passaient les plus brillantes séances d'improvisation. La reconnaissance de M. Gianni ne lui était point imposée : son esprit admirateur des grandes actions; l'entraînement de cœur qu'il éprouvait pour un héros, pour un bienfaiteur généreux; le respect que lui inspirait une nation héroïque, enflammèrent souvent l'imagination du poète italien; et il existe imprimés avec la traduction en français, un grand nombre de ces chants improvisés, dont les journaux français et italiens firent les plus grands éloges. Quand M. Gianni ne célébrait pas la gloire, il chantait les amours; et parmi ses bienfaiteurs, il plaça au premier rang M^me^ Brignole, qui avait toujours été son appui, et qu'il avait accompagnée dans son voyage à Gènes, en 1811. Ces tributs touchans et gracieux, imprimés sous le titre de *Saluti del mattino e della sera*, ont été traduits en français, publiés à Paris en 1813, et dédiés au célèbre antiquaire Visconti. Les événemens de 1814, en renversant la fortune de Napoléon, ne privèrent point M. Gianni de sa pension; mais ayant eu le malheur de perdre M^me^ Brignole, qui mourut en janvier 1815, près de l'impératrice Marie-Louise, il se retira à Gènes, et consacra à la piété les accens plaintifs de sa muse. Si en général les poésies de M. Gianni offrent des réminiscences que ne peut éviter le talent de l'improvisateur, on y trouve en grand nombre, des traits et des passages dont s'honoreraient les plus illustres poètes de l'Italie. Le célèbre Monti disait de son intéressant rival : *Natura ha fatto di tutto per formarne un gran poeta.* On a imprimé à Milan, en 1807, en 5 petits volumes, un Recueil des poésies républicaines, héroïques, galantes et érotiques de M. Gianni.

GIARDINI (Félice de), célè-

bre violiniste, naquit à Turin en avril 1716. Il reçut les premières leçons de cet instrument de Lorenzo Somis, l'un des plus habiles élèves de Corelli. A l'âge de 17 ans, muni de la recommandation de Jomelli, compositeur distingué, il se rendit à Naples, et fut admis à l'orchestre de l'Opéra de cette ville. Déjà bon concertiste, Giardini se plaisait à changer les passages de ses accompagnemens, et embarrassait le chanteur qui ne pouvait toujours suivre le mouvement de son archet. Il raconte lui-même qu'un jour Jomelli s'étant placé près de lui à l'orchestre, récompensa d'un vigoureux soufflet l'art qu'il mettait à dénaturer sa partie d'accompagnement. Il parcourut plusieurs théâtres d'Italie, et se rendit en Angleterre où ses leçons opérèrent une révolution complète dans la musique instrumentale de ce pays. Il y fit graver 6 œuvres de sonates pour le violon, 3 livres de duo, un œuvre de trio, 2 œuvres de quatuor, un œuvre de quintetti et 6 concerto, et y forma une école de violon, d'où sont sortis dans la suite d'excellens professeurs. Il y fit aussi représenter, en 1746, son opéra-sérieux *Eneae Lavinia*, joué depuis sur les théâtres d'Italie. En 1748, Giardini vint à Paris, et parut avec le plus grand succès au concert spirituel. Il retourna en Angleterre, en 1756, et s'associa pour l'entreprise de l'Opéra de Londres avec Mengotti; cette spéculation ayant dérangé sa fortune, il se hâta d'y renoncer, et il reparut dans les concerts où il jouait les *soli*. Après un voyage à Naples et un nouveau séjour en Angleterre, il se rendit en Russie, où il mourut des suites d'un érysipèle négligé, au mois de septembre 1796, étant âgé de plus de 80 ans. Il laissa manuscrit à son ami Testori, habile soprano, qui l'avait accompagné à Saint-Pétersbourg et à Moscow, deux œuvres de trio dits de famille, 4 sonates de violon, et un œuvre de sonates d'alto avec accompagnement de guitare. Giardini, avant son départ pour la Russie, avait cédé à M. Ciceri de Côme le violon de Corelli, qu'il tenait de ce maître, et qui lui avait presque toujours servi dans ses *Concerti*. Excellent chef d'orchestre, il ne peut être comparé que défavorablement à Pugnani, son compatriote, qu'il rivalisait cependant pour la science musicale; mais personne assurément ne l'égalait dans l'exécution de l'*adagio*, pour la force, la pureté et le sentiment. Giardini a mérité la réputation d'un compositeur distingué, mais qui néglige quelquefois le chant pour la partie instrumentale, dans laquelle il était de la plus grande force.

GIBBON (Édouard), célèbre historien anglais, d'une famille ancienne, quoique peu connue, naquit le 27 août 1737. De bonnes études, jointes à d'heureuses dispositions, le rendirent l'émule des Hume, des Robertson et des Fergusson, hommes illustres, à qui la Grande-Bretagne doit l'une des plus belles parties de sa gloire littéraire. Son goût l'ayant porté particulièrement vers l'étude de l'histoire, il avait moins de 15 ans lorsqu'il conçut l'idée d'un ouvrage intitulé : *le Siècle de Sé-*

Gibbon.

*sostris.* Le but que se proposait le jeune écrivain n'était pas seulement de célébrer les exploits de son héros, mais de déterminer d'une manière plus précise qu'on ne l'avait fait jusqu'alors l'époque où il avait vécu. Cette première conception fut une révélation du génie de l'auteur, et présageait cette exactitude de recherches, qui devait nous valoir plus tard un des beaux monumens historiques des temps modernes. Cependant, lorsque l'étendue de ses connaissances eut rendu son jugement plus mûr, il abandonna ce premier travail, ou plutôt il ne fit que changer son sujet, car l'impulsion était donnée, et ses idées se dirigèrent toujours vers le même but. Gibbon lisait avec une espèce de prédilection *l'Histoire des variations des églises protestantes de Bossuet.* Cette lecture enflamma son imagination aussi mobile qu'ardente; il cherchait de bonne foi la vérité : il crut l'avoir trouvée; et dans cette persuasion, après avoir eu des conférences avec un prêtre catholique, il abjura le protestantisme à Londres, le 8 juin 1753. Son père, à qui ce changement déplut, lui en témoigna son mécontentement, et l'envoya à Lausanne, où tout était préparé pour le faire rentrer au sein de l'église réformée. Le ministre chargé de cette entreprise, trouva dans la résistance du jeune homme, des raisonnemens sur lesquels il n'avait pas compté. Cependant Gibbon, las de ces disputes de controverse, qui semblaient devoir être interminables, résolut de s'en affranchir, en consentant à ce que son père exigeait de lui. Peut-être le scepticisme de ses idées fut-il une des causes déterminantes de ce nouveau changement, qui eut lieu dans le mois de décembre 1754. Il cessa, dès ce moment, de s'occuper de recherches théologiques, et, de son aveu, il se soumit aux dogmes et aux mystères sur lesquels les catholiques et les protestans sont d'accord, avec ce qu'on appelle une foi implicite. Le séjour de Lausanne lui plut; il y demeura quelque temps, et y commença les *Extraits raisonnés* de ses lectures, ouvrage qui ne fut publié qu'après sa mort, et dans lequel on retrouve toute la sagacité de son esprit, et toute la justesse de ses raisonnemens. Gibbon n'était point de ces jeunes gens que l'amour du plaisir entraîne; rien ne pouvait l'arracher à ses lectures, ni altérer son zèle pour l'étude. Le sentiment qu'il conçut pour M^lle^ Churchod, depuis M^me^ Necker, lui causa un moment quelques distractions : mais le père de Gibbon s'opposa à cette union; et malgré le vif chagrin que le jeune philosophe en ressentit, il céda à l'autorité paternelle, et chercha, dans un redoublement de travail, à oublier son amour. Il avait acquis une connaissance si parfaite de la langue française, que ses meilleurs ouvrages furent d'abord publiés dans cet idiome, de préférence au sien. Il était de retour en Angleterre depuis quelques années, lorsqu'il fit paraître, en 1761, son *Essai sur l'étude de la nature,* un vol. in-12, écrit en français avec une pureté remarquable. Gibbon vint à Paris, en 1763. Introduit

chez les littérateurs les plus distingués de la France, à cette époque, il en reçut un accueil favorable, et tel qu'on le doit au mérite. Il ne passa que 3 mois dans cette capitale, retourna à Lausanne, d'où, après y avoir séjourné un an, il parcourut l'Italie, et visita cette Rome, cette ancienne capitale du monde, but si ardemment désiré de son voyage. « Ce fut à Rome, dit-il, que le 15 » octobre 1764, étant assis et rê- » vant au milieu des ruines du Ca- » pitole, tandis que les moines dé- » chaussés chantaient vêpres dans » le temple de Jupiter, je me sen- » tis frappé, pour la première fois, » de l'idée d'écrire l'histoire de la » décadence et de la chute de cette » ville. » Depuis ce moment cette idée ne l'abandonna plus; et s'il ne s'en occupa pas d'abord, elle ne fut qu'ajournée. Il revint en Angleterre, en 1765, et y publia le 1er livre de l'*Histoire de la liberté de la Suisse*. Dans le même temps, il participa à un autre ouvrage intitulé : *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne*. Il n'avait jusqu'alors rien publié dans sa langue maternelle, et son premier essai fut une brochure contenant des *Observations critiques sur le 6me livre de l'Énéide*, Londres, 1770. Vers cette époque son père mourut, et la fortune qu'il lui laissa le mit à même de poursuivre le grand projet qu'il méditait depuis long-temps; cette histoire de la décadence du peuple romain, de ces triomphateurs du monde, qu'il voyait remplacés par des capucins. La fortune qui fit sortir Gibbon, presque malgré lui, du cercle de ses occupations littéraires, le fit, en 1774, entrer au parlement, où il siégea l'espace de 8 ans, sans prendre une seule fois la parole. La nature, si libérale envers lui sous d'autres rapports, lui avait refusé les qualités d'un orateur. Ses opinions politiques même parurent être peu en harmonie avec celles qu'il avait jusqu'alors professées dans ses écrits : et la vérité nous oblige à dire, que la conduite de Gibbon, comme membre du parlement, n'ajouta rien à sa gloire comme littérateur; mais elle le fit nommer lord du commerce, place qui fut supprimée en 1782, par le renversement du ministère de lord North. Gibbon cessa de prendre part aux affaires, et retourna à ses premières occupations. En 1776, il avait publié le premier volume in-4°. de son *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*. On se ferait difficilement une idée du prodigieux succès de cet ouvrage, qui, malgré les clameurs du clergé, scandalisé de quelques chapitres, eut, dans un espace de temps très-court, 3 éditions et 2 contrefaçons. Les 2me et 3me volumes parurent en 1781, et les 3 derniers ne furent livrés à la curiosité impatiente du public qu'en 1788. Cet ouvrage, comme nous l'avons déjà dit, était le but constant de tous les soins de Gibbon; c'est sur lui qu'il fondait ses droits à la renommée : son attente ne fut point déçue; il fut traduit dans toutes les langues. Cet ouvrage important, que l'on peut considérer comme un beau développement de celui de Montesquieu sur la grandeur et la décadence des Romains, figura dans

toutes les bibliothèques. On cite comme une particularité remarquable, que Louis XVI qui en avait traduit le premier chapitre, voyant les fréquentes attaques portées au christianisme par l'auteur, ne voulut pas continuer, et chargea M. de Septchênes, son secrétaire du cabinet, d'achever la traduction, qui parut en 3 vol. in-8°. Paris, 1777. Gibbon, attaqué d'une maladie qui nécessita plusieurs opérations, mourut sans douleur, au moment où l'on espérait sa guérison, le 16 janvier 1794. M. Guizot a donné une nouvelle édition de l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain,* à laquelle il a joint des notes, et une *Notice sur la vie et le caractère de Gibbon*, Paris, 1812, 13 vol. in-8°.

GIBELIN (Esprit-Antoine), peintre et littérateur, naquit à Aix, département des Bouches-du Rhône, le 17 août 1739. Sa vocation pour la peinture se manifesta de très-bonne heure, et il résista au désir de sa famille, qui le destinait au commerce ou au barreau. Il reçut les premières leçons de son art d'Arnulfi, élève du chevalier Benedetto Lutti, célèbre peintre florentin. S'étant rendu en Italie, il se forma à l'école des Raphaël, des Jules Romain et des Polidore de Caravage (le dernier surtout fut celui dont il étudia le plus la manière), et prit de leurs belles compositions le goût de la peinture à fresque, dans laquelle il s'est particulièrement distingué; ce genre, alors comme aujourd'hui, était peu cultivé en France. Il séjourna pendant 10 ans à Rome, et obtint de l'académie de Parme un prix pour son tableau d'*Achille combattant le fleuve Scamandre*. Ayant fixé son séjour à Paris en 1771, il fut chargé dans la même année de peindre la grande fresque de l'école de chirurgie (aujourd'hui école de Médecine), dont on venait de poser les fondemens, composition de 72 pieds de longueur sur 18 de hauteur. Cette peinture, exécutée en 1773, est divisée en 3 parties. Dans la principale, celle du milieu, Louis XVI sur son trône est entouré des vertus royales, protectrices des sciences et des arts. Dans les deux autres parties sont, d'un côté, Esculape développant à ses disciples les secrets de l'anatomie, et de l'autre la fin d'une bataille : sur le premier plan, se font remarquer les officiers de santé occupés à panser les blessés. Gibelin a encore exécuté pour le même édifice, toujours à fresque, une figure colossale de la déesse de la santé, *Hygie;* et 6 figures de grandeur naturelle, dont les sujets sont l'*Ostéologie, l'Angiologie,* etc. A l'école Militaire, il a décoré, dans le même genre de peinture, les frontons des deux pavillons méridionaux de sujets allégoriques. D'un côté, figure *le génie des sciences militaires*, et de l'autre, *le dieu Mars,* chacun entouré des attributs qui lui sont particuliers. L'église des Capucins, rue Neuve-Sainte-Croix, chaussée d'Antin, doit au talent de Gibelin une fresque représentant une *Prédication de saint François*, patron de cette église. Telles sont les principales fresques de cet artiste, qui en outre a exécuté plusieurs tableaux à

l'huile, entre autres, pour l'école de chirurgie, un *Accouchement* et une *Saignée*. Plusieurs artistes ont gravé d'après lui : M. Beisson (à la manière noire), son tableau *le Chagrin monte en croupe;* Porporati, *la Prêtresse compatissante;* Valperga, *la Correction conjugale*, et lui-même a gravé à l'eau-forte son tableau de *l'Accouchement* et quelques autres de ses productions. Dans la *Description des écoles de chirurgie*, in-f°. , 1780, par M. Gondoin, architecte, on trouve les gravures de la grande fresque que Gibelin a peinte à l'école de chirurgie. Les dessins de ce maître sont estimés, et ornent les cabinets ou les portefeuilles des artistes et des amateurs. Instruit, judicieux, écrivant avec facilité, il a publié un assez grand nombre d'ouvrages; nous citerons les principaux : 1° *Lettre sur les tours antiques qu'on a démolies à Aix, en Provence, et sur les antiquités qu'elles renfermaient*, Aix, 1787, in-4°; cette lettre est accompagnée de 11 planches; 2° *De l'origine et de la forme du bonnet de la liberté*, Paris, an 4 (1796), in-8°, dissertation ornée de 5 planches; 3° *Mémoire sur la statue dite le gladiateur Borghèse;* ce mémoire, dans lequel l'auteur prétend que la figure du *gladiateur* représente un *sphériste ou joueur de ballon*, a été inséré dans le tome 4 des mémoires de la classe de littérature et beaux-arts de l'institut; 4° *Sur le gladiateur Borghèse*, autre mémoire imprimé dans la *Décade philosophique* (an 12, 2me trimestre); 5° *Sur la mosaïque*, opuscule imprimé dans la *Décade*, etc. (an 10, 1er trimestre); 6° *Mémoire sur un groupe de marbre blanc représentant deux enfans*, découvert à Vienne, département de l'Isère (inséré dans le même ouvrage, an 10, 3me trimestre); 7° *Éloge funèbre du général Dugommier*, Aix, an 3; 8° *Discours sur la nécessité de cultiver les arts d'imitation*, Versailles, an 8, in-4°; 9° *Observations critiques sur un bas-relief antique*, conservé dans l'hôtel-de-ville d'Aix, et sur les mosaïques découvertes près des bains de Sextius de la même ville, Marseille, 1809, in-8°, ouvrage accompagné de 5 planches. Gibelin, qui mourut le 23 décembre 1814, à Aix, où il s'était retiré sur la fin de sa carrière, jouit d'une réputation justement méritée comme artiste et comme citoyen. Il a fait briller les premières étincelles de la régénération de notre école, et a démontré que la peinture à fresque pouvait s'exécuter avec succès en France, en plein air malgré l'humidité du climat : double mérite que fortifient encore la richesse de son imagination, la noblesse de ses sujets, son talent distingué, et qui lui assure des droits à l'estime de ses concitoyens et de tous les amis des arts.

GIBELIN (Jacques), frère du précédent, médecin, est né à Aix, en 1744. Il fit dans cette ville de très-bonnes études, et y fut reçu docteur à l'université à l'âge de 20 ans. Il se rendit ensuite à Paris, où pendant 3 années il se livra à l'étude des sciences naturelles, puis passa en Angleterre, où il séjourna plusieurs années afin de s'y instruire de la médecine de cette contrée. M. Gibe-

lin étant de retour à Paris, publia des traductions de différens ouvrages de médecine des plus célèbres médecins anglais, et fit également paraître des abrégés, des mémoires et articles sur les sciences naturelles, insérés dans le recueil des *Transactions philosophiques* de la société royale de Londres depuis son origine jusqu'en 1792. M. Gibelin a encore traduit et publié divers ouvrages italiens de Fontana. Il ne s'est point borné à ce seul genre de traduction. Il a fait passer dans notre langue un ouvrage dont il possède le manuscrit original, les *Mémoires de la vie privée de Franklin*, écrits par lui-même en anglais. Il a coopéré à la traduction qui parut à Paris en l'an 7, chez Nyon, de l'ouvrage en 7 vol. in-12, du docteur Adam Ferguson, l'*Histoire des progrès et de la chute de la république romaine*. Quoique cette traduction ait été attribuée tout entière à Demeunier, il est cependant reconnu qu'il ne la conduisit que jusqu'à la moitié du 4me volume. Voici l'indication des autres ouvrages de M. Gibelin : 1° *Expériences et observations sur différentes espèces d'air*, traduction de l'auteur anglais Priestley, 1775-1780, 9 vol. in-12; 2° *Expériences et observations sur différentes branches de la physique, avec une continuation des observations sur l'air*, traduites du même auteur, 1782-1787, 4 vol. in-12; 3° *Observations sur les maladies siphilitiques*, traduites de l'anglais de Swediaur, 1784, in 8°; 4° *Elémens de minéralogie*, traduits de l'anglais de Kirwan, 1785, in-8°; 5° *Observations physiques et chimiques*, d'après Fontana; 6° *Abrégé des Transactions philosophiques de la société royale de Londres*, savoir : *Histoire naturelle*, 2 vol. in-8°, 1784; *Botanique, Physique végétale, Agriculture, Jardinage, et Economie rurale*, 2 vol. in-8°, 1791. M. Gibelin, qui s'est retiré à Aix, est conservateur de la bibliothèque publique, et secrétaire perpétuel de la société des amis des sciences, des lettres et des arts de cette ville.

GIBERGUE (Pierre), exerçait les fonctions ecclésiastiques à Saint-Florent, département du Puy-de-Dôme, lorsqu'il fut nommé par ce département, au mois de septembre 1791, député à l'assemblée législative, où il ne se fit point remarquer. Réélu, en septembre 1792, par le même département, à la convention nationale, il vota avec la majorité dans le procès du roi. Les événemens qui suivirent cette grande catastrophe modifièrent ses opinions, et il dénonça à l'assemblée son collègue Maure, pour avoir applaudi à l'insurrection jacobite du 20 mai 1795. Par suite de la réélection des 2 tiers conventionnels, il fit partie du conseil des anciens, où il n'acquit pas plus de célébrité que dans les législatures précédentes. Il sortit du conseil en mai 1797, et se perdit tout-à-fait dans l'obscurité de la vie privée.

GIBERT DES MOLIÈRES (N.), nommé mal à propos dans le *Moniteur*, dans quelques autres journaux et par plusieurs biographes, Gilbert, est fils de Joseph-Balthasard Gibert, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, et lui succéda dans la place d'inspecteur du do-

maine; il avait été précédemment reçu avocat. Il fut nommé, en l'an 4 de la république (1795), député du département de Paris au conseil des cinq-cents, dont il devint secrétaire dans la même année. Gibert des Molières s'occupa exclusivement, en 1796, de finances, et parla, tant en son nom que comme rapporteur de différentes commissions, sur les douanes, les contributions, les biens nationaux, les papiers-monnaies, les journaux, etc. Dans la lutte établie entre la majorité des conseils et celle du directoire, Gibert des Molières se prononça en faveur du corps-législatif; et dans ses discours et rapports, il se montra constamment en hostilité avec l'autorité directoriale, qu'il accusait spécialement de dilapidations dans les finances. Lenoir La Roche taxa les plans qu'il présentait, de tendre à la désorganisation du gouvernement. Cette lutte s'étant terminée par la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), Gibert des Molières fut compris dans le nombre des condamnés à la déportation. Pendant plusieurs mois, il parvint à se soustraire à l'exécution de cette mesure; mais en décembre (1797), il fut arrêté à Villers près Paris, conduit à Rochefort, et au mois de mars suivant, transporté avec un grand nombre d'autres proscrits à la Guiane, où il mourut en juin 1799; il était âgé d'environ 52 ans. Il avait publié en un vol. in-4°, de 340 pages, avec des tables, un *Prospectus raisonné, ou aperçu d'un nouveau système des temps*, ouvrage inédit de son père; c'est un extrait d'un travail immense sur la chronologie sacrée et profane. Cet extrait devait servir d'introduction à l'ouvrage entier; mais l'état d'inperfection où se trouvait le *Nouveau système des temps*, ne permit pas à l'éditeur de donner suite alors à cette publication, que sa mort a retardée indéfiniment.

GIBRAT (Jean-Baptiste), né en 1722, à Cabanes, près de Cordes, dans le diocèse de Tarbes; destiné à l'état ecclésiastique, par ses parens, il entra fort jeune dans la congrégation de la doctrine chrétienne, où il reçut les ordres. Son assiduité à l'étude, et ses progrès dans toutes les parties de la littérature, le rendirent, aux yeux de ses supérieurs, capable de professer les belles-lettres dans les colléges de la congrégation. Il s'acquitta de cet emploi avec succès, pendant l'espace de 12 années, au bout desquelles il eut la direction d'un séminaire. Nommé, en 1790, principal du collége de Castelnaudary, il adhéra, en 1791, à la constitution civile du clergé, et continua, d'après les lois nouvelles, à remplir ses fonctions ecclésiastiques. Cette conduite, qui devait mettre Gibrat à l'abri des persécutions, n'empêcha pas qu'il fut pendant quelque temps privé de sa liberté, sous le règne de la terreur. L'injustice des oppresseurs, qui confondirent plus d'une fois les prêtres constitutionnels et les réfractaires, ne le fit point changer de principes; il mourut à Castelnaudary, en décembre 1803. Entre autres ouvrages, Gibrat a publié: 1° une *Géographie moderne*, qui a eu 7 éditions; 2° une *Géogra-*

*phie ancienne, sacrée et profane*, 1790, 4 vol. in-12; 3° un *Nouveau Missel du diocèse de Tarbes*; 4° *Hymnes pour les Fêtes de l'Église*, d'après les rites du clergé constitutionnel.

GIERIG (Théophile-Erdmann), savant professeur allemand, naquit à Wehrau dans la Haute-Lusace, le 15 janvier 1753. Après avoir terminé ses études à Léipsick, il fut nommé, en 1778, recteur à Lennep (duché de Berg), et devint successivement professeur de théologie et gymnasiarque à Dortmund, et professeur et recteur du lycée de Fulde, où il mourut le 4 décembre 1814. Il fut un des auteurs du journal allemand de Dortmund, connu sous le titre d'*Indicateur westphalien*, et a publié dans sa langue maternelle différens ouvrages estimés. Il a donné, comme éditeur, plusieurs auteurs classiques à l'usage des écoles. On cite plus particulièrement de ce savant, les ouvrages qui suivent : 1° *Plutarchi instituta et excerpta apophthegmata laconica; recensuit, animadversionibus illustravit, indiceque verborum græcorum instruxit*, Léipsick, 1779, in-8°; 2° *De virtutibus epistolæ Jacobi catholicæ*, Duisburg, 1782, in-8°; 3° *P. Ovidii Nasonis metamorphoses ex recensione Burmanni, varietate lectionis et notis perpetuis illustravit*, Léipsick, 1784-1787, 2 vol. in-8°; 4° *Manuel cosmologique pour la jeunesse*, Léipsick, 1787, in-8°; 5° *Præcepta nonnulla et exempla benè dicendi, ex probatissimis latinitatis auctoribus excerpsit notisque instruxit*, Léipsick, 1792, in-8°; 6° *Développement généalogique de toutes les significations du mot esprit dans les langues originales de l'ancien et du nouveau Testament*, en 4 sections, Dortmund, 1792-1795, in-4°; 7° *C. Plinii secundi panegyricus Trajano dictus; recensuit notisque illustravit*, Léipsick, 1797, in-8°; 8° *la Vie, le caractère moral et le mérite littéraire de Pline-le-Jeune*, Dortmund, 1798, in-8°; 9° *C. Plinii Cæcilii secundi epistolarum libri decem; recensuit notisque illustravit, etc., pars 1 et 2*, Amsterdam et Léipsick, 1806, in-8°, édition faisant partie de la collection des classiques publiés à Léipsick.

GIFFORD (William), poète et traducteur anglais, naquit à Ashburton, dans le Dévonshire, en avril 1757, comme il le dit lui-même, dans une notice sur sa vie, qui se trouve à la tête de sa traduction de Juvénal. Privé de son père et de sa mère à l'âge de 13 ans, il fut placé par son parrain à bord d'un caboteur; mais bientôt il abandonna ce dur métier, et fut mis en apprentissage chez un cordonnier. Gifford y resta jusqu'à vingt ans. Dès lors il avait manifesté le goût le plus vif pour la poésie et les mathématiques. Il profitait de tous ses momens de loisir pour s'y livrer; mais il manquait de moyens pour acheter du papier et des plumes, et il écrivait avec un poinçon sur des lanières de cuir. Quelques-unes de ses productions tombèrent entre les mains de William Cookeslay, chirurgien. Elles lui plurent au point qu'il prit le plus vif intérêt au jeune poète; ouvrit une souscription en sa faveur, pour le mettre à même d'acquitter les dettes

de son apprentissage, et lui donner les moyens d'apprendre l'écriture et la grammaire anglaise. Ses progrès déterminèrent ses protecteurs à l'envoyer à l'université d'Oxford, où il obtint la place de lecteur de la bible au collége d'Exeter. Le premier ouvrage qui le fit connaître fut la *Baviade*, destinée à censurer le mauvais goût des poètes de l'école de la *Crusca*. La *Méviade*, son second ouvrage, est dirigée contre le genre romanesque et l'usage des machines au théâtre. En 1813, ces deux poëmes avaient déjà obtenu les honneurs de 9 éditions. Il a ensuite publié entre autres ouvrages : 1° les *Satires* de Juvénal, traduites en vers anglais, avec des notes, 1802, in-4°; 2° les *Comédies* de Massinger, avec des notes, 1808, 4 vol. in-8°. 3° En 1816, il s'occupait d'une édition des ouvrages de Ben Johnson, et, en 1817, il devait publier les *pièces de théâtre et poésies* de James Shirley, recueillies pour la première fois, avec des notes, et un Essai biographique et critique, 6 vol. in-8°. Gifford passe en Angleterre pour un des poètes qui, depuis Pope, montrent le plus de correction.

GIFFORD (John), l'un des magistrats du bureau de police à Londres, a publié : 1° *Histoire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Louis XVI*, 1791-1794, 5 vol. in-4°; 2° *Récit de ce qui est arrivé à Louis XVI*, depuis le 21 juin 1791, jusqu'à sa mort, in-4°, 1795; 3° *Règne de Louis XVI, et Histoire complète de la révolution française*; 4° *Séjour en France de* 1792 *à* 1795, raconté dans une série de lettres par une dame, 1796, 2 vol. in-8°; 5° *Défense des émigrés français*, traduite de l'ouvrage de M. Lally-Tollendal, 1797, in-8°; 6° *Adresse de Camille Jordan à ses commettans*, traduite du français, 1798, in-8°. Il a publié beaucoup d'autres ouvrages moins importans; on le croit aussi l'éditeur de l'*Anti-Jacobin*, depuis son commencement, 1806. — Un troisième Gifford (Ch.), a donné une *Histoire de la guerre jusqu'à son terme final*, en 20 parties ou cahiers, dont le 18me a paru en janvier 1817, orné du portrait de lord Exmouth.

GIGOT-D'ORCY (N.), receveur-général des finances, et inspecteur des mines, naquit en 1755. Dès sa jeunesse, il montra un goût très-prononcé pour l'étude de l'histoire naturelle. Ses recherches se portèrent particulièrement sur les *insectes*, dont il composa une collection des plus précieuses. On doit à ses soins la belle édition de l'*Histoire naturelle des papillons d'Europe*, par Ernest, en 6 vol. in-4°, figures coloriées. On lui doit également l'*Entomologie, ou histoire générale des insectes*, par Olivier, en 2 vol. in-4°, figures coloriées, Paris, 1790. Cet ouvrage a été tiré sur papier in-fol., en 2 vol., avec 245 planches. Gigot d'Orcy mourut en 1793; il a laissé une bibliothèque remarquable surtout par le nombre, le mérite et la rareté des livres sur la science dont il était enthousiaste.

GIL (le P.), naquit d'une famille obscure, à Aracena dans les montagnes de l'Andalousie. Il en-

tra fort jeune dans l'ordre de Saint-François, où son savoir et ses talens comme prédicateur le firent bientôt distinguer. Il parvint rapidement, en passant par tous les degrés inférieurs, au poste éminent de provincial. Il assista en cette qualité à une assemblée, tenue à Rome pour la nomination d'un général des frères mineurs. A son retour, les ennemis qu'il s'était faits par son caractère altier et violent agirent si puissamment contre lui, qu'il fut obligé de se démettre du provincialat, dont il conserva cependant les prérogatives. Accueilli à la cour où il eut de grands succès, il fut nommé historiographe du royaume, et fut chargé de rectifier et de continuer l'histoire de Mariana. Il y travaillait à Madrid chez le marquis de Villa-Franca qui l'honorait de son amitié, lorsqu'il parut un pamphlet, dirigé contre le prince de la Paix et la reine elle-même; accusé d'y avoir pris part, il fut renfermé dans la maison de correction, destinée aux vagabonds. Son innocence fut reconnue au bout de 2 ans; le prince de la Paix le fit mettre en liberté, et le titre d'historiographe lui fut rendu. Cependant il fut envoyé, sous la surveillance de ses supérieurs, dans son couvent de Séville. En 1808, lors de l'invasion des Français en Espagne, le P. Gil, âgé de plus de 60 ans, sortit de cette retraite, et se mit à la tête de l'insurrection. Il devint membre et secrétaire-général de la junte de Séville, qui eut long-temps la souveraine puissance. Il recevait dans sa cellule les ministres et les généraux anglais pendant son repas, et répondait avec beaucoup de fermeté et de présence d'esprit à leurs rapports et à leurs notes diplomatiques. La confiance qu'il sut inspirer à ses concitoyens et au général Castanos, contribuèrent au succès de Baylen, où par suite d'une capitulation tristement célèbre, le général Dupont perdit son armée. Le fameux plan connu sous le nom de *Partidas de Guerrillas*, rédigé par le général Dumouriez, plan qui devait neutraliser la supériorité de la tactique française, fut adopté d'après les avis du P. Gil, qui contribua par des mesures actives à en assurer l'exécution. Il contribua aussi à étendre les relations politiques de l'Espagne à toutes les puissances de l'Europe. Chargé lui-même de l'ambassade de Sicile, il servit puissamment, dans cette mission, la cause espagnole. De retour à Cadix, où siégeait alors le gouvernement, on prétend qu'il fut exclu des fonctions publiques, pour avoir laissé apercevoir l'ambition de parvenir à la présidence. Depuis ce temps, il est rentré dans la vie privée. Si un prêtre est excusable d'abjurer le repos de son cloître pour le tumulte des affaires, et l'humilité chrétienne pour l'éclat du pouvoir, c'est quand des circonstances impérieuses le lui commandent au nom de la patrie. Le personnage dont nous venons de tracer la vie nous paraît louable s'il a été réellement pur d'ambition personnelle. Dans ce cas, nous le félicitons d'avoir oublié un moment qu'il était prêtre pour se conduire en citoyen : dans le

cas contraire, nous ne verrions en lui que cet esprit ambitieux et turbulent qui, soit à la tête des ministères, soit dans un rang plus élevé, a fait tant de fois le malheur des hommes; et le gouvernement de Cadix eût sagement fait de renvoyer dans son cloître un prêtre qui ne se serait élevé contre l'usurpation d'un conquérant que pour usurper lui-même le pouvoir.

GILBERT (François-Hilaire), membre de l'institut et du corps-législatif, naquit à Châtellerault, département de la Vienne, le 18 mars 1757. Il termina ses études au collége de Montaigu à Paris, et fut placé par sa famille chez un procureur, qui lui jugeant peu d'aptitude pour sa profession, lui prédit la plus entière incapacité, et s'empressa d'en prévenir son père. M. Gilbert, attribuant plutôt à l'inconduite qu'à l'absence de tout mérite le peu de succès de son fils, le priva de la modique pension qu'il lui payait, et l'infortuné jeune homme fut réduit à se retirer dans un grenier, et à vivre d'alimens grossiers qu'il était encore réduit à préparer lui-même. Seul avec les livres que l'on voulait bien lui prêter, il supportait avec courage sa mauvaise fortune. Un jour, en parcourant Buffon, il s'arrête avec admiration à l'éloge que cet homme célèbre fait du cheval. Aussitôt il forme le projet de connaître en détail ce noble et belliqueux compagnon de l'homme; un ami à qui il fait part de son projet lui apprend qu'il existe à Alfort une école où le gouvernement entretient des jeunes gens qui se destinent à l'art vétérinaire. Sans aucune recommandation, il se présente à l'audience du ministre Necker, lui expose le désir qu'il aurait d'être admis à cette école, et fait connaître en même temps la situation où il se trouve. Frappé de l'air d'assurance de ce jeune homme, de sa franchise, touché de sa situation, le ministre lui donne une place d'élève gratuit. Gilbert, dans l'enthousiasme, prend congé de son bienfaiteur, se rend à Alfort, et, 3 ans après, est nommé professeur. Ses travaux, son mérite, des Mémoires sur divers sujets d'agriculture, et les prix qu'il remporte, le font honorablement remarquer du gouvernement et des hommes instruits. Le ministère l'envoie en Angleterre pour y approfondir la manière de conduire les moutons à laine longue. Ses études ont un plein succès, et il est employé à combattre un grand nombre d'épizooties. Bientôt il passe par ordre du gouvernement français en Espagne, afin de se procurer quelques milliers de moutons dits *mérinos*, acquisition que permettait un traité secret entre les deux gouvernemens; mais au lieu de millions qui étaient nécessaires pour cet objet, Gilbert y trouve à peine une somme de 30,000 fr. Profondément affligé de ce contre-temps qui paralyse tous ses moyens, bientôt accablé de fatigues par suite des nombreux voyages qu'il est obligé de faire dans ces contrées, il meurt près de Saint-Ildefonse, le 5 septembre 1800, étant à peine âgé de 40 ans. Le séjour de Gilbert en Espagne n'a pas été sans

fruit pour la France. Il envoya à l'institut un Mémoire très-important, sur les haras si célèbres de l'Andalousie, et fit parvenir au ministère de l'intérieur les glands doux, meilleurs que les châtaignes, la pistache de terre, et des boutures de ceps des meilleurs vins d'Espagne. Gilbert, professeur et directeur-adjoint de l'école vétérinaire d'Alfort, avait été appelé à faire partie de l'institut, du conseil d'agriculture près le ministère de l'intérieur, de la société d'agriculture du département de la Seine, et, en 1799, du corps-législatif, formé par suite de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Comme savant et comme excellent patriote, il mérita l'estime générale. Son collègue Rapillon prononça son éloge. Gilbert a publié : 1° *Traité des prairies artificielles*, 1790; 2° *Recherches sur les causes des maladies charbonneuses dans les animaux, leurs caractères, les moyens de les combattre et de les prévenir*, 1794; 3° *Instruction sur le vertige abdominal, ou Indigestion vertigineuse des chevaux*, 1795; 4° *Instruction sur les moyens les plus propres à assurer la propagation des bêtes à laine de race d'Espagne, et la conservation de cette race dans toute sa pureté*, 1796; 5° dans le *Cours d'agriculture* de l'abbé Rozier, l'article *Bestiaux au vert;* 6° avec Rougier de La Bergerie : *Mémoire sur la tonte du troupeau national de Rambouillet, la vente de ses laines et de ses productions disponibles.*

GILBERT (A. F. M.), littérateur antiquaire, a publié les ouvrages suivans : 1° *Description historique de la basilique métropolitaine de Paris*, in-8°, 1811; 2° *Notice historique et descriptive de l'église de Notre-Dame de Chartres*, in-8°, 1812; 3° *Description historique de l'église royale de Saint-Denis*, 1815; 4° *Description historique de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Rouen*, 1816, in-8°. M. Gilbert a fourni plusieurs articles intéressans aux *Annales des bâtimens et de l'industrie française*, publiées aujourd'hui sous le titre d'*Annales françaises*.

GILBERT DE VOISINS (P. G. D.), d'une ancienne famille de magistrature, avait commencé, comme son grand-père mort conseiller-d'état en 1769, par être avocat du roi au Châtelet; et il était, lorque la révolution éclata, président à mortier au parlement de Paris. Ce magistrat, que distinguaient cependant un esprit judicieux et de hautes vertus, n'adopta point les nouveaux principes politiques, et resta toujours attaché à des intérêts devenus anti-populaires. Il émigra, se rendit à Coblentz, et ne rentra en France que pour servir plus utilement la cause de la noblesse. On assure que non content d'avoir sacrifié la plus grande partie de sa fortune aux intérêts de cette caste, il souscrivit encore dans le même but, pour 400,000 fr. de traites que son fils a acquittées. Les opinions et la conduite trop prononcées de Gilbert de Voisins le rendirent suspect; il fut dénoncé comme royaliste, traduit au tribunal révolutionnaire, condamné à mort, et exécuté le 25 brumaire an 2. Ayant tenté de se suicider dans la prison, il donna lieu au décret qui confisque les

biens des suicides traduits aux tribunaux. En 1787, Gilbert de Voisins publia, 18 ans après la mort de son grand-père, qui l'avait élevé, et pour lequel il avait la plus tendre reconnaissance, 2 *Mémoires sur les moyens de donner aux protestans un état civil en France*, composés d'après l'ordre du roi Louis XV, par M. Gilbert de Voisins, conseiller-d'état, etc., suivis d'un projet de déclaration.

GILBERT DE VOISINS (Pierre-Paul-Alexandre, comte), fils du précédent, né à Paris, le 23 avril 1773. Il suivit, n'ayant pas encore atteint sa 17me année, son père dans l'émigration, et servit même dans l'armée du prince de Condé. Il ne revint en France qu'après les événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). M. Gilbert de Voisins rentra dans une partie des biens de sa famille, par suite de la munificence du premier consul Bonaparte, qui lui donna, en 1806, la place de juge suppléant au tribunal civil de première instance de Paris, et, en 1810, celle de président d'une des chambres de la cour d'appel de la même ville. Nommé maître des requêtes au mois d'août 1813, et chef d'escadron d'état-major de la garde nationale, le 7 janvier 1814, il fut envoyé, le 22 avril suivant, par *Monsieur*, comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, en qualité de commissaire extraordinaire dans la 12me division militaire. Il se rendit à la Rochelle, et contribua au rétablissement du gouvernement royal. Nonobstant ces services, à son retour à Paris, M. Gilbert de Voisins resta sans emploi. Pendant les *cent jours*, et dès le 21 mars 1815, il devint, par décret impérial, premier président de la cour d'appel, en remplacement de M. le baron Séguier, et successivement conseiller-d'état, comte de l'empire, officier de la légion-d'honneur, et membre de la chambre des pairs, formée par Napoléon. M. Gilbert de Voisins fut nommé rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur la liberté individuelle. Le rapporteur soumit son travail à la chambre le 26 juin, et conclut à l'adoption pure et simple du projet que la chambre des représentans avait déjà voté. M. Gilbert de Voisins, qui avait été nommé adjudant-commandant de la garde nationale parisienne, signa comme tel la déclaration par laquelle cette garde se prononçait pour la conservation des 3 couleurs. Après la seconde restauration, il rentra dans la vie privée. S'étant mis sur les rangs comme candidat à la chambre des députés, M. Gilbert de Voisins obtint plusieurs fois un nombre considérable de suffrages; et ce qu'il y eut de rare et de très-honorable dans sa conduite, c'est qu'il se retira avec beaucoup de noblesse toutes les fois qu'il vit que sa concurrence entraînerait un partage de voix nuisible à la cause libérale. M. Gilbert de Voisins siége enfin parmi les défenseurs de nos libertés. Il a été nommé député lors des célèbres élections de 1822, par le département de la Seine.

GILIBERT (Jean-Emanuel), naturaliste et médecin célèbre, né à Lyon, le 21 juin 1741, mourut

dans cette ville le 2 septembre 1814. Destiné par sa famille au ministère des autels, les obscurités de la théologie le dégoûtèrent bientôt de l'étude de cette science. Son goût se portait naturellement vers les sciences exactes; les démonstrations anatomiques satisfaisaient sa raison, et bientôt il se passionna pour l'art médical, dans lequel il fit des progrès rapides sous la direction du savant Charles Leroy. En 1760, il alla pour se perfectionner à Montpellier, où il passa deux années. Au bout de ce temps, après avoir soutenu une thèse *sur la puissance de la nature, pour la guérison des maladies*, il fut reçu docteur, revint à Lyon, et s'établit dans le village de Chaset, favorable par sa situation à la culture des grandes connaissances qu'il avait acquises en botanique et en histoire naturelle. Les ministres de Portugal et de Pologne s'étant adressés dans le même temps au célèbre Haller, pour lui demander un savant qui, par l'ensemble de ses connaissances, fût capable de fonder une école de médecine, l'Hippocrate helvétien indiqua Gilibert, qui se trouvant dans la nécessité d'opter, choisit la Pologne, et se rendit à Grodno, en 1775. Son séjour dans cette ville fut marqué par l'affluence extraordinaire des élèves qui suivirent son cours de médecine clinique, et par l'établissement du plus beau jardin botanique qui eût existé dans le Nord jusqu'à cette époque. Lorsque l'université de Grodno fut transférée à Wilna, Gilibert l'y suivit, et remplit dans cette ville, de la manière la plus distinguée, les chaires d'histoire naturelle et d'enseignement médical. Après 8 ans de résidence, sa santé affaiblie par une maladie grave, suite de l'âpreté du climat, et des tracasseries que lui suscita la disgrâce d'un ministre qui ne craignit pas de la lui attribuer, l'engagèrent à quitter la Pologne, où un plus long séjour lui aurait paru insupportable. Il sollicita et obtint sa retraite; et malgré l'excessive rigueur de la saison, il se mit en route dans le mois de février 1783, emportant les regrets de ses nombreux disciples, et du roi philosophe (Stanislas), qui occupa trop peu de temps le trône de Pologne. Son retour à Lyon fut pour ses compatriotes, qui s'empressèrent de lui donner toutes sortes de preuves de leur attachement et de leur estime, un jour de félicité, et pour lui une véritable fête. Il fut successivement élu médecin de l'Hôtel-Dieu, médecin en chef des épidémies, professeur de médecine, membre de l'académie, et membre de la société d'agriculture. Gilibert, entouré de l'estime et de la confiance générale, était heureux. Ce bonheur ne dura guère; les orages de la révolution vinrent le troubler. Nommé, en 1793, maire de Lyon, il en remplit les fonctions avec autant d'équité que de désintéressement; mais on sait qu'à cette époque malheureuse les vertus furent trop souvent transformées en crimes. Gilibert, privé de sa liberté par une faction désorganisatrice, ne la recouvra qu'au moment de l'insurrection des Lyonnais contre la conven-

tion. Ce fut lui qui, pendant le mémorable siége de Lyon, présida la commission départementale. Il conçut le généreux dessein de ne pas survivre à la ruine de sa patrie, mais il se tira en vain deux coups de pistolet. Obligé de fuir à travers mille dangers, éprouvant toutes les horreurs de la disette, et cherchant pour se reposer les antres et les rochers ou la profondeur des forêts, il ne revint à Lyon qu'après une proscription de 18 mois. Il eut encore l'occasion de s'y faire remarquer, l'école centrale de cette ville lui ayant décerné sa chaire d'histoire naturelle. Il mourut, d'une goutte irrégulière, après 4 années de souffrances, qui n'altérèrent nullement l'égalité de son caractère. Parmi un grand nombre d'ouvrages publiés par Gilibert, on cite particulièrement : 1° les *Chefs-d'œuvre de M. de Sauvages, ou Recueil des dissertations de cet auteur, qui ont remporté le prix dans différentes académies*, corrigés, traduits et commentés par M. J. E. G., Lyon, 1770, 2 vol. in-12; 2° *l'Anarchie médicinale, ou la Médecine considérée comme nuisible à la société*, Neufchâtel, 1772, 3 vol. in-12; 3° *Flora lithuanica*, Grodno, 1781, 2 vol. in-12; 4° *Indagatores naturæ in Lithuaniâ*, Wilna, 1781, in-8°; 5° *Abrégé du système de la nature de Linné*, Lyon, 1802, in-8°; 6° *Histoire des plantes d'Europe, ou Élémens de botanique pratique*, Lyon, 1798, 2 vol. in-12, avec figures; 2me édition, 1806, 3 vol. in-8°; 7° *le Médecin naturaliste, ou Observations de médecine et d'histoire naturelle*, Lyon, et Paris, 1800, in-12, avec fig.; traduit en allemand, Nuremberg, 1807, in-8°. En 1814, le docteur Sainte-Marie a publié à Lyon un *Éloge historique de J. E. Gilibert.*

GILIBERT (Stanislas), fils du précédent, exerce à Lyon la médecine, à l'exemple de son père. Il s'est fait avantageusement connaître par une *Monographie du pemphigus, ou traité de la maladie vésiculaire*, Paris, 1813, in-8°. On lui doit encore quelques autres ouvrages de médecine, moins considérables, et un Mémoire en faveur de l'enseignement mutuel.

GILIBERT de MERLHIAC (le chevalier Marie-Martin-Guillaume de), officier de la marine royale, membre de la société académique des sciences de Paris, et de celle des antiquaires de France. Il a publié : 1° *La France et son roi;* 2° *Essai comparatif entre le cardinal duc de Richelieu, premier ministre de Louis XIII, roi de France, et M. William Pitt, premier ministre de Georges III, roi de la Grande-Bretagne*, Paris, 1816. Les journaux, en rendant compte de cet ouvrage, ont dit : « Si l'on veut avoir » une idée fausse de M. Pitt, il » faut lire ce qu'a écrit M. Gilibert de Merlhiac; mais si l'on » veut conserver du cardinal de » Richelieu, l'idée qu'inspire un » grand talent, appliqué au salut » de la patrie, il ne faut pas lire » cet ouvrage, qui n'est pas d'un » homme qui ne sait rien, mais » qui est incontestablement d'un » homme qui sait trop de choses » à la fois. »

GILLET la JACQUEMINIÈRE, fut successivement député

aux états-généraux, membre du conseil des cinq-cents, tribun, maître des comptes à vie, et légionnaire. Le bailliage de Montargis l'élut, en 1789, député du tiers-état aux états-généraux. Il y montra des lumières en finances, et parla quelquefois sur cette matière. En 1790, il se prononça avec force pour la liberté absolue du commerce des grains. Il disparut à la fin de l'assemblée, et ne revint sur la scène politique qu'en 1799, au conseil des cinq-cents, où il fut nommé député par le département du Loiret. La révolution du 18 brumaire le plaça au tribunat, dont il devint secrétaire en 1802, et président en 1804. Ce fut en cette dernière qualité qu'il demanda que le 1er consul Bonaparte fût déclaré empereur. En 1806, il proposa l'adoption du 1er livre de la 2me partie du code de procédure civile, et fut, en septembre 1807, l'organe du tribunat auprès du corps-législatif, pour la création de la cour des comptes. « En considérant, dit-il, tout le »bien qui résultera d'une telle loi, »qui peut s'empêcher d'être pé»nétré d'admiration et de recon»naissance pour le génie qui en »méditait les bases à 500 lieues »de sa capitale, et sur les champs »même de son triomphe ? » Le 14 septembre suivant, il porta également au corps-législatif, le vœu du tribunat pour l'adoption du code de commerce, et fut nommé maître des comptes, le 28 du même mois. En 1816, il remplissait les mêmes fonctions, et y joignit le titre de *conseiller, maître des comptes à vie.*

GILLET, débuta dans la carrière politique, par être procureur-syndic du district de Vannes, et fut nommé, par le département du Morbihan, député à la convention nationale. Dans le procès du roi, il vota pour la détention perpétuelle, sauf à la changer en bannissement, si les circonstances le permettaient. Il fut presque toujours en mission tant que durèrent ses fonctions conventionnelles. Il ne quitta la Vendée, où il avait été envoyé en qualité de commissaire, que pour se rendre à l'armée de la Moselle, et de Sambre-et-Meuse, de là en Hollande, et enfin à l'armée de Jourdan, où il mourut en 1795. La convention l'avait aussi chargé, avec Aubry et Delmas, de diriger la force armée contre les insurgés du 3 prairial an 3 (22 mai 1795).

GILLIES (le docteur John), l'un des premiers hellénistes modernes, est né en 1750 à Brechin, dans le comté d'Angus en Écosse. Après avoir terminé de brillantes études à Glascow, acquis une connaissance approfondie des littératures grecque et anglaise, et s'être distingué par ses principes philosophiques, il fut chargé de diriger l'éducation d'un fils du comte de Hopeton (le général Hope), et passa avec son élève plusieurs années sur le continent, séjournant de préférence en Allemagne, en France et en Italie, dont il possède les langues à un haut degré de savoir. Le docteur Gillies est devenu, après la mort de Robertson, historiographe d'Écosse; il a publié la plupart de ses ouvrages dans le cours de ses

voyages. Ce sont : 1° *Défense de l'étude de la littérature classique;* 2° *Oraisons de Lysias et d'Isocrate*, traduites du grec, précédées d'une dissertation historique, et accompagnées de notes, in-4°, 1778; 3° *Histoire de l'ancienne Grèce, de ses colonies et de ses conquêtes jusqu'à la division de l'empire macédonien*, 2 vol. in-4°, 1786. Cet ouvrage, réimprimé quatre fois en Angleterre, et dont la 5me édition est en 4 vol. in-8°, 1789, a été traduit en allemand et en français, tant par Carra que par M. Breton; cependant il a eu peu de succès en France. 4° *Aperçu du règne de Frédéric II, roi de Prusse, et parallèle de ce prince avec Philippe II, roi de Macédoine et père d'Alexandre*, in-8°, 1789; 5° *Morale et politique d'Aristote*, traduites du grec, avec des notes et une analyse de ses ouvrages spéculatifs, 2 vol. in-4°, 1797. L'auteur a donné, en 1804, une seconde édition de ce livre avec un supplément. Le jugement le plus favorable a signalé ces traductions et ces analyses à l'attention des hommes instruits et des gens de goût. Le caractère et le mérite du philosophe y sont judicieusement dépeints, et le style est en parfaite harmonie avec le sujet. Enfin M. le docteur Gillies a donné une suite et un complément intéressans à l'*Histoire de l'ancienne Grèce*, dans une *Histoire du monde, depuis Alexandre-le-Grand jusqu'à Auguste*, 2 vol. in-4°, réimprimée en 1817.

GILLY (Jacques-Laurent, baron), est né, en 1769, à Fournès, ci-devant Languedoc. Il prit le parti des armes au commencement de la révolution, et mérita, par son zèle, ses talens et son courage, un avancement rapide et des droits à l'estime nationale. Ce brave était adjudant-général à l'armée d'Italie, en 1794. Il obtint, en 1799, le grade de général de brigade. La campagne d'Autriche, en 1809, lui fournit de nombreuses occasions de se distinguer; et le grade de général de division, qui lui fut accordé le 14 août de la même année, récompensa ses importans services. Il reçut le cordon de grand-officier de la légion-d'honneur, le 30 juin 1811, récompense accordée à de nouveaux services rendus sur le champ de bataille. Les événemens politiques de 1814, et l'abdication de Fontainebleau, portèrent le général Gilly à donner son adhésion au rétablissement du gouvernement royal. Le roi le nomma chevalier de Saint-Louis, et lui remit le commandement de la 2me subdivision militaire de Nîmes, le 8 juillet (1814). Le duc d'Angoulême se rendit dans cette ville pour y organiser une armée qu'il se proposait d'opposer à Napoléon. Le général Gilly fut chargé de réunir les volontaires, et de les diriger sur l'armée royale. Déjà à cette époque ces malheureuses contrées étaient tourmentées par un système de réaction qui fortifiait l'animosité des partis. Le général Gilly ne put remplir sa mission comme il le désirait, et dans l'esprit de son mandat. Le retour de Napoléon rallia sous les aigles impériales, tous les soldats qui les avaient déjà suivies, et le général Gilly eut ordre de Napoléon de dissiper les

Le Gal Gilly.

rassemblemens de royalistes, et de prendre toutes les mesures que réclamait la nature des circonstances. Il rédigea des proclamations dans cet esprit, dissipa les faibles forces qui lui étaient opposées, et fit arborer les couleurs qui pendant 25 ans avaient été celles de la victoire et de la nation. La position du général Gilly était des plus critiques. Il se vit dans la nécessité de marcher contre le duc d'Angoulême, qui, abandonné de tous les côtés, fit sa retraite sur Montélimart. Une convention arrêtée par le colonel Laurent laissait au prince la liberté de se rendre à Marseille; mais le général Gilly n'ayant pas cru devoir la ratifier, le général d'Aultanne, envoyé du prince, resta prisonnier, et ce ne fut qu'à la suite d'une nouvelle convention, entre le baron de Damas, nouvel envoyé de S. A. R., et M. Lefèvre, aide-de-camp du général Gilly, que le duc d'Angoulême, alors à Pierre Latte, put s'embarquer avec sa suite, au port de Cette, pour Barcelonne. (*Voy.* Grouchy.) La conduite du général Gilly, modérée en raison des circonstances, fut approuvée de Napoléon, qui lui en fit témoigner sa satisfaction par le ministre de la guerre; le nomma comte, et lui confia le commandement de la 9me division militaire, où le général Gilly organisa les colonnes mobiles. Il fut nommé, au mois d'avril 1815, par le département du Gard, membre de la chambre des représentans; mais il ne s'y rendit point, sa présence dans le Midi étant trop nécessaire pour qu'il pût s'absenter. Les désastres de Waterloo ne détachèrent point le général Gilly de la cause qu'il avait embrassée; il la soutint jusqu'à la dernière extrémité. Menacé par une nouvelle réaction, il sentit la nécessité de s'expatrier. Ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à s'embarquer pour l'Amérique. Arrivé heureusement à New-York, au mois de janvier 1816, il s'y fixa. Son procès fut instruit devant le conseil de guerre de la 1re division militaire, et un jugement le condamna à mort par contumace, le 25 juin 1816. Le général Gilly a enfin trouvé dans la sagesse du gouvernement la juste appréciation de sa conduite. Il a été rendu à sa patrie, et est aujourd'hui au nombre des lieutenans-généraux en disponibilité.

GILPIN (Guillaume), théologien anglais protestant, et biographe des principaux sectaires luthériens, s'est fait principalement connaître par des voyages pittoresques dans diverses parties des îles Britanniques. Né en 1724, dans le Westmorland, d'un père qui était capitaine dans la ligne, il fut reçu maître-ès-arts au collége de la reine à Oxford, après y avoir fait ses études. Il dirigea ensuite, pendant plusieurs années, une maison d'éducation qu'il rendit très-florissante, à Cheam, dans le comté de Surrey. Mais il céda cet établissement à son fils, pour exercer jusqu'à sa mort, arrivée en 1804, les fonctions de vicaire à Boldre, dans le comté de Hamps, fonctions qu'il avait obtenues par l'entremise d'un de ses écoliers, le colonel Milsford, qui s'est fait un nom par l'*Histoire de la Gré-*

*ce*. On dit aussi que Gilpin fut en même temps chanoine de Salisbury. Parmi le grand nombre d'ouvrages, tous écrits en anglais, publiés par Guillaume Gilpin, nous citerons : 1° la *Vie de Bernard Gilpin*, recueillie tant de sa vie écrite par G. Carleton, que de diverses relations contemporaines, lettres originales et autres manuscrits authentiques, 1753, in-8°. C'est l'histoire d'un théologien protestant qui passe communément pour un de ses ancêtres, et qui étant curé de Houghton, fut proscrit sous le règne de Marie Stuart, et ne dut la vie qu'à la mort de cette princesse infortunée. 2° La *Vie de Hugues Lattimer*, 1754, in-8°; 3° *Vie de Jean Wiclef et de ses principaux disciples, lord Cobham, J. Hus, Jérôme de Prague et Zisca*, 1764, in-8°; 4° *Conférences sur le catéchisme de l'Eglise*, in-12; 5° *Exposition du nouveau Testament*, 2 vol. in-8°; 6° *Observations sur la rivière de Wye*, et sur quelques contrées de la partie sud du pays de Galles, 1782-1789, in-8°, dont il a paru une traduction française en 1800, in-8°; 7° la *Vie de Thomas Crammer*, 1784, in-8°; 8° *Voyages en différentes parties de l'Angleterre*, et particulièrement dans les montagnes et sur les lacs du Cumberland et du Westmorland, contenant des observations relatives aux beautés pittoresques, 1787, in-8°, et 1788, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage a été traduit deux fois en français, la première par Guédon de La Berchère, en 1789; la seconde, par le baron de Blumenstein, en 1809, 3 vol. in-8°, et en allemand, 2 vol. in-8°. L'auteur y donne, ainsi que dans ses autres ouvrages du même genre, une description fidèle des paysages qu'il a vus, et y joint des gravures en *aqua tinta*, qui ne sont pas moins exactes, et ajoutent beaucoup de prix à son travail. 9° *Observations relatives principalement à la beauté pittoresque*, faites en 1776 sur diverses parties de la Grande-Bretagne, et particulièrement sur les montagnes d'Écosse, etc., 1789, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage a été traduit en allemand, 1792-1793, 2 vol. in-8°. 10° *Remarques sur les scènes forestières*, et les beautés pittoresques des pays boisés, avec les vues de New-Forest, dans le Hampshire, 1791, 2 vol. in-8°. Il en a paru une traduction allemande en 1800, in-8°. 11° *Essai sur l'imprimerie*, in-12; 12° *Trois Essais sur le beau pittoresque*, sur les voyages pittoresques, sur l'art d'esquisser le paysage, avec un poëme sur la peinture de paysage, 1792, in-8°. On a traduit en français les deux premiers de ces essais, 1799, in-8°. 15° *Observations sur les parties occidentales de l'Angleterre*, principalement sous le rapport de la beauté pittoresque, avec quelques remarques sur les beautés pittoresques de l'île de Wight, 1798, in-8°, avec figures; 14° *Sermons pour une congrégation à la campagne*, avec quelques essais et sujets pour des sermons, 1799-1803, 3 vol. in-8°; 15° *Contrastes moraux*, 1798, in-12; 16° plusieurs autres ouvrages de *piété*; 17° *Observations sur les côtes de Hampshire, Sussex et*

*Kent*, 1806, in-8°; 18° *Dialogues sur divers sujets*, 1807, in-8°. Ces deux dernières productions sont posthumes. Guillaume Gilpin ne se distingua pas moins par sa philanthropie que par ses ouvrages. En 1802, voulant doter une école fondée dans la commune dont il était vicaire, il fit vendre tous ses dessins, et employa leur produit, montant à 1560 liv. sterling (27 à 28,000 fr.), pour le soutien de cet établissement, auquel il consacra encore le produit de ses ouvrages, et de ceux même qui seraient publiés après sa mort.

GILPIN (Jaurey), frère du précédent, et peintre de paysages renommé en Angleterre, réussissait particulièrement à peindre les animaux à l'aquarelle. Il naquit à Carlisle, vers 1755, et mourut à Brompton, le 8 mars 1807. Les dessins qu'il a faits en grand nombre pour les voyages de son frère, n'ont pas peu contribué au succès de ces ouvrages. Mais il s'est surpassé dans l'exécution d'un tableau qui représente un groupe de tigres : ce chef-d'œuvre est, dit-on, actuellement entre les mains de M. S. Whitbread. Jaurey Gilpin faisait partie de l'académie de peinture, et n'était pas moins recommandable par ses qualités morales que par ses talens.

GIN (Pierre-Louis-Claude), magistrat et homme de lettres, naquit à Paris en 1726. Il descendait de Boileau, dont ses ouvrages rappellent bien peu le mérite littéraire. Comme magistrat, Gin a droit à de justes éloges. D'abord avocat, puis conseiller au parlement Maupeou, il devint, lors de la dissolution de ce parlement, conseiller au grand conseil. Il perdit cette charge en 1791, par suite de la suppression des cours souveraines. Depuis ce moment jusqu'à l'époque du procès de Louis XVI, il se livra à des occupations littéraires. Le 22 décembre 1792, il adressa à Barère un plaidoyer en faveur du monarque dont on instruisait le procès. Il y a des pages éloquentes dans cet ouvrage, écrit en quelque sorte tout entier d'inspiration. Cet acte de courage et d'humanité compromit non-seulement la sûreté de Gin, mais encore celle de sa famille. Il fut incarcéré avec elle à Port-Libre (abbaye située rue de la Bourbe), au commencement de 1793; cependant cette proscription cessa l'année suivante, et Gin devint, dans la même année, maire de la petite commune de Clamart-sous-Meudon, dans laquelle il possédait une propriété. Pendant sa captivité, il apprit l'anglais d'un de ses compagnons d'infortune, à qui il enseigna en échange la langue grecque; c'est à cette circonstance que l'on doit une traduction, à la vérité bien faible, du *Ministre de Wakefield* qu'il fit imprimer en 1797, in-8°. A l'époque où, pour exercer des fonctions publiques, il fallait prononcer le serment de haine à la royauté, Gin (rapportent les auteurs d'une Biographie) écrivit sur le registre de la commune d'Issy : « que non-seulement il ne ferait pas le serment » qui lui était demandé; mais que, » bien loin de là, il déclarait que le » gouvernement monarchique était le seul qui pût convenir à la

» France ». Il cessa ses fonctions, et reprit ses occupations littéraires jusqu'à sa mort, arrivée le 19 novembre 1807; il était âgé de 81 ans. Il a laissé un fils, ancien conseiller au grand-conseil. Gin, homme instruit et laborieux, fut un très-médiocre écrivain; dans le nombre beaucoup trop considérable de ses ouvrages, il en est qui ne peuvent pas soutenir cinq minutes de lecture. Nous allons citer les principaux, et faire remarquer ceux qui sont les plus dignes d'attention : 1° *Traité de l'éloquence du barreau*, in-12, 1767; ouvrage au-dessous du médiocre, et dans lequel l'auteur n'a été inspiré, ni par les modèles que lui offrait l'antiquité, ni par les orateurs du barreau français, ni par le sujet lui-même, qui devait développer en lui les germes de quelque talent. Reproduit avec de nombreux changemens, en 1803, ce traité n'a pas obtenu plus de succès; 2° *Des vrais principes du gouvernement*, in-8°, 1778; réimprimé dans le même format en 1780; puis en 2 vol. in-12, en 1782; enfin considérablement augmenté en 1801, 2 vol. in-8°. Voici le jugement que portent de cet ouvrage les auteurs de la Biographie, que nous avons déjà cités : « C'est un long plaidoyer en » faveur du gouvernement monar- » chique, où Gin combat Montes- » quieu et Mably, mais avec des » armes bien inégales. On sent à » chaque instant qu'il était dépour- » vu des qualités qui constituent » soit le législateur, soit l'écrivain. » Ce que cet ouvrage offre de » plus curieux, c'est une lettre é- » crite par Voltaire à Gin, pour » le remercier du *cadeau* (ce sont » les biographes eux-mêmes qui » soulignent ce mot) qu'il lui » avait fait de son livre. » 3° *Analise du droit français, comparé avec le droit romain*, 1780, 1 vol. in-4°, deuxième édition, de 1803 à 1805, 6 vol. in-8°, ouvrage peu recherché, même des jurisconsultes; 4° *Œuvres complètes d'Homère*, avec des notes et des imitations par des poètes latins, italiens et anglais, 2 éditions in-8° et in-12, 1783-1784, 8 vol. M. Pierre-Didot l'aîné en donna, en 1788, une édition in 4°, avec 50 planches et 2 cartes géographiques. Les événemens de la révolution ne permirent de publier que *l'Iliade* : Louis XVI avait souscrit pour 100 exemplaires. 5° *Hésiode*, 1785, in-8°; 6° *Idylles de Théocrite*, 2 vol. in-12 et in-8°; 7° *Œuvres de Virgile* (Bucoliques), traduction nouvelle in-12; 8° *Harangues politiques de Démosthène, et harangue d'Eschine contre cet orateur*, 1791, 2 vol. in 8°; 9° *Odes de Pindare*, unique traduction en prose poétique, 1801, in-8°; 10° *Eglogues de Virgile*, traduction nouvelle, 2me édition, 1801, 2 vol. in-12; 11° *Continuation du discours de Bossuet sur l'histoire universelle*, 1802, 2 vol. in-12, ouvrage divisé en sept époques, depuis Charlemagne jusqu'à la convocation des états-généraux en 1789. Gin a quelquefois été inspiré par son illustre prédécesseur; son style est généralement assez soutenu; il y a des pages éloquentes. On doit encore citer parmi les productions qui lui font le plus

d'honneur, l'*Eloge du dauphin*, père de Louis XVI, et l'*Eloge de Suger*. Gin avait publié en 1779, en 4 vol. in-8°, sous le titre *De la religion par un homme du monde*, un ouvrage qu'il reproduisit en 1806, sous le titre : *De la religion du vrai philosophe, ou l'Observateur impartial de la nature*, contenant l'examen de systèmes divers du 18me siècle, et la preuve ou la liaison des principes du christianisme avec les maximes fondamentales de la tranquillité des états. Cet ouvrage n'eut aucun succès. Gin publia, quelque temps avant sa mort, le *prospectus* des *œuvres complètes d'Homère*, édition polyglotte, en cinq langues (grec, latin, français, anglais, italien), entreprise qui ne fut point encouragée. Il a laissé en manuscrit : *l'Analise raisonnée du droit français, par la comparaison de nos anciennes lois et du code Napoléon*, et une traduction de *Milton*.

GINGUENÉ (Pierre-Louis), littérateur, membre de l'institut, et chevalier de l'ordre de la Réunion, naquit à Rennes, vers 1748. Il n'avait pas encore 20 ans lorsqu'il fut chargé d'une éducation particulière à Paris, où il était venu pour achever ses études. Il débuta dans la carrière des lettres, par une jolie pièce de vers, *La confession de Zulmé*, qui obtint assez de succès pour que plusieurs littérateurs connus se la laissassent attribuer; mais vint le moment où l'auteur crut devoir écarter le voile dont il s'était couvert. Cette révélation causa un singulier scandale. En 1786, une élégie touchante sur la *Mort du duc de Brunswick*, qui s'était noyé dans l'Oder en secourant des malheureux, prouva que le talent de Ginguené pouvait atteindre au genre le plus élevé. Il publia ensuite un *Eloge de Louis XII*, 1788, in-8°; puis une *Notice sur la vie et les ouvrages de Piccini*, et des *Lettres sur les Confessions de J.-J. Rousseau*, 1791, in-8°. Ces trois opuscules, dont le dernier est une apologie du philosophe de Genève, contribuèrent à étendre la réputation de Ginguené. Il fit paraître, à la même époque, une brochure in-8°, intitulée *De l'autorité de Rabelais dans la révolution présente*, petit écrit qui se distingue éminemment par des opinions sages et libérales. La conformité de son caractère et de ses opinions politiques l'ayant lié avec Champfort, il travailla avec lui à la *Feuille villageoise*, en remplacement de Cérutti et de Grouvelle. Cet ouvrage périodique, écrit avec autant de patriotisme que de sagesse, avait pour objet d'éclairer les habitans des campagnes sur les bienfaits de la révolution, en les préservant des excès auxquels on cherchait à les entraîner, et il atteignait parfaitement son but. La modération fut trop souvent un crime en France. Ginguené en fit la triste épreuve. Enfermé à Saint-Lazare avec Roucher et André Chénier en 1793, il les eût probablement suivis à l'échafaud, si, comme cela arrive quand le despotisme est porté à son comble, un incident inespéré n'eût renversé la tyrannie. Après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), Ginguené fut adjoint

au comité d'instruction publique près du ministère de l'intérieur, et ne tarda pas à diriger seul cette partie. C'est à peu près vers le même temps qu'il fut nommé membre de l'institut. N'ayant point voulu accepter les fonctions de ministre de France près des villes Anséatiques, il fut envoyé, auprès du roi de Sardaigne, avec le titre d'ambassadeur. Après avoir eu avec le cabinet sarde quelques difficultés sur l'application de l'amnistie aux insurgés du Piémont, il parvint cependant, au milieu de l'année 1798, à négocier un traité qui rendit les Français maîtres de la citadelle de Turin. Mais il fut bientôt rappelé de sa mission diplomatique, où M. d'Eymar lui succéda. Nommé au tribunat, après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), Ginguené y combattit d'abord un projet de résolution sur le mode à établir pour faire correspondre les premières autorités entre elles. En 1800, il attaqua avec non moins de vigueur l'établissement proposé de tribunaux spéciaux. Toujours en garde contre les vues du gouvernement, il fit partie du premier cinquième des tribuns qui fut éliminé en 1802. A la tribune, il s'était montré constamment attaché aux principes libéraux et philanthropiques qu'il avait manifestés successivement dans la *Feuille villageoisé*, à laquelle il travailla jusqu'en 1796, et dans la *Décade philosophique*, autre ouvrage périodique, dont il fut le rédacteur principal pendant plusieurs années, et qu'il continua sous le titre de *Revue philosophique et littéraire*, après l'abolition du calendrier républicain, jusqu'en septembre 1807, époque à laquelle le gouvernement réunit cette feuille au *Mercure de France*, que Ginguené enrichit encore d'excellens morceaux de critique littéraire. N'ayant plus de fonctions publiques à remplir, Ginguené se livra tout entier à la culture des lettres. Il fit paraître un recueil d'épigrammes mises en action, sous le titre de *Fables nouvelles*, 1811, in-18. L'année suivante, il publia, dans le même format, ses *Fables inédites*, avec d'autres poésies telles que le poëme d'*Adonis*, et la traduction en vers français du poëme de Catulle intitulé *Les noces de Thétis et de Pélée*, avec le texte *è regione*, ainsi que des variantes et des notes. Mais il s'occupait plus spécialement d'un grand ouvrage, dont il rassemblait depuis long-temps les matériaux, et qui est devenu le vrai fondement de sa gloire. Nous voulons parler de l'*Histoire littéraire d'Italie*, en 9 vol. in-8°, dont les trois derniers n'ont paru que trois ans après la mort de de l'auteur, arrivée le 17 novembre 1816. Dans cet ouvrage, aussi bien écrit que bien pensé, Ginguené, sans partager l'engouement des Italiens pour leurs auteurs classiques, a su apprécier dignement leurs productions qu'il a analisées et quelquefois traduites en partie, et leur a rendu toute la justice qu'elles méritent. On doit à Ginguené la plupart des articles d'auteurs italiens qui se trouvent dans la *Biographie universelle*, et ce ne sont pas les moins exacts ni les

moins intéressans de cette collection volumineuse. Ce fut également lui qui rédigea les articles de musique pour l'*Encyclopédie méthodique*. Il a aussi rédigé les *Tableaux de la révolution française*, 1790 et 1791, in-fol., depuis la 14me jusqu'à la 25me livraison. Enfin, il fut l'éditeur des *Œuvres de Lebrun*, son ami, qu'il publia avec une *Notice* sur la vie de ce poète, en 1811, 4 vol. in-8°.

GIOIA (Melchior), né à Plaisance vers 1760, y étudia au collége de Saint-Lazare, et y fut ordonné prêtre. Il s'y adonna aussi aux mathématiques, et parut s'en occuper exclusivement jusqu'à l'entrée des Français en Italie. En 1796, on proposa cette question aux publicistes italiens: *Quel est celui de tous les gouvernemens libres qui convient le mieux à la félicité de l'Italie?* Gioia concourut pour le prix, et sa dissertation fut couronnée à Milan. Ce succès le décida à s'occuper d'objets politiques; il a composé différens écrits, parmi lesquels nous distinguerons une brochure intitulée: *Les Anglais peints par eux-mêmes*, qui parut à Milan, lors du système continental. Ses ouvrages sur l'économie politique eurent aussi beaucoup de succès. Il composa ensuite un livre sur *la théorie du divorce*, qui parut si hardi et si contraire aux idées religieuses, que le gouvernement se crut obligé de priver l'auteur de sa place d'historiographe. Il fut dédommagé de cette perte par le ministre de l'intérieur, qui le nomma chef de la division chargée de la statistique du royaume. Un nouveau ministre le renvoya de cette place. Gioia s'en vengea en publiant une brochure intitulée: *Il povero diavolo*. Le ministre et d'autres personnages importans crurent s'y reconnaître, et l'auteur reçut l'ordre de sortir du royaume. Il y rentra 18 mois après, ses amis ayant obtenu pour lui, du vice-roi, la permission de revenir à Milan. Il y demeure encore, et continue de s'y occuper d'économie publique et de mathématiques. Il possède à Grandino une mine de charbon fossile, dont il dirige l'exploitation suivant ses propres idées. Indépendamment des ouvrages dont nous avons parlé, il a publié: 1° un *Traité sur le prix des comestibles*; 2° une *Logique statistique*: 3° des *Tables statistiques*, ayant pour second titre: *Norme per descrivere, calcolare, classificare tutti gli oggetti d'amministrazione privata e publica* (Milan, 1808, in-8°). Le gouvernement lui avait donné quelques encouragemens pour un grand ouvrage qu'il avait entrepris, la statistique des 20 départemens dont se composait le royaume d'Italie; il a dû souffrir quelques modifications. Gioia a aussi publié 2 volumes d'un traité d'*Économie générale*.

GIORGI (Antoine-Augustin), général des augustins italiens, naquit en 1711, à Santo-Mauro, bourg près de Rimini. Il se fit religieux à Bologne à l'âge de 16 ans, et s'adona à l'étude de la théologie, qu'il professa ensuite avec succès dans plusieurs villes. Benoît XIV, qui l'avait connu à Bologne, ne tarda pas à l'appeler à Rome, où ses talens le firent également connaître. Il possédait

les langues grecque, hébraïque, chaldéenne, samaritaine et syriaque. Les théologiens espagnols avaient mis à l'*index* l'histoire du pélagianisme du cardinal Noris. Le pape voyant avec peine qu'on eût si mal jugé cet ouvrage, chargea Giorgi d'en faire l'apologie. Celui-ci répondit si bien à cette confiance, que Benoît XIV l'en récompensa, en l'admettant dans sa société intime, et en lui confiant le soin de la bibliothèque Angélique. On lui offrit alors la chaire de théologie de Vienne, mais il lui préféra les avantages dont il jouissait à Rome. Sous le successeur de Benoît XIV, les partisans de la doctrine de saint Augustin perdirent un peu de leur crédit : Giorgi consacra les momens où il était moins en évidence, à terminer un travail pour lequel la connaissance de 11 langues différentes lui donnait une grande facilité, et il publia l'*Alphabetum tibetanum*. Il put éclaircir alors plusieurs points d'érudition, que les recherches occasionées par la composition de cet ouvrage l'avaient mis à même d'approfondir. Le cardinal Borgia appréciait son mérite et l'aidait souvent de ses conseils. Tranquille et modeste, il n'avait que la passion du travail et des livres; mais on le chargea malgré lui de plusieurs emplois, et entre autres de celui de procureur-général de son ordre, qu'il remplit pendant 22 ans. Il ne profita de l'autorité que lui donnait sa place, que pour faire le bonheur de ses confrères, effacer les restes de l'ancienne barbarie, qui infectaient encore les écoles de théologie, et y faire régner la bonne littérature. Il avait commencé un ouvrage sur les inscriptions grecques de l'église de Rimini, dans l'objet d'éclaircir l'histoire civile et ecclésiastique de sa patrie, lorsqu'il mourut dans un âge très-avancé, le 4 mai 1797.

GIOVIO (Louis), né dans le pays de Côme, fut d'abord placé par l'empereur Napoléon dans le conseil-d'état du royaume d'Italie, section de la guerre et de la marine, puis décoré de l'ordre de la Couronne-de-fer, créé comte, et nommé membre du conseil du sceau des titres. Quand, vers la fin de 1813 et au commencement de 1814, le vice-roi tenait les Autrichiens en échec sur les bords du Mincio, le comte Giovio reçut la mission délicate d'aller dans les départemens, afin d'y accélérer une nouvelle levée de conscrits, et la rentrée de contributions extraordinaires. Il s'acquitta de cette mission, sinon avec beaucoup de succès du moins avec beaucoup de zèle. Mais lorsque par l'union de toutes les forces de l'Europe, Napoléon fut renversé, le comte Giovio, oubliant tout-à-coup qu'il lui devait sa fortune, se déchaîna non-seulement contre son bienfaiteur, mais contre la nation française tout entière; et s'écria dans une assemblée électorale tenue à Milan, le 23 avril 1814 : « Puissent les Alpes, deux » fois entassées les unes sur les » autres, nous séparer à jamais de » cette nation qui porta toujours » le malheur et la désolation dans » notre patrie. » Pour avoir le droit de tenir un pareil langage, il aurait fallu l'avoir justifié d'avance

par ses actions; et l'on a mauvaise grâce de prodiguer l'outrage à ceux dont on a sollicité les faveurs.

GIRARD (DE L'AUDE); ayant embrassé les principes de la révolution avec chaleur, il remplissait des fonctions municipales, lorsqu'il fut élu en septembre 1792, député du département de l'Aude à la convention nationale; il y garda le plus profond silence, et dans le procès du roi, vota la mort avec sursis et l'appel au peuple. Le 3 mai 1795, il appuya l'avis de Louvet, tendant à faire prononcer la confiscation des biens des émigrés, et la restitution de ceux des condamnés. Dans les journées des 12 germinal et 1er prairial, il s'éleva contre la faction des terroristes, et dénonça Milhaud du Cantal, comme leur partisan. Réélu au conseil des anciens, il vota en faveur de la résolution relative à l'emprunt forcé, et se prononça pour l'exclusion de Job Aymé, des fonctions législatives. Le 6 mai 1796, il fut de l'avis de rejeter le projet de Muraire, favorable aux parens des émigrés. Il sortit du conseil au mois de mai 1797, et est resté depuis étranger aux affaires publiques.

GIRARD (PIERRE-SIMON.) ingénieur des ponts et-chaussées, né à Caen, le 4 novembre 1765; a composé sur les écluses, un mémoire couronné par l'académie des sciences en 1792. Ayant fait partie de l'expédition d'Égypte, en 1798, il a inséré plusieurs morceaux intéressans, sur les mesures agraires et l'agriculture, etc., dans les *Mémoires sur l'Égypte*, et a rédigé un morceau sur l'agriculture et le commerce de Saïd, dans le tome 3 de la *Décade égyptienne*, précédé d'une notice sur l'aménagement et le produit des terres de la province de Damiette. Chargé en 1802 de l'entreprise du canal de l'Ourcq, il obtint ensuite la direction générale des fontaines de Paris. M. Girard a été nommé, en juin 1815, membre de l'institut, première classe, section de physique générale, en remplacement de M. Lévêque. On a de lui un ouvrage précieux, publié en 1798, intitulé : *Traité analitique de la résistance des solides, et des solides d'égale résistance, auquel on a joint une suite de nouvelles expériences sur la force et l'élasticité spécifique des bois de chêne et de sapin*, in-4°; en 1804, un *Essai sur le mouvement des eaux courantes, et la figure qu'il convient de donner aux canaux qui les contiennent*, in-4°; en 1806, un *Devis général du canal de l'Ourcq*, 2 vol. in-4°; en 1810, des *Recherches sur les eaux publiques de Paris*, in-4°. M. Girard a fait paraître, la même année, des *Recherches expérimentales sur l'eau et le vent*, traduites de l'original anglais, de Smeaton, in-4°.

GIRARD (LE BARON), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, et pair de France de la création de Napoléon en 1815. On n'a point de renseignemens sur ses premières années; on sait seulement qu'à la bataille d'Austerlitz, il était adjudant-commandant de la réserve de cavalerie de la grande-armée. Sa belle conduite, dans la campagne de 1805, lui valut la croix de commandant de la légion-d'honneur,

et dans celles de 1806 et 1807, le grade de général de brigade. Étant passé en Espagne en 1809, il y fut nommé général de division. Les sages dispositions qu'il sut prendre au passage du Tage, près de Talavera, et à la bataille d'Ocana où il décida la victoire, et où il fut blessé, le firent citer de la manière la plus honorable. Il ne se distingua pas moins dans la campagne de 1809, et dans celle de 1811. Il fit preuve de talent et de valeur à Aracena, à Bien-Venida, à Olivença, sur les hauteurs de San-Christoval, et successivement à la Gébora, à Santa-Marta et Villalba. Ce général, dont on a vanté les sages dispositions, se laissa cependant surprendre à Cacérès, après avoir dispersé le corps d'armée de Castanos. Se reposant sur sa victoire, il n'avait point établi de postes avancés; aussi fut-il attaqué et forcé de se sauver dans les montagnes, avec moins de la moitié de son corps d'armée. La bravoure qu'il déploya à Lutzen, le 2 mai 1812, fit bientôt oublier cette faute. Blessé de deux coups de feu, et ne pouvant plus combattre, il refusa de quitter le champ de bataille, et ne cessa d'employer toute la force qui lui restait, à exciter la valeur des troupes. « C'est aujourd'hui » (criait-il) le moment pour tout » ce qui a le cœur français, de » vaincre ou de périr. » Il se rétablit de ses blessures, se trouva à l'affaire de Dresde, et poursuivit l'ennemi depuis Bischoff-Werda jusqu'à la Sprée. Le 8 avril 1814, il adhéra aux changemens politiques survenus en France, et reçut la croix de Saint-Louis le 2 juin. Lorsque Napoléon reparut en mars 1815, le général Girard se rallia aux drapeaux sous lesquels il avait tant de fois combattu. Nommé pair et commandant d'un corps, à la tête duquel il fut tué à la bataille de Fleurus, il eut du moins la consolation de mourir au milieu des triomphes de sa patrie.

GIRARDI (Michel), célèbre anatomiste et physicien, naquit à Limone di Benaco, dans le territoire Brescian, le 30 novembre 1731. Il publia, quelque temps après avoir terminé ses études qu'il avait faites avec beaucoup de distinction à Padoue, une dissertation latine sur le fruit appelé *raisin d'ours*, dont le suc lui paraissait très-propre à guérir la gravelle, maladie dont il s'est utilement occupé. Il combattit l'inoculation, qui alors était une découverte récente; mais il fut vivement réfuté par les médecins français et italiens. Cette lutte troubla long temps sa tranquillité; néanmoins elle ne le rendit point injuste à l'égard de ses adversaires; il n'oublia point que la modération donne un nouveau prix à la raison et fait excuser l'erreur. Successeur de Morgagni à la chaire d'anatomie de l'université de Padoue, son professorat fut si brillant, que l'université de Parme, qui jouissait de la plus haute considération, désira se l'attacher : il fut associé à l'institut de Bologne, à la société italienne des sciences, et à la société royale de Madrid. De violens accès de goutte le forcèrent souvent de suspendre ses travaux et ses leçons. Il mourut le 17 juin 1797. Girardi

a publié : 1° *De uvâ ursinâ*, in-8°, fig., Padoue, 1764; 2° *Lettera sul ritorno del vajuolo dopo l'inserto*, 1766, Padoue; 3° *Illustratio tabularum Joannis Dominici Santorini*, 1775, Parme; 4° *Saggio di osservazioni anatomiche intorno agli organi della respirazione degli uccelli* (dans les mémoires de la société italienne); 5° *Saggio di osservazioni anatomiche intorno agli organi elettrici della torpedine* (mémoires de la même société, tome 3); 6° *Osservazioni e riflessioni sulla tonaca vaginale de testicolo* (mêmes mémoires, tome 4); 7° *De origine nervi intercostalis, dissertatio* (Florence), ouvrage dont l'abbé Rozier a donné en français un excellent extrait dans son *Journal de physique* (1792, septembre); 8° *Prolusione sulle cose anatomiche*, Parme, 1781. Dans les notes de ce discours, qu'il avait prononcé à l'ouverture des études de sa classe, il prouve par ses propres expériences, la bonté et l'exactitude de celles de Fallope et d'Albinus sur la manière de faire renaître les dents. On trouve encore dans ces notes son opinion sur l'*Hermaphrodisie* de la dame Michel-Anne Drouart de Paris; il y démontre que le sexe féminin était prédominant chez cette personne. 9° *Recherches anatomiques particulières sur l'ouïe des chauve-souris*. Ce travail intéressant, qui fut entrepris par Girardi à la demande de Spallanzani, offre des détails fort curieux. En disséquant la chauve-souris, il reconnut que l'organe de l'ouïe est chez elle beaucoup plus exquis que chez les autres animaux. 10° Enfin *Osservazioni riguardanti le uova delle pollanche, e gli organi inservienti alla generazione nei galli e nelle galline*. Ces deux derniers ouvrages sont restés manuscrits.

GIRARDIN ou GERARDIN (René-Louis, marquis de), maréchal-de-camp, né à Paris en 1735, mort en 1808, fut le créateur des jardins d'Ermenonville, et l'ami de J. J. Rousseau. Le nom de Girardin a une noblesse toute philosophique; mais l'histoire, dont les biographies ne sont que le personnel, réclame encore une autre illustration pour cette famille. Elle est originaire de Florence, où elle est connue sous le nom de *Gherardini*. A l'époque des troubles de cette république, deux de ses membres furent proscrits, et devinrent la souche des *Fitz-Gerald* d'Irlande, et des *Girardin* de Champagne : *la Toscane française*, ouvrage que l'on trouve à la Bibliothèque du roi, renferme des documens intéressans sur cette famille. René de Girardin, toutefois, paraît s'être exclusivement consacré à la famille du genre humain. Il avait été particulièrement attaché au roi Stanislas, dont la sinécure royale de Nanci était l'asile des lettres, des beaux-arts, de la philosophie et de la simplicité. On sait qu'il n'y a pas d'êtres plus aimables que les rois détrônés. Ils sont réduits à n'avoir plus que des amis, et Stanislas méritait d'en avoir. René de Girardin servit la France militairement, dans l'état-major de l'armée, et fut maréchal-de-camp par ancienneté. L'esprit de méditation, et l'amour pour l'humanité, qui le caractérisaient particulièrement, s'emparèrent

exclusivement de son existence, quand, retiré à Ermenonville, il y inventa l'art d'embellir la campagne autour de l'habitation de l'homme. Les jardins dont il entoura la sienne, furent en France le premier essai, et sont encore en Europe le plus beau modèle de cette noble industrie. René de Girardin appliqua à cette création toute la theorie d'une science; et un ouvrage devenu classique, intitulé *De la composition des paysages sur le terrain*, attira sur lui les regards de l'Europe. « Un jardin, » dit-il dans son introduction, fut » le premier bienfait de la Divini- » té, le premier séjour de l'hom- » me heureux. » Cet ouvrage, également distingué par le style, par la methode, et par l'attrait particulier qu'il porte avec lui, a été traduit dans toutes les langues. Doué des connaissances les plus vastes, et de ce don si rare, de savoir les rendre populaires par le charme de la conversation, René de Girardin y joignait encore le plus noble caractère, et favorisé qu'il était par la fortune, il offrait chaque jour le précepte et l'exemple de la doctrine toute philanthropique à laquelle il s'était livré. Aucune de ces pensées élevées et profondes, sur la dignité de l'homme, sur ses devoirs, sur ses besoins, sur l'ordre social, et sur l'amélioration de la condition politique des sociétés, ne lui étaient étrangères. Rousseau malheureux ne pouvait échapper à M. de Girardin qui réalisait pour Jean-Jacques un autre premier homme dans un autre paradis, et Ermenonville devint l'asile des deux sages. Jean-Jacques ne crut pas pouvoir mieux payer cette hospitalité, qu'en se chargeant de surveiller l'éducation des enfans de son ami; et sans doute c'est à l'entraînement de ses inspirations, à la persuasion irrésistible de ses entretiens, à la lecture réfléchie et constante de ses ouvrages, à l'ecole du plus beau génie que puisse invoquer à jamais, soit la liberté, soit l'esclavage des hommes, que l'on doit attribuer la fermeté et l'élévation des principes politiques de son premier élève, de Stanislas Girardin, appelé tant de fois au périlleux honneur de la députation. (*Voyez la notice suivante.*) René de Girardin fut le véritable, peut-être le seul ami de Jean-Jacques. Le philosophe de Genève termina sa carrière le 2 juillet 1778, sous le toit du philosophe d'Ermenonville; le jardin où sa cendre fut déposée prit le nom de *l'Elysée*, et devint le pèlerinage de toute l'Europe. Ce grand homme avait choisi l'asile de sa dépouille mortelle, sous des peupliers, dans une île, où son ami lui donna la dernière hospitalité. Un autre grand homme aussi a choisi dernièrement sa demeure funèbre sous l'ombrage des saules, dans une île; mais cette île ne lui fut pas hospitalière. Un monument simple élevé dans l'île des Peupliers exécuta la dernière volonté de J. J. Rousseau. La volonté des morts, toujours si sacrée pour les hommes, devrait l'être à plus forte raison pour ceux qui gouvernent les sociétés. Toutefois cette volonté de Jean Jacques fut subitement violée, le 11 octobre 1794, par un décret de la convention nationale, qui ordonna l'enlèvement

Girardin.

Député.

des cendres de Rousseau : mais au moins ce fut pour leur donner les honneurs du Panthéon, et le sacrilége devint une apothéose; car elles furent placées solennellement dans le temple qui portait pour inscription : AUX GRANDS HOMMES, LA PATRIE RECONNAISSANTE! Cependant la cendre de Rousseau devait éprouver les vicissitudes de sa vie. Le 12 décembre 1821, le Panthéon des grands hommes fut mis à la disposition de l'archevêque de Paris, et la destination de l'édifice fut changée. Singulière destinée, que celle qui peut faire répéter par l'ombre de Jean-Jacques ce qu'il avait écrit cinquante ans auparavant aussi à l'archevêque de Paris : MONSEIGNEUR...., QU'Y A-T-IL ENTRE VOUS ET MOI?

GIRARDIN (CÉCILE-STANISLAS-XAVIER, COMTE DE), commandant de la légion-d'honneur, grand' croix de l'ordre des Deux-Siciles, chevalier de Saint-Louis, commandeur de Sainte Anne de Russie, est né à Lunéville, où il fut tenu sur les fonts de baptême par le roi de Pologne, et a été élevé à Ermenonville par J. J. Rousseau. Filleul d'un roi, disciple d'un philosophe, voué par les souvenirs de son enfance et par les principes de son éducation à voir dans la royauté la protectrice de la liberté, et dans la liberté la sauvegarde de la royauté, Stanislas Girardin vit arriver avec joie l'époque d'une révolution, qui devait rendre commune à son souverain et à ses compatriotes la philosophie politique qu'il avait reçue du roi Stanislas et de J. J. Rousseau. Il était entré au service en 1779, et 10 ans après, il était capitaine au régiment de Chartres-dragons. Son régiment, en garnison dans la ville du Mans, se prononça pour le nouvel ordre de choses. Le colonel était le comte de Valence, mort pair de France en 1822. Les citoyens du Mans offrirent la cocarde nationale à Stanislas Girardin, en lui disant : « Élève de Jean-Jacques, » ton patriotisme te rend digne de la » porter. » Peu après, il fut nommé commandant de la garde nationale à cheval de la ville. Appelé ensuite à son conseil municipal, il rendit de tels services à cette commune, qu'il en fut récompensé par des lettres de citoyen. La liberté était alors le besoin de tous, et la reconnaissance publique n'était qu'une justice personnelle. Tels furent les principes de M. de Girardin dans la révolution. Il débuta, dans la carrière politique, à la convocation des états-généraux, comme député du tiers-état à l'assemblée bailliagère de Senlis; il venait de donner un gage public de ses opinions par la publication d'un écrit intitulé : *Lettre du vicomte d'Ermenonville à M.****. L'injustice de l'arrêt du conseil qui condamnait les électeurs du tiers-état à se réduire au quart, avant de procéder à l'élection de leurs représentans, révolta le député du tiers; et la vigoureuse opposition de son bailliage, dont il était le principal auteur, attira sur lui la vengeance du gouvernement. Il eut l'honneur d'être l'objet de la dernière lettre de cachet qui fut lancée par la main du pouvoir. Mais cette main était débile, et l'exécution de la lettre de cachet n'eut pas

lieu. Les cahiers du bailliage de Senlis, dont M. de Girardin était l'un des rédacteurs, demandaient avec force l'abolition de toutes les tyrannies qui pesaient alors sur le peuple, et que l'on voudrait en vain ressusciter : nous voulons parler des capitaineries, des droits féodaux, des justices seigneuriales, des lettres de cachet, etc. Après l'assemblée de Senlis, M. de Girardin fut admis à celle de Vitry-le-Français, en qualité de fondé de pouvoirs de M. le duc d'Orléans : il était porteur de ces instructions fameuses devenues historiques, que l'on attribue à l'abbé Sieyes. De retour à Paris, il fut nommé électeur par la section des Petits-Pères. En 1790, il fut élu président de l'administration centrale du département de l'Aisne, et ce fut son début dans la haute carrière administrative; il dut à la bonté de sa gestion les deux témoignages les plus honorables de la satisfaction de ses concitoyens, qui le nommèrent d'abord président du collége électoral de l'Oise en 1791, et ensuite leur représentant à la première législature. Cette époque lui ouvrit la carrière législative, qu'il a constamment honorée, comme il l'honore encore à présent par l'attitude d'une conscience irréprochable, une discussion prompte, piquante et élevée, et par une sûreté de caractère et de doctrine qui ajoutent l'homme de bien à l'homme de talent. Il se montra, dans cette mémorable session, le défenseur infatigable de la constitution de 1791; persuadé qu'il était alors, que la plus mauvaise constitution est préférable à la meilleure des révolutions. Il s'était montré, aux assemblées bailliagères, l'ennemi de toute espèce de priviléges, quoiqu'il fût d'une classe à qui alors l'habitude des préjugés pouvait être pardonnée. A la législature, il se déclara hautement l'ami de toutes les libertés, et combattit avec chaleur la tyrannie des passe-ports, la servitude de la presse, et l'impolitique loi du serment, auquel on voulait assujettir les prêtres et les émigrés, comme si en leur qualité de Français, ils n'étaient pas sous la loi commune. Il s'opposa également, par le même esprit de justice, à la confiscation de leurs biens et à la déportation des prêtres insermentés. Attaché par ses principes et par ses sermens à la monarchie constitutionnelle, il y resta fidèle jusqu'au dernier moment. La séance du 30 mai 1792, qui se prolongea fort avant dans la nuit, fournit à M. de Girardin l'occasion de proclamer hautement les principes au nom desquels la révolution avait été entreprise. La conduite de M. de Girardin explique la haine que lui portaient les deux extrêmes de l'époque, les jacobins et les courtisans. Vers la fin de la session, il fut exposé à en être la victime avec plusieurs de ses collègues, qui au sortir de la séance du 8 avril furent comme lui insultés et blessés. Dans le mois de juillet 1792, M. de Girardin fut appelé à la présidence de l'assemblée législative, où il a siégé jusqu'à l'époque de son remplacement par la convention nationale. Depuis le 10 août, il crut devoir s'abstenir de monter à la tribune;

cependant il fut assez heureux ce jour même pour prendre part à la rédaction du décret qui contribua à sauver une partie des gardes suisses. Objet d'une persécution directe, qui le menaçait le jour où il cessait d'être inviolable en cessant d'être député, M. de Girardin dut à l'amitié de M. Maret, à présent duc de Bassano, une mission du gouvernement provisoire, pour l'Angleterre; cette mission n'avait pas d'autre objet que de mettre ses jours en sûreté. Il revint de Londres en 1793, dans la soirée du 21 janvier, époque terrible qu'il avait éloquemment prophétisée dans la séance du 30 mai précédent. Il alla se cacher à Ermenonville chez son père, et de là auprès de Sezanne, chez son oncle le baron de Baye. Il y fut arrêté par ordre du comité de salut public, et détenu dans la prison de cette petite ville. Son crime était, comme celui de beaucoup d'autres, d'être resté fidèle à la constitution de 1791, c'est-à-dire à la patrie et au roi. Aussi n'est-il plus douteux à présent pour personne, que cette terreur, qui fit tant de mal à la cause sacrée de la liberté, était le fruit de machinations extérieures, ourdies et conduites sous l'influence étrangère. Enfermé avec ses frères, M. de Girardin dut à cette captivité l'avantage d'apprendre un métier. Il n'avait pas oublié Jean-Jacques; il se souvint d'*Emile*, et se fit menuisier. Il établit avec ses frères un atelier dans la prison, et il travaillait pour les menuisiers de la ville, qui devinrent leurs protecteurs et leur rendirent des services essentiels en beaucoup de circonstances. Heureusement pour M. de Girardin, le comité de sûreté générale ne fut pas averti que l'un de ses prisonniers était membre de l'assemblée législative. Sans cela, cet honorable député eût été infaillibiement traduit devant le tribunal qui n'absolvait jamais, et nous n'offririons aujourd'hui à nos lecteurs qu'une notice nécrologique. Enfin, le 9 thermidor vint sauver quelques amis de la liberté. Toutefois ce ne fut que 6 semaines après que M. de Girardin et ses frères furent rendus à leur famille. A peine libre, il fut nommé par le directoire membre du district de Senlis, sous peine d'être renvoyé en prison, s'il refusait sa nomination. «Ramenez-moi aux Carrières, répondit-il, si cela vous convient; mais je vous déclare ne pouvoir accepter des fonctions qui m'obligeraient de concourir à l'exécution de lois spoliatrices et sanguinaires, qui ne sont point encore rapportées.» Rentré dans l'obscurité, où il se dérobait aux regards du pouvoir, il ne put échapper à ceux de ses concitoyens, qui l'appelèrent à concourir à l'administration du département de l'Oise, en avril 1798. Mais au mois de juin suivant, il fut destitué comme royaliste par le directoire. Il l'a été depuis, et à peu près des mêmes fonctions, parce qu'il eut le malheur d'être, en 1819, royaliste comme il l'était en 1798. Après cette destitution, M. de Girardin se retira dans une chaumière du village d'Ermenonville. Ce fut de cette retraite que data sa liaison avec Joseph Bonaparte, qui venait d'acquérir dans

son voisinage la belle terre de Mortefontaine. Le général Bonaparte était alors en Égypte, mais sa renommée était déjà assez puissante pour peser sur le directoire lui-même; et alors il fut permis à de véritables amis de la liberté d'attacher à la gloire de ce général l'espérance de la destruction de l'anarchie directoriale, et celle de la restauration de la patrie. Le 18 brumaire vint surprendre M. de Girardin dans sa retraite philosophique. Les consuls le rappelèrent dans l'administration de l'Oise, et il se disposait à partir pour Beauvais, quand le 29 décembre 1799, il fut appelé au tribunat par le sénat conservateur. Il s'y fit remarquer par un excellent rapport sur l'administration forestière, et fut l'un des trois orateurs chargés d'aller soutenir à l'assemblée législative l'utilité de la légion-d'honneur. Le 22 mars 1802, il fut nommé président du tribunat. Joseph Bonaparte, qui en était aussi membre, fut nommé colonel du 4$^{me}$ régiment d'infanterie; M. de Girardin y entra comme capitaine, et suivit son ami au camp de Boulogne. Ce fut là que le premier consul fit la première distribution de l'étoile de la légion-d'honneur, au milieu d'une armée de 70,000 hommes. M. de Girardin y fut nommé commandant d'une cohorte, à la formation de laquelle il avait puissamment concouru. En 1806, Joseph Bonaparte ayant été désigné pour commander l'armée destinée à la conquête du royaume de Naples, se rendit à Rome pour en prendre le commandement. M. de Girardin alors son premier écuyer, l'y suivit, et reçut en arrivant le grade de chef de bataillon. Il commandait la garde de Joseph Bonaparte à son entrée à Naples, le 15 février 1806, et ce fut au siége de Gaëte qu'il obtint le grade de colonel. En 1808, à Bayonne, il fut nommé général de brigade, et fit en cette qualité la malheureuse guerre d'Espagne. Deux ans s'étaient à peine écoulés, que Joseph en était déjà à sa seconde couronne. Celle d'Espagne était devenue dès-lors difficile à porter. Le nouveau roi, pour qui peut-être la royauté était un exil, voulut s'attacher à jamais son voisin d'Ermenonville, et exigea de lui qu'il se fît naturaliser Espagnol. C'eût été apostasier une vie toute française, les droits de l'amitié ne peuvent balancer ceux de la patrie. M. de Girardin revint noblement siéger au corps-législatif, dont il était membre depuis la suppression du tribunat, et fut nommé président de la section de l'intérieur. Parmi les nombreux rapports qu'il fit à l'assemblée en cette qualité, l'on distingue celui sur la navigation intérieure, et celui sur le projet de loi relatif aux mines. Il fut deux fois candidat pour la présidence du corps-législatif, et deux fois présenté pour le sénat-conservateur par le département du Calvados. Le 21 mars 1812, il cessa ses fonctions législatives, parce qu'il fut nommé préfet de la Seine-Inférieure. Il est inutile de faire l'éloge de son administration dans les graves circonstances où il se trouva, soit à cause des horreurs de la disette, soit en raison des lois sévères dont l'exé-

cution lui était imposée. La reconnaissance de ses administrés lui en garde le souvenir. En avril 1814, M. de Girardin, continué dans ses fonctions, prêta serment au roi constitutionnel, quand l'abdication de l'empereur fut constatée. Il était encore préfet à Rouen au 20 mars 1815, et ce fut le 17 qu'il dut quitter la préfecture de la Seine-Inférieure pour celle de Seine-et-Oise. Mais les habitans de la Seine-Inférieure voulurent que malgré sa nomination à une autre préfecture, M. de Girardin continuât de protéger leurs plus chers intérêts; ils le nommèrent député. Le 12 juillet 1815, époque de la seconde restauration, M. de Girardin fut, au moment où il s'y attendait le moins, appelé de nouveau à la préfecture de la Seine-Inférieure. C'était alors un général anglais qui commandait à Paris; et aujourd'hui, sans doute, on aurait peine à croire que sans le passeport de cet étranger et sous les yeux du gouvernement royal de France, un préfet du roi ne pût se rendre dans son departement. La nomination de M. de Girardin dut lui paraître, comme au public, le gage d'une réconciliation sincère avec la charte, et celui de l'impossibilité d'aucune réaction. Mais tout le monde se trompa, et la partie la plus grave de cette erreur dure encore. M. de Girardin fut destitué trois semaines après, sur le rapport de M. Pasquier, alors ministre de la justice et chargé par interim du portefeuille de l'intérieur. On le dénonça comme auteur d'un pamphlet répandu avec profusion dans le mois d'avril, dont l'objet était de prouver, que *de nouvelles institutions voulaient de nouvelles dynasties*. M. Pasquier, qui n'avait pas cru devoir accompagner le roi à Gand, pouvait savoir que M. de Girardin n'était pas l'auteur de cet écrit. Peu de jours après sa destitution, une lettre de l'empereur Alexandre annonça au préfet disgracié sa nomination de commandeur de l'ordre de Sainte-Anne. M. de Girardin dut trouver singulier, après avoir eu besoin d'un passe-port anglais pour prendre possession de sa préfecture, de recevoir en récompense de son administration un ordre russe, quand il venait de la perdre. L'ordonnance du 5 septembre 1818, qui semblait devoir libérer pour toujours la charte constitutionnelle, si elle avait eu toutes les conséquences vainement invoquées chaque jour par tous les amis de l'ordre et de la liberté, amena au moins une révolution salutaire dans le personnel du gouvernement et de l'administration. Un ministère donna une garantie d'espérance aux bons citoyens ; et la nomination du comte de Girardin à la préfecture de la Côte-d'Or, sembla encore une fois en être le gage. Il y fut appelé le 6 avril 1819. Les plaies de ce département, qui venait de subir toutes les violences de la plus atroce réaction, étaient encore saignantes; et le premier devoir comme le premier soin de l'administrateur fut de détruire la profonde impression que la terreur aristocratique y avait laissée. Pour y parvenir, il lui fallut déposséder de leurs

fonctions ceux qui en avaient si cruellement abusé; mais ces destitutions, commandées à la fois par la justice et par la politique, devinrent contre lui autant de crimes irrémissibles, de la part de ceux à qui le partage de la France semble avoir été donné par la conquête. En un mot, son administration fut populaire dans la Côte-d'Or; et bien que sa durée ait été courte, elle a pu laisser dans l'esprit des habitans les mêmes souvenirs que dans celui des habitans de la Seine-Inférieure. Sa conduite à la chambre, où il fut appelé le 12 novembre 1819, par ce dernier département, honora le choix des électeurs, comme elle honore encore aujourd'hui leur ancien préfet. La tactique du ministère de cette époque, est devenue l'héritage de ceux qui lui ont succédé : Nous ne suivrons pas M. de Girardin dans toutes les graves discussions où son éloquence a tenu une place si distinguée dans les sessions de 1819, 1820 et 1821. Nos lecteurs savent qu'il a élevé sans cesse une voix courageuse contre toutes les lois d'exceptions, et contre toutes les opinions tendantes à usurper sur les franchises nationales. Pendant le cours de ces trois années, où l'aristocratie a numériquement triomphé dans la chambre, mais où rien n'a été perdu pour la liberté, cet orateur a peut-être occupé cent fois la tribune. De hautes vérités, tantôt présentées sous les formes d'une diction sage et imposante, tantôt sous celle d'un raisonnement plein d'images, à la fois vigoureux et concis, tantôt aussi sous les traits d'un apologue piquant et d'une satire ingénieuse, ont fait connaître toutes les ressources de son talent. Cinq opinions imprimées attestent son opposition constante, en 1819, à la nouvelle loi électorale. Il défendit avec le même courage la liberté de la presse les deux années suivantes, où il se fit distinguer à la tribune par la variété et la solidité de ses connaissances dans les parties les plus abstraites de la discussion sur le budjet, et de toute administration financière. Il n'entre pas dans le cadre de notre ouvrage de citer, encore moins d'analyser tous les discours de M. de Girardin, mais les grandes circonstances où se trouve à présent en Espagne la cause belligérente de la liberté rappellent involontairement, que ce fut M. de Girardin qui, dans la séance du 9 janvier 1821, donna à l'Espagne l'épithète d'*héroïque*, qu'elle mérite à présent peut-être plus que jamais. Dans cette séance et à cette occasion, le côté droit lui cria qu'il faisait l'apologie de la révolte. « Sachez, Messieurs, répondit-» il, que les peuples qui rentrent » dans leurs droits, ne sont pas » des peuples révoltés. »

GIRARDIN (Alexandre-François-Louis, comte de), frère du précédent, élève de l'école Militaire, était en 1789 capitaine de dragons; en 1795, il commandait une compagnie de chasseurs dans la section des filles Saint-Thomas. Il marcha à la tête de cette même compagnie, à la journée du 13 vendémiaire. Les royalistes de cette époque étaient les libéraux d'aujourd'hui; et on peut encore

observer en passant, que les patriotes de 1793 n'existent pas plus à présent, que n'existaient alors les ultras. En 1809, Louis de Girardin fut désigné par ses concitoyens comme colonel des chevau-légers de la garde nationale parisienne; mais peu de temps après, il fut destitué par Napoléon, qui avait perdu le goût des élections populaires. En 1814, nommé chef de la seconde légion de la garde nationale, il mérita la reconnaissance publique, soit pour l'excellente organisation, soit pour la discipline, soit pour l'instruction de ce corps. La croix de la légion-d'honneur récompensa justement les services qu'il rendit à la ville de Paris. En 1815, Louis de Girardin fut l'un des chefs des légions qui accompagnèrent le maréchal Masséna à Saint-Denis, pour demander au roi, au nom de la garde nationale parisienne, de prendre les trois couleurs. Dans cette mission délicate, il sut justifier la confiance de ses concitoyens; mais il perdit le commandement de sa légion. Les principes dont une pareille démarche était la conséquence naturelle, étaient chez M. de Girardin le résultat de l'éducation d'Ermenonville, et surtout des travaux législatifs auxquels il fut appelé pendant 10 années. Ce fut également en 1815 qu'il cessa les fonctions de député. La constance de ses opinions politiques, qui ne se sont démenties à aucune époque, doit faire désirer que le choix de ses concitoyens l'appelle encore au dangereux honneur de la députation. L'exemple et le dévouement de son frère Stanislas n'ajouteraient-ils pas une garantie de plus au caractère personnel de Louis de Girardin? Rendu depuis 1815 à la vie privée, il s'est livré presque exclusivement à l'étude de la peinture, et fait honneur à l'école du célèbre paysagiste Bidault. Les ouvrages qu'il a exposés au salon depuis quelques années, donnent à Louis de Girardin un rang honorable parmi les amateurs distingués de la peinture. L'étude du paysage à laquelle il s'est livré, n'est-elle pas une tradition, une inspiration du génie paternel, qui créa les paysages d'Ermenonville?

GIRARDIN (Alexandre-Louis Robert, comte de), frère du précédent, lieutenant-général, employé dans l'inspection-générale de la cavalerie, est né en 1776. Élève de marine en 1787, et employé en Amérique pendant les années 1790, 1791 et 1792, il prit du service dans l'armée de terre, après son retour en France, et devint sous-lieutenant au 3me régiment de hussards, le 28 messidor an 3; lieutenant au même régiment, en l'an 9; capitaine au 23me régiment de chasseurs, le 9 floréal an 10: chef d'escadron, en l'an 14; colonel du 8me régiment de dragons, en 1806; et général de brigade, le 1er juillet 1811. Le comte de Girardin a fait les campagnes des années 6, 7, 8 et 9 aux armées du Rhin, des Grisons et du Rhin; celles de l'an 13, de l'an 14, de 1806 et de 1807, à la grande-armée; celles de 1808 à 1810, en Espagne et en Portugal; de 1811 à 1813, à la grande-armée, en Allemagne et en Russie: enfin, de 1814 et de

1815 en France. Il a reçu plusieurs blessures à Saint-Domingue, en Pologne, à Friedland et en Espagne, et s'est distingué par des actions d'éclat très-remarquables. A Austerlitz, avec 10 hommes, il fit 400 prisonniers, et prit 4 pièces de canon. En récompense, il fut fait officier de la légion-d'honneur sur le champ de bataille. A Osonio, en Espagne, il s'empara, avec son régiment, d'une division de 3000 hommes du corps de la Romana. A Monterey, près Chaves en Portugal, il détruisit un corps de 4000 hommes. A Ostrowno, en 1812, avec deux bataillons d'infanterie, ayant repoussé 6000 Russes, il reçut sur le champ de bataille le cordon de commandant de la légion d'honneur. Dans la campagne de France, en 1814, il fut fait lieutenant-général, pour avoir pris 8000 Russes, 163 officiers supérieurs, le général en chef Olzuwief, et 24 pièces de canon. Le comte de Girardin a été nommé par le roi chevalier de Saint-Louis, en 1814, et en 1821, commandeur de cet ordre. Il est, en outre, décoré de plusieurs ordres étrangers. Le général de Girardin avait rempli, sous les ordres du prince de Neufchâtel, grand-veneur de l'empire, les fonctions de premier veneur; il remplit encore aujourd'hui la place de grand-veneur de France, devenue vacante par la mort de M. le duc de Richelieu.

GIRARDON, était, en 1798, général de division, sous les ordres de Macdonald en Italie. Il s'y créa une réputation méritée, surtout en calmant la sédition du Circeo. Chargé seul de la défense de Capoue, après le départ de Macdonald, mais pressé de toutes parts, et ne recevant aucun secours, il se vit contraint de capituler, le 28 juillet 1799. On crut la reddition de Capoue prématurée, et le général Girardon fut traduit devant un conseil de guerre qui le suspendit. La révolution du 18 brumaire an 8 le fit rentrer en activité. On l'employa d'abord contre les *chouans*, qu'il battit dans presque toutes les rencontres, et il obtint ensuite le commandement d'Angers, fonctions qu'il remplit pendant plusieurs années, à la suite desquelles il paraît avoir quitté le service. Il était commandant de la légion-d'honneur.

GIRAUD (Pierre-Guillaume-Henry), connu également sous le nom de Giraud-Duplessis, était avant la révolution avocat du roi et procureur syndic de la ville de Nantes. Il fit partie de la première assemblée des notables en 1787, et fut député en 1789 par le tiers-état de Nantes aux états-généraux. Ayant eu le bonheur d'échapper aux proscriptions de 1793, il reçut du département de la Loire-Inférieure, une nouvelle marque de confiance dans son élection au conseil des anciens, au mois de septembre 1795. La carrière législative de ce député a été peu remarquable. Ce ne fut qu'au conseil des anciens, qu'il occupa quelquefois la tribune, et les objets qu'il y traita furent de la plus mince importance. Néanmoins, l'estime dont il jouissait le fit nommer, en l'an 5, commissaire de surveillance près de la comptabilité nationale, et dans

la même année, secrétaire du conseil. Au renouvellement de la session de l'an 6, il cessa de faire partie de la législature, et depuis ce temps il a été perdu de vue.

GIRAUD (N.), membre de la convention nationale, où l'avait nommé, en septembre 1792, le département de l'Allier, ne vota point dans le procès du roi, pour cause de maladie. Il demanda, au second appel nominal, que le jugement eût lieu sans appel au peuple. Les auteurs d'une Biographie conventionnelle prétendent cependant qu'il vota la mort, mais avec sursis. Il est ensuite rentré dans l'obscurité, dont il ne paraît pas être sorti de nouveau.

GIRAUD (M. A. A.), député par le département de la Charente-Inférieure à la convention nationale, y manifesta des principes très-modérés. Lors du procès de Louis XVI, il vota pour la détention de ce prince, et s'occupa ensuite de travaux relatifs à l'instruction publique et au commerce. Elu membre du conseil des cinq-cents, il y fit diverses motions sur les finances et les douanes, et fut nommé, en 1796, commissaire du directoire, avec Santhonax, Raimond et Leblanc. Il partit pour Saint-Domingue : mais sur la dénonciation de M. Vaublanc, qui l'appelait, ainsi que ses collègues, *satrape insolent, coupable de forfaiture, d'actes arbitraires, de dilapidation*, etc., il fut rappelé, et se justifia si victorieusement, que M. Vaublanc déclara qu'il était *repentant de l'avoir dénoncé*. Ce fut là que finit la carrière politique de M. Giraud.

GIRAUD (P. F. F. J.), littérateur et journaliste, est auteur de différens ouvrages : 1° *Mémoire sur la colonie de la Guiane française, et sur les avantages politiques et commerciaux de sa possession, rédigé sur les mémoires d'un Colon*, 1804, in-8°; 2° *La naissance du roi de Rome*, ode insérée dans le *Journal de Paris* du 23 juin 1811, et dans le recueil de MM. Lucet et Eckart, publié sous le titre d'*Hommages poétiques*. On lisait dans une des strophes :

Noble enfant, contemple ton père;
Tu seras l'honneur de la terre
Si tu parviens à l'égaler.

3° *Campagne de Paris en* 1814, 6 éditions. On trouve à la page 5 de cette brochure, le distique suivant :

La vengeance et la fourbe, et le droit de la force,
Et le mépris des dieux, voilà les lois du Corse.

4° *Précis des journées des* 15, 16, 17 *et* 18 *juin, ou fin de la vie politique de Napoléon Bonaparte*, in-8°, 1815; 5° *Beautés de l'histoire d'Italie, ou abrégé des annales italiennes, avec le tableau des mœurs, des sciences*, etc., depuis l'invasion des Barbares jusqu'à nos jours, in-12, 1816. Giraud, qui remplissait sous le gouvernement directorial les fonctions de chef du bureau des journaux au ministère de la police, et sous le gouvernement impérial, celle de chef à l'administration centrale des droits-réunis, aujourd'hui administration des contributions indirectes, a concouru à la rédaction du *Journal des hommes libres*, de l'*Observateur des spectacles* et du *Journal de Paris*. Il a fait, en société avec Leclerc, *Aristippe*, opéra en 2 actes,

musique de Kreutzer, représenté en 1808 sur le théâtre de l'Académie impériale de musique. Giraud mourut en 1821.

GIRAUDY (Charles-François-Simon), originaire de Vaison, département de Vaucluse, docteur en médecine de la Faculté de Paris, secrétaire perpétuel de la société de médecine pratique, membre des sociétés médicales et littéraires d'Avignon, Marseille, Besançon, Évreux, etc. Après avoir terminé ses études au collége des doctrinaires d'Avignon, il se livra aux sciences médicales sous la direction de M. Calvet, célèbre médecin de cette ville, et les commença par un cours théorique et pratique de pharmacie. Attaché au service de santé des armées, il s'y occupa spécialement de la chirurgie. Licencié, en 1794, de l'armée des Alpes, il se rendit à Montpellier pour continuer ses études médicales; et ce fut aux leçons des Fouquet, des Beaunes, des Chaptal, des Dumas, etc., qu'il puisa la doctrine des anciens, constamment professée depuis des siècles dans cette école. Mais ne voulant rien négliger pour l'instruction qu'exige l'exercice de son art, il se rendit à Paris, où il reçut le grade de docteur. Un esprit formé gagne toujours à comparer les théories adoptées dans des écoles différentes. Prémuni contre l'abus des systèmes, il secoue le joug de de l'erreur, et s'attache de plus en plus aux vérités reçues. M. Giraudy a prouvé par ses écrits, généralement estimés, qu'il avait su profiter des circonstances favorables à son instruction, et surtout des immenses ressources qu'offre la capitale aux savans de toutes les classes. En 1808, il fut nommé secrétaire perpétuel de la société de médecine pratique. Il fit, en 1819, un cours de thérapeutique générale, dans lequel on remarqua la théorie des indications curatives, la plus complète de celles qui avaient paru jusqu'alors. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on cite plus particulièrement : 1° *De l'angine trachéale*, connue sous le nom de *croup*, in-8°, 1811; 2° *Journal de médecine pratique et de bibliographie médicale*, Paris, 16 vol. in-8°; 3° *Conseils aux femmes de 45 à 50 ans, sur les moyens de prévenir et de combattre les suites fâcheuses du temps critique*, traduits de l'anglais, avec des notes, Paris, in-12, 1812; 4° *Traité de thérapeutique générale, ou règles à suivre dans le traitement des maladies*, avec 2 tableaux synoptiques, in-8°, 1816; 5° *Traité des maladies qu'il est dangereux de guérir*, par D. Raymond, de Marseille, avec un grand nombre de notes, Paris, in-8°. M. Giraudy, qui depuis 20 ans exerce à Paris son art avec autant de distinction que de succès, a constamment mérité la confiance du public et l'estime de ses confrères.

GIRAULD (Charles-Joseph), fut élu, en septembre 1792, député du département des Côtes-du-Nord à la convention nationale. Dans le procès du roi, il déclara que l'assemblée était incompétente; et vota, comme législateur, la détention provisoire de ce prince. Le 31 mai 1795, il fut compris au nombre des 75 députés

décrétés d'arrestation sous le régime de la terreur, et fut ensuite réintégré, avec ses collègues, dans l'assemblée, après le 9 thermidor. Devenu par la suite membre du conseil des anciens, il en sortit le 20 mai 1797. Depuis cette époque il n'a pas reparu sur la scène politique.

GIRAULT (Félix), officier de la légion-d'honneur, baron de Martigny, et neveu du célèbre Girault, chirurgien en chef de l'hôpital d'Auxonne, est né à Châlons-sur-Saône, en 1771. Il entra de bonne heure dans la carrière militaire, et servit d'abord comme sous-lieutenant dans le 14me régiment de dragons. Il portait le courage jusqu'à la témérité. On le vit, à la bataille de Valmy, faire des prodiges de valeur, quoiqu'il tombât autour de lui une grêle de balles dont son habit fut criblé. Il sortit des dragons pour devenir aide-de-camp du général Beauvais; et ce ne fut qu'après avoir fait quelques campagnes de l'armée du Rhin, dans lesquelles il reçut plusieurs blessures, qu'il revint à son régiment. Il y servit encore pendant les années 1794, 1795 et 1796. Mais sa santé s'étant alors beaucoup affaiblie, il crut devoir se retirer du service pendant quelques années, et accompagna le général Clarke, comme aide-de-camp, lors de son ambassade en Étrurie. A son retour, il se rendit au camp de Boulogne, comme colonel du 11me régiment de dragons, et passa peu de temps après en Allemagne, où l'empereur d'Autriche, à l'instigation de la Russie et de l'Angleterre, venait pour la troisième fois de rompre les traités conclus avec la France. Girault conduisit ses escadrons à la bataille d'Austerlitz, et y abattit, d'un coup de sabre, un canonnier russe qui allait mettre le feu à une batterie pointée contre son régiment. Il se trouva aux journées d'Iéna, d'Eylau, et de Preussich-Eylau, et pensa succomber, le 12 février 1807, au milieu d'un gros d'ennemis qui l'avaient surpris sur le bord de la Passarge, où il s'était avancé seul pour reconnaître les lieux. Il appela aussitôt ses dragons, et les Cosaques s'enfuirent : mais il avait reçu en se défendant un coup de lance, dont il ne guérit qu'avec beaucoup de peine. En 1808, il passa en Espagne sous les ordres du général Sébastiani, avec le titre de général de brigade. Il commandait les éclaireurs de la division Milhaud en 1809, et avait déjà chargé plusieurs fois l'ennemi dans la journée, quand il fut frappé au-dessus de la cuisse, d'un boulet de canon qui le renversa. C'était le 25 mars, la veille de la bataille de Ciudad-Réal : il dit alors à ses soldats, qui l'aimaient beaucoup : « Mes amis, je » perds la vie avec gloire : vengez » ma mort en exterminant les en- » nemis. » Tous le lui promirent et tinrent parole; le lendemain il fut transporté à Occana, où il mourut quelques heures après son arrivée.

GIRAULT (Benigne), né à Auxonne en 1725, se livra de bonne heure à l'étude de la médecine. Après avoir fréquenté successivement les universités de Paris et de Montpellier, et s'être

fait recevoir docteur, il revint dans sa ville natale, où la réputation qu'il s'était acquise par divers mémoires imprimés à Dijon, le fit nommer chirurgien en chef de l'hôpital civil et militaire d'Auxonne, emploi qu'il exerçait lorsqu'il mourut en 1795. On lui doit un grand nombre de dissertations toutes très-remarquables, en ce que l'auteur s'y est peu livré à l'esprit systématique. Les principales sont : 1° *Observations de médecine pratique faites dans la salle militaire de l'hôpital d'Auxonne pendant l'année* 1783; 2° *Cours complet de pathologie chirurgicale*, Paris, 2 vol. in-8°, 1791; 3° *Histoire des fièvres intermittentes*, Dijon, 1795, in-8°, etc. etc. Girault a aussi laissé plusieurs ouvrages inédits. Après un intervalle de quelques années, il a été remplacé dans ses fonctions de chirurgien en chef de l'hospice civil et militaire d'Auxonne, par M. Lavalette, ancien élève interne de l'Hôtel-Dieu de Lyon, auteur de la meilleure *dissertation* qu'on possède encore en médecine, *sur les signes propres à présager les crises dans les maladies aiguës*, et d'un grand nombre de *mémoires* très-bien écrits, insérés dans divers ouvrages périodiques de médecine.

GIRAULT-DUVIVIER (N.), grammairien et lexicographe distingué, a publié, en 2 vol. in-8°, une *Grammaire des grammaires*, ou analise raisonnée des meilleurs ouvrages de la langue française, qui a obtenu l'approbation de l'institut et du conseil de l'université. Le public, par son empressement à accueillir cet ouvrage, a confirmé le jugement des savans, et en très-peu de temps la *Grammaire des grammaires* a été réimprimée trois fois. L'auteur a donné, en mars 1816, un *Traité des participes*, destiné à servir de complément à ce premier ouvrage. M. Girault-Duvivier a obtenu de l'institut (classe de l'académie française) le témoignage d'estime le plus flatteur. Son ouvrage, dans lequel on trouve les sentimens divers des grammairiens sur les principales difficultés de la langue française, a été distribué par ordre de l'académie à chacun de ses membres.

GIREY-DUPRÉ (Joseph-Marie), littérateur, naquit à Paris en 1769. Il avait à peine terminé ses études à l'université de cette ville, lorsque la révolution éclata. Enthousiaste de la liberté, il embrassa avec transport les nouveaux principes, et sa muse républicaine salua l'aurore de notre régénération politique d'un tribut poétique qui fut accueilli avec faveur. Nommé par l'influence de Champfort, qui l'avait pris en amitié, sous-inspecteur des manuscrits de la bibliothèque royale, il fut à même de rendre, dans son modeste emploi, des services littéraires à plusieurs membres de la convention attachés à l'illustre parti des *Girondins*; il devint l'ami de plusieurs d'entre eux, et notamment de Brissot, qui l'associa à la rédaction du journal *Le Patriote français*. Girey-Dupré, par la chaleur de ses opinions, la force de son caractère et l'énergie de son style, et peut-être plus encore par sa persistance à s'élever chaque jour contre la ter-

reur et l'anarchie, et à demander vengeance des massacres de septembre, à livrer leurs auteurs au jugement de l'opinion publique, en attendant le jugement des tribunaux, s'attira un grand nombre d'ennemis. Déjà à cette époque l'amitié était sans force, et la haine toute-puissante. La perte du jeune républicain fut résolue. La commune de Paris l'avait vainement appelé à sa barre pour y rendre compte de sa conduite, et avait avec aussi peu de succès lancé un mandat d'arrêt contre lui. Protégé par une partie des membres de l'assemblée législative, et plus tard de la convention nationale, il brava la haine de ses persécuteurs; mais ils s'acharnèrent à sa perte, et parvinrent à le faire envelopper dans la proscription qui suivit le 31 mai 1793, dirigée contre les Girondins, ses protecteurs. Il essaya de se soustraire au sort funeste qui lui était réservé, en prenant la fuite et en abandonnant malgré lui une mère sexagénaire, dont il était l'appui et l'unique consolation. Il se réfugia à Bordeaux, espérant trouver un asile dans les familles de ses protecteurs alors eux-mêmes persécutés. Vain espoir! il est découvert et ramené à Paris, enfermé à la prison de la Conciergerie, et bientôt traduit au tribunal révolutionnaire. Brissot, son ami, n'était déjà plus. Interrogé sur la nature de ses relations avec cet infortuné conventionnel, il répondit : « Le même amour » pour la république nous rapprocha. Nos cœurs, tout à la patrie, » n'eurent jamais que ce noble » sentiment. Brissot vécut comme » Aristide; il mourut comme Sidney. J'ai été son ami; sa mémoire me sera toujours chère; » et si je partage le sort de ce martyr de la liberté, je ne serai » point indigne et de sa noble vie » et de sa mort glorieuse. » Girey-Dupré ne s'abusait pas sur le sort qui lui était réservé. Avant de comparaître au tribunal de sang, il s'était fait couper les cheveux et avait arraché lui-même le col de sa chemise et le collet de son habit. Interrogé sur les motifs d'une conduite aussi étrange, il répondit aux juges étonnés : « Je » sais qu'ici la défense est inutile, » que l'échafaud est dressé, et » qu'il ne me reste qu'à entendre » ma sentence de mort ; prononcez-la, je suis prêt. » Quelque temps avant son jugement, il avait composé, en société avec le jeune Bois-Guyon, adjudant-général, détenu comme fédéraliste, et comme tel condamné à mort peu de jours après Girey-Dupré, des couplets que la France entière a répétés, et qui commencent par ces mots :

Veillons au salut de l'empire.

Il les chanta dans le trajet fatal, et périt le 20 novembre 1793 (30 brumaire an 2), à l'âge de 25 ans, en répétant jusqu'à trois fois sur l'échafaud le cri de *vive la république!*

GIRIEUX (MADAME DE), née *Sainte-Croix*, ancienne chanoinesse du chapitre de N., a publié à Lyon, en 1817 (2 vol. in 8°), un recueil de *Poésies fugitives*. Ces pièces annoncent du talent et de la facilité, mais elles n'ont pas eu autant de succès que le recueil

du même genre donné par Mme de Mandelot sa sœur (*voy.* MANDELOT). Elle survit à cette dernière, morte le 20 avril 1822.

GIROD DE L'AIN (JEAN-LOUIS), est né à Gex, le 11 juillet 1753, d'une famille honorable. En 1780, il fut nommé, par le roi, maire de cette ville, sur la présentation des états de la province; il occupait encore cette place en 1790, et il y fut maintenu par le vœu de ses concitoyens, qui l'appelèrent, en 1791, aux fonctions de président du tribunal du district de Nantua. Incarcéré, comme suspect, en 1793 et en l'an 2, il rentra dans les fonctions municipales après la révolution du 9 thermidor de cette année (27 juillet 1794). En l'an 4, il fut député par le département de l'Ain, au conseil des anciens, dont il devint secrétaire en l'an 5. Deux ans après, il passa au conseil des cinq-cents. Il fit des rapports sur les résolutions relatives aux déclarations à faire de tous les objets dus et déposés, appartenant à des prévenus d'émigration, à la démolition d'une partie des bâtimens du collége des Quatre-Nations, aux rentiers et pensionnaires de l'état, à l'arriéré des traitemens des fonctionnaires publics, à la radiation d'Imbert Colombès de la liste des émigrés, au mode de liquidation des dettes des jésuites, à l'établissement du tribunal de police correctionnelle à Thiers. Il prononça des opinions sur les améliorations dont le régime des douanes était susceptible; contre l'autorisation donnée au directoire-exécutif, de vendre pour cent millions des domaines nationaux de la Belgique, d'après l'estimation par experts; contre l'aliénation des biens immeubles des hospices civils; pour l'abrogation des dix articles les plus rigoureux de la loi du 3 brumaire an 4; sur l'établissement d'une inspection des contributions directes; sur les payemens et consignations faits pendant la dépréciation du papier-monnaie; sur la régie et les droits d'enregistrement; sur le mode d'imposition et de payement des charges départementales, municipales et communales; sur l'organisation de Genève; sur l'impôt du sel; sur les fabriques d'horlogerie de Besançon et du Mont-Terrible; sur l'exercice de l'action en rescision dans les ventes faites en papier-monnaie. Ces rapports et opinions attestent la part honorable et active que M. Girod de l'Ain prit aux travaux des deux conseils. Au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) il entra au corps-législatif, dont il fut secrétaire, et ensuite président. Membre de la légion-d'honneur en l'an 12, dans la même année il fut présenté comme candidat au sénat-conservateur par les départemens de l'Ain et du Léman. En 1807, il fut nommé conseiller-maître en la cour des comptes. En 1809, il fut de nouveau présenté au sénat par le département du Léman. Il reçut le titre de baron. Élu en 1818, par le département de l'Ain, à la chambre des députés, il se plaça au côté gauche. L'opinion qu'il a prononcée en 1819 sur le droit de pétition, et celle qu'il a publiée en 1820 sur le projet de loi relatif aux élections, prouvent à ses concitoyens qu'ils peuvent

Girod. de l'Ain.

Député.

le compter parmi leurs mandataires les plus zélés. M. Girod de l'Ain a eu 4 fils qui se sont consacrés, ainsi que lui, au service de leur pays. L'aîné fera le sujet de l'article suivant. Le second, officier de marine, a été mis à la retraite en 1815, à l'âge de 30 ans, après avoir commandé avec distinction des bâtimens de l'état. Le troisième, officier au 1er régiment d'infanterie légère, a été tué à l'assaut de Strougoli, au moment où il venait de sauver la vie à son colonel. Le quatrième, chef de bataillon au corps royal d'état-major, a fait avec honneur les campagnes de Prusse, de Pologne, d'Espagne, de Russie et de France; sa belle conduite, devant Cadix, fut mise à l'ordre du jour de l'armée.

GIROD DE L'AIN (AMÉDÉE), fils aîné du précédent, est né, comme lui, à Gex, le 18 octobre 1781. Après avoir terminé de bonne heure ses études, il suivit la carrière du barreau, et plaida sa première cause, à l'âge de 17 ans, devant le tribunal de cassation. Il exerça la profession d'avocat jusqu'en 1806, époque à laquelle il fut nommé substitut du procureur impérial à Turin; il devint, en 1807, procureur impérial à Alexandrie. Pendant trois ans d'exercice des fonctions civiles et criminelles du ministère public, dans des circonstance difficiles et dans un pays nouvellement réuni à la France, il ne reçut que des félicitations de ses supérieurs, et surtout des citoyens, qui n'eurent qu'à se louer de sa sagesse et de son impartialité. Nommé, en 1809, substitut du procureur-général à la cour d'appel de Lyon, et en 1810, auditeur au conseil d'état, il fut appelé, en 1811, à la cour impériale de Paris, en qualité d'avocat-général : il l'était encore au mois de mars 1815, lorsqu'il apprit, par le *Moniteur*, sa nomination à la présidence du tribunal de première instance, fonctions qu'il n'avait point recherchées, mais qu'il ne dut point refuser. Élu, par l'arrondissement de Gex, à la chambre des représentans, il prit une part honorable aux travaux de cette assemblée, si disposée à faire le bien, et peut-être si capable de l'opérer. Il fut l'auteur de la proposition adoptée, après de vifs débats, dans le comité secret du 21 juin; proposition dont il ne convient plus maintenant de développer l'intention et le véritable caractère, mais qui pouvait avoir une haute influence sur les événemens du jour. Il participa à la déclaration de la chambre; et lors de sa dissolution forcée, il fut du nombre des membres qui signèrent la protestation rédigée chez le général La Fayette, l'un d'eux, et déposée chez le président Lanjuinais. Suspendu de ses fonctions d'avocat-général en juillet 1815, destitué bientôt après, il rentra dans la vie privée sans autres regrets que ceux que lui causait la situation de son pays. M. Girod de l'Ain avait été assez heureux pour procurer chez lui un asile à l'infortuné général Drouot, persécuté par des hommes sans gloire et sans humanité. Lorsque ce brave guerrier voulut absolument quitter l'asile de l'amitié pour se livrer à ses ennemis, il

accepta les conseils de son hôte généreux. Les observations que M. Girod de l'Ain présenta au conseil de guerre, dans l'intérêt de l'illustre accusé, furent jugées par M. Bellart, procureur-général, dignes d'une dénonciation au conseil de discipline des avocats, dénonciation à laquelle ce conseil, sans aucune juridiction sur le dénoncé qui en était l'objet, ne put donner aucune suite. En 1819, le ministère paraissant vouloir marcher dans les voies les plus constitutionnelles, M. Girod de l'Ain rentra dans la magistrature, comme conseiller à la cour royale de Paris; il fut nommé membre de la commission chargée de préparer un projet de loi sur le jury. Choisi pour présider la cour d'assises de Paris, et ensuite celle de Versailles, il chercha, tout en se conformant aux lois actuelles, à introduire dans la conduite des débats quelques modifications qu'il croyait plus propres à assurer la protection due à l'accusé. Ceux qui ont eu l'occasion d'observer ce nouveau mode, en ont apprécié les utiles effets. En 1820, le système était changé. Les principes de M. Girod de l'Ain ne l'étant point, et son caractère connu devant les rendre invariables, il n'a plus présidé d'assises. Il est membre du collége électoral du département de l'Ain, et éligible.

GIROD-DE-POUZOL, fut député, par le tiers-état de Riom, à l'assemblée des états-généraux en 1789, où il se fit remarquer parmi les plus ardens enthousiastes des idées nouvelles. Au mois de septembre 1792, il entra à la convention nationale, comme représentant du Puy-de-Dôme, et y manifesta des principes moins prononcés qu'aux états-généraux. Lors du procès de Louis XVI, il vota pour que ce prince fût détenu pendant la guerre, et banni à la paix avec toute sa famille. Il reçut ensuite une mission pour les départemens du Gard et de l'Hérault; revint à la convention, où il fit un rapport contre plusieurs députés accusés de *terrorisme;* passa au conseil des anciens en 1795, et en sortit trois ans après pour entrer aussitôt au conseil des cinq-cents. La révolution du 18 brumaire, à laquelle il se montra favorable, le fit élire membre de la commission intermédiaire du conseil, et du nouveau corps-législatif, où il proposa de supprimer toutes les fêtes nationales, excepté celles des 14 juillet et 1er vendémiaire. Il sortit du corps-législatif en 1803, et n'a pas reparu, depuis cette époque, sur la scène politique.

GIRODET-TRIOSON (N.), membre de l'institut (académie des beaux-arts), est né à Paris en 1770. Il étudia son art dans l'atelier de David. Ayant remporté le grand prix de peinture, il fut envoyé à Rome comme pensionnaire du gouvernement : il y était arrivé élève, il en revint maître. Il a cela de commun avec M. Gérard, que son premier tableau a fixé sa réputation; c'est celui de *Diane et Endymion.* Rien de plus ingénieux, rien de plus suave que cette composition, où l'on voit le jeune chasseur caressé pendant son sommeil par les rayons de Diane, qui se glissent à travers le

feuillage écarté par l'Amour. M. Gérard seul pouvait donner un rival à ce tableau; il l'a fait dans celui de *Psyché et l'Amour*. Plusieurs compositions savantes de M. Girodet parurent après celle-ci. Celle d'entre elles qui occupa le plus l'attention est une *Scène du Déluge*, production d'une imagination forte, où les combinaisons ne sont peut-être pas assez déguisées, et dans laquelle le peintre n'a pas mis assez d'art à cacher l'art. Sous le rapport du dessin et du coloris, ce tableau a cependant réuni tous les suffrages. C'est, au fait, un des plus beaux tableaux de l'école actuelle. Il a été désigné comme tel par l'institut impérial, qui lui décerna une couronne lors du concours pour les prix décennaux. *Attala au tombeau*, ajouta encore à la réputation de M. Girodet, qui peut-être a reçu quelque atteinte par le tableau de *Pygmalion et Galathée*, ouvrage auquel on peut, sans trop de rigueur, reprocher quelque afféterie sous le rapport de la conception, et aussi sous celui de l'exécution, et dont le coloris est plus éclatant que vrai. Comme tous les esprits élevés, M. Girodet a payé son tribut aux héros de l'armée française. Dans un tableau composé d'après les fictions d'*Ossian*, sur la demande du premier consul, il eut le talent d'offrir l'apothéose des guerriers que nous avons perdus dans les campagnes d'Italie, d'Egypte et de Syrie. Consacrant aussi son pinceau à la gloire de Napoleon, M. Girodet a représenté ce conquérant *recevant les clefs de la ville de Vienne;* c'est l'ouvrage du génie inspiré par la gloire. N'oublions pas de faire mention d'un autre ouvrage remarquable, où le même peintre a représenté *Hippocrate foulant aux pieds les présens d'Artaxercès*. Ce tableau, dédié à l'école de Médecine, rappelle un des faits les plus honorables à la profession de médecin. M. Girodet a fait un grand nombre de portraits, parmi lesquels on distingue celui d'un Noir, député à la convention, et celui de M. de Châteaubriand: ces deux portraits sont pleins de vie et de pensée. M. Girodet a été moins heureux au salon de 1799, non parce qu'il y exposa un autre portrait peu digne de son pinceau, mais parce qu'il employa ce pinceau, honoré jusqu'alors par tant d'ouvrages nobles, à un acte que nous ne qualifierons pas, mais dont l'histoire de la peinture française n'avait pas encore offert d'exemple. Toutefois ne nous appesantissons pas sur ce fait, que nous ne rappellerions pas s'il était possible qu'on l'oubliât. Le grand talent de M. Girodet a été apprécié après la restauration comme avant. Nommé membre du conseil établi en 1816 près du ministre de la maison du roi, pour les productions de l'art, il a reçu l'ordre de Saint-Michel. Il a été chargé, de plus, d'exécuter pour le roi un tableau représentant *saint Louis en Egypte*. M. Girodet a lu dans une séance publique de l'institut, un discours sur l'originalité des arts du dessin. Ce morceau, qu'il fallait intituler: *De l'originalité dans les arts du dessin*, a paru plus bizarre qu'original. M. Girodet ne se borne pas à écrire en prose; il s'occupe, dit-on, quelquefois de poé-

sie. Michel-Ange aussi se délassait, par la culture des lettres, des travaux de la peinture, mais ce n'est pas à ses vers qu'il doit son immortalité. C'est en conséquence de l'acte par lequel un médecin célèbre l'a adopté, que M. Girodet a joint à son nom propre celui de Trioson, que porte son second père.

GIROULT (Étienne), issu d'une famille ancienne et honorable, naquit à Chérencé-le-Héron, près Villedieu, en 1756. Il reçut une brillante éducation, et, avocat au parlement de Rouen, il s'y distingua par ses talens. Étant venu se fixer à Paris, M. Giroult fut, en 1792, nommé représentant du peuple. Il professa constamment des principes d'humanité et de justice doublement courageux à cette époque, et s'opposa de toutes ses forces aux attentats des terroristes; mais ses efforts ne purent sauver de l'échafaud l'infortuné de Laporte, intendant de la liste civile. En butte à la haine et aux persécutions des proscripteurs, M. Giroult prit la fuite: son nom fut dès-lors rayé de la liste des représentans, et des mesures furent prises pour s'assurer de sa personne. Il se réfugia dans le département de la Manche, où il fut bientôt découvert par Le Carpentier. Poursuivi d'asile en asile, il s'était caché dans le clocher de l'église conventuelle de Ménil-Garnier; cette retraite connue, des détachemens de gendarmes furent aussitôt envoyés pour cerner l'église. Giroult, effrayé du péril dans lequel il se trouvait, voulut se cacher dans un lieu inaccessible, et posant précipitamment le pied sur une solive pourie, il tomba d'une hauteur prodigieuse, et expira peu d'heures après, le 10 décembre 1793, à l'âge de 37 ans.

GIROUST (Jacques-Charles), juge du tribunal de Nogent-le-Rotrou, fut nommé, en 1791, député à l'assemblée législative par le département d'Eure-et-Loire. Il le fut ensuite à la convention, où il vota, comme législateur seulement, la réclusion et le bannissement de Louis XVI; et pendant le régime de la terreur, ayant été décrété d'arrestation, comme partisan des Girondins, il se sauva à Brest, où il fut bientôt reconnu et arrêté par Laignelot. Réintégré après le 9 thermidor, il fut envoyé en mission aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. En septembre 1795, il fut admis parmi les membres du conseil des cinq-cents; il en sortit en 1798. Après la révolution du 18 brumaire, il fut nommé président du tribunal de 1re instance de Nogent, et en remplissait encore les fonctions en 1817.

GIRTANNER (Christophe), né à Saint-Gall, le 7 décembre 1760, s'est livré successivement, mais avec peu de succès, à l'étude de la médecine, de la politique et de l'histoire naturelle; il a publié sur ces différentes sciences, un grand nombre d'ouvrages, dont voici les principaux: 1° *Histoire de Louis XVI, roi de France et de Navarre, ou tableau de la vie domestique, du caractère et du gouvernement de ce prince*, Goettingue, 1793, in-8°; 2° *Traité des maladies des enfans, et de l'éducation physique qui leur convient*, ibid.,

1794; 3° *Élémens de chimie antiphlogistique*, ibid., 1792, in-8°; 4° *Nouvelles historiques, et considérations politiques sur la révolution française*, Berlin, 1797, 13 vol. in-8°, etc., etc. Tous ces ouvrages indiquent une grande érudition. Il existe aussi du même auteur un ouvrage fort détaillé sur le mal que la découverte du nouveau-monde a propagé dans l'ancien.

GISBORNE, moraliste anglais, a publié, en 1790, *Recherches sur les principes de la philosophie morale;* en 1794, *Recherches sur les devoirs des hommes dans les haute et moyenne classes de la société;* et en 1797, *Recherches sur les devoirs des femmes.*

GISEKE (Paul-Thierri), médecin, né à Hambourg en 1745, et mort dans la même ville, le 26 avril 1796, fut successivement nommé professeur de physique et de poésie, et bibliothécaire de Hambourg. Il a publié un grand nombre d'opuscules, de notices, de traductions, etc. Presque tous ces ouvrages ont pour objet la botanique, qu'il aimait beaucoup, mais qui ne lui doit d'ailleurs que peu de progrès; les principaux sont: 1° *Theses botanicæ in usum auditorum exscriptæ*, Hambourg, 1790, in-8°; 2° *Index linnæanus in Leonardi Plukenetii opera botanica;* accedit *Index linnæanus in Joannis Jacobi Dillenii historiam muscorum*, ibid., 1779, in-8°; 3° *Caroli à Linne termini botanici classium methodi sexualis, generumque plantarum characteres compendiosi*, ibid., 1781, in-8°; 4° *Icones plantarum, partes, colorem, magnitudinem et habitum earum adamussim exhibentes, adjectis nominibus linnæanis.* Linnée, dont il était l'admirateur, lui a consacré, par reconnaissance, un genre de plante sous le nom *Gisekia.*

GIULAY (le comte de), général autrichien, commanda, en 1790, le corps de Wukassowich, dans la Croatie, et se distingua dans les guerres de l'Autriche contre la France pendant la révolution. Le 17 septembre 1796, il parvint à repousser les Français, lors de l'attaque du camp de Kempten. Peu de temps après, le comte de Giulay fut nommé feldmaréchal-lieutenant, et quartier-maître-général de l'armée du prince Ferdinand. En novembre 1805, il fut envoyé vers l'empereur Napoléon, qui s'approchait de Vienne, pour lui demander un armistice. Le 28 décembre, il signa, comme ministre plénipotentiaire, avec le comte de Stadion et le prince Jean de Lichtenstein, le traité de paix conclu à Presbourg, entre les empereurs Napoléon et François II. En avril 1806, il fut nommé gouverneur de la Croatie, et en 1809, commandant de l'armée d'observation dans la Carniole et le Friouli. Il fut blessé à la bataille de Pavie, le 8 mai. En 1812, le général Giulay prit le commandement des trois corps de troupes destinées à couvrir les provinces du Bannat, de Gallicie et de Transilvanie. En 1813, il enleva d'assaut la place de Hochheim. A Bar-sur-Aube, il attaqua, avec le prince de Wurtemberg, une partie de la vieille garde, commandée par le maréchal Mortier, qui oc-

cupait cette ville, où il entra le jour suivant. Le 28 février, le général Giulay lutta avec valeur contre les troupes commandées par le maréchal Macdonald, qui occupait les hauteurs de la Ferté. En 1815, il commandait le troisième corps autrichien, qui séjourna dans le département de la Côte-d'Or.

GIUSTINIANI (Vincent-Joseph-Philippe), prince de Bassano et de Corbara, est né à Rome, le 2 novembre 1762. Elevé dans les principes d'une piété tolérante, et doué des plus nobles qualités, ce prince adopta, mais avec sagesse, les idées que la philosophie s'efforçait de répandre, et que la révolution française a fait adopter à tous les peuples généreux. La république romaine, créée en 1798, le trouva exempt de préjugés, et il se montra disposé à servir ses concitoyens de tous les efforts de son zèle. Il accepta les fonctions de conseiller municipal de la ville de Rome, et fut nommé envoyé extraordinaire de la nouvelle république, auprès du directoire-exécutif de France. Ce fut M. de Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, qui le présenta aux directeurs. Le prince Giustiniani fit ensuite plusieurs voyages à Paris, quoiqu'il n'eût aucun caractère public. Pendant l'an 2, on transporta, par ses ordres, dans cette ville la belle collection de tableaux et de sculpture connue sous le nom de *galerie Giustiniani*, qu'il tenait de ses ancêtres, et qui fut visitée particulièrement par tous les amis des arts. Le catalogue de cette collection si remarquable fut rédigé par le célèbre antiquaire Visconti, et concourut à attirer la foule; et, du moment qu'on sut que cette collection était à vendre, à faire mettre à un très-haut prix les principaux objets qui la composaient. Le territoire romain ayant été réuni à l'empire français, le prince Giustiniani fut nommé, en 1812, candidat au sénat-conservateur, et en 1813, chambellan du prince Borghèse. Après la chute du gouvernement impérial, le prince Giustiniani se retira à Rome. Pie VII, dont il avait mérité l'estime et la confiance, l'a nommé gouverneur d'une des provinces pontificales. Il est l'un des barons romains qui, en 1816, renoncèrent aux droits seigneuriaux sur leurs fiefs, en conformité du *motu proprio*, du 6 juillet de cette même année.

GLADBACH (Jean-Adolphe), médecin allemand, fit ses études à Francfort, et fut reçu docteur à Helmstadt, en 1758. Il n'a point composé d'ouvrage original; mais on lui doit un bon nombre de traductions de livres français en allemand. Ses principaux sont : 1° *Les Elemens de l'art vétérinaire*, de Bourgelat, Dantzick, 1772, in-8°; 2° *Expériences sur la bonification de tous les vins*, par Maupin, Zerbst, 1775, in-8°; 3° *Traité des affections vaporeuses des deux sexes*, par le docteur Pomme, Breslau, 1775, in-8°. Tous ces ouvrages et plusieurs autres du même savant étaient d'un médiocre intérêt dans l'original, et n'ont rien gagné en passant dans la langue de Gladbach. Ce traducteur est mort en 1796. Il

avait été médecin et conseiller du prince d'Anhalt-Zerbtz.

GLADWIN (Francis), auteur anglais, très-savant dans les langues orientales, a donné la traduction des Institutes de l'empereur Abker. Elle a d'autant plus d'authenticité qu'elle fut faite sur l'original persan. Elle a été d'abord publiée à Calcutta, et ensuite réimprimée à Londres en 1800. Cet ouvrage, qui renferme la constitution originale de l'empire du Mogol, est sous ce rapport un des morceaux les plus curieux qu'on ait traduit des langues orientales.

GLASSE (Samuel), théologien anglais, mort à Londres le 27 avril 1812, à l'âge de 79 ans, a fait imprimer plusieurs sermons, où l'on trouve du goût et quelquefois de l'éloquence. On lui doit aussi un *Cours de leçons sur les fêtes religieuses*, 1797, in-8°; 2° une *Explication claire et pratique des commandemens*, 1801, in 8°, et quelques autres ouvrages. Il était au nombre des chapelains ordinaires du roi, et prébendier de Saint-Paul à Londres.

GLAYRE (Maurice), né à Lausanne en 1743, fut d'abord secrétaire du cabinet de Stanislas-Auguste, dernier roi de Pologne, puis quelques années après, secrétaire de légation à Saint-Pétersbourg. Devenu ministre du roi de Pologne auprès de l'impératrice de Russie, au moment où les cabinets de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg méditaient la destruction de la Pologne, il fit tous ses efforts pour prévenir ce triste événement, et fut nommé à son retour conseiller intime du cabinet. La diète de 1771 lui conféra les droits de citoyen polonais : mais les malheurs qui fondirent depuis sur la Pologne ayant éclaté dès l'année suivante, époque où ce royaume fut dépouillé d'une partie de ses provinces, Glayre prit la résolution de se retirer en Suisse, après avoir conseillé au roi Stanislas d'abdiquer la couronne. La politique des co-partageans prévint cette démarche, et ils s'y opposèrent même par des menaces; ce qui porta Glayre à ne point abandonner encore le roi malheureux à qui il devait toute sa fortune. Ayant néanmoins reconnu l'impossibilité de le servir, après les conférences tenues à Mohilow entre l'empereur Joseph et l'impératrice Catherine, il obtint la permission de se retirer à Lausanne. Il s'y était marié, résolu de vivre loin des affaires publiques, quand il reçut de son ancien maître l'invitation d'aller à Paris comme ambassadeur de Pologne près du roi de France. Cette mission remplie, il revint dans sa patrie, où la révolution française troubla le repos qu'il s'était promis. Forcé de prendre part aux affaires de son pays, son influence et la sagesse de ses conseils donnèrent bientôt une marche plus régulière à la révolution du canton de Vaud, qui se déclara souverain en adoptant la nouvelle constitution. M. Glayre devint membre du directoire, lors de l'institution de l'assemblée législative, dans la ville d'Aran : mais n'ayant pu prévenir les suites de l'influence de quelques hommes exagérés qui avaient compo-

sé le *club d'union*, et s'étaient de là glissés dans la magistrature, il donna sa démission. On l'appela néanmoins quelque temps après au comité et au conseil exécutifs; et en 1800, il fut chargé d'aller négocier à Paris la neutralité de la Suisse. Sa mission fut sans succès. Retiré depuis dans sa belle terre de Romainmotier, il n'a voulu accepter d'autres fonctions que celles de représentant de son cercle. On a de lui un ouvrage intitulé : *Lettres helvétiques*, composées sur la question qui s'éleva en 1800, pour savoir si la Suisse devait être réunie en un seul état, ou continuer à être composée de la fédération de plusieurs. M. Glayre se déclara, dans cet ouvrage, pour le système d'unité.

GLEICHEN (Charles-Henri, baron de), né à Nemersdorf, en 1733, fit ses études à l'université de Léipsick, et voyagea d'abord en France, puis en Italie avec le margrave de Bareuth, et se voua tout entier à l'étude de l'antiquité et des beaux-arts. De retour à Bareuth, la protection du duc de Choiseul, qu'il avait connu à Rome, lui valut l'emploi de ministre de Bareuth à Paris. Il ne remplit ces fonctions que pendant 9 mois, après lesquels il se rendit à Copenhague, suivant les conseils de son protecteur. Ce fut dans cette dernière ville qu'il reçut du roi de Danemark une mission pour la cour de Madrid, où il résida trois ans, après quoi il fut envoyé à Paris avec une nouvelle mission beaucoup plus importante. C'était l'époque où le cabinet de Saint-Pétersbourg préparait la conquête de l'Orient. Le roi de Danemark, effrayé des suites que pourrait avoir pour lui la rupture de l'équilibre entre les provinces du Nord et les autres états de l'Europe, s'efforçait de resserrer les nœuds qui l'unissaient à la France. Gleichen resta 7 ans à Paris, où il reçut l'ordre de Danebrog en récompense de ses services. Une querelle qui s'éleva néanmoins entre lui et le comte de Bernstorff le fit destituer, et ce ne fut qu'en 1770, que Gleichen ayant recouvré toute la faveur du roi de Danemark, obtint pour Naples une nouvelle mission dans laquelle il remplaça le comte d'Ostein; mais ce dernier ayant succédé au comte de Bernstorff dans le ministère, supprima aussitôt le poste de Naples, qu'il jugeait de peu d'importance pour le service du royaume de Danemark. Le baron Gleichen quitta tout-à-fait la carrière diplomatique, et voyagea quelques années, à la suite desquelles il s'établit à Ratisbonne, où il mourut le 5 avril 1807. Il s'était beaucoup adonné à la philosophie depuis sa retraite des affaires, et il fit paraître, sur la fin de sa vie, divers ouvrages parmi lesquels on cite : 1° *Hérésies métaphysiques*, 2 vol.; 2° *Pensées sur divers sujets de la politique et des arts libéraux*, 1797.

GLEIM (Jean-Guillaume-Louis), l'un des meilleurs poètes de l'Allemagne, né à Ermsleben, en 1719, et mort le 18 février 1803, fit ses études à l'université de Halle, et manifesta de bonne heure ses dispositions, par le *Recueil de poésies badines* qu'il publia au moment où il achevait ses

études. Devenu ensuite secrétaire du prince Guillaume, fils du margrave de Brandebourg-Schwedt, il le suivit à la guerre de 1744, dans laquelle ce prince fut tué, et passa ensuite comme secrétaire particulier au service du prince Léopold de Dessau, qu'il abandonna promptement. Revenu à Berlin, il fut nommé, en 1747, secrétaire du grand chapître de Halberstadt, fonction qu'il exerça pendant plus de 50 ans, et qui lui laissa le loisir de composer les nombreux ouvrages dont il a enrichi la littérature allemande. Nous ne citerons ici que les principaux : 1° *Recueil de chansons*, Zurich, 1745, in-8°; 2° *Épîtres;* 3° *Fables*, Berlin, 1756; 4° *Romances*, ibid., 1757, in-8°; 5° *Chansons prussiennes pour la guerre, faites par un grenadier dans les campagnes de 1756 et 1757, avec musique*, ibid., 1758; 6° *Le grenadier à la muse de la guerre après la victoire de Zordnorf*, 1759, in-12; 7° *Le Philotas de Lessing, mis en vers*, Berlin, 1760; 8° *Éloge de la vie champêtre*, ibid., 1764, in-4°; 9° *Poésies dans le genre de Pétrarque*, ibid., 1764, in-8°; 10° *Sept petits poëmes dans le genre d'Anacréon*, ibid., 1764; 11° *La mort d'Adam, tragédie de Klopstock, mise en vers*, ibid., 1766; 12° *Chants imités d'Anacréon*, ibid., 1766, in-8°; 13° *Épigrammes*, ibid., 1769; 14° *Odes imitées d'Horace, etc.*, 1769, ibid.; 15° *Le meilleur des mondes*, Halberstadt, 1771, in-8°; 16° *Halladat, ou le livre rouge destiné pour les écoles*, Hambourg, 1774, in-8°; 17° *Poésies satiriques*. Halberstadt, 1795, in-8°; 18° *Poésies nocturnes dans le printemps et dans l'été*, 1802, etc. etc. Ce recueil renferme les derniers chants de Gleim, devenu aveugle sur la fin de sa vie. Le vieillard y implore en vain le sommeil, et l'on y reconnaît encore une touche originale et vigoureuse. Gleim, dans ses travaux, s'était affranchi du joug des règles ordinaires, et ne suivait que les élans de son imagination et de son caprice. Ses chants guerriers peuvent être comparés à l'ouvrage ancien intitulé : *Fragmens de Tyrtée*. Ses fables sont narrées avec précision, facilité, et il possédait parfaitement l'art d'y mettre la morale en action, par des formes allégoriques. Ce fut lui qui introduisit la *romance* en Allemagne, genre de poésie qu'on y a depuis cultivé avec beaucoup de succès. Quoique son *Halladat* soit d'une simplicité touchante, il y règne souvent une profondeur de pensée qui le met hors de la portée du vulgaire. L'auteur l'avait d'abord présenté comme une traduction de l'arabe, et Boysen s'y était trompé. Gleim réunissait toutes les qualités qui font un homme aimable dans le monde, et il possédait surtout la bienfaisance à un degré fort rare. Appréciateur du génie de Napoléon, il le loua comme pacificateur, et comme chef du grand mouvement donné de toutes parts au progrès de l'esprit humain.

GLEIZAL (Claude), né dans le Vivarais, était avocat en 1792, quand il fut député par le département de l'Ardèche à la convention nationale, où il demanda un décret d'accusation contre Marat

et les assassins de septembre. Lors du procès de Louis XVI, il fut du nombre des 46 qui votèrent conditionnellement la mort. Les journées des 31 mai, 2 et 3 juin, trouvèrent en lui un adversaire décidé du parti de la Montagne, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il échappa aux proscriptions alors dirigées contre les Girondins. La chute de Robespierre le rappela au comité de législation, et il devint ensuite secrétaire-rédacteur du conseil des cinq-cents. Ces fonctions, qu'il exerçait encore en 1814 auprès du corps-législatif, lui furent retirées à cette époque par le gouvernement royal. On lui avait accordé, en échange, une pension de 4000 francs, dont la chambre *introuvable* le dépouilla. La loi d'amnistie du 12 janvier 1816, le contraignit de quitter la France; mais il obtint la permission d'y revenir en 1818. M. Gleizal avait été juge-de-paix du canton d'Entraigues, quelque temps avant d'être appelé à la convention nationale.

GLEIZEN, avocat à Rennes, fut député du tiers-état de la sénéchaussée de cette ville aux états-généraux; il présida l'assemblée nationale, et fut membre de l'un de ses comités. Il parlait avec facilité, mais sans beaucoup d'effet. Comme il avait embrassé avec chaleur les nouvelles opinions, il s'était fait remarquer, dans les premiers troubles de la Bretagne, par son opposition à la noblesse. A l'issue de la séance royale du 19 juin 1789, il fut un de ceux qui appuyèrent avec le plus de force, le maintien de tous les arrêtés dont Louis XVI venait de prononcer l'annullation. Depuis cette époque aucune fonction publique ne l'a mis en évidence.

GLEIZES-DE-LA-BLANQUE, était lieutenant-général de Béziers, et premier conseiller en survivance de *Monsieur*. La noblesse de la sénéchaussée de Béziers l'envoya, en qualité de député, aux états-généraux. Il y signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791.

GLENBERVIE (Silvestre, Douglas, lord), ancien commissaire de la trésorerie, ancien gouverneur du cap de Bonne-Espérance, inspecteur-général des bois et forêts du roi, etc. etc., a publié deux ouvrages intitulés : 1° *Histoire des questions d'élections controversées qui ont été décidées dans la première session du 14me parlement de la Grande-Bretagne*, 4 vol. in-8°; 2° *Rapports sur les questions qui ont été jugées à la cour du banc du roi, dans les 10me, 20me et 21me années du règne de George III*, 1783, 3 vol. Lord Glenbervie est aussi membre du conseil privé en Angleterre et en Irlande. Il est également chargé, en l'absence du comte de Liverpool, de présider le comité du conseil privé pour les affaires du commerce et des colonies. Le roi l'a élevé à la dignité de pair, en 1801.

GLENIE (James), né en Écosse en 1747, a publié : 1° *Histoire de l'art de tirer le canon et les bombes*, 1776, in-8°; 2° *Doctrine de la comparaison universelle et de la proportion générale*, 1789, in-4°; 3° *Observations sur la défense de la Grande-Bretagne, et sur les principaux arsenaux de marine*, 1807,

in-8°; 4° *Le calcul des antécédens, ou méthode géométrique de raisonner sans aucune considération du mouvement ou de la vitesse appliplicable à chaque cas auquel les fluxions ont été ou peuvent être appliquées*, in-4°, etc. M. Glenie passé pour un des meilleurs mathématiciens de nos jours. Il est membre de la société royale de Londres.

GLEY (L'ABBÉ GÉRARD), né à Géradmer, en Lorraine, se voua de bonne heure à l'instruction publique, et obtint, en 1795, une chaire à l'université de Bamberg, où il s'était retiré après avoir voyagé en Allemagne. La guerre de Prusse, en 1806, vint l'enlever à ses paisibles fonctions. La connaissance particulière qu'il avait acquise de la langue allemande fit penser qu'il pourrait être utile en Prusse, et un ordre l'attacha au 3me corps de l'armée française, commandé par le maréchal Davoust. Il parcourut successivement la Prusse et la Pologne, où il fut envoyé de nouveau après la paix de Tilsitt, ce qui le mit en rapport avec les principaux agens de la France, et surtout avec M. de Pradt, contre lequel il a souvent dirigé des plaisanteries assez piquantes, dans un ouvrage intitulé : *Voyage en Allemagne et en Pologne, avec des notes relatives à l'ambassade de M. de Pradt à Varsovie*, 1815-1816, 2 vol. in-18. De retour en France, en 1813, il fut nommé, successivement, principal du collége de Saint-Diez, dans les Vosges, puis de celui d'Alençon, qu'il dirige encore aujourd'hui. On lui doit, outre l'ouvrage que nous venons de citer : 1° *Notice sur le monument littéraire le plus ancien que l'on connaisse dans la langue des Francs*, 1809, in-4°; 2° *Grammaire et dictionnaire allemand et français*, Bamberg, 2 vol. in-8°; 3° *Langue et Littérature des anciens Francs*, 1814, in-8°. Ce dernier travail, intéressant sous tous les rapports, a occupé l'auteur pendant 20 ans. 4° *Essais sur les élémens de la philosophie* (latin et français), Versailles, 1817, in-8°; 5° *Vie de Jean Tarmowski*, trad. du polonais, dans le tome 17 des *Annales des Voyages*, etc.

GLOUTIER (A.), né en Champagne, adopta les principes de la révolution, et devint, à Strasbourg, l'ami de Diétrick, maire de cette ville, qui le fit nommer administrateur du Bas-Rhin, en 1791. La chute de Diétrick entraîna la sienne. Il l'accompagna en Suisse, non sans courir de grands dangers, dont son ami lui fit perdre le fruit, en venant quelque temps après se constituer prisonnier à Paris. Gloutier l'y suivit, et se déclara son défenseur avec tant de zèle, qu'il devint lui-même suspect, et fut décrété d'arrestation avec les deux fils de Diétrick, dont il avait été le précepteur, et avec lesquels il s'était retiré dans son département. On les arrêta tous trois : mais Gloutier, près d'être traduit au tribunal révolutionnaire, fut déporté en Suisse. La chute de Robespierre le fit revenir à Paris, où il obtint une place de chef dans les bureaux du comité de salut public. Ses liaisons avec Kléber et Desaix l'associèrent à l'expédition d'Égypte, dont il fit partie comme administrateur-général des finances de l'Orient. Il est

mort au Caire, en avril 1800. Gloutier avait été nommé membre de l'institut, quelques jours avant son départ pour l'Egypte.

GMELIN (Jean-Frédéric), né à Tubingen, le 8 août 1748, et mort à l'université de Goettingue, où il était professeur, le 1er novembre 1804, a publié sur la médecine et la physique, un nombre étonnant de mémoires qui n'ont guère servi aux progrès postérieurs de ces deux sciences. Nous ne citerons ici que les titres de quelques-uns de ces ouvrages peu dignes d'être connus : 1° *Pourquoi l'homme respire-t-il?* (en allemand), Tubingen, 1767, in-4°; 2° *Onomatologia botanica completa*, ou *Dictionnaire complet de la botanique, d'après le système de Linnée*, 9 vol. in-8°; 3° *Histoire des poissons*, Léipsick, 3 vol. in-8°; 4° *Système du règne minéral de Linnée*, 4 vol. in-8°; 4° *Introduction à la chimie, à l'usage des universités*, Nuremberg, 1780, in-8°; 5° *Principes chimiques de la docimasie*, 1786, in-8°; 6° *De aëris viciosi exploratione*, 1794, in-4°; 7° *Apparatus medicaminum tam simplicium quam compositorum in puxeos adjumentum consideratus*, Goëttingue, 1795, 2 vol. in-8°, etc., etc. Tous ces ouvrages, en comptant les mémoires du même auteur, insérés dans divers recueils périodiques, sont au nombre de plus de 60. Gmelin avait voyagé en Hollande, en Angleterre, en Autriche; et il avait été successivement professeur de botanique et de sciences médicales.

GOBEL (Jean-Baptiste-Joseph), évêque de Lydda *in partibus*, puis évêque constitutionnel de Paris, naquit à Thann dans la Haute-Alsace, le 1er septembre 1727. Il fit ses études à Rome dans le collége Germanique, où il se distingua de bonne heure par un grand amour du travail, quoique ses dispositions ne répondissent pas à l'ambition excessive qu'on crut déjà reconnaître en lui. L'évêque de Porentruy le nomma chanoine dans son chapître, et il fut fait, en 1772, évêque de Lydda, *in partibus infidelium*, puis suffragant de l'évêque de Bâle. C'était en cette qualité qu'il résidait en France, quand il fut député aux états-généraux de 1789, par le clergé de Belfort. Il s'y déclara pour le parti populaire, mais sans manifester encore aucune exagération. Il prêta serment à la constitution civile du clergé, d'abord en y apposant quelques restrictions; mais il se hâta bientôt de les rétracter, et cette conduite lui valut une nomination à trois évêchés lors de la nouvelle organisation de l'Eglise. Il choisit celui de Paris; et le 25 février 1791, il fut l'un des deux prélats qui assistèrent au sacre des premiers évêques constitutionnels. L'archevêque de Sens et l'évêque d'Orléans lui ayant refusé, tous deux, l'institution canonique, quoique tous deux se fussent soumis à la constitution civile, Gobel s'adressa au tribunal du district de Paris, et on le renvoya par-devant M. de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun. Celui-ci, moins scrupuleux que ses confrères, ne fit aucune difficulté d'installer le nouvel évêque, qui fut sacré par un tribunal civil, le 27 mars 1791. Les évêques cons-

titutionnels avaient alors pour habitude, en prenant possession de leurs sièges, de faire paraître des mandemens en faveur du nouvel ordre de choses. Gobel, pour se conformer à cet usage, publia, le 21 avril 1791, une lettre pastorale, dans laquelle il s'appliquait à prouver que les élections populaires remontaient au temps de Jésus-Christ. Sur la fin de la session de l'assemblée constituante de cette année, il publia un nouveau mandement pour féliciter le roi de ce qu'il avait adopté la constitution. Gobel, néanmoins, peu rassuré sur les suites de son nouveau rôle, essaya, dit-on, de se réconcilier avec le pape; et lui fit demander, par l'intermédiaire du marquis de Spinola, ambassadeur de Gênes, une forte indemnité pour renoncer à ses nouvelles dignités ecclésiastiques. Cette demande n'ayant pas été accueillie, Gobel se jeta avec exagération dans le jacobinisme, affecta de porter le costume civique des sans-culottes, confia l'exercice du sacerdoce à des prêtres mariés, et finit par venir déposer les attributs de sa dignité épiscopale à la barre de l'assemblée. Cette conduite irrita contre lui, non-seulement le clergé contre-révolutionnaire, mais les prêtres constitutionnels. Son sort ne tarda pas à être celui de presque tous ceux qui, soit par un moyen, soit par l'autre, fixaient l'attention publique. Accusé d'athéisme et d'avoir pillé le château de l'évêque de Bâle, dans une mission qu'il avait reçue du gouvernement, il fut jugé par le tribunal révolutionnaire, et condamné à mort, le 24 germinal an 2, avec Chaumette, et plusieurs chefs de la commune de Paris. Avant d'aller au supplice, il se repentit de sa conduite, envoya sa confession par écrit à l'un de ses vicaires, le priant de venir lui donner l'absolution à la porte de la Conciergerie, et monta sur l'échafaud avec Chaumette et la veuve intéressante du malheureux Camille Desmoulins.

GOBERT (J. N.), général de division, commandant de la légion-d'honneur, naquit à la Guadeloupe, le 1er juin 1770. Il obtint le grade de sous-lieutenant à l'école du génie, en 1790, et devint successivement lieutenant et capitaine dans le même corps. Sa bravoure et ses talens distingués l'élevèrent enfin au grade de général de division. Placé sur un champ plus vaste, il put mieux développer l'étendue de ses moyens; les occasions de les faire valoir ne lui manquèrent pas: il se trouva à 4 batailles rangées, assista à 3 siéges, et eut part à 12 affaires extrêmement meurtrières, où il reçut des blessures honorables. Au mois de brumaire an 10, et surtout à Bologne, où il commandait, il fit preuve de courage et de présence d'esprit dans une insurrection violente qui éclata contre les Français; il sut comprimer et préserver ensuite la ville d'un massacre et d'un pillage général. Passé aux colonies avec le général Leclerc, le 25 mai 1802, il se distingua par un acte d'humanité : les Noirs insurgés avaient rassemblé 80 femmes et enfans blancs dans une maison

qu'ils devaient faire sauter, dans le cas où l'attaque des troupes françaises réussirait. Gobert apperçoit un mouchoir blanc flotter d'une fenêtre, en signe de détresse. Les momens étaient précieux; il s'entoure du peu de braves qu'il trouve sous sa main, vole au lieu du danger, et arrive assez à temps, malgré la mitraille de l'ennemi, pour tuer le Nègre qui allait mettre le feu aux poudres. De retour en France, il fut envoyé en Espagne, en 1808, et prit part aux premières affaires qui suivirent l'insurrection. Réuni depuis au général Dupont, il partagea son sort lors de la capitulation de Baylen, et mourut prisonnier des Anglais.

GOCKINGA (Campegius-Herman), né à Groningue en 1748, se livra de bonne heure à la carrière du barreau, et exerça la profession d'avocat jusqu'en 1777, époque où il fut nommé secrétaire de sa ville natale. En 1797, il devint membre des états-députés de sa province, passa au directoire-exécutif en 1801, et rentra dans l'administration de sa province comme membre des états-généraux, lorsque après la suppression du directoire, en 1805, le pouvoir exécutif devint le partage exclusif d'un grand pensionnaire, seul chef de l'état. M. Gockinga, sous le gouvernement de Louis Napoléon, roi de Hollande, devint conseiller d'état en service extraordinaire, puis chevalier de l'ordre de la Réunion, et membre du conseil départemental. Il vota, en 1814, sur la constitution acceptée à Amsterdam, ce qui le fit admettre parmi les membres des états-généraux des Pays-Bas réunis. Les principes qu'a manifestés M. Gockinga dans cette assemblée, décèlent beaucoup de lumières et le patriotisme le plus pur. Dans les premiers jours des sessions tenues en 1815, à la Haie, il s'éleva fortement contre un des membres qui proposait de détruire le droit de pétition garanti par un des articles de la loi fondamentale. En 1816, M. Gockinga s'opposa fortement encore à l'établissement du nouveau système des douanes, et prononça ensuite plusieurs discours pleins d'aperçus profonds et ingénieux. Ils ont été publiés sous le titre de : *Examen du système actuel des impositions dans le royaume des Pays-Bas, et indications des moyens d'en etablir un meilleur*, par C. H. Gockinga, membre des états-généraux, Groningue, 1818. La confiance qu'on accordait aux talens et à la probité de M. Gockinga l'avaient fait nommer, en 1798, membre de la commission chargée de rédiger et de présenter un projet de code civil et criminel pour la république batave.

GODAILH (Jean-Gaspard-Julien), fut nommé successivement en 1805 et en 1809, par le département de Lot-et-Garonne, membre du corps-législatif. En 1814, il adhéra à tous les actes du gouvernement provisoire. Il se montra ensuite un des plus zélés partisans des lois contre la liberté de la presse, et prononça, le 24 octobre de la même année, un discours relatif à la libre importation des fers. Il n'a point été réélu à la nouvelle chambre en 1815.

GODARD (F.), homme de loi,

fut nommé, par le département de Paris, député à la législature, en 1791. Il s'était signalé, en 1790, dans une assemblée générale de la commune de Paris, par un discours en faveur des juifs de cette ville. Il mourut en novembre 1791.

GODEFROY (N.), né dans le département de l'Oise, fut nommé député à la convention nationale. Se trouvant alors en mission, il ne vota pas dans le procès de Louis XVI. Il fut du nombre des 72 députés mis en arrestation par suite du 31 mai. Rappelé après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il rentra à la convention, et fut envoyé en mission dans le département de Seine-et-Marne, et à Coulomiers. Il mourut avant la fin de la session.

GODESCARD (Jean-François), savant ecclésiastique, né à Rocquemont, en 1728, et mort à Paris le 21 août 1800, a composé un grand nombre d'ouvrages dans lesquels son zèle religieux paraît quelquefois l'avoir entraîné au-delà des bornes de la raison; telle est entre autres son *Histoire des saints*, traduite de l'anglais sous le titre de : *Vie des Pères, des martyrs et des autres principaux saints* (trad. d'Alban Butler, Villefranche de Rouergue, 1763, 12 vol. in-8°. Godescard a mis beaucoup du sien dans cette traduction, dont l'original renfermait déjà un bon nombre de contes superstitieux et de traditions populaires. En 1802, l'abbé Bourdier en donna un extrait purgé de tout ce qui lui parut apocryphe; et l'ouvrage, réduit à 4 volumes, perdit beaucoup du côté du merveilleux, mais gagna beaucoup du côté de la raison. Les autres principaux ouvrages de Godescard, qui connaissait très-bien la langue anglaise, sont : 1° *De la mort des persécuteurs*, par Lactance, avec des notes historiques, traduction de l'anglais, Paris, 1797, in-8°; 2° *Opuscule sur le duel*, traduction de l'anglais; 3° *Eloge de l'abbé Bergier et de l'abbé Legros* (dans les *Annales catholiques*), etc., etc. Cet homme, très-estimable par ses qualités personnelles, avait été successivement secrétaire de l'archevêché de Paris, prieur de Notre-Dame de Bon-Repos, près de Versailles, et enfin chanoine de Saint-Louis du Louvre, et ensuite de Saint-Honoré à Paris. La révolution l'avait réduit à une grande misère, et pendant longtemps il s'était vu contraint, pour vivre, à corriger les épreuves d'un imprimeur.

GODINOT (le baron), général de division, commandant de la légion-d'honneur, etc., fit ses premières armes dans les campagnes de la révolution, et passa successivement par tous les grades militaires. En 1804, étant colonel du 25me régiment d'infanterie légère, il combattit avec gloire à la tête de ce corps, à Ulm et à Austerlitz. Cette conduite lui valut le grade de général de brigade, et l'emploi de chef d'état-major-général dans la campagne de 1806 contre les Prussiens. Après la paix de Tilsitt, il fut envoyé en Espagne, et y fit avec honneur les campagnes de 1808, 1809, 1810 et 1811. Il se distingua aux affaires de Tolède, de Segurras, de Santa-Marta, de Villalba, et

obtint, dans les premiers jours d'août 1811, un succès éclatant sur le général Blacke. Il fut élevé alors au grade de général de division. Il donna de nouvelles preuves de bravoure à l'attaque et à la prise du camp de Saint-Roch. Le général Godinot, rentré à Séville après cette dernière affaire, se tua, le lendemain de son arrivée, d'un coup de fusil. Il était sujet aux attaques de nerfs, et l'on pense qu'un accès plus violent que les autres le porta à cet acte de désespoir. Officier aussi brave que loyal, il fut universellement regretté.

GODOï (DON MANUEL), prince de la Paix, né à Badajoz, en 1764, d'une famille noble, mais sans fortune, vint très-jeune encore à Madrid, accompagné de son frère don Godoï. Ils vécurent d'abord tous deux dans une très-grande obscurité. Le jeune don Manuel possédait toutes les qualités qui font un héros de roman. Sa taille était élégante, ses manières nobles, sa physionomie gracieuse, et il chantait fort bien en s'accompagnant de la guitare. Tous ces avantages lui ouvrirent insensiblement l'accès des premières sociétés de Madrid, où il ne tarda pas à trouver des protecteurs puissans, qui le firent placer, ainsi que son frère, dans les gardes-du-corps. Ce jeune homme, dont l'élévation et la chute devaient étonner l'Europe, ce jeune homme qui devait posséder par la suite d'incalculables richesses, était alors réduit à la modique paye d'un franc par jour; et, si l'on en croit la chronique, il fut souvent obligé de garder le lit pour attendre que le peu de linge qu'il possédait fût blanchi. Un traiteur de Madrid, auquel il avait inspiré de l'intérêt, se chargea de le nourrir à crédit; et quelques *Boleros* que le prince futur accompagnait sur la guitare, entretenaient ou rajeunissaient la patience du cabaretier. Tel était la position de Godoï, quand son frère, musicien de même force, fit connaissance d'une femme-de-chambre de la reine, qui, pour divertir sa maîtresse, résolut de lui faire entendre son virtuose. Elle obtint, sans peine, la permission de l'introduire, et don Louis, parfaitement accueilli de la reine, profita de ses bonnes dispositions pour lui parler de son frere qu'il aimait tendrement. « Que dirait votre » majesté, si elle entendait mon » frère? » s'écria-t-il, quand cette princesse accorda des éloges à ses talens comme musicien. La reine sachant qu'il existait dans les gardes un musicien plus habile encore que don Louis, voulut le voir sur-le-champ. Don Manuel fut présenté; la reine ne pensa plus à don Louis, et le goût de la princesse pour la musique devint une passion. Le traiteur de don Manuel fut payé en autre monnaie qu'en boleros; et ses camarades ayant paru surpris de son extrême prodigalité après une stricte économie, il leur avoua, sans détour, qu'il devait sa bonne fortune à l'intérêt d'une dame du plus haut rang. Les faveurs dont l'heureux garde-du-corps était l'objet n'échappèrent pas à la pénétration des courtisans, et les louanges de ce jeune homme retentirent de toutes parts. Le roi, qui aimait beaucoup la musique, voulut aussi l'en-

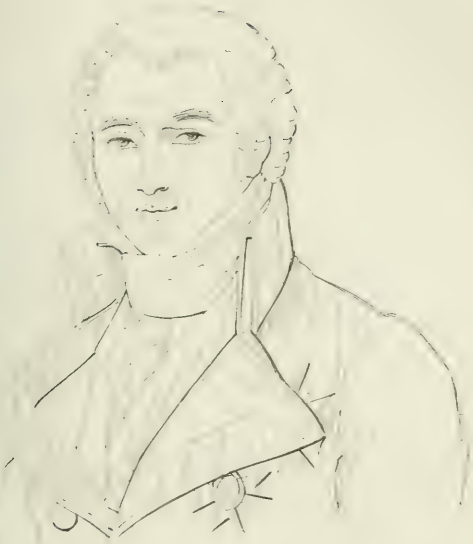

Godoï.

Prince de la Paix).

tendre; et les succès du moderne Orphée ne furent pas moins puissans auprès du roi qu'auprès de la reine. Un brevet de major des gardes ne tarda pas à lui être expédié. C'était le grade le plus voisin du roi, qui ne prend que le titre de colonel dans le même corps. Le favori, nommé en même temps conseiller d'état, était fort étranger aux affaires; mais la reine, versée dans tous les secrets du gouvernement, se chargea de son éducation. Doué de beaucoup de souplesse et d'un grand talent pour l'intrigue, les leçons qu'il reçut lui profitèrent; et, en peu de temps, il fut capable d'émettre son avis dans les délibérations secrètes du grand-conseil. Charles IV adhérait à toutes ses demandes, et aucun emploi ne lui paraissait même assez élevé pour un homme dont l'influence devait lui être un jour si funeste. La révolution française accrut encore la fortune de Godoï. Charles IV s'était refusé à faire partie de la coalition formée contre la nouvelle république, jusqu'au moment où les jours de son parent Louis XVI furent en péril. Alors, après s'être efforcé inutilement de ramener la convention à des sentimens plus modérés, il s'était résolu à les appuyer de quelques démonstrations énergiques. Le conseil se rassembla pour délibérer sur le projet d'une guerre offensive. La plupart des membres se déclarèrent pour la négative, entre autres le vieux comte d'Aranda. Godoï appuya fortement la proposition du roi, et montra peu d'égard pour le ministre, qui lui répondit avec aigreur; ce qui déplut souverainement au roi. Le comte s'en aperçut, et quitta la capitale au sortir du conseil, pour se retirer dans ses terres d'Arragon. Il partait à peine qu'un capitaine des gardes vint chez lui demander le portefeuille. Godoï fut nommé le lendemain secrétaire d'état, et, quelques jours après, premier ministre, avec le titre de duc d'Alcudia. Une si grande faveur étonna beaucoup la nation, et excita de violens murmures parmi les courtisans. L'Espagne liguée avec l'Angleterre déclara la guerre à la France; la campagne s'ouvrit dans le Roussillon, et le succès des armes espagnoles sembla justifier la politique de Godoï, et ferma la bouche à ses détracteurs, lors même que les troupes françaises eurent délivré le territoire français et battu les Espagnols qu'elles poursuivirent jusque dans les provinces voisines des Pyrénées. Les revers qu'éprouva de nouveau l'armée française firent applaudir de plus en plus à la conduite du ministre, qui inspirait les plus hautes espérances, quand la guerre se termina tout d'un coup par le traité de Bâle en 1795. Cet événement fit renaître tous les murmures qui s'étaient déjà élevés contre le duc d'Alcudia, qu'on accusa même de trahison. Mais des yeux plus éclairés ne virent que l'intérêt de l'Espagne dans le traité de Bâle, qui délivrait la Péninsule de l'onéreuse alliance de l'Angleterre, et rapprochait deux peuples dont l'union est commandée par leurs intérêts communs. Charles IV, à qui son favori devenait de plus en plus cher, consacra le souvenir du traité de Bâ-

le, en donnant à celui qui en était l'auteur, les titres de prince de la Paix, et de grand d'Espagne de première classe. Il le décora, en outre, de l'ordre de la Toison-d'Or, et le gratifia d'un domaine dont les revenus s'élevaient à 60,000 piastres. Tant de faveurs indignèrent également la cour et la nation. Un traité d'alliance offensive et défensive fut signé, le 19 août 1796, avec la république française; mais il fallait pour tirer un heureux parti de cette mesure avec les ressources que possédait encore l'Espagne, un gouvernement plein de prévoyance et d'énergie; ce qui manquait absolument au premier ministre, incapable d'embrasser et de conduire une administration compliquée : aussi le commerce fut-il anéanti; la mer se couvrit de vaisseaux anglais, les escadres espagnoles restèrent enfermées dans les ports, parce que d'habiles marins n'avaient pas obtenu les faveurs du ministre, et l'Espagne ressentit tout le poids de la nouvelle alliance, sans rien obtenir des avantages qu'elle s'en était promis. Au milieu de ces calamités publiques, le prince de la Paix ne négligeait rien pour faire de sa maison le centre des amusemens et des plaisirs de toute espèce. Sûr de son influence irrésistible sur l'esprit du roi et de la reine, il n'avait dans son orgueil présomptueux de ménagement pour personne; le prince héréditaire lui-même eut à se plaindre de son oubli des convenances, et fut plus d'une fois contraint de céder aux caprices du ministre. Le jeune prince héréditaire de Parme, qui s'était rendu à Madrid pour épouser l'infante Marie-Louise, rechercha l'amitié de Godoï; et l'on vit souvent ce rejeton d'une famille illustre tenir l'étrier du favori. Toutes les dignités, toutes les charges importantes de l'état étaient devenues le prix de l'argent, de la corruption et de l'intrigue. Ces abus dérivaient évidemment du caractère personnel de l'homme qui les autorisait, et nous transcrirons ici une esquisse de ce caractère telle qu'elle est consignée dans l'*Histoire de la guerre d'Espagne*, dont le premier volume a paru à Madrid vers la fin de 1818. « Ce Godoï devait à la nature » une belle taille, une jolie figure, » et un ensemble séduisant. Son » jugement était naturellement » sain, et sa mémoire prodigieuse. » Cependant il ne savait d'autre » langue que la sienne, qu'il par- » lait même incorrectement : ses » expressions étaient triviales, » quelquefois grossières, son style » barbare; il ignorait les notions » les plus élémentaires des scien- » ces, des arts, et ne savait pas » un mot d'histoire ni de géogra- » phie. Transporté comme par en- » chantement d'une caserne à l'a- » pogée du pouvoir, sa raison n'é- » tait formée ni par l'expérience » de l'âge, ni par celle du mal- » heur. Véritable Narcisse, il don- » nait à sa toilette une importan- » ce ridicule : il soignait son teint » comme la plus jolie femme. Par- » cimonieux et cupide, il s'occu- » pait des plus petits détails de sa » dépense, acceptait les plus mo- » diques présens, était mesquin » dans ceux qu'il faisait lui-même, » et touchait les moindres émolu- » mens de ses moindres places. Il

» aimait à se chamarrer de pla-
» ques, de cordons et de brode-
» ries. Il protégea quelques écri-
» vains, courtisans et flatteurs,
» mais il les protégea en homme
» qui préfère l'argent aux éloges.
» Il était petit dans son orgueil,
» obscène et libertin dans ses plai-
» sirs, scandaleusement impie
» dans sa religion; malgré son
» luxe, il était avare; il fut lâche,
» quelquefois cruel; d'un caractè-
» re violent, mais peu sangui-
» naire. La moindre contradiction
» lui était insupportable : tous ceux
» qui l'offensaient étaient aussitôt
» exilés de Madrid; mais il leur
» conservait leurs appointemens,
» rarement il les privait de leur
» liberté, et jamais il n'en fit périr
» aucun. » De toutes les aventures galantes du prince de la Paix, ce fut celle qu'il eut avec M^lle Tudo, qui fit le plus de bruit. Le père de cette jeune fille, ancien militaire, sollicitait en vain du ministre une audience, depuis six mois. On lui conseilla de la faire demander par sa fille, qui était d'une beauté remarquable. Le ministre eut à peine aperçu M^lle Joséphine Tudo, qui, accompagnée de son père, se présenta tremblante devant lui, que toutes les faveurs que sollicitait le vieillard lui furent accordées. Il se contenta d'être nommé gouverneur de la maison royale le *Retiro*, où il reçut, du prince de la Paix, des visites fréquentes, dont personne n'ignora le motif. La demoiselle sut profiter si bien de l'amour qu'elle lui avait inspiré, qu'elle détermina le ministre à l'épouser en secret, suivant toutes les formes prescrites. Personne, en Espagne, ne conteste la réalité de ce mariage, on doute seulement de sa validité; comme si un pareil contrat ne tirait sa sainteté que de la publicité qu'on lui donne. La reine était instruite des visites mystérieuses que le prince faisait chaque jour au *Retiro;* mais tel était l'empire de ce favori sur l'esprit de cette princesse et sur celui du roi, qu'elle n'osait pas s'en plaindre. Godoï, sur qui la France exerçait une influence d'autant plus grande, que ce ministre regardait son appui comme une sauvegarde contre la haine des Espagnols, se crut assez fort pour braver impunément le clergé. Le nonce du pape ayant remis au gouvernement espagnol une note officielle, par laquelle S. S. réclamait la protection de S. M. C. pour la religion romaine, violemment attaquée, selon cette note, dans un état voisin, le prince de la Paix n'y répondit qu'avec une froide ironie. Après avoir rappelé à S. S. qu'elle avait elle-même imprudemment violé l'armistice avec la France, il l'exhortait à se détacher davantage des biens d'ici-bas, et à songer que son royaume n'est pas de ce monde. Cette réponse excita une indignation générale en Espagne. La partie saine du public avait vu, avec plaisir, un ministre tel que le duc d'Aranda, s'opposer victorieusement aux prétentions exagérées de la cour de Rome, et chercher à diminuer son influence; mais il avait mis dans cette entreprise des formes plus habiles et plus prudentes; et l'on traita son successeur Godoï, de parve-

nu insolent, qui se livrait par impiété à des bravades inconvenantes. Sa réponse au pape, qui fut imprimée et publiée, produisit à Madrid une effervescence prodigieuse. Le peuple, qui avait impunément souffert pour son compte l'humeur hautaine et capricieuse du prince de la Paix, ne put souffrir cette hardiesse avec le chef de son culte, et Godoï fut obligé de retirer aussitôt sa réponse. Le surlendemain, tous les exemplaires avaient disparu dans Madrid. On n'a pas de peine à penser que Godoï ne dût se montrer rien moins que le protecteur du saint-office. Cependant il n'osa point le détruire : mais il se moqua du père-inquisiteur et de ses satellites, rendit la liberté à tous ceux qu'ils avaient fait arrêter, et fit brûler toutes les procédures. Certes, si son ministère n'eût été signalé que par des actes pareils, on n'aurait pas à s'en plaindre. L'ambassadeur de France avait contracté avec lui une liaison étroite, dont la suite fut une proposition faite au roi, de porter la guerre en Portugal. Charles IV, pour la première fois, ne se montra pas de l'avis de son ministre. Ce prince fit, quelque temps après, avec son épouse, un voyage en Andalousie; et Godoï, qui les accompagna, eut encore dans cette province une aventure dont le scandale se répandit dans toute l'Espagne. Ayant terminé ses liaisons avec une jeune personne de 17 ans, en la mariant, pour déguiser les suites de sa séduction, à un homme vieux, jaloux et infirme, les mauvais traitemens qu'elle eut à subir furent tels, qu'elle mourut de douleur peu de mois après. Godoï, après avoir fait de vains efforts pour engager son maître à déclarer la guerre au Portugal, suivant les intentions de la France, abandonna le ministère, en se réservant tous ses droits de premier ministre. Don Savedra prit le porte feuille; mais cet homme éclairé, et qui jouissait de toute la confiance de la nation, n'eut pas le bonheur de plaire au président des ministres. Il fut bientôt atteint d'une maladie aiguë, que le public attribua au poison, et il crut, pour sa sûreté personnelle, devoir abandonner la cour. Don Urquijo l'avait remplacé; et comme ce nouveau ministre avait un certain empire sur l'esprit de la reine, il se permit quelques plaintes contre l'ancien favori. Godoï feignit de n'en rien savoir, l'invita à dîner, le contraignit de donner sa demission, et le remplaça par don Pedro Cevallos, un de ses parens. Le roi, cependant, croyant n'avoir point fait assez pour son favori, s'il ne l'affiait à sa famille, résolut de lui faire épouser une de ses cousines. Quelques personnes pensèrent que cette alliance n'avait pour but que de rompre la liaison du président des ministres avec Mlle Tudo, qu'il voyait toujours secrètement. Quoi qu'il en soit, des généalogistes complaisans, pour accorder les convenances d'un pareil mariage, firent, d'après les ordres de Charles IV, descendre directement Godoï de l'empereur Montezuma, et l'on répandit dans le public qu'un petit-fils de l'empereur du Mexique pou-

vait, sans déroger, s'allier à la cousine du roi. Deux cardinaux (Despuig et Lorenzana) refusèrent de bénir ce mariage, à cause de l'union antérieure du futur avec Mlle Tudo. Tous deux furent exilés. Le Manach, patriarche des Indes, instruit par leur exemple, maria le favori dans la chapelle du palais, en présence de la famille royale. La nouvelle épouse n'avait que 15 ans, et brillait de toutes les grâces de la beauté et de la jeunesse. Elle était issue d'un mariage secret entre l'infant don Louis, oncle du roi, et dona Sallabriga, demoiselle de haute qualité, mais qui n'appartenait point à une maison régnante. La veille de la cérémonie, Mlle Tudo, qui venait seulement d'être informée de la résolution de son époux, était accourue, hors d'elle-même, au palais du ministre, et s'était précipitée dans ses appartemens, en s'écriant : « Il » est mon époux! le père de mes » enfans! je réclame la justice de » Dieu et celle des hommes. » Godoï, en l'entendant, s'était enfui par le jardin; et cette malheureuse femme s'évanouit, et ne reprit ses sens que pour éprouver un délire si violent qu'elle ne put être transportée chez elle que le lendemain. Son époux se réconcilia néanmoins avec elle, en lui persuadant, quelques jours après, qu'il n'avait contracté de nouveaux liens, que pour obéir aux ordres du roi. Vers le même temps, Lucien Bonaparte vint à Madrid, comme ambassadeur extraordinaire, pour joindre ses efforts à ceux du premier ministre, afin de décider Charles IV à porter la guerre en Portugal. Ils y réussirent; et le prince de la Paix fut nommé général-en-chef de l'armée, dont le commandement fut proposé au général Urutia. Celui-ci refusa, et fut exilé dans la Biscaye, où il est mort de chagrin. La campagne s'ouvrit en 1800; et tout le monde sait comment s'acheva, presque sans coup férir, cette guerre, qui fut terminée par la prise du duché d'Olvenza. On était alors dans la saison où les orangers, très-communs en Portugal, sont couverts de fruits. Godoï, pour avertir la reine qu'elle possédait une nouvelle province, lui envoya, par un courrier qui fit ce trajet en 8 heures, un rameau d'oranger qui fut offert à la princesse, aussi frais qu'au moment où il avait été cueilli. Un pareil présent fut envoyé, par le même courrier, à Mlle Tudo. Cette campagne, qui accrut de 100,000 piastres les revenus de Godoï, lui valut le titre de généralissime des armées de terre et de mer, et celui de grand-amiral de Castille, avec l'autorisation d'avoir une garde d'honneur pour sa personne. Il avait déjà été nommé, quelque temps auparavant, grand'croix de l'ordre de Charles III et de celui de Malte. Ce favori, tellement enivré de tant de prospérités, que les chances d'une disgrâce ne se présentaient pas comme possibles à son esprit, n'attachait plus que fort peu d'importance aux bontés de la reine, mais il en mettait beaucoup à ce qu'elles ne se reportassent pas sur un autre. Cette princesse avait témoigné de l'affection pour un garde-du-corps, appelé Mallo,

jeune homme spirituel, d'une jolie figure, et propre à faire de rapides progrès dans la carrière parcourue par Godoï; le favori, prévoyant tout ce qu'un pareil rival avait de dangereux, contraignit la reine de l'éloigner, en lui faisant un jour entendre en présence du roi, par la plus mortifiante allusion, que ce nouveau goût ne lui était pas inconnu. Cependant l'Espagne, à peu près dans le même temps, avait acheté sa neutralité au prix des plus grands sacrifices. Les Anglais la rompirent en capturant 4 frégates espagnoles qui revenaient d'Amérique chargées de richesses. Cette violation d'un traité récemment conclu, indigna la nation espagnole, qui se montra prête à prendre les armes. Mais la mauvaise administration du favori avait rendu toute guerre maritime trop inégale entre l'Angleterre et l'Espagne, et la lutte se termina par l'anéantissement de la marine espagnole. Napoléon, qui depuis long-temps avait des vues sur l'Espagne, fit demander à Godoï quel était le nombre de troupes dont il pouvait disposer; le ministre, excité par des motifs de mécontentement contre l'empereur des Français, ou prévoyant peut-être ses desseins sur la couronne d'Espagne, ne répondit qu'en publiant à Madrid une proclamation contre-signée Godoï, dans laquelle on invitait le peuple à se mettre en garde contre un ennemi perfide qui n'était pas désigné. Cette proclamation donna lieu à mille conjectures que la suite seule put éclaircir. Napoléon, irrité, jugea cependant qu'il était encore trop tôt pour se déclarer ouvertement, et fit demander à Godoï des explications amicales sur la nature de sa proclamation. Le ministre espagnol, adouci par les démonstrations pacifiques de l'empereur, cessa de donner suite au plan d'armement qu'il avait annoncé, et répondit que la proclamation n'avait pour but que de disposer les Espagnols à combattre l'empereur de Maroc, qui avait menacé la Péninsule d'un nombreux débarquement. Napoléon feignit d'être satisfait de cette explication, et la paix se rétablit. A la suite des conférences qui eurent lieu à Paris, entre Murat et don Eugène Izquierdo, confident et ambassadeur de Godoï près du cabinet des Tuileries, 16,000 Espagnols, sous les ordres du marquis de la Romana, furent envoyés dans le Nord. Sur ces entrefaites, l'épouse du prince des Asturies mourut. M. de Beauharnais, qui remplissait alors à Madrid les fonctions d'ambassadeur de France, chercha secrètement à obtenir du prince royal qu'il demandât en mariage une des nièces de Napoléon. Le prince avait déjà repoussé une pareille proposition que lui avait faite Godoï. Celui-ci irrité avait dépeint Ferdinand, aux yeux de son père, sous des couleurs si noires, que Charles IV avait ordonné l'arrestation de son fils, et celle du plus grand nombre des personnages marquans qui composaient sa maison. Cet acte indigna tellement les Espagnols, que le premier ministre trembla

cette fois pour sa sûreté. Il fut accablé de lettres anonymes qui renfermaient les plus horribles menaces, et ne vit rien de mieux à faire, pour conjurer la tempête, que de jouer le rôle de médiateur entre le père et le fils, qu'il fit remettre en liberté, mais à condition que sa maison serait toute composée d'hommes choisis par le prince de la Paix lui-même. Peu après, le général Duroc et don Eugène Izquierdo signèrent à Fontainebleau le traité du 27 octobre 1807, par lequel l'Espagne et la France se partageaient le Portugal. Les vues du roi d'Espagne, et celles de son premier ministre, étaient trop faibles pour démêler les intentions de la politique de Napoléon dans les concessions qu'il paraissait leur faire; car Godoï était devenu, par ce traité, souverain des Algarves et de l'Alentejo. Ce ne fut qu'au moment de l'entrée des Français en Espagne que le roi conçut enfin de véritables alarmes; et Murat parvint même à les dissiper jusqu'à un certain point, en l'assurant que Napoléon ne s'avançait dans la Péninsule que pour faire exécuter le traité de Fontainebleau. Godoï, qui ne s'était attendu à rien de pareil, fut effrayé des suites qu'allait avoir pour lui l'exécution des projets de l'empereur; mais comme il ne vit, dans l'état des choses, aucun moyen de s'y opposer, il crut ne rien pouvoir faire de plus favorable à ses intérêts, que de mettre l'Espagne entière à sa discrétion; et, dans cette vue, il donna des ordres pour que les Français fussent reçus et traités comme amis dans toutes les places du royaume, ce qui fut très-ponctuellement exécuté. Cependant l'empereur écrivit au roi d'Espagne une lettre dans laquelle il se plaignait qu'on n'eût donné aucune suite à la demande en mariage d'une de ses nièces par le prince des Asturies. Charles IV, qui jusque-là avait paru peu favorable à ce projet, témoigna de l'empressement à conclure bientôt l'alliance qui lui était proposée. On ne lui répondit pas, et l'armée française avançait toujours. Godoï, qui ne voyait exécuter aucune des promesses qu'on lui avait faites, était dans une anxiété qui devint plus vive encore, lorsque don Eugène Izquierdo arriva de Paris. Napoléon ne lui avait point donné de mission positive; mais on lui avait fait entendre, afin qu'il le répétât, que Charles IV ferait bien de se retirer en Amérique, à l'exemple de la maison de Bragance. Le roi et son premier ministre furent consternés de ce message, et la cour partagea leur frayeur. Godoï, découvrant alors toute l'étendue de ses fautes, ne vit d'autre parti à prendre que de hâter les événemens qu'il n'avait pas su prévoir : mais le moment de sa chute, préparé par son inexpérience et sa présomption, était enfin arrivé, et marqué aux 17 et 18 octobre 1808. Les préparatifs du départ de la famille royale répandirent l'alarme. On voulut en vain persuader au peuple qu'ils n'avaient pour but qu'un voyage du roi à Séville, voyage qui devait durer autant que le séjour

des Français à Madrid. Charles IV venait de faire connaître sa résolution à son fils aîné; et Ferdinand en avait informé les gentilshommes de service et les gardes-du-corps, en leur disant : « Nous sommes perdus! mon père, trompé par Godoï, veut nous faire quitter l'Espagne et nous emmener en Amérique. » Ces mots, répétés de bouche en bouche, avaient en quelques instans parcouru toute la ville et les casernes. Les voitures de la cour, prêtes à minuit, étaient placées à peu de distance du palais. Les gardes arrêtèrent d'abord les domestiques, et bientôt ils barrèrent le passage aux souverains eux-mêmes. Le peuple accourait de toutes parts, et bientôt l'animosité générale se dirigea contre celui qui paraissait l'unique auteur de tant de maux. La haine qu'on lui vouait depuis si long-temps éclata tout à coup; et en un instant une foule immense se transporta vers son palais, en faisant retentir l'air des cris de *vive le roi! vive la reine! mort à Godoï!* Des gardes-du-corps se mirent à la tête de la populace, dont les imprécations devenaient plus menaçantes à mesure qu'elle grossissait en s'approchant de la demeure du favori. Le palais fut forcé, et 120 gardes du ministre qui voulurent opposer de la résistance furent tous massacrés. La foule se répandit dans les appartemens, cherchant partout Godoï, qui, sous les vêtemens d'un de ses valets, avait eu le temps de s'échapper, et après avoir franchi les toits, s'était retiré, avec un seul de ses domestiques, dans le grenier d'une maison voisine. Le peuple, n'ayant pu le découvrir, se mit à briser les meubles, mais sans rien piller. Des caisses pleines de diamans, des lingots d'or et d'argent furent scrupuleusement transportés à la monnaie. Cependant la rage des ennemis du ministre n'était point assouvie; ils voulaient absolument se saisir de sa personne; et ils avaient inutilement visité toutes les maisons voisines, quand Godoï fut en quelque sorte forcé de se livrer lui-même. N'ayant rien mangé depuis 36 heures, il était dévoré d'une soif ardente. Son domestique, qui ne l'avait pas quitté, hasarda de sortir pour aller lui chercher un peu d'eau et quelques alimens. Le peuple, toujours attroupé autour des maisons voisines du château, le reconnut, et le força de découvrir la retraite de son maître. On s'y transporta aussitôt, et Godoï en fut arraché avec violence pour être traîné dans la rue. Bientôt une populace immense l'entoure en faisant éclater des cris de vengeance et de mort, et s'il ne fut pas déchiré dans cet instant, c'est qu'on voulait le faire mourir lentement en exerçant sur lui toutes sortes de cruautés. Cet excès de haine le sauva. Le roi et la reine avaient, depuis le 17, des inquiétudes mortelles sur le sort de leur favori. A peine furent-ils instruits de la position affreuse où il se trouvait, qu'ils supplièrent leur fils d'aller à son secours. Ferdinand, en faveur de qui Charles IV avait abdiqué la veille, se hâta d'obéir. Le ministre était alors

dans un état digne de pitié. Ses vêtemens étaient en lambeaux, ses cheveux arrachés; son visage meurtri était couvert de sang, et il avait la poitrine percée de deux coups d'épée. La vue du prince fit cesser les violences, et le ministre tomba à ses genoux en lui demandant la vie. Ferdinand dit alors, en s'adressant à la multitude : « Mes amis, retirez-vous; » Godoï sera mis dans un lieu de » sûreté. Il est dépositaire de se- » crets importans qu'il doit me » révéler. » La foule obéit sans hésiter à la voix du prince; et le favori fut placé entre deux gardes-du-corps qui le conduisirent à leur caserne. L'effervescence du peuple n'était point calmée, et sur les 3 heures de l'après-midi, un fort rassemblement se dirigea vers la caserne, en répétant les imprécations qu'on ne cessait de vomir contre le prince de la Paix, et en accusant la famille royale de vouloir le soustraire à la vengeance publique. Ferdinand, pour prévenir les excès de ces nouveaux rassemblemens, déclara qu'il avait l'intention de poursuivre juridiquement Godoï; et il le fit conduire dans une prison d'état. Mais bientôt il n'allait plus être en son pouvoir d'accomplir cette promesse. On respecta constamment Mlle Tudo, chez qui l'on plaça même un détachement de troupes pour empêcher que des séditieux ne se portassent à sa maison. Il serait difficile de décrire la joie que causa dans toute l'Espagne la chute du ministre favori. On publia contre lui un nombre presque prodigieux de pamphlets, dans lesquels on exprimait le vœu de voir bientôt sa tête tomber sous la hache des lois. A Salamanque, et dans quelques autres villes, le peuple sonna les cloches en réjouissance, et plus de 600 moines se réunirent sur la place publique, et se mirent à danser pour célébrer la grandeur déchue de l'homme qui avait osé dire au pape, « que son » royaume n'est pas de ce monde. » Les femmes, les jeunes filles et les vieillards, tout se réunit indistinctement pour prendre part à la joie générale; et l'on publia un édit par lequel il était enjoint à tout dépositaire de biens ou effets appartenant à l'ancien ministre, d'en faire la déclaration ou la remise à des conseillers du tribunal de Castille, délégués à cet effet. Cependant Murat et Savary avaient déjà décidé l'infant don Carlos et Ferdinand VII à se rendre à Bayonne. Ces deux généraux fidèles aux ordres de Napoléon, engagèrent aussi le roi Charles et la reine à faire le même voyage : ils y consentirent, et demandèrent, avant leur départ, qu'on mît en liberté leur ancien favori. L'empereur fit la même demande par l'entremise de Murat. La junte refusait toujours le prisonnier, quand le général français convertit ses prières en de si terribles menaces, que Godoï lui fut incontinent remis, et conduit sous escorte à Bayonne, où il arriva le 26 avril 1808. Il eut aussitôt, avec Napoléon, une conférence, où le sort de la Péninsule fut décidé. Godoï haïssait toujours le prince héréditaire, quoiqu'il lui fût redevable de la vie. Quand le roi et la reine arrivèrent à

Bayonne, il le leur dépeignit comme un fils rebelle, qui avait tramé contre eux l'affaire d'Aranjuez pour usurper la couronne. Il leur représenta l'Espagne déchirée, sous son règne, par les factions et les guerres intestines, et fit tant qu'il leur persuada que Napoléon pouvait seul sauver la Péninsule, dont il se rendrait d'ailleurs infailliblement le maître, si l'on cherchait à lui opposer une résistance qui aggraverait les malheurs de la nation sans rien changer à sa destinée. Le crédule et malheureux monarque cédant aux circonstances, plus encore qu'à son favori, exigea de son fils une renonciation à la couronne, en faveur de Napoléon. Cette renonciation fut signée le 6 mars par Ferdinand, et dès le 5, Duroc et l'ancien ministre espagnol avaient rédigé le traité par lequel Napoléon, du consentement de Charles IV, était investi de tous les droits à la couronne d'Espagne. Telle fut la fin de la vie politique de Godoï. Cet imprudent avait toujours cru que Napoléon le ferait régner dans les provinces que lui assignait le traité de Fontainebleau : vain espoir! Il sortit de l'Espagne, dépouillé de toutes les richesses qu'il y avait possédées, et qu'on a évaluées à 500,000,000 de liv. tournois. Ses disgrâces ne lui ont point fait perdre la faveur de ses maîtres, qu'il accompagna en exil. Les journaux de Rome ont même annoncé, dans le temps, que la reine avait redoublé d'attachement pour son ancien favori. Le prince de la Paix a eu, de son mariage avec la princesse de Bourbon, une fille qui porte le nom de duchesse d'Alendin. M^lle^ Tudo est restée en Espagne avec ses enfans, et n'a point manifesté l'intention de se rapprocher de son ancien mari. On connaît encore deux fils de Godoï. Ils sont d'une demoiselle qu'il a fait créer comtesse de Castello-Fiel, et avec laquelle il a vécu publiquement à Rome. La reine traitait tous ces enfans avec une bonté particulière, ce qui fit dire un jour au roi, en parlant à son épouse : « Savez-vous, madame, que nous » sommes les complaisans de ces » gens-là? » Godoï avait d'ailleurs rempli la maison du roi de toutes ses créatures. On est étonné du peu d'impression qu'a laissé en lui sa grandeur passée. Il en parle comme d'une chose très-indifférente, se plaisant seulement à répéter sans cesse que pendant sa longue administration, il ne s'est livré à aucune cruauté, et n'a jamais répandu de sang. La seule autorité dont il ait paru jaloux, après sa chute, était de commander dans la maison du roi, et de régner sur des valets. Son frère, qui était la première cause de sa fortune, est mort en 1801, capitaine-général de l'Estramadure. La mort du roi Charles VI, et celle de la reine, qui lui a survécu de 15 jours seulement, ont privé le prince de la Paix de ses derniers appuis. L'isolement où il s'est vu réduit à Rome, lui a rendu ce séjour insupportable, et il a sollicité du roi de Naples la permission de s'établir dans ses états. Son alliance avec la maison de Bourbon, dont sa femme porte le nom, lui avait d'abord fait

concevoir d'un autre côté des espérances, qui jusqu'à présent ne se sont pas réalisées. Devenu d'une indifférence totale sur les hommes et sur les choses, paraissant avoir perdu jusqu'à la mémoire du passé, le prince de la Paix, qui n'est consolé dans sa déchéance par aucun souvenir de gloire, traîne à travers l'oubli et l'oisiveté une existence aussi obscure que négative.

GODWIN (William), ministre protestant non-conformiste, et l'un des auteurs les plus distingués de l'Angleterre, est fils d'un ministre de Guestwick, comté de Norfolk, qui le forma aux principes de sa secte. William Godwin fit de bonnes études à Hoxton près de Londres, et exerça son ministère de 1778 à 1782. A cette époque, il renonça aux fonctions ecclésiastiques pour se livrer exclusivement à la littérature. Il avait adopté, étant au collége de Hoxton, les opinions dogmatiques d'Arminius et d'Arthus Genius; mais il les abandonna bientôt pour suivre celles de Calvin. Malheureusement pour lui, sans doute, il avait un désir invincible de tout examiner, de tout approfondir. Subjugué d'abord par ses maîtres, il fut un des ministres les plus orthodoxes et les plus zélés des trois Royaumes. Tout-à-coup, il prétend juger par lui-même; et l'investigation qu'il porta dans toutes les croyances, ses questions, ses doutes, ses opinions, alarmèrent même les hommes les moins subjugués par les préjugés. Mécontent du résultat de ses recherches, il se fait des antagonistes dangereux, des ennemis redoutables. Enfin, éclairé par la prudence, il renonce à l'exercice d'un ministère auquel la disposition de son esprit le rendait peu propre. Toutefois, avant de publier aucun ouvrage littéraire, il donne 6 discours sur les sujets les plus intéressans de la Bible : il avait pris pour modèles les orateurs chrétiens les plus distingués de la France. Voici le titre de ce recueil : *Essai d'histoire en six sermons*, 1782, in-12. Un ouvrage important l'occupait depuis longtemps. Après avoir passé dans la retraite environ 10 années, en 1793, il mit au jour son Traité de la justice politique (*Recherches sur la justice politique, et son influence sur la vertu et le bonheur de la société*, 1792, in-4°, réimprimé pour la 3me fois en 1797, en 2 vol. in-8°), ouvrage où il démontre comme proposition principale, que la vertu consiste à produire le bonheur de la société; idée éminemment philosophique, et qui développée avec une grande force de logique, plaça M. Godwin au rang des plus célèbres écrivains politiques et moraux de l'Angleterre. Le succès de cet ouvrage fut tellement populaire dans la patrie de l'auteur, que les artisans les plus pauvres se cotisaient pour s'en procurer un exemplaire. On assure que l'un de nos publicistes les plus distingués, M. Benjamin Constant, a fait une traduction de cet ouvrage, que jusqu'à présent il n'a point publiée. Toutefois, il a donné sur ce sujet un article fort intéressant dans le *Mercure de France* du mois d'avril 1817; et M. Salaville, dans son ouvrage de *L'homme de la société*, a offert en abrégé les

principes de l'auteur anglais sur les lois positives. Un simple roman, *Les aventures de Caleb William, ou les choses comme elles sont*, publié en 1794, ne produisit pas une sensation moins remarquable; il fut deux fois traduit en français, la première par M. *Garnier* (le comte Germain), et l'autre par *des gens de la campagne*. Dans cette production qu'on a beaucoup lue, beaucoup louée et beaucoup blâmée, l'auteur a voulu faire et a fait une critique judicieuse de la législation criminelle anglaise. Il a voulu peindre également dans quelle série de crimes un premier forfait peut entraîner l'homme le plus vertueux. Enfin dans le personnage de Caleb, il a présenté avec une énergie effrayante les effets d'une coupable curiosité. Ce fut dans l'année même de la publication de cet ouvrage, que l'auteur, mettant en action les principes d'humanité qu'ils s'efforçait de développer dans ses ouvrages, parvint à sauver Hardy, Horne-Tooke, etc., que l'on accusait injustement de haute-trahison. Il acheva de les justifier dans une brochure fort piquante qu'il publia quelques jours avant le jugement de ces prévenus, sous le titre de *Bluettes fugitives*. L'autorité essaya en vain d'en arrêter la publication. M. Godwin épousa, en 1797, mistriss Marie Wollstonegraft (dont l'article suit). L'ayant perdue dans la même année, à la suite d'une couche malheureuse, il se remaria en 1801, et embrassa la profession de libraire. Outre les ouvrages que nous avons déjà indiqués, voici ceux qu'il a publiés jusqu'à ce jour : 1° *Le Rechercheur* (the Inquirer), *ou réflexions sur l'éducation, les mœurs et la littérature, dans une série d'Essais*, 1796, in-8°; 2° *Mémoires de Mary Wollstonegraft*, auteur des *Droits des femmes vengés* (1798, in-8°, traduits en français en 1802); 3° *Saint Léon*, nouvelle du 16me siècle (1799, 4 vol. in-12). Dans ce roman, où l'auteur a peint son caractère et ses goûts, il s'efforce de prouver que si les désirs de l'homme se réalisaient, ils deviendraient journellement la source de ses plus grands malheurs. 4° *Antonio*, tragédie, 1801, in-8°; 5° *Histoire de la vie et du temps de Geoffroi Chancer*, 2 vol. in-4°, 1803, 2me édition, 1804, 4 vol. in-8°; 6° *Fleetwood, ou l'homme à sentimens*, 1805, 3 vol. in-12, traduit en français, même format et même année, par Villeterque. L'auteur peint avec vérité, dans cet ouvrage, les inconvéniens d'un esprit trop susceptible, et d'un cœur trop passionné. 7° *Faulkner*, tragédie, 1807, in-8°; 8° *Essai sur les sépulcres*, 1809, in-8°; 9° *Vies d'Edward et John Philips, neveux de Milton*, 1805, in-4°; 10° *Mandeville, histoire domestique du XVIIme siècle*, 1817, 3 vol. in-12. C'est le tableau effrayant des maux que la haine, l'orgueil et la vengeance peuvent attirer sur celui qui s'en est laissé dominer. Remarquables par un but constant d'utilité, les ouvrages de M. Godwin joignent en général, à la force et à l'éclat du style, la profondeur des pensées. Ils ont obtenu de brillans succès : on leur reproche seulement une teinte de misanthropie trop souvent reproduite.

GODWIN (Mary Wollstonegraft, mistriss), plus connue sous le nom de Mary Wollstonegraft, naquit dans les environs de Londres en 1759. Un préjugé, toutefois respectable, et qui assure la paix domestique, veut qu'une femme cache dans l'obscurité de la vie privée, les qualités supérieures dont la nature l'a pourvue, et qu'elle laisse éteindre le flambeau du génie dans les humbles occupations du ménage. Si, contre l'usage, elle se fait homme, par ses habitudes, par le mouvement d'une vie aventureuse, elle n'obtient plus ces hommages touchans réservés à la vertu modeste, et elle est comme condamnée à subir la célébrité, qui donne l'apparence et rarement la réalité du bonheur. Mistriss Godwin éprouva cette destinée. Son éducation fut loin de lui préparer le rang distingué qu'elle a obtenu parmi les femmes célèbres dans les lettres. Née d'une famille pauvre, à peine elle reçut les premiers élémens d'une instruction vulgaire; cependant la lecture, la méditation, un travail assidu suppléèrent à l'insuffisance de cette éducation; et après la mort de sa mère, de concert avec ses sœurs, elle ouvrit une école, qui leur procura les moyens de subsister. Ayant quitté Islington pour Newingtongren, où elle réunissait un plus grand nombre d'élèves, elle y mérita la bienveillance et l'amitié du docteur Brice. Mais instruite qu'une dame, que depuis son enfance elle affectionnait beaucoup, était malade, elle abandonna son établissement, et se rendit auprès d'elle à Lisbonne. Quelques jours après son arrivée dans cette ville, l'amie à qui elle venait prodiguer ses soins mourut. Mary Wollstonegraft retourna en Angleterre, et fut admise dans la maison du vicomte de Kinsborough, lord lieutenant d'Irlande, comme gouvernante des enfans de ce seigneur. Elle se fixa, en 1786, à Londres, où elle publia, dès l'année suivante, des *Pensées sur l'éducation des filles*, et successivement différens autres ouvrages dont nous parlerons dans la suite de cet article. En 1792, elle eut occasion de connaître un peintre, qui jouissait d'une excellente réputation acquise par ses mœurs et par son mérite, Fuessli (*voyez* ce nom). Mary Wollstonegraft l'aima, et lui inspira les mêmes sentimens; mais Fuessli était marié, et il se fit un devoir de respecter les liens qui l'unissaient à une femme vertueuse, et la confiance que lui témoignait Mary, dont il eût ambitionné la possession s'il eût été libre. Mary Wollstonegraft se rendit, cette année même (1792), en France, « dans la vue, disait-» elle, de perdre au sein du bon-» heur public, l'idée de ses mal-» heurs privés. » Mary s'était fait illusion sur la situation de la France. Les convulsions politiques en avaient éloigné la paix, et Mary elle-même y trouva bientôt de nouvelles sources d'affliction. Liée avec plusieurs des plus illustres membres du parti de la Gironde, elle les vit périr sur l'échafaud. A la douleur que lui causa cette épouvantable catastrophe, se joignit celle d'être la victime d'un négociant améri-

cain, qui, après l'avoir abusée par les promesses les plus solennelles, abandonna bientôt dans un état voisin de l'indigence la mère d'un enfant qu'il avait refusé de reconnaître. En proie à la plus profonde mélancolie, elle retourna en Angleterre, où elle tenta plusieurs fois de se donner la mort, quoique portant à sa fille une vive affection, car il est des peines qui troublent l'esprit sans dénaturer le cœur. Dans cette situation déplorable, elle revit, par les soins d'un ami commun, M. Godwin, qu'elle avait connu autrefois. Ils se lièrent d'une tendre amitié, et bientôt se marièrent. Cette union, que tout annonçait devoir être heureuse, fut de bien courte durée. A la suite d'une couche difficile, M^me^ Godwin mourut, le 10 septembre 1797. On prétend qu'elle n'avait d'autre religion que celle qu'elle s'était créée. Elle n'était point sans mérite, cette religion qui lui enseignait l'obligeance, la générosité, les vertus les plus douces. A une figure agréable et touchante, à des manières simples et nobles, M^me^ Godwin unissait les dons de l'esprit. Ses erreurs furent celles d'un cœur passionné, et non d'une imagination dépravée, et elle a trouvé dans son mari le défenseur le plus généreux et le plus ardent. Il a publié, sous le titre d'*Œuvres posthumes de M^me^ Godwin*, des mélanges, des lettres et des fragmens, et les a fait précéder de l'histoire de sa vie (Londres, 1798, 4 vol. in-8°). Les principaux ouvrages de cette dame sont, outre les *Pensées sur l'éducation des filles*, 1° *Défense des droits de l'homme;* 2° *Lettre à Edmond Burke, à l'occasion de ses Réflexions sur la révolution française*, 1790, in-8°; 3° *Défense des droits des femmes, avec des réflexions sur des sujets politiques et moraux*, 1792, in-8°; ouvrage qu'elle composa en moins de six semaines, et dans lequel elle s'efforce de prouver que le vœu de la nature appelle la femme à partager avec égalité les fonctions supérieures, par lesquelles l'homme prétend établir sa domination sur un sexe qui n'est faible que parce qu'il est subjugué par l'amour. Le système de Mary Wollstonecraft avait été déjà établi par mistriss Macaulay, dans son *Traité sur l'Education;* mais Mary le développa, sinon avec plus d'art, du moins avec plus de chaleur et de sentiment. 4° *Histoire originale de la vie réelle*, ouvrage d'éducation; 5° *Abrégé du nouveau Grandisson*, traduit du hollandais; 6° *Le Lecteur féminin;* 7° de l'*Importance des opinions religieuses*, traduction de l'ouvrage de M. Necker; 8° *Physiologie de Lavater*, abrégé du livre français; 9° *Élémens de morale*, 3 vol. in-12, 1796, traduits de l'auteur allemand, Salzmann, qui plus tard traduisit la *Défense des droits des femmes*; 10° *Lettres* écrites pendant un court séjour en Suède, en Norwège et en Danemark, 1796, in-8°; 11° *Marie*, roman dans lequel l'auteur exprime, avec cette sensibilité qui fit sa gloire et son malheur, ses sentimens pour l'ami de sa jeunesse, auprès de laquelle elle s'était rendue à Lisbonne; 12° *Vue historique et morale de l'origine et des progrès de la révolu-*

*tion française, et de l'effet qu'elle a produit en Europe*, 1794, in-8° (le 1er vol. seul a été publié): 13° *Les maux de la femme* (The Wrongs of Woman): ce roman ne fut imprimé qu'après la mort de mistriss Godwin, et fut traduit en français par B. Duclos, 1798, in-12, sous le titre de *Maria, ou le malheur d'être femme*; 14° différens articles fournis à la *Revue analytique*; 15° *Vie et Mémoires de mistriss Godwin*, rédigés sur les matériaux fournis par son mari, traduits en français, 1802, in-12, avec portrait.

GOENS (Ryklof-Michel van), né à Utrecht, de Daniel-François Van Goens, membre distingué de la magistrature de cette ville, et docteur en philosophie et en droit, ne dégénéra pas de l'illustration de ses ancêtres, et se fit remarquer parmi les plus savans philologues de la Hollande. Dès l'enfance, il apprit les lettres grecques et latines, et à 11 ans, il était assez instruit pour écrire pendant ses vacances un savante dissertation *De cepotaphiis*, ou *sur les Sépultures dans les jardins*. Ce morceau mérita l'approbation de son professseur, M. Wesseling; et le jeune savant le dédia à son père, lorsqu'il le fit imprimer à Utrecht, sur la fin de 1763. Nous ne parlerons pas de tous les ouvrages qui commencèrent la réputation de ce philologue, nous ne citerons que ceux qui lui donnèrent le plus de droits à l'estime des savans. On peut mettre de ce nombre le *Porphriyus de antro nympharum*, en grec et en latin, suivi d'une *Dissertatio Homerica*, Utrecht, 1765, in-4°. Cet ouvrage fixa l'opinion sur le mérite du précoce érudit, et décida les curateurs de l'académie d'Utrecht à le nommer professeur extraordinaire de littérature ancienne, en 1766. Il signala son entrée en fonction, par une harangue latine du plus grand intérêt : *De incrementis quæ humaniores litteræ, historiarum imprimis et græcæ linguæ studium sæculo XVIII ceperunt*. Il s'occupa bientôt à enrichir sa langue des chefs-d'œuvre allemands, et l'on donne les plus grands éloges aux deux préfaces qu'il mit à la tête des tomes 1 et 6 de la traduction hollandaise du voyage de *Volckmann* en Italie. Utrecht, 1773, et 1774, 6 vol. in-8°. La traduction qu'il publia ensuite du traité de *Moses Mendelssohn*, sur le sublime et le naïf, et surtout les observations qu'il y ajouta, déplurent aux théologiens zélateurs de Rotterdam, qui l'attaquèrent dans un ouvrage périodique. Il répondit, on lui répliqua; mais ennuyé de ces misérables tracasseries, il résigna sa place de professeur, et entra dans la magistrature d'Utrecht. Il n'y trouva pas le repos qu'il cherchait. Il vendit sa riche bibliothèque pour ne s'occuper que des affaires politiques de la Hollande. Il avait embrassé avec chaleur le système stathoudérien; mais le parti contraire ayant prolongé sa domination, il fut contraint d'émigrer en Allemagne et en Suisse. Parmi les écrits que ces troubles avaient fait naître, celui qu'il publia sous ce titre : *Mémoires politique sur le vrai système de la ville d'Amsterdam*, in-

folio, en hollandais, fixa surtout l'attention publique.

GOERRES (N.), littérateur allemand, ex-directeur des écoles de Coblentz, et rédacteur, en 1815 et 1816, du *Mercure du Rhin*, a publié, dans sa langue maternelle, une *Mythologie* estimée et quelques autres ouvrages. Ce sont cependant bien moins ces productions qui ont fixé l'attention publique sur M. Goerres, que les principes libéraux qu'il a manifestés à deux époques fort différentes: pendant la domination française sur sa patrie et sur l'Europe, et après cette domination, lorsque tout semblait rentré sous l'administration paternelle des gouvernemens légitimes. Tant que M. Goerres s'est élevé contre l'oppression étrangère, protection, encouragemens, promesses, ont excité et récompensé son zèle. Mais du moment que cet ennemi de la domination quelle qu'elle fût, a consacré avec force la seconde époque de son opposition, et a réclamé, au nom de ses concitoyens, l'accomplissement de promesses solennelles; M. Goerres n'a plus été qu'un écrivain séditieux, passible des peines les plus sévères; son journal a été supprimé, et il s'est vu en même temps frappé d'une condamnation correctionnelle. A l'expiration de sa détention, il a trouvé dans un modeste emploi qu'il exerce encore à Coblentz, les moyens de vivre pauvre, mais libre. On prétend qu'il coopère à la rédaction d'une feuille publique, rédigée dans les principes libéraux, mais exprimés avec cette mesure qui, sans éveiller les méfiances de l'autorité, n'en parle pas moins au cœur des vrais patriotes, et leur rappelle que les droits les plus sacrés ne s'éteignent pas pour être méconnus. On a prétendu également, qu'en 1819, M. Goerres avait été nommé professeur à l'université de Bonn. Cette nouvelle n'a pas été confirmée.

GOERTZ (LE COMTE DE), diplomate habile, fut, sous Frédéric, ministre de Prusse en Russie, et sous Frédéric-Guillaume, ministre de Prusse en Hollande. Au moment de la révolution française, il résida près de la diète de Ratisbonne, et y resta long-temps. Il passa ensuite au congrès de Rastadt, comme chef de la légation prussienne. Voici comment Mirabeau s'exprime sur le compte de ce ministre, dans sa correspondance secrète de la cour de Berlin : « Il n'est point sans habileté; il est froid, sec, disgracieux, » mais fin, maître de lui, quoique violent, bon observateur, et » dévoué au parti anglais. » Un historien moderne parle ainsi de sa mission dans les Provinces-Unies : « En Hollande, dit-il, il se » porta pour médiateur, sans qu'on » eût demandé sa médiation; il » donna plutôt des ordres que des » conseils; qualifia d'oppression la » résistance des républicains hollandais; traita en province rebelle une puissance indépendante, et décida la guerre, que son » influence, plus sagement dirigée, » aurait pu éviter. » Depuis cette époque, il a cessé d'être en évidence.

GOERTZ (N.), général prussien et frère du comte de Goertz, dont il est parlé dans l'article

*Goëthe.*

précédent, servit d'abord en qualité de colonel à l'armée du Rhin, où il se distingua dans plusieurs rencontres, et notamment à l'affaire de Gostreim, le 8 juillet 1793. Devenu major deux ans après, il fut employé contre les Polonais, leur enleva plusieurs redoutes, le 26 août 1795, et fut nommé ensuite commandant de Berlin. Mirabeau qui parle de lui et de son frère dans sa correspondance secrète de Berlin, s'explique sur sa moralité en termes peu favorables.

GOETHE (Jean Wolfgang), un des auteurs dont s'honore le plus l'Allemagne, et devenu aujourd'hui le patriarche de la littérature germanique, est né à Francfort-sur-le Mein, le 28 août 1749. Fils d'un jurisconsulte estimé, il reçut l'éducation la plus favorable au développement des talens dont la nature l'avait richement doué. Après avoir étudié le droit à Léipsick, et reçu le bonnet de docteur à Strasbourg, il s'établit, en 1771, à Wetzlar, siége de la chambre impériale. Il y publia l'ouvrage si connu, *Die leiden des jungen Werthers* (les *souffrances* du jeune Werther, et non les *passions*, comme on l'a d'abord improprement traduit), dont une aventure tragique passée sous ses yeux lui avait fourni le sujet. L'attention générale se fixa dès lors sur le jeune auteur, qui avait lu si profondément jusque dans les replis les plus cachés du cœur humain, et qui, par un récit simple, mais toujours attachant, amenait les résultats les plus philosophiques, et faisait naître de grandes pensées en intéressant l'esprit et l'âme du lecteur. Recherché par tout ce que l'Allemagne comptait d'hommes distingués, Goethe trouva bientôt dans le jeune prince Charles-Auguste de Weimar, un ami, plus encore qu'un protecteur. Il voyagea avec ce prince en Allemagne et en Suisse, et fut, à son retour en 1782, nommé conseiller privé et président de la chambre ducale de Weimar. En 1786, il obtint la permission qu'il avait ardemment désirée de visiter l'Italie; et après l'avoir parcourue, et fait quelques séjour en Sicile, il s'établit à Rome, où il se livra à l'étude des antiquités, et ne revint à Weimar qu'après 3 ans d'absence. Cette ville dont le souverain s'est honoré par la protection qu'il a constamment accordée aux lettres et aux arts, était déjà surnommée l'*Athènes de l'Allemagne*. Une rare réunion d'hommes célèbres y brillait alors, et parmi eux se distinguaient au premier rang Wieland, Herder, Schiller et Goethe. Ce dernier, qui seul vit encore, paraît avoir hérité en grande partie de l'affection du public pour ses illustres devanciers. La république des lettres compte bien peu de citoyens qui aient joui sans trouble d'une haute renommée, et obtenu de leur vivant la part entière de la gloire due à leurs utiles travaux. Mais Goethe peut être cité parmi le petit nombre d'écrivains heureux, dont la personne et les talens ont toujours été dignement appréciés par leurs contemporains. Chargé d'ans et d'honneurs, ses premiers comme ses derniers pas dans la longue carrière qu'il a si honorablement

fournie, ont été marqués par d'éclatans succès, et les sentimens d'estime et de vénération qu'il a inspirés à ses concitoyens, sans en excepter même ses nombreux rivaux, tiennent d'une espèce de culte. Sa statue élevée à leurs frais va orner Francfort, sa ville natale, et plusieurs autres cités de la confédération germanique se disposent à suivre cet exemple. Napoléon, lors de son séjour à Erfurt, désira voir Goethe; et après un entretien long et animé, l'empereur détacha de sa boutonnière la croix de la légion-d'honneur, et la plaça sur le sein de cet homme honorable. « Goethe pourrait à lui seul, dit madame de Staël, représenter la littérature allemande tout entière : non qu'il n'y ait d'autres écrivains supérieurs sous quelques rapports; mais seul il réunit tout ce qui distingue l'esprit allemand, et nul n'est aussi remarquable par un genre d'imagination dont les Italiens, les Anglais et les Français ne peuvent réclamer aucune part. On trouve en lui une grande profondeur d'idées, la grâce qui naît de l'imagination, une sensibilité parfois fantastique, mais par cela même plus faite pour intéresser des lecteurs qui cherchent dans les livres de quoi varier leur existence monotone, et veulent que la poésie leur tienne lieu d'événemens véritables. L'influence de cet auteur est extraordinaire, et l'admiration pour Goethe est une espèce de confrérie dont les mots de ralliement servent à faire connaître les adeptes les uns des autres. Quand les étrangers veulent aussi l'admirer, ils sont rejetés avec dédain, si quelques restrictions laissent supposer qu'ils se sont permis d'examiner des ouvrages qui gagnent cependant beaucoup à l'examen. Un homme ne peut exciter un tel fanatisme sans avoir de grandes facultés pour le bien et pour le mal. » Le génie de Goethe ayant embrassé toutes les parties de la littérature, les sciences physiques, l'histoire naturelle, les beaux-arts, et cet auteur ayant publié des ouvrages en tout genre, tels que chansons, ballades, poëmes épiques, tragédies, opéras, comédies, proverbes, romans, etc., la liste seule de ses nombreux écrits excéderait les bornes dans lesquelles nous devons nous restreindre. Nous n'en citerons que les principaux. Attaché à Schiller par les liens d'une longue et constante amitié, digne émule de cet homme célèbre, il a d'une main non moins féconde enrichi la scène de leur commune patrie. Sa première pièce, *Goetz de Berlichingen, ou le Chevalier à la main de fer*, drame historique, eut d'abord un succès prodigieux. L'auteur y trace d'une manière aussi naïve que piquante, le tableau fidèle des mœurs chevaleresques de ce bon vieux temps, si vivement regretté par quelques chevaliers de nos jours, dont les mains, peut-être moins fortes que celles du héros de Goethe pour combattre l'ennemi, seraient encore de fer pour opprimer le peuple. Il donna ensuite *Faust*, pièce des plus originales, et étincelante de beautés; *Iphigénie en Tauride*, *le Tasse*, *la Fille naturelle*, *Clavijo*, drame dont Beaumarchais est le héros; *Stella*, *le Comte d'Egmont*,

etc. Il a aussi traduit les deux tragédies de Voltaire, *Mahomet* et *Tancrède*. Son poëme épique *Hermann et Dorothée* a été traduit en français par Bitaube, et plus heureusement depuis par le baron Humboldt, frère aîné de l'illustre voyageur de ce nom. M. Boulard en a aussi publié une traduction interlinéaire au-dessous du texte. Le roman de Werther, traduit dans toutes les langues de l'Europe, l'a été en français par Aubry, Dejaure, Sevelinges et La Bédoyère. Un autre roman, *Wilhelm Meisters Lehrjahre* (les années d'apprentissage de Guillaume Maister), a été plutôt imité que traduit par M. Sevelinges, sous le titre d'*Alfred*. *Les Affinités électives*, un des derniers romans de Goethe, a été traduit avec moins de succès par le même. Goethe a publié à Tubingue, 1813, la première partie des *Mémoires de sa vie*, qui comprend la relation de ses voyages en Italie, et qui fait vivement désirer une continuation. Les *Œuvres complètes de Goethe* ont été publiées par livraisons à Tubingue, de 1806 à 1810. Il est membre honoraire des principales académies de l'Europe, et correspondant de l'institut. Depuis ces dernières années, il a renoncé à la direction du théâtre de Weimar, et aux grandes réunions qui eurent long-temps lieu dans sa maison, où se rendaient les voyageurs de toutes les parties de l'Europe curieux de voir cet homme célèbre.

GOETTLING (Jean-Frédéric-Auguste), chimiste allemand, né à Bernburg, le 5 janvier 1755, et mort le 1er septembre 1809, obtint d'abord, comme proviseur, une place dans la première pharmacie de Weimar, et voyagea ensuite en Angleterre, en Hollande et en Allemagne. Nommé, en 1789, professeur extraordinaire de philosophie à l'université d'Iéna, il y tint des cours de chimie et de technologie, qui furent assidument fréquentés, et dans lesquels il développait avec beaucoup de talens les nouvelles découvertes dont s'est enrichie la chimie depuis sa régénération. Cet homme laborieux et savant a publié un grand nombre d'ouvrages; les principaux sont: 1° *Manuel de chimie théorique et pratique*, Iéna, 1799, in-8°, 5 vol.; 2° *Encyclopédie physico-chimique*, ibid., 1805-1807, 3 vol. in 8°. Goettling a rédigé l'*Annuaire pour les chimistes et les pharmaciens*, pendant les 29 dernières années de sa vie.

GOETZ (François-Ignace), médecin inoculateur, naquit à Guebersweir, près de Colmar, le 26 décembre 1728. Ses succès multipliés dans l'art qu'il pratiquait, le firent appeler à Versailles, en 1780, pour inoculer Mme Elisabeth de France. En 1782, et les 2 années suivantes, il fut également appelé en Piémont, pour les princes et les princesses de la cour, qui réclamaient les mêmes soins. Il attendit qu'une pratique de 22 ans, justifiée par des succès constans, eût confirmé l'excellence de sa méthode, pour donner un traité complet de son art; et ce traité mit le sceau à sa réputation. Il était correspondant de l'académie des sciences de Turin, et décoré de l'ordre de Saint-

Michel Le traité dont nous avons parlé a été publié sous ce titre : *Traité complet de la petite vérole, et de l'inoculation*, Paris, 1790, in-12, avec le portrait de l'auteur. On y remarque que la méthode de Goetz n'est que la méthode perfectionnée de Sutton, ou plutôt de Vieusseux. Il y vante surtout les avantages d'un air frais et pur, et des purgatifs pendant l'inoculation. Cet ouvrage, au reste, est un dépôt de faits nombreux, qu'il sera toujours utile de consulter, quoique la théorie qui s'y trouve développée ne soit pas adoptée généralement. On doit encore à Goetz : *De l'inutilité et des dangers de la vaccine, prouvés par les faits*, Paris, an 11, in-8°; et enfin, *la Vaccine combattue dans le pays où elle a pris naissance, ou Traduction de 3 ouvrages anglais*, avec 2 gravures col., Paris, 1807, in-8°. La police fit défendre la publication des 2 figures, qui représentaient de hideuses difformités, attribuées à la vaccine. Goetz, qui déclare avoir inoculé 34 ou 35,000 individus, sans en avoir perdu un seul, a pu avoir pour ce procédé une prévention qui l'a évidemment rendu injuste et aveugle pour l'autre. En médecine, comme en tout, les faits et l'expérience finissent toujours par l'emporter sur les systèmes. Le docteur Goetz est mort à Paris, le 28 juin 1813, regretté des pauvres de son quartier, auxquels il ne cessait de prodiguer généreusement les secours de son art.

GOETZE (Jean-Auguste-Ephraim), théologien et naturaliste allemand, naquit à Ascheraleben, le 28 mai 1731, et se livra pendant les 40 premières années de sa vie à l'étude de la théologie. Les contestations oiseuses et ridicules, qui s'élevèrent surtout en Allemagne vers 1780, sur l'interprétation de quelques versets, refroidirent entièrement le zèle théologique de Goetze, qui donna à ses travaux une autre direction. Il se livra entièrement à l'étude de l'histoire naturelle, et composa un grand nombre d'ouvrages dont on n'a guère conservé que les titres; les principaux sont : 1° *Essai sur l'histoire naturelle des vers engendrés dans le corps humain*; 2° *Mémoires entomologiques pour servir de supplément à la 12me édition du système de Linné*, Léipsick, 1777-1781, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage est le seul de Goetze qui puisse réellement être lu avec fruit. 3° *Dissertation pour prouver que la ladrerie des porcs n'est pas une maladie des glandes, mais que ces boutons sont de véritables hydatides*; 4° *Sur la prétendue corne de licorne, trouvée près de Quedlinbeurg*, 1787; 5° *Cornelius, lecture pour le peuple qui veut craindre Dieu et faire ce qui est juste*, 1789, etc., etc. Goetze mourut le 27 juin 1795.

GOFFAUX (François-Joseph), professeur émérite de l'université, est né à Paris en 1755. Après avoir fait ses études avec distinction, au collége de Louis-le-Grand, il passa en Angleterre, où il fut employé à l'éducation de plusieurs jeunes gens appartenant aux premières familles de Londres. Il resta dans cette ville jusqu'à l'époque de la révolution, et ce fut alors qu'il

revint en France pour y jouir du fruit de ses économies. Mais le bouleversement de la fortune publique ayant anéanti la sienne, il rentra dans l'instruction, et fut nommé professeur d'humanités lors de la création du prytanée français (aujourd'hui collége Louis-le-Grand). Il s'y est distingué par sa manière claire et méthodique d'enseigner, et par différens ouvrages, dont les principaux sont devenus classiques. Il a donné, 1° sous le voile de l'anonyme, une bonne traduction d'un roman anglais, en trois vol. in-12, *Les malheurs de la famille d'Ortemberg*; 2° sous son nom, *Tableau chronométrique des époques principales de l'histoire*, depuis la prise de Troie jusqu'à nos jours, nouvelle édition, 1815, in-folio; 3° *Époques principales de l'Histoire, pour servir de précis explicatif au Tableau chronométrique*, 2me édition, 1807; 4° *Robinso Crusœus* (les aventures de Robinson Crusoë, traduites dans un latin pur et facile), 2me édition, 1809, 4me édition, 1813; 5° *Narrationes servato temporum ordine dispositæ*, que l'on explique dans les classes. M. Goffaux, qui a obtenu sa retraite en 1815, n'est pas seulement un excellent professeur, un littérateur estimable, c'est aussi un homme recommandable par toutes les qualités qui distinguent le bon citoyen.

GOFFIN (Hubert, et son fils Mathieu). Le désir d'être utile est rarement pur de toute vanité, et l'on compte surtout peu d'hommes qui aient exposé ou sacrifié leur vie sans l'espoir de laisser, après eux, le souvenir de ce sacrifice. Un homme obscur et un jeune enfant ont fait exception à la règle commune, et sans penser qu'ils rendraient leur nom immortel, ont donné un exemple digne des actions les plus sublimes de l'antiquité. Les faits que nous allons rapporter sont puisés dans les mémoires contemporains, et particulièrement dans les documens dus à M. le baron Micoud, préfet de l'ancien département de l'Ourte. La belle action de Goffin et de son fils, oubliée, car il nous répugnerait de dire dédaignée, des biographes, va être l'objet de cet article; il nous est doux de rappeler des faits qui élèvent l'homme au-dessus de lui-même! Le 28 février 1812, l'exploitation de la mine de houille, située commune d'Ans, près de la route de Bruxelles, à 2 kilomètres de Liége, est inondée par l'effort des eaux qui pénètrent à l'un des côtés du serrement (digue) fait à la veine du Rosier du bure (grand puits carré) Triquenote, situé à 140 mètres de celui de Beaujonc. L'eau, venant de la veine du Rosier, après avoir passé par celle du Pestay, tombait du bure Beaujonc dans le marais que l'on exploitait, et où il y avait 127 ouvriers. La chute d'eau était de 78 mètres. Au moment où le panier (caisse carrée soutenue par des chaînes aux 4 angles), rempli de houille, était enlevé, un ouvrier chargeur (Mathieu Labaye) s'aperçut que l'eau tombait dans le bure, dont la profondeur est de 170 mètres. Ses camarades crurent que les tuyaux de la pompe à vapeur étaient engorgés, et que l'eau, n'arrivant point au

jour, tombait dans le bure. Cependant Labaye fit avertir le maître-ouvrier, *Hubert Goffin*, qui était dans une taille ou tranchée dans la veine, à 500 mètres de distance. Celui-ci arrive promptement, et reconnaît que le danger est réel. Son premier soin est d'envoyer chercher son fils, *Mathieu Goffin*, âgé de 12 ans. Personne n'était remonté, l'eau était encore peu considérable : Goffin pouvait échapper au danger, son fils était auprès de lui; il avait même une jambe dans le panier..... « Non, dit-il en re» poussant le panier : si je monte, » mes ouvriers périront; je veux » sortir d'ici le dernier, les sauver » tous ou périr avec eux! » Aussitôt il met à sa place un ouvrier aveugle. Le panier remonte; mais suspendu seulement à deux des 4 chaînes qui le soutiennent, il est sur le côté. Quelques ouvriers, ne pouvant se maintenir dans cette position, tombent dans l'eau; Goffin, et son fils qui ne le quitte pas, les retirent. Le panier redescend, il arrive pour la seconde fois. Les ouvriers épouvantés se pressent, s'entassent; mais la chute du coup d'eau en précipite une partie. Goffin et son fils sont encore là pour leur salut. Une troisième fois le panier redescend; mais les chevaux du manége sont lancés, et les ouviers n'ont qu'un instant pour saisir la machine qui doit les enlever. Goffin voit le danger; il avertit ces infortunés, qui ne l'écoutent plus : ils saisissent le panier, s'y cramponnent; mais bientôt ils retombent pour la plupart, et périssent dans le bure, que l'eau inonde; elle allait atteindre le haut des galeries. Goffin seul conserve sa présence d'esprit. Le dévouement de cet homme, père de 7 enfans en bas âge, électrise le brave Labaye, qui le premier s'était aperçu de l'inondation, et agit avec une égale force sur Nicolas, Bertrand et Melchior Clavir. Goffin ordonne à Bertrand de faire une ouverture au bure d'airage (puits où l'on entretient du feu dans une cage de fer suspendue), pour que les ouvriers pussent gagner les montées; et il charge Labaye de saisir toutes les chandelles, et de placer celles qui étaient allumées, au haut de la galerie principale, pour que les mineurs vissent de loin qu'ils ne pouvaient plus arriver au bure. Clavir aidait Goffin à rassembler les ouvriers, et à les chasser même du côté des montées. Ces dispositions sauvèrent la vie à un grand nombre, qui eurent le temps de rejoindre Goffin; ceux qui s'obstinèrent à rester près du lieu où descendait le panier, dans l'espoir de l'atteindre, furent bientôt submergés par la chute d'eau. Les ouvriers et les enfans étant rassemblés, Goffin leur répéta plusieurs fois : « Marchons » vers la roisse (galerie qui coupe obliquement les montées); » nous irons sur montées, et si » nous ne pouvons sortir d'ici, par » Beaujonc, nous sortirons par » Mamonster ». Que l'on se figure l'état de ces malheureux, enfouis dans les entrailles de la terre, à 170 mètres de profondeur; rassemblés dans un petit espace, privés d'alimens, et presque d'air vital, craignant à tout instant

d'être engloutis par les eaux, qui augmentaient à vue d'œil.... Informés de l'horrible danger que courent les mineurs, l'ingénieur en chef des mines, M. Mathieu, et l'ingénieur ordinaire, M. Migneron, M. le baron Micoud, préfet du département, et le maire d'Ans, se transportent sur les lieux; les femmes et les enfans des victimes les accompagnent, et font retentir l'air de leurs cris lamentables. Pendant qu'on met les machines en mouvement, un détachement de troupes arrive, et maintient la multitude qui ne peut que retarder le travail et troubler les ouvriers. L'ignorance où l'on est du bure où sont les mineurs, l'inondation qui ne permet point de s'orienter, la difficulté de se frayer un chemin jusqu'à ces infortunés, répandent la consternation dans tous les cœurs; et les travaux, sans direction, sont pendant plusieurs jours sans aucune utilité. Le courage des ingénieurs, des autorités, des ouvriers, n'en est pas pour cela diminué. On redouble de zèle et d'activité. Enfin tout espoir n'est pas perdu. On entend un bruit intérieur, et tous les efforts sont dirigés du côté d'où il part... Mais revenons à Goffin, et suivons jusqu'au moment de sa délivrance, la marche héroïque de cet homme généreux, que seconde d'une manière admirable la fermeté d'un enfant de 12 ans, de son fils, héros peut-être plus grand encore par un courage supérieur à son âge. Quelques ouvriers demeurèrent pour juger du progrès des eaux; les autres se portèrent sur l'amont de pendage (partie élevée et inclinée), où ils arrivèrent dans l'état le plus déplorable. Les enfans en pleurs entouraient Goffin: « Cher maître, disaient-ils, par » où sortirons-nous? mon Dieu! se » peut-il que nous devions mourir » si jeunes! » Goffin leur impose silence, les rassure en leur promettant qu'ils échapperont tous. Il distribue son monde dans les différentes montées, depuis la 4me jusqu'à la 7me, se communiquant toutes par la roisse. Les plus robustes sont choisis pour entreprendre des tranchées et se frayer une issue: travail superflu! Après de longs et inutiles efforts, ils s'abandonnent au désespoir; les enfans implorent la bénédiction paternelle; ceux qui sont orphelins, ou dont les pères ne sont pas présens, se jettent aux genoux de Goffin, et le supplient de les bénir. De nouveaux efforts, de la part des travailleurs, n'ont pas plus de succès. Le découragement est à son comble, ils refusent de continuer un travail qui prolonge inutilement leurs angoisses et leurs fatigues. « Eh bien! » s'écrie Goffin, puisque vous re» fusez d'obéir, mourons! » et il prend son fils dans ses bras. Ses amis, ses plus fidèles camarades, se pressent autour de lui, « afin » que ceux qui trouveront leurs » cadavres, jugent qu'ils ne l'ont » point abandonné. » Tous s'embrassent, tous se préparent à mourir. Tout à coup, la voix d'un faible enfant se fait entendre, c'est celle du jeune Goffin: « Vous fai» tes, leur dit-il, comme les en» fans: vous pleurez, et vous avez » peur! Allons, obéissez à monpè» re; travaillez, et prouvons que

» nous avons eu du courage jusqu'à la mort. » Il fait un pas, et tous, comme par inspiration, le suivent: les travaux sont repris. Mais bientôt les forces des travailleurs sont epuisées. Le découragement et le besoin de nourriture les accablent. Goffin les traite de lâches; il leur déclare « qu'il va » hâter sa mort, et leur enlever » tout espoir, en se noyant avec » son fils. » Ils se précipitent au-devant de lui, et promettent de se remettre à l'ouvrage. Mais l'air ne contient plus assez d'oxigène: les deux chandelles, qui éclairent les travailleurs, s'éteignent d'elles-mêmes ; une troisième, leur dernière ressource, s'éteint par accident. Une profonde obscurité détruit le peu de courage qui avait animé les ouvriers, et pour la troisième fois ils cessent leurs travaux. Goffin désespéré saisit le premier qui se trouve sous sa main, et menace d'arracher la vie à celui qui renoncera de concourir au salut commun en quittant le travail; il les ramène à l'ouvrage malgré l'obscurité, et lui-même donne toujours l'exemple. Ses mains désaccoutumées à se servir du pic sont ensanglantées; son fils, qui se partage entre le travail et la tendresse filiale, vient souvent lui tâter le pouls, et lui dit : « Courage, mon père, cela » va bien. » Dans cette situation, cet enfant ne pense qu'à sa famille. « Mon père, il n'y a que vous » et moi qui gagnons de l'argent. » Comment vivront ma mère, » mes sœurs, et mes petits frères, » si nous périssons ici? il faudra » donc qu'ils demandent l'aumône? » — Cher enfant! — « Je sais » que vous avez caché de l'argent; » mais pourront-ils jamais le trouver? — Et le tien, mon fils? — » Moi? je n'ai qu'un petit écu; c'est » ma sœur qui l'a »..... Deux ouvriers, à la suite d'une querelle, sont au moment de se battre. « Laissons-les faire, disent les autres; » si l'un d'eux est tue, il nous servira de nourriture. » Ce propos échappé au délire du besoin, mit fin à la querelle. Naguère, craignant d'être submergés, ils n'allaient au bord de l'eau que pour juger son élevation; en ce moment, privés de lumière, ils y vont en tâtonnant, dans l'espoir d'y trouver le corps de l'un de leurs camarades, pour se le partager. Après avoir dévoré les chandelles, qu'ils avaient cachées, bu leur urine, préférablement à une eau infecte, les uns tombent d'inanition, les autres sont en proie au délire; tous, par la plus cruelle injustice, accusent Goffin de leur malheur, et le maudissent. Surmontant son propre épuisement, cet infortuné mineur cherche à les calmer; il les appelle par leur nom, espérant que ceux qui ne répondront pas auront pu remonter au jour. Il parle surtout d'Antoine Haillet, qui, ayant saisi la chaîne fixée à la cloche placée au-dessus du bure, avait le premier donné l'alarme. Il ignorait que ce mineur avait été victime de sa générosité. Étant d'une taille plus élevée que celle de ses camarades, et espérant avoir assez de temps pour remonter, il avait cédé le pas à tous ceux qui pouvaient être submergés avant lui. Après 5 jours, et autant de nuits, passés dans la

plus cruelle anxiété, les infortunés houilleurs entendent à l'extérieur un bruit qui leur annonce leur prochaine délivrance. Ils répondent par un faible travail; mais ils ont été entendus. Les efforts de l'extérieur redoublent: ils sont sauvés! On les compte, mais sur 127, on reconnaît que 55 sont remontés dans le premier moment, que 22 se sont noyés, et que 70 sont rendus à la vie. Goffin et son fils sortent les derniers, accompagnés de l'ingénieur ordinaire, M. Migneron, qui depuis 24 heures était dans le bure. Ce digne citoyen, l'ingénieur en chef, M. Mathieu, M. le préfet Micoud, se sont conduits d'une manière digne des plus grands éloges. Un grand nombre de personnes, fonctionnaires et magistrats municipaux, le colonel de la gendarmerie, M. Georgeron; Mme veuve Hardy, propriétaire du bure de Mamonster; Lambert Colson, l'ami de Goffin; le conducteur des mines, Malaise; le maître mineur, Étienne Bernard: le maître ouvrier, Ernest Leclerc; son fils, et deux mineurs infatigables, les frères Yerna, méritent une reconnaissance non moins vive. Il est difficile de se faire une idée des transports de joie, particulièrement des femmes et des enfans des mineurs arrachés à la mort. Tous veulent pénétrer dans l'enceinte qui les dérobe à leurs embrassemens; ils grattent la terre, ils font des trous dans la cloison, et jettent du pain, de la viande et des fruits..... De sages mesures ont été prises pour la distribution des secours; elles évitent tous les accidens. Le gouvernement impérial, saisissant cette occasion d'honorer la vertu et de récompenser noblement le courage, accorda la décoration de la légion-d'honneur et une pension au brave Goffin, et une somme de 300 francs à son fils. Une pareille somme fut aussi allouée à chacun des mineurs qui avaient secondé Goffin, et que nous avons déjà nommés : Bertrand, Labaye et Clavir. L'institut de France mit le sujet du beau dévouement de Goffin au concours, et plusieurs de nos théâtres s'honorèrent en rappelant à de nombreux spectateurs cet héroïsme de l'humanité. En 1814 Goffin fut décoré, par le roi des Pays-Bas, de l'ordre du Lion-Belgique. Cet homme généreux est le premier des mineurs, dont parle cet article, qui ait terminé sa vie : il est mort au poste d'honneur, le 8 juillet 1821, frappé à la tête d'un éclat de pierre, lancé par une détonation qui eut lieu dans la houillère dont il dirigeait les travaux; il ne survécut que peu d'instans à cet événement déplorable. Il laisse 10 enfans.

GOGEL (Isaac-Jean-Alexandre), ministre des finances hollandais, né vers 1770, à Vucht, près de Bois-le-Duc, dans la partie septentrionale du Brabant, fut d'abord membre des administrations communale et provinciale, pendant la révolution de Hollande qui éclata en 1795. Il passa, quelque temps après, à la place d'agent des finances, qu'il occupa jusqu'au changement de gouvernement arrivé en 1804. M. Schimmelpennick, élu chef de la république en 1804, sous le

titre de grand-pensionnaire, appela M. Gogel au département des finances, où ce nouveau ministre déploya beaucoup de talent et une grande activité. Au milieu de ses nombreux travaux, il trouva encore le temps d'achever un projet conçu par lui depuis plusieurs années, et tendant à établir un mode d'impositions, uniforme pour toutes les provinces de la république. Ce système, lorsqu'il fut connu, trouva beaucoup de partisans et beaucoup de détracteurs. Il parut d'abord offrir des avantages séduisans; mais les changemens survenus dans la marche du gouvernement ayant considérablement accru les besoins de l'état, le système de M. Gogel devint un instrument avec lequel le peuple fut aisément surchargé d'impôts trop souvent consacrés à des dépenses inutiles. Les moyens des contribuables s'épuisèrent en peu de temps, et M. Gogel, cédant aux plaintes qui s'élevaient de toutes parts, donna sa démission en 1808, et se livra tout entier au commerce. Lors de la réunion de la Hollande à la France, Napoléon le nomma chef d'une commission de notables chargée de lui rendre un compte de l'état des finances de la Hollande. L'empereur lui donna ensuite la croix de la légion-d'honneur, avec le titre de conseiller-d'état et d'intendant-général des finances. Il reprit le portefeuille des mains de M. Appelius, à qui il en avait fait la remise en 1808, et le garda jusqu'aux événemens de 1814, époque où il parut très-attaché à Napoléon par les efforts qu'il opposa au parti qui se déclarait contre le gouvernement impérial. Il ne sortit d'Amsterdam que le jour où les Cosaques investirent cette ville du côté de Muyden. Il se rendit à Paris, y siégea quelque temps au conseil-d'état, fut du nombre des conseillers qui accompagnèrent le gouvernement à Blois, et s'est depuis retiré dans sa patrie, où il est demeuré sans emploi.

GOGUELAS (François, baron), maréchal-de-camp, est né à Château-Chinon, département de la Nièvre. Entré fort jeune au service, il devint capitaine au régiment d'Artois-dragons, était officier dans l'état major de l'armée à l'époque de la révolution. Très-attaché à M. de Bouillé, dont il était aide-de-camp en 1791, il fut chargé par lui de favoriser le départ de Louis XVI. Il se rendit à Varennes avec un détachement de hussards; mais le roi lui ayant défendu d'employer la force pour protéger son éloignement, il se vit abandonné de ses soldats au moment où il voulut opérer sa retraite, et fut même blessé grièvement à l'épaule d'une balle que lui tira le major de la garde nationale de cette ville. Arrêté et traduit devant la haute cour nationale d'Orléans, il recouvra la liberté par suite de l'acceptation de la constitution par le roi. Il s'attacha à ce prince et ne le quitta qu'au moment où l'infortuné monarque fut enfermé au Temple. Compromis à cause de son dévouement à la famille royale, il fut obligé de s'expatrier. Quelque regret qu'il éprouvât de s'attacher à un service étranger, il y fut cependant contraint par la néces-

sité. Il entra dans le régiment de Berchiny-hussards, qui était passé au service d'Autriche, et parvint, après avoir fait plusieurs campagnes avec distinction, au grade de général-major. De retour en France après la première restauration, il fut nommé, le 9 septembre 1814, maréchal-de-camp, et presqu'à la même époque, commandant de la ville de Brest. On croit que le général Goguelas a été depuis mis à la retraite.

GOGUET (N.), général de division, était parvenu à ce grade par son courage, ses talens et la noblesse de sa conduite. Employé à l'armée de Dumouriez, il pénétra bientôt les desseins de ce général, et il informa les commissaires de la convention nationale des découvertes qu'il avait faites. Cet avis utile donné à temps, fit peut-être échouer les projets du transfuge français, et la conduite du général Goguet fut unanimement approuvée de la convention, qui, dans ses félicitations qu'elle adressa à ce général, exprima la reconnaissance de la patrie. Le général Goguet rendit d'autres services en combattant les ennemis avec sa valeur accoutumée. En 1793, il servit encore avec succès contre les Espagnols, et fut tué à l'attaque d'un village près de Maubeuge, le 21 avril de la même année.

GOHIER (Louis-Jérome), ex-membre du directoire-exécutif de France, né à Semblancay en 1746. Il fit ses études au collége des jésuites à Tours, son droit à Rennes, et fut reçu avocat au parlement de Bretagne. Il s'acquit bientôt une réputation distinguée au barreau de cette province. Une des premières causes qu'il plaida avec succès, fut celle du comte Desgrées, qui attaquait en calomnie le duc de Duras. Cette affaire fit grand bruit dans le temps. Un maréchal de France s'accusait lui-même d'avoir corrompu un ancien président de la noblesse de Bretagne. Linguet, en rendant compte de ce procès, et de l'arrêt du parlement qui, n'acquittant ni ne condamnant aucune des deux parties, laissait, suivant lui, l'honneur des deux également compromis, ajoute « qu'il n'y avait de » très-décidé dans cette affaire, » que les talens de l'avocat du com- » te Desgrées, à Rennes, nom- » mé Gohier. » Il paraît que le barreau de Paris, à cette époque, était bien différemment composé que celui qui brille d'un si pur éclat de nos jours; car Linguet, dans ses *Annales* auxquelles la cour et la ville étaient alors abonnées, dit encore : « On m'assure » que Gohier est jeune : c'est un » phénomène, tel que la carrière » épineuse du barreau n'en a point » encore produit parmi nous. Si » les persécutions, les haines d'une » multitude envieuse, armée du » despotisme le plus fort comme » le plus cruel, n'étaient, dans le » barreau de la capitale, le prix » des talens vrais et honnêtes, les » hommes qui en chérissent la » gloire devraient désirer qu'il » s'enrichît d'un orateur aussi dis- » tingué. » Depuis cette époque, il se plaida peu d'affaires importantes au parlement de Rennes sans que Gohier y prît part. Il fut bientôt chargé par les états de Bretagne de défendre un de

leurs droits les plus précieux, la liberté des élections de leurs députés à la cour. Il démontra, dans un mémoire qui eut le plus grand succès, que le droit d'élire supposait nécessairement l'affranchissement absolu des recommandations d'un gouverneur de province et de toute influence ministérielle; qu'il n'y avait de véritables élections que là où les suffrages planaient indistinctement sur tous les éligibles, que là où le député était librement élu par tous ceux qui avaient le droit d'élire. Lorsque le ministre d'état Brienne entreprit d'établir sa *Cour plénière*, sur les débris de la magistrature et des parlemens, faible mais unique barrière contre les excès du pouvoir absolu, Gohier rédigea les mémoires présentés au roi, au nom de la commission intermédiaire, ainsi que les protestations de la Bretagne, dont l'énergie électrisa alors toute la France. Nulle part le tiers-état n'était plus foulé par les taxes qu'en Bretagne. Les deux ordres privilégiés jouissaient, dans cette province *d'états*, de toutes les exemptions, et étaient comblés de toutes les grâces, tandis que le tiers supportait non-seulement les charges et impôts communs aux roturiers des autres provinces; mais les nobles et les prêtres bretons avaient trouvé le moyen de lever en outre, à leur profit, un impôt exorbitant, qui portait le nom de *fouages extraordinaires*. Ce n'était, disait-on, qu'un emprunt : titre dérisoire; car il n'était jamais question d'en rembourser le principal, ni d'en payer les intérêts. Gohier reçut, en 1786, la procuration du tiers-état, pour réclamer contre cette imposition arbitraire; et il prouva par ses mémoires, que la levée des fouages extraordinaires, exigée ainsi par emprunt sur le tiers-état, constituait les ordres privilégiés débiteurs envers lui, d'une somme de 300 millions. Il joignit à ses mémoires un tableau affligeant, mais frappant de vérité, des abus de toute espèce qui pesaient sur les citoyens, non-seulement en Bretagne, mais dans toute la France. L'annonce de la prochaine convocation des états-généraux pour 1789, imprima un mouvement qui alarma tous les gens à priviléges, et particulièrement quelques nobles bretons. Jusqu'alors 32 individus non-électifs avaient composé leur prétendu ordre du tiers. Sur la réclamation de toute la province, des députés librement élus leur furent adjoints; et Gohier, nommé par la ville de Rennes, fut compris dans cette adjonction. Il fut nommé ensuite membre de la cour supérieure provisoire de Bretagne, et en exerça les fonctions pendant toute la durée de l'assemblée constituante. Élu par ses concitoyens député à l'assemblée législative, les opinions qu'il y prononça ne démentirent point la réputation qui l'avait porté à la représentation nationale. Lors des débats sur les mesures à prendre contre les ecclésiastiques non assermentés, il soutint qu'on avait tort de vouloir les soumettre à un serment civique : mais qu'ils devaient être assujettis au serment de respecter la constitution, le gouvernement et les lois

qui en émanent. Gohier termina sa carrière législative, par un rapport sur les papiers inventoriés dans les bureaux de la liste civile, rapport qui fut envoyé aux armées et aux 83 départemens. Il remplit ensuite successivement les fonctions de secrétaire-général du ministère de la justice, de ministre de ce département après que Garat eut passé à celui de l'intérieur, de président d'un des tribunaux civils de Paris, de président du tribunal criminel du département de la Seine, de président du tribunal de cassation, et devint enfin l'un des cinq directeurs dont se composait alors le gouvernement français. Il était président du directoire, lors des événemens du 18 brumaire. On exigea de lui sa démission, en lui offrant, en dédommagement, un des premiers emplois dans le gouvernement qui allait s'établir; mais il refusa de quitter volontairement sa place, et montra en cette circonstance autant de fermeté que de désintéressement. Cédant à une force majeure, il se retira dans la vallée de Montmorency, et ne sortit de cette retraite qu'en messidor an 10. Le premier consul l'ayant mandé alors, lui dit que sa conduite au 18 brumaire, tout en le contrariant, ne lui avait inspiré que de l'estime, ajoutant qu'il lui laissait le choix d'une place sous le gouvernement consulaire, qui était bien un *gouvernement républicain*, et il appuyait sur ces derniers mots. Gohier répondit avec franchise, que la place qui convenait le mieux à sa position, était une mission dans l'étranger. Bonaparte le nomma alors consul-général de France en Hollande. Il en remplit les fonctions pendant plus de 18 ans, et ne quitta ce pays qu'après sa réunion à la France. Gohier fut nommé alors consul-général aux États-Unis; mais sa santé, qui avait considérablement souffert du climat d'Amsterdam, ne lui permit point d'accepter cette dernière mission, et il vint retrouver sa retraite d'Eaubonne, où il vit depuis ce temps avec sa famille, occupé tout entier des lettres, et des soins qu'il prend d'embellir sa modeste retraite. Gohier a épousé une demoiselle Dumoulin, de la famille du célèbre jurisconsulte de ce nom. Cette femme respectable a rendu d'éminens services à une foule d'individus pendant les orages de la révolution. Sa fille a épousé le général Merlin. Gohier est auteur d'une pièce intitulée *le Couronnement d'un roi*, qui fut jouée avec le plus grand succès au théâtre de Rennes, lorsque Louis XVI eut signalé son avénement au trône par le renvoi du parlement Meaupou et le rappel des anciens magistrats, l'illustre *La Chalotais* à leur tête. On reconnut dans les personnages allégoriques figurant les *vices* dans cette pièce, les principaux ministres dont la France avait alors à se plaindre. Il a aussi hasardé, au Théâtre-Français, un nouveau denoûment à la tragédie de la *Mort de César*, et l'on assure qu'il a en portefeuille plusieurs autres productions dramatiques.

GOHIER (Jean-Baptiste), professeur distingué à l'école vétérinaire de Lyon, chargé de la théo-

rie et de la pratique des maladies, opérations, épizooties, et spécialement des hôpitaux, s'est constamment occupé des maladies dont les animaux sont susceptibles d'être attaqués, et a publié, sur ces matières, des ouvrages qui ont été remarqués des praticiens, et qui ont obtenu beaucoup de succès. On doit à M. Gobier: 1° *Tableaux synoptiques* des différentes ferrures le plus souvent pratiquées aux pieds des animaux monodactyles ou solipèdes, 1804, in-folio; 2° *Mémoire sur une épizootie* qui se manifesta, dans le mois de germinal an 8, sur le dépôt du 20me régiment de chasseurs en garnison à Metz, 1804, in-8°; 3° *Mémoire* sur les causes qui, dans la cavalerie, donnent lieu à la perte d'une grande quantité de chevaux, 1804, in-8°; 4° *Des effets des pailles rouillées*, 1804, in-8°; 5° *Mémoire et Observations* sur la chirurgie et la médecine vétérinaire, 1813, in-8°, 1er vol. (la suite de cet ouvrage n'a point encore paru); 6° *Tableau synoptique* des coutumes suivies dans la plupart des ci-devant provinces de France, à l'égard des cas rédhibitoires des animaux, 1814, in-folio; 7° *Mémoire* sur la maladie épizootique qui règne en ce moment (1814) dans le département du Rhône et ailleurs, 1814, in-8°.

GOLDBERG (J.), était à la tête d'une compagnie d'assurance à Amsterdam lorsque la révolution de 1795 éclata; il s'en montra un des partisans les plus décidés, et le peuple le choisit pour représentant provisoire dans la province de Hollande. Quand le parti des modérés eut triomphé en 1798, il fut nommé ministre de l'industrie nationale, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1801, époque où elles furent supprimées par suite de la constitution. Le roi Louis Napoléon l'envoya en Prusse comme ambassadeur, après l'avoir nommé conseiller-d'état et commandeur de l'ordre de l'Union. En 1814, ministre du commerce et des colonies par le roi des Pays-Bas, il a obtenu depuis des titres de noblesse.

GOLDONI (Charles), auteur dramatique étranger, naquit à Venise en 1707. Le surnom de Molière de l'Italie donné à Goldoni de son vivant même, et qu'il a conservé après sa mort, fut de tous les hommages rendus à son génie, celui qui le flatta le plus; et il ne pouvait en recevoir un plus glorieux. Le grand nom de Molière a marqué l'époque de la création et du triomphe de la véritable comédie en France; et l'appliquer au plus célèbre auteur comique de l'Italie, c'est rappeler à la fois aux Français la supériorité de leur théâtre national, et aux Italiens, la hauteur à laquelle Goldoni a placé leur muse comique. Il prit Molière pour guide, et comme lui il dut non-seulement créer le théâtre de sa patrie, mais encore vaincre le mauvais goût qui s'efforçait d'arrêter sa marche. La première jeunesse de Goldoni se passa dans l'aisance et dans les plaisirs. Son grand-père, d'une famille honorable, était passionné pour les fêtes et les spectacles. Il avait un théâtre dans sa maison de campagne, située à 6 lieues de Venise, où il réunissait les amateurs qui s'y rendaient en foule

*Goldoni*

de plusieurs lieues à la ronde. Le père de Goldoni aimait assez ce genre de vie; et comme s'il eût voulu perpétuer dans sa famille le goût des mêmes plaisirs, il fit construire dans sa propre maison un théâtre de marionnettes qu'il faisait mouvoir lui-même pour amuser le jeune Charles. La mort du chef de cette famille, que sa prodigalité avait jeté dans l'embarras, apporta de grands changemens à la manière de vivre de chacun de ses membres. Le père de Goldoni, ennemi des affaires contentieuses, laissa l'administration des siennes à sa femme, et se rendit à Rome, où il se fit recevoir médecin. Il alla exercer à Pérouse. Charles, tout en s'occupant sérieusement de ses études, trouvait encore le temps de lire des ouvrages dramatiques; et à l'âge de 8 ans, il essaya de composer une comédie du genre romanesque, que le Florentin Cicognini avait mis à la mode. Cette ébauche, quoique bien informe, fixa l'attention du père de Charles : il donna une nouvelle direction aux études de son fils; et pour lui rendre plus agréable le temps des vacances, il fit bâtir dans l'hôtel qu'il habitait un théâtre sur lequel il l'exerçait, lui et ses jeunes camarades, à jouer la comédie. Comme dans les états soumis à la domination du pape, il était défendu aux femmes de monter sur le théâtre, Charles, étant alors âgé de 13 ans, fut chargé d'un rôle de femme dans la comédie de *Sorellina di don Pilone,* de Gigli; il s'en acquitta à la satisfaction de tous les spectateurs. Ayant terminé ses humanités et sa philosophie à Rimini, entraîné par sa vocation pour les jeux de la scène, un jour il abandonna son collége, et partit avec une troupe de comédiens qui se rendaient à Venise. La troupe comique, en arrivant à Chiozza, se détermina à passer quelques jours dans cette ville. Charles apprit que sa mère s'y trouvait en ce moment; il saisit aussitôt le prétexte de ce séjour pour motiver son voyage. Sa mère crut à sa franchise; mais son père, qui s'était mis sur-le-champ à sa poursuite, ne fut pas dupe de la ruse. Charles l'apaisa, en lui promettant de se faire médecin. La paix rétablie, le père et le fils continuèrent à fréquenter le théâtre. Bientôt par les soins d'un parent, le marquis Goldoni, Charles obtint une bourse dans le collége du pape à Pavie, et prit en conséquence l'habit ecclésiastique et se fit tonsurer; il avait alors 16 ans. Ce collége était presque entièrement composé de jeunes gens fort dissipés : Charles suivit leur exemple; et au lieu d'apprendre tous les secrets de la science théologique, il apprit la danse, les armes, la musique, le dessin et les jeux de hasard. Il passait les vacances dans le sein de sa famille, et s'occupait toujours de comédies. Son père lui ayant donné à lire la *Mandragore* de Machiavel, il en fut si enchanté qu'il la relut dix fois de suite. De retour à son collége, il s'occupa cependant d'études plus sérieuses; et aux vacances suivantes, il fit, par ordre de sa mère, pour un jeune abbé à qui elle accordait sa bienveillance, un sermon qui eut un succès éclatant. L'au-

teur connu, sa rentrée au collége fut des plus flatteuses pour son amour-propre, que des vers satiriques firent cruellement mortifier quelque temps après. Trahi par ceux-là même qui l'avaient excité à les composer, il fut renvoyé ignominieusement du collége, et obligé de quitter la ville, où sa sûreté était compromise. N'osant plus reparaître dans sa famille, il se proposait de partir pour Rome ; mais il n'avait pas assez d'argent. Un religieux vint à son aide. Après l'avoir exhorté au repentir et confessé, il se fit remettre le peu d'argent qui lui restait, le distribua aux pauvres, et le reconduisit dans sa famille; il acheva cette œuvre toute chrétienne en le réconciliant avec ses parens. Charles suivit son père à Udine (dans le Frioul), où il fit avec beaucoup de zèle ses études de droit. Il fut pourvu, par les soins de son père, d'une place d'adjoint au coadjuteur du chancelier criminel de Chiozza, et devint bientôt coadjuteur titulaire à Feltre, où il se fit remarquer par son exactitude à remplir ses devoirs. Cette régularité de conduite ne l'empêchait pas de suivre le théâtre. Mais il éprouva une jouissance plus vive encore. Il y avait une salle de spectacle abandonnée dans le palais du gouverneur. Des amateurs se réunirent, obtinrent la permission d'y jouer la comédie et la tragédie, et confièrent la direction de leur société à Charles. Aussitôt il arrange en tragédies déclamées sans musique, la *Didon* et le *Siroë* de Métastase, et compose de son propre fonds deux petites comédies, *le bon Père* et *la Cantatrice*, qui lui valurent un égal succès comme acteur et comme auteur. Son père ayant été nommé médecin avec des appointemens fixes dans la légation de Ravenne, Charles l'y accompagna, et eut le malheur de le perdre peu de temps après; il le regretta vivement. Maître de ses actions, il se rendit à Padoue, où il subit ses examens et prit sa licence; il passa ensuite à Venise, où après avoir suivi pendant plusieurs mois le barreau, il fut reçu avocat en 1732. En attendant qu'il pût se livrer avec quelque éclat à sa nouvelle profession, il composa, sous le titre d'*Expérience du passé, astrologue de l'avenir*, un almanach en prose et en vers, qui fut très-bien reçu du public, et il termina, sous le titre d'*Amalsonte*, un opéra dont il n'acheva point la lecture aux comédiens, révolté des airs de dignité et de dédain qu'ils se donnaient devant lui. L'opéra, du reste, étant peu propre à la scène, Goldoni le brûla. Un procès qu'il défend, et qu'il gagne contre le premier avocat de Venise, répand son nom dans cette ville, dont il s'éloigne, à la suite d'une intrigue et d'un mariage manqué par le mauvais état de sa fortune. Il se rend à Milan. Recommandé au résident de Venise, il se présente à ce ministre, qui se l'attache comme gentilhomme, le traite avec bienveillance, et lui laisse une liberté que Goldoni emploie à ébaucher quelques ouvrages. L'intermède en musique du *Gondolier vénitien*, bien accueilli, fut la première production qu'il livra au public. La guerre de 1733, à la sui-

te de laquelle l'Autriche perdit la possession de l'Italie, devint funeste à Goldoni, dont elle interrompit les travaux, et qu'elle força de quitter successivement Milan, Crême, Pizzighitone et Parme. Dans cette vie errante, il perdit sa petite fortune, composée d'argent, hardes et effets de toute espèce, que lui enlevèrent quelques bandes de déserteurs. Goldoni était devenu secrétaire-général du résident de Venise, et avait assisté à la bataille de Parme, dont il fait un récit plein d'intérêt dans ses *Mémoires*. Il trouva, à Vérone, le moyen de réparer en partie ses pertes; il s'attacha aux comédiens de cette ville, et fit représenter par eux, lorsqu'ils se furent fixés à Venise, le 24 novembre 1734, sa tragédie de *Bélisaire*, qui reçut des applaudissemens universels. On la joua pendant toute la saison théâtrale, et elle fut reprise l'année suivante avec le même bonheur. Une seconde tragédie, *Rosimonde*, n'obtint aucune réussite. Goldoni se rendit à Padoue, se lia avec les comédiens de cette ville, et alimenta leur théâtre par ses seules productions. Il mena la même existence jusqu'en 1736, époque où se trouvant à Gênes, il épousa la fille d'un notaire, et retourna à Venise, où il continua de travailler pour le théâtre. Il n'avait point encore, à cette époque, abordé le véritable genre de la comédie, quoique déjà Molière fût pour lui le plus grand des poètes comiques, anciens et modernes, et sa carrière aventureuse était loin d'être terminée. Le consul de Gênes, à Venise, mourut en 1739; il lui succéda, par égard pour la famille de sa femme, qui désirait lui voir occuper des fonctions publiques. Cette place étant toute honorifique, l'état de sa fortune ne lui permit pas de la conserver long-temps; en 1741, il s'en démit. La guerre de cette année remettant l'Italie dans la situation où elle s'était déjà trouvée 8 ans auparavant, il ne put se rendre à Gênes comme il en avait le projet. Il se fixa à Modène, puis à Rimini, vivant du produit de ses comédies, que le public accueillait toujours avec la même faveur. La guerre de 1733 avait fait perdre à Goldoni le fruit de ses épargnes. Un semblable malheur vint encore éprouver son courage. La barque qui conduisait à Pesaro ses effets et ceux de sa femme, ses malles et ses bijoux, fut enlevée par des hussards autrichiens. Le quartier-général ennemi n'étant qu'à 10 milles de distance, Goldoni et sa femme se déterminèrent à s'y rendre pour les réclamer. Ils partent en calèche. A moitié chemin, étant descendus, et s'étant éloignés quelques instans de leur voiture, lorsqu'ils voulurent y remonter, le postillon l'avait emmenée. Seuls, sans secours, sans espoir d'en obtenir, ils n'en poursuivirent pas moins à pied leur voyage, pendant lequel Goldoni fut obligé de traverser deux torrens, ayant sa femme sur ses épaules. Enfin ils arrivent près du commandant autrichien, qui, plein d'estime pour les talens de Goldoni, lui fait rendre tout ce qui lui a été pris; il l'invite seulement à ne point retourner à Pesaro. Le général en chef de l'armée impériale, le prince Lobko-

witz, avait fixé son quartier-général à Rimini, et le temps s'y passait en fêtes et en plaisirs. Goldoni obtint la direction des spectacles de cette ville, qui fut aussi avantageuse à ses talens qu'à sa fortune. Il quitta Rimini lorsque les troupes autrichiennes s'en éloignèrent, et se rendit en Toscane. Il séjourna dans plusieurs villes, et se lia partout d'amitié avec les hommes de mérite. A Pise, subjugué par les conseils de plusieurs de ses amis, il reprit sa profession d'avocat. Une nombreuse clientèle, des causes marquantes qu'il gagna, l'avaient en quelque sorte détourné de sa vocation. Une lettre du célèbre comédien Sacchi, le rappelle à ses occupations favorites; mais il ne travaille pour le théâtre que la nuit, et sa femme seule est dans sa confidence. La pièce que Sacchi lui avait demandée est bientôt faite; elle est envoyée secrètement à Venise, où elle eut un succès d'enthousiasme. Une seconde pièce à canevas, sous le titre de *l'Enfant d'Arlequin perdu et retrouvé*, ne fut pas moins bien reçue. Ces succès, peut-être plus encore que quelque passe-droit qu'il éprouva au barreau pisan, le portèrent à céder son cabinet; il partit pour Mantoue, en 1747, et trois mois après pour Venise, lieu témoin de ses premiers succès, et où il retrouvait sa famille et ses anciens amis. Cette ville avait trois théâtres; il s'attacha à l'un d'eux, celui de Saint-Ange, et le soutint par sa fécondité. A la fin de la première année théâtrale en 1748, époque où Goldoni commença la régénération de la comédie italienne, il s'engagea à donner 16 nouveautés dans le courant de la nouvelle année. Il remplit cet engagement, mais il tomba malade de fatigues. L'égoïsme du directeur, qui ne lui accorda pas même une légère gratification, les critiques, les calomnies de ses ennemies, aggravèrent son mal; cependant il se rétablit, et suivit la troupe qui se rendit à Turin, et ensuite à Gênes: ses succès furent partout les mêmes. Toutefois l'envie ne cessait de lui répéter que ses pièces étaient loin de valoir celles de Molière: il en était bien convaincu, et il l'avouait sans difficulté; mais ce reproche l'importunait, et pour le faire cesser, il composa un ouvrage dont le poète français est le sujet, et que Mercier, *le dramaturge*, a traduit sous le nom même de *Molière*. Goldoni quitta la troupe de Saint-Ange, et s'attacha à celle de Saint-Luc, avec laquelle il fit des arrangemens plus avantageux à ses intérêts. En 1753, il fit paraître le 1er vol. de son théâtre, qu'il avait proposé par souscription. Son mérite, le succès de ses pièces sur tous les théâtres d'Italie, rendirent cette spéculation avantageuse. Ce fut une nouvelle occasion que ses ennemis, c'est-à-dire ceux du bon goût, saisirent pour l'accabler d'épigrammes, de satires, et pour le faire attaquer par les railleries d'une académie entière, composée des beaux esprits de Venise. (*Voy.* Gozzi). Nonobstant ces déplaisirs et toutes sortes d'entraves, Goldoni poursuivait sa carrière, et était parvenu au comble de ses vœux; malgré les préjugés et la foule des admirateurs

de l'ancienne comédie italienne, il avait remplacé les canevas, ou pièces improvisées, par la comédie régulière, les farces par la comédie de mœurs; enfin il avait fait abandonner aux acteurs les masques, pour jouer à visage découvert. Ces réformes ne se firent pas sans combat, et sans que l'auteur lui-même, quoique exerçant la plus grande influence sur le théâtre, payât quelquefois un tribut forcé à l'ancien goût. « Je fis travailler, dit-il, les masques dans les pièces à canevas; » j'employai le comique noble et » intéressant dans les pièces à caractère : chacun prenait sa part » de plaisir; et avec le temps et de » la patience, je les mis tous d'accord, et j'eus la satisfaction de » me voir autorisé à suivre mon » goût, qui devint au bout de quelques années le goût le plus général et le plus suivi en Italie. » La réputation de Goldoni s'étendit dans toute l'Europe. L'infant don Philippe l'appela à Parme, en 1756, et lui demanda trois opéra-comiques, dont l'un, *la bonne Fille*, fut mis en musique par Duni et par Piccini. Don Philippe, pour lui prouver l'estime qu'il faisait de ses talens, lui donna une pension, et le nomma, par lettres-patentes, poète du duc de Parme. Goldoni désirait voir la France. Le succès que son *Enfant d'Arlequin perdu et retrouvé* obtint à Paris sur le théâtre de la Comédie-Italienne, détermina les premiers gentilshommes de la chambre du roi à le faire venir en France, pour rendre à ce théâtre la prospérité dont il avait joui autrefois. Les propositions honorables qu'il reçut de leur part furent acceptées, et il arriva à Paris, en 1761. Goldoni avait alors composé, soit dans l'ancien genre, soit dans celui qu'il avait nationalisé en Italie, 120 pièces, canevas, tragédies, opéra et comédies. Les qualités personnelles, autant que les talens du poète italien, contribuèrent à le faire admettre dans les meilleures sociétés de la capitale. Vivement touché de l'accueil qu'on lui faisait généralement, il voyait approcher avec peine l'expiration de son engagement, contracté seulement pour deux années. La lectrice de M^me^ la dauphine (2^me^ épouse du dauphin, père de Louis XVI), qu'il eut occasion de connaître, le présenta à cette princesse, qui, voulant se l'attacher, et ne pouvant l'employer dans sa maison, le fit entrer au service de *Mesdames*, filles du roi, en qualité de lecteur, et de maître de langue italienne. Goldoni renonça à la comédie, et se consacra à ses nouvelles fonctions. Logé à Versailles, au château même, admis à tous les voyages de la cour, n'ayant que de très-courtes leçons à donner, sa vie était douce, et sa dépendance légère. Il cessa quelques années après son service près des tantes de Louis XVI, mais il conserva son titre et son traitement. Fixé à Paris, et déterminé à finir ses jours en France, il refusa les propositions qui lui furent faites, tant de Lisbonne que de Londres, et résista aux vives instances qui lui parvenaient de Venise, où on le regrettait généralement. Cette touchante affection pour la patrie de son

maître dans l'art de la comédie, acheva de lui mériter l'estime du public, et l'autorité même lui témoigna beaucoup de bienveillance. Son neveu, qu'il avait amené en France, et qu'il aimait tendrement, fut placé par le duc de Choiseul, en qualité de professeur de langue italienne à l'école Militaire, et occupa ensuite une place dans les bureaux de la guerre. Goldoni désirait depuis longtemps d'obtenir le suffrage des Français par une comédie écrite dans leur langue. Le mariage de la nouvelle dauphine lui fournit l'occasion d'en composer une en 3 actes et en prose sous le titre du *Bourru bienfaisant*, qui fut jouée, pour la première fois, au bruit des applaudissemens universels, le 4 novembre 1771, à Paris, et le lendemain avec le même succès à Fontainebleau. On y vit réunis les talens de Préville, Bellecour, Molé, de Mmes Préville, Bellecour et de Mlle Doligny. Cette pièce est restée au courant du répertoire, et se revoit toujours avec plaisir. *L'Avare fastueux*, en 5 actes, qu'il fit représenter en 1773 à Fontainebleau, n'eut aucun succès, quoique Préville jouât un rôle dans la pièce. L'auteur la retira, et ne la fit ni représenter à Paris ni imprimer. Rappelé en 1775 à la cour, pour y donner des leçons d'italien à Mme Clotilde, qui devait épouser le prince de Piémont, il fut chargé ensuite d'enseigner la langue et la littérature italienne à Mme Élisabeth, sœur de Louis XVI; mais il obtint, quelque temps après, la permission de se faire remplacer par son neveu. Libre enfin de toute dépendance, il se livra à la composition en français de *Mémoires* pour servir à l'histoire de sa vie et de son théâtre, ouvrage qui a été traduit en anglais par John Black (1815, 2 vol. in-8°). Goldoni mit 3 ans à effectuer son travail, qui fut terminé et publié en 1787 (3 vol. in-8°); l'auteur avait alors 80 ans. Les événemens politiques qui éclatèrent au 10 août 1792, lui firent perdre sa pension de 4,000 fr., par suite de la suppression de la liste civile sur laquelle elle était inscrite. Privé de toutes ressources, il tomba bientôt dans l'indigence, fit une maladie grave, et mourut le lendemain du décret par lequel, sur le rapport de l'immortel auteur de *Charles IX* et de *Fénélon*, la convention, instruite trop tard de sa situation, arrêtait que sa pension lui serait payée par la trésorerie nationale, et que l'arriéré serait acquitté sur-le-champ. Ce fut le 8 janvier 1793, que les lettres italiennes et françaises perdirent l'un des hommes qui les cultivèrent avec le plus de gloire et de talent. Goldoni n'ayant pu jouir du bienfait accordé à sa vieillesse et à son mérite, Chénier fit décréter, au profit de sa veuve, âgée de 76 ans, une pension de 1,200 avec le paiement de l'arriéré. Les bornes imposées aux articles les plus capitaux de cet ouvrage ne nous permettent pas d'analiser même les principales productions de Goldoni. Il a donné dans ses *Mémoires* des extraits ou analises de toutes ses pièces; et son talent flexible et fécond l'a fait d'une manière si piquante, que c'est promettre du

plaisir au lecteur que de l'inviter à y recourir. On y verra avec quel art, quelle variété, quel talent supérieur il sait tracer des caractères, peindre les mœurs, et nous faire participer aux diverses situations dans lesquelles l'homme de tout rang peut se trouver. Nous citerons quelques-unes des pièces de Goldoni que des auteurs français ont traduites ou imitées et fait passer sur notre théâtre : 1° le drame de *Molière*, par L. S. Mercier (*le dramaturge*) : 2° *le Père de famille* et *le véritable Ami*, par Deleyre, 1758; 3° *la Veuve rusée*, par De Bonnet du Valguier (sous les initiales D. B. D. V.), 1761, in-8°; 4° *la Suivante généreuse, la Domestique généreuse* et *les Mécontens*, furent traduites par Sablier, et publiées sous le titre d'*Œuvres de M****, Londres-Paris, 1761, in-12; et ensuite sous celui de *Théâtre d'un Inconnu*, Paris, 1765, in-12; 5° *Pamela*, par De Bonnet du Valguier, 1759, in-8°; *Pamela mariée*, par Déprieux et par Pelletier-Volmerange et Cubières-Palmezeaux; puis par M. Amar Durivier, et jouée à Lyon; 7° *le Valet à deux maîtres*, traduit en français par M***, 1763, in-12; 8° *le Triomphe de la probité*; 9° *l'Avocat*, imité par M. Roger, de l'*Avocato veneziano*; 10° *les Caquets*, de Riccoboni; 11° *la jeune Hôtesse*, de Flins; 12° *le Conseil imprudent*. Ces trois dernières pièces sont encore imitées de Goldoni. M. Amar Durivier publia, en l'an 9 (1801), à Lyon, les chefs-d'œuvre dramatiques de Charles Goldoni, traduits pour la première fois en français avec le texte italien. Il ne parut que 3 vol. de cette édition. Goldoni a donné de nombreuses éditions de ses ouvrages. Les plus remarquables sont : 1° celle de Venise, en 17 volumes grand in-8° et 2 vol. de poésies, 1760; il y a des gravures à chaque pièce; 2° l'édition de Lucques, 32 vol. petit in-8°, 1788; 3° une autre édition de la même ville, 1809, 26 vol. in-8°. Nous ne pouvons terminer cet article sans reporter encore un moment l'attention de nos lecteurs sur les droits de l'illustre réformateur de la comédie italienne à leur juste admiration. Goldoni avoue, dans ses *Mémoires*, d'où sont tirés les matériaux de cette notice, « qu'il ne » reconnaissait point en lui les at- » tributs du génie. » Sans doute Goldoni n'a point, comme Molière, deviné et saisi le véritable genre de la comédie; mais n'a-t-il pas, comme Molière en France, réformé le théâtre de sa nation; comme lui, introduit le goût de la comédie de mœurs et de caractère sur une scène où l'on ne représentait que des canevas et des bouffonneries? N'a-t-il pas créé des caractères; observé et peint avec autant d'art que d'énergie les mœurs de son pays, les passions, les travers, les ridicules de l'homme dans toutes les situations de la vie, quel que soit le lieu qui l'a vu naître? Ce n'est pas là, il est vrai, tout Molière, mais c'est une partie de Molière : et n'est-ce pas déjà avoir été un homme extraordinaire, que d'avoir possédé quelques-uns des talens réunis dans ce grand homme? Nous avons admiré l'auteur célèbre : n'aimerons-nous pas l'homme naïf et bon qui, 15 ans après un succès obtenu sur

notre théâtre, dit dans ses *Mémoires* : « J'eus une gratification du » roi de 150 louis ; le droit d'au- » teur me valut beaucoup à Paris; » mon libraire me traita fort hon- » nêtement ; je me vis comblé » d'honneurs, de plaisirs, de joie ; » je dis la vérité, je ne cache rien; » la fausse modestie me paraît aussi » odieuse que la vanité. »

GOLDSMITH (Lewis), juif de religion et Anglais de naissance, exerça d'abord à Londres la profession de notaire; indépendamment de cela, il écrivait sur la politique. La modération n'est pas sa vertu dominante; plusieurs de ses écrits, et particulièrement celui qui porte le titre de *Crime des cabinets*, attirèrent sur lui une condamnation juridique vers 1803. Pour se soustraire à ses effets, M. Goldsmith se réfugia en France avec sa famille, cherchant dans son talent des ressources contre l'état de gêne où cette mesure l'avait jeté. Sous la direction des ministres des relations extérieures et de la police, il créa un journal anglais, intitulé *l'Argus, où Londres vu de Paris*, feuille où il ne ménageait pas plus le gouvernement qui l'avait proscrit, qu'il ne ménagea depuis, dans l'*Anti-gallican*, le gouvernement qui l'avait protégé. De concert avec Barère, il coopérait cependant à la rédaction d'un journal français intitulé *Mémorial anti-britannique*, également dirigé et soldé par le ministère. M. Goldsmith trouva de plus le moyen de se faire attacher aux tribunaux, comme traducteur assermenté, et parfois, enfin, dit-on, il était chargé par le gouvernement consulaire de certaines missions qui font plus d'honneur encore à la dextérité qu'à la délicatesse de l'homme qui les remplit. Quelques indiscrétions semblent avoir compromis la sécurité dont M. Goldsmith jouissait en France. Non-seulement le gouvernement lui retira brusquement son appui; mais un des ministres, qui jusqu'alors l'avait protégé, le persécuta avec un acharnement odieux; et M. Goldsmith, à l'insu du premier consul, était au moment d'être livré au gouvernement anglais en échange d'un autre libelliste dont la France demandait l'extradition, quand le ministre de la police intervint pour empêcher l'accomplissement de cette infâme transaction. Quoiqu'il eût échappé à ce péril, M. Goldsmith crut qu'il n'y avait plus de sécurité pour lui en France; il tenta, en conséquence, de se réconcilier avec le ministère anglais, ce à quoi il crut avoir réussi. C'est à son retour en Angleterre, en 1809, qu'il publia l'*Anti-gallican*, et composa plusieurs libelles où sa haine étend sur tous les Français, des outrages qu'il sait bien n'avoir pas été mérités par toute la France à beaucoup près. Les ressentimens du gouvernement anglais contre lui n'étaient cependant pas tout-à-fait calmés. Peu de temps après son retour, malgré les preuves de dévouement qu'il venait de donner, M. Goldsmith fut arrêté. Il ne recouvra sa liberté que sous caution. C'est un des publicistes anglais qui ont le plus écrit en faveur des Bourbons. Ses ouvrages les plus connus sont : 1° *les*

*Crimes des cabinets*, in-8°, 1801; 2° *l'État de la France à la fin de l'an 8*, traduction du français, 1801, in-8°; 3° *Exposé de la conduite de la France envers l'Amérique, prouvée par plusieurs cas décidés au conseil des prises à Paris*, 1809, in-8°; 4° l'*Histoire secrète du cabinet de Saint-Cloud*, recueil de mensonges et de calomnies, mais dont l'infamie n'appartient pas tout entière à M. Goldsmith; le libelliste qui l'a traduit en français en peut réclamer une bonne partie. 5° *Recueils de manifestes, discours, proclamations, décrets, etc., de Bonaparte comme général*, in-8°, 1811; 6° *Mémoire de Carnot*, précédé d'une esquisse de sa vie, avec plusieurs de ses discours à la convention et au tribunat, 1814, in-8°; 7° *Dénonciation au roi, etc.*, par Méhée de La Touche, traduit en anglais d'après l'ouvrage ou le manuscrit français, 1815, in-8°; 8° *Procès de Bonaparte*, ou adresse à tous les souverains de l'Europe, suivis des proclamations, lettres, écrits, enfin de tous les débats survenus en Angleterre touchant la destination de Napoléon, traduit en français, in-8°, 1816. M. Goldsmith rédige aujourd'hui, dans le même style, et dans le même système, la feuille intitulée : *the british Monitor*.

GOLOFKIN (le comte Théodore de), Hollandais, né en 1760, entra de bonne heure au service militaire de la Russie, où une figure distinguée et une conversation spirituelle le firent remarquer de Catherine II, qui le nomma gentilhomme de sa chambre. Quelque temps après, il fut envoyé à Naples comme ministre, puis rappelé de cette cour, pour une légère altercation qu'il avait eue avec la reine. On le tint quelques jours en exil, et il fut, aussitôt après son retour, créé grand-maître des cérémonies auprès de Paul Ier, qui lui donna le titre de commandeur de l'ordre de Malte. Des propos indiscrets qu'il tint contre le gouvernement le firent exiler de nouveau, et il ne reparut à la cour qu'après l'avénement de l'empereur Alexandre au trône de Russie : alors le comte Golofkin demanda son congé, voyagea en Allemagne, en France, et finit par s'arrêter en Suisse, où il consacre son temps à la littérature et à l'exercice de quelques arts d'agrément.

GOLTZ (le comte, Henri de), servait en 1807 à Dantzick, en qualité d'aide-de-camp du général Kalkreut, qu'il quitta bientôt pour passer sous les ordres du prince Blücher. En 1814, il a été nommé ministre plénipotentiaire du roi de Prusse près la cour de France, fonctions qu'il remplit encore aujourd'hui.

GOLTZ (le comte François-Antoine-Vander), lieutenant-général au service du roi des Pays-Bas, commandeur de l'ordre militaire de Guillaume, et membre du corps équestre de la province de Zélande. Né à la Haye, en 1770, le comte de Goltz entra, à l'âge de 15 ans, comme cadet dans les gardes du stathouder Guillaume V, et devint à 16 officier dans le régiment de Randwyk. Son attachement prononcé pour la maison d'Orange le fit nommer, en 1787, officier aux gardes du prince de

ce nom. Lors des troubles du Brabant, il obtint la permission de servir en qualité de volontaire dans l'armée autrichienne; il fut admis dans les chasseurs de ce corps, et attaché au prince de Saxe-Teschen, comme officier d'ordonnance. La tranquillité ayant été rétablie en Hollande, il y retourna, fut nommé lieutenant aux gardes avec rang de capitaine, puis, en 1792, adjudant du prince héréditaire d'Orange, aujourd'hui roi des Pays-Bas. Il fit la campagne de la Belgique sous les ordres de S. A., et fut blessé d'un biscaïen à la tête, en voulant, avec son régiment, s'emparer d'une batterie placée en avant de Linceille. L'invasion de la Hollande, en 1795, par les Français, força le stathouder à se réfugier, lui et sa famille, en Angleterre. M. de Goltz ne quitta point sa patrie; mais il donna sa démission, et depuis, ne prit de service qu'après les événemens politiques de 1814, au retour de son souverain, qui le nomma colonel et son adjudant. Successivement maréchal du palais, et général-major, il devint, en 1815, commissaire-général au département de la guerre, que venait de quitter le général Janssens. Après avoir occupé pendant 3 années ce poste, où il se montra excellent administrateur, il obtint sa démission, et fut nommé par le roi en 1818, membre de la première chambre des états-généraux. Ce fut pendant son administration au département de la guerre en 1816, qu'il reçut le grade de lieutenant-général. M. le comte de Goltz est issu d'une famille prussienne, et son père fut ministre d'état du roi de Prusse. Mais lui, né en Hollande, resta constamment attaché à ce pays par amour de la patrie, et pour obéir à la volonté de sa mère, qui était née d'une famille hollandaise, et qui lui laissa une fortune considérable, à condition qu'il aurait toujours son domicile en Hollande.

GOLZART (LE CHEVALIER N. C.), était notaire au commencement de la révolution; il devint, en 1790, procureur-syndic du district de Grand-Pré, et fut nommé, en 1791, par le département des Ardennes, député à l'assemblée législative, où il ne se fit point remarquer. Le même département l'élut, en 1795, au conseil des cinq-cents. Il occupa peu la tribune; cependant il serait injuste de ne pas citer ses principaux travaux, qui, s'ils ne rappellent le grand orateur, annoncent, du moins, l'honnête homme et le bon citoyen. Après s'être opposé au remplacement des fonctionnaires par le directoire, il fait prendre une résolution portant que les parens et alliés de l'un des accusés compris dans un même acte d'accusation, ne seront pas entendus comme témoins contre les autres co-accusés; présente un projet de décret relatif aux délits ruraux; propose de donner un curateur spécial aux défenseurs de la patrie pendant leur service aux armées; enfin réclame la suspension des demandes en divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur. « Quoi! dit-il à cette »occasion, le divorce est une ma»ladie contagieuse qui afflige la »société, contre laquelle il n'est

» qu'un seul remède, et vous at-
» tendriez pour l'appliquer, qu'el-
» le eût fait tous ses ravages? Non.
» Assez d'hommes avides ou livrés
» au plus affreux libertinage, assez
» de femmes, oubliant la timidité
» de leur sexe et la pudeur qui en
» fait le plus bel ornement, ont
» abusé d'une loi trop facile, etc. »
Au mois de juillet 1797, M. Golzart devint membre d'une commission à l'examen de laquelle fut soumis le décret du 7 septembre 1793, sur les mariages des enfans mineurs dont les pères et mères seraient morts interdits ou absens. Il se prononça avec chaleur contre le maintien de ce décret, et fut l'un des membres qui proposèrent de conserver la loi du 20 du même mois sur le même objet. En 1799, M. Golzart cessa ses fonctions législatives, et passa en 1800 à la sous-préfecture de Vouziers. En 1802, il devint membre du corps-législatif, d'où il ne sortit qu'en 1811. Nommé peu de temps après président du tribunal de 1re instance de Vouziers, il en remplissait encore les fonctions lorsqu'il fut élu par son département membre de la chambre des députés, en 1815 et 1816; il fit partie de la majorité. Depuis cette époque il a été perdu de vue. M. Golzart avait été nommé, sous le gouvernement impérial, membre de la légion-d'honneur et chevalier de l'empire. En 1815, il obtint du roi des lettres-patentes confirmatives du titre de chevalier.

GOMAIRE, membre de la convention nationale pour le département du Finistère, vota la détention de Louis XVI pendant la guerre, et le bannissement de ce prince à la paix. En mars 1793, il fut de la commission des 12, présidée par Rabaut Saint-Étienne, et fut arrêté comme signataire des protestations contre les journées des 31 mai, 2 et 3 juin. La révolution du 9 thermidor le rendit à la liberté. Il passa au conseil des cinq-cents, dont il fut élu secrétaire le 20 janvier 1798. Il en sortit le 29 mai de la même année, et n'a pas reparu depuis cette époque sur la scène politique.

GOMBERT (N.), nommé député suppléant du tiers-état du bailliage de Chaumont-en Bassigny, aux états-généraux, remplaça M. Morel à l'assemblée nationale, le 11 juin 1791; proposa de supprimer le paiement des revenus du comte d'Artois jusqu'à sa rentrée en France; et depuis ce moment, n'a plus occupé aucune fonction publique.

GOMEZ (Bernardino-Antonio), médecin, jouissant d'une assez grande considération en Portugal, est auteur d'un grand nombre de *Mémoires médico-chimiques*, qui se trouvent dans les collections des académies. On lui doit aussi plusieurs Monographies estimées, et une excellente *Dissertation sur les moyens désinfectans, notamment dans les invasions pestilentielles et varioliques.* Des Français instruits, qui se trouvaient en Portugal en 1808, parlent avantageusement de M. Gomez.

GOMEZ, général des indépendans américains, fut chargé en 1816 et 1817, de la défense de l'île de Margarita. Don Pablo Morillo, général des royalistes, vint l'attaquer avec une expédition

formidable; mais le général américain déploya une résistance si héroïque, que les royalistes, malgré la supériorité du nombre, furent contraints de se retirer avec une perte considérable. Le gouvernement de Vénézuéla célébra par des fêtes funèbres la mort des braves qui avaient succombé sous les ordres de Gomez, et ce général a depuis tellement fortifié l'île de Margarita, qu'il l'a rendue presque imprenable.

GONDELIN (Guillaume-Joseph), député à la convention nationale et au conseil des cinq-cents, embrassa la cause de la révolution, et fut d'abord administrateur du district de Broons en Bretagne. En septembre 1792, il fut élu député des Côtes-du-Nord à la convention nationale. Il y vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix, sauf, en cas d'invasion du territoire français par l'ennemi, à lui appliquer la peine capitale si elle était demandée. Après la session, il passa au conseil des cinq-cents; il en sortit en mai 1798; et obtint après le 18 brumaire une place de juge au tribunal civil de Dinan; il la perdit en 1816, et depuis cette époque il a cessé d'être en évidence.

GONIN (P.), général vendéen, commandait la cavalerie dans l'île de Noirmoutiers, lorsqu'elle fut attaquée par les républicains; ils s'en rendirent maîtres; Gonin fut fait prisonnier, et fusillé le 7 janvier 1794.

GONNÈS (le baron de), était syndic des états de la noblesse de Bigorre, et fut député par elle aux états-généraux. Il y signala sa présence par la signature qu'il apposa aux protestations des 12 et 15 septembre 1791. Depuis cette époque le baron de Gonnès a été perdu de vue.

GONNET, exerçait à Péronne les fonctions de juge-de-paix. En mars 1798, le département de la Somme le nomma député au conseil des anciens, pour un an. L'année suivante, il mérita de nouveau la confiance de son département; il fut réélu, et entra en décembre 1799 au corps-législatif. Il a cessé d'en faire partie en 1807. Depuis il est rentré dans la vie privée.

GONTAULT (Charles de), second fils du comte de Gontault, fut chambellan sous le gouvernement impérial. Le roi le nomma lieutenant-général le 20 février 1815, et le 17 août de la même année, il fut créé pair de France.

GONTAULT DE SAINT-BLANCARD (Charles-Michel, vicomte de), né en 1751. Il était, avant la révolution, capitaine de grenadiers aux gardes-françaises. Il émigra en 1792, rejoignit l'armée de Condé, fut élevé au grade de maréchal-de-camp, revint en France en 1803, y vécut dans la retraite, et fut créé commandeur de l'ordre de Saint-Louis, en 1816.

GONTIER-DE-BIRAN (N.), lieutenant-général de la sénéchaussée de Bergerac. Il fut envoyé par la sénéchaussée de Périgord, en qualité de député aux états-généraux, où il signala son opinion en signant la protestation du 12 septembre 1791.

GORANI (le comte Joseph), dont plusieurs biographies ont annoncé la mort depuis 1792,

bien qu'il vive encore aujourd'hui à Genève dans une espèce d'*incognito*, est né à Milan vers 1740. Quoique noble, il embrassa avec une sorte d'enthousiasme les principes qui préparaient insensiblement la révolution française. Membre d'une société qui fit paraître à Milan, sous le titre de *Café*, une feuille où l'on discutait, dans le sens des idées nouvelles, diverses questions relatives à l'administration publique ; lorsque la révolution française eut éclaté, il la défendit ouvertement dans son journal, proclama publiquement les droits du peuple, et invoqua l'abolition de toutes les prérogatives attachées à la noblesse dans plusieurs ouvrages qui parurent alors sous le titre de *Traité du despotisme; Recherches sur la science du gouvernement*, 2 vol. ; *Mémoires secrets et critiques sur les cours d'Italie*, 3 vol. Ce dernier ouvrage ne fut publié qu'à Paris en 1793. Les principes de Gorani indisposèrent fortement contre lui le corps de la noblesse, dont il se détachait par de généreux sentimens. On ne se borna point à le haïr, on le dépouilla de ses biens. Fidèle à ses opinions, il vint à Paris, et sollicita le titre de citoyen français, qui lui fut donné par un décret de l'assemblée législative. Conduit à Genève en 1794, par son affection pour un ami que des opinions fort différentes des siennes, c'est-à-dire que des opinions royalistes avaient contraint de s'y réfugier, il se fixa dans ce pays, dont les beautés pittoresques et la politique lui convenaient également.

GORDON (George), chef de l'émeute populaire qui mit Londres à deux doigts de sa perte en 1780, naquit dans cette ville le 19 décembre 1750. Il servit d'abord dans la marine, qu'il abandonna bientôt pour représenter au parlement le bourg de Ludgehall dans le Lewiltshire. Il s'élevait indifféremment contre toutes les opinions, soit qu'elles vinssent du ministère, soit qu'elles fussent de l'opposition; ce qui faisait dire qu'il y avait dans le parlement 3 partis dont l'un n'était représenté que par Gordon. Ce fut surtout à l'occasion du bill passé en 1778, relativement aux catholiques, qu'il fit éclater davantage cet esprit de controverse. Quoique ce bill n'eût été rendu à d'autre fin que d'adoucir la rigueur des lois portées contre les catholiques, la plupart des protestans crurent qu'il mettait leur culte en danger, et il se forma plusieurs associations qui adressèrent au parlement sur ce sujet des réclamations, que Gordon appuya comme il avait coutume de le faire, c'est-à-dire avec esprit, mais sans modération et en se permettant souvent des personnalités scandaleuses. Il dépeignit les réformés comme prêts à s'armer et à mourir s'il le fallait pour faire retirer le bill en question. On fit d'abord peu d'attention à ses discours, et il n'en devint que plus pressant. Interrompant toutes les discussions pour remettre l'affaire des protestans en délibération, il alla jusqu'à accuser les ministres et le roi de *papisme*, ce qui le fit rappeler à l'ordre. Il publia un énorme pamphlet conçu dans l'esprit le plus séditieux, et voulut en faire entendre la

lecture à tout le parlement. On commença par l'ecouter ; mais les injures dont ce libelle était rempli, et surtout sa longueur, fatiguèrent tellement les auditeurs, que tous avaient insensiblement déserté la salle avant que la moitié de la lecture fût achevée. Gordon, furieux, imagina un moyen plus efficace pour obtenir ce qu'il demandait. Les réformés tenaient à Londres une association à laquelle il assistait régulièrement. Le 29 mai 1780, il y parla long-temps sur les dangers que courait le culte protestant, et après avoir fait passer dans chacun des membres de l'association une partie de sa haine contre les catholiques, ou de son fanatisme religieux, car il serait difficile de décider quelle était celle de ces deux causes qui faisait mouvoir Gordon, il proposa de former, le vendredi suivant 2 juin, un rassemblement de tous les protestans, qui se réuniraient sur l'immense place de Saint-Georges-Field, pour se porter de là tous ensemble à la chambre des communes, où il présenterait lui-même une nouvelle pétition au nom des réformés; mais il ajouta qu'il ne le ferait qu'autant que le rassemblement serait au moins composé de 20,000 hommes. Cette proposition fut accueillie avec un grand enthousiasme; et l'on assure qu'il s'y trouva plus de 100,000 personnes. Cette troupe se partagea en trois corps, pour passer la Tamise sur chacun des ponts construits sur ce fleuve; et vers les deux heures et demie environ, elle arriva au parlement qu'elle investit aussitôt. Deux hommes portaient la pétition avec les signatures que renfermait un énorme rouleau de parchemin. On n'a pas de peine à juger quel dégât cette troupe avait fait sur son passage. Devant le parlement quelques pairs furent outragés, battus, et l'on alla même jusqu'à briser leurs voitures. Les débats de l'assemblée roulèrent sur ce qui se passait à la porte, et Gordon présenta la pétition signée, dit-il, par 120,000 protestans. Sa demande ne fut cependant pas prise aussitôt en considération, la chose n'étant point conforme aux usages de la chambre; et Gordon fut requis plusieurs fois de renvoyer sa troupe, ce qu'il fit, en lui promettant que le mardi suivant l'on s'occuperait de la pétition. La foule se dispersa; mais les plus mutins s'étant répandus dans la ville, pillèrent et incendièrent 3 chapelles catholiques. Ce n'était là que le prélude des scènes déplorables dont la capitale de l'Angleterre allait devenir le théâtre. Il n'y eut rien d'extraordinaire le lendemain. Le mal recommença le dimanche au soir. Des groupes de plusieurs milliers de personnes se formèrent rapidement dans le Moorfields, et se livrèrent à plusieurs excès, en faisant retentir l'air des cris de *point de papisme, mort au papisme.* Des chapelles catholiques furent encore pillées, ainsi que la maison de sir George Saville, qui avait été désigné aux fureurs populaires comme un des principaux auteurs du bill de tolérance. La foule se dispersa vers la nuit; mais rien n'annonçait que le désordre fût à son terme. L'association protestante avait vaine-

ment tenté de calmer les esprits. Le jour fixé pour l'examen de la pétition arriva, et le désordre fut au comble. Les scènes du vendredi se renouvelèrent autour du parlement, où la foule s'était de nouveau rassemblée; et la chambre des pairs leva la séance, quoiqu'un des ministres l'assurât que toutes les mesures possibles avaient été prises pour assurer la liberté de ses délibérations. Gordon demanda alors qu'un jour fût fixé pour discuter la proposition du bill, déclarant que la multitude se retirerait à cette condition. Un membre indigné de ce que ce représentant osât imposer à la chambre des lois dictées par une troupe de furieux, proposa de l'expulser sur-le-champ. Cette proposition ne fut pas accueillie. Néanmoins, il contraignit Gordon d'ôter sur-le-champ sa cocarde bleue, signe de ralliement des mutins, en le menaçant de la lui arracher. Cependant le peuple continuait d'assiéger les portes, en proférant les plus affreuses vociférations; et l'on s'attendait à chaque instant à le voir se précipiter dans la salle, ce qui eût été le signal de la mort de Gordon, car plusieurs membres lui avaient déclaré qu'il paierait de sa vie la violation du lieu de l'assemblée, et le général Murray avait même tiré son épée, pour exécuter cette menace. Gordon, effrayé du péril, se hâta de sortir de la chambre avec quelques députés, et d'engager les mutins à se disperser. Ils obéirent, mais une partie des factieux dételèrent les chevaux de la voiture de leur chef, et la traînèrent en triomphe. L'émeute reprit un caractère plus alarmant à 7 heures du soir. Des maisons et des chapelles furent de nouveau pillées; on força la grande prison de Newgate; les malfaiteurs s'en échappèrent, se joignirent aux autres mutins, et forcèrent ensemble toutes les autres prisons, à l'exception d'une seule, où le concierge déploya la plus grande fermeté. Les mutins se portèrent dès-lors aux plus grandes violences, et illuminèrent toute la ville pour célébrer leur triomphe; mais ce fut le lendemain que le désordre se signala par les plus horribles excès; la rage des factieux fut même portée à un point tel, que c'en était fait de Londres, s'ils eussent été dirigés par des chefs habiles. Les maisons de plusieurs magistrats et d'un grand nombre d'autres citoyens furent pillées, après qu'on en eut enfoncé les portes; et tout le butin qu'on y faisait, était amoncelé dans les rues et livré aux flammes, au milieu des cris de la multitude en délire. On passa des maisons aux édifices publics, et le feu fut mis à la fois dans 7 endroits différens. Tous les partis sentirent le besoin de se réunir pour arrêter les progrès de cette effrayante émeute entretenue surtout par les bandits échappés des prisons. Dès le lundi, on publia une proclamation qui promettait 500 liv. st. de récompense à quiconque livrerait un des principaux chefs de la sédition. Un conseil privé s'assembla le mardi pour délibérer si l'on pouvait requérir la force militaire contre les séditieux, sans qu'il eût été fait lecture préalablement de la loi

contre les attroupemens. Tous les membres opinèrent pour l'affirmative, et malgré l'opposition des ministres, le roi donna aussitôt des ordres en conséquence. Les séditieux furent repoussés par les troupes, qui en firent une horrible boucherie au pont de Blackfriars, où ils se précipitèrent par flots dans la Tamise, en s'efforçant de prendre la fuite, au milieu des plus épouvantables hurlemens, du bruit de la mousqueterie, et du fracas qui résultait de la chute des édifices embrasés, dont la flamme se réfléchissait au loin dans le fleuve. L'auteur de tant de désordres fut celui qu'on atteignit le moins. Gordon, mis en jugement le 5 février 1781, fut acquitté, parce qu'on trouva dans les débats qu'il n'avait point ameuté la multitude avec des intentions hostiles. Il fut de nouveau traduit devant la cour de justice en 1788, quoiqu'il ne se mêlât presque plus des affaires publiques, mais parce qu'il avait publié un libelle dans lequel il s'était permis les plus grossières attaques contre la reine de France et l'impératrice de Russie. Il s'enfuit en Hollande, au lieu de venir entendre prononcer sa sentence; mais on le ramena en Angleterre, où il fut enfermé dans la prison de Newgate pour y passer 5 ans et 6 mois. Il vécut tranquille dès ce moment, et mourut le premier novembre 1793. On lui doit un grand nombre de pamphlets, généralement bien écrits, sur les affaires de son temps. Ses compatriotes sont encore indécis pour savoir s'il fut porté à soulever ainsi les passions populaires, par un fanatisme religieux, ou par le désir de devenir chef de parti.

GORDON (LADY JEANNE), l'une des personnes les plus aimables et les plus spirituelles de l'Angleterre, est née à Monteish, en Écosse, vers 1750. Elle épousa le duc de Gordon, le 17 septembre 1767, et bientôt devint l'âme de toutes les sociétés d'Édimbourg et de Londres, où elle se rendit peu de temps après. Lorsque la défaite de Burgoyne imposa aux grands propriétaires l'obligation de faire des sacrifices pour les besoins de la patrie, lady Gordon leva elle-même un régiment à ses frais dans ses terres d'Écosse. C'est en mémoire de cet acte honorable qu'elle nous paraît mériter une place dans cette biographie. Sans examiner quel était le motif de la guerre soutenue par Burgoyne, nous ne voyons dans le fait dont il est ici question qu'un acte de patriotisme, et un acte de patriotisme a droit aux hommages de quiconque chérit sa patrie.

GORDON (GUILLAUME), historien, né à Hitchin, dans le comté de Gereford, vers 1729, embrassa d'abord l'état ecclésiastique, et s'embarqua pour l'Amérique, en 1770. Il y prit une part active aux affaires publiques, et revint ensuite se fixer à Spswich, où il mourut en 1807. On ne connaît guère de lui que son histoire de la révolution d'Amérique, qui fut publiée à Londres en 1788, sous le titre de : *The history of the rise*, etc., ou *Histoire de l'origine, des progrès, et de l'établissement de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, contenant un tableau*

*de la dernière guerre, et des treize colonies, depuis leur origine jusqu'à cette époque*, 4 vol. Cet ouvrage véridique, et plein d'un noble enthousiasme pour la cause de l'indépendance américaine, ne laisserait rien à désirer, si la force du style y répondait à l'énergie des sentimens.

GORGUEREAU (F.), auteur d'un ouvrage qui parut en 1791, sur *Le Duel, considéré dans ses rapports physiques et moraux*, fut nommé, en septembre de la même année, député du département de Paris à l'assemblée législative. Il y manifesta constamment des principes très-modérés, et s'y fit d'ailleurs peu remarquer. Il proposa, le 26 octobre, de ne plus rendre de lois contre les émigrés et les prêtres, et de sévir indistinctement contre tous les perturbateurs du repos public. Il s'éleva aussi avec force, le 4 février 1792, contre le droit illimité de pétition, et rentra dans une obscurité complète, après la dissolution de l'assemblée.

GORNEAU (N.), fut, en 1798, nommé député de la Seine au conseil des anciens, pour un an; les finances, et la course en mer, furent les seuls objets dont il s'occupa. En avril 1800, il fut nommé juge d'appel au tribunal de la Seine, et il en exerçait encore les fonctions en 1807. Le gouvernement le nomma, le 13 germinal an 9, membre de la commission, chargée de présenter un projet de code de commerce. L'un de ses deux fils exerce près le tribunal de commerce de Paris, les fonctions d'agréé.

GORONWY-OWEN, poète gallois, fils d'un ancien fermier pauvre, naquit en 1722. M. Lewis-Morris, qui reconnut en lui les dispositions les plus heureuses en le voyant à l'école de Gwltheli, se chargea des frais de ses études à l'université d'Oxford, et le jeune Owen y entra en 1741. Quatre ans après, il reçut les ordres sacrés. Il tint successivement les écoles de Donington, de Walton, de Londres, et de North-Holt, dans le comté de Middlessex; mais rebuté enfin de la misère où le laissait dans son propre pays le modique salaire de ces fonctions, il accepta, en 1757, la cure de Saint-André dans la Virginie. Elle lui promettait un revenu de 200 liv. sterl. C'était assez pour lui faire oublier son ancienne détresse; mais de nouveaux malheurs vinrent l'y assaillir : il perdit sa femme et ses enfans dans l'espace de quelques années; et lui-même y mourut à la fin du 18me siècle. Goronwy connaissait à fond les langues grecque et latine. Il possédait le chaldéen, l'hébreu, l'arabe, le syriaque, et faisait des vers latins aussi purs qu'élégans. Ses poésies galloises sont regardées en général comme des chefs-d'œuvre. Les ouvrages qui lui font le plus d'honneur, sont des odes latines, galloises, morales et religieuses; on cite aussi de lui avec éloge un poëme gallois sur *Le jour du Jugement*, un autre sur *La poursuite du bonheur*, et enfin l'*Hymne chanté par les étoiles du matin le jour de la création*.

GORSAS (Antoine-Joseph), né à Limoges vers 1744, tenait depuis 12 ans une maison d'éduca-

tion à Versailles, à l'époque où les premiers mouvemens de la révolution se firent sentir : il les seconda de tout son pouvoir. Gorsas était déjà connu dans la littérature, par des fables et des poésies fugitives, insérées dans le *Mercure* et autres recueils périodiques du temps, lorsqu'il fit paraître, en 1788, sous le titre de *l'Ane promeneur*, un pamphlet satirique, dont le succès l'avertit du rôle qu'il était appelé à jouer dans la crise qui se préparait. Lors de l'ouverture des états-généraux, en 1789, Gorsas établit un journal intitulé *Courrier de Versailles*, qu'il rédigeait dans cette même ville, et dans lequel il dénonçait à l'opinion publique, toutes les intrigues de cour dont il était fidèlement instruit par les intelligences qu'il avait dans le château même. La fête des gardes-du-corps donnée le 3 octobre, et à laquelle la reine et les princes assistèrent, fut signalée, dans le *Courrier de Versailles*, comme une orgie dans laquelle la cocarde nationale avait été foulée aux pieds. Gorsas vint lui même faire lecture de cet article de son journal au Palais-Royal, et profitant de la fermentation qu'il avait excitée, il marcha à la tête d'une des colonnes qui se portèrent sur Versailles trois jours après. Le résultat de ce mouvement populaire ayant amené à Paris le roi et l'assemblée nationale, Gorsas y transféra son établissement, et continua à faire paraître son journal, sous le titre nouveau de *Courrier des départemens*. Gorsas était un des plus violens ennemis du despotisme, un des plus chauds partisans de la liberté constitutionnelle; mais les excès commis le 10 août de l'année suivante trouvèrent en lui un censeur sévère, et dès lors il s'efforça de montrer le but où la révolution devait s'arrêter, et au-delà duquel l'exagération des principes conduisait nécessairement à l'anarchie et à la terreur. Appelé à la convention nationale par le département de Seine-et-Marne, il se prononça avec toute l'énergie de son âme et de son caractère contre le massacre des prisons; lors du procès de Louis XVI, il vota pour la détention et le bannissement à la paix. Cette conduite sage et modérée le fit descendre de la *Montagne*, où il avait siégé d'abord, et le rangea dans le parti de la *Gironde*, où s'était réfugié tout ce qu'il y avait à la convention nationale d'amis d'une liberté sage, et fondée sur le respect des lois. Gorsas partageait trop ouvertement les principes de cette honorable minorité, pour échapper à la proscription qui l'atteignit au 31 mai; quelques jours auparavant, une centaine d'hommes armés, sans ordre et sans chefs, s'étaient introduits violemment dans son domicile, où ils avaient brisé ses meubles et ses presses. Décrété d'accusation au 31 mai, il se réfugia d'abord à Caen, avec quelques-uns de ses illustres collègues, et fut mis hors la loi le 18 juillet. Lorsque la trahison et la crainte des troupes nombreuses qui s'avançaient contre elle, eut divisé la force départementale que les illustres proscrits étaient parvenus à réunir, chacun d'eux chercha, séparément, son salut dans

la fuite. Gorsas rentra dans Paris, et s'y cacha chez la dame Brigite Mathé, qui tenait un cabinet de lecture au Palais-Royal. A l'imprudence d'avoir choisi sa retraite chez une femme connue par l'ancienne liaison qu'il avait entretenue avec elle, il ajouta celle de se montrer en plein jour dans la salle publique où se réunissaient les abonnés de ce cabinet de lecture; il ne tarda pas à être reconnu : et le même jour le vit arrêter, conduire au tribunal révolutionnaire, et monter sur l'échafaud, où il mourut, le 7 octobre 1793, avec un courage qui fut remarqué à une époque où de pareils exemples étaient si communs.

GORSSE (Joseph-Augustin), chef de bataillon d'artillerie, inspecteur des forges de l'Ouest, est né à Alby, département du Tarn. Cet officier, cité honorablement dans le *Manuel des braves*, dans les *Victoires et conquêtes*, dans les *Fastes de la gloire*, etc., mais dont le nom est inexactement écrit, mérite de figurer dans la Biographie des contemporains, consacrée à tous les genres d'illustration. Le chef de bataillon Gorsse n'était encore que lieutenant d'artillerie, lorsqu'au passage de la Narcéa dans les Asturies, en présence de l'armée et sous le feu de l'ennemi, il sauva, au péril de sa vie, un maréchal-des-logis du 3me de hussards, qui était sur le point de se noyer. Pendant la même guerre, au siége de Saint Sébastien, il se plaça à découvert, au moment de l'assaut sur le terre-plain de la courtine de l'ouvrage à cornes, et de là, mitrailla l'ennemi; il était alors capitaine. Une circonstance qui n'est point rapportée dans les ouvrages que nous avons cités, fait peut-être encore plus d'honneur à cet officier. Après la retraite de Vittoria, il sollicita comme une faveur du lieutenant-général Tirlet, l'honneur d'aller au siége de Saint-Sébastien; il parvint à pénétrer dans la place, après plusieurs tentatives de nuit, en s'embarquant à Sauquoi; il éprouva d'autant plus de difficultés, que la place était étroitement assiégée par terre et bloquée par mer. Cette circonstance, et sa conduite pendant le siége, où il fut blessé très-grièvement, le firent nommer chef de bataillon, quoique prisonnier en Angleterre, et officier de la légion-d'honneur, en 1814. Ces récompenses lui furent accordées, sur la demande du maréchal Soult, alors ministre de la guerre, et qui avait eu le commandement de l'armée d'Espagne en 1813.

GOSLIN (P. F.), né à Souilly, en Lorraine, vers 1754, fut député du bailliage de Bar-le-Duc, aux états-généraux de 1789. Nommé membre des comités choisis pour proposer la nouvelle division de la France en départemens, il ne prit que peu de part aux autres opérations de l'assemblée. Il fit néanmoins rendre divers décrets sur le remboursement des offices supprimés, et sur l'établissement des bureaux de douane. Nommé, à la fin de la session, procureur-syndic du département de la Meuse, le roi de Prusse le fit venir à Verdun, après la prise de cette ville en 1792, et cette circonstance fut la cause de sa perte. Il s'était vu

contraint d'obtempérer à la sommation du duc de Brunswick, qui le chargeait de régler les affaires du département. Mis en accusation pour ce fait, il fut condamné à mort le 4 thermidor an 2 par le tribunal révolutionnaire. Il avait alors 40 ans. Goslin mourut avec beaucoup de courage.

GOSSE (E.), propriétaire, cultivant la littérature, a donné alternativement des ouvrages dramatiques, des romans et des fables. Nous allons citer ses principaux titres littéraires : 1° *l'Epreuve par ressemblance*, comédie, in-8°, 1799; 2° *les Amans vendéens*, roman en 4 vol. in-12, 1800. L'auteur y a peint avec autant de vérité que d'énergie, les mœurs locales, et des événemens pleins d'intérêt. 3° *Gasparin, ou le héros provençal*, roman éroti-comique, 2 vol. in-8°, 1800; 4° *Le nouveau débarqué*, comédie, in-8°, 1801; 5° en société avec MM. Étienne et Morel : *Quel est le plus ridicule? ou la gravure en action*, folie-vaudeville, in-8°, 1801; 6° avec M. Étienne : *Pont-de-Veyle, ou le bonnet de docteur*, in-8°, 1802; 7° *Exposition des principes de l'université*, relativement à l'éducation, in-8°; 8° *l'Auteur dans son ménage*, opéra-comique, in-8°; 9° *l'Esclave*, , opéra-comique, in-8°; 10° *le Médisant*, comédie en 3 actes et en vers, in-8°, 1816. Cette pièce, jouée au premier Théâtre-Français, est de tous les ouvrages dramatiques de l'auteur, celui qui a obtenu le plus grand succès, et il le méritait à plus d'un titre. Le caractère principal est bien tracé, les situations comiques sont amenées et développées avec beaucoup d'art; enfin il est difficile de rassembler en 3 actes, plus de vers piquans et faits pour devenir proverbes. 11° *Le Susceptible par honneur*, comédie en 3 actes et en vers, 1818; 12° *les Femmes politiques*, comédie en vers, jouée d'abord en 3 actes, et remise en 1 acte, en 1819; 13° *Fables*, 1 vol. in-12, 1818. Ce recueil d'apologues politiques n'a pas dû tout son succès aux circonstances. Nous citerons une des fictions ingénieuses qu'il renferme; elle n'est pas moins remarquable par son laconisme, que par le sentiment qui l'a inspirée : elle fait allusion aux malheurs d'un exilé.

L'ARBRE EXOTIQUE.

Ton écorce n'a plus d'odeur,
Ta feuille, hélas! paraît flétrie;
Bel arbre, d'où vient ta langueur?
— Je ne suis plus dans ma patrie.

14° *Proverbes dramatiques*, 2 vol. in-8°. Ce recueil a été bien reçu du public. 15° *Le Flatteur*, comédie en 5 actes et en vers, jouée au premier Théâtre-Français en 1820. Si toutes les pièces de l'auteur n'ont pas été accueillies aussi favorablement qu'elles le méritaient, ne doit-on pas lui tenir compte des nombreuses mutilations que la censure leur a fait subir, et qui n'ont pas laissé de nuire à leur effet dramatique? 16° M. Gosse est un des coopérateurs du journal littéraire, intitulé *le Miroir*. On voit que M. Gosse, qui, par modestie sans doute, prend le titre de *propriétaire*, aurait des droits à celui d'*homme de lettres;* et que, possesseur sur le Parnasse d'un domaine qui en vaut bien un autre, il se livre, avec autant de succès que de fécondité, à la

M.r Gossec.

Brun. Fremy del. et Sc.

culture honorée et toujours honorable de la vraie littérature.

GOSSEC (François-Joseph), doyen des compositeurs de musique, membre de l'institut (académie des beaux-arts), chevalier de la légion-d'honneur, ancien inspecteur de l'enseignement, et professeur de composition au conservatoire impérial de musique, est né à Vergnies, petit village du Hainaut, vers 1733. Admis à 7 ans à la cathédrale d'Anvers, comme enfant de chœur, il y fit ses études musicales, et en sortit à l'âge de 15. En 1751, à 18 ans, il vint à Paris, qu'il n'a plus quitté depuis cette époque, et entra chez M. de La Popelinière, pour y diriger l'orchestre sous la surveillance du célèbre Rameau. Attaché ensuite, en la même qualité, à la musique du prince de Condé, il composa pour ce prince plusieurs opéras. M. Gossec a fondé, en 1770, le *Concert d'amateurs* où Saint-Georges se fit remarquer en tenant le premier violon, et devint, en 1773, directeur en société avec Gaviniès et Le Duc, l'aîné, du *concert spirituel*, qui lui fut retiré en 1777, pour le donner par faveur à un chanteur de l'académie de musique, nommé Legros, injustice qui fut généralement désapprouvée. Cependant, en 1784, le baron de Breteuil lui confia la direction de l'École de chant qu'il venait de créer. La réputation que M. Gossec avait acquise à l'époque de la révolution, le fit choisir entre ses confrères pour maître de musique de la garde nationale. Il composa, en cette qualité, plusieurs morceaux pour des cérémonies publiques; et l'on cite avec admiration, outre des symphonies pour instrumens à vent, plusieurs de ses hymnes, et entre autres l'hymne qui commence par ce vers :

Père de l'univers, suprême intelligence.

et la ronde du *Camp de Grand-Pré*, dont voici le refrain :

Si vous aimez la danse,
Venez, accourez tous,
Boire du vin de France
Et danser avec nous.

En 1795, le conservatoire de musique ayant été organisé par une loi, MM. Gossec, Méhul et Cherubini furent nommés inspecteurs de cet établissement, et professeurs de composition, et M. Catel, principal élève de M. Gossec, professeur d'harmonie. Quoique âgé de près de 89 ans, M. Gossec s'occupe encore quelquefois de composition, et est resté l'un des plus fidèles habitués du théâtre de l'Opéra-Comique. L'année dernière (1821), se rendant à ce théâtre, il éprouva en route une faiblesse, et s'évanouit. On lui prodigue de prompts secours, et lorsqu'il est revenu à lui-même, on lui demande où il veut être conduit : A l'Opéra-Comique, dit-il. Les compositions de M. Gossec sont nombreuses et de différens genres. Il a travaillé pour le théâtre; mais il n'a pas aussi bien réussi dans la musique dramatique que dans les compositions sacrées. Il a donné à la Comédie-Italienne, en 1766, *le Faux lord* et *les Pêcheurs*, et en 1767, *Toinon et Toinette*, et *le double Déguisement;* à l'Académie de musique, en 1773, *Sabinus*, tragédie lyrique, paroles de Chabanon; en 1775, *Alexis et Daphné, Philémon et Baucis*, pas-

torales, paroles du même; *Hylas et Sylvie*, autre pastorale de Rochon de Chabane; en 1778, *la Fête au village*, paroles de Desfontaines; en 1782, le *Thésée* de Quinault; en 1786, *Rosine*, paroles de Gersain. Depuis la révolution, on doit à sa muse patriotique le *Camp de Grand Pré*, et la *Reprise de Toulon*. Il a plusieurs grands opéras inédits, et entre autres celui de *Nitocris*, traité dans le genre de *Sémiramis*. On cite de M. Gossec un grand nombre de motets et de messes; une messe des morts, dont on vola les planches lorsqu'elles étaient encore chez le graveur; un *Te Deum* qui avait eu beaucoup de succès, et qui fut perdu, ainsi qu'une symphonie concertante pour 11 instrumens à vent; enfin un *O Salutaris hostia*, à trois voix, sans accompagnement, et que l'on annonce comme le résultat d'un pur acte de complaisance : voici à quelle occasion. M. de La Salle, secrétaire de l'Opéra, recevait habituellement à sa campagne à Chenevières près de Scaux, quelques artistes. Le curé de cet endroit, homme en qui la piété n'excluait pas un amour raisonnable de la société, était assez souvent des dîners qu'il y donnait. Cet ecclésiastique se trouvant un jour à une réunion composée de MM. Laïs, Chéron et Rousseau, célèbres chanteurs, les pria de vouloir bien chanter à son église afin de fêter plus solennellement le patron du lieu : « De tout mon cœur, dit M. Laïs, » si Gossec (qui était l'un des convives) veut nous donner quel- » que chose de sa façon. » M. Gossec y consentit volontiers. Il prit du papier réglé, et pendant que les convives étaient à table, il traça d'inspiration le *O salutaris;* le donna aux trois chanteurs, qui le répétèrent avec enthousiasme : et deux heures après, ce morceau admirable fut exécuté dans l'église, à la satisfaction du curé et des paroissiens émerveillés. Il eut le même succès au *Concert spirituel;* mais il ne produisit pas un aussi bel effet lorsque transporté dans l'*Oratorio de Saül*, il fut appliqué à des paroles françaises, bien moins harmonieuses que les paroles latines. M. Gossec a encore composé un *Oratorio de la nativité*, dans lequel se faisait entendre un chœur d'anges placé dans le haut de l'église, ou au-dessus de la voûte; des marches religieuses, des chants funèbres, dont l'un fut exécuté en l'honneur des ministres français Bonnier, Roberjot et Jean de Bry, assassinés à Rastadt; la musique des chœurs d'*Athalie*; celle des apothéoses de J.-J. Rousseau et de Voltaire; celle des obsèques de Mirabeau, qui fut reprise au convoi du maréchal duc de Montebello; enfin des symphonies, quatuor, trio et duo pour le violon, le seul instrument dont M. Gossec se sert pour ses compositions. Il a publié, au nom du conservatoire impérial de musique, des *Principes de musique*, en 2 vol. in-folio, et un grand nombre de solfèges, qu'on trouve dans la méthode de chant en usage à cet établissement. M. Gossec, qui a toujours regretté, à l'exemple du célèbre Haydn, de n'avoir pu visiter les écoles d'Italie, n'a eu pour maîtres que la nature et son extrême ardeur à s'instruire :

c'est dans les partitions des grands maîtres qu'il s'est perfectionné. Il a formé de très-bons élèves, qui ont presque tous remporté le grand prix. Parmi eux on distingue M. Catel, M. Gasse, 1er violon au théâtre de Naples, et le jeune Androt (*voy.* ce nom), qu'une mort prématurée enleva aux arts et à l'amitié.

GOSSELLIN (Pascal-François-Joseph), savant géographe, est né à Lille, le 6 septembre 1751. Il parcourut diverses contrées de l'Europe depuis 1772 jusqu'en 1780, et fit surtout de nombreuses recherches sur la géographie ancienne. Député extraordinaire de sa province à l'assemblée nationale en 1789, il fit paraître dans le même temps un mémoire qui lui ouvrit les portes de l'académie. Ce mémoire avait pour objet une question proposée par l'académie des belles-lettres, savoir : *Où Strabon et Ptolémée avaient trouvé et porté les connaissances géographiques.* Le roi le nomma, en 1791, membre de l'administration centrale du commerce de France, titre qu'il conserva jusqu'à la suppression de cette administration en 1792. Un arrêté du comité de salut public lui conféra, en 1794, une place importante au département de la guerre; et le résultat des recherches géographiques qu'il eut occasion de faire dans cette nouvelle position, fut imprimé en 1796, par ordre de la commission d'instruction publique. En 1801, le gouvernement le nomma l'un des rédacteurs des ouvrages de Strabon. Il est lui-même auteur d'un très-grand nombre d'ouvrages ; les principaux sont : 1° *Géographie des Grecs analisée*, ou les *Systèmes d'Eratosthènes, de Strabon et de Ptolémée comparés*, etc. C'est le même ouvrage dont nous avons parlé plus haut, et qui fit entrer M. Gossellin à l'académie. 2° *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens*, 4 vol., 1798-1813; 3° *De l'évaluation et de l'emploi des mesures itinéraires grecques et romaines*, 1805. Cet ouvrage, ainsi que le suivant, se trouve consigné dans le 4me vol. des *Recherches sur la géographie systématique, etc.*, du même auteur. 4° *Eclaircissemens sur les différentes roses des vents dont les Grecs et les Romains ont fait usage à diverses époques.* M. Gossellin est aussi l'auteur d'un *Atlas*, contenant la collection de toutes les cartes éparses dans ses ouvrages, etc. Il est officier de la légion-d'honneur, associé de l'académie de Goettingue, membre de l'institut (académie des inscriptions), conservateur-administrateur de la bibliothèque du roi, et conservateur du cabinet des médailles, pierres gravées et antiques.

GOSSUIN (Constant-Joseph-Eugène), né le 12 mars 1758, à Avesnes, département du Nord, d'une ancienne famille du Hainaut, était, par dispense d'âge, maire de la ville d'Avesnes depuis 1781, lorsque la révolution vint régénérer la France. En 1789, il fut continué dans ses fonctions par le suffrage public; et il était en même temps administrateur des domaines et forêts de M. le duc d'Orléans. En 1790, nommé par le roi l'un des trois commis-

saires chargés de la formation et de l'établissement du département du Nord, de ses districts et municipalités, il remplit cette mission avec zèle. Il fut immédiatement nommé administrateur et membre du directoire du département, et devint, en septembre 1791, président de l'assemblée électorale de ce département. Il fit successivement partie de l'assemblée législative, de la convention nationale, du conseil des cinq-cents, du corps-législatif, et de la chambre des représentans. Lors du procès du roi, il était en mission en Belgique, et n'envoya pas de vote. Dès son entrée dans la législature, et pendant le règne de la terreur, il présida le comité de la guerre, au nom duquel il présenta différens rapports sur l'organisation et l'administration des armées. M. Gossuin a rendu de véritables services dans cette partie si délicate, si importante, et s'est particulièrement associé à la gloire de nos braves par les mesures sages qu'il a prises, soit dans l'activité de ses missions, soit dans le silence de ses bureaux. Il a montré un véritable courage, lorsque son travail le mettant en opposition avec Robespierre et les plus terribles chefs du parti de la *Montagne*, il leur résistait et servait sa patrie au risque d'être atteint par la proscription. M. Gossuin a encore rendu d'autres services à l'état. Pendant 20 ans il a rempli les fonctions d'administrateur de l'enregistrement, et ensuite d'administrateur-général des eaux et forêts. Il y a peu d'hommes qui aient étudié plus à fond cette dernière branche d'administration publique, et qui aient mieux su en faire ressortir les avantages dans l'intérêt mutuel du gouvernement et des administrés. La place d'administrateur-général des eaux et forêts ayant été supprimée en 1817 par une mesure générale, il a été admis à la pension de retraite. M. Gossuin est électeur depuis l'origine des colléges électoraux, et est l'un des fondateurs de la société royale et centrale d'agriculture. Outre les rapports et opinions de M. Gossuin, imprimés par ordre des différentes législatures, on a encore de lui, comme maire et comme fondé de pouvoir de la ville d'Avesnes, un *Mémoire*, avec carte, pour la ville d'Avesnes dans le Hainaut français, sur la fixation du chef-lieu et du tribunal du district dans cette partie de la province. Ce mémoire est suivi du décret qui établit le siége de ce tribunal et celui du district à Avesnes (Paris, in-4°, imprimerie nationale, 1790).

GOSSUIN (Louis-Marie-Joseph), frère cadet du précédent, naquit à Avesnes, le 19 mars 1759. Il était, avant la révolution, lieutenant-général du bailliage et siége royal du Quesnoy. Il fut nommé, en 1789, à l'assemblée des états-généraux par les électeurs de ce bailliage; sa mission terminée, il rentra dans ses foyers. Les administrateurs du district du Quesnoy désirèrent qu'il se chargeât de la recette-générale de l'arrondissement, ce qu'il accepta. Le directoire-exécutif le nomma, en l'an 5 (1797), receveur-général du département de l'Eure, et l'ap-

pela peu de temps après en cette qualité dans celui du Nord. En août 1814, M. le duc de Berri s'étant rendu à Lille pour présider le collége électoral du département, accorda à M. Gossuin, alors président du conseil-général de ce département, la décoration de la légion-d'honneur. Cet ancien législateur présidait le comité des receveurs-généraux à Paris, lorsqu'il fut nommé, en 1818, par son département, membre de la chambre des députés. La carrière législative de M. Gossuin, à l'aurore de la révolution et 30 ans après, a été paisible, et conforme à son caractère et à ses habitudes. S'il s'est peu fait remarquer à la tribune, il n'en a pas moins rempli honorablement son mandat par l'excellence de ses opinions et le concours de son vote. En 1789, il aida à fonder toutes nos libertés ; après la seconde restauration, il fut du nombre de ceux qui votèrent contre toutes les lois d'exception. Il faisait encore partie de la chambre, lorsqu'il mourut à Vichy, le 18 août 1821. Le conseil-général du département du Nord, qu'il a long-temps présidé, et le conseil municipal d'Avesnes, sa ville natale, ont rendu solennellement justice à ses vertus publiques et privées, et ont donné à sa mort de vifs et honorables regrets.

GOT (de l'Orne), exerçait les fonctions de juge au tribunal civil du département de l'Orne. Il fut nommé, par ce même département, député au conseil des cinq-cents, en 1798; il y combattit le projet du droit de marque sur les étoffes. En 1807, il occupait une place de juge au tribunal de première instance de Mortagne; il fut remplacé par son fils, qui, en 1818, était juge d'instruction au même tribunal.

GOTTER (Frédéric-Guillaume), poète allemand, né à Gotha, le 3 septembre 1746, étudia le droit à l'université de Gottingue, et s'adonna simultanément à l'étude du latin, de l'italien, de l'anglais, et surtout à celle de la littérature française, dans laquelle il avait déjà fait, dès l'âge de 18 ans, plusieurs essais dramatiques favorablement accueillis. Nommé, quelque temps après son retour à Gotha, secrétaire de légation, il abandonna presque aussitôt cette place, pour suivre à Gottingue deux jeunes gens riches qui lui firent des offres très-avantageuses. Ce fut là qu'il conçut, avec quelques autres savans, l'idée de faire paraître tous les ans un *Almanach des Muses*, pour l'Allemagne, à l'instar de celui qu'on publiait à Paris depuis 1765. Il retourna, en 1770, à Wetzlar, où il reprit son emploi de secrétaire de légation, qu'il n'avait quitté que momentanément. En 1774, il fit un voyage en France, et s'y familiarisa avec la scène française. Lors de son retour en Allemagne, il passa par la Suisse, où il fit la connaissance de Gesner et de Lavater, qui eurent avec lui par la suite une correspondance suivie. En 1782, il devint secrétaire intime du duc de Gotha, et conserva cette place jusqu'à sa mort, arrivée le 18 mars 1797, par suite de l'épuisement où l'avaient fait

tomber ses travaux littéraires. On le place généralement au nombre des bons poètes de l'Allemagne. Ses pièces de théâtre sont en grand nombre, et toutes empreintes du goût de la scène française. Elles se composent de tragédies, de comédies, d'opéras, etc. Cet auteur s'est d'ailleurs exercé avec succès dans presque tous les genres de poésies. On lui doit des épîtres, des élégies, des contes et des poésies légères. L'imitation qu'il publia vers 1770, du *Cimetière de village* de Gray, est regardée par les Allemands comme la meilleure traduction en vers qu'ils possèdent des ouvrages étrangers. L'épître sur *La manie de l'esprit fort*, que Gotter fit paraître à l'occasion du suicide d'un de ses amis, le jeune Jerusalem, est aussi regardée comme une des productions les plus touchantes et les plus parfaites de la littérature allemande. Presque toutes les pièces théâtrales de Gotter, telles qu'*Oreste, Electre, Mérope* et *Alzire*, sont traduites du français; et les Allemands assurent qu'elles n'ont rien perdu en passant de l'original dans leur langue. Il en est de même pour ses comédies et ses opéras, empruntés, pour la plupart, à la scène française ou à la scène italienne, tels que *Le bel esprit, ou le château poétique*, comédie en 3 actes, imitée du *Poète campagnard* de Destouches, et une autre comédie en 3 actes, ayant pour titre : *les Tantes*, pièce imitée des *Caquets* de Riccoboni, etc. Plusieurs auteurs ont publié des notices historiques sur ce poète célèbre, entre autres Sam. Baur, dans le 3me volume de la *Galerie des tableaux historiques du 18me siècle.*

GOTTIS (AUGUSTINE DE), a publié : 1° *Marie de Valmont*, in-12; 2° *François Ier et Mme de Châteaubriant*, 1816, 2 vol. in-12. Cet ouvrage ne manque ni de facilité ni de grâce. 3° *Le jeune Loys, prince des Francs, ou malheurs d'une auguste famille*, 1817, 4 vol. in-12. Mme de Gottis a encore publié différens autres ouvrages qui promettent, a-t-on dit, un auteur non moins fécond que Mme, de Scudéry et de Genlis.

GOUAZ (YVES LE), né à Brest, en 1742, et mort à Paris en janvier 1816, habile graveur, a exécuté plus de 200 sujets différens, pour l'académie des sciences, dont il avait été nommé graveur. On lui doit aussi une collection des vues de presque tous les ports de France, de ceux de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Thomas, et en général de presque toutes les Antilles. La plupart de ces gravures ont été faites sur les dessins de Nicolas Ozanne.

GOUBAU-DE BERGEYCK (LE BARON), membre du conseil privé du roi des Pays-Bas, etc., était issu d'une famille distinguée de la Belgique. Il se fit d'abord un nom comme avocat; il devint ensuite conseiller et fiscal au grand-conseil de Malines, et enfin chambellan de l'empereur d'Autriche. En 1794, il abandonna son pays et tous les avantages dont il jouissait, pour aller se fixer à Vienne, où il se tint constamment éloigné des affaires jusqu'en 1814. Alors le clergé belge l'ayant chargé de ses intérêts auprès du congrès, il eut des rapports nécessaires avec

le nouveau gouvernement des Pays-Bas, et revint à Bruxelles en 1815. Il fut nommé conseiller-d'état, directeur-général de la commission du culte catholique, et en 1818, il joignit à cette place celle de membre du conseil privé.

GOUBÉ (J. J. C.), ancien avocat, né à Valenciennes, a publié : 1° *Traité de la physique végétale des bois*, Paris, 1811, in-8°; 2° *Histoire du duché de Normandie depuis la conquête des Gaules jusqu'en* 1790, 3 vol., 1816, in 8°. M. Goubé était avant la révolution conseiller du roi, associé correspondant de la société d'agriculture de Paris, et conservateur des forêts du 3me arrondissement en 1791.

GOUBEAU DE LA BILLENNERIE (N.) est né, en 1772, à Loches, département d'Indre-et-Loire. Ayant terminé ses études, et cédant comme toute la jeunesse aux sentimens patriotiques qu'avait fait naître la révolution, il partit pour la défense des frontières à la fin de 1792, et quoiqu il eût à peine l'âge de 20 ans, il reçut du district de Loches la conduite, à l'armée du Nord, de son contingent pour la cavalerie; il s'acquitta bien de cette mission. Il entra dans le 6me régiment de hussards, en qualité de sous-lieutenant, et ne tarda pas à se trouver à diverses affaires où il se distingua par son courage; mais des blessures graves le forcèrent de prendre sa retraite. De retour dans ses foyers en juin 1794, il fut placé par les représentans d'Indre-et-Loire dans l'administration départementale à Tours. Sa modération, à l'époque où il fallait être exagéré pour n'être pas suspect, lui fit des amis et des ennemis; cependant il eut le bonheur d'échapper aux persécutions, et il devint successivement président d'assemblée cantonale, commandant de la garde nationale, électeur municipal, administrateur, etc., etc. Il fut mis en outre deux fois sur les rangs pour la législature. En 1804, avocat à Paris, déjà quelques travaux lui avaient mérité d'être agrégé à l'académie celtique et à l'Athénée. En 1806, il entra dans la magistrature, et fut nommé à la fois aux fonctions de procureur impérial et de magistrat de sûreté à Céva, département de Montenotte (Piémont). Le territoire de cette contrée était en quelque sorte en proie à la bande des barbets des Alpes. Il n'y fut pas plus tôt arrivé que, par sa grande activité, il rétablit l'ordre et la tranquillité, et contribua puissamment à la destruction totale de ces malfaiteurs. La conduite de M. Goubeau à Céva lui valut la reconnaissance des habitans; et le gouvernement l'en récompensa en le nommant, en 1808, juge à la cour d'appel de Florence qui venait d'être instituée, puis président de la cour criminelle du département de l'Ombrone; il reçut en outre plusieurs missions honorables. A Florence, ce magistrat se montra toujours le même : juste et intègre. Avant la célèbre bataille de Ratisbonne, où les troupes françaises coupèrent l'armée ennemie avec la rapidité de l'éclair, les Autrichiens avaient fait de grands progrès dans l'Italie; ils s'étaient emparés de Mantoue et d'autres

places; déjà ils étaient aux portes de Bologne et menaçaient Florence. On cherchait à soulever le peuple de cette dernière ville. Le général Menou, gouverneur-général de la Toscane, n'avait pas un soldat à sa disposition, car tous avaient rejoint l'armée du prince Eugène. Dans cette situation, le général se disposait à une retraite sur Livourne avec les employés français. Mais M. Goubeau, admis dans l'intimité du gouverneur, son compatriote, par suite de la confiance qu'il avait dans les habitans, proposa de s'en remettre à leur loyauté, et d'attendre pendant quelques jours des nouvelles d'Allemagne. Cet avis ayant été suivi, 24 heures après une estafette apporta l'heureuse nouvelle de la victoire remportée à Ratisbonne. Les Florentins surent gré à M. Goubeau de ce qu'il avait bien présumé de leur respect pour le droit des gens, et l'en complimentèrent en présence du gouverneur. M. Goubeau, malgré les occupations de sa place, composa son *Traité des Successions* en italien et en français. En 1810, il obtint sa rentrée en France, et fut nommé juge à la cour d'appel de Poitiers, ensuite conseiller à la même cour en 1811; plusieurs fois il présida les assises. Quels que fussent les droits de M. Goubeau à la décoration de la légion-d'honneur, qui avait été deux fois demandée pour lui, il ne l'avait reçue ni sous le gouvernement de l'empereur, ni pendant la première restauration; enfin elle lui fut accordée le 10 juin 1815. Cet acte de justice ayant été le prétexte d'une délation en 1816, il fit paraître un ouvrage *sur la Calomnie*. Il ne fut pas compris dans l'ordonnance d'institution de la cour royale de Poitiers de 1818. Une disgrâce si peu méritée lui laissant une plus grande liberté, il continua un ouvrage qu'il avait commencé en 1817, l'*Histoire des Jésuites*. Cet ouvrage, en deux volumes, parut au mois de janvier 1820, et fut accueilli favorablement du public. M. Goubeau de La Billennerie, rappelé à la magistrature après sept mois d'inactivité, a été nommé, le 11 août 1819, président du tribunal civil de Marennes, département de la Charente-Inférieure, fonctions qu'il remplit encore aujourd'hui. Il a publié, depuis sa rentrée en activité, une *Dissertation sur les huîtres vertes de Marennes*, et paraît avoir traité ce sujet *ex-professo*. Les journaux en ont rendu un compte favorable. Il vient de donner récemment (1822), un ouvrage qui a plus de rapport avec la gravité de ses fonctions: *Des Exceptions en matière de procédure civile*.

GOUDARD, député par la ville de Lyon à l'assemblée constituante de 1789, pour y représenter le tiers-état de cette ville, prit souvent la parole pour appuyer les propositions favorables à l'accomplissement d'une sage révolution. Il s'est noyé dans la Seine en 1799, sans qu'on ait pu connaître précisément les motifs de cet acte de désespoir.

GOUDÉ-DE-LA-CHAPELLE, dit *Charles*, ex-chef de chouans, embrassa fort jeune le parti royaliste, et servit d'abord dans la légion de Choiseul, d'où il passa sous les ordres de Frotté. En

1799, il devint chef de division sous le comte de Bourmont, et fit long-temps la guerre aux voyageurs et aux paysans, qu'il imposait à l'imitation des seigneurs du bon temps de Louis-le-Gros. Goudé vint à Paris après la pacification de l'Ouest, et eut quelques différens avec son ancien commandant, M. de Bourmont, qu'il appela en duel. En 1800, il fut chargé de l'enlèvement du sénateur Clément de Ris, et fut le seul que la police n'atteignit point. Il passa d'abord en Angleterre, et revint quelque temps après à Anvers, où il fut arrêté et conduit aux petites-maisons comme ayant perdu la tête depuis plusieurs années. Il est encore aujourd'hui à Bicêtre.

GOUDELIN (G. J.), député par le département des Côtes-du-Nord à la convention nationale, y manifesta des principes très-modérés. Lors du procès de Louis XVI, il vota pour que ce prince fût détenu jusqu'à la paix, et ensuite banni. La réélection des deux-tiers conventionnels le fit entrer au conseil des cinq-cents, d'où il sortit en mai 1798. Il devint, après la révolution du 18 brumaire, juge du tribunal civil de Dinant, fonction qu'il exerçait encore il y a peu de temps (1822).

GOUDOWITCH, né en Pologne vers 1740, servit avec beaucoup de distinction dans les armées russes, depuis le règne d'Élisabeth jusqu'à celui d'Alexandre Ier. Ce prince l'a nommé feld-maréchal en 1807, pour le récompenser d'une victoire qu'il avait remportée contre 24,000 Persans, à la tête de 6,000 Russes. Il a depuis été fait gouverneur de Moscou, et s'est ensuite entièrement retiré du service à cause de son âge très-avancé.

GOUDRIAAN (Adrien-François), né à Ameide en Hollande, le 1er août 1768. A 18 ans il fut chargé, par la régence d'Amsterdam, des travaux hydrauliques à exécuter dans les environs de cette ville et dans une partie de la Hollande. C'est lui qui a dirigé, en 1790, la construction du port de Nieuwediep au Helder, où l'on remarque une écluse de son invention, approuvée de tous les gens de l'art. Après la révolution de 1795, il fut nommé directeur en chef de tous les travaux hydrauliques et de l'architecture civile dans la division septentrionale de la marine. En 1803, il devint inspecteur-général de la province de Hollande, fonction qu'il conserva jusqu'en 1808, époque où il fut chargé de l'inspection-générale du Waterstaat pour le nouveau royaume. Cette place lui a été conservée après les événemens de 1814. C'est à lui qu'on doit le projet d'un grand canal destiné à conduire les eaux du Rhin dans les canaux de la ville d'Amsterdam remplis d'eau salée; et ce projet, présenté à l'empereur Napoléon lors de son séjour à Amsterdam en 1811, valut à son auteur la décoration de membre de la légion-d'honneur. On doit aussi à M. Goudriaan le pont hydrostatique transportable pour peser les voitures. Il a composé un grand nombre de *Mémoires* sur différentes questions relatives au Waterstaat, et ces mémoires ont été presque tous couronnés par diverses sociétés sa-

vantes. Enfin il jouit comme ingénieur hydraulique d'une haute et juste réputation.

GOUFFÉ (Armand), l'un de nos trois plus célèbres chansonniers, Béranger, Gouffé et Désaugiers, par qui l'on *chante encore en France*, a été surnommé le *Panard du 19me siècle*. M. Armand Gouffé a bien mérité des amis de la gaieté, soit en concourant à fonder le *Caveau moderne* et les *Dîners du Vaudeville*, pépinières de chansonniers plus ou moins agréables, soit en donnant à la chanson si philosophique chez Béranger, si joyeuse chez Désaugiers, ce caractère naturel et piquant qui, toujours soutenu par une versification facile et pure, plaît à l'esprit le plus fin et au goût le plus délicat. Béranger fait des *odes*, Désaugiers des *ponts-neufs*, Armand Gouffé des *chansons*. Parmi celles que nous pourrions citer en grand nombre, nous ne rappellerons que *Saint-Denis*, le *Corbillard* et *plus on est de fous, plus on rit*. Cette dernière a donné lieu à une particularité assez piquante. M. Armand Gouffé compose sa chanson sur un air connu et la chante aux *Dîners du Vaudeville*, où elle est accueillie aux acclamations générales; mais elle se répand sans trop de sensation dans le public. Depuis long-temps elle était oubliée, lorsqu'elle reparaît avec une autre musique. La musique plaît, le mérite des paroles est mieux apprécié, et bientôt cette chanson se chante à toutes les tables, dans les salons, dans les guinguettes, et fait rapidement le tour de la France, où, bien que déjà ancienne, elle semble toujours nouvelle. M. Armand Gouffé a publié, avec le succès le plus flatteur, 4 petits volumes qui, quoique ne paraissant pas à de trop longs intervalles, étaient toujours attendus avec une vive impatience; ce sont : *Ballon d'essai, ou Chansons et autres poésies* (Paris, 1802, in-18); *Ballon perdu, ou Chansons et poésies nouvelles* (Paris, 1803, in-18); *Encore un Ballon* (Paris, 1807, in-18); *le Dernier Ballon* (Paris, 1813). Il a composé un grand nombre de pièces de théâtre, soit seul, soit en société. On remarque entre autres, *le Chaudronnier de Saint-Flour* (1799), l'un de nos plus jolis vaudevilles; il le fit avec Henriquez, bon professeur de belles-lettres et poète agréable, à qui l'on doit le joli poëme des *Grâces à confesse*; 2° *le Médecin turc*, avec Villiers; 3° *Clémence Isaure, ou les Jeux floraux*, et 6 autres pièces avec George Duval; 4° seul, *Colombine dans la Tour de l'est*; 5° *la Revue de l'an 8*, etc. M. Armand Gouffé avait publié, en 1803, les *Œuvres choisies de Panard*, précédées d'une notice historique sur la vie de cet auteur (3 vol. in-18). Le père du vaudeville moral, le *La Fontaine du vaudeville*, comme disait Marmontel, ne pouvait être mieux apprécié que par le vaudevilliste spirituel et malin qui l'a constamment pris pour modèle et a su à force de couplets à la *Panard*, conquérir son surnom. Pourvu du modeste emploi de sous-chef au ministère des finances, M. Armand Gouffé faisait marcher avec le même succès le travail bureaucratique et le travail littéraire, lors-

que le gouvernement impérial fut renversé. Il avait comme tant d'autres, et particulièrement son ami Désaugiers, chanté pendant une quinzaine d'années l'homme qui ne dédaignait point les tributs poétiques. En 1814, il chanta le rétablissement de la famille royale sur le trône de France. Parmi les pièces qu'il a composées à cette occasion, nous citerons la plus courte ; elle parut dans le *Journal de Paris* du 26 avril 1814, sous le titre de Calembour :

Aujourd'hui les acteurs français,
Prompts à saisir l'instant propice,
Pour obtenir un grand succès,
Affichent *le retour d'Ulysse.*
Qui ne serait pas attendri
Au retour d'un prince chéri
Dont on pleurait la longue absence?
Avec lui quelle ressemblance
Offre le fils du bon Henri!
La *pièce* est bien de circonstance;
Quant à son titre, dieu merci,
Je crois qu'il doit nous plaire aussi,
C'est.... *le retour du lis ... en France.*

Nous croyons que c'est le premier calembour qu'il ait fait, ce qui, en sa qualité de chansonnier, ne tire point à conséquence.

GOUGH (Richard), antiquaire anglais, naquit à Londres en 1735, et mourut en 1809; il a publié un grand nombre d'ouvrages qui dénotent une critique judicieuse et beaucoup d'érudition. C'était un homme très recommandable par ses qualités personnelles : comme *Pythagore*, il étendait sa bienfaisance jusque sur les animaux.

GOUIN-MOISANT (N.), négociant de Tours, vice-président de la chambre du commerce de cette ville, chevalier de la légion-d'honneur, et membre de la chambre des députés, où il fut élu en 1815 par le département d'Indre-et-Loire. On ne doutait pas, lorsqu'on vit M. Gouin-Moisant appelé à l'honneur de prendre part aux délibérations de la seconde chambre législative, que sa place ne fût marquée dans cette partie de la chambre où se réunissent parmi les défenseurs des libertés constitutionnelles, les plus honorables appuis des manufactures, du commerce et de l'industrie française. Cette attente a été trompée. C'est au centre, puis au côté droit parmi les hommes monarchiques, que M. Gouin-Moisant est allé s'asseoir; ses votes se sont ressentis de l'alliance qu'il semblait contracter avec l'ancienne noblesse, et ces votes ont toujours été comptés parmi ceux de la majorité. M. Gouin-Moisant ambitionne peu les palmes de la tribune, et on le voit rarement essayer de les cueillir. Une fois cependant, en 1815, il a voulu donner un gage de ses opinions, et en faire une profession de foi authentique. Il a pris une part active à la discussion du projet de loi sur les cris séditieux. Composant un code à la manière de Dracon, qui fut étouffé, comme on sait, sur le théâtre d'Athènes, « en » recevant les acclamations du » peuple, sous la quantité de robes, » de bonnets, et d'autres marques » d'estime qu'on lui jeta de tous » côtés, » (*voy.* Dictionnaire historique de l'abbé l'Advocat, édition de 1779), il proposa que les crimes désignés par l'article 1er fussent passibles des travaux forcés pendant 10 ans, et de la mort s'ils avaient des coopérateurs. Les coupables devaient subir la peine des parricides, s'il y avait eu commencement d'exécution. Les injures, les outrages, et les

calomnies contre les personnes de la famille royale devaient être punis selon la gradation suivante : cinq ans de travaux forcés, les travaux forcés à perpétuité, la mort....! Dans l'intervalle des sessions, M. Gouin-Moisant a rempli différentes fonctions dans son département. Après la session de 1819, où il avait, comme par le passé, voté avec la majorité, le conseil-général de ce département lui décerna des remercîmens solennels, pour la part qu'il avait prise aux délibérations de la chambre. La députation d'Indre-et-Loire faisant partie du renouvellement de 1822, M. Gouin-Moisant se trouve rendu aux occupations de la vie privée.

GOUJON (Jean-Marie-Claude-Alexandre), né le 13 avril 1766 à Bourg-en-Bresse, d'un père qui était directeur de la poste aux lettres. Son enfance annonça une âme forte, un esprit élevé. A l'âge de 12 ans, il assista avec une joie inexprimable au combat d'Ouessant. Sa lettre sur ce combat est la première que l'on ait eue à Paris: le père la lut en plein Palais-Royal. Personne ne pouvait croire qu'elle eût été écrite par un enfant. Après des études assez bien faites, Goujon partit en 1784 pour l'île de France, où il ne tarda pas à montrer cette profonde haine de l'injustice, et ce sentiment de la dignité d'homme qui faisaient le fond de son caractère. A son retour, il sauva son père, par une démarche courageuse, des piéges d'un insolent parvenu qui voulait le supplanter. On n'a jamais vu de fils plus tendre et plus religieux que Goujon. Sa mère était pour lui une autre providence, son attachement pour elle une espèce de culte. L'étude de la procédure et des lois, les mathématiques, l'histoire, la politique et la morale, qui est aussi une science, occupèrent tous les momens de Goujon, jusqu'à la convocation de l'assemblée des notables. La liberté naissante prit un empire absolu sur lui. Il avait alors contracté avec M. Tissot, devenu depuis le successeur de Delille au collége de France, une amitié qui ne s'est jamais démentie. Au mois de mai 1790, ils se retirèrent à Meudon pour faire des études sérieuses dont ils sentaient également le besoin. Une année après, l'éloge de Mirabeau prononcé dans une cérémonie funèbre au milieu des habitans de plusieurs villages, conduisit bientôt Goujon à Versailles, et par suite au conseil-général du département. Le 10 août, arrivé pendant son absence, le porta aux fonctions de procureur-général-syndic du département de Seine-et-Oise. On peut dire que ce fut lui qui donna l'impulsion à tout, lors de la levée de 1792; mais il montra en outre de rares talens pour l'administration. Après avoir payé sa dette à la patrie au moment du danger, Goujon voulait aller chercher des connaissances nouvelles dans la solitude. Les plus graves pensées de la morale, peut-être le projet d'un apostolat dont il avait conçu les premières idées dans des instructions que le peuple des campagnes avait dévorées, élevaient une espèce de tumulte dans son âme. Il entrevoyait une grande

mission, des triomphes pour la vertu, mais aussi de violens orages, et peut-être une fin prématurée, semblable à celle des vertueuses victimes de la liberté de Rome ou d'Athènes. Aussi, malgré le penchant de son cœur, il hésitait à prendre une compagne. Retenu dans les fonctions de procureur-général-syndic par la volonté de ses concitoyens, il se maria vers le commencement de 1793. Cette année terrible l'accabla de travaux; les subsistances surtout lui causèrent les plus cruelles inquiétudes; il fallait la plus haute prudence unie à la plus grande fermeté pour tenir la balance entre les besoins de Paris et ceux du département de Seine-et-Oise, qui eût été affamé peut-être sans le zèle de son premier magistrat. On lui proposa alors le ministère de l'intérieur qu'il refusa; peu de temps après, il vit dans le *Journal du soir* un décret qui le nommait membre de la commission des subsistances et approvisionnemens, créée par la convention nationale. Au moment de son entrée en fonctions, Paris n'avait pas sa subsistance assurée pour quatre jours; une idée de génie qui le frappa comme une inspiration soudaine, sauva la capitale, les armées, les places fortes, la France entière, d'une famine encore plus causée par le désordre et les inquiétudes que par la disette réelle. Le mal était réparé, par les secours venus de l'étranger et par la bonne distribution des ressources de l'intérieur, lorsque Goujon fut choisi pour aller en ambassade à Constantinople. Il accepta cette mission périlleuse. En attendant l'ordre de son départ, il vivait dans une profonde obscurité, et n'approchait jamais des comités de gouvernement. Le 16 germinal, un arrêté pris par eux à son insu, le chargea provisoirement du portefeuille des affaires étrangères et du ministère de l'intérieur; il se hâta de déposer ce double fardeau. La mort de Hérault de Séchelles, dont il était le suppléant, fit entrer Goujon à la convention nationale; deux mois après, il partit en qualité de commissaire près les armées du Rhin et de la Moselle. Dans une retraite de la seconde de ces armées, Goujon, resté sur les derrières de la colonne pour s'assurer jusqu'au bout de l'état des choses, aperçut un volontaire blessé qu'on ne pouvait emmener; il lui donna son cheval, et revint à pied exposé au feu de l'ennemi et à la poursuite de sa nombreuse cavalerie. Pendant 4 mois d'exercice d'un pouvoir illimité, Goujon ne fit pas couler une larme, et la France compta plus d'un triomphe. Sa mission, y compris les frais du voyage, ne coûta pas 4,500 fr. à la république. Rentré dans la convention après le 9 thermidor, Goujon trouva tout établi le système d'une réaction insensée qu'il essaya vainement d'arrêter. Ses paroles sages et mesurées, ses propositions dictées par la prévoyance, produisirent souvent une vive sensation; mais ceux qui après avoir commis d'horribles violences, voulaient à tout prix les rejeter sur les citoyens dont leurs discours avaient fait des séides, ne surent ou ne voulurent pas écouter un

homme de bien qui répétait sans cesse : Mettez un abîme entre le passé et le présent; arrêtez la révolution qui recommence par votre faute; prévenez toute effusion du sang humain, et réfugiez-vous tous dans une constitution libre et dans des institutions fortes. On traitait de factieux, on abreuvait de dégoûts et de calomnies celui qui donnait de semblables conseils. Il résistait à toutes ces injustices, et votait sans crainte suivant sa conscience. Il se leva seul contre la rentrée des 22 et des 73, non par aucune haine contre eux, mais parce qu'il craignait à juste titre les passions d'hommes qui avaient à venger des injures si cruelles. Quelques-uns d'entre eux se sont montrés supérieurs à ces passions, mais d'autres n'ont que trop justifié la prévoyance d'un ami de la liberté. La naissance d'un fils adoucit un peu le profond chagrin que Goujon avait conçu de la marche des choses, mais des idées funestes assiégeaient son esprit. Dans une maladie qu'il fit à cette époque, il disait à son chirurgien : « Ami, » montre-moi bien la place du » cœur, afin que ma main ne se » trompe pas, s'il faut que l'égalité » périsse. » Après avoir exaspéré le peuple par les plus grandes fautes dans l'administration des subsistances, on vint proposer à l'assemblée, dans une loi de haute police, des mesures violentes pour le réprimer. Goujon exposa au grand jour la cause du mal, et combattit la nécessité du remède : administrer mieux, lui paraissait le vrai moyen de calmer l'agitation. Ses paroles firent beaucoup de sensation dans l'assemblée, et ne changèrent rien au système vicieux que l'on avait adopté. C'est alors que la convention, abusée par un mouvement factice et préparé par des pervers pour avoir un prétexte de frapper un coup d'état, décréta d'arrestation plusieurs de ses membres dont quelques-uns avaient été membres du comité de salut public. Sans avoir avec eux d'autres rapports que le courage avec lequel il les avait défendus une première fois, Goujon craignit d'être enveloppé dans leur infortune, précisément parce qu'on le savait irréprochable. La proscription pesait sans cesse sur sa tête; chaque jour il revenait chez lui étonné de se trouver libre encore. On craignait son éloquence et son courage, aussi ne pouvait-il presque jamais obtenir la parole. Au milieu de cette oppression, les discours qu'il préparait pour la convention nationale ne respiraient que l'amour de l'ordre, la haine du vice, l'horreur de la tyrannie, et des vœux pour le prompt établissement d'une constitution sage. Malgré les plus tristes pressentimens sur la liberté et sur lui-même, Goujon ne se laissait point abattre; son âme prenait chaque jour de nouvelles forces. Le 1er prairial, un avis donné à 10 heures du matin par un homme très-suspect, et bientôt après le bruit de la générale que l'on battait dans les rues, apprirent à Goujon l'insurrection des faubourgs; il se rendit à son poste, après avoir embrassé son fils, et fait jurer à son ami de ne prendre aucune part aux événemens. Il soupçon-

nait avec raison que des hommes puissans avaient profité de la famine pour exciter le peuple à un mouvement dont on pourrait recueillir les fruits. Effectivement on reconnut dans cette journée des traîtres ou des provocateurs qui avaient reçu des ordres secrets de l'autorité. En entrant dans la convention, Goujon trouva une partie des députés réunie dans la salle des séances; il fut présent au premier rapport des comités de gouvernement, au serment prêté par les députés de rester à leur poste quelles que fussent les circonstances. Malgré le décret qui leur enjoignait de venir d'heure en heure rendre compte de l'état des choses, les comités abandonnèrent la convention au hasard des événemens; le peuple força les barrières qu'on lui opposait trop tard; un grand nombre de députés prit la fuite; Goujon resta à son poste avec beaucoup d'autres. Livré à tous les périls, à toutes les insultes, et plein d'idées sinistres sur l'issue de la journée, il disait à l'un de ses collègues : « Si le peuple ne » nous tue pas ce matin, nos collè- » gues nous égorgeront ce soir. » La nuit était venue, le péril croissait à tout moment; le peuple en tumulte remplissait la salle, et ne permettait ni de parler, ni d'agir. Enfin, d'après les invitations du président, il s'établit une espèce de délibération. Goujon gardait encore le silence; mais enfin pressé par la crainte de la perte de la convention nationale, et par les instances de ses collègues les plus sages, il parla sur les 10 heures du soir. Ses propositions n'avaient rien de répréhensible, rien qui pût mériter une proscription. A peine descendait-il de la tribune que les comités, profitant de la lassitude générale, entrèrent avec une force armée dans la convention, et firent décréter d'arrestation, au mépris de toutes les garanties de la représentation nationale récemment consacrées par un nouveau décret, les membres qui avaient pris la parole. Un député osa bien demander qu'on les fusillât sur-le-champ dans la salle de la Liberté ou sur la place du Carrousel. Transféré au château du Taureau en Bretagne, avec ses collègues, Goujon courut beaucoup de risques dans la route, notamment à Avranches, qui faillit devenir leur tombeau. C'est dans cette prison qu'il composa, pour lui et ses compagnons d'infortune, un hymne plein d'un brûlant amour pour la liberté. Bientôt le général commandant du fort vint annoncer aux prisonniers qu'il avait ordre de les ramener à Paris, où ils devaient être jugés par une commission militaire. A cette nouvelle, ils se rassemblèrent tous chez Romme, et firent le serment de se poignarder au tribunal. Dans la route ils eurent tous des occasions de fuir, ils ne voulurent pas les saisir; Goujon résistait surtout à ce qu'il appelait une lâcheté. Au moment où il parut devant la commission, sa taille haute, sa contenance tranquille, sa démarche imposante, la beauté de sa figure excitèrent une espèce de rumeur dans l'auditoire. Quel orgueil! disaient les uns. Cet homme a l'air d'un souverain! disaient les autres. Dieu! le beau jeune homme! ajoutait une femme; il

est impossible qu'avec une figure si douce et si noble, on soit méchant. Mais toutes les paroles n'étaient pas dans ce sens. On aurait peine à rapporter les atrocités que Goujon entendit résonner à ses oreilles; il ne s'en troubla point; l'exposé de sa conduite fut calme, plein de dignité, de bonne foi poussée jusqu'au scrupule, et prouva complétement l'innocence de l'accusé. Sa mère et sa sœur furent sublimes dans le cours du procès: son ami brava tous les périls, pour lui donner une preuve de son attachement sans bornes. Les accusés étaient voués à la mort, la commission fit semblant de les juger. Le 29 prairial, au moment où ils parurent devant elle pour entendre leur condamnation, Goujon déposa sur le bureau le portrait de son épouse avec une lettre pour elle; il ajouta : « Je meurs pour la » cause du peuple et de l'égalité, » que j'ai toujours chérie par-des- » sus tout. » Il répéta à peu près les mêmes paroles, lorsque après avoir embrassé ses collègues, il se porta un coup mortel avec le couteau qui devait passer tour-à-tour entre les mains des proscrits. Goujon avait pris en outre une forte dose d'opium; des circonstances singulières ont toujours fait penser à sa famille que cet infortuné avait été rappelé à la vie pendant quelques jours. Telle fut la fin cruelle d'un jeune homme qui donnait les plus hautes espérances à la patrie. Né pour le maniement des affaires, il en avait le génie; il eût été aussi bien placé à la tribune que dans des conseils. Son caractère et ses talens l'appelaient à conduire les autres : mais quelquefois il emportait de haute lutte ce qu'il aurait fallu gagner par la persuasion; son mépris pour les hommes vils éclatait trop souvent, et il se faisait des ennemis irréconciliables. Il en eut dès les premiers jours de son apparition; et par un autre effet naturel quoique contraire, il obtint aussi des partisans passionnés. L'entraînement des cœurs droits vers lui éclatait par les plus touchans témoignages. Un jour qu'il était venu présenter à la convention nationale une pétition sur les subsistances, le député Kersaint lui dit : « Je ne sais com- » ment exprimer l'impression que » vous m'avez faite, j'ai cru en- » tendre Caton ou Aristide jeune. » Goujon avait de la prévoyance dans l'esprit. Avant de mourir, il recommanda fortement à son ami de ne plus se mêler des affaires publiques. « Un militaire, disait-il, » s'emparera de toute l'autorité » sous peu de temps; ce change- » ment est inévitable. » La passion de la liberté, un amour sincère de l'égalité, une tendre commisération pour le peuple, un zèle sans bornes pour les malheureux, une probité sévère, le désintéressement d'un républicain, une bonté parfaite, unie à un caractère prononcé, une ambition vertueuse, et le désir de vivre dans la postérité par le souvenir des services rendus à la patrie, voilà les qualités dont se composait l'âme de Goujon. Il est mort comme les Gracques, il eût été comme eux un grand citoyen : il avait comme eux une haine profonde pour l'aristocratie; mais déterminé à défen-

dre jusqu'à son dernier soupir les intérêts du peuple, il aurait craint davantage de risquer de grands changemens dans l'état, sans être certain de produire le bien qu'il souhaitait ardemment. Sa dernière lettre à sa famille est belle comme les paroles de Socrate avant de boire la ciguë.

GOULARD (Jean-François-Thomas), fut nommé, en août 1810, membre du corps-législatif, où il adhéra, lors des événemens de 1814, à la déchéance de l'empereur, ce qui lui valut l'emploi d'administrateur des domaines. Il défendit, le 6 août, le projet de loi sur la presse, et proposa de réduire à 20 feuilles les écrits qui devaient être soumis à la censure. Il a cessé toutes fonctions publiques depuis le 20 mars. M. Goulard avait été membre de la société des *Dîners du Vaudeville*, à l'époque où cette société fut fondée.

GOULET (Nicolas), architecte du cadastre, maire-adjoint du 6e arrondissement de Paris, chevalier de la légion-d'honneur, membre de l'athénée des arts et de plusieurs autres sociétés savantes, naquit à Paris en 1745, et mourut dans cette ville en janvier 1820. Cet artiste a bâti ou décoré avec goût plusieurs hôtels à Paris. Il est auteur des ouvrages suivans : 1° *Sur les moyens d'éviter les incendies et d'économiser le bois dans la construction des bâtimens ;* 2° *Sur les inconvéniens des fosses d'aisance et les moyens d'y suppléer* (1787) ; 3° *Dissertations sur les murs des quais, sur les trottoirs et sur les fontaines de Paris.* L'auteur réunit ces différens mémoires et les publia de nouveau en 1808, en un volume in-8°, sous le titre de: *Observations sur les embellissemens de Paris, et sur les monumens qui s'y construisent.* Il y ajouta une nouvelle distribution des arrondissemens municipaux et un essai sur les contributions. On lui doit encore la *Description des fêtes à l'occasion du mariage de Napoléon*, avec le texte de la *Description de Paris et de ses édifices*, dans le 3e volume de l'ouvrage de M. Landon. Enfin le texte de l'ouvrage de M. Krafft, intitulé : *Recueil d'architecture civile.* Goulet cultivait, avec un succès de société, la littérature légère ; il a composé des chansons et des poésies agréables.

GOULIN (Jean), professeur à l'école de Médecine de Paris, membre de plusieurs académies, naquit à Reims, le 10 février 1728. Il perdit son père fort jeune, et fit de brillantes études, grâce aux sacrifices que sa mère s'imposa. Au sortir du collége, se trouvant sans ressource et ne pouvant se résoudre à embrasser l'état ecclésiastique, il fut réduit à accepter une place de répétiteur aux appointemens de 100 fr. par an. Ses vues s'étant alors tournées vers la médecine, il employa ses momens de loisir à suivre en même temps des cours d'anatomie aux écoles de médecine, et de clinique à l'Hôtel-Dieu. Réduit deux fois par des embarras de fortune à vendre sa bibliothèque, il profita des fonds qui lui en revinrent pour se livrer à l'étude de l'arabe, et fut bientôt associé à la rédaction des *Affiches de province.* En 1793, il obtint une place d'employé au

dépôt littéraire de la rue Saint-Antoine; et fut enfin nommé professeur d'*Histoire de la médecine*, à l'École de Paris. Il commença son premier cours le 25 juin 1796, en fit trois successivement, et allait commencer le quatrième, quand une maladie soporeuse qui dura 5 jours, l'enleva à ses élèves et à ses amis, le 11 floréal an 7 (30 avril 1799), à l'âge de 71 ans. Il a existé peu d'hommes de lettres aussi laborieux que M. Goulin; il portait lui-même le nombre de ses extraits à plus de mille. Ses manuscrits grecs, latins, français forment à peu près 7 volumes in-f°. Le *Mémoire historique, littéraire et critique*, in-8°, que M. Sue a publié en l'an 8 (1800), ne laisse rien à désirer sur la vie et les ouvrages de cet écrivain distingué.

GOULIN (J. J.), ultra-révolutionnaire de 1793, est originaire de Saint-Domingue. Il vint en France quelques années avant la révolution, et se fixa à Nantes. D'abord secrétaire de Phélippeaux, il devint, en 1793, membre du comité révolutionnaire, et s'y créa en peu de temps une si grande influence qu'il le dirigeait à son gré. Agent farouche des proconsuls sanguinaires et des tribunaux d'exception de l'époque, son nom fut bientôt en horreur dans toute la Bretagne. On l'entendait souvent reprocher au tribunal révolutionnaire de Nantes, la lenteur de ses formes, en disant : « qu'il ne fallait pas de preuves » pour faire passer certaines per- » sonnes au rasoir national; qu'on » devait les expédier sur l'étiquette » du sac. » Il fut arrêté avant la chute de Robespierre, conduit à Paris, et mis en jugement le 26 vendémiaire an 3, comme impliqué dans l'affaire de Carrier. Accusé d'avoir participé aux massacres et aux noyades de Nantes, d'avoir fait fusiller sans jugement 132 prisonniers, d'avoir fait construire les bateaux à soupape pour les noyades, d'avoir signé un ordre de noyer 155 personnes, etc. etc., il répondit « que les noya- » des étaient aussi indispensables » que les massacres auxquels les » Parisiens s'étaient livrés le 2 » septembre (*Moniteur* du 5 bru- » maire an 3), et ajouta « qu'il » n'avait fait qu'obéir aux ordres de » Carrier. » 13 complices avaient été conduits avec lui devant le tribunal révolutionnaire. L'un d'eux, nommé Gallon, s'était écrié en fondant en larmes : « Goulin » est un honnête homme; il a élevé » mes enfans; tuez-moi, mais sau- » vez-le. » Carrier ne refusa pas la responsabilité que Goulin avait rejetée sur lui. « Si la jus- » tice nationale doit peser sur » quelqu'un, dit-il, que ce soit sur » moi seul. » Quoique convaincu, Goulin fut absous. Après la terreur, cet homme atroce disparut de la scène politique, pour rentrer dans une obscurité profonde. On ignore ce qu'il est devenu depuis cette époque.

GOULLARD, curé de Roanne, fut député par le clergé du bailliage du Forez aux états-généraux. Pour donner l'exemple de la réforme, il renonça, en 1789, à un bénéfice qu'il possédait avec sa cure. En 1790, ayant changé de principes, il s'opposa à ce que l'assemblée donnât une constitu-

tion au clergé ; et signa ensuite les protestations des 12 et 15 septembre. En 1791, il obtint un congé pour se rendre à Roanne; il fut dénoncé à la séance du 22 mars, comme excitant des troubles dans cette commune. Il reçut en conséquence l'ordre de revenir dans le sein de l'assemblée sous le délai de 8 jours, en sortit à l'expiration de son mandat, et depuis cette époque, il n'a exercé aucune fonction qui l'ait mis en évidence.

GOULU (N.), général français, fut d'abord employé comme sergent sous les ordres de Dumouriez, dans le régiment de la Couronne. Les talens militaires qu'il déploya, le firent rapidement arriver au grade de colonel, puis à celui de général de brigade, en 1797. Le blocus d'Ehrenbrestein, qu'il fut chargé de commander l'année suivante, est la dernière des opérations militaires où il ait fixé l'attention publique.

GOULY (B.), fut envoyé de l'île de France comme député à la convention nationale, où il arriva en octobre 1793. Il reçut, l'année suivante, une mission pour le département de l'Ain, et s'y opposa autant qu'il put aux cruautés de Javoques, ami de Couthon. Cette conduite le fit rappeler, et il devint, en juillet de la même année, secrétaire des jacobins. Lors de la séance du 21 mai 1795, il proposa la mise hors la loi du rassemblement connu sous le nom de *Convention nationale du souverain,* qui se tenait à la maison commune, et fit renvoyer, le même jour, devant le tribunal révolutionnaire les individus qu'on avait arrêtés la veille. Il publia, le 3 septembre de la même année, le compte rendu de ses opérations contre les terroristes du département de l'Ain, et sortit du corps-législatif en mai 1797. Il n'a pas reparu depuis cette époque sur la scène politique.

GOUPIL DE PRÉFELN, fut élu, en 1789, député aux états-généraux, par le tiers-état du bailliage d'Alençon, et ne s'y montra d'abord partisan de la cause populaire qu'avec beaucoup de circonspection. Les séances du Palais-Royal, à la tête desquelles se trouvait Mirabeau, l'effrayèrent pour les suites qu'elles devaient avoir par rapport à l'ancien système de gouvernement, et il en désigna un jour le chef, en s'écriant avec une grande émotion au milieu de l'assemblée : « Eh » quoi! Catilina est aux portes de » Rome, et vous délibérez! il me- » nace le sénat, etc.» Mirabeau ne fit que rire de cette apostrophe. Goupil proposa, le 20 septembre, de demander au roi l'explication d'une réponse évasive qu'il avait faite aux instances de l'assemblée, sur la non promulgation, dans le royaume, des décrets rendus dans la nuit du 4 août précédent; mais quoique cette proposition fût très sage, à peine la remarqua-t-on, parce que l'orateur avait perdu la confiance de l'assemblée en se jetant successivement dans tous les partis pour paraître n'en adopter aucun. Il devint ensuite membre de plusieurs comités, et insista fortement, en 1790, sur l'institution du jury, dont il réclamait l'institution même en matière civile. Il déclara, quelque

temps après, que le droit de faire la guerre ou la paix n'appartenait qu'au roi; et insista fortement ensuite, pour qu'on supprimât la noblesse. Lorsque le départ de Louis XVI fut annoncé à l'assemblée, il demanda la suppression des gardes-du-corps, et défendit en même temps l'inviolabilité du monarque, en accusant les jacobins de tramer des complots contre la monarchie. Il passait ainsi successivement d'un parti à l'autre, et la plupart de ses motions égayèrent plus d'une fois la gravité des membres de l'assemblée. Après avoir vivement défendu les intérêts de la monarchie et du roi, il s'opposa à ce que le roi et le prince royal portassent le cordon bleu. Dès que l'assemblée fut dissoute, il se réfugia dans une retraite pour échapper au sort de la plupart de ses collègues; sort qu'il ne méritait assurément pas, et que personne ne songea à lui faire subir. Le département de l'Orne l'élut, en 1795, membre du conseil des anciens; mais il ne parut pas dans cette assemblée que ses principes eussent acquis plus de fixité dans la retraite. Il en devint président le 22 janvier 1795, et fut arrêté par suite de la révolution du 18 fructidor; mais il recouvra bientôt sa liberté, et passa au corps-législatif, d'où il sortit en 1799, pour devenir juge du tribunal de cassation, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée peu de temps après le 18 février 1801.

GOUPIL DE PRÉFELN (N., LE BARON), fils du précédent, fut élu, en mars 1799, député du département de l'Orne au conseil des anciens, étant commissaire près le tribunal correctionnel d'Argentan. Il appuya la révolution du 18 brumaire, devint membre de la commission intermédiaire de ce conseil, et siégea, au mois de décembre, sur les bancs du tribunat. Dans la discussion qui eut lieu au sujet de la poursuite des délits dont les tribunaux doivent connaître, il vota pour que des fonctionnaires choisis par le gouvernement fussent chargés d'en faire la recherche et la poursuite. Il fut élu secrétaire le 22 janvier 1804, et reçut, peu de temps après, la décoration de la légion-d'honneur. Le 3 septembre 1807, chargé de proposer l'adoption d'un projet de loi qui fixait le taux de l'intérêt de l'argent, il dit, entre autres choses : « Le héros qui commande aux destinées de la France, et qui l'a élevée, par son génie, ses victoires, et la paix qu'il a donnée au monde, au plus haut degré de gloire, de bonheur et de sécurité, veut enfin que les principes de la morale ne soient plus méconnus. » Après la suppression du tribunat, il devint membre du corps-législatif, et en fit partie jusqu'en 1811; il fut nommé alors procureur-général près la cour d'appel de Caen, fut confirmé dans les mêmes fonctions en 1814, y fut maintenu en 1816, et les exerce encore aujourd'hui sous le titre de procureur-général de la cour royale de Caen.

GOUPIL-DUCLOS (N.), accusateur public près le tribunal criminel du Calvados; il fut envoyé, par ce département, en

qualité de député au conseil des cinq-cents, en mars 1799. Il passa, en décembre, au tribunat, et en fut nommé secrétaire, le 25 octobre 1802; il y parla peu, en sortit en 1804, devint conseiller en la cour impériale de Caen; et depuis la restauration, maintenu dans les mêmes fonctions, il les exerçait encore en 1818.

GOUPILE (P. C. A.), ex-religieuse du couvent de la Conception-Saint-Honoré, et depuis femme d'Hébert, procureur de la commune de Paris, fut, quelque temps après la mort de celui-ci, c'est-à-dire le 24 germinal an 2, condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, comme complice de son mari, de Clootz et autres, accusés d'avoir voulu détruire le gouvernement républicain. Elle était âgée de 38 ans.

GOUPILLEAU (P. C. A., dit DE MONTAIGU), était notaire dans cette ville avant la révolution; il en adopta les principes avec chaleur, et figura aux états-généraux, comme député du tiers-état de la sénéchaussée du Poitou. Il s'y prononça hautement contre le clergé et la noblesse, et fit connaître le premier à l'assemblée qu'une guerre civile s'organisait dans la Vendée. En septembre 1792, il fut nommé député de la Vendée à la convention nationale; il y vota la mort du roi. Pendant tout le cours de cette session, il manifesta un zèle ardent, mais resta étranger aux excès des *terroristes*. Au mois d'avril 1793, il fut envoyé en mission dans la Vendée, et y désapprouva hautement la conduite de Rossignol. Rentré à la convention, il vota, le 8 octobre, l'arrestation des ex-constituans qui avaient protesté en 1791 contre la révolution. Après le 9 thermidor, il déclama avec force contre les hommes exagérés, et fit une peinture énergique des crimes qu'ils avaient commis dans le Midi. L'année suivante, il se prononça en faveur de Collot, de Billaud et de Barère, poursuivis comme complices de Robespierre. Rovère lui ayant fait donner une nouvelle mission pour le département de Vaucluse, Goupilleau, à son retour, déclara qu'il avait vu le Rhône couvert des cadavres des *terroristes*, massacrés par les *réacteurs*, et quelques jours après il réclama des mesures sévères contre ces assassinats. La journée du 13 vendémiaire lui fournit l'occasion de parler contre les élections de Paris, et il proposa leur annullation. Il demanda, en outre, qu'on prît des mesures contre les émigrés faits prisonniers à Quiberon. Ces différentes propositions n'eurent pas de suite. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il parla pour empêcher Job Aymé d'être admis; s'opposa à la mise en liberté des prêtres détenus, et termina ses fonctions en mai 1797. Réélu en mars 1798, il signala son retour en dénonçant les excès des royalistes dans le Midi; excès dont il accusa la faiblesse des autorités locales. Il se montra opposé à la révolution du 18 brumaire, et fut exclu du corps-législatif. Depuis cette époque il n'a pas reparu sur la scène politique.

GOUPILLEAU (JEAN-FRANÇOIS), de Fontenoy, passa de la carrière militaire dans celle du

barreau, où il s'était acquis une assez grande réputation, quand il fut député, en 1789, par le bailliage de Fontenoy à l'assemblée constituante. Il s'y fit remarquer parmi les plus nobles partisans des intérêts populaires. Devenu membre de la convention, il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; mais comme il se trouvait alors en mission près l'armée du Var, il envoya son vote par écrit. Chargé d'une nouvelle mission dans la Vendée quelque temps après, il prit peu de part ensuite aux autres événemens politiques. Il a été compris dans la loi du 12 janvier 1816, rendue contre les conventionnels dits *votans*.

GOURBILLON (Joseph-Antoine de), littérateur, est né à Paris. Il remplissait, à l'époque de la révolution, l'emploi de secrétaire des commandemens et du cabinet de la reine Marie-Antoinette. M. de Gourbillon, dont la carrière paraît avoir été toute civile et littéraire, fut pendant les *cent jours*, en 1815, un des officiers de l'expédition du marquis de la Roche-Jacquelin. Nous ignorons quelle part il prit aux événemens militaires de cette époque; et dans le double intérêt de nos lecteurs et de l'histoire, nous avons, mais en vain, cherché à nous procurer des renseignemens à cet égard, soit dans les mémoires particuliers, soit dans les journaux, soit enfin dans les biographies. Comme littérateur, M. de Gourbillon a donné: 1° *Stellino, ou le nouveau Werther* (Paris, 1791, in-8°); 2° *Lettre à M^me de T****, sur un voyage d'Italie en Hollande, suivi de quelques poésies détachées. Paris, 1806, un vol. in-12; 3° *la dernière guerre d'Autriche*, chant improvisé par F. Gianni (Voy. Gianni); M. de Gourbillon à traduit ce morceau en vers français, et l'a publié en 1809 in-4°; 4° *la Vision, ou le Spectre de Saint-Dizier;* Dithyrambe, sur l'arrivée des Bourbons en France, Paris, 1814, in-4°; 5° *La révolution, l'usurpateur et le retour des Bourbons prédits 777 ans avant J. C., vision prophétique tirée d'Isaïe.* Un homme doué de la faculté étrange de prévoir l'histoire contemporaine, à peu près une trentaine de siècles avant son arrivée, doit être doué d'une autre faculté non moins précieuse, celle de deviner dans quelle espèce de rêveurs le ferait placer un ouvrage du genre de la Vision d'Isaïe: assurément ce ne sera point parmi les *rêveurs* chers au dieu du goût, de la lumière et des beaux arts. 6° *L'Angleterre et les Anglais, ou petit portrait d'une grande famille*, copié et retouché par deux témoins oculaires, Paris, 1817, 3 vol. in-8°. Ces deux témoins sont MM. de Gourbillon et Dickinson. M. de Gourbillon est auteur de deux pièces de théâtre qu'il a parodiées de l'italien. L'une est intitulée *les Esclaves par amour*. Elle a été retouchée par un sieur Pariseau. La 2^me, qui ne paraît retouchée par personne, est le *marquis de Tulipano*. M. de Gourbillon promettait une traduction en vers des ouvrages d'Alfieri; elle n'a point paru.

GOURBILLON (Madame de), femme du précédent, était, com-

Le Gal Gourgaud

me lui, attachée à la cour dans l'emploi de femme de chambre de Mme la comtesse de Provence, épouse de *Monsieur*, aujourd'hui Louis XVIII. Cette princesse ayant quitté la capitale le 20 juin 1791, Mme de Gourbillon partit pour la Russie, où elle eut, disent les auteurs d'une Biographie, des rapports avec Mme Chevalier, attachée comme chanteuse au théâtre de Saint-Pétersbourg, et qui, ajoutent les mêmes auteurs, « abusant de l'ascendant qu'elle avait pris sur l'empereur Paul Ier, était plus puissante pour faire le mal que l'impératrice pour faire le bien. » Mme de Gourbillon passa en Angleterre en 1807, et se trouvait à Londres à l'époque de la publication des *Mémoires* de M. Hue. Elle réclama vivement, dans les journaux, contre le rôle secondaire qu'on lui faisait jouer dans le départ de Mme la comtesse de Provence, départ dont l'auteur des mémoires attribuait tout le mérite à Mme d'Avaray. Depuis lors, Mme de Gourbillon a été perdue de vue.

GOURDAN (Charles-Claude), fut, en 1789, député par le tiers-état du bailliage d'Amont, à l'assemblée constituante, et s'y montra l'un des partisans les plus zélés des intérêts de la nation. En septembre 1792, le département de la Haute-Saône le nomma député à la convention nationale. Lors du procès de Louis XVI, il vota pour la mort de ce prince, sans appel et sans sursis; passa ensuite au conseil des cinq-cents, d'où il sortit en mai 1797, pour y rentrer l'année suivante. Il en fut nommé président le 20 mai 1799, et ne s'opposa point tellement à la révolution du 18 brumaire, qu'il n'obtînt depuis des fonctions publiques. Il devint juge du tribunal civil de Vesoul, emploi qu'il conserva jusqu'à la restauration. Il s'est trouvé compris dans la loi d'exil du 12 janvier 1816.

GOURDON (le comte de), commandeur de l'ordre de Saint-Louis, membre de la légion d'honneur, officier-général de la marine française, etc., commandait un vaisseau en 1801, et fut élevé, en 1806, au grade de contre-amiral. Il adhéra, en 1814, au rétablissement des Bourbons, et reçut presque aussitôt le titre de comte, avec le commandement de la marine de Rochefort. Il a été nommé, en 1816, commandant de la marine de Brest, emploi qu'il remplit encore aujourd'hui.

GOURGAUD (Gaspard, Baron,) général, aide-de-camp de l'empereur Napoléon, commandant de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Versailles, le 14 septembre 1783. Ses connaissances dans les mathématiques le firent admettre à 15 ans à l'école Polytechnique. Il en sortit pour entrer comme sous-lieutenant d'artillerie à l'école de Châlons; de là il passa à celle de Metz, avec le grade de lieutenant-adjoint au professeur de fortification. En 1801, il servait dans le 6me régiment d'artillerie à cheval. Après l'invasion du Hanovre, il fut employé au camp de Boulogne, auprès du général d'artillerie Foucher. Il fit la campagne de 1805, dans le corps d'armée du maréchal Lannes, et se distingua à la

prise du pont du Tabor, près de Vienne. A Austerlitz, il fut blessé par un éclat d'obus, et malgré sa jeunesse, la conduite qu'il avait tenue dans cette journée lui mérita d'être proposé pour la croix de la légion-d'honneur. Mais ce ne fut que l'année suivante, après les batailles de Saalfeld et d'Iéna, que cette décoration lui fut donnée. En 1807, après la campagne de Pologne, M. Gourgaud fut fait capitaine d'artillerie à cheval. En 1808, il suivit le 5me corps en Espagne, et se fit remarquer au siége de Sarragosse. A la reprise de la guerre contre l'Autriche, il fut appelé à l'armée d'Allemagne, et se trouva aux batailles d'Abersberg, d'Eckmülh, de Ratisbonne, d'Ebersberg, d'Essling et de Wagram. A la paix, il fut employé dans son grade, à la manufacture d'armes de Versailles, où il inventa quelques perfectionnemens dans la fabrication de la lance et du fusil. Ce fut à cette époque qu'il fut envoyé à Dantzick, par le ministre de la guerre, pour y remplir une mission de la plus haute importance. Il fut chargé de reconnaître l'état de cette place, ainsi que les ressources qu'elle pouvait offrir dans une guerre contre la Russie, et d'y faire préparer en secret des équipages de pont et de siége. Le rapport de M. Gourgaud au ministre de la guerre fut mis sous les yeux de l'empereur, et fut l'origine de la protection particulière dont ce souverain l'honora. Napoléon le nomma un de ses officiers d'ordonnance, et le désigna pour l'accompagner dans son voyage de Hollande. M. Gourgaud fut envoyé ensuite à Rochefort, à la Rochelle, aux îles d'Aix, de Ré et d'Oléron, pour examiner ces places sous le point de vue militaire et maritime. Ce fut sur son rapport que les troupes réfractaires, consignées dans ces îles, furent dirigées sur l'armée, et que la passe de Maumusson cessa d'être regardée comme impraticable aux bâtimens de guerre. Cette inspection fut récompensée le 1er janvier 1812, par un majorat de chevalier de l'empire, avec 2000 francs de dotation. Les services de M. Gourgaud devenaient chaque jour plus agréables à l'empereur, qui le nomma seul de ses officiers d'ordonnance pour le suivre au congrès de Dresde. Dans la campagne de Russie, cet officier se trouva à toutes les grandes affaires, au passage du Niémen, aux combats d'Ostrwno, de Witepsk, à la prise de Smolensk, où il fut blessé, à Valontina, et à la fameuse bataille de la Moskowa. L'empereur, à qui le coup d'œil militaire de M. Gourgaud n'avait point échappé, l'envoyait toujours avec succès partout où l'on tirait le canon. Dépêché à Moskow dans la matinée du 4 septembre, il fut le premier qui entra dans le Kremlin, avec M de Noillant qui servait d'interprète. Il y fit mettre bas les armes à un grand nombre de paysans armés, et fit prisonniers 40 Cosaques, qu'il envoya tout montés à l'empereur. Il rendit également dans cette ville détruite l'important service d'y découvrir 500 milliers de poudre, qui avaient échappé au gouverneur Rostopchin. Le 4 octo-

bre suivant, M. Gourgaud fut récompensé par le titre de baron. Les désastres de cette malheureuse campagne ne ralentirent pas un moment le zèle de cet officier. On le vit deux fois, sous les yeux de l'empereur, passer la Bérésina avec son cheval, pour aller reconnaître la rive opposée, pendant que l'on travaillait à la construction des ponts. Après deux années de service auprès de la personne de l'empereur, il fut nommé premier officier d'ordonnance. Cette place était une création, dont l'objet fut de récompenser particulièrement un officier aussi distingué, et de l'attacher au cabinet. Ce fut en cette qualité qu'il accompagna son souverain dans la campagne de Saxe en 1813, et aux mémorables affaires de Lutzen, de Bautzen, etc. Pendant l'armistice de Plesswitz, il fut chargé du portefeuille particulier de l'artillerie, et reçut à cette époque une nouvelle dotation. Le 24 août, il fut envoyé à Dresde, par l'empereur, afin de reconnaître l'état de cette place, et de s'assurer si elle pouvait résister assez de temps pour que l'armée fît le mouvement projeté par Kœnig-stein, sur les derrières de la grande armée confédérée. Le rapport de M. Gourgaud décida le lendemain l'empereur, à contremander le mouvement, et à se porter lui-même sur Dresde, où il arriva le 26 avec sa garde. Il était temps: l'ennemi était déjà maître de plusieurs ouvrages avancés; quelques heures plus tard, Dresde était enlevé, et la bataille fut donnée. L'empereur récompensa ce nouveau service par une dotation de 6000 francs, et par le brevet d'officier de la légion-d'honneur. Après la bataille de Léipsick, M. Gourgaud fut chargé par l'empereur de détruire le pont de Freybourg, après le passage de l'arrière-garde, à la nuit tombante; mais il prit sur lui de n'exécuter cet ordre que le lendemain matin. Cette disposition sauva le corps du maréchal Oudinot, qui était resté en arrière. De retour à Paris, M. Gourgaud fut attaché au travail de la réorganisation de l'armée, et partit avec l'empereur pour la campagne de France. Le 29 janvier 1814, le soir de la 1re bataille de Brienne, Napoléon retournait à son quartier-général de Mézieres. 50 Cosaques, qui s'étaient jetés sur les derrières de l'armée française, fondirent avec impétuosité sur le groupe de l'empereur, sans savoir qui ils attaquaient. Napoléon était en tête, et Gourgaud lui faisait un rapport. Dans le même moment où un Cosaque allait porter un coup de lance à l'empereur, Gourgaud eut le bonheur de tuer ce Cosaque d'un coup de pistolet à bout portant. Il fut récompensé de cette action par le don de l'épée que Napoléon avait portée dans ses premières campagnes d'Italie. A la bataille de Montmirail, Gourgaud fut blessé d'une balle. Envoyé à Paris, auprès du roi Joseph, pour faire coïncider les opérations du corps des maréchaux Victor et Oudinot, qui étaient sur la Seine, avec ceux qui étaient sur la Marne, les mouvemens que cette mission fit opérer donnèrent lieu à la bataille de Nangis et à celle de Laon. Le bulletin cita honorablement le

baron Gourgaud. A la bataille de Reims, le 15 mars, il força les barricades de la porte, avec 2 bataillons et une batterie. Ce fut à cette action qu'il dut le grade de colonel d'artillerie, et le 25 du même mois, il reçut celui de commandant de la légion-d'honneur. Après les affaires d'Arcis et de Saint-Dizier, le colonel Gourgaud accompagna l'empereur, qui se rendait en poste à Paris : c'était le 30 mars. Mais à quatre lieues de la capitale, Napoléon ayant rencontré les corps des maréchaux Mortier et Marmont, se décida à retourner à Fontainebleau, où le colonel Gourgaud le suivit, et eut à remplir plusieurs missions. Au retour de ces missions, il rendit compte à l'empereur du parti qu'avait pris le duc de Raguse. L'empereur s'écria : *Quoi! Marmont me trahit!* puis il ajoute : *Il sera plus malheureux que moi.* D'après le traité de Fontainebleau, Napoléon pouvait disposer d'un capital de 2 millions, et fit comprendre le colonel Gourgaud pour une somme de 50,000 francs, qui était le maximum de la répartition qu'il prescrivit. On sait que ces gratifications n'ont point été acquittées, bien qu'elles fussent mentionnées au traité, et que des fonds particuliers eussent été laissés à cet effet. Le 20 avril, le colonel Gourgaud revint à Paris, après avoir vu partir son bienfaiteur pour l'île d'Elbe. Peu de temps après, il fut nommé président d'une commission chargée d'examiner un nouveau modèle de fusil; et ayant fait, le 12 novembre, à Vincennes, des expériences à ce sujet, en présence de LL. AA. RR. les ducs d'Angoulême et de Berri, il fut nommé le lendemain chevalier de Saint-Louis, et ensuite employé comme chef d'état-major de la 1re division militaire. Les événemens de mars arrivèrent. La position du colonel Gourgaud devint des plus pénibles. Il se trouvait placé entre des devoirs nouveaux, et une ancienne reconnaissance. Il resta à son poste. L'empereur le fit appeler ; il obéit avec empressement, et reprit auprès de lui les fonctions de premier officier d'ordonnance, où il fut appelé par le décret du 3 avril. Il suivit Napoléon à l'armée, et après la bataille de Fleurus, où il se distingua particulièrement, il fut nommé général aide-de-camp de l'empereur. Après avoir combattu toute la journée à Waterloo, où il fit tirer les derniers coups de canon, il accompagna Napoléon à Paris, ensuite à la Malmaison, et enfin à Rochefort, d'où ce prince l'envoya, le 14 juillet, porter au prince-régent d'Angleterre la lettre si noble et si connue, par laquelle il réclamait l'hospitalité du peuple anglais. Arrivé à la croisière anglaise, où il avait précédé l'empereur de 24 heures, il lui rendit compte des assurances qu'il avait reçues, que toutes facilités lui seraient données pour remplir sa mission. Il résulta de ce malheureux rapport, et de celui du comte de Lascases, une nouvelle détermination de la part de Napoléon *à venir se livrer à la générosité anglaise.* Mais quand le général Gourgaud fut arrivé à Plymouth, il ne put débarquer, et fut conduit en rade à Torbay, pour être mis

à bord du vaisseau que montait Napoléon. L'exil à Sainte-Hélène fut décidé, et le général Gourgaud reçut une dernière faveur de l'illustre proscrit, qui le choisit avec les généraux Montholon et Bertrand pour partager sa prison. A peine arrivé à Sainte-Hélène, le général Gourgaud y tomba si dangereusement malade, qu'après un séjour de plus de 3 années, les médecins décidèrent qu'il devait changer de climat. Il fut donc condamné à se séparer du grand homme malheureux pour lequel il avait tant de fois exposé sa vie sur les champs de bataille. De retour en Europe, à l'époque du congrès d'Aix-la-Chapelle, le général Gourgaud écrivit aux empereurs de Russie et d'Autriche, pour leur faire connaître le sort déplorable auquel Napoléon était réduit, et engager ces souverains à donner quelque adoucissement à une aussi grande infortune. On croit pouvoir attribuer à cette démarche, l'envoi à Sainte-Hélène d'un aumônier, d'un médecin, et de trois domestiques. Ce fut aussi dans ce sentiment, que le général Gourgaud crut devoir écrire de Londres, le 25 août 1818, à l'impératrice Marie-Louise, une lettre tant de fois imprimée, où l'on remarque les passages suivans. « Oui, madame, » celui que les lois divines et humaines unissent à vous par les » liens les plus sacrés, celui que » vous avez vu recevoir les hommages de presque tous les souverains de l'Europe, celui sur » le sort duquel je vous ai vue répandre tant de larmes lorsqu'il » s'éloignait de vous, périt de la » mort la plus cruelle, captif sur un » rocher au milieu des mers, à » 2, 000 lieues de ses plus chères » affections, seul, sans amis, sans » parens, sans nouvelles de sa » femme, de son fils, sans aucune » consolation. Depuis mon départ » de ce roc fatal, j'espérais pouvoir aller vous faire le récit de » ses souffrances, bien certain de » tout ce que votre âme généreuse » était capable d'entreprendre. » Mon espoir a été déçu: j'ai appris qu'aucun individu, pouvant » vous rappeler votre époux, vous » peindre sa situation, vous dire la » vérité, ne pouvait vous approcher; en un mot, que vous étiez » au milieu de votre cour, comme » au milieu d'une prison. Napoléon en avait jugé ainsi, dans ses » momens d'angoisse, lorsque, » pour lui donner quelques consolations, nous lui parlions de vous: » souvent il nous a répondu : » *Soyez bien persuadés que si l'impératrice ne fait aucun grand effort pour alléger mes maux, c'est » qu'on la tient environnée d'espions, » qui l'empêchent de rien savoir de » tout ce qu'on me fait souffrir, car » Marie-Louise est la vertu même...* » Le supplice de Napoléon peut » durer encore long-temps. Il est » temps de le sauver! Le moment » présent semble bien favorable; » les souverains vont se réunir au » congrès d'Aix-la-Chapelle; les » passions paraissent calmées. Napoléon est loin d'être à craindre; » il est si malheureux, que les âmes nobles ne peuvent que s'intéresser à son sort. Dans de telles » circonstances, que votre majesté » daigne réfléchir à l'effet que produirait une grande démarche de

» votre part... Ah! madame, au » nom de ce que vous avez de plus » cher au monde, de votre gloire, » de votre avenir, faites tout pour » sauver l'empereur; l'ombre de » Marie Thérèse vous l'ordonne... » Pardonnez-moi, madame, d'oser » vous parler ainsi; je me laisse » aller aux sentimens dont je suis » pénétré pour vous, je voudrais » vous voir la première de toutes » les femmes. » Fatigué d'entendre journellement injurier, à Londres, l'armée française qui avait combattu à Waterloo, le général Gourgaud publia la relation qu'il avait rédigée de cette bataille à Sainte-Hélène. Cette publication, et les démarches qu'il avait faites en faveur de Napoléon, indisposèrent contre lui le duc de Wellington et le ministère, qui, dans la supposition que des papiers importans seraient trouvés chez lui, le firent arrêter, piller, presque assassiner, et à la fin jeter sur le continent, au rivage de Cuxhaven. Mais le gouvernement anglais le poursuivit sur le continent, où il resta plusieurs années, errant, proscrit et persécuté pour Napoléon. Ses efforts pour rentrer en France furent inutiles. Sa mère, âgée de 75 ans, fit de vaines démarches à la chambre des députés pour obtenir la rentrée de son fils unique, et fut frappée d'une attaque d'apoplexie. M. Pasquier, alors ministre des affaires étrangères, touché de la position de cette mère malheureuse, expédia un passe-port au général Gourgaud, qui, par un hasard remarquable, après son exil, rentra en France le 20 mars 1821. A la nouvelle de la mort de Napoléon, le général Gourgaud signa, avec quelques autres Français, une pétition dans laquelle il demandait à la chambre des députés d'interposer sa médiation, pour que les cendres de celui que la France avait salué du nom de grand, et du nom d'empereur, ne fussent pas laissées captives sur un sol étranger. Pendant son séjour à Sainte-Hélène, après 20 années de services, le général Gourgaud a été rayé des contrôles de l'armée, et il est rentré dans la vie civile. Il a récemment épousé la fille du comte Rœderer, ancien sénateur, et il consacre ses loisirs à la rédaction de mémoires du plus haut intérêt, sur les événemens dont il a été le témoin, et à la mise en œuvre des documens précieux qu'il a dû recueillir pendant les 9 années du service intime et journalier qui l'a attaché à l'empereur Napoléon. Heureux de l'indépendance qu'il doit à la générosité du prisonnier de Sainte-Hélène, le général Gourgaud sert à la fois sa reconnaissance et la gloire nationale, en se dévouant à écrire l'histoire de son bienfaiteur.

GOURLAY (Jean-Marie), fut nommé, en 1790, membre de l'administration départementale de la Loire-Inférieure, d'où il passa au conseil des cinq-cents. La révolution du 18 brumaire le fit entrer au tribunat, puis au corps-législatif, où il resta jusqu'en 1814. Devenu, en 1815, membre de la chambre des représentans, il insista sur la nécessité d'établir, autant que possible, l'unité de vues et d'intérêts entre la nation et son chef. La seconde restaura-

tion le priva de tout emploi public.

GOURLAY (Joseph-Marie), chevalier de la légion-d'honneur, né en 1753, fut successivement président de la cour criminelle des Côtes-du-Nord, conseiller à la cour d'appel de Rennes, et président du corps-législatif. Ce fut en cette qualité qu'il donna son adhésion à la déchéance de l'empereur. Le département des Côtes-du-Nord l'a nommé membre de la chambre des députés, en 1815. Il est encore aujourd'hui conseiller de la cour royale de Rennes.

GOUTTES (Jean-Louis), né à Tulle, vers 1740, servit d'abord dans les dragons, et quitta le service militaire, pour entrer dans la carrière ecclésiastique. Il était curé d'Argeliers, en 1789, quand il fut député du clergé de la sénéchaussée de Béziers à l'assemblé constituante, où il se montra partisan des principes de la révolution, mais toujours avec la modération qui convenait à son caractère et à son état. En octobre 1789, il s'éleva fortement contre l'usure, et demanda que le prêt à intérêt fût soumis à des conditions réglées par la loi. Dans le cours du même mois, il appuya la proposition de vendre les biens du clergé, en rappelant tout le mal que ses richesses avaient causé même à l'Église. Gouttes devint, en novembre de la même année, membre du comité des recherches de l'assemblée nationale, dont il fut nommé président en 1790. Il devint aussi, quelque temps après, membre du comité des liquidations, et se récria, en cette qualité, contre le nombre excessif des pensions dont le trésor royal était grevé. Il appuya ensuite le projet de créer des assignats, et vota en faveur de la constitution civile du clergé. Le département de Saône-et-Loire le nomma son évêque constitutionnel, à la place de M. Talleyrand de Périgord, qui venait de donner sa démission. Le curé Gouttes pensa qu'il manquait à la France plusieurs des conditions nécessaires à son maintien sous la forme d'une république. Ayant exprimé son opinion à cet égard avec trop de franchise, on l'accusa de vouloir la monarchie; et il tomba dans une défaveur plus grande encore, en ce qu'il ne se montra point partisan de la destruction du culte catholique. Arrêté et traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné et exécuté le 26 mars 1794. Il était alors âgé de 56 ans. On lui doit quelques écrits, entre autres: 1° *Théorie de l'intérêt de l'argent, tirée des principes du droit naturel, de la théologie et de la politique, contre l'abus de l'imputation d'usure*, 1780-1782, in-12; 2° *Discours sur la vente des biens du clergé*, 1790, in-8°; 3° *Discours sur l'établissement du papier-monnaie*, 1790, in 8°.

GOUVION-SAINT-CYR (le comte L.), ex-ministre-secrétaire d'état au département de la guerre, pair de France, etc., né à Toul, le 13 avril 1764. Il se livra d'abord à la peinture, moins par goût que par nécessité; fit, très-jeune encore, un voyage en Italie, afin de se perfectionner dans son art; et lors de son retour en France, qui eut lieu peu de temps

avant la révolution, il entra au service comme simple volontaire. La bravoure et les talens militaires qu'il déploya le firent passer rapidement par les grades inférieurs, et, en 1793, il était déjà adjudant-général à l'armée de la Moselle. Ses conseils furent d'une grande utilité au général en chef de cette armée, et dirigèrent en partie les combats nombreux que les Français et les Prussiens se livraient sur le Rhin. Un jour entre autres que des volontaires, conduits au feu pour la première fois, se trouvaient vivement poursuivis, l'adjudant-général Saint-Cyr prit des dispositions telles, qu'on lui dut la conservation entière du corps d'armée. Il passa bientôt après à l'armée des Alpes en qualité de général de brigade, et chassa les Piemontais de la Maurienne, le 14 septembre 1793. Il revint, en 1795, à l'armée de Rhin-et-Moselle, avec le grade de général de division, reprit la ville de Deux-Ponts sur l'armée de Clerfayt, et commanda l'attaque du centre au blocus de Mayence. Les manœuvres de Pichegru, déjà vendu au parti de l'émigration, ayant considérablement affaibli les lignes de l'armée française, ces lignes furent attaquées par les Autrichiens, auxquels Gouvion-Saint-Cyr opposa la plus intrépide résistance. Le nombre l'emporta, et le général français fut contraint de se retirer sur les lignes de la Queich; mais ce mouvement fut exécuté avec tant d'art, que, d'après le nombre des prisonniers faits chaque jour à l'ennemi, cette retraite avait toute l'apparence d'une marche volontaire. Il passa en Italie sous les ordres de Masséna, et le remplaça dans son commandement, lorsqu'une insurrection l'eut contraint de quitter Rome en 1798. Destitué l'année suivante avec plusieurs autres généraux, Gouvion-Saint-Cyr fut presque aussitôt réintégré dans son grade, repoussa les Autrichiens au-delà de Marga en 1800, et passa comme général de division à l'armée du Rhin commandée par Moreau. Il s'empara de Fribourg, contribua puissamment à la victoire de Hohenlinden; fut nommé, en 1800, par le premier consul, conseiller-d'état, et succéda comme ambassadeur en Espagne à Lucien Bonaparte. Rappelé de ce poste pour être envoyé en Italie, il prit le commandement de l'armée d'occupation dans les états de Naples, qu'il n'évacua qu'en 1805, lors du traité de neutralité conclu avec cette puissance. Vers la fin de la même année, il repassa encore en Italie sous Masséna, et entra presque aussitôt à Venise, en vertu de la capitulation d'Austerlitz, après avoir fait prisonnier un corps de 6000 Autrichiens aux ordres des généraux Rohan et Jellachich. L'empereur l'avait nommé précédemment grand-officier de la légion-d'honneur, et colonel-général des cuirassiers. Il passa, en 1806, dans la partie méridionale de l'Italie, pour s'emparer du royaume de Naples, fit ensuite les campagnes de Prusse et de Pologne, et devint gouverneur de Varsovie. Envoyé, en 1808, à l'armée d'Espagne, il se trouva au siége de Roses, et s'empara des villes de Saint-Félix, d'Equixola et de Palamos, à la suite de plu-

sieurs combats sanglans. Les détails de la plupart des expéditions où le maréchal Gouvion-Saint-Cyr s'est trouvé en Espagne, sont consignés dans l'ouvrage qu'il a fait paraître en 1821. L'exactitude des faits et l'intérêt de la narration, font vivement regretter que la plupart des campagnes de l'armée française n'aient pas toujours eu de pareils historiens. L'auteur, après s'être livré à des considérations aussi sages que profondes, sur la dernière lutte soutenue entre la France et la Péninsule, développe avec les talens d'un habile écrivain et d'un grand capitaine, quelques-uns des épisodes de cette guerre, dont les suites ont eu, et peuvent avoir encore une si grande influence sur le système politique de l'Espagne, de la France et de l'Europe. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr fut désigné, en 1812, pour faire partie de l'expédition de Russie, et reçut le bâton de maréchal quelques jours avant la prise de Moscou. Il battit le général Wittgenstein à la tête de l'armée du centre. Porté à ce commandement en remplacement du maréchal Oudinot, atteint d'une blessure, il fut lui-même blessé d'une balle au pied, en attaquant, pendant la retraite de l'armée française, le même général russe, et en forçant le passage que celui-ci s'efforçait de lui fermer. Quelques jours après la bataille de Dresde, à laquelle il s'était de nouveau signalé, il attaqua le corps russe aux ordres du comte de Tolstoï, lui prit 20 pièces de canon et 3000 hommes. Resté à Dresde après le départ de la grande-armée, et cerné de tous côtés par des forces supérieures, il signa, le 11 novembre, une capitulation d'après laquelle il devait rentrer en France avec ses troupes et une partie de son artillerie. Cette capitulation ne fut point ratifiée; et en violation de toutes les lois de la guerre, le maréchal Gouvion, devenu prisonnier avec 16,000 hommes de garnison, ne revit la France qu'après la première restauration. Il fut créé, à cette époque, commandeur de Saint-Louis, et membre de la chambre des pairs. Lors du retour de Napoléon, il ne suivit pas le mouvement général, et s'efforça même d'arrêter celui qui se manifestait à Orléans. Pendant les *cent jours* il vécut dans la retraite; et après la seconde restauration, il fut appelé au ministère de la guerre, dont il remit le portefeuille au duc de Feltre (*voy.* CLARKE), vers la fin de septembre 1815. Nommé ministre-d'état et membre du conseil privé, il fut en outre créé grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, et gouverneur de la 5me division militaire. Cependant, rappelé au ministère de la guerre après la retraite de Clarke, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr eut besoin des plus grands talens et de la fermeté la plus énergique pour réparer les fautes de son prédécesseur et rendre l'existence à une armée anéantie par le système absurde des épurations et des catégories. Ce fut sous le second ministère du maréchal Gouvion-Saint-Cyr que fut rendue cette loi de recrutement, qui promettait à la France une armée citoyenne et constitutionnelle. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, dé-

pouillé du portefeuille en même temps que MM. Louis et Dessoles, se retira avec de nouveaux titres à l'estime nationale. Il avait quitté le ministère une première fois, en 1815, pour ne pas signer un traité de douloureuse mémoire ; il le quitta une seconde fois, en 1819, pour ne pas attaquer une loi (la loi des élections), qu'il regardait comme la sauvegarde du repos de la France et de sa liberté.

GOUVION (Louis-Jean-Baptiste), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, comte, sénateur et pair de France, né en 1752 à Toul, entra fort jeune dans la carrière militaire, et avait déjà le grade de général à l'époque des premières campagnes de la révolution. Il passa des armées du Nord à celles d'Italie et revint en 1799 à celles du Nord. Il servait sous les ordres du général Brune, lorsque celui-ci défit, en Hollande, l'armée anglo-russe, qui avait conçu le vain espoir de faire évacuer ce pays par les Français. Entr'autres faits à la gloire du général Gouvion, on cite particulièrement sa belle conduite à la bataille de Kastricum. Dans une lettre écrite au commencement de 1800, le premier consul Bonaparte lui mandait « qu'il était impatient de re-» voir, et de nommer son premier » lieutenant, celui sous lequel il a-» vait fait ses premières armes. » En 1802, il fut fait inspecteur-général de la gendarmerie. Chargé, au mois de décembre 1803, de présider le collége électoral de la Drôme, il fut porté sur la liste des candidats au sénat-conservateur, et siégea, comme sénateur, le 1er février 1805. Après les événemens qui replacèrent l'ancienne dynastie sur le trône, une chambre des pairs ayant succédé au sénat, le général Gouvion en fit partie jusqu'au moment de sa mort.

GOUVION (Jean-Baptiste), né à Toul, en Lorraine, fut nommé, très-jeune, capitaine du génie, et fit la guerre d'Amérique sous le général La Fayette, dont il partageait les opinions généreuses. Lorsque le général prit le commandement de la garde nationale parisienne en 1789, il appela Gouvion auprès de lui et le nomma général-major. Ce fut lui que M. de La Fayette chargea, en 1791, d'aller donner à l'assemblée tous les renseignemens qu'on avait pu recueillir sur le départ de Louis XVI. Il devint, dans la même année, représentant de Paris à l'assemblée législative, où il fit un rapport, le 4 décembre, sur les manœuvres de quelques factieux de Toul. En 1792, il voulut, dans le courant d'avril, s'opposer à ce qu'on accordât les honneurs de la séance aux soldats de Château-Vieux, condamnés aux fers à la suite de la révolte de Nanci, du 31 août 1790 ; révolte dans laquelle son frère avait perdu la vie. Cette conduite qui n'avait rien que de conforme à la dignité de l'assemblée, le fit huer par une partie des membres, et Choudieu lui cria même de sortir s'il ne voulait bientôt subir le sort de son frère. Il se démit de la députation quelques jours après, appela en duel le député Choudieu et le blessa grièvement d'un coup de pisto-

let. Gouvion passa ensuite à l'armée du général La Fayette, où il servit avec succès comme général de division. Atteint d'un coup de canon, le 11 juin 1792, près du village de Grisuelle, dans un moment où il cherchait à rallier ses troupes qui s'étaient laissé surprendre par la négligence des avant-postes, il mourut vivement regretté de M. de La Fayette, qui lui fit rendre des honneurs funèbres.

GOUY-D'ARCY (Louis-Henri, marquis de), né à Paris en 1753, colonel en second de cavalerie à l'époque de la révolution, en adopta les principes, et fut député de Saint-Domingue à l'assemblée constituante en 1789. Il s'y fit l'apologiste de Necker, lors du renvoi de ce ministre, le 13 juillet; applaudit vivement à la prise de la Bastille, et se montra d'ailleurs contraire à toutes les cruautés qui ensanglantèrent quelques époques de la révolution. Le dénûment du trésor public le porta à proposer une émission de billets nationaux pour la valeur de 500,000 francs. Il revint encore sur la même matière en août de l'année suivante, et proposa une émission de deux milliards d'assignats. Il crut l'affranchissement des Noirs contraire au salut des colonies, et s'abstint de voter lors des mesures que l'assemblée adopta pour opérer cet affranchissement. Nommé maréchal-de-camp à la fin de la session, il fut envoyé à Najac, où il se conduisit avec faiblesse, ce qui suscita contre lui à la convention des rapports sur lesquels il fut décidé qu'on procéderait à de plus amples informations. Les choses en restèrent là quelque temps : mais de nouveaux soupçons s'élevèrent; on l'accusa d'être complice de la faction d'Orléans, et il fut inscrit sur la liste des suspects dressée en novembre 1793. Traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort le 3 juillet 1794. Il était âgé de 41 ans.

GOUZY (Pierre-Louis), député par le département du Tarn, en 1791, à l'assemblée législative, passa ensuite à la convention, où, quoique ses opinions fussent très-prononcées, il se fit peu remarquer. Lors du procès de Louis XVI, il vota la mort de ce prince avec sursis, et entra ensuite au conseil des cinq-cents, d'où il sortit en mai 1797. La révolution du 18 brumaire, à laquelle il se montra favorable, lui valut une place dans l'administration de son département. Atteint par la loi du 12 janvier 1816, il a, depuis cette époque, été contraint de vivre hors de France.

GOYENECHE (don Joseph), né dans la province de Castille; fut nommé membre des cortès à l'époque de l'invasion des Français en Espagne, puis membre de la junte de Séville. Envoyé à Monte-Video, en 1808, comme ambassadeur de la junte, le but apparent de sa mission était d'établir des juntes dans toutes les provinces de l'Amérique du Sud, à l'instar de celles de la métropole ; mais le but bien plus réel de son voyage était de soumettre ces mêmes juntes à l'influence de celle de Séville. Nommé par le vice-roi du Pérou au commande-

ment d'un corps d'armée destiné à agir contre les patriotes qui cherchaient à se soustraire à la domination castillane, il parvint à battre et à disperser leurs troupes : mais il abusa de sa victoire, en se montrant cruel et féroce envers les vaincus ; car la plupart des prisonniers furent livrés par ses ordres à des supplices horribles. Goyeneche obtint plus tard de nouveaux succès, et se conduisit toujours avec la même barbarie. Remplacé, en 1812, par le brigadier Pezuela, il a laissé dans le Nouveau-Monde les plus odieux souvenirs, et n'a point réparu sur la scène politique dans l'ancien.

GOYET-DUBIGNON (N.), fut député par le département de la Mayenne au conseil des anciens, en 1798, pour 2 années : il s'y prononça avec force contre les projets d'impôts sur les tabacs et le sel; déclama vivement ensuite contre les journalistes, et finit par demander une loi qui restreignît la liberté de la presse. Il entra, en décembre 1799, au corps-législatif, et en sortit en 1804. Depuis ce moment, aucune fonction publique ne l'a mis en évidence.

GOYRE-LAPLANCHE, sorti d'un couvent de moines bénédictins pour passer à la convention comme député de la Nièvre, se signala par une cupidité et des excès qui le placent au rang des plus fougeux anarchistes. Lors des diverses missions dont il fut chargé, notamment dans le Calvados, il mit la terreur à l'ordre du jour. Lui, ex-religieux, il écrivait de Rennes à la convention: «Qu'une com» mission militaire, organisée par » ses soins, délivrait avec activité la » république, des scélérats, con» tre-révolutionnaires et aristo» crates. » Un décret de la convention nationale, du 19 thermidor an 3, le fit arrêter ; mais l'amnistie du 4 brumaire an 4 lui fit recouvrer sa liberté. Il avait voté la mort du roi sans appel et sans sursis, et avait été nommé, quelque temps après, vicaire épiscopal.

GOZZI (LE COMTE CHARLES), d'une ancienne famille vénitienne, naquit vers 1720. Doué de beaucoup d'esprit et d'imagination, écrivant sa langue avec une grande pureté, il pouvait rendre de véritables services à la littérature de sa patrie; cependant avec les meilleures intentions sans doute, il s'est exposé à ne lui être que nuisible, soit par le genre de ses ouvrages, soit en poursuivant de ses satires journalières l'abbé Chiari et Goldoni (*Voy.* GOLDONI), dont les succès dramatiques excitaient sa bile. Il prétendait que le premier était flasque et emphatique, et que le *Molière italien* attristait la comédie et altérait la pureté de la langue. Ces reproches n'étaient pas fondés, du moins à l'égard de Goldoni, dont le but constant fut de réformer l'ancienne comédie italienne, comédie vicieuse, puisqu'au lieu de peindre les mœurs, les passions et les caractères, elle n'offrait que de plates bouffonneries, et cette comédie improvisée sous le titre de *canevas*, que tout l'esprit de l'acteur rendait à peine supportable aux hommes de bon sens. Nous verrons bientôt si le Zoïle de Gol-

doni avait quelque droit à poursuivre, au nom du goût, l'auteur dramatique qui devait être l'honneur de son pays. Gozzi s'était fait recevoir de l'académie des *Granelleschi*, mélange bizarre d'hommes savans et d'hommes facétieux ou rieurs, institués pour faire la guerre aux corrupteurs de la langue et du goût, par tous les moyens possibles: les discussions sérieuses, les critiques spirituelles, la satire, le burlesque même. Malheureusement ils s'écartaient quelquefois de leur but. Gozzi fut un des plus intrépides *rieurs* de l'académie, quoiqu'il fût digne, par son instruction, de figurer avec honneur parmi les plus savans. Bons mots, épigrammes, satires, il n'épargna rien pour remplir le rôle qu'il s'était donné; et une satire en 2 parties ou chants, sous le titre de: *la Tartana degli influssi per l'anno bissestile* 1757 (la Tartane chargée des influences pour l'année 1757), fut la pièce la plus saillante qu'il dirigea contre Goldoni, qui s'y montra trop sensible, et y répondit avec assez peu de bonheur pour fournir de nouvelles armes à son antagoniste. Cette lutte ayant cessé d'occuper les journaux, de faire éclore les pamphlets et les vers satiriques, Gozzi songea à attaquer plus fortement la réforme que Goldoni opérait lentement, il est vrai, mais avec un succès assuré. Il imagina une espèce de drame fantasque, qui pouvait être considéré comme un simple jeu de l'imagination, tel que nos *féeries*, ou la comédie satirique renouvelée d'Aristophane. La troupe dont l'arlequin Sacchi était directeur, avait été forcée de se disperser par l'abandon du public qui courait en foule aux pièces de Goldoni. Gozzi rassembla les comédiens épars, leur donna des conseils, travailla pour eux sans rétribution (c'est le *sans dot!* de Molière); et leur fit rouvrir leur théâtre pendant le carnaval de 1761, par une pièce qui n'était réellement qu'un prologue d'ouverture. Un conte de fee, *l'Amour des trois oranges*, en fournit le sujet. Cette pièce en 3 actes n'avait aucun plan, aucun intérêt dramatique; mais les scènes en étaient si bouffonnes, la satire de la troupe de Goldoni était si vive, si piquante, si originale, que le public, mal affermi dans son goût pour la bonne comédie, se porta avec empressement au théâtre qui lui rappelait la comédie irrégulière, mais divertissante, qu'un homme de goût le forçait d'abandonner. Une pièce en 5 actes tirée du conte du *Corbeau*, produisit le même effet. L'auteur avait eu l'adresse de mêler aux farces les plus grossières, des scènes pathétiques et d'un véritable intérêt. Mais le chef-d'œuvre de ce nouveau genre, qui paraîtrait se rapprocher plus directement de nos *mélodrames*, est la pièce qu'il fit représenter en 1762, sous le titre: *il Re cervo* (le roi cerf). Il y produisit un plus grand nombre d'extravagances et de folies; mais en même temps il les entremêla de traits comiques et de scènes intéressantes. Cette comédie, comme les précédentes, n'est écrite qu'en partie; le reste est en canevas. *La Dame serpent, Zobéide, le Monstre bleu-turquin,*

*les heureux Mendians, le Roi des génies,* furent représentées ensuite et successivement; elles ont, comme *l'Amour des trois oranges, le Corbeau*, etc., et *Turando, princesse de la Chine,* dont nous n'avons point parlé, les mêmes défauts et le même genre de qualités. *Le petit Oiseau d'un beau vert,* qu'il intitula pompeusement comédie ou *fable philosophique,* en 3 actes, est ce qu'il a fait de plus ridicule : c'est une mauvaise imitation de la mauvaise comédie des *Philosophes,* de Palissot, et de quelques autres comédies françaises du même genre, dirigées contre la philosophie et les philosophes du 18me siècle, les Voltaire, les J. J. Rousseau, les Helvétius, etc., etc. L'auteur prétend que le succès de cette pièce fut des plus grands. Quel qu'il ait été, *le petit Oiseau d'un beau vert,* et tout le théâtre de Gozzi, sont aujourd'hui entièrement oubliés, tandis que Goldoni et ses imitateurs règnent en maîtres sur la scène italienne. Gozzi protégeait la troupe de Sacchi, à laquelle il s'était dévoué. Cette protection s'étendit plus directement à plusieurs des principales actrices, et entre autres à la signora Ricci, pour laquelle il traduisit, afin de lui confier les premiers rôles, la *Gabrielle de Vergy,* de Du Belloy, le *Fayel,* de d'Arnaud Bacculard, le *comte d'Essex,* de Th. Corneille, et le *Gustave Vasa,* de Piron. La signora Ricci était mariée, ce qui rendait Gozzi moins suspect dans sa protection pour cette actrice, mais ce qui n'empêchait pas qu'elle ne fût entourée d'un grand nombre de soupirans, parmi lesquels se faisait remarquer un petit maître de cour, nommé Grattarol. On persuada à ce fat, que Gozzi avait voulu le jouer dans le rôle de *Don Zefiro*, de sa comédie des *Drogues d'amour.* Cette circonstance donna une vogue extraordinaire à la pièce, telle que le malheureux Grattarol, pour se soustraire aux quolibets dont on l'accablait de toutes parts, fut contraint de s'expatrier. Il partit pour Stockholm avec une mission du sénat de Venise. De la ville même où sa mission l'avait conduit, il publia un ouvrage contre Gozzi, et mourut de chagrin peu de temps après. Gozzi, tout en protestant qu'il n'avait point voulu faire d'allusion à Grattarol, ne respecta point les mânes de sa victime. Il poussa même l'oubli des convenances, jusqu'à répondre à Grattarol décédé. Gozzi a fait imprimer ses œuvres en 8 vol. in-8° (chez Columbani, imprimeur de l'académie des *Granelleschi*). Elles comprennent toutes les pièces de son théâtre dont nous avons fait connaître une partie, des satires, un poëme moral et satirique de près de 700 vers, intitulé *Astrazione*; une traduction fort bien faite, mais en vers non rimés, des *Satires de Boileau,* avec des notes et une apologie du satirique français; une épopée extravagante, mais plaisante et versifiée avec beaucoup de talent, dont le sujet est puisé dans la chronique fabuleuse de l'archevêque Turpin; cet ouvrage, où figurent Charlemagne, sa cour, et les paladins, Roger, Marfise, etc., a pour titre : *Marfisa bizarra, poema faceto in ottava rima di* 12

*canti;* enfin des mélanges de littérature, en prose et en vers. Gozzi a composé les mémoires de sa vie. Toujours bizarre, et dans toutes ses actions comme dans tous ses écrits visant à l'originalité, il leur donna pour titre : *Mémoires inutiles de la vie de Charles Gozzi.* Cet ouvrage, généralement écrit avec grâce et abandon, ne s'écarte point de la manière habituelle de l'auteur. Le burlesque y est mêlé au pathétique, et des idées pleines de charme y luttent avec les conceptions les plus extravagantes. Gozzi mourut au commencement du dix-neuvième siècle.

GRABERG DE HEMSO (JACQUES), proconsul de Suède et de Norwège dans l'empire de Maroc, savant étranger, correspondant depuis 1812 de l'institut de France, et de plus de 30 sociétés savantes et littéraires de l'Europe, est né le 7 mai 1776, à Gannarfoc de Hemsô, dans l'île de Gottland, d'une famille distinguée, mais peu favorisée de la fortune. Son père, Christiand Grâberg, né auprès d'Upsal en Suède, l'un des hommes les plus savans et les plus estimés de son pays, était sénéchal ou chef de justice de Gottland; et sa mère, fille d'un doyen rural, savant théologien, appartenait à l'une des plus anciennes familles de l'île. Destiné au service de mer, le jeune Grâberg fit des études analogues, et ne reçut de leçons que de son père. Il résidait à Gènes, où il était arrivé après quelques voyages sur mer, lorsque la guerre de la révolution éclata. En 1793, il prit du service dans la marine anglaise, sous les ordres du vice-amiral Samuel Hood, et devint, très-peu de temps après, *maester's mate* (maître d'équipages). Il allait recevoir le brevet de lieutenant en second, lorsqu'à la suite d'un duel, il fut obligé de quitter le service britannique à Livourne. Il se fixa en Italie en 1795, après une maladie longue qu'il éprouva à Gènes, et qui l'empêcha de retourner en Suède; cette même année il perdit son père. A peine âgé de 19 ans, et sans fortune, il fut obligé, pour vivre, de donner des leçons d'écriture, de littérature et de langues modernes; il entra en même temps chez l'un des premiers négocians de la ville de Gènes, comme teneur de livres et écrivain de correspondance pour les langues suédoise, danoise, allemande, anglaise et hollandaise. Bientôt il fut déclaré, pour les langues, interprète du magistrat des *conservateurs de la mer.* En 1810, ayant été attaché à la légation suédoise, en Italie, en qualité de secrétaire particulier du ministre, dont il épousa un an après la belle-sœur, Française d'origine, il put se livrer à ses travaux favoris, la statistique, l'histoire du moyen âge, l'ethnographie, et les langues anciennes et modernes. Déjà, en 1799, il avait présenté à l'institut national de la Ligurie, une *Théorie de la Statistique.* En 1802, il entreprit la rédaction et la publication, à ses frais, du premier journal italien dédié aux progrès de cette science populaire. Lorsque la réunion de la Ligurie à l'empire français eut obligé le ministre, son beau-

frère, à se retirer en Toscane, M. Grâberg obtint l'autorisation de rester à Gènes, où il avait des relations commerciales, et dont il s'absenta l'année suivante pour faire un voyage dans la Haute-Italie, en Autriche et en Hongrie. Rappelé en 1806, à Gènes, par le marquis de Lombard-César Doria, pour y administrer les biens de deux jeunes personnes, ses uniques héritières (et dont M. Grâberg avait dirigé l'éducation), il revint dans cette ville, et fut chargé en même temps de la surintendance des nombreuses possessions du duc de Corigliano, seigneur napolitain, avec lequel il avait fait ses derniers voyages. Ces places qui l'occupaient beaucoup, mais qui étaient fort lucratives, lui permirent d'augmenter la précieuse collection de livres et de manuscrits qu'il avait formée depuis son arrivée à Gènes. Admis, en 1806, à l'Académie italienne, il travailla beaucoup pour ce corps savant, surtout à l'occasion du schisme qui s'y éleva. Il fut nommé, en 1808, membre de son collége du directoire, et de la confédération littéraire formée pour en soutenir la légitimité. Il fonda, en 1810, à Gènes, une colonie de cette académie. Ce fut lui qui fournit, en 1809, au ministre de l'intérieur de l'empire français, la *Traduction littérale* en dialecte génois, de la *Parabole de l'Enfant prodigue*, que le gouvernement impérial avait fait demander au préfet de Gènes, et qu'aucun Génois n'avait voulu entreprendre. Cette même année il fournit aussi, à l'Annuaire statistique publié par le préfet, une *Topographie du département de Gènes*, réimprimée les années suivantes jusqu'en 1814. En 1811, il avait été nommé vice-consul du roi de Suède : en 1815, il fut nommé secrétaire du roi dans son consulat à Tanger; mais avant de quitter l'Europe, il voulut prendre quelques grades académiques. Deux thèses soutenues successivement à l'université royale de Gènes, l'y firent recevoir docteur ès-lettres. En 1816, il se rendit à Tanger; et en 1819, par la retraite du consul à cette résidence, il lui succéda dans cet emploi. Pendant ses nombreux voyages, ayant eu occasion d'étudier avec soin la langue, l'histoire, la géographie et la statistique des différens pays qu'il a parcourus, c'est sous ces divers points de vue qu'il les a considérés et qu'il a composé sa bibliothèque et la collection de ses manuscrits. En 1819, cette double richesse montant à 4000 volumes et à 300 manuscrits, dont quelques-uns sont très-rares, se trouvait enterrée dans un coin de la Barbarie. Les principaux ouvrages que M. Grâberg a publiés, sont : 1° *Dagbok*, etc. (en suédois), journal du blocus de Gènes, en 1800, avec carte topographique des vallées de Polerveza et de Bisagno, par un témoin oculaire, Stockholm, 1801, in-8°; 2° *Annali*, etc. (en italien), Annales de géographie et de statistique, Gènes, imprimerie de la liberté, 1802, 8 cahiers formant 2 vol. in-8°, avec cartes, figures et tables. Cet ouvrage périodique, destiné à propager en Italie le goût des études géographiques et statistiques, et qui contient, avec

d'autres petits traités originaux, une assez bonne histoire de la géographie, surtout dans le moyen âge, obtint un succès flatteur; et l'auteur eut le mérite d'avoir entrepris le premier de donner aux Italiens, dans leur langue, des idées précises et simplifiées de la statistique, science fort estimée et fort cultivée en France. C'est dans le second volume de ce journal, qu'en développant la nouvelle division de la terre en six parties, M. Grâberg changea, le premier, sur la mappemonde, la position respective des deux hémisphères, en plaçant l'ancien monde à gauche au commencement de la carte, et celui des deux Amériques à la suite à droite, méthode qui a été adoptée 7 ans plus tard par tous les auteurs français d'atlas et de planisphères. 3° *Nouvelle Grammaire de poche*, à l'usage des voyageurs, pour apprendre la langue allemande sans maître, Vienne, Trieste et Baden, 1806, in-16; 4° *Lettera*, etc. (en italien), Lettre au R. P. D. Bernard Laviosa, sur les plaisirs du séjour à la campagne d'Albaro, Gênes, 1810, in-8°. L'objet de cet ouvrage est de rappeler un ancien temple dédié aux dieux mânes, existant sur le bord de la mer, à côté de la campagne d'Albaro, ce qui conduit l'auteur à faire des recherches historiques sur les sacrifices faits par les peuples anciens et modernes sur les tombeaux. 5° *Notice* sur les *Annales de géographie et de statistique*, rédigée et publiée en italien, 1802, par Jacques Grâberg de Hemso, Paris, 1810, et insérée en entier dans le cahier de juin 1810, du *Magasin encyclopédique*, rédigé par feu Millin; 6° *Relazione*, etc. (en italien), Relation académique prononcée pour ouvrir la séance publique de l'Académie italienne à Gênes, le 15 avril 1810, Pise; 7° *Relazione*, etc. (également en italien), autre Relation académique, prononcée le 20 auguste 1810, Gênes, augmentée de l'analyse d'une dissertation *sur la déesse Nehalennia*, par Ch. J. Pougens de l'Institut de France; 8° *Doutes et conjectures sur les Huns franciques et sur les Huns du Nord*, Florence, 1810, et réimprimés dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, juin 1811; 9° *Saggio* (en italien), Essai historique sur les Skaldes, ou anciens poètes scandinaves, Pise, 1810, in-8°, édition très-élégante, dédiée à Caroline Napoléon, reine de Naples. Le but de l'auteur, en publiant cet Essai, était de faire connaître aux nations du midi de l'Europe, les anciens Skaldes, leur poésie et leur mythologie; de prouver qu'ils n'ont pu imiter les chants des Trouvères et des Troubadours; qu'on s'est trompé en qualifiant de barbares les Scandinaves du moyen âge; qu'on peut révoquer en doute l'authenticité de l'ode attribuée au roi Ragnar Lodbrog, malgré l'assertion contraire de Cesarotti et autres; enfin, que c'est aux anciens Scandinaves que les peuples civilisés de l'Europe doivent l'esprit de chevalerie. Toutefois, c'est jusqu'ici le seul ouvrage italien dans lequel on rencontre des idées exactes sur la nature, le génie, les mœurs et le caractère de ces mêmes poètes du moyen âge, avec un exposé de

leur mythologie, fondé sur une multitude de monumens et de documens d'une très-haute antiquité. Le *Moniteur* du 12 mai 1812, contient une excellente analyse de cet ouvrage, par M. le comte Lanjuinais, et le *Mercure étranger* (n° 6), une autre par feu Catteau-Calleville. 10° *Analisi*, etc. (aussi en italien), Analyse de l'ouvrage intitulé : *Saggio istorico su gli Scaldi*, etc., insérée dans le *Journal encyclopédique* de Florence, cahiers de janvier et février 1812; 11° *Doutes et conjectures sur les Bohemiens et sur leur première apparition en Europe*, Turin, in-4°, 1812, insérés dans le volume VIII des *Mémoires de l'Académie de Turin;* 12° *Leçons élémentaires de cosmographie, de géographie et de statistique*, Gênes, imprimerie de la marine, 1813, avec carte élémentaire, tables statistiques, glossaire étymologique, etc. La première édition fut présentée, le 20 mars, au corps-législatif de France, par M. Jean Quartara, député de Gênes; et la seconde, revue, corrigée et augtée, fut dédiée à S. M. la reine Hortense, aujourd'hui duchesse de Saint-Leu. Le *Mercure de France*, de février 1814, en a rendu compte. 13° *Lessico*, etc. (en italien), Lexique historique et géographique des mots anciens qui se trouvent dans les opuscules de Tacite (*Des mœurs des Germains et la vie d'Agricola*), traduits en italien, le texte en regard, par M. Caïétan Marré, Gênes, 1814; 14° *A Marine pocket dictionary*, etc., Vocabulaire des termes de marine, italien et anglais, et anglais et italien, en continuation du dictionnaire de C. Graglia, Gênes, 1815, 2 vol. in-16; 15° *Su la Falsità*, etc. (en italien), Dissertation historique sur la fausseté de l'origine scandinave, donnée aux peuples appelés Barbares, qui détruisirent l'empire de Rome, Pise, 1815, grand in-8°; 16° *De naturâ et limitibus scientiæ statisticæ, ejusque in Italiâ hactenus fortunâ specimen*, Gênes, 1816. C'est le développement raisonné des thèses que l'auteur soutint pour obtenir le grade de docteur ès-lettres. 17° *Della statistica*, etc. (en italien), Discours sur la statistique et sur ses progrès en Italie, Tanger, 1818, in-4°: traduction italienne de l'ouvrage précédent, augmentée d'une *Théorie de la Statistique*, telle que l'auteur l'avait présentée, en 1799, à l'institut national de la Ligurie; 18° *Lezioni elementari*, etc. (en italien), Leçons élémentaires de cosmographie, de géographie et de statistique, Gênes, 1819, avec carte élémentaire, tables statistiques et dictionnaire étymologique. M. Grâberg se propose de publier, et a déjà mis sous presse : 19° *la Scandinavie vengée* de l'accusation d'avoir produit les peuples appelés Barbares, qui détruisirent l'empire de Rome; 20° *Théorie de la Statistique*, vol. in-8°, avec cette épigraphe tirée d'Horace : *Est quodam prodire tenus si non datur ultra;* 21° *Sur la Peste*, etc. (en italien), Lettre sur la peste de Tanger, en 1818 et 1819, adressée à M. Louis Grossi, docteur en médecine, et par lui augmentée de six annotations fort intéressantes; 22° *Sur la peste de Tanger en 1818 et 1819*: lettre adressée au

docteur L. Grossi, traduite de l'italien, avec des annotations par L. Grossi, et des additions par l'auteur; 23° enfin, comme associé aux travaux d'un très-grand nombre d'académies nationales et étrangères. M. Grâberg a fourni à ces sociétés différens mémoires et dissertations. L'institut de France, dans ses rapports annuels, a parlé avec éloge de ceux qu'il lui avait envoyés. Les mémoires de l'Académie de Stockholm, pour l'année 1816, contiennent de lui, en français, une dissertation sur l'arrivée de *Sigge-Fridulfson*, sous le nom d'*Odin*, dans la Scandinavie. D'autres mémoires sont épars dans différens ouvrages périodiques français, italiens et allemands, tels que les *Annales des Voyages*, le *Magasin encyclopédique*, le *Mercure étranger*, le *Magazzeno di litteratura, scienze, arti*, etc.; le *Journal encyclopédique de Florence*, les *Ephémerides géographiques de Weimar*, le *Worgenblath* de Tubingue, etc. Le talent flexible de M. Grâberg l'a porté à composer, en italien, des poésies qui ne sont pas dénuées de mérite. Un sonnet qu'il fit en 1812, sur la mort du célèbre peintre Cofanelli, sénateur de Lucques, fut jugé digne d'entrer dans la belle collection d'Épicèdes, que l'académie Napoléon de Lucques fit publier en 1813, pour honorer la mémoire de ce savant artiste. Outre les six ou sept langues dans lesquelles il a publié des ouvrages, il possède encore huit autres langues mortes ou vivantes, sans compter l'irlandais, le finois et l'arabe. Nous nous sommes étendus sur la nomenclature des œuvres de ce savant étranger, parce qu'elles sont d'une utilité générale; et nous avons désiré que cet article pût, au besoin, servir de guide à ceux de nos lecteurs qui voudraient faire des recherches sur les matières dont M. Grâberg s'est particulièrement occupé.

GRABOWSKI (G.), général polonais, était issu de l'illustre et ancienne famille de ce nom. Il servait dans la Podlaquie, en 1794, et fut un des chefs qui s'opposèrent avec le plus d'énergie aux souverains réunis pour se partager son malheureux pays. Le succès ne répondit pas à son courage; cerné avec un petit corps, le 1er octobre, à Ostrolenka sur la Narve, par le général prussien de Holstein-Beck, et obligé de se rendre, il devint libre ensuite, sur la promesse de ne plus porter les armes contre la Russie et la Prusse. Il passa en France, et de là en Italie, où il organisa des légions polonaises; servit utilement sa patrie adoptive, et se distingua dans plusieurs occasions. Il fit la campagne de Russie, en 1812; se trouva à la bataille de Smolensk, s'y distingua de la manière la plus brillante, et y fut tué à la tête de sa troupe.

GRABOWSKI (E.), général polonais comme le premier, et son parent, prit également les armes contre les ennemis de sa patrie, en 1794. La Lithuanie fut le théâtre de ses exploits. Il s'opposa avec toute l'énergie d'un brave, aux projets d'envahissement des puissances coalisées. Enfermé dans Wilna, il défendit cette ville avec une intrépidité

remarquable; se retira ensuite à Cracovie, et y fut tué, à l'attaque du faubourg de Prague par les troupes de Suwarow.

GRACE (Thomas-François de), né en 1714, et mort à Paris, le 29 décembre 1799, à l'âge de 85 ans; servit d'abord dans le régiment irlandais de Clare, et abandonna bientôt l'état militaire, pour lequel il ne s'était jamais senti beaucoup d'inclination. Il vint à Paris, obtint l'emploi de sous-secrétaire de l'académie des inscriptions, qu'il occupa pendant près de 44 ans, et partagea ses loisirs entre l'étude et la culture des fleurs, qu'il aimait avec une sorte de passion. La révolution, en le privant de sa place, le rendit très-malheureux; et il eût achevé ses jours dans une grande misère, si le ministre de l'intérieur ne lui eût fait obtenir une gratification annuelle à titre d'ancien censeur, fonction qu'il avait remplie pendant plusieurs années. Les principaux ouvrages qu'il a publiés sont : 1° *Ecole d'agriculture-pratique sur les principes de Sarcey de Sutières*, Paris, 1770-1799, in-12; 2° *Tableaux historiques et chronologiques de l'histoire ancienne et du moyen âge, des principaux pays de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe, avec un Précis de la mythologie grecque, expliquée d'après Hésiode; et un Tableau des principes généraux de la langue française*, ibid., 1789, in 8°; 3° *Tables des Mémoires de l'académie des inscriptions*, etc., etc. Grace n'est l'auteur que des tomes II et III de ce dernier ouvrage.

GRAF (Antoine), peintre allemand, né en Suisse, vers 1736, n'eut d'autre maître que son génie. Nommé, en 1766, peintre de la cour de Dresde, il conserva ce titre jusqu'à sa mort, arrivée en juin 1813. Habile surtout à peindre le portrait, il en a fait un nombre prodigieux; et la gravure a reproduit plus de 120 de ses ouvrages en ce genre. Les principaux sont : 1° l'actrice *Brandes*, dans le rôle d'Ariane, abandonnée à Naxos, gravé par Sinzenich; 2° *Henri de Prusse, à cheval*, gravé par Berger; 3° le professeur *Sulzer, entouré de ses petits-fils*, gravé par Obieter, etc, etc.

GRAFTON (Auguste-Henri-Fitzroi, duc de), né en 1736, fit ses études à l'université de Cambridge, et obtint, en 1765, une charge de secrétaire-d'état, qu'il abandonna bientôt pour remplir les fonctions de premier lord de la trésorerie. Les contestations qui s'élevèrent alors entre lui, Wilkes et Junius, le décidèrent à quitter ce nouveau poste, ce qu'il fit en janvier 1770. Il accepta ensuite la charge de garde du petit sceau; mais l'opposition qu'il manifesta aux projets de lord North, relativement aux taxes de l'Amérique anglaise que ce dernier voulait augmenter, lui fit encore perdre ce nouvel emploi, en 1775. Il ne garda plus dès lors aucune mesure; et pendant tout le temps que dura la guerre de l'indépendance américaine, il se joignit au parti de l'opposition, et combattit le ministère de toutes ses forces. Le triomphe de l'opposition parlementaire lui fit recouvrer la charge de lord du petit sceau; mais il la résigna quelque temps après, pour vivre dans

une retraite paisible, où il resta étranger aux affaires publiques, excepté dans les circonstances rares où s'agitaient de grandes questions politiques. Il mourut le 14 mars 1811. Il fut un de ceux qui s'opposèrent le plus vigoureusement, en 1803, à la nouvelle guerre que la Grande-Bretagne préparait contre la France.

GRAHAM (SIR THOMAS), général de division anglais distingué, fit la guerre d'Espagne, et y reçut une blessure qui le força d'abandonner son commandement. En récompense de ses services, le prince-régent le nomma chevalier de l'ordre du Bain, et lui confia un commandement en Hollande pendant la campagne de 1814. La seule affaire importante ou sir Graham eut occasion de se trouver, fut celle de Berg-Op-Zoom, qu'il essaya d'emporter d'assaut, entreprise où il échoua complètement, après avoir essuyé une perte considérable.

GRAHAM (CATHERINE-MACAULAY), célèbre Anglaise, a publié un *Traité de l'immutabilité de la vérité;* des *Lettres sur l'éducation,* et une *Histoire d'Angleterre depuis Jacques Ier jusqu'à la branche de Brunswick.* Ces trois ouvrages, où l'on remarque beaucoup d'esprit, de jugement, et un style assez élégant, ont assigné à lady Graham une place distinguée parmi les bons littérateurs de son pays. Elle est morte en 1791.

GRAHAM (N.), était membre de la chambre des communes d'Angleterre. En mai 1795, il accusa sir Charles Grey, et sir John Jervis, d'une injustice révoltante : c'était d'avoir maltraité, dans les Indes occidentales, les Français soumis à la puissance des armes britanniques. Il demanda, en conséquence, que l'on procédât à l'examen des proclamations qu'ils avaient faites pendant leur commandement dans les îles.

GRAHAME (JACQUES) poète écossais, entra d'abord dans la carrière du barreau, qu'il abandonna ensuite pour suivre celle de l'église. Il a publié des morceaux de poésies en vers blancs, où l'on trouve de la clarté, de la concision et de l'énergie. Les principaux sont : 1° *Promenade du dimanche ;* 2° *Tableaux tirés de la Bible* ; 3° *les Oiseaux de l'Ecosse*, et autres poésies. Édimbourg, 1806 ; *les Géorgiques anglaises*, 1810. Ce dernier poëme est divisé en 12 chants. L'auteur se proposait d'imiter dans sa langue les Géorgiques de Virgile, en présentant sous des formes poétiques, les procédés et les préceptes de l'agriculture. Bien qu'il soit resté, à cet égard, infiniment au-dessous de son modèle, ses Géorgiques offrent une teinte d'esprit original, et une peinture assez exacte. Les goûts de Grahame étaient simples, paisibles et solitaires, et il ne se montra pas moins recommandable par ses qualités personnelles que par ses talens. Il est mort à Glascow, le 30 novembre 1811.

GRAINVILLE (JEAN-BAPTISTE-CHRISTOPHE), né à Lisieux, en 1760, et mort à Paris le 13 décembre 1805, a publié un grand nombre de poésies, et plusieurs ouvrages en prose qui jouissent de quelque réputation. Les principaux sont : *le Carnaval de Paphos*, Pa-

ris, 1784; 2° *Aventures d'une jeune Sauvage, écrites par elle-même*, 3 vol. C'est un roman traduit de l'italien, langue dans laquelle Grainville était très-versé. 3° *Ismène et Tarsis, ou la colère de Vénus*, roman poétique, etc. Grainville a inséré une foule de morceaux, soit en vers soit en prose, dans presque tous les ouvrages périodiques de son temps, et il a été lui-même pendant deux ans le rédacteur des *Étrennes du Parnasse*. Il était membre de plusieurs académies.

GRAINVILLE (Jean-Baptiste-François-Xavier Cousin de), né au Havre, le 3 avril 1746, était allié à Bernardin de Saint-Pierre, par le mariage d'une de ses sœurs avec cet homme célèbre. Il étudia d'abord à Caen, puis au collége de Louis-le-Grand à Paris, et entra dans la carrière ecclésiastique, où il ne tarda pas à se faire distinguer entre les meilleurs orateurs de la chaire. La révolution qui éclata bientôt le fit néanmoins renoncer à un état qu'il n'avait pris que pour complaire à ses parens. Il se livra tout entier à la littérature, et composa diverses pièces de théâtre, entre autres, le *Jugement de Pâris*, qu'il fit recevoir au théâtre français. Le cours des événemens politiques empêcha cette pièce d'être représentée, et il reprit les fonctions de son ministère à la sollicitation de l'évêque d'Amiens; mais quoiqu'il ne fût rien moins qu'enthousiaste en matière de religion, il ne put éviter les poursuites auxquelles le clergé était alors en butte. On lui ôta sa pension; il fut incarcéré et essuya toutes sortes de mauvais traitemens, ce qui acheva de le faire renoncer pour toujours à l'exercice de la prêtrise, sans rien changer néanmoins à la nature de ses opinions religieuses. Il fut alors contraint, pour vivre, de donner des leçons à des enfans; et c'était au milieu de ce travail peu fructueux et fort pénible qu'il ébauchait *le Dernier Homme*, espèce de poëme en prose, d'une touche sombre, forte et originale, et qui sera toujours considéré, malgré ses défauts, comme une des bonnes productions de ce genre. L'imagination ardente qui inspirait Grainville dans son poëme, rendait aussi plus vives les souffrances auxquelles l'exposait sa position; et comme il était trop fier pour mendier des secours à qui que ce fût, sa douleur concentrée le jeta insensiblement dans une mélancolie profonde, dont rien ne put le distraire. Cet état se termina bientôt par une fièvre ardente, accompagnée d'un délire violent; et le 1er février 1805, il se leva au milieu d'un de ces accès, à deux heures du matin, par un temps très-froid, et se précipita dans le canal de la Somme qui baignait les murs de son jardin. Son ouvrage du *Dernier Homme*, qui mériterait le titre de poëme s'il était écrit en vers, ne fut imprimé, à Paris, qu'en 1805, 2 vol. in-12. Ce fut Bernardin de Saint-Pierre qui publia cette esquisse, dont l'invention simple et touchante est soutenue par un style énergique, quelquefois brûlant; et dont les beautés véritables font oublier les légères incorrections. *Le Dernier*

*Homme* ne fut néanmoins connu que de peu de monde, et l'édition de 1805 s'écoula lentement et sans éclat. Ce fut un savant anglais qui éveilla le premier, en 1810, l'attention publique sur cette production de Grainville.

GRAMMONT (Antoine-Louis-Marie, duc de), pair de France, lieutenant-général, capitaine des gardes-du-corps, etc., né en 1756, fut long-temps connu sous le nom de duc de Guiche. Il émigra; revint en France à l'époque de la première restauration, avec le roi qu'il avait accompagné dans son exil; et fut nommé, en septembre 1814, gouverneur de la 11me division militaire. En novembre 1815, il fut cité dans l'affaire du maréchal Ney, et comparut comme témoin. Ses réponses aux demandes qu'on lui adressa ne furent pas défavorables à l'illustre accusé, et n'aggravèrent point sa position.

GRAMMONT d'Astor (le comte de), ancien capitaine au régiment Dauphin-dragons, époux de Mlle de Boisgelin, a siégé parmi les membres de la chambre des députés de 1815, où il a voté avec la majorité les différentes lois d'exil, de bannissement et d'exception rendues à cette époque. Il était, en 1818, colonel de la légion départementale des Basses-Pyrénées.

GRAMMONT CADEROUSSE (le comte de), dès le commencement de la révolution, se retira en Piémont, et se fixa à Turin, où il obtint des lettres de naturalisation. Il rentra en France sous le gouvernement consulaire, et devint chambellan de Napoléon, emploi qu'il remplit jusqu'en 1815. En 1816, il a fait hommage au roi de 3,300 fr., montant de sa taxe dans l'emprunt de 100 millions. Il habite le département du Gard.

GRAMMONT (N., marquis de), député de la Haute-Saône, collègue de M. Martin de Gray, et beau-frère du général La Fayette, a fait partie de la chambre *introuvable* de 1815, mais il y vota avec la minorité et s'y montra, comme durant les sessions suivantes, le défenseur des principes d'une sage liberté et des intérêts de la nation. M. de Grammont, toujours placé à l'extrême gauche, monte rarement à la tribune; mais il se rend très-utile dans les bureaux. Durant la session de 1819, il a voté avec le général La Fayette et son compatriote, Martin de Gray, contre les deux lois d'exception, et avec les 95, contre le nouveau système électoral. M. de Grammont, l'un des plus riches propriétaires de la Haute-Saône, n'y est pas moins estimé pour ses vertus privées que pour ses opinions patriotiques.

GRAMMONT (Béatrix de Choiseul-Stainville, duchesse de), naquit à Lunéville, en 1730. D'abord chanoinesse de Remiremont, elle épousa, en 1759, le duc de Grammont, qui s'intitulait souverain de Bidault, dans la Basse-Navarre, et qui était de plus gouverneur de la Haute et Basse-Navarre et du Bearn. Elle était sœur du duc de Choiseul, ministre, et du maréchal de Stainville. La duchesse, fière, sans hauteur, tenait toutefois à son rang, et au crédit que lui donnait l'élévation

de son frère; elle avait l'âme noble et désintéressée, aimait franchement ses amis, et les servait avec toute la chaleur du sentiment. Elle périt sous Robespierre. Au moment de sa condamnation, elle conserva le calme et le sang-froid de l'innocence, et subit la mort avec un courage, une résignation et une grandeur toujours admirable, quoique tant de fois reproduite en France. Amenée avec la duchesse du Châtelet son amie, devant le tribunal redoutable, et interrogée par le terrible Fouquier-Tinville, elle répondit : « Que ma mort soit décidée, cela ne m'étonne pas : j'ai, » en quelque sorte, occupé l'attention du public; et, quoique » je ne me sois jamais mêlée d'aucune affaire depuis le commencement de la révolution, mes » principes et ma manière de penser sont connus. Mais, ajouta-» t-elle en montrant son amie, » pour cet ange, en quoi vous a-» t-elle offensés, elle qui n'a ja-» mais fait tort à personne, et » dont la vie entière n'offre qu'un » tableau de vertu et de bienfaisan-» ce?» Toutes deux furent conduites du tribunal à l'échafaud, le 17 avril 1794.

GRAND (LE), architecte des monumens de la ville de Paris, a publié 5 *Mémoires abrégés sur les monumens publics*, une *Introduction à l'histoire générale de l'architecture;* la *Partie historique et descriptive de l'architecture*, 3 vol. avec atlas, in-f°. Le Grand a mis au jour quelques autres ouvrages peu importans, et qui n'ont aucun rapport avec l'architecture. Il est mort à Saint-Denis, le 9 novembre 1807.

GRAND D'AUSSY (LE), romancier et historien, fit ses études au collége des jésuites d'Amiens, et fut ensuite nommé professeur de rhétorique à Caen, où il resta jusqu'à l'expulsion des jésuites. Il fut ensuite chargé de l'éducation du fils de M. de Bertillac, fermier-général, et devint pendant la révolution conservateur de la bibliothèque nationale, et garde de ses manuscrits. Il est mort à Paris, en 1800. On a de lui : 1° *Fabliaux, ou Contes des douzième et treizième siècles*, extraits des manuscrits du temps; 2° *Contes dévots, fables et romans anciens pour servir de suite aux Fabliaux*, Paris, 1781, in-8°, nouvelle édition, avec une *Dissertation sur les Troubadours et les Trouvères*, 5 vol. in-12; 3° *Histoire de la vie privée des Français depuis leur origine jusqu'à nos jours*, Paris, 1782, 3 vol. in-8°; 4° *Voyage d'Auvergne*, Paris, 1787 et 1788; 5° *Vie d'Apollonius de Thianes*, 2 vol. in-8°; 6° *Mémoires sur les anciennes sépultures*, etc. Le Grand d'Aussy était membre de l'institut, classe des sciences morales et politiques.

GRANDEAU D'ABANCOURT, lieutenant-général, aujourd'hui en activité de service, fit les premières campagnes de la révolution en qualité d'officier de l'état-major du général Lefèvre, et devint ensuite colonel de cavalerie, puis général de brigade. En 1809, il fut autorisé à porter la décoration du Mérite-militaire de Maximilien-Joseph, et fut nommé général de division pendant la campagne de Russie, où il se signala, notamment à Stettin, ville dans la-

quelle il renferma une garnison de 9000 hommes, qui lui servit à repousser toutes les attaques de l'ennemi. Le roi l'a créé chevalier de Saint-Louis, grand-officier de la légion-d'honneur, et lui a fait délivrer de nouvelles lettres-patentes du titre de baron, à la suite des événemens de 1814 et de 1815.

GRANDIN (N.), était curé d'Ernée; le clergé du Maine le députa aux états-généraux; il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791. Le 1er août 1789, il avait fait un discours dans lequel il exposait les dangers qu'aurait une déclaration des droits de l'homme, si l'on n'y joignait pas une déclaration de ses devoirs. En 1790, il vota pour qu'on réservât aux évêques le droit de nommer les curés.

GRANDJEAN (LE BARON CHARLES-LOUIS-DIEUDONNÉ), chevalier de Saint-Louis, servit d'abord comme adjudant-général à l'armée de Rhin et Moselle, en 1795; devint ensuite général de brigade, officier de la légion-d'honneur, et général de division en 1805. Il commanda, l'année suivante, un corps de troupes hollandaises en Espagne, et se fit remarquer à différentes affaires, surtout au siége de Sarragosse, en janvier et février 1809. Il servit en Russie sous les ordres de Macdonald, et fit ensuite partie, avec le général Rapp, de la garnison de Dantzick. Fait prisonnier, il fut conduit à Kiow. Ce fut de là qu'il donna son adhésion aux actes qui renversèrent le gouvernement impérial. Il était encore employé, en 1815, dans le 5me corps de l'armée du Rhin.

GRANDMAISON, député en 1798 du département de la Gironde au conseil des cinq-cents, où il demanda, le 17 juillet, que le *décadi* fut un jour de fête pour tous les cultes. Devenu secrétaire de l'assemblée avant la crise du 19 juillet 1799, il se déclara peu après en faveur des sociétés populaires. La révolution du 18 brumaire lui parut un coup mortel porté à la république, et il s'y opposa vainement. Exclu du corps-législatif, il n'a plus figuré depuis cette époque sur la scène politique.

GRANDMAISON (MICHEL dit MOREAU DE), l'un des plus infâmes agens des terroristes, était natif de Nantes; il devint membre du fameux comité révolutionnaire de cette ville. Complice des fureurs de Carrier, il se signala dans l'exécution des noyades et des fusillades, par lesquelles on fit périr tant de malheureux Bretons. Le 25 novembre 1794, il comparut devant le tribunal révolutionnaire, où il fut condamné à mort comme agent de Carrier, et pour avoir exercé des cruautés inouïes dans l'accomplissement de ses ordres. On lui reprochait, entre autres barbaries, d'avoir coupé, à coups de sabre, les doigts des malheureux qui tentaient de remonter dans les bateaux lorsqu'ils reparaissaient sur la Loire, où ils venaient d'être précipités. Quelque temps avant la révolution, ce monstre s'était déjà vu déclaré juridiquement coupable de l'assassinat d'un meunier, et n'était parvenu à éviter l'échafaud que par la protection de quelques personnes puissantes de sa province,

qui avaient obtenu pour lui des lettres de grâce.

GRANDMÉNIL (Jean-Baptiste-Fauchard de), acteur du théâtre français, et membre de l'institut (académie des beaux-arts), naquit à Paris, en 1737, et entra d'abord dans la carrière du barreau, où il avait déjà obtenu des succès comme avocat, particulièrement dans la cause du fameux Ramponneau. Néanmoins, toujours dominé par un goût irrésistible pour le théâtre, il quitta brusquement la robe pour aller s'engager, avec sa femme, dans une troupe de comédiens qui donnait des représentations à Bruxelles. Il y demeura plusieurs années, passa successivement sur les théâtres de Bordeaux et de Marseille, et fut enfin appelé, à Paris, à la Comédie-Française. Il s'était acquis en province une assez grande réputation dans les rôles de valets; mais son âge (53 ans) le contraignit de prendre un autre emploi. Il débuta, le 31 août 1790, par le rôle d'Arnolphe dans l'*Ecole des femmes*, et de Francaleu dans la *Métromanie*. Le public lui fit un très-favorable accueil, et il fut reçu, mais seulement en second ordre, jusqu'à l'établissement du second Théâtre-Français, époque où il devint chef dans son emploi. Compris, en 1799, dans l'organisation complète et définitive du Théâtre-Français, il en fit partie, comme acteur-sociétaire, jusqu'au 1er avril 1811. Doué d'une physionomie et d'un regard pleins d'expression, il avait dans son jeu une chaleur entraînante, et l'*Avare* surtout ne fut jamais aussi bien représenté que par lui. Une fortune assez considérable qu'il s'était acquise au théâtre, le décida à prendre sa retraite en 1811, et il vivait paisiblement dans sa terre patrimoniale de Grandménil, quand la mort vint l'y surprendre, le 24 mai 1816, à l'âge de 79 ans. On assure que l'affection nerveuse qui fut la cause de sa perte était la suite du profond chagrin que lui causa l'irruption des alliés en France. M. Quatremère-de-Quincy, secrétaire-perpétuel de l'académie des beaux-arts, a prononcé sur la tombe de Grandménil, un éloge de cet acteur, dans lequel on remarque le passage suivant. « Jamais homme » entraîné par la passion de l'art » dans la carrière doublement pé- » rilleuse du théâtre, ne l'a par- » courue avec un plus long succès, » n'en a plus noblement recueilli » le prix, plus heureusement évité » les dangers. Nul n'a plus fait ho- » norer cette profession par la dé- » cence de ses mœurs, par la gé- » nérosité de son caractère et de » ses procédés. Peu de personnes » enfin dans le commerce de la vie » sociale, se sont plus fait distin- » guer que lui, par cette douce » habitude de bienveillance qui » gagne les cœurs, par l'accord des » dons heureux qui fait l'homme » aimable, et des qualités solides » qui constituent l'honnête hom- » me et le citoyen. »

GRANDPRÉ (Frédéric-Vincent-Darut de), naquit à Valréas, le 21 janvier 1738, d'une famille distinguée, dans le comtat Venaissin. Ses deux frères étaient morts, l'un maréchal-de-camp, et l'autre lieutenant-général. Le jeune Grandpré, après avoir reçu

Mr. Grandmenil

Fremy del et sculp

une éducation soignée, vint la terminer au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Au sortir de cette retraite, nommé grand-vicaire de l'évêque de Vaison, il partagea son temps entre les affaires du diocèse et les sciences; il s'occupait surtout de mathématiques, d'histoire, de géographie et d'économie rurale. L'abbé Grandpré, adoptant les principes d'une sage révolution, présida l'assemblée représentative de Carpentras, et rentra dans sa retraite dès qu'il vit de coupables excès flétrir la cause de la liberté. Après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il remplit les fonctions de membre du conseil général, et celles de président du canton de Valréas. L'abbé Grandpré a composé des mémoires sur différens objets d'économie politique, qui renferment des vues profondes, exprimées avec autant de clarté que de précision; on en trouve quelques-uns dans les recueils de l'Athénée de Vaucluse, dont il était membre, ainsi que de plusieurs autres sociétés savantes et littéraires. Il mourut à Valréas, le 11 décembre 1809. On a trouvé parmi ses papiers des manuscrits intéressans sur l'histoire et sur les sciences exactes.

GRANDPRÉ (François-Joseph Daruit, baron de), lieutenant-général, né à Valréas, en 1726, mort à Charleville, vers 1792, est auteur des *Mémoires sur les moyens de parvenir à la perfection dont le militaire en France est susceptible*, 1787, in-8°; 1789, 3 vol. in-8°.

GRANET (François-Omer), commerçant à Marseille avant la révolution, s'en montra l'un des plus chauds admirateurs. Les premiers désordres de Marseille furent suivis d'une enquête, et il figura au nombre des prévenus. Mais Mirabeau arrêta les suites de cette affaire, en faisant renvoyer la procédure par-devant la sénéchaussée de Marseille. Granet devint ensuite administrateur des Bouches-du-Rhône, puis membre de l'assemblée législative. Il y traita son collègue Blangilly de contre-révolutionnaire, et prit une part active aux événemens du 10 août, en se portant comme chef principal des fédérés de Marseille. Le département des Bouches-du-Rhône le nomma député à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis. Il fut ensuite adjoint au comité de salut public, et redevint simple membre de la convention, où il gravissait tous les jours de plus en plus vers le sommet de la Montagne. On ne peut toutefois lui reprocher d'avoir participé aux crimes des proscripteurs, autrement que par la violence de ses motions; il ne fut chargé, lors du règne de la terreur, d'aucune mission particulière. On doit même dire qu'au plus fort de cette époque affreuse, il s'éleva avec indignation contre les atrocités qui souillaient le Midi, sous de sanglans proconsuls. Il provoqua surtout des mesures sévères contre le fameux Jourdan-*Coupe-tête*, qui commandait alors la gendarmerie d'Avignon. Lorsque Fréron proposa de démolir l'Hôtel-de-Ville, après la révolution du 9 thermidor, Granet s'écria: « que les pierres de Paris » n'étaient pas plus coupables que

» celles de Marseille, et qu'il fal-
» lait punir les individus et ne
» rien démolir. » Barras et Fréron le dénoncèrent dans le même temps comme auteur des troubles qui agitaient encore le Midi; et il accusa, de son côté, ses dénonciateurs de dilapidation et de concussions pendant leur mission de 1793, dans les départemens des Bouches-du-Rhône et du Var, accusation que la fortune de Fréron ne justifiait pas. Le 5 avril 1795, il fut compris au nombre des chefs qui avaient ameuté les rassemblemens qui marchèrent contre la convention, sous prétexte d'aller lui demander du pain. Il ne fut cependant décrété d'accusation qu'après la seconde insurrection, le 1er prairial suivant, et un nouveau décret ordonna sa mise en jugement : mais il se trouva compris dans l'amnistie qui eut lieu à la fin des travaux de la convention. De retour à Marseille, il fut nommé l'un des chefs de l'administration municipale de cette ville. En 1815, il fut élu, durant les *cent jours*, membre de la chambre des représentans. Compris, après le second retour des Bourbons, dans la loi du 12 janvier 1816, il quitta la France, où depuis il a été rappelé par une ordonnance royale du 27 décembre 1818.

GRANET (M. A.), de Toulon, se fit remarquer dès le commencement de la révolution. Il fut d'abord président du département du Var; et en septembre 1791, ses administrés le nommèrent député à l'assemblée législative, où il devint membre du comité de marine. Au commencement de 1792, il fit un rapport sur les invalides de la marine; et un décret de l'assemblée confirma le projet qu'il avait présenté. Le 30 mai, même année, il fit adopter un nouveau projet sur la suppression de la course. Le personnel et le matériel de la marine furent l'objet constant de ses travaux. Etranger aux troubles qui agitaient l'assemblée, sa conduite fut toujours sage et modérée. Détenu comme suspect sous le régime de la terreur, le 9 thermidor le rendit à la liberté. M. Granet obtint sous le directoire la place de chef du bureau des colonies au ministère de la marine. Il passa ensuite à celui du contentieux, y fut maintenu sous Napoléon, et exerce encore aujourd'hui le même emploi.

GRANET (François-Marins), membre de la légion-d'honneur, et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, né, en 1776, à Aix en Provence, d'une famille pauvre et estimée, entra de bonne heure dans l'école de M. Constantin, artiste habile et peu connu, que la nature avait doué des qualités pittoresques les plus élevées, et que l'infortune condamna à l'obscurité. Ce professeur, à qui il appartenait de devenir un grand maître, dut rester simple dessinateur de paysage; mais il s'attacha à se venger de la fortune en donnant à son élève Granet tous les secrets de l'art, dont les succès lui étaient refusés. Les premiers essais du jeune Granet révélèrent bientôt le talent original et naïf qui devait donner à la peinture française une nouvelle école. Frappé du parti que l'on pouvait

Mr. Granet.

Ingres pinxt

Fremy del et Sculp

tirer de la lumière, et de son absence elle-même, Granet trouva, dans cette première inspiration de sa jeunesse, cette mine féconde qu'il a exploitée depuis avec tant d'art et de supériorité. Mais la détresse de sa famille était telle, qu'à l'exemple de Morillos, qui commença à peindre sur des voiles de navires, Granet fut obligé de travailler dans les ateliers de la marine à Toulon; et celui qui devait un jour être nommé *le Rembrandt français*, peignit longtemps des proues, des poupes et des canots. Ce fut de cette époque d'une misère laborieuse que date la constante amitié du peintre Granet et du comte Auguste de Forbin, à présent directeur-général des musées royaux, alors soldat dans un bataillon de volontaires en garnison à Toulon. Ces deux Provençaux s'étaient connus déjà dans leur enfance, la mauvaise fortune devint pour eux un de ces hasards heureux auxquels on doit le bonheur de sa vie. Dès ce moment leur union fut inaltérable; et l'étude de la peinture leur fut commune. Madame de Forbin s'associa elle-même aux sentimens de son fils, donna aux deux amis les moyens d'aller étudier à Paris auprès du célèbre David, et enfin de faire ensemble le voyage d'Italie. Ce voyage fut une destinée pour Granet, qui dès lors résolut de se fixer à Rome, séduit sans doute par cet air classique que l'on respire dans ses écoles, et par le calme monastique, si conforme à son caractère, qui protége le culte des beaux-arts dans la capitale du monde chrétien. Ce fut là qu'il trouva l'application des souvenirs de ses premiers essais chez le professeur Constantin, et qu'il put à loisir étudier dans les souterrains des anciennes basiliques, dans les substructions du Capitole, dans le dédale des catacombes, et dans la majesté des cérémonies religieuses au temple de Michel-Ange, les inépuisables beautés qui ont enrichi notre école. De ces monumens sont sortis le beau tableau de *Stella*, qui peint sur la muraille de sa prison, au milieu de ses compagnons, l'image de la consolatrice de toutes les infortunes; celui de Saint-Paul, qui prêche les prisonniers dans un souterrain du Capitole; celui de Saint-Pierre, lequel dans la chapelle souterraine de *Santa Maria in via lata*, qui fut sa prison, donne le baptême aux premiers chrétiens; celui de la fameuse *Cenci*, traversant la nuit les sombres voûtes du fort Saint-Ange pour aller au supplice; le chœur des capucins à Rome, ouvrage qui a illustré la dernière exposition au musée de Paris, et dont tant de copies de toutes grandeurs ont été demandées à M. Granet, pour les cabinets de l'Europe; une cérémonie funèbre dans l'église inférieure de *la Trinité dei Monti*, ancien vestibule des thermes de Titus; le sanctuaire de Subiaco, où des novices viennent prier devant l'autel de Saint-Benoît; enfin l'intérieur de l'église de Saint-François-d'Assise, auprès de Pérugia; nous nous abstenons de juger ce tableau, dont toutefois nous croyons pouvoir dire, sans flatterie pour son auteur, comme sans injustice pour ses ri-

vaux, qu'il est un des principaux ornemens du salon de cette année 1822. Une foule de petits tableaux d'intérieur est dispersée dans toute l'Europe, et a établi partout la supériorité de M. Granet dans ce genre, dont trop d'imitations peut-être sont à reprocher à la nouvelle école française. L'absence du maître de la peinture, de David, a laissé s'égarer trop de pinceaux, qui sous ses yeux se seraient consacrés à l'histoire. M. Granet est le seul peut-être de tous les peintres de ce genre, qui s'attache à lui conserver la majesté des lieux où il l'a trouvé. Ce qui caractérise plus particulièrement aussi son talent, c'est une touche large, naïve, facile et pleine d'expression, une couleur riche sans ambition, et transparente sans effort, une grande pureté et une limpidité parfaite dans les teintes, la franchise des reflets, la vérité des ombres, et la fidélité de la lumière elle-même dans tout son éclat. M. Granet est tout entier dans ses tableaux, comme tout l'homme est dans son style; aussi honore-t-il autant son pays par la pureté de son caractère que par celle de son talent. L'un comme l'autre est également original, vrai et attachant.

GRANGENEUVE (J. A.), exerçait à Bordeaux la profession d'avocat à l'époque de la révolution. Homme de bien, homme éclairé, il adopta avec enthousiasme les nouveaux principes politiques; devint substitut du procureur de la commune de Bordeaux, reçut une preuve de l'estime de ses concitoyens dans sa nomination, au mois de septembre 1791, à l'assemblée législative, et au mois de septembre 1792, à la convention nationale, dont il devint secrétaire. Le désir de concourir à la réforme d'un grand nombre d'abus, donna à son langage une énergie que l'on qualifia d'exagération; mais, effrayé de la violence et de la rapidité des événemens, et des excès auxquels se livraient les principaux membres du parti de la *Montagne*, il ne fournit plus matière à ce genre de reproches, et il s'attacha plus fortement à la minorité, qui voulait donner aux réformes et aux nouvelles créations une marche légale et constitutionnelle. Lors du procès du roi, il eut le courage de déclarer qu'il ne pouvait réunir en sa personne les fonctions d'accusateur, de témoin et de juge, et il fut d'avis de la détention, qu'il proposa comme mesure provisoire. Enveloppé dans la proscription du 31 mai 1793, il quitta Paris, fut mis hors la loi, le 28 juillet, et ensuite arrêté à Bordeaux, où la commission militaire le condamna à mort, le 21 décembre de la même année. L'arrêt reçut immédiatement son exécution.

GRANGENEUVE (N.), jeune, frère du précédent, fut également traduit à la commission militaire de Bordeaux, et condamné à mort le 21 décembre 1793. Son crime était d'appartenir par les liens du sang à un député proscrit, et surtout d'avoir paru, le 18 avril précédent, à la barre de la convention nationale, comme orateur d'une députation du département de la Gironde, chargée de dénoncer à l'assemblée les manœuvres des agens de la *Montagne*, et une adresse qui provoquait le massa-

cre d'une partie des représentans. Grangeneuve jeune périt avec son frère, et montra comme lui la plus grande fermeté.

GRANT (William), membre de la chambre des communes, est né à Elchies, en Angleterre, vers 1754. Il termina ses études au collége du roi, à Londres, se fit recevoir avocat, et fut nommé procureur-général au Canada. De retour dans sa patrie, il reprit son ancienne profession. Les électeurs de Shaftesbury et de New-Windsor, le nommèrent successivement à la chambre des communes, où il vota dans le sens ministériel, quand Pitt demanda des subsides pour les prépapatifs de guerre avec l'impératrice de Russie et la Porte-Ottomane. Il obtint ensuite la place de maître des rôles. A l'époque du traité d'Amiens, M. Grant se prononça vivement pour la paix avec la France, et quelque temps après, il appuya la guerre avec l'Espagne. Lorsqu'il fut question de faire le procès à lord Melleville, son ami, il s'éleva avec beaucoup de chaleur contre cette proposition. En mars 1816, il appuya le projet des ministres en faveur du maintien de l'armée sur un pied conforme à la dignité de la nation, et en proportion des forces militaires des autres puissances. Au mois de mai 1817, il présenta des observations très-énergiques contre les vues du ministère, relativement aux économies soumises à la délibération de la chambre. Les sentimens que M. Grant a manifestés en notre faveur, feraient à tort suspecter la sincérité de notre opinion à son égard. Nous croyons être bons juges en lui reconnaissant des vues politiques très-saines et un patriotisme éclairé.

GRANGIER (Pierre-Joseph), est né à Sancerre, le 12 mars 1758. Sa province le nomma député du tiers-état aux états-généraux, en 1789; il y fit preuve de la plus insignifiante médiocrité. Il signa les protestations collectives des 12 et 15 septembre 1791, et en publia une en son nom, le 25 du même mois, jour de l'acceptation de la nouvelle constitution par le roi. M. Grangier se retira des affaires à la fin de la session, et ne reparut sur la scène politique qu'en 1796, époque à laquelle il fut nommé membre de l'administration du département du Cher, et ensuite député au conseil des cinq-cents. Plus tard, nommé de nouveau au corps-législatif, il vit sa nomination annulée le 18 fructidor. Il était, en 1802, membre du conseil-général du département du Cher, et il passa, en 1804, au conseil de préfecture. Le roi l'a anobli le 6 septembre 1814; et le duc d'Angoulême, lors de son passage à Bourges, en 1815, lui donna la décoration de la légion-d'honneur. Les événemens du 20 mars l'éloignèrent de la place de conseiller de préfecture, il y fut réintégré au retour du roi. En 1816, M. Grangier fut décoré de la croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

GRAPPE (N.), élu par le département du Doubs au conseil des cinq-cents en 1797, y fut dénoncé en 1798, par des citoyens de Besançon. En 1799, il demanda un rapport sur les assemblées primaires de cette ville; entra en

décembre au corps-législatif, d'où il sortit en 1803, et depuis cette époque il n'a pas reparu sur la scène politique.

GRAPPIN, citoyen de Paris, s'honora dans la révolution, par un trait peu connu et cependant digne d'admiration. Cet homme, aussi humain que courageux, informé des massacres qui ensanglantaient les prisons dans les premiers jours de septembre 1793, parvint à s'introduire à l'Abbaye avec des armes, et lutta pendant 78 heures contre les assassins envoyés dans cette prison pour en égorger les prisonniers. Le succès couronna son courage. Il parvint, après avoir immolé plusieurs septembriseurs, à sauver les jours de plus de 60 victimes, au nombre desquelles était M. de Sombreuil. Les terroristes vainqueurs le firent enfermer à la Bourbe, puis à Sainte-Pélagie, d'où il était sur le point de marcher à l'échafaud, quand la chute de Robespierre vint lui rendre la liberté.

GRAS (Claude-Lupicin), chirurgien, naquit en 1738, à Moyrans, bourg, en Franche-Comté; il fit ses études à Dôle, vint à Paris, suivit les leçons des plus habiles professeurs, et de retour en Franche-Comté, se fit agréger au collége de chirurgie de Besançon. Il s'y occupa avec soin et succès du traitement des enfans-trouvés. Devenu chirurgien en chef de l'hospice qui leur est consacré, il y introduisit les changemens les plus avantageux. Nommé professeur de chirurgie au collége-royal, il y forma de bons élèves, et non content de les instruire par ses leçons, il les aida souvent de sa bourse. En 1776, il se fit recevoir licencié en médecine, et fut nommé bientôt après médecin des prisons, dont il améliora le régime. Privé de ses emplois pendant la révolution, il ne cessa pas de prodiguer ses soins aux indigens, consacra ses loisirs à d'utiles expériences, et mourut le 17 mars 1803. Il a laissé en manuscrit, outre ses cours de chirurgie, de nombreuses *observations pratiques*, que son fils se propose de publier. On trouve son éloge, prononcé par Bonchey, dans le tome 6 des *Mémoires de la société d'agriculture du département du Doubs*, société dont il était membre. M. Droz, secrétaire de l'académie de Besançon, a rédigé une *notice* très-détaillée sur ce chirurgien estimable. Elle est restée inédite.

GRASLIN (Jean-Joseph-Louis), auteur d'un *Essai analytique sur la richesse de l'impôt*, Londres, 1767, naquit à Tours en 1727, et vint se fixer à Nantes, où il mourut en 1790, après avoir rempli pendant 33 ans les fonctions de receveur-général des fermes dans cette ville. Son plus digne titre à une mention biographique est d'avoir conçu et fait exécuter le projet d'élever à Nantes un quartier neuf qui est aujourd'hui le plus beau de cette ville, et d'avoir accompli ce travail malgré les difficultés presque insurmontables qu'il a fallu vaincre.

GRASSE (François-Joseph-Paul, comte de), marquis de Grasse-Tilly, lieutenant-général des armées navales, naquit en 1723; passa successivement par

tous les grades de la marine. Parti de Brest, en 1779, comme chef-d'escadre, avec 4 vaisseaux de ligne et quelques frégates, il alla joindre le comte d'Estaing à la Martinique, et se trouva au combat de la Grenade le 6 juillet. N'y ayant pris part qu'à la fin de l'action, ce mouvement tardif qu'il attribua au défaut de vent, et que quelques personnes ont attribué à sa jalousie contre son général, sauva l'amiral Byron d'une défaite totale. L'année suivante, il se trouva aux divers combats que M. de Guichen livra à l'amiral Rodney, le 17 avril et les 15 et 19 mai. De retour à Brest à la fin de la campagne, il en repartit le 22 mars 1781, avec 20 vaisseaux de ligne (escortant plusieurs flottes marchandes pour les îles de l'Amérique), et l'escadre de M. de Suffren qui se rendait dans l'Inde. En arrivant aux attérages de la Martinique, il livra un combat assez vif à l'amiral Hood, lequel, plus faible en nombre de vaisseaux, se tira cependant d'affaire avec beaucoup de bonheur. De Grasse contribua, la même année, à la prise de Tabago, le 2 juin. Ayant fait voile ensuite pour les côtes de l'Amérique septentrionale, il protégea les opérations des généraux Washington, Rochambeau et La Fayette, qui forcèrent Cornwalis, retranché à York-Town, de capituler. Cette victoire décida de la liberté de l'Amérique; elle avait été précédée d'un combat naval, dans lequel de Grasse avait eu l'avantage sur l'amiral Graves, qui venait au secours de l'armée anglaise avec un gros corps de troupes embarqué à bord de son escadre. Après le succès de cette expédition, l'amiral français fit voile vers les Antilles. Sa flotte réparée à la Martinique, il en partit le 5 janvier 1782, ayant à bord 6,000 hommes de troupes, commandées par M. de Bouillé. Ces troupes ayant débarqué dans l'île de Saint-Christophe, investirent la forteresse de Brienstomhill. L'amiral anglais Hood étant venu pour secourir l'île, le comte de Grasse leva l'ancre de la rade de Basse-Terre, où il était mouillé, pour le combattre; mais l'amiral anglais, par une manœuvre hardie, osa prendre le mouillage que son ennemi quittait, et s'y embossa. De Grasse, très-supérieur en forces, l'attaqua le lendemain, mais mollement, et renouvela son attaque avec la même faiblesse et aussi peu de succès: heureusement M. de Bouillé ayant forcé l'ennemi de capituler, l'escadre anglaise se trouva dans une situation très-critique, exposée au feu de l'artillerie de l'armée française, et à celui de la flotte; elle eut encore le bonheur de se tirer de ce mauvais pas. On a blâmé avec raison de Grasse, de n'avoir pas mouillé par le travers de la flotte anglaise pour la combattre bord à bord, ou de n'avoir pas tenté ce que fit depuis Nelson à Aboukir, c'est-à-dire, coupé la ligne ennemie par le milieu, et doublé une de ses ailes. La conquête de l'île Saint-Christophe fut bientôt suivie de celle des îles de Montserrat et de Névis. De Grasse chargé de conduire un corps de troupes françaises à Saint-Domingue, où une escadre et des

troupes espagnoles l'attendaient pour tenter avec elles la conquête de la Jamaïque, fit voile du fort royal de la Martinique, au commencement d'avril 1782. Ayant eu connaissance de la flotte anglaise commandée par Rodney, il fut assez heureux pour engager l'avant-garde des ennemis avec toute sa flotte, sans que le vent permît au reste de leur armée de prendre part au combat, faute de vent. Mais n'ayant point tiré parti de cet événement favorable, il se trouva à son tour, quelques jours après, dans une situation très-critique, dont l'amiral Rodney sut tirer un meilleur parti. Il avait fait filer son convoi sous l'escorte de quelques-uns de ses vaisseaux, et son armée était hors de portée des ennemis, lorsqu'un de ses vaisseaux, *le Zélé*, en ayant abordé un autre pendant la nuit, se trouva dégréé. Au lieu de le faire relâcher dans un des ports voisins, ou même de le brûler, après en avoir fait retirer l'équipage par ses frégates, il se détermina à se porter à son secours avec toute sa flotte. L'amiral Rodney, qui lui était très-supérieur en forces, sut mettre à profit cette imprudence, et attaqua vigoureusement son adversaire. Enfin, après un combat très-vif et longtemps disputé, Rodney demeura vainqueur; et l'amiral français, qui montait le vaisseau *la Ville de Paris*, de 100 canons, se vit obligé d'amener son pavillon, le 12 avril; 7 autres vaisseaux éprouvèrent le même sort. Si dans divers combats, de Grasse montra peu de capacité et de résolution, il est juste de dire qu'il développa un grand courage dans celui-ci. Il ne baissa son pavillon qu'après que la moitié de son équipage eut été mise hors de combat; le vaisseau qu'il montait avait été si maltraité, qu'il ne vit jamais les ports d'Angleterre. De Grasse reçut à Londres de grands honneurs, et l'on sut y honorer politiquement le courage qu'il avait montré dans cette journée. A son retour en France, il se plaignit avec amertume de plusieurs de ses officiers, et publia même un mémoire relatif à cette affaire; le gouvernement crut devoir n'y donner aucune suite. De Grasse est mort à Paris, le 11 janvier 1788.

GRASSET-DE-SAINT-SAUVEUR (Jacques), homme de lettres et diplomate, naquit le 16 avril 1757, dans l'île de Montréal du fleuve Saint-Laurent, en Canada, ou Nouvelle-France (Amérique septentrionale). Ses parens, qui étaient Français, l'envoyèrent fort jeune à Paris pour faire ses études, et le destinèrent à la carrière diplomatique. Il remplit successivement et pendant un grand nombre d'années les fonctions de vice-consul de France en Hongrie, et dans les Échelles de Turquie. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, dont voici la liste : 1° *Costumes civils actuels de tous les peuples connus*, 4 vol. in-4° et in-8°, avec 305 planches, 1784 et suiv. Cette compilation fut faite en société avec Sylvain-Maréchal. 2° *Tableaux de la fable, représentés par figures*, accompagnés d'explications, in-4°, 1785. Sylvain-Maréchal en fut aussi le coopérateur. 3° *Tableaux cosmographiques de l'Eu-*

*rope, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique,* in-4°, 1787; 4° *l'antique Rome,* ou description historique et pittoresque de tout ce qui concerne le peuple romain, dans les costumes civils, militaires et religieux, dans les mœurs publiques et privées, depuis Romulus jusqu'à Augustule, in-4°, 1795; ouvrage orné de 50 tableaux. C'est M. Babié qui a rédigé le texte de cet ouvrage. 5° *Encyclopédie des voyages,* 5 vol. in-4°, 1795 à 1796, accompagnée de 432 planches; 6° *les Amours du fameux comte de Bonneval,* pacha à deux queues, connu sous le nom d'Osman, rédigés d'après quelques mémoires particuliers, in-18, 1796; 7° *le Sérail,* ou Histoire des intrigues secrètes et amoureuses du grand-seigneur, 2 vol., 1796, in-8; 8° *Fastes du peuple français,* ou Tableaux raisonnés de toutes les actions héroïques et civiques du soldat et du citoyen français, in-4°, 1796; 9° *Warejulio et Zelmire,* histoire véritable, traduite de l'anglais, in-12, 1796; 10° *Costumes des représentans du peuple,* membres des deux conseils, du directoire-exécutif, des ministres, des tribunaux, in-8°, 1796; 11° *Les trois Manuels,* ouvrage moral, écrit dans le goût d'Épictète, savoir: *Manuel des infortunés; Manuel des indigens; Manuel de l'homme honnête,* in-18, 1796; 12° *Esprit des Ana, ou De tout un peu,* 2 vol. in-12, 1801. La préface est de M. Babié. 13° *Archives de l'honneur,* ou Notice sur la vie militaire des généraux, amiraux et officiers de tout grade, qui ont fait les campagnes de la révolution, 4 vol. in-8°, 1805. Cet ouvrage, qui devait avoir huit volumes, et qui fut interrompu par les orages politiques, était fait en société avec M. Babié. 14° *Voyages pittoresques dans les quatre parties du monde,* in-4°, 1806. L'auteur y employa de nouveau plusieurs des planches qui avaient déjà servi pour son *Encyclopédie des voyages.* 15° *Plantes usuelles, indigènes et exotiques,* 2 vol. in-4°, 1807. Cet ouvrage fut fait en société avec M. Joseph Roques. 16° Enfin, *le Muséum de la jeunesse,* ou Tableaux historiques des sciences et des arts, 24 cahiers in-4°, avec gravures. Les dernières livraisons de cet ouvrage, dont M. Babié était le coopérateur, ne parurent que 2 ans après la mort de Grasset-Saint-Sauveur, arrivée à Paris, le 3 mai 1810.

GRATAMA (Seerp), professeur de droit naturel et de droit public à Groningue, et l'un des meilleurs publicistes qui aient encore paru en Hollande, est né à Garlingue en Frise, le 27 octobre 1757, et a publié un très-grand nombre d'ouvrages, presque tous remarquables par la rectitude des principes de l'auteur, et par un style à la fois plein d'élégance et d'énergie. Les principaux sont: 1° *Considérations sur l'état heureux de la Frise, et sur la félicité générale;* 2° *Mémoire sur la superstition,* 1796, ouvrage qui a remporté le prix dans un concours; 3° *Considérations sur la servitude domestique chez les Romains, et sur ses effets publics,* 1796; 4° *Magasin de Jurisprudence,* 1809, in-8°. Cet ouvrage est un des meil-

leurs de M. Gratama, et l'on regrette qu'il ne l'ait point achevé. Il y règne une érudition profonde, et une critique sage et spirituelle des ouvrages qui ont été publiés en matière de droit, avant 1809. M. Gratama possède très-bien la langue latine, dans laquelle il a aussi publié quelques ouvrages. Nous citerons les plus remarquables; savoir, le beau discours qu'il prononça lorsqu'il prit possession de la chaire de droit naturel, et qui a pour objet de démontrer que les hommes et les nations doivent observer les lois de la justice (*Cum homines, tum etiam populos ad justitiam esse natos*); celui qu'il dédia aux curateurs de l'académie de Groningue (*Oratio æqua incausas inquiritur malorum quæ jurisprudentia naturalis ejusque doctores fuerunt perpessi*); enfin, son discours *de honestâ æmulatione inter homines, doctos imprimis, et doctorum hominum corpora, excitandâ, ad commune humanitis civitatisque bonum.*

GRATIEN (LE BARON), lieutenant-général, commandant de la légion d'honneur, et commandeur de l'ordre de la Réunion, entra très-jeune au service, et fit, en qualité de général de brigade, les premières campagnes de la révolution. Une conduite distinguée jusqu'alors, lui avait fait obtenir ce grade; cependant, en 1793, lorsqu'il avait le commandement d'une colonne de l'armée de Jourdan, on l'accusa d'incapacité, et il fut cassé. Ayant depuis été employé dans les armées destinées à soumettre la Vendée, il s'y conduisit avec bravoure. En 1797, il suivit, à l'armée du Bas-Rhin, le général Hoche, et coopéra à la prise des redoutes de Berndorff. En 1799, il eut un commandement dans le département de la Manche, pour agir contre les *chouans;* mais il fut accusé par les administrateurs de ce département, de prendre des ménagemens avec les royalistes. Il passa, en 1807, au service du roi de Hollande (Louis Bonaparte), en qualité de lieutenant-général. Chargé de poursuivre, à la tête d'un corps de troupes hollandaises, le colonel prussien Schill, il s'empara de la ville de Stralsund, où ce partisan s'était réfugié, emporta d'assaut les retranchemens, et le tua lui-même. Ce succès lui valut des marques de satisfaction de la part du roi de Hollande, et la grand'croix de l'ordre de Danebrog de Danemark, de la part du roi de ce pays. Après la réunion de la Hollande à la France, il passa, par ordre de l'empereur Napoléon, en Italie, où il se signala en 1813 et 1814, contre les Autrichiens. Le général Gratien se préparait à ramener dans sa patrie la division qu'il avait sous son commandement, lorsqu'il mourut à Plaisance, le 25 avril 1814.

GRATIEN (JEAN-BAPTISTE-GUILLAUME), naquit en 1747, à Crescentin en Piémont, et entra dans la congrégation de Saint-Lazare, où il était professeur de théologie quand la révolution éclata. Il en adopta les principes, mais avec modération, et se déclara partisan de la constitution civile du clergé, qu'il regardait comme le meilleur et l'unique moyen de lui enlever le caractère de *corps particulier*

*dans l'état*, position incompatible avec les principes de la liberté et de l'égalité républicaine. Il fut élu évêque constitutionnel de Rouen; mais ses principes ne purent le garantir de la haine qui s'attachait alors indistinctement à tous les membres du clergé. Il fut arrêté, et ne dut la vie qu'à la chute de Robespierre. Il est mort à Rouen en juin 1799, et a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels on distingue : 1° *Exposition de mes sentimens sur les vérités auxquelles on prétend que la constitution civile du clergé donne atteinte, et recueil d'autorités et de réflexions qui la favorisent*, 1791, in-8°; 2° *Lettres théologiques sur l'approbation des confesseurs*, 1791, in-8°.

GRATTAN ou GRATHAM (Henri), né à Dublin en 1751, d'un juge assesseur de cette ville. Après avoir fait ses études au collége de la Trinité, il embrassa la carrière du barreau, et ses succès et ses talens le firent bientôt entrer au parlement d'Irlande. Cette contrée malheureuse, qui gémissait alors sous le joug le plus insupportable, et que le gouvernement anglais traitait à peu près comme les Spartiates traitaient les Ilotes, trouva dans M. Grattan, le plus éloquent et le plus intrépide défenseur qu'elle eût encore eu le bonheur de posséder. Son génie et son existence furent dès-lors consacrés à la défense de ses malheureux compatriotes opprimés par le despotisme anglais, et cette noble tâche lui valut le surnom de *Fox irlandais*, et une somme de 50,000 livres sterl., qui fut votée pour le récompenser de ses services. Il saisit toutes les occasions de réclamer en faveur des libertés dont sa malheureuse patrie était privée; et la liberté la plus chère à l'homme, c'est-à-dire la liberté religieuse, fut celle pour laquelle il fit entendre le plus souvent sa voix éloquente. Toutes les fois que la fameuse question de l'émancipation des catholiques irlandais fut mise en question, on le vit sur la brèche, et combattre avec vigueur les vains sophismes de ses adversaires. Et si ses généreux efforts ne furent pas couronnés d'un plein succès, malgré la conviction que ses discours lumineux opéraient dans tous les esprits raisonnables, néanmoins il obtint, en 1810, le bill d'allégeances. En 1817, malgré son âge et ses infirmités, on le vit encore plaider avec tout le feu de la jeunesse, et toujours avec aussi peu de succès, la cause sacrée à laquelle il s'était si noblement dévoué. Du reste, s'il ne put obtenir l'émancipation de ses compatriotes catholiques, il arracha du moins, en faveur de son pays, plusieurs concessions, qui améliorèrent son sort : il obtint une certaine liberté de commerce, et surtout cette fameuse déclaration, que le roi, les lords et les communes d'Irlande pouvaient seuls, dans quelque cas que ce fût, faire des lois qui eussent force dans ce pays; ce qui obligea le ministère anglais à révoquer l'acte de la 6me année du règne de Georges Ier, par lequel le parlement d'Angleterre déclarait le droit qu'il avait à soumettre l'Irlande à ses statuts. M. Flood avait depuis présenté un projet à la lé-

gislature d'Irlande, pour demander que le parlement d'Angleterre annulât ce même acte, par une déclaration expresse qu'il renonçait, non-seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir, à soumettre l'Irlande à ses lois. M. Grattan eut le malheur de combattre cette proposition raisonnable, ce qui lui fit perdre un peu de sa popularité. Mais il la regagna, lorsqu'en 1785 il s'opposa avec la plus grande énergie à l'admission des propositions faites par un agent du ministère, sous le nom de *propositions d'ordre*, et qui avaient pour but de détruire l'indépendance que le parlement d'Irlande venait d'acquérir. L'une de ces propositions était, « que le parlement d'Irlande, en » considération de la faveur qui » lui était accordée de participer » également avec la Grande-Bre» tagne à tous les avantages com» merciaux, *adopterait et donnerait* » *force de loi* aux actes du parle» ment d'Angleterre qui pouvaient » être relatifs à son commerce, » etc.» Depuis ce moment, sa popularité ne fit qu'augmenter, et le peuple l'aimait autant que les ministres en avaient peur. Le club wigh le reconnaissait pour son chef. En 1800, M. Grattan s'opposa fortement à la réunion des royaumes d'Angleterre et d'Irlande. Etant malade, comme lord Chatam, à l'époque de la guerre de l'indépendance en Amérique, il se fit porter au parlement pour combattre, par un discours mâle et vigoureux, l'acte de réunion, et fut reconduit en triomphe à l'issue de la séance. Il se battit ensuite en duel, avec M. Corry, du parti opposé, et le blessa au bras; ce qui donna lieu aux wighs de Londres de célébrer sa victoire. Lors de la rentrée de Napoléon, en 1815, on fut un peu étonné de voir M. Grattan faire scission avec ses amis, et se prononcer avec le parti de la cour, pour la guerre contre la France. M. Grattan, qui possédait à un degré si éminent toutes les qualités de l'orateur, passera toujours pour un des hommes les plus éloquens qui aient illustré la tribune anglaise sur la fin du 18e siècle. Il est mort à Londres, en 1820, âgé de 74 ans.

GRAVANDER (Laurent-Frédéric), né à Sund, en Westmanie, près la ville de Noza, en 1778, fit ses études à Upsal, et fut reçu médecin en 1804. Partisan enthousiaste de la vaccine, on rapporte que le nombre des enfans qu'il vaccina, s'est monté à plus de 5,000 dans le cours des années 1805 à 1810. Le gouvernement lui decerna, en récompense de ses services, une somme de 3000 fr. et une médaille. M. Gravander, atteint, à l'âge de 37 ans, d'une maladie contagieuse, qui s'était répandue dans le district de Fahlun, mourut le 7 mars 1815, en prodiguant ses soins aux malades attaqués de ce fléau. M. Gravander, médecin et littérateur, a publié un poëme intitulé : *la Source de la sagesse*, et un autre *sur Hercule*. Il a fait paraître dans le *Journal de la littérature et du théâtre*, imprimé à Stockholm, plusieurs morceaux de poésie très-intéressans. L'académie suédoise a couronné en 1810, sa traduction de deux morceaux des *Métamorpho-*

*ses d'Ovide*; et en 1811, une imitation d'un épisode de Virgile, et de l'ode d'Horace sur *le bonheur de la vie champêtre*. Il a publié plusieurs écrits scientifiques, et entre autres un *Mémoire sur la vaccine*.

GRAVE (Charles-Joseph de), né à Ursel en Flandre, fit ses études à l'université de Louvain, et s'adonna particulièrement à la philosophie, à la jurisprudence, à la culture des langues anciennes, et surtout des langues modernes du Nord. Au sortir de cette célèbre école, il vint s'établir à Gand, où bientôt il fut considéré comme un habile jurisconsulte; et quoique jeune encore, il fut proposé pour remplir les fonctions de conseiller au conseil de Flandre. Il refusa par modestie cette récompense que l'on décernait à ses talens avant l'âge ordinaire. Lorsqu'il ne put plus prétexter sa jeunesse, on songea de nouveau à l'introduire dans ce conseil. Les élections pour ces places avaient lieu au scrutin de liste, et de Grave eut la gloire d'apprendre que son nom s'était trouvé placé en tête de chaque scrutin. Il fut donc élu unanimement conseiller. Sa conduite dans cette place ne fit qu'accroître l'opinion avantageuse que, depuis long-temps, on avait conçu de son mérite. C'est à l'estime et à la confiance dont il jouissait que, lors de la réunion de la Belgique à la France, il dut l'avantage d'être nommé député au conseil des anciens par le département de l'Escaut. Il fit peu de sensation dans cette assemblée, quoiqu'on prétende qu'il fut au moment d'être enveloppé dans la proscription du 18 fructidor an 5. Il se retira d'un théâtre orageux sur lequel il n'avait paru que par devoir, étant, par caractère, incapable d'y jouer un rôle saillant, et il se livra aux sciences qu'il avait toujours aimées et cultivées. Fixé à Paris, il fit, dans les nombreuses et riches bibliothèques de cette ville, les recherches nécessaires pour construire l'édifice du singulier et systématique ouvrage qui parut en 3 volumes après sa mort. Cet ouvrage, fruit de l'amour aveugle de l'auteur pour son pays natal, et qui a eu peu de partisans, même dans ce pays, porte pour titre : *République des Champs-Élysées, ou Monde ancien*, ouvrage dans lequel on démontre principalement que les Champs-Élysées et l'enfer des anciens, sont le nom d'une ancienne république d'hommes justes et religieux, située à l'extrémité septentrionale de la Gaule, et surtout dans les îles du Bas-Rhin; que cet enfer a été le premier sanctuaire de l'initiation aux mystères, et qu'Ulysse y a été initié; que la déesse Circé est l'emblème de l'église élysienne; que l'Élysée est le berceau des arts, des sciences et de la mythologie; que les Élysiens, nommés aussi, sous d'autres rapports, Atlantes, Hyperboréens, Cimmériens, etc., ont civilisé les anciens peuples, y compris les Égyptiens et les Grecs; que les dieux de la fable ne sont que les emblèmes des institutions sociales de l'Élysée; que la voûte céleste est le tableau de ces institutions et de la philosophie des législateurs atlantes; que l'aigle céleste est l'emblème des

fondateurs de la nation gauloise ; que les poëtes Homère et Hésiode sont originaires de la Belgique, etc. Les premières feuilles de cette singulière production étaient sous presse lorsque l'auteur mourut subitement, le 11 thermidor an 13 (30 juillet 1805).

GRAVES (Richard), théologien et littérateur anglais, naquit à Mickleton, comté de Gloucester, en 1715. Il fit ses études à l'université d'Oxford, et se distingua de bonne heure par son application soutenue à l'étude des auteurs grecs les plus difficiles. Il sortit de ce collége pour aller étudier la médecine, qu'il abandonna ensuite pour la théologie. En 1740, il prit les ordres sacrés, et obtint une cure dans les environs d'Oxford, où il se maria peu de temps après. En 1750, il fut nommé curé de Claverton, près de Bath; il y établit une école qu'il dirigea lui-même pendant 30 ans. En 1763, il réunit à sa cure celle de Kilmersdon, et la place de chapelain de lady Chatam. Graves a composé un très-grand nombre d'ouvrages: 1° *le Feston, ou Recueil d'épigrammes, avec un Essai sur ce genre de composition*, in-12; 2° *Invitation à la race emplumée*, 1763; 3° *le Don Quichotte spirituel*, 3 vol. in-12, 1772; c'est une satire ingénieuse et plaisante des prédicateurs méthodistes anglais; 4° *Columelle, ou le malheureux Anachorète*, conte dialogué en 2 vol.; 5° *Euphrosine*, recueil de poésies; 6° *Galateo, ou Traité sur la politesse*, trad. de l'italien, de Della Casa; 7° *Souvenirs de quelques particularités de la vie de Shenstone*, 1778; 8° *Lucubrations composées d'Essais*, etc., en vers et en prose, 1786, in-8°; 9° *Eugène, ou Anecdotes du vallon d'Or*, 2 vol. in-12. Londres, 1785; 10° *Rêveries de la Solitude*, contenant des essais en prose, une nouvelle traduction du Muscipula, des poésies originales, in-8°, 1793; 11° *la Vie de Commode*, par Hérodien; *Hiéron, sur l'état de la royauté*, par Xénophon, in-12, 1793; 12° *le Fils du Fermier*, conte en vers; 13° *Plexippus, ou le Plébéien ambitieux*, 2 vol.; 14° *les Méditations d'Antonin*; 15° *Sermons* sur différens sujets de religion, in-8°, 1799; 16° *Amusemens solitaires, ou Récréations d'un Vieillard*, 1801; 17° *l'Invalide, ou les Moyens de prolonger la vie*, in-12, 1805; 18° *la Coalition, ou la répétition de l'opéra pastoral d'Echo et Narcisse*, comédie en 3 actes; 19° *l'Amour de l'ordre*, poëme. Graves mourut à l'âge de 90 ans, le 23 novembre 1804, peu de temps après qu'il eut composé l'*Invalide*.

GRAVES (le chevalier de), était colonel du régiment d'Orléans avant la révolution. Appelé à remplacer au ministère de la guerre M. de Narbonne, en 1792, il ne tarda pas à être accusé par Dumouriez des désastres de l'armée de Flandre. Il donna sa démission le 8 mai, et fut, le 27 août suivant, sur la demande de Cambon, décrété d'accusation. Il prévint son arrestation, en quittant la France où il ne revint qu'en 1800. En 1802, il figura sur la liste des notables du département de la Seine, et il paraît que c'est le dernier signe qu'il ait donné de son existence politique. Il serait difficile de dire quelle était

l'opinion du chevalier de Graves, car les jacobins le considéraient comme royaliste, et les royalistes le traitaient de jacobin; il est constant néanmoins, que pendant son court ministère, il donna à Louis XVI des preuves de fidélité et de dévouement. Voici comment s'exprimait à son égard la célèbre et infortunée madame Roland : « C'était, dit-elle, un petit » homme que la nature avait fait » doux, à qui ses préjugés inspi- » raient de la fierté, que son cœur » sollicitait d'être aimable, et qui » faute d'esprit pour les concilier, » finissait par n'être rien. » Le chevalier de Graves qui, pendant son séjour en Angleterre, résidait dans le voisinage de Kensington, au lieu d'ourdir des intrigues contre la France, chercha dans l'étude un adoucissement contre la proscription; et cette circonstance aurait sans doute obtenu de Mme Roland, femme si noblement patriote, une opinion plus favorable.

GRAVINA (Charles, duc de), né à Naples, en 1747. Il paraît qu'il était fils naturel de Charles III, qui lui conféra le titre de duc de Gravina. Il suivit ce monarque lorsqu'en 1758, il passa du trône de Naples sur celui d'Espagne. Après avoir fait ses études à Carthagène, dans l'académie des gardes-marines, il fit ses premières armes contre les Algériens, sous les ordres du fameux Barcelo, et obtint, encore fort jeune, le commandement de 2 frégates, avec lesquelles il parvint à mettre les côtes d'Espagne à l'abri des entreprises des Barbaresques. Il accompagna ensuite dans différentes expéditions les amiraux Cardova et Massaredo, et partout donna des preuves de talent et de bravoure. En 1793, dans la guerre contre la France, il commandait une division de la flotte de l'amiral Dangara, lors de la honteuse remise de Toulon aux Anglais, et débarqua avec les troupes espagnoles dans cette ville. Il combattit plusieurs fois à leur tête, et fut blessé le 1er octobre, à la reprise du fort Pharon. Il avait été chargé, en 1794, de secourir Collioure avec une escadre; mais il arriva trop tard, et ne put sauver ce poste important. A la défense du château de Roses, attaqué par 8,000 Français, il parvint à conserver cette place, dont la reddition aurait décidé du sort de la campagne. Cette belle action conserva 10,000 hommes à l'Espagne, et valut à Gravina le titre de contre-amiral. Malgré les éminens services rendus à la monarchie espagnole, il fut néanmoins disgracié sur la fin de 1795, et mis pendant quelque temps en arrestation. Mais ayant été réintégré, et la France ayant formé une alliance avec l'Espagne, il commanda une escadre destinée à protéger la malheureuse expédition française, dirigée en 1802 contre les Noirs de Saint-Domingue. En mai 1804, il vint à Paris en qualité d'ambassadeur extraordinaire de son gouvernement, et y reçut l'accueil le plus distingué, et les honneurs et prérogatives d'amiral français. Il fut également ambassadeur de la reine d'Étrurie auprès de Napoléon. Il reprit ensuite le service pour lequel la nature semblait l'avoir fait naître,

et fut toujours disposé à seconder la marine française dans toutes les occasions qui se présentaient. En 1805, lorsque le cabinet de Madrid, réuni à celui des Tuileries, sentit la nécessité de faire un grand et dernier effort pour combattre l'ambition et l'énorme prépondérance maritime de l'Angleterre, la flotte espagnole commandée par Gravina se réunit à celle de Villeneuve, dans le port de Cadix. L'escadre anglaise, commandée par Nelson, était à la vue de cette ville. Les deux amiraux sortirent pour l'attaquer, malheureusement dans la saison la plus difficile pour les marins, c'était le 21 novembre, et ce jour-là même la mer était tourmentée par une furieuse tempête. Vis-à-vis du cap de Trafalgar, les deux escadres se rencontrèrent. Jamais dans les fastes de la marine, il n'y eut un combat plus opiniâtre; de part et d'autre on se battait avec le dernier acharnement. Les vaisseaux anglais furent très maltraités; mais les Espagnols eurent la douleur de voir leur marine détruite dans ce terrible combat. Nelson y fut blessé mortellement; et Gravina, après avoir combattu pendant 3 heures avec un courage héroïque contre 3 vaisseaux anglais, fut blessé grièvement, et succomba au bout de 3 mois à ses blessures. Gravina jouissait de la réputation d'un habile marin, et d'un excellent amiral. Il avait été nommé capitaine-général des armées navales espagnoles; et il était digne de cet honneur par les sages réformes qu'il a introduites dans la marine de cette nation, par l'encouragement qu'il a donné à l'étude de cette science difficile, et par l'établissement qu'il a fait de plusieurs écoles de pilotage et d'artillerie. Il était décoré de presque tous les ordres d'Espagne. Quoiqu'il ne fût pas très-bien avec le ministre favori, Godoï, prince de la Paix, cependant il a toujours été reçu à la cour avec une distinction particulière. Sa bravoure, ses talens et la noblesse de son caractère, l'ont fait généralement regretter.

GRAY (SIR C.), général anglais, chargé en septembre 1793 d'aller prendre le commandement des Indes occidentales. Au mois de février 1794, il débarqua à la Martinique, profita du moment où elle était dégarnie de troupes, et s'en rendit maître à la suite de plusieurs combats contre les mulâtres unis à quelques blancs; la Guadeloupe et les îles des Saintes eurent aussi le même sort peu après. Il fut rappelé en Europe à la fin de 1794, et se vit accusé, ainsi que l'amiral Servis, d'avoir abusé de son autorité pour maltraiter dans les colonies françaises les blancs qui s'étaient volontairement soumis aux Anglais. Il provoqua lui-même l'examen de cette dénonciation, fut déclaré innocent, et le parlement lui décerna même des remercîmens pour sa conduite dans ces expéditions.

GREEN (N.), savant professeur de Halle, mort dans cette ville en 1799. C'est à lui que l'Allemagne doit le premier livre élémentaire de la nouvelle chimie, dont il a tâché de répandre les lumières par son *Journal de physique;* il en a paru 12 volumes. C'est à lui

aussi qu'on doit principalement l'application de la théorie antiphlogistique à la médecine.

GREFFULHE (LE COMTE DE), né en Belgique, s'était enrichi considérablement dans la banque, et avait acheté de grandes propriétés en France, notamment dans le département de Seine-et-Marne. Il était inspecteur des gardes nationales de ce département en 1815, et suivit le roi à Gand après les événemens du 20 mars. Lors de la seconde restauration, il reçut pour récompense des lettres de naturalisation, et le 9 mars 1819, il fut nommé membre de la chambre des pairs. Le comte de Greffulhe a toujours fait un noble usage de sa fortune. Dans la disette de 1816, qui affligea tant de départemens déjà appauvris par deux invasions, on le vit ouvrir de nombreux ateliers de charité dans ses terres, afin de procurer de l'occupation aux malheureux qui en manquaient. En 1815, il avait fait l'abandon, entre les mains du préfet de la Seine, de la somme de 18,500 fr., à laquelle il avait été taxé dans l'emprunt forcé de 100 millions, que le gouvernement avait imposé, au second retour du roi, pour subvenir aux besoins du moment. A ce trait, on doit encore ajouter qu'il a été un des propagateurs du système d'instruction mutuelle, et qu'il avait fondé à ses frais une des premières écoles à la *Lancaster* qu'on ait formées à Paris. Le comte de Greffulhe mourut le 24 février 1820.

GREGOIRE (HENRI, COMTE), ancien évêque de Blois, est né le 4 décembre 1750 à Vetro, près de Lunéville. Son existence sociale et littéraire, sa vie politique et religieuse, présentent une carrière de cinquante années qui appelle l'observation et l'intérêt des contemporains, en raison des persécutions et des hommages, de la haine et du respect, dont elles ont été et sont toujours l'objet. Un caractère inébranlable, qui a vu la liberté dans la religion et la religion dans la liberté, a dû et doit encore à présent blesser les passions de ceux pour qui la liberté n'est qu'une usurpation et la religion qu'un moyen de tyrannie. C'est la guerre du bon et du mauvais principe, c'est celle que les ennemis du lien social et de la vérité évangélique, voudraient peut-être honorer du nom de guerre du bien public, tout en s'efforçant de livrer la France au fanatisme, à la délation, et à ces fléaux qui produisent à la fin les guerres civiles et les vengeances révolutionnaires. Henri Grégoire ne peut être considéré séparément comme citoyen, comme homme public, et comme membre de l'Église, parce que ces trois conditions paraissent avoir été inséparables dans ses actions comme dans ses nombreux ouvrages. Il fut, dès le commencement de la révolution, et sous tous les gouvernemens, ce qu'il est encore à présent, le serviteur de Dieu et l'ami des hommes. Dans sa première jeunesse, il se livra à l'étude du droit des gens et à celle du droit public; et il sentit dès lors que le précepte évangélique, dans toute son extension naturelle, était le réformateur légal de ces deux doctrines politiques. Quelques ouvrages lit-

téraires l'annoncèrent de bonne heure au monde savant. En 1772, son *Éloge de la poésie* fut couronné par l'académie de Nanci. En 1778, il donna un *Essai sur l'amélioration politique, physique et morale des juifs;* cet écrit, alors neuf et hardi, fut couronné par l'académie de Metz, et traduit en anglais. M. Grégoire était alors curé d'Embermenil; on vit avec intérêt un ministre catholique appeler la protection de la chrétienté sur une nation malheureuse. Le clergé de France applaudit lui-même aux efforts du pasteur, dont le presbytère était un asile ouvert à tous les besoins des hommes de la campagne. Le curé Grégoire avait conçu le beau projet d'étendre leur éducation religieuse et industrielle, et avait mis à leur disposition une bibliothèque qu'il avait composée des meilleurs livres de piété, et des principaux ouvrages sur l'économie rurale, et sur les diverses branches d'industrie applicables aux travaux champêtres. Quelques voyages en Brisgaw, en Souabe et en Suisse, où il avait été accueilli par Gessner, Lavater, Ochs, et plusieurs autres savans de cette dernière contrée, avaient déjà établi sa réputation hors de France, et commencé cette correspondance étrangère qui subsiste encore aujourd'hui dans l'intérêt de l'humanité et celui de la science, entre les hommes les plus remarquables du globe et l'ancien évêque de Blois. En 1789, le curé Grégoire fut nommé membre des états-généraux par le clergé de sa province. Il assista avec quatre autres ecclésiastiques à la fameuse séance du Jeu-de-Paume à Versailles. A la séance royale, il proposa, après que le roi fut sorti, de s'occuper aussitôt de la constitution. Le dimanche 14 juillet n'était pas jour de séance; mais en raison des mouvemens tumultueux qui agitaient Paris et Versailles, les députés avaient cru devoir se réunir. M. de Pompignan, archevêque de Vienne, alors président de l'assemblée, était malade. Le curé Grégoire, l'un des secrétaires, fut choisi pour occuper le fauteuil. La réunion n'était pas légale, et rien n'était soumis à la délibération; mais il importait de cimenter l'union entre les députés, et de montrer aux citoyens qui obstruaient les tribunes et les avenues de l'assemblée, que leurs représentans opposaient aux orages la religion de leurs sermens, et ne se sépareraient point sans avoir établi la constitution. Tel fut l'objet du discours improvisé par le curé Grégoire. Il le termina heureusement par ce célèbre passage d'Horace:

> Si fractus illabatur orbis
> Impavidum ferient ruinæ.

Le succès de cette brillante improvisation ne fut point douteux. La séance fut déclarée permanente, et les députés passèrent la nuit dans la salle. Lors de l'importante discussion sur la *Déclaration des droits*, le curé Grégoire demanda qu'on y plaçât le nom solennel de la divinité et qu'on y joignît une *déclaration des devoirs*. Cette seconde partie de la proposition de M. Grégoire réfute suffisamment les déclamations de M. Lacretelle le jeune sur la prétendue omission de la *déclaration des de-*

*voirs*, et sert à faire apprécier l'impartialité de ce singulier historien de la révolution. La suppression des *annates* demandée par M. Grégoire à la célèbre séance du 4 août, fit partie des mesures adoptées par l'assemblée. qui, dans cette soirée, sépara le froment de l'ivraie, rendit à Dieu ce qui était à Dieu, et enleva à l'église de Rome ce qui appartenait aux citoyens de la France. La tribune nationale vit se succéder à cette époque les opinions du curé d'Embermenil en faveur des juifs, et celles en faveur des Nègres et des hommes de couleur. La question de l'esclavage des Noirs déjà décidée par la France, n'a été malheureusement résolue pour l'Europe que trente ans après, par l'abolition de la traite, qui est l'*habeas corpus* de la liberté des Noirs. Lors de la discussion sur la *sanction royale*, M. Grégoire se prononça pour le *veto suspensif*. Dans la discussion relative à la contribution égale à un marc d'argent exigée pour la jouissance des droits de citoyen actif, il combattit le décret qui la proposait. Il vota lui quatrième contre la proposition qui fixait à 25 millions la liste civile du roi. Quand il fut question du serment du clergé, les curés députés, réunis à d'autres ecclésiastiques au nombre de 80, discutèrent cette question, qui toutefois n'en était pas une aux yeux de la doctrine constitutionnelle; un grand nombre d'entre eux prêta serment, M. Grégoire fut le premier. Quatre évêques les imitèrent; d'autres évêques députés et non députés étaient également disposés à le prêter; mais ils furent entraînés par l'aristocratie des autres prélats de l'assemblée, qui eurent la maladresse de croire que leur refus sauverait les biens du clergé. Ainsi c'était Mammon qui défendait le temple du Seigneur, et c'était aussi la noblesse laïque qui soutenait les prétentions du clergé, parce qu'elle regardait les bénéfices de l'église comme son patrimoine. Les travaux législatifs de M. Grégoire conciliaient ses devoirs politiques et ses devoirs religieux. Après avoir prêté son serment, il avait prononcé ces paroles remarquables : « La foi est inviolable et » intacte: si elle était froissée, plutôt » mourir que d'en violer les prin- » cipes; il ne s'agit donc que de la » discipline. Je crois que les dé- » crets rendus nous ramènent à » celle de l'Église primitive : mais » quand même (ajoutait-il en s'a- » dressant aux évêques), quand » même vous penseriez qu'il y a » quelques points disciplinaires » préférables à ceux que l'on vous » propose, dès que la foi et les » mœurs sont sauvées pour le bien » inappréciable de la paix et de l'u- » nion, adoptez les règlemens dont » il est question. » Les hommes de mauvaise foi, qui poursuivent toujours les hommes de bonne foi, ne manquèrent pas de dénaturer son discours et de calomnier l'orateur chrétien, en disant qu'il autorisait le parjure. M. Grégoire ne fut point nommé évêque par l'assemblée, comme le dit faussement une Biographie; il le fut par ceux à qui la constitution civile du clergé en donnait le droit. Il fut appelé simultanément aux siéges de Blois et du Mans

par les curés et les habitans de ces deux diocèses, et il accepta le premier, où, après sa carrière législative, il alla donner une année aux devoirs de l'épiscopat. Ce fut alors que l'administration départementale de Loir-et-Cher l'appela à sa présidence. Il trouva dans ces nouvelles fonctions un auxiliaire naturel à l'exercice de ses fonctions épiscopales, et à l'application de ses principes politiques. Il ne pouvait recevoir, en sortant de la législature, un témoignage plus flatteur de la reconnaissance et de l'estime de ses diocésains. Mais il fut bientôt après encore appelé par eux à remplir des devoirs plus austères sur les bancs de la convention nationale. L'horizon politique était devenu plein d'orages. Ces orages étaient suspendus sur la tête la plus sacrée, sur celle du roi, et menaçaient également et les amis et les ennemis de la liberté nouvelle. Il n'était plus question de conserver un roi : il était question de condamner ou de sauver Louis XVI. Un des moyens de le sauver était suggéré par la rigueur de l'époque elle-même, c'était l'abolition de la royauté. L'évêque Grégoire se leva et improvisa un discours pour demander cette abolition et proclamer la république. Cette opinion alors si applaudie, et devenue si hostile depuis huit ans contre l'orateur qui la prononça, renfermait cette phrase que divers écrits de ce temps de violence prirent pour épigraphe : « L'histoire des rois est le martyrologe des nations. » Depuis long temps M. Grégoire projetait, avec son ami et son collègue Baudin des Ardennes, de faire abolir la peine de mort. Le procès de Louis XVI lui fournit l'occasion de provoquer cette abolition; et dans le discours qu'il prononça sur le jugement du roi, il demanda hautement que la peine de mort fût abolie, et que *le roi fût le premier à profiter du bénéfice de la loi.* Voilà ce qu'on a voulu qualifier de provocation à la mort. La Savoie venait d'être réunie à la France. M. Grégoire, membre du comité diplomatique chargé du rapport, fut envoyé avec trois autres conventionnels, en qualité de commissaire dans le nouveau département du Mont-Blanc. Le procès de Louis XVI s'instruisait toujours à la convention pendant leur mission. Les trois collègues de M. Grégoire rédigèrent une lettre par laquelle ils demandaient à la convention que le roi fût condamné à la mort. M. Grégoire refusa de signer cette lettre, déclarant : 1° qu'en sa qualité d'ecclésiastique il ne pouvait prononcer cette peine; 2° que dans le cas où il la prononcerait, il se mettrait en contradiction avec sa propre opinion récemment émise à la tribune pour la suppression de la peine capitale. Il résulta de l'opposition de M. Grégoire, que les mots *à la mort* furent effacés, ainsi qu'il est constaté par l'original de la lettre déposé aux archives de l'hôtel Soubise. Il nous semble que certains orateurs de la chambre de 1819, à qui l'opinion de M. Grégoire, pour l'abolition de la peine capitale, applicable spécialement à Louis XVI, n'aurait pas paru une preuve suffisante de son opposition à la mort du roi, l'eussent

trouvée plus que complète dans la lettre des quatre commissaires de la Savoie, et surtout dans l'appel nominal des votans qui fait partie du procès-verbal du jugement. Cette question est jugée par tous ceux qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. Le comté de Nice et la principauté de Monaco ayant été réunis à la république sous le nom de département des Alpes-Maritimes, M. Grégoire y fut envoyé comme commissaire. Revenu à Paris, il fut nommé membre du comité d'instruction publique. Il y préparait un rapport, quand on vint lui apprendre que Gobel, évêque de Paris, et plusieurs de ses vicaires venaient d'abdiquer au sein de la convention, et que d'autres ecclésiastiques, ainsi que des ministres protestans, y abjuraient le christianisme. M. Grégoire se rendit à la convention, et repoussant avec indignation les instances qui lui furent faites pour suivre le même exemple, il s'élança à la tribune, et dit : « J'entre ici, » n'ayant que des notions très-va- » gues sur ce qui s'est passé avant » mon arrivée. On me parle de sa- » crifices à la patrie, j'y suis habi- » tué. S'agit-il d'attachement à la » cause de la liberté ? mes preuves » sont faites depuis long-temps. » S'agit-il des revenus attachés aux » fonctions d'évêque? je vous les » abandonne sans regrets. S'agit- » il de religion ? cet article est » hors de votre domaine, et vous » n'avez pas le droit de l'attaquer. » J'entends parler de fanatisme, » de superstition. Je les ai toujours » combattus. Mais qu'on définisse » ces mots, et l'on verra que la » superstition et le fanatisme sont » diamétralement opposés à la re- » ligion. Quant à moi, catholique » par conviction et par sentiment, » prêtre par choix, j'ai été délégué » par le peuple pour être évêque; » mais ce n'est ni de lui, ni de » vous, que je tiens ma mission. » J'ai consenti à porter le fardeau » de l'épiscopat dans un temps où » il était entouré d'épines. On m'a » tourmenté pour l'accepter, on » me tourmente aujourd'hui pour » me forcer à une abdication qu'on » ne m'arrachera jamais. Agissant » d'après les principes sacrés qui » me sont chers, et que je vous » défie de me ravir, j'ai tâché de » faire du bien dans mon diocèse. » Je reste évêque pour en faire en- » core. J'invoque la liberté des cul- » tes. » Celui qui à une pareille époque osait prononcer de telles paroles à la tribune de la convention, devait être à jamais insensible à toute espèce de persécution. Il était difficile de demander le martyre avec plus d'énergie. Cependant l'impression de cette improvisation audacieuse fut profonde; et malgré les invectives de la tribune, les placards affichés contre lui dans les rues, et les menaces de la Montagne, il ne fut ni déclaré indigne, ni même exclu du comité d'instruction publique. La haine s'accrut toutefois encore contre lui à la publication de deux écrits qu'il intitula, l'un *Contre les persécuteurs en matière de religion*, et l'autre, *Contre la translation du dimanche au décadi*. Plus tard, il osa réclamer à la tribune *la liberté des cultes*. Son opinion fut vingt fois interrompue par les plus violentes

clameurs et de menaçantes apostrophes; mais elle atteignit toutefois l'esprit public, et elle eut en peu de jours beaucoup d'éditions. Dans le même temps, une pastorale de l'évêque Grégoire *sur le rétablissement du culte*, était criée dans les rues. La convention, qui avait refusé la liberté des cultes, demandée par M. Grégoire, se vit forcée de céder à l'expression de la volonté générale mise en mouvement par cet orateur, et l'accorda sur la demande d'un autre député dont le discours insultait à tous les cultes. Les lumières sont éminemment favorables à la vraie religion et à la vraie liberté; aussi ce fut M. Grégoire qui, au nom du comité d'instruction publique, présenta des mesures répressives contre la destruction des monumens des arts. Il obtint aussi de la convention une somme de 100,000 écus pour encourager et récompenser les savans, les gens de lettres et les artistes. Cette somme leur fut répartie sur un rapport de Chénier. Les travaux de M. Grégoire au comité d'instruction, indépendamment de ses rapports sur *l'éducation*, sur *les livres élémentaires*, et sur *la nécessité politique de propager l'usage de la langue nationale et d'abolir progressivement tous les patois*, embrassèrent encore *les jardins botaniques, l'agriculture, les fermes expérimentales* et *les bibliothèques*. Les importans établissemens du *bureau des longitudes* et du *Conservatoire des arts et métiers* sont dus à ses soins. Sur sa proposition, une correspondance étendue avec les savans étrangers par l'intermédiaire de nos agens diplomatiques et consulaires, fut résolue dans le comité, et la réciprocité des lumières fut établie entre la France et l'Europe. L'esprit religieux que M. Grégoire ne cessait de manifester, trouvait un aliment de plus dans ce système d'affiliation littéraire qui contribuait à l'union de la grande famille des hommes. Ce sentiment tout-puissant sur ses actions, et qui avait tant de fois bravé les fureurs des *Montagnards*, le porta à demander aussi à la convention la liberté des prêtres réfractaires entassés sur les pontons de Rochefort. Il suivit avec opiniâtreté cette affaire au terrible comité de salut public, et il obtint l'élargissement de ces malheureux. L'un d'eux, l'abbé Labiche de Limoges, a publié la relation de leur captivité, mais on ne sait pourquoi il s'est abstenu de dire que sa liberté et celle de ses compagnons avait été provoquée par *un Évêque assermenté*. Après la convention, M. Grégoire passa au conseil des cinq-cents, et de là, après le 18 brumaire, au corps-législatif qu'il présida, ainsi qu'il avait présidé l'assemblée constituante et la convention. Choisi pour être l'orateur de la députation aux trois consuls, il eut soin de leur rappeler que la souveraineté nationale planait sur tous les pouvoirs; Bonaparte, dans sa réponse, rendit alors hommage à ce principe. Peu de temps après, l'évêque de Blois fut consulté par le premier consul sur un projet de concordat qu'il combattit, et sur lequel il composa cinq mémoires. Les détails de cette af-

faire sont exposés dans l'*Essai sur les libertés des églises*, par M. Grégoire (2e édition, pag. 215 et suivantes). Dans cet important ouvrage, l'auteur réfute victorieusement l'erreur qui attribue à ce concordat le rétablissement du culte. On sait que ce concordat, qui vint tout-à-coup surprendre la France, ne rétablit que la solennité du culte et les relations avec la cour de Rome. Il est bien prouvé que 4 ans auparavant, sur 40,000 paroisses, le culte était rétabli dans plus de 32,000, et que plus de 4000 étaient en réclamation pour leurs églises. Depuis le commencement de la révolution les évêques assermentés, à qui était dû uniquement le rétablissement du culte, notamment depuis la fin de la terreur, avaient publié une collection de 18 vol. in-8°, sous le titre d'*Annales de la religion*, et un recueil de *lettres encycliques*, espèce de code de discipline adapté aux circonstances difficiles où se trouva la religion après la persécution. Dans cet espace de 3 ou 4 ans il fut tenu environ 80 synodes, 10 ou 12 conciles métropolitains; et 2 conciles nationaux dont les actes sont imprimés, eurent lieu en 1797, et en 1801. M. Grégoire prouve ainsi que le culte était rétabli avant le concordat, dont la discussion n'appartient point à la nature de cet ouvrage. L'évêque de Blois fut nommé sénateur à sa troisième présentation par le corps-législatif. Au sénat, toujours fidèle aux principes qu'il professait depuis 15 ans, il fit constamment partie de cette minorité qui fut de 5 personnes, y compris M. Grégoire, au sujet de l'avénement de Napoléon à l'empire. Lors de la communication que l'empereur fit au sénat pour la création d'une noblesse, celle des titres héraldiques et des majorats, l'évêque de Blois vota seul contre l'adresse obséquieuse du sénat. La même austérité de principes le porta à signer la déchéance de l'empereur en 1814, et à refuser, en 1815, en sa qualité de membre de l'institut, de signer l'acte additionnel. A l'époque de la première restauration, il fut proposé au sénat de faire en corps une visite à *Monsieur*, lieutenant-général du royaume; l'opinion de M. Grégoire fut que préalablement le roi acceptât les bases d'une constitution qui garantirait la liberté. Sa proposition fut rejetée. Ce fut alors qu'il publia, sur la *Constitution de* 1814, un écrit qui eut 4 éditions à Paris, et d'autres dans les départemens. L'ordonnance d'*épuration* de l'institut atteignit l'évêque de Blois; il partagea sans se plaindre, avec une vingtaine de ses collègues, cette épuration contresignée *Vaublanc*, ministre passager, que l'un de nos plus respectables écrivains, M. Lacrételle aîné, a si bien nommé le *Maupeou de la littérature*. M. Grégoire, un des fondateurs de l'institut, a dû se rappeler souvent, depuis son élimination, le *sic vos non vobis*, citation devenue si familière à tant de Français, à qui il n'est plus resté d'autre fortune que leur conscience. La privation non du caractère d'évêque, mais celle de son siége épiscopal, avait précédé l'exclusion de l'ins-

titut. D'autres épreuves lui étaient réservées. Il vivait retiré au village d'Auteuil, près Paris, quand le choix libre et imprévu des électeurs de l'Isère, appela M. Grégoire en 1819, à la députation nationale. Cette élection, qu'il n'avait point provoquée, devint tout à coup pour lui la source d'une nouvelle disgrâce. Il fut déclaré indigne, celui qui avait proclamé la liberté des cultes, qui, loin d'avoir voté la mort de Louis XVI, avait, en faveur de ce prince, demandé l'abolition de la peine capitale, celui qui avait délivré les prêtres réfractaires des pontons de Rochefort! L'ouvrage intitulé *les Ruines de Port-Royal*, avait ameuté depuis quelques années contre M. Grégoire tout le parti janséniste et l'armée de la foi. C'était assez sans doute de tels ennemis pour succomber. Cependant M. Grégoire, dans une lettre datée d'Auteuil, le 28 septembre 1819, avait accepté la nomination des électeurs de l'Isère, et leur avait renouvelé sa profession de foi politique, sociale et religieuse. «Religion, vertu, liberté, sciences, amitié, tels sont les objets »qui occupèrent mon esprit et »mon cœur, et tel je serai jusqu'au tombeau qui bientôt doit »me recevoir.» L'histoire associera à l'inflexible persistance de M. Grégoire à remplir le vœu du département de l'Isère, l'inébranlable conscience de M. Dupont de l'Eure, qui se leva pour défendre l'intégrité de la chambre, les électeurs et l'élu de l'Isère. Le 1er janvier 1820, parut une seconde lettre de M. Grégoire aux électeurs de ce département : cette lettre vigoureuse, que l'on peut appeler *le factum* de la morale et de la liberté civile et religieuse, se termine ainsi : «..... Un coup d'état m'écarte du poste où d'autres avec »plus de talent et non avec plus »zèle, défendront les droits de la »grande famille, et ceux d'une »contrée qui, l'une des premières, aux yeux de la France, fit »briller le flambeau de la liberté; »fasse le ciel que ce coup d'état »ne retombe pas sur ses auteurs, »et qu'il n'aggrave pas le sort »de notre malheureuse patrie! etc.». Depuis cette dernière persécution, l'étude, la retraite, sa renommée plus qu'européenne, et sa correspondance avec toutes les parties du globe qui recèlent un homme savant, ami de ses semblables, n'ont cessé de combler l'ancien évêque de Blois de ces biens, contre lesquels la haine et le fanatisme ne peuvent rien, parce que toutes les passions se brisent contre une conscience sans reproche, et toutes les calomnies contre une âme élevée. Parvenu à l'âge de 73 ans, sain de corps et d'esprit, se voyant près du port, au milieu des orages, il continue dans l'intérieur d'une vie privée et laborieuse, la mission du philosophe chrétien, qu'il avait entreprise, et qu'il a suivie sans relâche depuis ses plus jeunes années. Voici les principaux ouvrages de M. Grégoire *Éloge de la poésie*, discours qui a remporté le prix des belles-lettres à Nanci, en 1773. in-8°; *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, in-8°.

Metz, 1789, traduit en anglais, ouvrage couronné par la société royale de Metz, en 1788. *Lettre à MM. les curés lorrains et autres ecclésiastiques séculiers du diocèse de Metz*, le 22 janvier 1789, et *Nouvelle lettre d'un curé à ses confrères*, qui eut des éditions multipliées et contribua puissamment à la réunion du clergé avec le tiers-état. in-8°; *Mémoire en faveur des gens de couleur ou sang-mêlés de Saint-Domingue*, in-8°, Paris, 1789; *Lettre aux citoyens de couleur et Nègres libres de Saint-Domingue, etc.*, 1791, in-8°, Paris; *Lettre aux philanthropes sur les malheurs, les droits et les réclamations des gens de couleur de Saint-Domingue*, in-8°, Paris, 1790; *Réflexions générales sur les duels*, par M. Grégoire, en réponse à un ami à l'occasion du duel entre Barnave et Cazalès. *Lettre aux citoyens du département de la Meurthe*, 10 mai 1790, concernant les salines de la Lorraine, in-8°, Paris; *Observations sur le décret de l'assemblée nationale qui ordonne une circonscription des paroisses*, novembre, 1790, in-8°, Paris; *Mémoire sur la dotation des curés en fonds territoriaux*, 11 avril, 1790, in-8°; *Légitimité du serment civique des fonctionnaires ecclésiastiques*, 1791, et *Défense* de cet ouvrage, 1791, in-8°, Paris; *Adresse aux députés de la seconde législature*, 26 octobre, 1791, in-8°, Paris; *Desséchemens des marais, défrichemens et plantations, observations sur le rapport du comité d'agriculture; Nouveaux développemens sur l'amélioration de l'agriculture par l'établissement de maisons d'économie rurale*, 16 brumaire an 2, in-8°; *Instructions sur les semailles d'automne*, adressées aux citoyens cultivateurs, le 2 primidi de brumaire an 2; *Opinion du citoyen Grégoire concernant le jugement de Louis XVI*, le 15 novembre 1792, in-8°, Paris; *Réponses du citoyen Grégoire, président, aux adresses de la société constitutionnelle de Londres*, le 30 novembre 1792, in-8°, Paris; *Adresse aux habitans du Valais*, par Grégoire, citoyen français, in-8°, Paris; *Système de dénominations topographiques pour les places, rues et quais de toutes les communes de la république*, in-8°, Paris; *Rapport sur l'ordre de Malte*, in-8°, Paris; *Notice sur la colonie de Sierra-Leone, etc.*, lue le 2 pluviôse an 4; *Nouveaux détails sur le livre Pro lege, rege et grege, indirizzo a' cittadini del dipartimento dell' Alpi maritime*, in-8°, in Nizza, 1795. *Essai historique sur les arbres de la liberté*, petit imprimé, in-12, an 2 de la république; *Déclaration du droit des gens*, présentée à la convention nationale, lorsque le baron de Staël s'y présenta pour être reconnu ambassadeur de Suède près la république française; une foule de *Lettres pastorales* de l'évêque de Blois, à son installation, sur la *confirmation*, sur la *convocation des élèves au séminaire*, sur le *paiement des contributions publiques*, sur l'*organisation du culte dans les diocèses de Bourges, Moulins*, sur les *victoires remportées par les armées de la république*, etc., etc.; *Lettre encyclique de plusieurs évêques de France*, etc., 1795, et 2me *Lettre sur la discipline de l'Église*, 1795; *Traduction* de la Consulta-

tion publiée par la Faculté théologique de l'université de Fribourg, sur la validité des sacremens administrés par les prêtres assermentés du 20 mars 1798; Discours à la convention nationale, *sur la liberté des cultes*, an 3, 5 éditions; *Fête commémorative de la dernière persécution et du rétablissement du culte en France*, 4 juin 1797; *Fête séculaire de la fondation de l'évêché de Blois*, le 11 juin 1797, in-8°; *Compte rendu aux évêques réunis à Paris, par M. Grégoire, de la visite de son diocèse*, le 8 décembre 1796, in-8°. Paris; *Observations sur les calomniateurs et persécuteurs en matière de religion*, in-8°, Paris; *Lettre* de M. Grégoire à don Ramon Joseph de Arcé, archevêque de Burgos, grand-inquisiteur d'Espagne. Cet écrit, dirigé contre l'inquisition, ayant été traduit en espagnol, fut rapidement répandu dans la Péninsule et dans les possessions espagnoles de l'Amérique. L'inquisition lui opposa 3 ou 4 volumes de prétendues réfutations, ce qui n'a pas empêché la destruction du *Saint-Office* par les cortès de 1813. M. Villanueva, qui avait écrit contre l'ouvrage de l'évêque de Blois, chanta la palinodie et attaqua lui-même l'inquisition. *Observations sur ce qu'on appelle reservas en Espagne*; Discours prononcé *sur la fédération du 14 juillet 1792*; *Actes et décrets du synode de Blois en 1801*; deux *Instructions contre la translation du dimanche au décadi*, in-8°, Paris; *Conférences publiques sur le schisme de France, décrétées par le second concile national de 1801*; *Apologie de Las Casas, évêque de Chiappa*, le 22 floréal an 8; *Essai historique sur l'état de l'agriculture en Europe au XVI^me^ siècle*, an 12, en tête de la nouvelle édition d'Olivier de Serres, publiée par la société d'agriculture du département de la Seine, in-4°, Paris, in-8°; *de la Littérature des Nègres*, Paris, in-8°; traduit en anglais par M. Warden, et 2 traductions allemandes, dont l'une, par M. Ustert, conseiller-d'état, l'autre, anonyme à Berlin. *Essai historique sur les libertés de l'église gallicane*, 1818, 2 éditions, in-8°, Paris; *Annales de la religion*, 18 vol. in-8°, en commun avec plusieurs autres ecclésiastiques; *Chronique religieuse*, 6 vol. in-8°, en commun avec d'autres écrivains; *Geschichte des théophilanthropismes, ou histoire de la Théophilanthropie*. Cette histoire, traduite en allemand sur le manuscrit de l'auteur, fut imprimée à Hanovre, in-8°. 1806. Elle a été depuis insérée dans son Histoire des Sectes religieuses. *Histoire des sectes religieuses*, etc., 2 vol. in-8°, Paris, 1810; *Oraison funèbre de M. Sermet, évêque de Toulouse*, 1809, et *Oraison funèbre de M. Maudui, évêque de Saint-Dié*, 1819; *de la Constitution française de l'an 1814*, 4^me^ édition, in-8°, Paris, 1814; *Observations critiques sur le poëme de M. Joël Barlow*, The Colombiad, 1809; *Les ruines de Port-Royal*, en 1801, 2 éditions, nouvelle édition en 1809; *de la Traite et de l'esclavage des Noirs et des Blancs*, par un ami des hommes de toutes les couleurs, in-8°, Paris, 1815, traduit en anglais en 1815; *de la Domesticité chez les peuples anciens et*

*modernes*, 1814, in-8°, Paris; *Homélie* du citoyen cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, actuellement souverain pontife Pie VII, adressée au peuple de son diocèse dans la république Cisalpine, le jour de la naissance de Jésus-Christ, l'an 1797, traduite de l'italien, in-8°, Paris, 1814; trois éditions, dont la dernière est avec le texte italien en regard. Sur la traduction faite par M. Grégoire, on en a faite une en allemand à Sulzbach, 2 en espagnol, dont la première imprimée à Philadelphie, l'autre à Madrid; une en anglais à Philadelphie, une autre a paru à Londres dans l'*Orthodox journal*, et une en portugais à Lisbonne. *Recherches historiques sur les congrégations hospitalières des frères pontifes ou constructeurs de ponts*, i-8°, Paris, 1818; *Manuel de piété à l'usage des Noirs et des gens de couleur*, in-12, Paris, 1818; *Traité de l'uniformité de l'amélioration de la liturgie*, etc., in-8°, Paris, 1801; deux *Lettres aux électeurs du département de l'Isère*, in-8°, Paris, 1819 et 1820; *des Catéchismes qui recommandent et prescrivent le paiement de la dîme, l'obéissance aux seigneurs de paroisses*, etc., in-8°, Paris, 1821; *des gardes malades*, in-8°, Paris, 1818; *Observations critiques sur l'ouvrage de M. de Maistre*, de l'Eglise gallicane, etc., in-8°, Paris; *de l'Influence du christianisme sur la condition des femmes*, in-8°, Paris, 1821; *des Peines infamantes à infliger aux négriers*, in-8°, Paris, 1822; et enfin, un petit ouvrage intitulé : *Manuel de piété à l'usage des hommes de couleur et des noirs*, octobre 1822, 1 vol. in-12, avec 5 gravures; Paris, Beaudouin.

GRÉGOR (le chevalier Mac), né en Écosse, d'une famille très-ancienne dont il est aujourd'hui le chef, servit d'abord comme capitaine dans l'armée anglaise, en Espagne; il s'éleva bientôt par ses talens au grade de colonel, et fut décoré d'un ordre de chevalerie espagnole. Par suite d'une mésintelligence avec ses supérieurs, il quitta l'armée anglaise en 1811, et vint à Caraccas. Après le tremblement de terre qui détruisit une partie de cette ville, il servit dans la cavalerie de Vénézuéla. Lors de la capitulation de Miranda, il se rendit à Carthagène. Il se distingua ensuite à la prise de Barcelonne (d'Amérique), et par divers avantages remportés sur les troupes royales dans le courant de 1816. Dans l'une de ces affaires, il passa pour mort; et le soldat qui l'avait blessé d'un coup de sabre, fut décoré comme ayant délivré la cause royale d'un de ses plus dangereux adversaires. En mai 1817, Mac Grégor, à la tête d'une troupe de 500 hommes de diverses nations, rassemblés aux États-Unis, fit une expédition contre les Florides, et se rendit maître des îles Amélie, Marguerite, etc. Il publia une proclamation dans laquelle il annonça aux habitans de ces îles, que ceux d'entre eux qui ne voudraient pas jurer de maintenir l'indépendance, auraient six mois pour vendre leurs propriétés et s'éloigner. Néanmoins l'île d'Amélie ne resta pas long-temps au pouvoir des indépendans : cette position étant devenue un repaire de pirates, dangereux pour

tous les bâtimens qui faisaient le commerce dans ces parages, le gouvernement des États-Unis annonça : « qu'il se trouvait dans la » nécessité d'en prendre possession, pour faire cesser les dé» sordres qui avaient lieu sur ce » point; » mesure qui ne tarda pas à s'exécuter, malgré les protestations du commodore indépendant Amy, lequel fut forcé de s'embarquer à l'arrivée des troupes américaines. En 1818, Mac Grégor vint dans la Grande-Bretagne, pour y faire des levées destinées à renforcer les corps insurgés; et les journaux irlandais du mois de septembre, annoncèrent qu'il se proposait de partir avec des forces assez considérables, à l'effet de tenter une attaque contre la Nouvelle-Grenade. Afin de cimenter davantage ses engagemens avec les insurgés de l'Amérique méridionale, il s'est allié par un mariage à une famille de Caraccas.

GRÉGORIUS (Emmanuel-Frédéric), naquit à Camenz, dans la Haute-Lusace, en 1730, et mourut à Laubau, le 9 septembre 1800. Il commença ses études à Gorlitz, les termina à Wirtemberg, et fut ensuite co-recteur au lycée de Laubau. En 1758, il reçut les ordres, et en 1793, il fut nommé pasteur de la ville de Laubau. Grégorius a composé un grand nombre d'ouvrages de théologie, tous en latin et en allemand. Les principaux sont : 1° *Vies de plusieurs savans allemands, entre autres de Weickhmann et de Hasse ;* 2° *De B. Mart. Lutheri martyrio incruento è romani cœtûs monumentis*, in-4°, 1750, ibid.; 3° *De eruditis, quos reales vocant; adill. societat. latin. ienens.*, in-4°, 1751, Laubau; 4° *Du mérite des grands personnages, relativement à la langue allemande; Mémoire adressé à la société royale allemande à Kœnigsberg*, in-fol., 1751, ibid.; 5° *De Jani cultu apud veteres Romanos*, in-4°, 1752, ibid.; 6° *Notice généalogique et historique de la famille Henrici à Bautzen*, in-4°; 1753, Laubau; 7° *de l'Esprit prophétique de Jean-Frédéric, électeur de Saxe*, in-4°, 1753, ibid.; 8° *Préface de la Bible*, imprimée à Laubau; 9° *de Favorino arelatensi philosopho græcæ romanæque dictionis nitidissimo exemplari comment.*, 1 et 2, Laubau, 1755, in 4°; 10° *quelques Observations sur divers passages de l'Écriture sainte*, in-fol., 1755, ibid.; 11° *Spicilegium ad historiam Petri Ravennatis*, in-4°, 1772, ibid. Il a donné une *Notice de la description du voyage de Bernard de Breintenbach dans la terre-sainte;* une *Notice historique sur Gaspar Janitius, savant lusacien du XVI siècle*, une autre sur le *Speculum fatuorum* de J. Geyler, etc. Il a publié aussi dans les *annales littéraires* de Dresde, un mémoire sur la question : *si la légion thébéenne a réellement subi le martyre, sous le règne de Maximien.*

GRÉGORY (James), médecin écossais, membre de la société royale, naquit à Aberden, en 1753. Il commença ses études dans cette ville, et les termina à l'université d'Oxford et à celle d'Edimbourg, où en 1774, il se fit recevoir docteur en médecine; il parcourut ensuite la Hollande, la France et l'Italie, accompagné de M. Macdonald, au-

jourd'hui premier baron de la cour de l'échiquier, et il revint en Angleterre, en 1775, riche des connaissances précieuses qu'il avait acquises durant ses voyages. En 1776, il fut nommé professeur de physique théorique à l'université d'Edimbourg; et en 1777, secrétaire du collége des médecins; en 1798 et 1799, il fut appelé à présider ce même collége. Il a depuis été nommé, en remplacement du célèbre Cullen, à la chaire de médecine de l'université d'Edimbourg. Il est fils de Jean Grégory, savant professeur de cette université connu par ses ouvrages en médecine et en morale, et notamment par celui intitulé *Legs d'un père à ses filles*, ouvrage traduit dans presque toutes les langues. Le docteur James Grégory a publié : 1° en 1774, *Dissertatio de morbis cœli mutatione medendis*, in-8°; 2° *Conspectus medicinæ theoreticæ*, 2 vol. in-8°, 1780; 3° *Essais philosophiques et littéraires*, 2 vol. in-8°, 1792; 4° *Mémoire présenté aux directeurs de l'infirmerie royale d'Edimbourg*, in-4°, 1800; 5° *les premières lignes de la Physique pratique de Cullen*, avec notes, 2 vol. in-8°, 7me édit.; 6° une *Théorie des verbes* en 1797. Le docteur Grégory a pris du service, pour la défense de sa patrie, dans un bataillon de volontaires, en qualité de capitaine.

GRÉGORY (Gaspard de), ancien député du département de la Sesia au corps-législatif de France, fut reçu docteur en droit en 1792. Depuis lors, jusqu'en 1798, il a été défenseur-officieux au bureau de l'avocat-général des pauvres, à Turin. En 1798, époque du changement de gouvernement en Piémont, il fut nommé professeur de droit civil et d'économie politique, au collége de l'université de Turin. En 1801, il fut appelé en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Lauro, département du Pô, et après 4 mois d'exercice, il perdit cette sous-préfecture, dont la suppression fut ordonnée; mais M. de Grégory avait assez étudié son arrondissement, pour être en état d'en composer une statistique, qui a été imprimée. Lors de l'organisation des tribunaux, dans les départemens réunis du Piémont, M. de Grégory publia un ouvrage propre à faciliter l'application des lois françaises, et qui contribua sans doute à le faire nommer procureur-impérial, et magistrat de sûreté à Asti. Ayant été frappé d'un coup de couteau, en dressant un acte de son ministère contre un assassin, cette blessure avait failli lui coûter la vie; et sur le rapport qui fut fait de cet événement par le général Menou, Napoléon accorda à M. de Grégory la décoration de la légion-d'honneur, par un décret daté du camp de Kœnisberg. Nommé membre du corps-législatif par le sénat, M. de Grégory, à l'expiration de ses fonctions, devint membre de la cour impériale de Rome, et il la présidait, lors des événemens de 1814, et de l'évacuation des États romains par les Français. Revenu à Turin, M. de Grégory est rentré dans la vie privée, et il a repris les fonctions de jurisconsulte, et d'avocat impérial auli-

que, en attendant que sa patrie, ou la France qui l'avait adopté, ait besoin de ses services dans d'autres fonctions.

GRÉLIER (D.), était député du département de la Loire-Inférieure au conseil des cinq-cents, en l'an 5, lorsque le parti opposé au directoire, composé de Pichegru, Willot, Rovère, Dumolard, etc., ne cessait de dénoncer ses projets contre le corps-législatif. M. Grélier fut chargé, par la commission des inspecteurs, de faire un rapport sur les desseins que l'on prêtait à l'autorité exécutive. Cette lutte ayant amené la chute du parti de l'opposition, le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), M. Grélier présenta, au nom d'une commission, un projet pour célébrer annuellement cette journée et élever un monument destiné à en perpétuer le souvenir. Quelques jours après, il fut nommé secrétaire, et sortit du conseil en 1799.

GRELLET-DE-BEAUREGARD (N.), était avocat du roi au présidial de Guéret, lorsqu'il fut nommé député de la sénéchaussée de cette ville à l'assemblée constituante. Il y manifesta des principes modérés, réclamant, en 1791, la liberté des cultes, et de leurs cérémonies dans les actes de l'état civil, et fit un rapport en faveur des hommes de couleur.

GRENET (N.), agronome, mort à Paris en 1797. Les objets dont il s'est occupé constamment ont toujours eu pour but l'utilité publique. C'est à lui qu'on doit les procédés employés pour parvenir à une dessiccation plus prompte de la pomme de terre, et à sa conservation sous la forme de semoule ou de vermicelle. On fait cependant à plusieurs autres honneur de cette invention généralement répandue aujourd'hui. Grenet est aussi l'un des premiers qui ait cru à la possibilité de faire du bouillon avec des os. Il a extrait de la potasse des marrons d'Inde, et de la farine d'un grand nombre de racines.

GRENIER (Paul, comte), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Sarre-Louis, le 29 janvier 1768. Il entra au service à l'âge de 16 ans, comme simple soldat, dans le 96e régiment, le 21 décembre 1784. Si en 1791 il n'était encore que simple fourrier, les événemens de la révolution lui fournirent les occasions de parvenir rapidement aux grades les plus élevés. Sergent et adjudant dans la même année (1791), il fut fait sous-lieutenant, le 12 mars 1792; lieutenant, le 26 juillet; adjudant-major, le 26 août, et capitaine, le 1er décembre. Promu au grade d'adjudant-général, le 15 octobre 1793, et à celui de général de brigade, le 29 avril 1794, il obtint le grade de général de division, le 16 octobre suivant. Cet avancement rapide était motivé par beaucoup de courage, d'activité et d'intelligence. Il reçut, au mois d'août 1795, le commandement d'une division de l'armée de Jourdan, et fut chargé, un mois après, le 6 septembre, de diriger le passage du Rhin à Ordingen. Commandant de la tête du pont de Neuwied, il la défendit, dans la nuit du 21 au 22 octobre 1796, avec autant de bra-

voure que de talent. En 1797, il servit dans la même armée, sous le général Hoche, et contribua beaucoup à la prise des redoutes et du village de Bendorff. Après la journée de Duisdorf, dont le succès lui est presque entièrement dû, il reçut du directoire-exécutif une lettre de félicitation conçue dans les termes les plus flatteurs. En 1799, employé à l'armée d'Italie, il protégea, après la défaite de Schœrer, la retraite de nos troupes, et déploya dans cette occasion une rare habileté et une valeur digne des plus grands éloges. Le général Moreau le chargea d'aller à Grenoble pour y organiser les corps qui s'y rendaient de l'intérieur, et de se diriger sur le Piémont aussitôt qu'il serait parvenu à rassembler 12,000 hommes. Le général Grenier éprouva d'assez grands obstacles dans la mise à exécution de ces ordres, et il ne put traverser les Alpes, avec ses troupes, qu'après la malheureuse bataille de Novi. Il se réunit au général Championnet, qui commandait l'armée des Alpes, et fit avec lui la campagne du Piémont. Le 10 novembre 1799, il reprit le camp de Dalenzo, et au mois de mai suivant, il défendit le col de Tende. Appelé à l'armée du Rhin, Moreau lui confia le commandement de son aile gauche. Quoique le général Grenier n'eût que 2 divisions, il parvint cependant à repousser 40,000 Autrichiens sous les ordres du général Kray. Peu de jours après, il s'empara de Guizbourg, força l'ennemi à passer le Danube, qu'il traversa lui-même en poursuivant les fuyards jusque sous les murs d'Ingolstadt. Le général Grenier continua à se distinguer en divers autres combats qui se succédèrent rapidement, et entre autres, à la bataille de Hohenlinden, aux passages de l'Inn et de la Salza. La paix, que ces nombreux succès avaient préparée, ayant été signée, le général Grenier rentra en France, et fut nommé inspecteur-général d'infanterie. En 1807, il fut fait gouverneur de Mantoue, grand-officier de la légion-d'honneur et comte de l'empire. En 1809, il fit la campagne d'Italie contre les Autrichiens, et se couvrit de gloire au passage de la Piave, du Tagliamento, et à la prise du fort de Malborghetto. Il se joignit ensuite à la grande-armée, et se distingua, le 11 juin, à l'attaque du pont de Carako, dont il s'empara. Le général Grenier concourut, avec son courage et ses talens ordinaires, à la bataille de Raab, et fut blessé à Wagram, le 6 juillet. Il fut envoyé dans le royaume de Naples, où le roi Joachim Murat le nomma chef d'état-major-général de son armée. Rappelé à la grande-armée française, en 1812, après les désastres de la campagne de Russie, il prit le commandement de la 35me division, et se porta devant Wittemberg, afin de couvrir cette place. Le 5 avril 1813, il battit complétement les Prussiens et les Russes sur la rive droite de l'Elbe, distante de 4 lieues de la place de Magdebourg. Il passa ensuite en Italie, sous le commandement du prince vice-roi, qui le chargea de diriger les opérations militaires. Il résista, avec un grand courage, aux gé-

néraux autrichiens Nugent et Bellegarde, ne cédant le terrain que pied à pied, et remportant souvent des avantages que sa position ne lui permettait pas d'espérer. Après l'armistice du 14 avril 1814, le général Grenier fut chargé de ramener en France le reste de nos troupes. Les événemens politiques eurent une grande influence sur l'esprit du général Grenier, et le portèrent à publier un ordre du jour remarquable sur la déchéance de l'empereur, et le retour de la famille des Bourbons. Comme plusieurs officiers de son grade, il fut nommé le 3 juin 1814, chevalier de Saint-Louis, et inspecteur-général d'infanterie, à Toulon et à Marseille. En mai 1815, le département de la Moselle le nomma membre de la chambre des représentans, dont il obtint la vice-présidence, le 6 juin suivant. Désigné, le 21, pour faire partie de la commission chargée de se concerter avec la chambre des pairs, à l'effet de préparer les mesures de salut public réclamées par les événemens, il annonça le lendemain, à la chambre des représentans, au nom de cette commission « que la majorité, » réunie aux ministres, avait pensé que l'empereur consentirait à » ce qu'une commission des deux » chambres fût chargée de négo- » cier directement avec les puis- » sances étrangères, et que cette » négociation aurait pour but l'in- » dépendance nationale, le droit » que tout peuple a de se donner » des institutions, et l'intégralité » du territoire. » Le général Grenier ajouta : « Cet article n'a pas » paru suffisant, parce qu'il est à » présumer que les puissances ren- » verront votre députation sans » vouloir l'entendre. » Enfin, après avoir annoncé que Napoléon consentait à abdiquer pour ne pas mettre obstacle à la conclusion d'une paix qui assurait à la fois l'intégralité et l'indépendance de la nation, le général Grenier termina en disant qu'il fallait que les tentatives de négociations fussent appuyées du développement de toutes les forces nationales; et que si on n'avait pas de forces à opposer à l'ennemi, il serait avant 8 jours aux portes de la capitale. A la suite de ce rapport, il fut nommé membre de la commission de gouvernement formé par suite de l'abdication de Napoléon. Après le second retour du roi, le 8 juillet 1815, cette commission fut supprimée. Le général Grenier, depuis cette époque, n'a été appelé à remplir aucune fonction publique.

GRENIER (N.), avocat, ex-membre du conseil des cinq-cents, du tribunat, et du corps-législatif. Il exerçait les fonctions de commissaire du directoire près le tribunal civil du département du Puy-de-Dôme, lorsqu'il fut nommé, par ce département, en 1798, député au conseil des cinq-cents, où il fit un rapport sur la vente des biens nationaux, et proposa d'en exclure l'action en rescision. Le 27 juillet de la même année, il attaqua la formule de haine à la royauté et à l'anarchie. En décembre 1799, il entra au tribunat, où il vota, en 1800, en faveur du projet qui donnait aux chefs de famille la faculté de disposer de leurs biens. Le 6 mai, il repoussa, comme immorale, la proposition

de faire succéder la nation à la place des collatéraux. En décembre, il attaqua avec vivacité le projet de loi relatif aux justices de paix. En janvier 1804, il fut porté aux fonctions de secrétaire. Le 27 avril de la même année, il se prononça avec beaucoup d'énergie pour que le premier consul Bonaparte devînt empereur; le gouvernement impérial ayant été établi, M. Grenier fut compris au nombre des membres de la légion-d'honneur. En septembre 1807, il porta la parole en faveur du projet de loi sur l'inscription des créances hypothécaires. Nommé membre du corps-législatif, le 16 septembre 1808, il fit partie de la commission de législation civile et criminelle. Il parla en faveur de l'adoption du code criminel, dont il développa les dispositions. Après la session, M. Grenier fut envoyé, en qualité de procureur impérial, près de la cour d'appel de Riom. Lors de la réorganisation des tribunaux, en 1811, il conserva les mêmes fonctions. Depuis cette époque, il a été perdu de vue. On a de lui : 1° *Manuel des tribunaux de commerce*, 1799, in-8°; 2° *Manuel des tribunaux civils*, 1799, in-8°; 3° *Essai sur l'adoption*, 1801, in-12; 4° *Traité des donations, des testamens et des dispositions gratuites*, 2 vol. in-8°, 1807. L'auteur donna le 3me volume de cet ouvrage en 1808.

GRENIER (Joseph-Raymond de), naquit vers l'année 1736. Il reçut une éducation distinguée, entra de très-bonne heure dans la marine, et parvint successivement de grade en grade jusqu'à celui de chef de division des armées navales de France. Ayant obtenu sa retraite, il se fixa à Paris, où il mourut le 1er janvier 1803, ayant rendu encore utiles à ses concitoyens les dernières années de son existence, en publiant : 1° différens *mémoires* sur les découvertes faites par la navigation française dans les mers de l'Inde; 2° un *Traité de l'art de la guerre sur mer*, ou tactique navale assujettie à de nouveaux principes et à un nouvel ordre de bataille. On trouve dans ces ouvrages des vues utiles et des renseignemens qui méritent d'être consultés; un style facile et correct en rend la lecture agréable. Grenier était membre de l'académie royale de marine de Brest.

GRENOT (Antoine), exerçait la profession d'avocat à Dôle (en Franche-Comté), lorsqu'il fut élu, en 1789, par le tiers-état du bailliage de cette ville, aux états-généraux, où il ne se fit point remarquer. Le département du Jura, l'ayant nommé, en septembre 1792, député à la convention nationale, il se rangea de l'opinion de la majorité dans le procès du roi; mais il se prononça pour le sursis. Attaché par ses opinions au parti de la Gironde, il fut un des signataires des protestations contre les journées des 31 mai, 1 et 2 juin 1793, et fut, sur le rapport d'Amar, compris au nombre des 73 députés décrétés d'arrestation par suite de cet acte de courage; il ne rentra à l'assemblée qu'après les événemens du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Envoyé en Bretagne en qualité de commissaire, il prit une grande part à la première pacification

de ce pays. La réélection des deux tiers conventionnels le porta au conseil des cinq-cents, d'où il sortit en 1798. Au mois de décembre de l'année suivante il devint membre du corps-législatif, dont il cessa de faire partie en 1803. Le reste de sa carrière politique nous est inconnu.

GRENUS (J. L.), homme de lettres, né à Genève en 1753, a publié les ouvrages suivans, 1° *Fables diverses*, 2 vol. in-18, 1807; 2° *Fables pour l'enfance et la jeunesse*, in-18, 1807; 3° *Fables diverses, critiques, politiques et littéraires, faisant suite aux Fables pour l'enfance et pour la jeunesse*, in-18, 1807. Les fables de M. Grenus se distinguent par une ingénieuse et piquante originalité.

GRENVILLE (Thomas), membre du parlement d'Angleterre, est le second fils de lord Georges Grenville, qui, de 1763 à 1765, fut premier ministre. Des liaisons d'amitié l'engagèrent à soutenir le parti de Fox, ce qui le brouilla avec sa famille, et pendant quelques années lui ferma l'entrée du parlement. Élu, en 1790, par l'influence des amis de ce célèbre chef de l'opposition, il siégea à la chambre haute, et s'étant réconcilié avec sa famille, aux élections de 1796, il fut nommé l'un des représentans de la ville de Buckingham. En mars 1794, quand le roi de Prusse parut disposé à conclure un traité de paix avec la république française, M. Grenville fut envoyé à Berlin en qualité de ministre extraordinaire. Le but de sa mission était de retenir le monarque prussien dans la coalition européenne; mais, par une fatalité remarquable, ce voyage, entrepris trois fois, éprouva les plus grands obstacles. M. Grenville, après avoir été deux fois retenu par les glaces, dans le rigoureux hiver de 1795, fit naufrage, et se rendit par terre en Hollande; il arriva trop tard au but de sa course. L'abbé Sieyes l'avait prévenu, et avait déjà obtenu du roi de Prusse la ratification du traité. Cette mission fut donc pour M. Grenville aussi désagréable qu'infructueuse. Cependant, après la mort de lord Sidney, il obtint la place de grand-maître des eaux-et-forêts, au sud de la Trente (south of Trent), en 1800; il paraît avoir pris peu de part aux événemens politiques qui se sont succédés depuis cette époque.

GRENVILLE (lord William-Wynd'ham), frère cadet de Thomas Grenville, qui fut premier ministre de 1763 à 1765, naquit le 25 octobre 1759. Il fut élevé à Eton et à Oxford, où il se distingua par des succès rapides. Il quitta l'université pour aller à Londres étudier les lois, mais il renonça bientôt à cette étude, séduit par la perspective brillante que lui offrait la politique. En 1782, il accompagna le marquis de Buckingham en Irlande, et son cousin William Pitt ayant pris les rênes de l'état, il fut nommé payeur-général de l'armée. Élu peu de temps après, membre de la chambre des communes, dès les premières séances, ses discours sur le bill de l'Inde, sur les affaires d'Irlande, le traité avec la France, l'acte d'impeachment contre Hastings, etc., le placèrent par-

mi les premiers orateurs. Depuis 1789 jusqu'en 1791, il fut successivement élu orateur de la chambre des communes, nommé secrétaire-d'état de l'intérieur, et enfin secrétaire-d'état des affaires étrangères, emploi qu'il conserva jusqu'en 1811, avec celui d'auditeur de l'échiquier. Dès 1791 il avait reçu le titre de pair. Il pensa à faire intervenir son gouvernement entre la Porte et la Russie, pour s'opposer aux conquêtes de celle-ci; mais la majorité ne l'ayant pas secondé, il abandonna son projet. Il eut de fréquentes occasions de déployer son habileté particulièrement lors de la révolution française. Il pencha d'abord pour une exacte neutralité; mais à dater du 14 février 1794, il tint plusieurs discours, 1° sur la nécessité de la guerre; 2° en faveur de l'alliance conclue avec la Prusse; 3° sur la levée des corps d'émigrés français; 4° sur la suspension de la loi d'*habeas corpus*. Dans un conseil-d'état tenu en juin 1795, au sujet des négociations qui devaient s'ouvrir à Lille, il ne put faire triompher son opinion qui tendait à la paix. En 1799, il parla pour la réunion de l'Irlande, et vers le même temps il proposa le trop fameux *alien-bill* qui accordait aux ministres le pouvoir d'admettre en Angleterre ou d'en repousser les étrangers. On sait la funeste extension donnée à cette mesure en 1817 et 1818. Le premier consul Bonaparte ayant fait des ouvertures de paix au gouvernement britannique en 1800, lord Grenville, en répondant que celui de France n'offrait pas une garantie suffisante, laissa échapper cette phrase : « Que »l'on ne prétendait pas prescrire »aux Français la forme de leur »gouvernement. » En parlant, le 19 juillet, du gouvernement consulaire, il le représenta comme un événement qui avait trompé tous les calculs. En 1801, il attribua au gouvernement français la rupture des négociations en Egypte; et le 3 juin suivant, ayant donné sa démission du département des affaires étrangères, elle fut acceptée. La même année, il sema l'alarme au parlement relativement à la paix qui venait d'être conclue avec la France; il parla de mesures vigoureuses pour sauver son pays d'une ruine totale; se plaignit qu'on eût sacrifié dans le traité d'Amiens, le stathouder de Hollande et le roi de Sardaigne, les plus fidèles alliés de l'Angleterre; reprocha à la cour de Vienne de manquer à ses engagemens, et finit par proposer Pitt comme le seul homme qui put sauver son pays. Le 20 juin 1803, il vota un système de défense qu'il regardait comme plus honorable et plus sûr que celui adopté par le ministère. En 1805, il fit valoir les moyens des catholiques d'Irlande dont il avait présenté la pétition à la chambre des pairs. Nous ne suivrons pas M. Grenville dans tous ses votes ou ses amendemens, n'étant relatifs qu'à des circonstances particulières; nous remarquerons seulement que dans toutes les discussions parlementaires, il s'est montré constamment opposé au ministère. Lors de la discussion sur la suspension de l'*habeas corpus*, qui eut lieu en mars 1817,

lord Grenville appuya son opinion sur l'existence de prétendues sociétés organisées, dont le but, selon lui, ne différait pas de celui des anciens républicains de France: et il paraît qu'il fit partager son opinion à beaucoup d'autres membres. Quoiqu'on accuse M. Grenville d'être emporté dans ses discours et de céder plutôt aux passions qu'à la raison; il n'en tient pas moins un rang distingué parmi les hommes d'état de l'Angleterre. M. Grenville a toujours figuré dans la branche d'opposition la plus mesurée, mais aussi la plus redoutable qu'ait à combattre le ministère actuel. Il fut élu chancelier d'Oxford en 1810, et il avait épousé, en 1792, Anne Pitt, seule fille de lord Camelford, dont elle devint héritière. Il a publié : *Discours sur le bill de régence*, 1789. 1801, in-8°; *Discours sur la motion du duc de Bedford pour le renvoi du ministère*, 22 mars 1798, in-8°; *Discours sur la motion d'une adresse approuvant la convention avec la Russie*, 1803, in-8°; *Lettres écrites par le comte de Chatam à son neveu Thomas Pitt, depuis lord Camelford, alors à Cambridge*, 1804, in-8°; *Nouveau plan de finances présenté au parlement, avec des tables*, 1806, in-8°; *Lettre au comte de Fingal*, 1810.

GREPPI (Charles,) auteur dramatique italien, naquit à Bologne en 1751. Il quitta de bonne heure la profession d'avocat, qu'il n'avait embrassée que pour complaire à ses parens; et se livra tout entier à la poésie, pour laquelle il avait montré dès sa jeunesse d'heureuses dispositions. Greppi, doué d'un caractère vif et indépendant, était malheureusement sans fortune. Ses amis l'avaient fait placer comme secrétaire, chez un grand seigneur fort riche; mais cet état ne sympathisant pas avec ses idées d'indépendance, il le quitta bientôt. Réduit dès lors au seul produit de sa muse, Greppi travailla pour le théâtre, et ses pièces eurent de brillans succès. Il était déjà connu avantageusement par un grand nombre de poésies érotiques, écrites avec autant de pureté que d'élégance. Dans un voyage qu'il fit à Rome, il fut présenté au cardinal Zelada, alors ministre d'état, qui lui accorda sa protection, et l'employa dans ses bureaux. Peu de temps après il obtint même pour lui, du pape Pie VI, le titre de chevalier. Mais Greppi ne conserva pas longtemps les bonnes grâces du cardinal. Doué d'un cœur extrêmement sensible, il était devenu éperdument amoureux d'une princesse, proche parente du pape; et non content de la chanter dans ses vers, il osa lui déclarer son amour. Le cardinal en fut informé, et le poète amoureux perdit son emploi. Le chevalier Greppi, renvoyé dans son pays natal, y passa quelques années, partageant sa vie entre l'étude et l'amour. Il était sur le point d'épouser une jeune personne de la ville d'Imola, lorsque se trouvant un soir, avec un de ses amis, au spectacle, où il jouissait des applaudissemens qu'on donnait à une de ses pièces intitulée *Teresa e Claudio*, il reçut de sa future une lettre écrite pour lui apprendre que ses

parens l'avaient forcée de donner sa main à un rival. Greppi, sur qui la lecture de cette lettre avait d'abord fait une vive impression, reprit bientôt sa bonne humeur; il passa la nuit avec plusieurs de ses amis qu'il avait invités à souper, et qu'il ne cessa d'amuser par ses saillies et ses bons mots sur l'inconstance des femmes. Mais ses amis, qui la veille l'avaient félicité de sa résignation, furent bien étonnés le lendemain de savoir qu'il avait disparu. On pensa que l'excès d'un désespoir, qu'il avait su cacher sous les dehors d'une joie excessive, l'avait porté à mettre fin à ses jours. Une année s'était déjà écoulée sans qu'on eût appris de ses nouvelles, lorsqu'un de ses amis, qui était allé à l'église de Saint-François, pour entendre une messe du père Mattei, le reconnut parmi plusieurs religieux qui chantaient au chœur. Le chevalier Greppi était revêtu de l'habit séraphique, et ne semblait songer qu'à oublier sa vie passée. Cependant le séjour du cloître, qui ne convenait nullement à son caractère, lui devint insupportable; il se brouilla avec les moines, et quitta le froc. Lorsque les Français pénétrèrent en Italie, il se montra partisan enthousiaste de la liberté. Il mourut en janvier 1811, à Milan, après avoir occupé dans cette ville différens emplois, avec honneur. Les œuvres du chevalier Greppi se composent de poésies fugitives, de comédies, de tragédies, jouées plusieurs fois avec un succès flatteur. Elles ont été recueillies en 2 volumes in-8°, imprimés à Bologne en 1812. La lecture en est intéressante.

GREPPI (B.), négociant milanais, quitta la carrière des armes, à laquelle on l'avait d'abord destiné, pour suivre celle du commerce, plus conforme à ses goûts. Il partit pour Cadix, à l'âge de 15 ans, et se livra aux affaires avec tant d'aptitude, d'activité et de prudence, que sa maison devint une des plus considérables de toute l'Espagne. De retour à Milan, Greppi se prononça en faveur des principes de la révolution française. Quand la Lombardie se fut constituée en république, il fut nommé député de la ville de Milan à l'assemblée nationale cisalpine. M. Greppi se fit toujours remarquer par son amour ardent pour la liberté. Lorsque les Autrichiens eurent reconquis la Lombardie, forcé de s'expatrier, il se retira à Paris, où il mourut le 14 septembre 1800, à l'âge de 46 ans.

GRESNIK (Antoine), élève du célèbre Sala, professeur du conservatoire de Naples, est né à Liége. Il a composé plusieurs opéra en Italie et en Angleterre, où le prince de Galles le retint quelques années, comme directeur de sa musique à Londres. Gresnik excellait surtout dans le genre gracieux; son harmonie était simple, et sa mélodie était douce et chantante. Il a composé, pendant son séjour à Lyon, la musique d'un grand opéra en 3 actes, intitulé *l'Amour exilé de Cythère*, et celle de plusieurs autres poëmes dans le genre pastoral. Gresnik est mort à Paris, en 1799, à l'âge de 47 ans; il habitait la capitale depuis 5 ans. Il a laissé au

théâtre les opéra suivans : 1° *les faux Mendians*, en 1 acte ; 2° *l'Extravagance de la vieillesse*, en 1 acte ; 3° *le Baiser donné et rendu*, en 1 acte ; 4° *les petits Commissionnaires*, en 1 acte ; 5° *le Savoir faire*, en 2 actes ; 6° au théâtre des Italiens, *le Rêve*, en 1 acte ; 7° au théâtre Feydeau, *Eponine et Sabinus*, drame lyrique, en 3 actes ; 8° *l'heureux Procès, ou Alphonse et Eléonore* ; 9° *la Tourterelle dans les bois*.

GRÉTRY (André-Ernest-Modeste), né à Liége, le 11 février 1741, était fils d'un musicien. D'abord enfant de chœur dans la collégiale de Saint-Denis, à Liége, il était encore très-jeune lorsqu'une solive du poids de 3 à 400 livres lui tomba sur la tête, et lui enfonça deux os du crâne. Cet événement, qui avait pensé lui coûter la vie, loin de diminuer ses facultés intellectuelles, contribua, dit-il lui-même, à changer son caractère et à donner plus de netteté à ses idées. Son goût pour la musique, dès-lors très-vif, fut encore augmenté par la présence d'une troupe italienne qui se fixa à Liége. Le charme de la musique qu'elle exécutait lui inspira le désir d'aller à Rome, à l'âge de 18 ans. Il y profita des savantes leçons de Casali. Le directeur du théâtre d'Alberti, qui avait jugé du talent de Grétry d'après quelques essais que ce dernier avait fait entendre chez des amateurs, le chargea de mettre en musique deux intermèdes intitulés : *le Vendemiatrici* (les Vendangeuses.) Ils furent représentés avec succès, en 1765, durant le carnaval, et l'auteur eut la satisfaction de se voir applaudi par le célèbre Piccini. Cependant ses parens le pressaient de revenir à Liége, où la place de maître de chapelle était vacante. Il envoya un morceau de musique pour le concours, et la place lui fut accordée. Il ne put malgré cela se décider à partir. Mais la lecture d'une partition de l'opéra-comique de *Rose et Colas*, lui ayant inspiré le désir de travailler pour le théâtre français, il quitta Rome, en janvier 1767. Il s'arrêta pendant quelque temps à Genève, où il mit en musique le petit opéra d'*Isabelle et Gertrude*, de Favart ; cet ouvrage réussit au gré de l'auteur. Voltaire, qui le voyait souvent à Ferney, l'engagea à se rendre au plus tôt à Paris, où ses talens le feraient sans doute rechercher. Mais l'événement ne répondit pas à cette attente ; car, pendant les premiers mois du séjour de Grétry dans la capitale, il n'y éprouva que des désagrémens et des dégoûts, à tel point que le découragement s'emparait de lui, lorsque Marmontel lui confia son poème du *Huron*. Cette pièce obtint un brillant succès ; et le musicien qu'on avait dédaigné, fut dès-lors assailli par la foule des poètes, qui le priaient de faire la fortune de leurs pièces. Grétry fut bientôt regardé comme un des soutiens du théâtre de l'Opéra-Comique, alors appelé improprement la Comédie-Italienne. *Lucile*, *le Tableau parlant*, *l'Ami de la maison*, *Zémire et Azor*, *la Fausse Magie*, *le Jugement de Midas*, *Sylvain*, *l'Amant Jaloux*, *les Événemens imprévus*, *l'Épreuve villageoise*, *Richard-cœur-de-Lion*, furent successivement accueillis avec enthou-

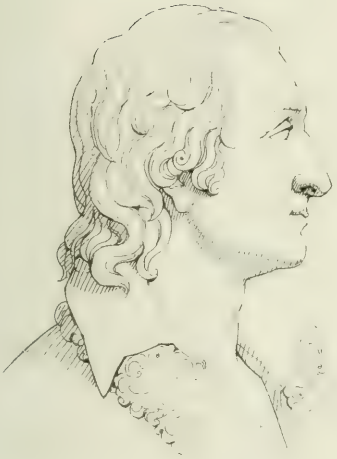

Mr. Grétry.

Flatters. Fremy del. et Sculp.

siasme. Grétry n'obtint pas des succès moins brillans à l'Opéra, où il introduisit l'opéra *de genre*, après s'être essayé avec quelque honneur dans la tragédie lyrique. *Céphale et Procris*, *la Caravane*, *Panurge*, *Amphitryon*, *Aspasie*, *Anacréon*, et quelques autres compositions moins importantes, prouvent que sa lyre pouvait se monter sur tous les tons. La majeure partie de ces pièces, traduites en italien et en allemand, ont été représentées sur divers théâtres d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie. La musique de Grétry a fait le tour de l'Europe. Peu d'auteurs ont été aussi féconds que lui. Depuis 1769 jusqu'en 1799, Grétry a composé, soit pour l'Opéra-Comique, soit pour l'Académie royale de musique, 44 ouvrages qui, presque tous, ont eu les plus brillans succès; et plus de 20 sont encore au répertoire, et n'ont rien perdu de leur beauté, malgré les changemens qui se sont opérés dans le système de composition dramatique. Ils doivent cet avantage à un mérite rare que l'auteur a caractérisé en ces termes, dans un ouvrage intitulé *la Vérité*: « Ma musique dit juste les » paroles, suivant leur déclama- » tion locale. Je n'ai point exalté » les têtes par un superlatif tragi- » que; mais j'ai révélé l'accent de » la vérité, que j'ai enfoncé plus » avant dans le cœur des hommes. » Cependant, des musiciens de profession lui contestent la science des accords et des brillans effets d'harmonie. Quoi qu'il en soit, ses ouvrages, s'ils ne sont écrits avec la plus grande pureté, possèdent un charme que la science ne fait pas trouver, et qui vaut mieux qu'elle. Il se pourrait bien aussi que cet habile compositeur n'eût péché que par calcul. « Je sais, » disait-il à des personnes qui lui » reprochaient des fautes contre » les règles, que j'en fais quelque- » fois; mais je veux les faire. » Grétry pensait que la meilleure déclamation était le seul guide que dût suivre le compositeur dramatique; la vérité d'expression était tout pour lui, et il ne pouvait se former l'idée qu'on pût séparer un instant la musique des paroles. Il voulait que dans les ouvertures et les ritournelles, la musique ne cessât pas d'avoir un rapport direct avec ce qui précédait ou ce qui allait suivre. On dissertait un jour, au foyer de l'Opéra-Comique, sur les instrumens qui produisent le plus d'effet, et en général, sur les moyens de produire le plus d'effet au théâtre. Chacun disait son mot; ceux-ci se prononçaient pour un instrument, ceux-là pour un autre; les opinions étaient partagées. « Messieurs, dit Grétry, je » connais quelque chose qui fait » plus d'effet que tout cela : c'est » la vérité. » Grétry s'est aussi fait connaître comme écrivain. En 1789, il a publié des *Mémoires, ou Essais sur la musique*, en 1 vol. in-8°, réimprimés en 1797, 3 vol. in-8°. Les 2 derniers volumes contiennent des observations sur la partie dramatique de la musique. On a joint, à la fin du 3me volume, la liste des ouvrages dramatiques mis en musique par Grétry. Il a donné, en 1801, un ouvrage qui a pour titre : *la Vérité, ou ce que nous fûmes, ce que nous sommes, ce que nous devrions*

*être*, 3 vol. in-8°. Il a fait paraître aussi, en 1802, une méthode pour apprendre à préluder en peu de temps, avec toutes les ressources de l'harmonie. Dans ses dernières années, quoiqu'il eût renoncé en quelque sorte à la musique, il a cependant fait des additions et des changemens considérables aux opéra d'*Éliska* et des *Mariages samnites*. Grétry fut lié d'amitié avec plusieurs hommes distingués dans les lettres et les arts. Il faillit même obtenir celle de l'auteur d'*Émile*, qu'il avait ému par les charmes de sa musique. Mais l'extrême susceptibilité de J. J. Rousseau rompit bientôt cette amitié naissante. Peu d'auteurs ont joui, comme Grétry, pendant leur vie, des avantages attachés à un grand nom. Il ne pouvait entrer au théâtre dépositaire de ses ouvrages, sans passer devant la statue en marbre que lui avait érigée M. le chevalier de Livry. A sa mort, les auteurs et compositeurs dramatiques, les membres du conservatoire de musique, et les principaux acteurs des théâtres, se joignirent aux membres de l'institut pour donner plus de pompe à ses funérailles. Le cortége s'arrêta devant les deux théâtres lyriques, et fit aussi une station devant le Théâtre-Français. On prononça plusieurs discours, et le soir, on exécuta, au théâtre de l'Opéra-Comique, une espèce d'apothéose, qui attira une grande affluence de spectateurs. Les Belges, et particulièrement les Liégeois, ont, pour la mémoire de ce grand compositeur, une affection mêlée de respect. Grétry avait légué son cœur à sa ville natale qui lui destinait un tombeau. Mais le bourguemestre de Liége ayant invité les exécuteurs testamentaires à lui envoyer ce legs *port franc, par le coche*, le cœur est resté en France, dans le tombeau que la famille de Grétry lui a fait élever à l'Hermitage, petite maison de campagne qu'il possédait près de Montmorenci, et que J. J. Rousseau avait habitée jadis. La municipalité de Liége, il est vrai, s'est ravisée après 8 ans; mais la famille a cru ne pas devoir obtempérer à sa réclamation, et les tribunaux l'ont autorisée à garder le dépôt, que le magistrat un peu trop économe a fait perdre à une cité vraiment digne de le posséder. Grétry est mort le 24 septembre 1813. Il était membre de l'institut de France, de l'académie philomatique de Bologne, de l'académie de musique de Stockholm, et membre de la légion-d'honneur.

GRÉTRY (Lucile), musicienne distinguée, la seconde des trois filles du précédent. Lucile Grétry a aussi composé pour le théâtre, et on lui doit la musique du *Mariage d'Antonio*, représenté à la Comédie-Italienne, en 1786, ainsi que celle d'une autre pièce, *Louise et Toinette*, jouée l'année suivante, mais dont le succès fut empêché par différentes circonstances rapportées dans les *Essais sur la musique* (tome 2, page 407), par le célèbre auteur de *Lucile*, du *Tableau parlant*, de *Zémire et Azor*, de *l'Ami de la maison*, de *la Fausse Magie*, etc., etc., etc. Mlle Grétry, dont le mariage n'a pas été heureux (*voir* les mêmes *Essais*, etc.), fut enlevée de très-

bonne heure aux arts et à l'amitié.

GRÉTRY (R. P.), neveu du célèbre compositeur, cultive les lettres et la musique. Il a composé les paroles et la musique de plusieurs romances qu'il a fait graver. C'est donc bien gratuitement et dans un esprit de pure malveillance, que les auteurs de la *Biographie des hommes vivans* ont avancé que M. Grétry neveu *était totalement étranger à la musique*, et que le recueil de *Grétry en famille*, etc., qu'il a publié, est *rempli d'erreurs grossières qu'il a voulu accréditer sous le nom de son oncle*. Au surplus, ce système de dénigrement est trop ordinaire aux auteurs de ce libelle, pour que l'on doive s'en étonner. Leur méchanceté n'a pas même pour excuse son mobile ordinaire, car ce littérateur a toujours été étranger à la politique; il est d'ailleurs, depuis nombre d'années, affligé d'une cécité complète, malheur qui n'a excité ni l'intérêt ni les égards de ces hommes à principes. Sans doute M. Grétry neveu n'est point appelé à soutenir l'éclat du nom de son illustre parent; mais enfin ses travaux ne sont pas tout-à-fait indignes d'estime. Il a donné : 1° avec Décour, *la Sifflomanie*, folie-vaudeville en 1 acte, in-8°, 1804; 2° *l'Oncle et le Neveu*, comédie, in-8°, 1804; 3° *une Matinée des deux Corneille*, comédie, in-8°, 1804; 4° *Coraly, ou la Lanterne magique*, opéra-comique, in-8°, 1804; 5° *Roses et Pensées, ou Contes, Fables, Epigrammes, Romans, Chansons et autres poésies fugitives*, in-18, 1805; 6° avec Décour, *un peu de Méchanceté*, comédie, in-8°, 1805; 7° *l'Amour et le Crime, ou quelques Journées anglaises*, 2 vol. in-12, 1807; 8° *Madame de Beaufort, ou Correspondance d'autrefois*, 1 vol. in-12, 1807; 9° *le Portefeuille de la jeunesse, ou nouveau Recueil de Contes, d'Histoires, etc.*, 2 vol. in-12, 1809; 10° *Tom et Betsi*, roman traduit de l'anglais, 2 vol. in-12, 1809; 11° *Faustine et l'ancien Paris, ou l'Enfant de la Chaumière lancé dans le monde*, traduit de l'allemand, 2 vol. in-12, 1809; 12° *Fables de Lessing*, mises en vers, in-8°, 1811; 13° *mes Momens de loisir à l'Hermitage d'Emile, ou quelques Essais poétiques*, in-18, 1811; 14° *Entretiens de Mme Gerville avec ses enfans*, 2me édition, in-18, 1812; 15° *Elisa, ou l'Habitant de Madagascar*, drame lyrique, en 3 actes, in-8°, 1812; 16° *Grétry en famille, ou Anecdotes littéraires-musicales, relatives à ce célèbre compositeur*, in-12, 1815.

GREUZE (Jean-Baptiste), l'un des meilleurs peintres français du 18me siècle, naquit à Tournus, près de Mâcon, en 1726. Il eut dès son enfance une passion extrême pour le dessin; un nommé Grandon, peintre lyonnais, beau-père du célèbre Grétry, frappé du talent original dont le jeune Greuze paraissait avoir le germe, demanda et obtint du père la permission de l'emmener à Lyon. Grandon lui donna des leçons gratuites, à l'aide desquelles il fut promptement en état de peindre le portrait. Ce fut même à ce maître habile en son genre, que Greuze dut la supériorité avec laquelle il peignait les têtes d'enfans et de vieillards. Il suivit bien-

tôt à Paris son maître qui était venu s'y établir; mais le produit de ses portraits suffisant à peine à ses besoins, Greuze voulut s'élever à un genre plus noble : dès lors il suivit l'étude du modèle à l'académie; il parvint bientôt à corriger ce que ses premiers principes avaient de défectueux, sans cependant se distinguer beaucoup de ses condisciples par sa manière de dessiner le nu. Mais on ne saurait croire quel fut l'étonnement de ses maîtres, qui jusque-là n'avaient encore fait aucune attention à lui, lorsqu'il leur fit voir son tableau du *Père de famille expliquant la Bible à ses enfans.* Le mérite de ce tableau leur parut tellement extraordinaire pour un coup d'essai, qu'ils pensèrent que le jeune Greuze n'en était pas l'auteur. Mais il ne tarda pas à les convaincre de son mérite, en leur présentant tour à tour des ouvrages plus parfaits encore que son *Père de famille.* Dès lors la réputation de Greuze se répandit rapidement. M. Delavigne de Jully, riche amateur, se déclara son protecteur, et le mit en même temps au-dessus des besoins de la vie. Il dut à son tableau de l'*Aveugle trompé*, d'être agréé à l'académie, sur la proposition du célèbre Pigale. Quelques envieux, cherchant à le décrier, publièrent partout que Greuze n'avait aucune connaissance des grands modèles, et que son dessin était dépourvu de goût. Choqué du peu de fondement de ce reproche, Greuze entreprit le voyage de Rome, avec Gougenot, pour perfectionner son talent. Il ne retira pas de son voyage tout le fruit qu'on aurait dû en attendre; car, s'attachant à imiter les grands maîtres, il perdit la naïve originalité qui faisait le charme principal de ses compositions, et ses ennemis profitant de cette erreur, ne manquèrent pas de publier que Greuze avait eu le malheur *de perdre son talent en route.* Mais il ne tarda pas à secouer le joug de l'imitation, et à reprendre le caractère qui lui était naturel. Greuze se croyant supérieur aux autres agréés de l'académie de peinture, refusa long-temps de remplir la formalité d'usage, qui consistait à présenter un tableau de réception : bien plus, il prétendit qu'on devait l'admettre, non comme peintre de genre et de portraits, mais comme peintre d'histoire. C'est dans ce dessein qu'il présenta pour tableau de réception, une composition du genre héroïque, qui, loin d'obtenir tous les suffrages comme s'y attendait l'auteur, fut généralement jugée médiocre. Ce tableau représentait l'*empereur Sévère, reprochant à Caracalla, son fils, d'avoir voulu l'assassiner.* Les académiciens virent, dans ce mauvais succès, un motif de plus pour maintenir l'intégrité de leurs règlemens. Greuze fut piqué de cette conduite, et dès lors il s'abstint d'envoyer ses ouvrages au salon, tant que subsista l'académie. A l'époque de la révolution, il s'empressa d'exposer au musée quelques tableaux, mais sa vue et sa main étant affaiblies par l'âge, le respect qu'on devait à sa vieillesse et à son génie peut seul expliquer les éloges qu'on lui prodigua. Greuze mourut à Paris, le 21 mars 1805.

à l'âge de 79 ans, laissant deux filles, dont l'une, nommée Anna, a hérité de ses talens. Ce peintre original dirigeait vers un but moral ses conceptions, qui toutes éveillent la sensibilité et portent à la vertu. C'était dans l'interieur des familles, sous un toit rustique, que Greuze allait étudier la nature. Quelques connaisseurs lui ont reproché d'avoir répété dans presque tous ses tableaux les mêmes caractères de tête; mais, quoi qu'il en soit, ces têtes sont si belles et si bien modelées, que leur aspect seul suffit pour désarmer la critique. Le reproche le plus fondé qu'on puisse lui faire, est d'avoir mis trop de négligence dans le fini de ses draperies; mais il n'agissait ainsi que pour faire ressortir avec plus d'avantage la beauté des chairs. Son tableau de *sainte Marie égyptienne* passe pour le plus bel ouvrage qui soit sorti de ses mains : « Ce » n'est pas un tableau, a dit M. » Taillasson, c'est un être animé; » c'est la beauté idéale, la nature » perfectionnée, qui, sans doute, a » fait imaginer les anges. » Madame Caroline de Valory, son élève, lui a consacré l'épitaphe suivante :

Ci-gît Greuze, peintre enchanteur.
De l'art, par une route sûre,
Il sut atteindre la hauteur,
Et rivaliser la nature.

Elle a publié, en 1813, une comédie-vaudeville, en 1 acte, intitulée : *Greuze, ou l'Accordée de village*, précédée d'une notice sur cet auteur et sur ses ouvrages.

GREVE (Egbert-Jean), savant orientaliste, naquit à Deventer, en Hollande, en 1754. Son premier ouvrage, publié durant le cours de ses études théologiques, prouve déjà beaucoup d'érudition, et une grande connaissance du système métrique des anciens vers hébreux, matière très-difficile, et peu étudiée jusqu'à lui. Cet ouvrage, imprimé à Deventer, en 1788, in-4°, porte ce titre: *Ultima capita libri Jobi ad græcam versionem recensita, notisque instructa ab E. J. Greve, accessit tractatus de metris hebraïcis, præsertim Jobæis.* La chaire de professeur des langues orientales à Francker (Frise), qu'il obtint en 1800, fut le prix mérité de l'accueil que les savans firent à cet ouvrage. Il composa à cette occasion un discours sur la liaison qui existe entre l'étude des langues orientales et les autres arts et sciences : *De nexu qui in studio LL. OO. cum cæteris artibus et doctrinis orientalibus intercedit.* Indépendamment des ouvrages ci-dessus, il a encore publié : 1° une nouvelle traduction hollandaise des *Épîtres de saint Paul aux Éphésiens, aux Colossiens, à Timothée et à Philémon*, avec des remarques, 1796; 2° *Observations sur les épîtres de saint Paul*, 1794, 3 vol. in-8°; 3° *les Prophéties d'Isaïe, Nahum, et Habacuc.* Cet orientaliste avait composé beaucoup d'autres ouvrages de la même nature, mais ils sont restés inédits. On cite entre autres les *Prophéties de Michée* et les *Psaumes.* Greve est mort le 13 août 1811.

GREY (lord Charles Howick), comte de Surdy, descendant de l'un des braves qui s'établirent en Angleterre avec Guillaume-le-Conquérant, est né en 1764. Élevé à Éton, après avoir achevé ses

études, il consacra quelques années à des voyages sur le continent. De retour en Angleterre, il fut immédiatement élu membre du parlement pour le comté de Northumberland. Il devint bientôt l'un des chefs de l'opposition, et se fit remarquer comme tel dans plusieurs circonstances sous le ministère de Pitt. En 1793, après s'être fortement prononcé contre la guerre faite à la France, il se prononça avec autant d'énergie en faveur de la réforme parlementaire. Il désapprouva le traité conclu avec la Sardaigne, en 1794; se plaignit de ce que l'Angleterre permettait que des troupes étrangères débarquassent dans ses ports. Il éleva une accusation contre les ministres qui, disait-il, avaient négligé de protéger le commerce. Il s'opposa de tout son pouvoir à ce que l'*habeas corpus* fût suspendu, et s'efforça d'empêcher qu'un corps d'émigrés français fût organisé en Angleterre. Il se montra toujours favorable à la France, et proposa, en 1797, une adresse au roi (Georges III), afin de l'engager à traiter avec cette puissance. Il vota pour la réunion de l'Irlande à l'Angleterre, et prononça, en décembre 1800, un discours en faveur de son ami Wilberforce, que Pitt accusait de vouloir propager les idées mères de la révolution française. Lord Grey reprocha aussi à l'Autriche sa conduite équivoque à l'égard de l'Angleterre. Il considéra comme un acte de la plus grande injustice la guerre déclarée, en 1801, à la Suède et au Danemark; il vit dans le renouvellement du bill des séditions, à l'occasion des troubles de l'Irlande, une nouvelle atteinte portée aux libertés du peuple anglais. Malgré l'espèce de prédilection qu'il avait montrée jusqu'alors en faveur de la république française, il vota contre les préliminaires de la paix d'Amiens, lorsqu'il vit l'influence que le premier consul allait obtenir par ce traité. Les principes d'équité qui dirigeaient M. Grey, lui concilièrent l'estime de toutes les nations; et le 11 février 1801, les commerçans de Stockholm lui décernèrent une médaille dont l'inscription était : « Au cosmopolite » vertueux, défendant avec éner- » gie les droits maritimes des na- » tions devant l'assemblée du peu- » ple britannique. » Après avoir soutenu constamment les mêmes principes, il fut, à la mort de Pitt, nommé premier lord de l'amirauté, sous le nom de Howick, et prit séance à la chambre des pairs. A la fin de 1806, il succéda à Fox, en qualité de secrétaire-d'état des affaires étrangères. Ayant proposé, en 1807, un bill pour l'émancipation des catholiques d'Irlande, qui fut refusé par le roi, il crut devoir se retirer du ministère. Lors de la malheureuse expédition de Flessingue, il appuya la proposition d'une enquête contre les ministres. Les opérations de l'Espagne et du Portugal furent l'objet de ses censures. En 1812, il renouvela ses réclamations, et présenta même un grand nombre de pétitions en faveur des catholiques d'Irlande. Le principal vœu qu'il manifesta, en 1813, fut celui de voir l'Angleterre, pendant la guerre contre Napoléon, se borner à prendre des

mesures capables de repousser une agression étrangère, sans manifester des intentions hostiles. Dans la discussion qui eut lieu en juin 1816, au sujet de l'*alien-bill*, proposé par les ministres, il montra, dans un discours très-éloquent, beaucoup de libéralisme, et s'opposa, de tout son pouvoir, à l'adoption de cette loi rigoureuse. A la séance du 3 mars 1817, il applaudit aux exemples d'économies que le prince-régent et le marquis de Cambden venaient de donner à la nation : mais il déclara que ce n'était point encore là tout ce qui pouvait satisfaire le vœu du peuple ; que ce vœu bien prononcé était l'abolition des places inutiles, et le renvoi d'hommes engraissés des sueurs des malheureux auxquels ils ne portaient pas le plus léger intérêt.

GRIBEAUVAL (Jean-Baptiste-Vaquette de), né à Amiens, le 15 septembre 1715, mort le 9 mai 1789, entra en 1732, comme simple volontaire, dans le régiment royal d'artillerie; en 1735, il fut fait officier pointeur. Avec un goût décidé pour la partie des mines, Gribeauval ne tarda pas à faire des progrès rapides; il fut nommé, en 1752, capitaine au corps des mineurs. D'Argenson, alors ministre de la guerre, ayant ouï parler de ses talens, le choisit pour aller prendre des renseignemens sur l'artillerie prussienne (le système des pièces légères, attachées aux régimens d'infanterie, était très-nouveau à cette époque). On eut tout lieu d'être satisfait de la mission de Gribeauval, qui raporta en outre des mémoires fort intéressans sur l'état des fortifications et des frontières qu'il avait visitées. En 1757, il fut élevé au grade de lieutenant-colonel. Le général de Broglie, partant pour Vienne en ambassade, au commencement de la guerre de *sept ans*, emmena Gribeauval, qui, sur la demande de l'impératrice Marie-Thérèse, passa au service d'Autriche en qualité de général de bataille, commandant le génie, l'artillerie et les mineurs. Ce fut lui qui dirigea les opérations du siége de Glatz, et c'est à ses savantes manœuvres que le général Laudon dut le succès de cette utile expédition. La défense de la forteresse de Schveidnitz mit le comble à sa gloire : il eut à protéger cette place contre les attaques de Frédéric II, qui avait adopté le système de Bélidor sur les mines. Gribeauval, ayant imaginé un autre système, parvint à rendre inutiles 4 globes de compression de Bélidor, que Frédéric II avait fait exécuter et dont le succès lui paraissait certain. Le roi de Prusse ne dut pour ainsi dire qu'au hasard, la reddition de cette forteresse délabrée et pourvue d'une très-faible garnison : une grenade étant tombée sur un magasin à poudre, occasiona une explosion qui par son effet rendit l'assaut facile et força la garnison à capituler après 63 jours de tranchée ouverte. Gribeauval, qui avait été fait prisonnier, fut mandé auprès de Frédéric qui le combla d'éloges et l'admit à sa table. L'impératrice-reine, en récompense de ses services, lui envoya, en 1762, la décoration de la grand'croix de l'ordre de Marie-Thérèse, et l'éleva

au grade de feld-maréchal. Lors de la paix, le ministre, duc de Choiseul, rappela Gribeauval en France; et ce dernier, malgré les hautes dignités dont il était revêtu, ne balança pas à les abandonner pour voler au service de sa patrie en qualité de simple maréchal-de-camp. Peu de temps après, il fut promu au grade d'inspecteur-général de l'artillerie et commandant en chef du corps des mineurs. En 1764, il fut nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis, puis, lieutenant-général. En 1776, il fut fait grand'croix, et premier inspecteur d'artillerie. Il a été depuis nommé, peu de temps avant sa mort, gouverneur de l'arsenal, par la volonté expresse de Louis XVI. Il a succombé, le 9 mai 1789, à une maladie longue et douloureuse. Gribeauval était doué d'une franchise et d'un désintéressement, qui, joints à ses grands talens, l'avaient fait chérir et estimer de tous ceux qui l'ont connu. Parmi les changemens que Gribeauval opéra dans le système de l'artillerie, on cite : 1° la rédaction de l'ordonnance de 1764, qui fixe la proportion des troupes de l'artillerie relative à la force des armées, et en détermine l'emploi; 2° la formation du corps des mineurs; 3° le perfectionnement des manufactures d'armes, forges et fonderies; 4° l'établissement des écoles d'artillerie; 5° de nouvelles batteries de côtes, et de nouvelles proportions dans les différens calibres de bouches à feu, qu'il trouva le moyen d'alléger considérablement.

GRIESBACH (Jean-Jacques), théologien allemand, né à Busbach, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, en 1745, et mort le 24 mars 1812, professa successivement la théologie à Halle et à Iéna. Élève et ami de Semler, son application au travail lui fit acquérir des connaissances immenses. La critique sacrée fut la matière de ses plus grands succès; et de savantes dissertations sur les passages les plus importans du *Nouveau Testament* et de l'*Histoire ecclésiastique*, lui acquirent beaucoup de réputation. Parmi les ouvrages que Griesbach a publiés, presque tous en latin, on distingue : 1° *Dissertatio de fide historicâ, ex ipsâ rerum quæ narrantur naturâ judicandâ*, 1764, in-4°; 2° *Diss. hist. theol. locos theologicos ex Leone M. pontifice romano sistens*. Halle, 1768, in-4°; 3° *Diss. de codicibus quatuor evangeliorum origenianis*, partie 1, ibid., 1771, in-4°; *De verâ notione vocabuli græci in cap. VIII epistolæ ad Romanos* 1 et 2, Iéna, 1776-1777, in-4°; 5° *Diss. curarum in historiam textûs græci epistolarum Paulinarum specimen* 1, Iéna, 1777, in-4°; 6° *Progr. de fontibus unde evangelistæ suas de resurrectione Domini narrationes hauserint*, 1784; 7° *Progr. de imaginibus judaïcis, quibus auctor epistolæ ad Hebræos in describendâ Messiæ provinciâ usus est*, partie 1 et 2, 1791-1792, in-4°; 8° *Symbolæ criticæ ad supplendas et corrigendas varias N. T. lectiones; accedit multorum N. T. cordicum græcorum descriptio et examen*, Halle, partie 1, 1786, partie 2, 1793; 9° *Introduction à l'étude de la dogmatique populaire*, l'un des plus im-

portans ouvrages de Griesbach, qui, depuis 1779 jusqu'en 1789, a eu 4 éditions en Allemagne; 10° une édition grecque du *Nouveau Testament*, Leipsick, 1806-1807, in-4°. Les caractères qui servirent à cette édition, furent fondus exprès chez le célèbre typographe Goschen. Griesbach, lorsqu'il mourut, était membre des états de Saxe-Weimar, et l'un des directeurs de la *Gazette* d'Iéna.

GRIFFITH (MISTRISS ÉLISABETH), romancière anglaise et auteur dramatique, jouit, sous ce double rapport, d'une certaine considération. Elle avait épousé, en 1752, Richard Griffith, qui comme elle cultivait les muses. Il paraît qu'avant de s'unir par les liens du mariage, ils eurent une correspondance amoureuse et littéraire qu'ils jugèrent digne d'être conservée, puisqu'ils la publièrent en 6 vol. in-12 (1756 et 1770), sous le titre de *Lettres de Henri et de Françoise*. Cette correspondance, considérée sous le rapport d'une production de l'esprit, est de peu d'intérêt; cependant on y trouve une peinture assez vive des mœurs de la société, et des observations quelquefois très-judicieuses sur la littérature. M. Griffith, dont les mœurs n'avaient pas été fort sévères dans sa jeunesse, fit imprimer, en 1764, le *Triumvirat, ou mémoires authentiques de A. B et C.*, 2 vol. in-12. Pour faire juger de la morale de cet ouvrage, il nous suffira de dire que Mme Griffith n'en recommanda point la lecture aux personnes de son sexe. Cette dame fit représenter successivement sur les grands théâtres de Londres, quelques pièces qui eurent du succès, entre autres, *la Femme platonicienne*, en 1765; *Amana*, dans la même année; *la double Méprise*, en 1766, et *l'École des libertins*, en 1768; ces 2 dernières pièces sont plus particulièrement estimées. On remarque parmi ses romans, où le naturel et le sentiment sont trop souvent sacrifiés au désir de faire briller un esprit fin et observateur, et beaucoup d'instruction : 1° *Histoire de lady Barton*, 3 vol. in-12, 1771; 2° *Histoire de lady Juliana Hartley*, 2 vol. in-12, 1775; ces 2 ouvrages sont en forme de lettres. 3° *Morale des drames de Shakespeare expliquée*, un vol. in-8°, 1775. Cet ouvrage très-recommandable par la manière dont l'auteur l'a traité, est peut-être le meilleur de cette dame. 4° *Essais adressés à de jeunes femmes mariées*, vol. in-8°, 1782. Elle a publié, conjointement avec son mari, *la noble Misère* (*the delicate Distress*), par Henri, 2 vol. in-12, 1769, et *le Nœud gordien*, par Françoise, 1769, 2 vol. in-12. Mme Griffith a laissé quelques traductions d'ouvrages français, qui sont estimées. Elle mourut en Irlande, dans le comté de Kildare à Millescent, le 5 janvier 1795; elle était veuve depuis quelques années.

GRIGNON, ancien général au service de la république, boucher et marchand de bœufs avant la révolution, prit du service en 1792, et parvint rapidement au grade de général de brigade. C'est en cette qualité qu'il fut employé dans la Vendée, où sa présence fut signalée, si l'on en croit diverses relations, par toutes sortes

d'exactions et de cruautés, dont nous épargnerons le récit à nos lecteurs. Les ordres de Rossignol n'eurent pas, dit-on, d'exécuteur plus fidèle. En 1794, il fut accusé d'avoir contribué par ses excès à prolonger la guerre civile. Mais il ne tarda pas à être absous, et employé de nouveau dans l'intérieur. Danican, qui comme lui avait servi contre la Vendée, publia une brochure, après le 13 vendémiaire, dans laquelle il l'accusait violemment. En 1796, Grignon fut employé par le directoire, et après le 18 brumaire, il devint chef d'un bataillon de vétérans. Depuis il a fait partie du conseil chargé à Beauvais des opérations relatives à la conscription.

GRIGNY (A. C. M.), général de brigade, commandant de la légion d'honneur, naquit à Paris le 7 avril 1766. Adoptant avec enthousiasme, mais en même temps avec modération, les principes politiques et d'indépendance nationale qui appelaient aux armées la jeunesse française, il entra au service, le 17 juin 1792, dans le 1er régiment de cavalerie, où il fut d'abord sous-lieutenant, puis successivement adjoint aux adjudans-généraux et adjudant-général. Ce fut comme chef d'état-major qu'il fit toutes les campagnes de l'armée de la Moselle; il reçut le grade de général de brigade sur le champ de b taille de Weissembourg, le 10 janvier 1793. Employé dans le Morbihan, il concourut, autant par sa modération que par son activité, ses talens et son courage, à éteindre la guerre civile. Il disait, avec cette noble franchise qui distingue à la fois le vrai brave et le bon citoyen : « Mes » campagnes de la Vendée n'ont » été ni utiles à mon avancement » ni favorables à ma gloire; mais » au moins j'ai épargné le sang de » bien des Français. » Le général Grigny servit en Alsace et en Bretagne, sous les ordres du général Hoche, qui l'honorait de son amitié. Il n'y démentit ni sa bravoure ni son humanité. Nommé commandant de la légion d'honneur, il s'écria en prêtant le serment d'usage : « Pour remplir di- » gnement ce serment, je ne ces- » serai d'employer les moyens qui » m'ont amené à l'honneur de le » prêter. » Et il tint parole. Dans la seconde guerre contre Naples, il était employé au siége du fort de Gaëte. C'était là qu'il devait terminer glorieusement sa carrière. Le 11 février 1806, il eut la tête emportée par un boulet, et fut regretté de toute l'armée.

GRILLET (Jean-Louis), chanoine de la petite ville de la Roche, en Savoie, y naquit le 16 décembre 1756. Il exerça quelque temps les fonctions de pasteur, après avoir terminé de brillantes études. Il présenta, pour la formation du collége de Carouge, un système qui permettait d'admettre aux mêmes cours des individus professant des principes différens de religion. La ville de Carouge, située sur les limites du territoire de la ville de Genève (à laquelle elle fut réunie en 1816), semblait, par sa position, devoir exiger ce mode d'arrangement proposé par le chanoine Grillet; ce système fut donc adopté, et Grillet devint, en 1786, directeur de collége, professeur de rhéto-

rique et préfet des études. C'est à cette époque qu'il s'occupa sans relâche de rassembler les matériaux de son grand ouvrage sur l'histoire littéraire de la Savoie; ouvrage publié par souscription en 1807, sous le titre de *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départemens du Mont-Blanc et du Léman, contenant l'histoire ancienne et moderne de la Savoie, et spécialement celle des personnes qui y étant nées ou domiciliées, se sont distinguées par des actions dignes de mémoire, ou par leurs succès dans les lettres, les sciences et les arts*, Chambéri, 3 vol. in-8°. Le voisinage de la bibliothéque publique de Genève lui fut d'un grand secours dans les recherches qu'il fut obligé de faire à ce sujet. Lors de la révolution, contraint de s'expatrier, comme la plupart des autres ecclésiastiques, il se réfugia en Piémont, où il fut chargé de l'éducation de MM. Provana de Collegno, avec lesquels il fit le voyage de Rome et de l'Italie méridionale. Il y fut reçu parmi les membres de l'académie italienne, et associé correspondant de la société des Georgofili de Florence. En 1806, après sa rentrée en Savoie, il fut nommé directeur-adjoint de l'école secondaire de Chambéri, et l'année suivante, il fut admis à professer la philosophie à la même école. En 1810, il fut nommé censeur au lycée de Grenoble. Peu de temps après, on lui offrit la charge de principal au collége d'Annecy; mais sa santé se détériorant de jour en jour, il fut contraint de refuser cette place; il se retira à la Roche, lieu de sa naissance, et il y mourut le 11 mars 1812. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés qui sont: 1° les *Elémens de chronologie et de géographie adaptés à l'histoire de Savoie*, Chambéri, 1788, in-8°, pour l'usage des colléges; 2° *Histoire de la ville de la Roche, depuis sa fondation en l'an* 1000 *jusqu'en* 1790, Genève, in-8°, 1790; 3° *Osservazioni economico-agrarie sulla preparazione delle canapi per tessere tele e pannelini fini*, Florence, in-8°, 1802; 4° *Saggio sopra la storia degli zodiaci e degli anni dei popoli antichi, per servire di regola à chi vuole giudicare le scoperte che si dicono fatte recentemente in Egitto*, Florence, in-8°, 1805; 5° un *Éloge de Saussure*, et quelques autres morceaux insérés dans le recueil de l'académie de Florence; 6° en manuscrit, *Histoire généalogique de la maison de Sales*, in-4°, 1792; 7° *Mémoires intéressans pour servir à l'histoire du diocèse de Genève*, 2 vol. in-fol., 1792.

GRIMALDI (LE CHEVALIER), adjudant-général napolitain pendant la courte existence de la république Parthénopéenne. Né à Naples de l'une des plus illustres familles de ce royaume, il avait embrassé fort jeune la profession des armes. Les principes qui avaient amené la révolution française, et qui depuis s'étaient propagés avec tant d'activité en différentes contrées de l'Europe, avaient exalté sa tête. Il fut l'un des partisans les plus actifs du nouvel ordre de choses, et se trouvait adjudant-général de la garde nationale de Naples, lorsque les Calabrois, sous les ordres

du cardinal Ruffo, vinrent investir cette ville que les Français, obligés de céder aux circonstances, venaient d'évacuer. Grimaldi déploya dans la défense de Naples, des talens et une intrépidité dignes d'un meilleur sort. Obligé de céder au nombre, il fut pris et condamné à mort au bout de quelques jours. La nature l'avait doué d'une force étonnante, à l'aide de laquelle il essaya de se soustraire aux horreurs du supplice, lorsqu'on l'y conduisait. Déjà il avait rompu les cordes dont ses mains étaient liées, et renversé les soldats qui servaient de satellites aux bourreaux. Il se croyait hors de leur atteinte, lorsqu'il eut le malheur de se casser une jambe. Il eut encore assez d'agilité et de courage pour lutter contre le premier soldat qui osa porter la main sur lui, et parvint à lui arracher ses armes dont il blessa plusieurs personnes. Enfin il tomba percé de coups. Ne pouvant plus opposer de résistance, il fut porté mourant au lieu de l'exécution, et attaché, en cet état, au gibet.

GRIMAUD (Jean-Charles-Marguerite-Guillaume de), docteur en médecine et professeur à l'université de Montpellier, mourut, le 5 août 1789, à Nantes où il était né en 1750. Élève du célèbre Barthez, l'admiration dont l'éloquence et la profonde érudition de son maître le frappèrent, ne contribua pas peu à le rendre célèbre lui-même, en lui inspirant l'amour de l'étude. Le sujet qui, après 4 années de travaux, lui fit obtenir le doctorat, est une *thèse sur l'irritabilité*, dans laquelle, parmi un grand nombre de considérations neuves, se fait remarquer une critique aussi éclairée que judicieuse sur plusieurs théories physiologiques très-accréditées alors. Ce début qui fit pressentir toute l'étendue de son génie, attira sur lui une considération que la manière ingénieuse et claire dont il développa depuis ses idées dans ses cours de physiologie, ne fit qu'accroître. Grimaud vint à Paris après sa réception de docteur, passa quelque temps dans cette ville, et retourna à Montpellier, où il parcourut avec succès la carrière de l'enseignement. Nommé, en 1781, professeur-adjoint de Barthez et son survivancier, Grimaud obtint, à ce double titre, des distinctions aussi flatteuses qu'honorables. En 1785, il s'est occupé successivement de deux *mémoires sur la nutrition;* le principal objet de ces mémoires était de répondre à une question que l'académie de Saint-Pétersbourg avait proposée; et bien qu'aucun prix ne fût décerné par cette compagnie, elle parut satisfaite du travail de l'auteur et lui accorda les plus grands éloges. Ces mémoires furent imprimés à Montpellier en 1788 et 1789. Ils forment 2 vol. in-8°. La mort qui vint arrêter Grimaud au milieu d'une carrière qu'environnait déjà beaucoup de gloire, l'empêcha de terminer son *Traité de physiologie* et son *Cours des fièvres*. Le premier de ces manuscrits, dont on a fait un grand nombre de copies, contient des pensées que Bichat ne dédaigna point d'emprunter, et auxquelles il donna tous les développemens

Grimm.

que comportaient la puissance et la fécondité de son génie, sans oublier d'en faire hommage à l'auteur primitif. Le même tribut d'hommage a été payé à Grimaud par M. Richerand, dans ses *Élémens de physiologie*. C'est à Grimaud que la Faculté de Montpellier doit la connaissance des ouvrages de Stol, de Selle et de Quarin; elle le place avec raison au rang de ses plus grands professeurs.

GRIMM (Frédéric-Melchior, baron de), conseiller-d'état de Russie, grand'croix de l'ordre de Wladimir, et littérateur, plus prôné depuis sa mort qu'il ne le fut de son vivant, naquit à Ratisbonne, en Bavière, le 26 décembre 1723. Bien que ses parens ne fussent pas dans l'aisance, il leur dut une bonne éducation, qui fut la source de sa fortune. Il s'essaya fort jeune dans l'art du théâtre, et composa une tragédie de *Banise*, qui ne réussit guère. Mais ce demi-succès l'enflamma d'émulation, et lui fit désirer de venir à Paris pour terminer des études heureusement commencées. Une circonstance bien favorable le servit à point dans son projet: nommé gouverneur des enfans du comte de Schomberg, il les amena à Paris, afin de suivre leur éducation dans la ville qui offre le plus de ressources pour la culture des sciences, des lettres et des arts. Le duc de Saxe-Gotha ne tarda pas à donner à Grimm les fonctions de son lecteur, et ce fut alors que celui-ci connut J. J. Rousseau, qui l'introduisit chez Mme d'Épinay, et dans la société des Diderot, d'Alembert, d'Holbach, Helvétius, etc., qui eut à cette époque, et pendant long temps encore, une si grande influence dans les lettres. Mais le philosophe de Genève dut bientôt se repentir d'avoir formé cette double liaison, si l'on s'en rapporte à ce qu'il en dit lui-même dans ses *Confessions* (liv. VIII), ouvrage aussi curieux qu'intéressant, où l'on remarque toutefois les injustes préventions d'un homme ombrageux. C'était le goût de la musique qui avait lié Grimm avec Jean-Jacques; mais ce fut le goût des beaux-arts en général qui lia Grimm avec Diderot, et leur liaison ne s'éteignit qu'avec la vie de ce dernier, qui lui écrivait, en 1767: « Si j'ai quelques notions »réfléchies de la peinture et de la »sculpture, c'est à vous, mon a»mi, que je le dois.» Grimm devint ensuite secrétaire du duc de Friese, qui, tout en lui donnant des honoraires assez avantageux, lui laissait la faculté de satisfaire ses propres goûts, soit en cultivant la littérature et les beaux-arts, soit en fréquentant les artistes et les gens de lettres. Se trouvant répandu au milieu du grand monde, et ayant des prétentions auprès des femmes, Grimm adopta dès-lors une mise aussi élégante que soignée, ce qui lui fit donner plaisamment, par un homme d'esprit, le sobriquet de *Tyran-le-Blanc* (nom d'un chevalier de nos anciens romans), par une double allusion à son caractère caustique et au fard dont il recrépissait son visage. A cette époque les bouffons italiens vinrent, pour la première fois, chanter sur les théâtres de Paris. Comme

Jean-Jacques, Grimm prit parti pour la musique italienne, et publia contre ses adversaires, en 1753, un pamphlet intitulé *le petit Prophète de Boehmischbroda.* Parmi tous les écrits qui parurent sur cette question, cette petite brochure, aussi ingénieuse que plaisante, est la seule dont on ait conservé le souvenir. Après la mort du duc de Frièse, que Grimm regretta vivement, il fut presque aussitôt nommé secrétaire des commandemens du duc d'Orléans. A cette époque, la littérature française jouissait de la plus haute faveur dans toute l'Europe, et particulièrement dans le Nord. Plusieurs princes étrangers voulurent avoir à Paris des correspondans qui, avec plus de franchise et de liberté que les feuilles publiques, les tinssent au courant de tous les ouvrages, et des anecdotes littéraires qui faisaient quelque sensation en France. Grimm et Diderot, son ami, devinrent, à ce titre, les correspondans de la duchesse de Saxe-Gotha, et transmirent en même temps des copies de leurs lettres nombreuses et intéressantes à l'impératrice de Russie, Catherine II, à la reine de Suède, au roi de Pologne Stanislas, au duc de Deux-Ponts, à la princesse et au prince de Hesse-Darmstadt, et à la princesse de Nassau-Saarbruck. En 1776, Grimm fut chargé de représenter le duc de Saxe-Gotha auprès de la cour de France; et cette mission diplomatique, qu'il remplit dignement, ne le fit point renoncer aux lettres et aux arts, ses occupations favorites. Lorsque la révolution éclata, il retourna auprès du prince dont il était l'envoyé, et en 1795, l'impératrice Catherine, qui lui avait conféré le titre de baron, lui confia les fonctions de ministre plénipotentiaire de Russie en Basse-Saxe. Sous Paul Ier, qui succéda à cette grande princesse, il conserva le même titre. Mais au commencement du 19me siècle, une maladie grave et les infirmités de l'âge (il était octogénaire) l'obligèrent à se retirer à Gotha, où il termina sa carrière au sein des lettres et de l'amitié, le 19 décembre 1807, dans sa 84me année. Les principaux ouvrages du baron de Grimm sont : 1° des *Lettres à l'auteur du Mercure, sur la littérature allemande;* 2° une *Lettre sur l'opéra d'Omphale;* 3° *le petit Prophète de Boehmischbroda,* in-8°, 1753, pamphlet dont nous avons parlé plus haut, et qui fut en partie traduit et imité en allemand, par la savante et caustique Mme Gottsched; 4° *du Poëme lyrique,* petit traité assez complet sur cette partie de l'art dramatique, et composé pour l'*Encyclopédie,* dont Diderot et d'Alembert étaient les éditeurs; 5° divers autres *articles* intéressans qui furent insérés dans la même collection; 6° des *Lettres au roi de Prusse* Frédéric-le-Grand; 7° *Correspondance littéraire, philosophique et critique,* adressée à un souverain d'Allemagne, 16 vol. in-8°, 1812 à 1813. Cette espèce d'histoire littéraire de France, qui comprend une série de près de 40 ans (1753 à 1790), offre un tableau assez complet de la littérature française pendant la dernière moitié du 18me siècle. 8° Plusieurs *Fragmens inédits de la Correspondance litté-*

*raire*, avec des *Remarques* de l'éditeur (M. Barbier), pour éclaircir un grand nombre de passages, in-8°, 1814; 9° une *Dissertation sur l'histoire de Maximilien*, écrite en latin; 10° et enfin, Grimm publia divers ouvrages en langue allemande, dont on peut voir l'énumération dans le *Dictionnaire des littérateurs allemands*, par Meusel. Le baron de Grimm ne fut pas dénué de mérite; mais, ce en quoi il fut habile, c'est qu'il renonça à la composition pour la critique. Il avait été auteur, c'était assez pour lui acquérir le droit de juger les productions de l'art dramatique qu'il était censé avoir approfondi. Sa correspondance littéraire ne se lit pas sans intérêt et sans profit. Il s'en faut de beaucoup, cependant, que le goût puisse approuver tous les jugemens qu'elle renferme. Grimm, né Allemand, n'a jamais cessé de l'être; pour lui le drame est le genre par excellence, et Diderot est bien supérieur à Voltaire. On ferait un livre assez volumineux si l'on voulait recueillir toutes les hérésies de ce critique, et toutes les contradictions de ce philosophe, qui s'est montré un des plus chauds apôtres de la liberté, jusqu'à la révolution exclusivement. Grimm était aimable quand il avait intérêt à l'être. Personne ne s'entendait mieux à flatter les gens qu'il voulait séduire; mais personne n'était plus tyrannique avec les gens qui lui avaient cédé, et plus impertinent avec ceux qui lui résistaient. Sa conduite avec Rousseau, prouvée par la correspondance même de M^me^ d'Épinay, est intolérable. Comme certaines gens y sont trop souvent portées, Grimm se croyait, de bonne foi, l'égal des grands hommes qui l'admettaient dans leur société, et le supérieur de ceux qu'il en avait écartés. C'était aussi sous le rapport de son despotisme qu'on l'appelait *Tyran-le-Blanc*, sobriquet qui constate en lui un ridicule et un vice.

GRIMOARD (COMTE DE), général, diplomate et littérateur, était aussi recommandable par ses talens que par son caractère personnel. L'estime que lui accordait Louis XVI, l'avait fait admettre à travailler dans le cabinet de ce prince, et lui avait fait confier une négociation en Hollande. A son retour, il fut chargé de tracer les plans offensifs et défensifs de la campagne de 1792. Après le 10 août de cette année, ses papiers furent retirés du cabinet du roi et déposés dans les bureaux du comité de salut public. M. de Grimoard, homme très-instruit, noble sans préjugés, s'était montré, dès le commencement de la révolution, partisan de la monarchie constitutionnelle, et ses vues à cet égard furent toujours approuvées du monarque qui lui avait accordé sa confiance. Pendant le régime de la terreur, il fut obligé de s'ensevelir dans la plus profonde retraite, pour échapper aux persécutions dont il était menacé. En déplorant les excès de la révolution, il n'en méconnut point les bienfaits; et quoiqu'il ait vécu depuis lors étranger aux affaires publiques, ses opinions n'ont pas cessé d'être les mêmes, et ses sentimens, ceux d'un bon citoyen. Le comte de Grimoard, rendu à

la vie privée, a publié un très-grand nombre d'ouvrages, soit comme auteur, soit comme éditeur. En voici la liste qui, quoique un peu longue, pourrait bien ne pas être complète : 1° *Essai theorique et pratique sur les batailles*, in-4°, 1775 ; 2° *Traité de la constitution des troupes légères et sur leur emploi à la guerre*, in-8°, 1782; 3° *Collection des lettres et mémoires* de M. *le maréchal de Turenne*, 2 vol. in-f°., 1782. Il a fait imprimer cet ouvrage sous le nom de M. Beaurain fils. 4° *Conquêtes de Gustave-Adolphe en Allemagne*, 11 livraisons in-f°, 1782; 5° *Tableau de la vie et du règne de Frédéric le-Grand*, in-8°, 1788; 6° *Correspondance particulière et historique du maréchal de Richelieu, en* 1756, 1757 *et* 1758, *avec M. Pâris Duverney*, 2 vol. in-8°, 1789; *Considérations sur l'état de la Russie sous Paul Ier, envoyées en* 1757 *à Voltaire, par le prince royal, depuis roi de Prusse, auxquelles on a joint sa dissertotion sur la littérature allemande, diverses pièces sur la Russie, et le mémoire par le roi de Prusse remis en* 1740 *au cardinal de Fleury par le marquis de Beauvau, ambassadeur de France à la cour de Berlin*, in-8°, 1791. 8° *Mémoires historiques de Bourcet*, 3 vol. in-8°, Paris, 1792; 9° *Correspondance du général Dumouriez avec Pache, ministre de la guerre, pendant les campagnes de la Belgique*, in-8°, ibid., 1795; 10° *Collection de pièces originales inconnues et intéressantes, sur l'expédition de Minorque ou de Mahon en* 1756, in-8°, ibid., 1798 ; 11° *Recherches sur la force de l'armée française, les bases pour la fixer selon les circonstances, et les secrétaires d'état ou ministres de la guerre depuis Henri IV jusqu'en* 1805, in-8°, 1806; 12° *Mémoires de Henri de Campion*, in-8°, 1806; 13° *Mémoires et lettres du maréchal de Tessé*, 2 vol. in-8°, 1806; 14° *Lettres historiques, politiques, philosophiques et particulières, de Henri Saint-John, lord vicomte Bolingbrok, précédées d'un essai historique sur sa vie*, 3 vol. in-8°, Paris, 1808; 15° (avec le général Servan) *Tableau historique de la guerre de la révolution de France*, 3 vol. in-4°, 1808; 16° *Traité sur le service de l'état-major général des armées*, accompagné de tableaux et de planches, in-8°, Paris, 1809; 17° *Mémoire sur la politique de la France envers l'Autriche*, inséré dans les *Mémoires de Louis XVI*, par Soulavie. M. Grimoard a donné une édition des *Lettres de Mme Sévigné*, en 8 vol. in-8°, et des *Œuvres de Louis XIV*. Le comte de Grimoard mourut en 1815 dans un âge fort avancé. Il était issu d'une famille ancienne qui a donné à l'Église, dans le 14e siècle, un pape sous le nom d'Urbain V. Ce pape, disent les historiens, que recommandaient de hautes vertus, réprima la chicane, l'usure, le déréglement des ecclésiastiques, la simonie et la pluralité des bénéfices. Il entretint mille écoliers dans diverses universités, et il les fournissait des livres nécessaires. Il fonda à Montpellier un collége pour 12 étudians en médecine ; enfin, pour avoir plus à donner aux indigens, il ne donna rien à sa famille.

GRIMOD DE LA REYNIÈRE (Alexand.-Balthazard-Laurent), fils d'un ancien fermier-général, etc., naquit à Paris en 1758. Il devint avocat, et publia, en 1786, pour M. Duchosal, contre le poète Fariau de Saint-Ange, un mémoire qui le fit exiler. Cette aventure le détermina à quitter le barreau, et il se livra à la littérature. Doué d'un caractère original, il n'est pas moins connu par ses singularités que par son esprit. L'*Almanach des gourmands*, ouvrage dont l'éloge est dans toutes les bouches, fait beaucoup d'honneur à la finesse de son goût. 1° Il a rédigé avec M. de Charnois, pendant les années 1777 et 1778, le *Journal des théâtres*, in-8°; 2° en 1783, il a publié des *Réflexions philosophiques sur le plaisir, par un célibataire*, 1re édit. in-8°; 3° en 1785, *la Lorgnette philosophique, trouvée par un révérend Père capucin, sous les arcades du Palais-Royal*, 1 vol. in-12; 4° *Peu de chose*, 1788, in-8°; 5° en 1792, *Lettre d'un voyageur à son ami, sur la ville de Marseille*, in-8; 6° en 1793, *Moins que rien*, faisant suite à *Peu de chose*; 7° de 1797 à 1798, *le Censeur dramatique*, 4 vol. in-8°; 8° en 1803, *l'Alambic littéraire*, 2 vol. in-8°; 9° de 1803 à 1812, *l'Almanach des gourmands*, 8 vol. in-18, qu'il a dédié au cuisinier de l'archi-chancelier; 10° en 1808, *le Manuel des amphytrions*, 1 vol. in-8°, fig. M. Grimod a fourni des articles littéraires à plusieurs journaux, entre autres aux *Petites-Affiches* de Ducray-Duminil, de 1800 à 1806.

GRIVAL (N.), membre de la municipalité de Toulon, en 1793, fut l'un des commissaires que cette municipalité chargea de traiter avec l'amiral Hood, lorsque la ville et le port furent livrés aux Anglais. Il paraît que ces derniers, en les recevant l'un et l'autre à titre de dépôt, s'engagèrent à les rendre au gouvernement royal aussitôt qu'il serait rétabli. Les chefs du gouvernement républicain mirent bientôt une opposition puissante à ce traité; et ce fut sous les murs de Toulon que prit naissance la réputation militaire du plus grand capitaine de tous les siècles.

GRIVAUD DE LA VINCELLE (Claude-Madeleine), antiquaire et littérateur, est né, en 1762, à Châlons-sur-Saône, département de Saône-et-Loire. Il fit de bonnes études et fut placé, par suite de circonstances particulières, dans une maison de commerce de Lyon, où il resta pendant quatre années. N'ayant point adopté les principes que la révolution consacrait, il fut obligé de se retirer dans sa famille, où il vécut tout-à-fait étranger aux affaires politiques. Mais un bénédictin, ami de ses parens, ayant été arrêté à Paris, M. Grivaud se rendit dans cette ville pour plaider, au comité de législation, la cause de l'ex-religieux. Dénoncé lui-même pour ses opinions, il entra dans l'administration de la comptabilité des armes et poudres, sous M. Bellart, alors chef de bureau de cette administration, et aujourd'hui procureur-général à la cour royale de Paris. La révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), laissa à M. Grivaud la liberté de se demettre de son emploi, et de cultiver les sciences. Il épousa, en 1795, made-

moiselle Grimaldi de La Vincelle, fille naturelle, mais reconnue, du prince de Monaco, et obtint la permission d'ajouter à son nom celui de son épouse. M. Grivaud est employé à la chambre des pairs comme sous-chef de la comptabilité des bureaux. Il a publié : 1° en 1807, en 1 vol. in-4° avec 26 planches en taille-douce, *Antiquités gauloises et romaines*, recueillies dans les jardins du Luxembourg ; 2° dans les mémoires de l'académie Celtique dont il est membre, un *Mémoire sur les vases lacrymatoires* ; 3° un recueil de *Monumens inédits et découverts dans l'ancienne Gaule*, 2 vol. in-4°, avec 40 planches et 3 cartes géographiques ; 4° dans le *Magasin encyclopédique* et dans les *Annales encyclopédiques*, différens *Mémoires* et *Notices*. Il s'occupe de la publication de plusieurs autres ouvrages d'antiquités, relatifs aux pierres gravées et aux monumens. On doit aux soins de M. Grivaud la mise en ordre, et la publication avec des notes, dans les *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire* (1810 à 1813), des manuscrits de feu Pasumot, ingénieur-géographe du roi, sur différens sujets d'antiquités.

GRIVEL (Guillaume), avocat et littérateur, naquit à Uzerche, département de la Corrèze, le 16 janvier 1735. Il fit son droit, et fut pendant quelques années avocat à Bordeaux. S'étant fixé à Paris, où il publia différens ouvrages littéraires, il obtint, à l'époque de la création des écoles centrales, la place de professeur de législation, qu'il avait cessé d'occuper long-temps avant sa mort, arrivée le 17 octobre 1810. Les leçons de Grivel ont été recueillies par A. A. Lorin, qui les a fait imprimer sous ce titre : *Analyse synoptique du cours de législation du citoyen Grivel*, 1802, in-8°. Il a publié : 1° *l'Ami des jeunes gens*, Lille, 2 vol. in-12, 1764-1766, ouvrage destiné à l'éducation; 2° *Nouvelle bibliothèque de littérature, d'histoire et de critique, tirée des Ana*, Lille, 2 vol. in-12, 1765 ; 3° *Théorie de l'éducation*, Paris, 1776, 3 vol. in 12, réimprimés en 1784, et traduits en allemand, en 1777, in-8°, Breslau ; 4° *l'Ile inconnue, ou Mémoires du chevalier de Gastines*, Paris, 1783-1787, 6 vol. in-12 ; cet ouvrage, qui a eu plusieurs éditions, a été traduit en allemand; 5° *Principes de politique, de finances, d'agriculture, de législation et autres branches d'administration*, Paris, 1789, 2 vol. in-8° ; 6° Grivel a concouru à la rédaction de l'*Économie politique*, dans l'*Encyclopédie, par ordre des matières*. 7° Il est éditeur de la *Nouvelle école du monde*, par Le Bret, Paris, in-12, 1764, où il a ajouté une préface et un cours de belles-lettres, et des *Entretiens d'un jeune prince avec son gouverneur*, par L. D. M. (le marquis de Mirabeau), Paris, 1785, 4 vol. in-12. Les ouvrages de Grivel, écrits d'un style agréable et facile, ont toujours un but d'utilité exactement rempli. La Harpe a dit, en parlant de l'*Ile inconnue* : « Les » aventures que l'auteur décrit, » dans ce roman, sont attachan- » tes; les principes ne sont pas » mauvais ; et le style, quoique » négligé, est naturel et facile. »

Grivel était membre des académies de Dijon, de la Rochelle, de Rouen, et de la société philosophique de Philadelphie.

GROBERT (Jacques-François-Louis), officier supérieur d'artillerie, membre de l'institut de Bologne, est né le 17 mai 1757, à Alger en Afrique, de parens français. Un long séjour en Italie et un vif amour des lettres l'ont porté à étudier à fond la littérature de ce pays, et il la possède à un haut degré. Il prit du service en 1763, dans les troupes de Toscane, et fut fait sous-lieutenant en 1775. Cette année même il fit partie de l'expédition ordonnée contre Alger par le gouvernement espagnol. En 1792, il entra au service de France, et devint successivement lieutenant au 50me régiment de ligne, chef de bataillon d'artillerie, et en 1794, directeur de l'arsenal de Meulan. Il avait employé, en 1793, une nouvelle méthode de son invention pour la construction des *affûts-fardiers*, destinés au maniement et au transport des pièces de 16, ainsi que pour la construction des caissons et forges transportables. En 1798, il fit partie de l'expédition d'Égypte, comme chef de brigade et commandant de l'artillerie. Après la prise d'El-Arisch, dont il dirigea le siége, il fut nommé commandant de Ghizé, situé à peu de distance des Pyramides. M. Grobert, que la vue des pyramides n'avait pas prévenu en leur faveur, en les comparant aux descriptions merveilleuses que les historiens et les voyageurs avaient faites de leur beauté, du fini de leur construction et du caractère imposant de leur masse, résolut d'examiner avec soin ces monumens célèbres, et d'en donner une description nouvelle. Voici son opinion. « Ces bâtimens, » dit-il, loin d'être parfaits, se- » raient désavoués de nos jours » par l'artiste le plus médiocre; ils » prouvent, non les efforts de l'art, » mais la patience et la fatigue » d'une nation asservie. Vus dans » le lointain, leur hauteur paraît » prodigieuse, parce qu'ils sont » placés sur un rocher; mais ce » prestige s'évanouit quand on est » au pied de l'édifice. Un homme » est facilement distingué sur le » sommet; et sa voix, réfléchie par » l'écho très-sensible des faces, est » nettement entendue par ceux » qui sont en bas. » M. Grobert, qui avait donné sa démission en 1802, fut nommé, en 1803, inspecteur aux revues, et admis à la retraite en 1811. Lors de l'envahissement du territoire français par les armées alliées en 1814, M. Grobert commandait le bataillon des invalides attachés à la garde nationale de Paris. Il a fourni un grand nombre d'articles à différens journaux, notamment au *Moniteur*. On lui doit, comme savant et comme littérateur : 1° *Mémoire sur les moyens de trainer en bataille les pièces de gros calibre*, an 3, in-4°; 2° *Observations sur les voitures à deux roues, pour l'usage du commerce, et le service du canon de bataille*, 1797, in-4°; 3° *Description des pyramides de Ghizé, de la ville du Caire et de ses environs*, 1800, in-4°; 4° *des Fêtes publiques chez les modernes*, 1802, in-8°; 5° *Observations sur le mémoire du général Lloyd, concernant*

*l'invasion et la défense de la Grande-Bretagne*, 1803, in-8°; 6° *Machine pour mesurer la vitesse initiale des mobiles des différens calibres projetés sous tous les angles, depuis zéro jusqu'à la huitième partie du cercle*, 1804, in-4°; 7° *de l'Exécution dramatique, considérée dans ses rapports avec le matériel de la salle et de la scène*, 1807, in-8°. On attribue à M. Grobert une pièce jouée au théâtre de la Porte-Saint-Martin, sous le titre de *la Bataille des Pyramides*.

GROCHOWSKI (N.), général polonais, l'un des compagnons de gloire du célèbre Kosciusko, appartenant à l'une des plus anciennes familles de la Pologne, fit ses premières armes en Prusse. Il revint dans sa patrie en 1792, s'y attacha au parti national qu'il seconda de tous ses moyens, et fut nommé lieutenant-colonel d'infanterie dans les troupes destinées à agir contre les Russes. Après l'insurrection de Varsovie et la victoire de Raslavice, en 1794, il fut fait général, et remporta des avantages considérables sur l'armée russe rassemblée en Volhinie. Ce défenseur de la liberté polonaise mourut le 7 juin de la même année, des suites d'une blessure reçue la veille à la bataille de Szczékociny. Ses compatriotes donnèrent de vifs regrets à sa mémoire.

GROGNIER (Louis-Fercy), professeur à l'école vétérinaire de Lyon, né à Aurillac, département du Puy-de-Dôme, vers 1775, est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages relatifs à l'art qu'il enseigne et à l'agriculture. Plusieurs de ces ouvrages ont été couronnés par des académies. On doit des éloges à sa *Notice historique et raisonnée sur C. Bourgelat, fondateur des écoles vétérinaires, où l'on trouve un aperçu statistique sur ces établissemens* (Lyon, 1805, in-8°). Il publie chaque année le compte rendu des travaux de la société d'agriculture de Lyon, dont il est le secrétaire.

GROHMANN (Jean-Godefroy), naquit le 13 juillet 1763, à Gusswitz, dans la Haute Lusace, et mourut, le 12 mars 1805, à Léipsick, où depuis 11 années il occupait, à l'université, la chaire de philosophie. Il a composé et traduit une grande quantité d'ouvrages, soit en latin, soit en allemand. On a accueilli, dans la patrie de l'auteur, avec une faveur méritée, les productions qui traitent d'objets de goût et d'agrément. Les autres, qui ne sont pas sans mérite, n'ont cependant pas eu le même succès. Ses ouvrages les plus estimés sont : 1° *Nouveau dictionnaire historico-biographique*, 7 vol. in-8°, Léipsick, 1796 — 1799. W. D. Fuhrmann a donné un supplément à ce dictionnaire en 1805 et 1808, ayant pour titre : *les Personnages les plus remarquables dans les temps anciens et modernes*, 3 vol. in-8°, Léipsick. 2° *Dictionnaire abrégé des beaux-arts, par une société d'hommes de lettres*, 2 vol. in 8°, ibid., 1794 et 1795; 3° *De imitatione poeticâ quid sit censendum*, in-4°, ibid., 1791 : 4° *Vestiges de l'architecture égyptienne*, in-4°, ibid., 1799; 5° *Fragmens d'architecture gothique*, *ib.*, 1799 — 1801, avec fig. in-4°; 6° *de la Nature champêtre, d'après*

*Marnesia ; avec une dissertation de Herzdenreich*, Léipsick, in-8°, 1792—1800 ; 7° *Magasin d'idées pour les amateurs des jardins, plantations anglaises, etc., pour embellir les jardins et les sites champêtres dans le goût anglais, gothique et chinois*, en allemand et en français, 43 cahiers avec figures, Léipsick, 1796—1804 ; 8° *Petit Magasin d'idées pour les amateurs des jardins, ou Recueil de projets d'embellissement des jardins qu'on peut exécuter à peu de frais*, ibid., 8 cahiers in-4, 1799—1805. Ces deux ouvrages ont été très-accueillis en Allemagne ; F. G. Baumgaertner en a donné une continuation qui est aussi très-estimée ; 9° *Recueil de plusieurs serres, d'après Guillaume Robertson*, in-fol., avec 84 planches, 1799 ; 10° *Collection complète de tous les jeux que l'on peut établir à la campagne et dans les jardins*, ibid., in-4°, 1799 ; 11° *Dictionnaire d'architecture civile et de théorie des jardins*, ibid., 2 vol. in 8°, avec fig., 1804 ; 12° *Terpsichorides*, in-8°, Léipsick, 1789 ; 13° *Atlas géographique à l'usage des enfans*, in-8° ; 14° *les Principes pour dessiner des caricatures*, traduction de l'anglais, de F. Grose, Léipsick et Vienne, avec 29 planches, in-8°, 1800 ; 15° *Mœurs et costumes des Chinois, d'après les tableaux du peintre Pu-Qua, à Canton, pour servir de supplément aux Voyages de Macartney et de van Braam-Houckgeest*, en allemand et en français, 12 cahiers in-4°, avec 60 planches coloriées, ibid., 1800—1803 ; 16° *Proportions des plus belles statues de l'antiquité, à l'usage des artistes*, in-4°, avec 20 planches, ibid., 1800.

GRONDEL (J. P. Goujon de), maréchal-de-camp, né à Saverne, au mois de novembre 1714, d'une famille noble, fut destiné par elle à l'état militaire. Il entra fort jeune, en qualité de cadet, dans le régiment suisse de Karrer, nouvellement au service de France. Ce corps ayant été, au bout de quelque temps, incorporé dans la marine et envoyé aux colonies, Grondel, encore enfant, demeura à Rochefort près de son père. En 1730, il obtint le grade d'enseigne surnuméraire, et partit pour la Louisiane en 1732. Le poste de la Pointe-Coupée, dont la défense lui fut confiée, ayant été inopinément attaqué par les Sauvages, il les repoussa avec une grande valeur. En 1734, il fut fait sous-lieutenant des grenadiers à la Mobile, où le gouvernement colonial lui avait donné l'ordre de se rendre. Il fit partie, en 1736, d'une expédition contre les Chicachas et les Anglais réunis. Il remplissait alors les fonctions d'aide-major, et reçut, dans la bataille qui fut livrée aux Anglais et aux Sauvages, 6 blessures qui lui firent obtenir la croix de Saint-Louis, mais qui le mirent hors d'état de servir pendant plusieurs années. Il retourna, en 1740, à la Nouvelle-Orléans, où il se maria. Il eut encore l'occasion de se signaler, ayant été l'un des 9 officiers chargés d'arrêter le fameux chef indien, Mingo-Mastabé. Fait, en 1750, capitaine des grenadiers suisses, M. Grondel se brouilla avec le gouverneur-général, auquel il adressa de vifs reproches sur sa conduite admi-

nistrative. Le gouverneur le dénonça comme un ambitieux qui cherchait à s'emparer du pouvoir dans la colonie, le fit arrêter sous ce prétexte, le tint 3 ans prisonnier, et l'envoya en France pour y être jugé. Cependant, lorsqu'il fut arrivé à Paris, on le présenta au duc de Choiseul, qui l'accueillit favorablement, et lui donna, au lieu de le punir, le grade de lieutenant-colonel. Le même ministre qui l'avait d'abord bien traité, le fit mettre quelque temps après à la Bastille, où il demeura 22 jours, sans doute aux sollicitations du gouverneur de la Louisiane, et ce ne fut qu'après 10 ans que ce procès fut terminé à son avantage. Alors on le nomma successivement commandant de Lorient, brigadier des armées du roi et maréchal-de-camp. En 1789, la révolution vint le priver de ses emplois et de ses pensions. Incarcéré comme suspect, il obtint sa liberté, et se retira à Nemours, où on le nomma commandant de la garde nationale. Il traversa paisiblement les temps les plus orageux de la révolution; se retira, au mois de septembre 1793, à la campagne, où il vécut encore plusieurs années. On n'a pas de renseignemens sur l'époque précise de sa mort.

GROS (Louis, baron), général de brigade des chasseurs à pied de la garde impériale, retraité comme lieutenant-général, est né à Carcassonne, département de l'Aude, le 3 mai 1769. Il entra fort jeune au service, et était sous-officier au commencement de la révolution. L'un des premiers défenseurs de l'indépendance nationale, il fut nommé, en 1791, lieutenant au bataillon de l'Aude, et capitaine en avril 1795, à l'âge de 24 ans. Il fit les campagnes des années 1792, 1793, 1794, 1795 et 1796 aux armées d'Italie et des Pyrénées, et fut blessé plusieurs fois. Chef de bataillon, le 8 septembre 1796, dans le 4me demi-brigade de ligne, depuis 4me régiment d'infanterie, il commanda ce régiment à l'affaire de Liberac, sous les ordres du général Moreau, tua 1,500 hommes, et enleva 12 pièces de canon. Il fut blessé de nouveau au combat de Caldero, en Italie, où il fit prisonnière la colonne entière; au passage du Tagliamento, il commanda un bataillon de grenadiers, et prit 4 pièces de canon et 3 caissons. Là finit sa carrière dans la ligne. Dix-huit ans de services, 5 blessures et 4 actions d'éclat, le firent entrer, le 17 novembre 1803, en qualité de chef de bataillon dans les chasseurs à pied de la garde consulaire, qui à cette époque, comme depuis sous le nom de garde impériale, comptait dans ses rangs l'élite des soldats et des officiers de toute l'armée. Au mois de janvier 1804, il fut fait major, et au mois de décembre 1805, il prit rang de colonel. Il avait fait les campagnes de 1800 en Hollande, de 1801 sur le Rhin, et de 1804 sur les côtes de l'Océan. Il fit celles de 1805 et de 1807 en Allemagne et en Prusse. Dès la création de la légion-d'honneur, il en devint membre, et fut peu de temps après nommé commandant de cet ordre. Il s'associa à tout ce qui rappelle de glorieuses

époques et de grands triomphes. A Eylau, il déploya une rare valeur, et des talens remarquables dans les manœuvres. Il fut chargé de commander, quoiqu'il ne fût encore que colonel, deux régimens de chasseurs à pied de la garde, et de résister à la cavalerie russe; il eut un cheval tué sous lui et fut blessé. Peu de temps après cette affaire, il devint général de brigade. A la bataille d'Essling, les 21 et 22 mai 1809, à la tête des fusiliers et chasseurs de la garde, il culbuta au pas de charge les diverses colonnes de grenadiers hongrois qui formaient l'élite de la garde impériale autrichienne, et fit 800 prisonniers après avoir laissé 700 morts sur le champ de bataille; il avait été blessé d'un coup de feu pendant l'action. Le général Gros prit une part remarquable à cette bataille célèbre, long-temps incertaine, et qui ne fut décidée qu'au moment où tomba blessé mortellement l'illustre maréchal Lannes, surnommé *le brave des braves*. En récompense des services que le général Gros avait rendus, il fut créé baron de l'empire avec une dotation considérable. Il fit avec non moins de distinction les campagnes de 1810 et 1811, de 1812 en Russie, de 1813 en Saxe, et de 1814 en France. Le 26 septembre 1813, il reçut un coup de baïonnette à la cuisse droite, en enlevant la redoute du faubourg de Dresde, où il fit près de 900 prisonniers, prit 17 officiers, 4 généraux et tua 400 hommes. A la bataille de Léipsick, où il rendit de nouveaux services, il fut blessé d'un coup de feu. A Montmirail, en 1814, une seconde fois, à la tête des fusiliers grenadiers et chasseurs qu'en 1809, à Essling, il avait conduits à la victoire, il enleva de vive force à la baïonnette une redoute de 8 pièces de canon bien défendue, et fit prisonniers 800 Prussiens; il était alors adjudant-général dans l'infanterie de la garde impériale. Après la seconde restauration, le roi le nomma chevalier de Saint-Louis, et commandant en second des chasseurs de la garde royale. Le général Gros, après 30 ans de services, 20 campagnes, 8 actions d'éclat et 9 glorieuses blessures, a perdu sa dotation et n'a plus que sa pension de retraite. Il vit dans sa famille, et se dispose à faire embrasser la carrière militaire à son fils aîné; son second fils est élève du lycée Louis-le-Grand. Le frère du général Gros, officier supérieur de l'ex-garde, a péri dans la funeste campagne de Russie en 1812. Son beau-père, M. Rebsomen, lieutenant-colonel de l'ex-garde, est aujourd'hui en retraite, ainsi que son frère également officier supérieur du même corps, amputé d'une jambe et d'un bras. Toute la famille du général Gros s'est fait connaître par son dévouement à sa patrie.

GROS (J. M.), curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris, fut nommé député du clergé de cette ville aux états-généraux, et signa les protestations des 12 et 15 septembre 1792. Il défendit, en 1790, une lettre pastorale de l'évêque de Toulon, dénoncée à l'assemblée; il rétracta le désaveu qu'il avait fait de la déclaration du clergé. Emprisonné après

la session de l'assemblée, dans la maison du collége de Saint-Firmin, il fut compris dans les massacres du 3 septembre 1792.

GROS (Antoine-Jean), peintre d'histoire, élève de David, et l'un des maîtres de l'école française, est né à Paris en 1771. Il se trouvait en Italie lors de l'entrée de l'armée française commandée par Bonaparte. L'accueil que lui fit le général en chef le rendit à cette grande carrière dans laquelle il était d'abord entré, mais dont plusieurs circonstances l'avaient écarté. Ce peintre d'histoire était réduit depuis plusieurs années à faire des miniatures, lorsqu'il se fit connaître en 1796 par le portrait du général Bonaparte à Arcole. Bonaparte l'adjoignit alors aux commissaires envoyés par le gouvernement français en Italie, pour recueillir les objets d'arts. Il s'acquitta de cette mission avec une délicatesse prouvée par le trait suivant. Presque tous les tableaux du Pérugin avaient été transportés à Rome pour être de là envoyés en France. En passant par Pérouse pour rejoindre la commission, M. Gros, assailli par les réclamations des habitans, qui, désolés de l'enlèvement des ouvrages de leur compatriote, lui offraient une somme considérable s'il les leur faisait restituer, « Gardez » votre argent, leur répondit l'ar» tiste, et croyez que tous ces ta» bleaux ne sont pas perdus pour » vous. » Arrivé à Rome, il démontre en effet à ses collègues qu'il y avait peu d'intérêt pour la France à retenir la totalité des tableaux d'un maître dont tous les ouvrages se ressemblent, et à désoler si gratuitement une ville en la dépouillant de tous ses titres de gloire. Le plus grand nombre des tableaux du Pérugin fut restitué à sa patrie. M. Gros fut chargé, en 1802, de peindre, pour la ville de Milan, le premier consul à cheval : c'était déjà s'élever; mais appelé par son génie à des conceptions plus hautes, il n'attendait qu'une occasion pour sortir de la classe des peintres de portraits. C'est son tableau des *Pestiférés de Jaffa*, qui, dès 1804, l'a placé au premier rang des peintres d'histoire. Ce tableau est aussi heureusement peint qu'ingénieusement composé. Un des officiers qui accompagnent le héros du tableau, tient son mouchoir devant sa figure, et semble craindre de respirer l'air du lazaret, pendant que le général ne craint pas de toucher un pestiféré; cet officier si prudent était pourtant renommé brave parmi les braves. Quelque ingénieux que fût cet artifice pour faire ressortir l'action du personnage principal, ce n'est pas seulement à cette intention, dit-on, que M. Gros a dû cette heureuse idée; elle lui fut suggérée à moitié par un refus qu'il éprouva. Toutes les figures sont portraits dans ce tableau, et chacun des personnages qui devait y figurer s'était obligeamment prêté à donner des séances à l'artiste, qui leur promettait l'immortalité; chacun s'y prêta, excepté le militaire dont il s'agit. *Je tâcherai*, dit le peintre, *de me passer de votre figure*. En effet il s'en est passé. Grands de la terre, ne vous brouillez pas avec les hommes de génie. Si puissans que vous soyez,

leur puissance est plus forte et plus durable que la vôtre. M. Gros, en représentant la *Bataille d'Aboukir*, immortalisa ensuite un des plus brillans faits d'armes de l'intrépide Murat. Les couleurs de ce tableau qui réunit tant de mérites différens, semblent avoir été prises sur la palette de Rubens. Peut-être sont-elles plus belles que celles de la nature même. C'est la seule critique qu'on en puisse faire. L'*Empereur visitant le champ de bataille d'Eylau*, est un tableau triste et monotone, si habilement qu'il soit peint; mais le sujet avait été donné à l'artiste, et non choisi par lui. Le mérite est d'avoir lutté contre les difficultés. Ce fut devant ce tableau que M. Gros reçut la croix de la légion-d'honneur. M. Gros a exposé, en 1817, *Charles-Quint et François Ier, visitant l'église de Saint-Denis*. On retrouve tout le talent de ce peintre dans ce tableau, aussi bien exécuté que bien composé. Rien de plus vrai que les physionomies des deux principaux personnages; on y lit leurs caractères, on y lit leurs vies tout entières. M. Gros exposa, au même salon, le *Départ du roi dans la nuit du 20 mars* 1815. Ce tableau se ressent un peu de la confusion qui régnait dans l'action qu'il représente. M. Gros a fait mieux. L'on estime davantage celui qui représente *Madame la duchesse d'Angoulême, s'embarquant à Pouillac, près de Bordeaux, le 1er avril* 1815. Il a valu à son auteur le cordon de Saint-Michel. L'exécution des peintures de la coupole de Sainte-Geneviève est confiée aux pinceaux de M. Gros. Les portraits qu'il a exposés peuvent être aussi considérés comme des tableaux d'histoire. Dans ce genre, M. Gros s'est placé à côté de Wandick. Ceux qui en douteraient n'ont pas vu, en 1809, le *portrait du général Lasalle*, et celui de l'épouse de cet aimable et brave officier; et tout récemment, le portrait de M. Galle, graveur en médailles. Ce dernier ouvrage est doublement recommandable, car c'est à la fois une production de l'art et un témoignage de reconnaissance. Le peintre a voulu s'acquitter par là envers M. Galle, auteur de la belle médaille gravée en l'honneur du restaurateur de l'école française, en l'honneur de ce David dont M. Gros est un des plus illustres élèves. M. Gros, depuis le 3 août 1816, fait partie du conseil honoraire composé d'artistes et d'amateurs, établi près du ministère de la maison du roi; et il a été nommé, le 19 octobre suivant, professeur à l'école royale de peinture, sculpture, etc., et membre de l'institut, académie des beaux-arts.

GROSBOIS (N. DE), membre de la chambre des députés, et conseiller-d'état honoraire, né dans le département du Doubs, était, lorsque la révolution éclata, premier président du parlement de Besançon. Le bailliage de la noblesse de cette ville l'ayant nommé, en 1789, député aux états-généraux, il fut, dès les premiers momens de leur réunion, choisi par la noblesse pour être son commissaire-rédacteur. Lorsqu'il fut question de supprimer cet ordre, M. Grosbois, n'ayant pu s'op-

poser à cette mesure, protesta. A la fin de la session, il quitta la France, où il ne reparut qu'après les événemens de 1814. Le 29 juin de cette année, le roi le nomma conseiller-d'état honoraire. En août 1815, il fut élu à la chambre des députés, par le département de la Côte-d'Or; fit partie de la majorité de cette chambre, avec laquelle il vota constamment, et en fut nommé vice-président. Le bruit s'est répandu, pendant la session de 1814 à 1815, que les sceaux ou le portefeuille du ministère de l'intérieur lui seraient confiés, ce qui ne se réalisa point.

GROSIER (Jean-Baptiste-Gabriel, abbé), ancien chanoine de l'église Saint-Louis-du-Louvre à Paris, et, depuis le rétablissement du gouvernement royal, bibliothécaire de la bibliothèque de *Monsieur*, à l'Arsenal, est né à Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, en 1758. Il fut élevé par les jésuites, et reçu membre de leur société. En 1771, Fréron le choisit pour son collaborateur à la rédaction de l'*Année littéraire*, et, après la mort de ce critique, auquel Voltaire a infligé l'immortalité, M. l'abbé Grosier s'associa les abbés Geoffroi et Royou, bien dignes par leurs doctrines littéraires de succéder à l'ennemi le plus acharné des auteurs et des ouvrages qui font la gloire du siècle dernier. Ce n'est pas comme journaliste que M. l'abbé Grosier est plus particulièrement connu, c'est comme auteur d'une *Histoire générale de la Chine*, où l'on trouve des recherches intéressantes et dans laquelle l'auteur s'efforce d'établir les preuves de la haute antiquité que l'on accorde généralement à cet empire. Ce travail important, et surtout l'opinion de M. l'abbé Grosier sur l'antiquité de la nation chinoise, ont donné lieu à des débats polémiques entre lui et M. de Guignes fils, auxquels, de part et d'autre, la modération n'a pas toujours présidé. Il a publié : 1° *Histoire générale de la Chine*, ou les grandes annales de cet empire, traduites du texte chinois par le feu P. de Mailla, 1776 et années suivantes, 12 vol. in-4°; 2° *Description générale de la Chine*, formant le 13me volume de l'ouvrage précédent, 1787, in-4°, tiré format in-8°, 2 vol. Ce savant prépare une troisième édition de l'ouvrage principal et de son appendice, qui sera considérablement augmentée, et cependant renfermée en 7 vol. in-8°; 3° *Mémoires d'une société célèbre*, considérée comme corps littéraire et académie, depuis le commencement de ce siècle, ou *Mémoires des jésuites*, sur les sciences, les belles-lettres et les arts, 1792, 3 vol. in-8°. Ce recueil a été fait d'après les mémoires de Trévoux; 4° *Antidote de l'athéisme, ou Examen critique du dictionnaire des athées*, attribué à Sylvain Maréchal.

GROSSE DU ROCHER (N.), né dans le département de la Mayenne, y exerçait la profession de cultivateur, lorsqu'il fut nommé à l'assemblée législative, où il ne se fit pas remarquer. En septembre 1792, il passa à la convention, et dans le procès de Louis XVI, vota la mort, sans appel et sans sursis. N'ayant, depuis la fin de la session conventionnelle,

rempli aucune fonction, il n'attira point les regards sur lui, et ne fut point compris dans la loi du 12 janvier 1816, contre les *votans*. Un fils de M. Grosse du Rocher possédait, sous le gouvernement impérial, un emploi de percepteur de contributions, qu'il perdit en 1815.

GROUCHY (Emmanuel, comte de), né à Paris le 23 octobre 1766, commença à servir dès l'âge de 14 ans, et fit ses premières armes dans l'artillerie. Lorsqu'il en eut acquis les notions élémentaires, il passa dans les troupes à cheval, fut nommé capitaine de cavalerie en 1784, et officier des gardes-du-corps du roi en 1785. Elevé au sein d'une famille noble et ancienne, mais supérieure aux préjugés de la naissance, Emmanuel de Grouchy ne pouvait manquer d'adopter les principes que proclama l'assemblée constituante. Il se prononça donc pour la révolution; quitta les gardes-du-corps, où prévalaient des opinions différentes des siennes; prit successivement le commandement du 12me régiment de chasseurs à cheval, et du 2me régiment de dragons, avec lequel il fit la campagne de 1792. Promu, en septembre de cette même année, au grade de maréchal-de-camp, il fut placé à la tête de la cavalerie de l'armée des Alpes, et contribua à la conquête de la Savoie. Les neiges avaient fermé les débouchés du Piémont, et suspendu les opérations militaires sur cette frontière : il reçut ordre de se rendre dans la Vendée, où la guerre civile venait de s'allumer. L'armée des côtes de Brest, dont il conduisit successivement l'avant-garde ou l'aile gauche, quoique la plus faible de celles qui agissaient dans l'Ouest, fut la seule qui obtint alors des succès; elle sauva Nantes, que Charrette assiégeait; prévint les progrès de l'insurrection, en cernant la Vendée qu'il entoura de camps et de postes retranchés. Elle demeura constamment maîtresse des places et de tous les points accessibles des côtes du Poitou, et malgré des attaques multipliées, elle réussit à les empêcher de communiquer utilement avec les Anglais. Dans toutes les affaires qu'il eut à soutenir contre les royalistes, le général Grouchy les battit, et se fit particulièrement remarquer au combat des Sorrinières, où, sautant à bas de son cheval dans un terrain marécageux et difficile, et se dépouillant de ses habits, il s'élança, à la tête de quelques compagnies de grenadiers, au milieu des Vendéens, et parvint, quoique blessé, à leur arracher une victoire qui paraissait se déclarer en leur faveur. A la fin de 1793, le décret de la convention qui excluait les nobles de tout commandement militaire l'obligeant à quitter l'armée, ses soldats, instruits de son départ, investirent son quartier-général, déterminés à retenir à leur tête un chef qu'ils chérissaient. Mais il fit céder leur affectueux intérêt au devoir de l'obéissance; s'échappa de son camp pendant la nuit, et se retira dans son département. L'armée vendéenne avait passé la Loire, et s'approchait du canton où il résidait : il marcha comme simple soldat dans les rangs des gardes na-

tionales, qu'on avait requis pour les opposer aux royalistes. « S'il » n'en est plus permis, dit-il à cette » occasion, de conduire les pha- » langes républicaines; il ne sau- » rait m'être défendu de verser, » comme soldat, mon sang pour » la patrie ». Après 8 mois d'inactivité, il fut rappelé aux fonctions éminentes qu'il avait déjà remplies; et quelque regret qu'il témoignât de figurer encore sur un théâtre où les lauriers étaient arrosés du sang français, il fut de nouveau envoyé dans la Vendée. Confirmé, le 11 juin 1795, dans le grade de général de division, que lui avaient conféré, un an auparavant, les représentans du peuple aux armées, il remplit alors les fonctions de chef d'état-major-général de l'armée de l'Ouest. Le débarquement de Quiberon s'opéra; le général Grouchy accourut du fond du Poitou aux côtes du Morbihan, traversa presque tout le pays insurgé, et ramassant toutes les troupes qu'une fallacieuse pacification avait imprudemment dispersées, il les conduisit au général Hoche, qui assigna un trop sanglant terme à cette entreprise, déplorable conception de la perfidie anglaise. La guerre s'était rallumée sur la rive gauche de la Loire: le général Grouchy la poursuivit avec une vigueur toutefois mêlée de sagesse, et telle que le gouvernement le nomma général en chef de l'armée des côtes de Brest; mais convaincu qu'on n'étoufferait l'hydre toujours renaissante de la guerre civile, qu'en confiant à un seul homme la totalité des forces destinées à la combattre, et fortement persuadé que le succès ne peut couronner entièrement de grandes opérations militaires, si une même volonté n'en règle l'ensemble, il refusa le commandement en chef au quel il était appelé, et sacrifiant les jouissances de l'amour-propre et de l'ambition aux intérêts de son pays, il engagea le directoire à réunir en une seule, les trois armées qui agissaient contre les royalistes. Elle prit le nom d'armée des côtes de l'Océan, et le commandement en fut confié au général Hoche. Le général Grouchy se plaçant sous ses ordres comme son lieutenant, le seconda puissamment dans toutes ses opérations, soit en l'aidant des connais-sances locales et particulières qu'une longue expérience de cette guerre lui avait fait acquérir, soit en dirigeant d'importantes expéditions. Il fit successivement enlever les postes des royalistes à Rosnay, au champ Saint-Père, à Saint-Vincent de Craon, au Moutiers, et alla combattre Charrette jusque dans son quartier-général de Belleville. Un corps considérable d'émigrés avait été amené par les Anglais à l'Ile-Dieu, il menaçait les côtes du Poitou. Le général Grouchy sut, avec quelques milliers d'hommes seulement, lui imposer par des démonstrations, et battre les Vendéens, qui, pour favoriser le débarquement de ce corps, étaient venus attaquer le poste retranché de Saint-Cyr. Charrette fut si complétement battu dans l'affaire qui eut lieu près du village de ce nom, qu'il lui fut impossible de former depuis aucun rassemblement. La prise de

ce chef et celle de Stofflet suivirent de près ce glorieux combat, et terminèrent la guerre sur la rive gauche de la Loire. Le général Grouchy fut alors nommé chef d'état-major de l'armée du Nord; et au commencement de 1797, le directoire le chargea du commandement en second de l'armée destinée à faire une descente en Irlande. La flotte française sortit de Brest à l'entrée de la nuit, et par la plus déplorable fatalité se trouva dispersée dès le lendemain, de sorte que le général Grouchy n'arriva à la baie de Bantry qu'avec quelques vaisseaux et une faible partie des troupes de terre : toutefois il n'hésita pas à ordonner le débarquement, résolu de tenter, avec la poignée de braves qui l'accompagnaient (et malgré l'absence du général en chef Hoche, qui fut du nombre de ceux qui n'arrivèrent point à la baye de Bantry), une invasion dont le succès, n'eût-il été que momentané, eût porté à l'Angleterre un coup funeste. Les élémens les plus contraires, et la résistance opposée à l'exécution de ses ordres, par le contre-amiral Bouvet, brave officier, mais qui n'attachait point à l'expédition la haute importance qu'elle méritait, neutralisèrent la généreuse résolution du général Grouchy, qu'eût probablement couronnée le succès, puisque presque tous les vaisseaux de la flotte entrèrent successivement dans la baie lorsque Bouvet en fut sorti. Ramené malgré lui à Brest, après avoir échappé aux tempêtes et à l'ennemi, le général Grouchy y rapporta du moins le sentiment consolateur, d'avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour remplir la tâche imposée à l'armée expéditionnaire. Bouvet fut destitué; mais une des plus belles occasions qui se fût jamais offerte d'humilier l'Angleterre, avait été perdue et ne devait plus se représenter. Au retour de cette infructueuse entreprise, le général Grouchy fut envoyé pour la troisième fois dans l'Ouest, comme gouverneur des 12me, 13me, 14me et 22me divisions militaires. L'esprit de modération et de justice qu'il déploya lui concilièrent l'estime des habitans de ces contrées; on y vit régner la tranquillité aussi long-temps qu'il y commanda. Lors du départ du général Bonaparte pour l'Égypte, le général Grouchy, impatient de combats et de gloire, demanda à faire partie de l'armée d'Orient; mais Desaix, qui n'avait pas moins de titres, lui fut préféré : la France d'ailleurs ne devait pas se priver de tous ses braves. Une nouvelle coalition contre elle s'était organisée, en 1798; il reçut l'ordre de se rendre à l'armée d'Italie que commandait Joubert. Ce général en chef, sentant combien sa position deviendrait difficile, si le roi de Sardaigne, dont l'attachement à la cause française était douteux, se réunissait aux coalisés et tombait sur ses derrières tandis que les Russes et les Autrichiens l'attaqueraient de front sur l'Adige, envoya le général Grouchy à Turin, en apparence pour y prendre le commandement de la citadelle, dont le directoire avait précédemment exigé la remise, mais avec

la mission secrète de tout faire pour nous assurer du Piémont, soit en négociant avec la cour de Turin, soit en se rendant maître du pays à l'aide des patriotes, si les perfides intentions qu'on soupçonnait au gouvernement piémontais venaient à se réaliser. Sans aucun de ces ordres écrits qui mettent la responsabilité d'un officier-général à couvert (ordres que Joubert n'avait pu lui donner, puisque lui-même, pressé par la masse des événemens, n'avait plus le temps de les recevoir du directoire), mais fortement pénétré de la gravité des circonstances, et de l'urgence de sauver l'armée, dont le salut se trouvait en quelque sorte entre les mains de la cour de Turin, le général Grouchy se conduisit avec assez d'adresse et d'habileté pour déterminer le roi à se retirer volontairement en Sardaigne, et à signer un traité par lequel il abdiquait la couronne, nous remettait ses places fortes et ses trésors, et ordonnait à ses troupes de se réunir à l'armée française; conquête pacifique, dont on apprécia bientôt la haute importance : Joubert, au lieu d'avoir à combattre les Piémontais, n'eut qu'à se présenter pour recueillir les fruits d'une négociation, dont les avantages n'eussent peut-être pas été acquis par plusieurs victoires. Le gouvernement, en récompense de ce succès inespéré, confia au général Grouchy le commandement en chef, et l'organisation du pays que ses talens venaient de conquérir. Il fit respecter et aimer le nom français, et maintint la tranquillité en contenant une population qui, affranchie d'un joug pesant, aspirait à jouir de tous les avantages de la liberté. Il parvint à détromper les campagnes égarées par le fanatisme, sans cesser de faire respecter la religion. Par des mesures justement sévères, il mit un terme aux assassinats qui se renouvelaient chaque jour sous le gouvernement royal. Les sciences et les arts reçurent de lui des encouragemens précieux, les universités furent rouvertes. Enfin, en prévenant toutes les exactions, il posa les bases de cette estime et de cet attachement réciproques qui ont toujours existé depuis entre deux peuples heureux, durant le nombre d'années où ils n'en formèrent qu'un seul. En vain quelques mécontens, hommes cachant leur ambition sous les apparences du dévouement à l'ancien ordre de choses, essayèrent-ils de soulever les paysans des provinces d'Aqui et de Mont-Ferrat : ces mouvemens partiels furent à l'instant comprimés ; et le village de Strevi, où un détachement de la 29me demi-brigade fut lâchement assailli et en partie massacré, ayant été livré aux flammes, aucun autre acte de rigueur ne fut depuis nécessaire au maintien de la tranquillité publique. La santé de Joubert l'avait obligé de quitter le commandement. Schérer le remplaça, et malgré le puissant contre-fort que nous donnait le Piémont, son impéritie et ses défaites firent rapidement perdre le Milanais. Moreau fut alors chargé de rallier les débris de l'armée, et d'arrêter la marche victorieuse des Austro-Russes. Le géné-

ral Grouchy le joignit à la tête de quelques troupes, et fit avec lui cette belle campagne du Piémont, devant laquelle 25,000 Français manœuvrèrent pendant 6 semaines devant 80, 000 Russes et Autrichiens, sans pouvoir être entamés; déjouèrent tous les projets de l'ennemi, et l'empêchèrent de pénétrer sur aucun point de nos frontières. Tandis que Souwaroff la croyait retirée derrière les Alpes, cette petite armée reparut sur les monts Liguriens, effectua sa jonction avec l'armée qui évacuait le royaume de Naples, et se trouva en mesure de disputer près de Novi la possession de l'Italie, qui, sans l'inexplicable reddition de Mantoue, eût vu ses destinées se balancer presque aux mêmes lieux où, 4 mois auparavant, la campagne s'était ouverte. Le général Grouchy prit une part très-active aux opérations de cette mémorable époque des guerres de la révolution; il se distingua aux combats de Valence et de San-Juliano, et ayant été détaché avec un corps d'armée pour balayer le pays entre Tortone et Alexandrie, il battit complétement, le 14 juin, le général autrichien Bellegarde, lui enleva une partie de son artillerie, et le culbuta dans la Bormida. Durant les journées qui précédèrent la bataille de Novi, il eut de vifs engagemens avec ces mêmes Autrichiens, qu'il chassa des fortes positions qu'ils occupaient, notamment de celle de Terzo. A Novi il commandait, avec Pérignon, l'aile gauche de l'armée. Onze fois ses troupes furent engagées avec l'ennemi; lui-même dirigea la plupart des charges, et dans l'une d'elles, un boulet ayant emporté le drapeau qu'il avait pris à la main, pour ramener au combat une demi-brigade qui faiblissait, il éleva son chapeau au bout de son sabre, et rallia une poignée de braves qui avec lui se précipitèrent au milieu des Autrichiens, les enfoncèrent, leur firent 1200 prisonniers, et les obligèrent à reculer d'une lieue : malheureusement, la droite et le centre de notre armée, forcés et coupés, n'ayant de possibilité de retraite qu'en passant derrière l'aile gauche, y attirèrent les Austro-Russes, et mirent ainsi entre deux feux cette aile jusque-là victorieuse. Le général Grouchy obligé de se replier, le fit en bon ordre, afin de sauver, s'il était possible, l'artillerie que nos divisions en retraite y avaient abandonnée. Au village de Pastourana, il essaya de tenir : un moment il arrêta les Austro-Russes; mais accablé par le nombre, entouré de toutes parts, et atteint de 14 blessures, il tombe au pouvoir de l'ennemi. Toutefois son dévouement, en donnant le temps à Moreau, qui avait pris le commandement après la mort de Joubert, de rallier l'armée, contribua éminemment à atténuer les suites que pouvait entraîner la perte de la bataille. La conduite du général Grouchy en Piémont, lui avait assuré l'estime des chefs des armées russe et autrichienne; et le grand-duc Constantin lui en donna des preuves, en lui faisant prodiguer tous les soins que réclamait sa position : il le fit panser en sa présence, et mit à sa disposi-

tion, son chirurgien, sa bourse et ses domestiques. Néanmoins la gravité de ses blessures était telle, que pendant plus de 4 mois il lutta entre la vie et la mort. Prisonnier de guerre pendant près d'un an, il obtint enfin d'être échangé contre le lieutenant-général anglais Dow. Immédiatement après, une des divisions de l'armée de réserve lui fut confiée : il pénétra avec elle dans le pays des Grisons, et occupa Coire. Chargé momentanément du commandement de l'armée, les dispositions qu'il fit, forcèrent les Autrichiens à évacuer la Haute-Engadine, et facilitèrent le passage du Splugen. Mais un commandement plus important lui était réservé à l'armée du Rhin, par Moreau, avec lequel la campagne du Piemont l'avait d'autant plus intimement lié, que des positions difficiles et hasardeuses, telles que celles dans lesquelles ils s'étaient trouvés, font presque toujours naître entre ceux qui les partagent, des attachemens profonds et durables. Moreau se hâta donc de le réclamer, et le mit à la tête de la plus belle de ses divisions, forte de près de 18,000 hommes. A Hohenlinden, comme à Novi, le général Grouchy fut appelé à jouer un des principaux rôles. Le sort de la journée dépendait en grande partie de l'inébranlable fermeté de ses troupes, et de celles du général depuis maréchal Ney. Placés l'un et l'autre à la tête d'un défilé, dans lequel était engagée l'armée ennemie, ils devaient résister seuls à ses efforts, et l'empêcher de déboucher, pendant que les divisions Decaen et Richepanse opéreraient un mouvement qui, en les portant sur le flanc et les derrières des Autrichiens, rendrait décisive et victorieuse une attaque simultanée de nos 4 divisions. Après avoir long-temps repoussé l'archiduc Jean, le général Grouchy est débordé et tourné par un corps d'élite autrichien, et en même temps réattaqué sur tout son front. Dans ce moment critique, il forme en colonne serrée la brave 46me demi-brigade, se met à sa tête, perce la ligne ennemie, force les grenadiers hongrois qui l'avaient tourné à mettre bas les armes, et repoussant avec sa cavalerie l'attaque sur son front, il enlève 14 bouches à feu à l'ennemi, et le rejette dans le défilé. Presque au même moment, le canon des généraux Decaen et Richepanse, qui arrivent à leur point d'attaque, se fait entendre. Les généraux Grouchy et Ney se précipitent alors sur les Autrichiens, qui, enfoncés de toutes parts, fuient en désordre, laissant entre nos mains 100 pièces de canon, 15,000 prisonniers, et de nombreux trophées militaires. Chargé de poursuivre l'archiduc, le général Grouchy se distingua de nouveau au passage de l'Inn, et à celui de la Salza; il pénètre à Steyer, y enlève 20 bouches à feu, quelques bataillons, et obtient ainsi l'honneur de terminer la campagne. La paix signée, il fut nommé inspecteur-général des troupes à cheval. Lors du procès du général Moreau, fidèle aux sentimens d'estime et d'amitié qu'il lui portait, il lui donna des preuves du plus vif intérêt, ne pouvant alors le re-

garder comme complice des hommes auxquels on l'associait. Quoique mécontent de cette conduite, Napoléon n'en continua pas moins à employer le général Grouchy, et à lui confier les expéditions les plus périlleuses et les plus difficiles : mais il ne fit rien pour sa fortune ni pour son avancement; et une promotion de maréchaux ayant eu lieu peu après, non-seulement il n'en fit point partie, mais il eut la mortification d'y voir comprendre plusieurs officiers-généraux moins anciens que lui, et qui avaient rendu moins de services à leur patrie. Durant la guerre de Prusse, en 1805, le général Grouchy fut placé à la tête d'un des corps de cavalerie de la grande-armée. Sa valeur et ses bonnes dispositions le firent remarquer au combat de Zeddenick, où, à la tête de ses dragons, il culbuta la cavalerie prussienne, la poursuivit pendant trois lieues, sans lui donner le temps de se rallier, et détruisit en totalité les dragons de la reine de Prusse. Deux jours après il fit prisonnier, près du village de Willmansdorff, tout le corps des gendarmes de sa garde. A l'affaire de Preuzlau, le 27 octobre, affaire qui fut presque aussi funeste à la monarchie prussienne que la bataille d'Iéna, le général Grouchy s'élançant, à la tête de sa cavalerie, au milieu des colonnes du corps d'armée du prince de Hohenlohe, pénètre en même temps qu'elles dans la ville, fait mettre bas les armes à plusieurs bataillons, et imprime une telle épouvante au reste des troupes, que le prince signe une capitulation qui nous livre 16, 000 hommes, 64 pièces de canon, et un parc immense de munitions. Les débris des armées prussiennes s'étant ralliés près de Lubeck, le général Grouchy prend encore part à la bataille qui se livre sous les murs de cette ville; sa cavalerie y pénètre la première, et est au moment d'y faire prisonnier Blücher: l'ayant manqué, elle le poursuit toute la nuit, l'accule au territoire danois, et le somme de se rendre avec son armée, qui capitule ainsi que l'avait fait celle du prince de Hohenlohe quinze jours auparavant. Aux combats de Hoff et de Landsberg, le général Grouchy mérita les éloges de ses compagnons d'armes, par son inébranlable fermeté à conserver, avec sa seule cavalerie (l'infanterie n'était pas encore arrivée), une position importante qui venait d'être enlevée, et que les Russes réattaquaient avec des forces considérables de toutes armes. A la bataille de Friedland, en débouchant, à temps utile, de derrière cette ville, il arrêta l'effort de l'armée ennemie, qui avait forcé le faible corps d'Augereau à rétrograder, et qui lui faisait éprouver de grandes pertes; ses charges, soutenues de celles de la garde impériale et des cuirassiers, donnèrent le temps au corps de Davoust de parvenir à ses points d'attaques, et contribuèrent puissamment au sort de cette journée, l'une des plus meurtrières de la campagne. Le corps que commandait le général Grouchy y souffrit beaucoup : il se composait de plus de 4000 chevaux, et

comptait à peine 1200 hommes à la fin de la bataille. Il eut son cheval tué sous lui, fut blessé, et dut la vie au dévouement du jeune La Fayette, alors son aide-de-camp. Quoique toujours prévenu contre cet ancien ami de Moreau, Napoléon proclama cependant, dans ses bulletins, les services importans qu'il rendit à Friedland, le 16 juin 1807. En effet, détaché, la veille de cette bataille en avant de l'armée, avec toute la cavalerie, dont le commandement lui avait été confié en l'absence de Murat, grand-duc de Berg, qui s'était porté avec Davoust sur Kœnisberg, le général Grouchy attaque dès le point du jour les Russes, bat leur cavalerie, s'empare du village de Schwarz-Endorff, y fait 3000 prisonniers, et y prend 10 bouches à feu. De fortes colonnes d'infanterie débouchent alors de Friedland, et menacent de lui faire payer chèrement ses premiers succès : par une retraite simulée, il les attire au-delà d'un village qu'il semble évacuer, mais derrière lequel il tient cachée une partie de ses cavaliers; puis faisant volte-face avec le reste, il fond sur un ennemi, que sa supériorité numérique a rendu trop confiant, et qui, attaqué inopinément en tête et en queue, fuit en désordre derrière la Prégel, trop heureux d'avoir à opposer cette barrière à l'impétuosité française. Toutefois le gros de l'armée est encore en arrière, et le seul corps de Lannes l'a joint; n'importe! secondé par cet intrépide compagnon d'armes, il parvient à tenir les Russes en échec jusqu'à une heure après midi, heure où le reste des troupes françaises arrive; alors une attaque générale a lieu, et la victoire la plus complète couronne le brillant début de la journée. Elle valut au général Grouchy le grand cordon de la légion-d'honneur; la victoire d'Eylau l'avait fait décorer de la grand'croix de l'ordre de Maximilien Joseph. La paix de Tilsitt ayant terminé la première guerre de Russie, le général Grouchy fut envoyé en Espagne, au commencement de 1808, et peu après nommé gouverneur de Madrid, où une insurrection du caractère le plus grave éclata. Le 2 mai, les insurgés étant parvenus à s'emparer de l'arsenal, et à occuper en forces les rues et les places publiques, firent main basse sur tous les Français qu'ils purent saisir. Le général Grouchy fond rapidement sur eux, reprend l'arsenal, et disperse les rebelles; mais ne pouvant parvenir à faire cesser le feu meurtrier qui partait des fenêtres et de dessus les toits, et empêcher le massacre des Français, qui continuait dans l'intérieur des maisons, il ordonna d'enfoncer les portes de plusieurs, et de passer au fil de l'épée tous les Espagnols qu'on y trouverait égorgeant nos compatriotes. Par cet acte d'une juste réciprocité, il mit un terme aux horreurs qui se commettaient. Faussement a-t-on avancé depuis, qu'il avait organisé et présidé un conseil de guerre, et fait fusiller nombre d'Espagnols; non-seulement ce fait est faux, mais il est notoire qu'il se refusa, le lendemain de l'insurrection, à exécuter l'ordre donné par Murat, de faire

rechercher et juger militairement tous ceux qui avaient pris part à l'insurrection. Le général Grouchy, qui désapprouvait ouvertement la politique du chef du gouvernement impérial envers l'Espagne, et les mesures qu'elle obligeait de prendre, allégua des motifs de santé pour quitter cette contrée, et se retira dans ses terres. A peine y était-il arrivé, qu'il reçut ordre de se rendre en Italie, où les hostilités venaient de commencer, et où le prince Eugène avait essuyé un échec : le général Macdonald y fut également envoyé, et les affaires ne tardèrent pas à prendre une face plus heureuse. Le général Grouchy se distingua au passage de l'Izonso, le 2 mai 1809, et battit la cavalerie autrichienne le surlendemain, dans les plaines d'Udine, dont il se rendit maître. Détaché ensuite sur la droite de l'armée, avec un corps considérable, il prit Mahrbourg, envahit la Styrie, et entra le premier dans Gratz, dont le château tomba plus tard au pouvoir de Macdonald, qui avait été laissé en arrière pour en faire le siége. Il pénétra ensuite en Hongrie avec le vice-roi, coopéra à la défaite de la cavalerie de l'archiduc Jean, se montra avec son courage ordinaire à la bataille de Raab, et poursuivit les Autrichiens jusque sous Comorn. Napoléon ayant appelé à lui l'armée d'Italie, et concentré ses divers corps, afin d'effectuer de vive force le passage du Danube, le général Grouchy eut ordre de prendre le commandement de toutes les troupes à cheval de l'aile droite. Il franchit le fleuve à leur tête, et le jour de la bataille de Wagram, mit en fuite la cavalerie autrichienne qui lui était opposée : tournant ensuite la position de l'archiduc Charles, et tombant sur les derrières de son armée, au moment où, par des attaques vigoureuses, Macdonald et Marmont en perçaient le centre, il prit une glorieuse part à cette importante victoire, à laquelle il ajouta un laurier, en taillant en pièces, deux jours après, une arrière-garde ennemie, commandée par le prince de Rosamberg; ce fait d'armes fut suivi d'un armistice, et de la paix de Presbourg. En récompense de ces importans services, il fut nommé commandant de la Couronne-de-Fer, colonel-général des chasseurs, et grand officier de l'empire : comme tel, la présidence d'un collége électoral lui était dévolue; il présida, en conséquence, celui de Vaucluse, au mois de janvier 1811, et refusa d'être nommé candidat au sénat-conservateur. Il avait également refusé d'en devenir membre après la bataille d'Eylau. Il pensait que des fonctions civiles ne devaient pas être la récompense de services militaires, et la carrière des armes était d'ailleurs la seule qu'il désirait suivre. Pendant la campagne de Russie, en 1812, le général Grouchy fut chargé du commandement d'un des trois corps de cavalerie de la grande-armée; après la prise de Wilna, quelques divisions d'infanterie ayant aussi été placées sous ses ordres, il fut détaché sur la droite, s'empara de Borisow et d'Orcha, et passa le premier le Boristhène, dont Na-

poléon était encore à plus de 20 lieues. Il se distingua au combat de Krasnoë, et après avoir forcé l'armée russe à se reployer dans Smolensk, par des charges audacieuses, il parvint à l'y contenir toutes les fois qu'elle essaya d'en déboucher. Il facilita ainsi l'occupation des positions environnantes, par les corps d'infanterie de l'armée, à mesure qu'ils arrivaient, et mit Napoléon à même d'enlever le surlendemain cette place importante. Il contribua également au gain de la bataille de la Moskowa, et le glorieux fait d'armes qui termina cette journée lui appartient en grande partie; ce fut le général Grouchy qui, vers les sept heures du soir, tourna avec sa cavalerie la grande redoute qui couvrait la droite des Russes, redoute qui avait été un moment au pouvoir des Français le matin, mais que l'ennemi avait reprise de suite, et qu'on avait inutilement réattaquée pendant toute la journée. Bravant son feu, le général Grouchy alla fondre sur la ligne des Russes qui s'étendait derrière, parvint à l'enfoncer, et pendant ce temps le duc de Vicence, à la tête des cuirassiers, pénétra dans la redoute, et s'en rendit maître. Le général Grouchy, qui avait eu son cheval tué le matin sous lui, reçut alors un biscaïen dans la poitrine; mais il oublia ses souffrances, en voyant les Russes en pleine retraite, et la victoire assurée par l'heureux succès de l'attaque qu'il venait de faire. Son fils fut également blessé, et de la même manière, dans cette journée décisive. Le général Grouchy n'était pas entièrement guéri de sa blessure, lorsque Napoléon quitta Moscow, pour se porter sur Kalouga : il reprit néanmoins le commandement de ses troupes, et combattit à leur tête, à la bataille de Maloraslawitz. Bien que l'on eût enlevé aux Russes la formidable position qu'ils occupaient, et que tout l'avantage de la journée nous appartînt, Napoléon s'étant déterminé à changer de direction, et à marcher sur Smolensk, chargea le général Grouchy, qu'il avait d'abord envoyé à la poursuite de l'ennemi, de couvrir la retraite avec ses troupes à cheval, renforcées de quelques brigades d'infanterie; il s'en acquitta avec succès, et rendit d'utiles services au combat de Viasma, où il sauva une partie de l'artillerie qui se trouvait compromise. Le pays cessait d'être propre à la cavalerie; l'arrière-garde ne se composa plus que d'un corps d'armée d'infanterie, et celui de Davoust fut chargé de ce service. Un froid de 28 degrés, des privations de tout genre, et les attaques journalières d'un ennemi qui, habitué au climat, combattait avec toutes sortes d'avantages, firent périr presque tous les chevaux de sa cavalerie et de l'artillerie, et réduisirent l'armée à un état de désorganisation qui pouvait faire craindre les plus grands revers. Napoléon crut devoir à sa sûreté d'organiser un corps sur lequel il pût compter, pour faire une trouée au milieu de l'armée russe, et empêcher qu'il ne tombât en son pouvoir, si sa situation devenait semblable à celle de Charles XII après la bataille de Pultawa. Il

composa ce corps, qui prit le nom d'*Escadron sacré*, de généraux et d'officiers, et en confia le commandement au général Grouchy. Mais l'armée réussit à passer la Bérésina, et les circonstances ne mirent point dans le cas d'en faire usage. Napoléon se rendit peu de temps après à Paris; et les débris des troupes françaises, après avoir franchi la Vistule et l'Oder, prirent des quartiers d'hiver en Silésie et en Prusse. Le général Grouchy ne fit point la campagne de 1813. Il avait demandé, à la fin de celle de 1812, un corps d'armée d'infanterie; mais Napoléon le lui refusa, et lui donna l'ordre de se mettre de nouveau à la tête de la cavalerie, qui, à peine réorganisée, n'existait pour ainsi dire que sur le papier. Blessé de ce refus, et peut-être un peu trop sensible à l'indifférence que Napoléon semblait montrer pour ses services à peine mentionnés aux bulletins, il renvoya au ministre de la guerre, Clarke, ses lettres de commandement, et se retira dans le département du Calvados; mais lorsque après la perte de la bataille de Léipsick, et la désastreuse retraite d'Allemagne, les ennemis furent en mesure de passer le Rhin, et d'envahir le territoire français, il jugea qu'il ne lui était plus permis de demeurer oisif, et offrit de reprendre du service. Napoléon lui laissa alors le choix de l'armée qui s'organisait en Piémont, ou de la cavalerie, ne lui cachant cependant pas que c'était à la tête de cette arme, dont il possédait toute la confiance, qu'il persistait à croire qu'il servirait plus utilement son pays. Une telle considération détermina le général Grouchy à accepter le commandement de la cavalerie. Les armées coalisées avaient passé le Rhin sur divers points, il les arrêta pendant quelques instans dans les plaines de Colmar: forcé d'évacuer cette ville, il se réunit au maréchal Victor, au pied des Vosges, en disputa le passage à l'ennemi, et fit sa jonction près de Saint-Dizier, avec les troupes que Napoléon amenait de Paris. Aux batailles de Brienne, le 26 janvier 1814, et de la Rhotière, le 1er février, il donna l'exemple aux plus braves, et le lendemain de ces affaires, il couvrit la retraite de l'armée sans se laisser entamer. Les troupes françaises qui avaient dû évacuer la Champagne, se reportant de Nogent sur Troyes, le général Grouchy contribua à la reprise de cette ville, en poussant vigoureusement la cavalerie autrichienne, et fut blessé dans une des charges qu'il commandait. Le 14 février 1814, il se couvrit de gloire à l'affaire de Vauchamps : par une manœuvre hardie, il parvint à couper une partie du corps du général prussien Kleist, et fit prisonniers plusieurs de ses régimens ; longeant ensuite les colonnes ennemies, qui se retiraient, il réussit à les devancer avant qu'elles se jetassent dans le défilé d'Étoges, où les prenant en front et en flanc, il en fit un grand carnage, et les eût forcées à mettre bas les armes, si l'infanterie française eût pu arriver assez tôt pour appuyer ses charges victorieuses. Sa conduite brillante durant cette campagne

et notamment à Vauchamps, lui valut depuis le bâton de maréchal Toutefois ce ne fut qu'en 1815 qu'il en reçut le brevet: mais il porte, que cette grande récompense lui est décernée en considération de ses belles manœuvres dans les plaines de la Champagne, en 1814. Le 7 mars, le maréchal Grouchy teignit encore de son sang les lauriers qu'il cueillit à la bataille de Craône: la blessure grave qu'il y reçut l'obligea alors à quitter l'armée, et ce fut pendant sa convalescence que Louis XVIII monta sur le trône. Bientôt après, le titre de colonel-général des chasseurs, et une partie des honneurs et prérogatives qui y étaient attachés, lui furent ôtés, et conférés à M. le duc de Berri. Regardant cette mesure comme une infraction aux déclarations par lesquelles le roi avait promis de conserver aux membres de l'armée leurs titres, honneurs et prérogatives, il écrivit à ce prince, pour réclamer contre l'ordonnance du ministre de la guerre Dupont. Sa lettre déplut, il fut exilé, mais rappelé quatre jours après, et même nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis, en janvier 1815. Toutefois, il ne put obtenir d'être employé pendant la durée de la première restauration, de sorte que lorsque Napoléon ressaisit les rênes du gouvernement, et que le roi fut sorti de France, le général Grouchy se crut libre de reprendre du service. M. le duc d'Angoulême s'avançait, à la tête d'une assez forte colonne, tandis qu'une autre se portait sur la rive droite du Rhône, et qu'une troisième marchait sur Grenoble. Les dispositions du maréchal de Grouchy, et un très-léger engagement qui eut lieu près de Valence, arrêtèrent le mouvement des troupes royales. M. le duc d'Angoulême se retira vers Pont Saint-Esprit, et trouvant ce point occupé par le général Gilly, il capitula avec ce général, et promit de s'embarquer à Cette, et d'évacuer le territoire français; mais Napoléon, qui se flattait de pouvoir échanger le duc d'Angoulême contre l'impératrice Marie-Louise son épouse, retenue à Venise par l'empereur son père, avait donné au maréchal Grouchy des instructions telles, que celui-ci ne crut pas pouvoir ratifier cette capitulation, sans en référer préalablement au chef actuel de l'état. Napoléon prescrivit de faire exécuter la capitulation, et le maréchal en laissa le soin au général Corbinau, placé près de lui par Napoléon, dont il était aide-de-camp. Le maréchal Grouchy se porta sur Aix et Marseille, dissipa les débris de l'armée royale aux ordres des généraux Ernouf et Loverdo, et le Midi se trouva pacifié sans effusion de sang, sans que ni recherches, ni vexations d'aucun genre, marquassent la transition d'un gouvernement à un autre. Le maréchal Grouchy fut alors nommé général en chef de l'armée des Alpes, et après l'avoir organisée et mise en état de défendre nos frontières du côté de la Savoie, Napoléon le rappela près de lui, et lui donna le commandement de toute la cavalerie de la grande-armée. Jusqu'ici nous avons eu à rendre compte d'une des plus

belles vies dont s'honorent nos annales militaires : nous voilà parvenus à un de ces événemens, où il est d'autant plus difficile pour l'historien français de conserver une entière impartialité, que l'événement dont il nous reste à rendre compte, et dans lequel le maréchal Grouchy figure en première ligne, a décidé du sort de la France. La campagne de 1815 avait été brillamment ouverte par le gain de la bataille de Fleurus, qui, sans être décisive, semblait du moins, pour le lendemain, le présage d'une victoire complète. Après la journée de Fleurus, le maréchal Grouchy, détaché le 17 juin 1815, à la poursuite de l'armée prussienne, à la tête d'un corps de 34, 000 hommes et 100 bouches à feu, se trouvait devant Wavres, le 18, jour de la bataille de Waterloo. A 3 heures, le succès de cette bataille paraissait infaillible, Napoléon était au moment de parvenir à la grande route de Bruxelles; mais deux corps de l'armée prussienne, sous le commandement du général Bulow, avaient franchi l'étroit défilé de Saint-Lambert, et n'attendaient qu'un moment opportun pour tomber sur les derrières de l'armée française : par une fatalité inconcevable, ce mouvement décisif d'une partie de l'armée prussienne s'était opéré sans que le maréchal Grouchy en eût eu connaissance. Il paraît incontestable que cette circonstance décida du sort de la journée; que si les Prussiens n'eussent point pris part à la bataille de Waterloo, la victoire restait à nos armes : mais le maréchal Grouchy doit-il être responsable d'un si fatal événement, et une justice rigoureuse a-t-elle pesé les reproches amers qui lui ont été adressés? Dans les *Observations* sur la campagne de 1815, que le maréchal a publiées pendant son exil à Philadelphie, il paraît s'être complétement justifié sur plusieurs points : il en est un plus difficile à résoudre. Le maréchal Grouchy devait-il, au bruit de la canonnade de Waterloo, qu'il entendait distinctement, à la distance de 4 lieues où il était du champ de bataille; devait-il, disons-nous, contre le texte formel des ordres qu'il avait reçus, se porter sur Waterloo ? Ce n'est point en présence de l'événement qui a si cruellement répondu à cette question qu'on peut la reproduire; mais du moins est-il permis de suspendre son jugement, et d'attendre pour prononcer sur la conduite du maréchal Grouchy, dans cette circonstance, que le temps et la réflexion aient consolé la gloire nationale. La manière vigoureuse avec laquelle l'aile droite avait repoussé les attaques des Prussiens, dans son mouvement rétrograde de Wavres sur Namur, et l'occupation de cette place pendant tout le temps nécessaire à l'artillerie, aux blessés, aux équipages, pour franchir le long défilé de Namur à Dinant, ayant prouvé à l'ennemi qu'il parviendrait difficilement à entamer le maréchal Grouchy, il continua tranquillement sa retraite. Mais s'il n'était pas inquiété par les alliés, ses anxiétés n'en étaient pas moins à leur comble ; car, depuis l'annonce verbale des désastres de Water-

loo, le 19, à 10 heures du matin, il n'avait reçu ni ordre, ni dépêche du major-général; il ignorait entièrement la position de l'armée de l'empereur, sur laquelle il n'avait de données que les rapports incohérens des fuyards qui se jetaient par bandes au travers de ses colonnes. Quoique sa cavalerie, qui couvrait son flanc droit depuis la sortie des défilés, eût ordre de se mettre en communication avec l'armée qui avait combattu à Waterloo, elle n'aurait pu lui en rien apprendre de positif. Enfin ses incertitudes cessèrent à Rethel. Il y apprit, par les papiers publics, l'abdication de l'empereur, et les événemens qui s'étaient passés à Paris. Ils produisirent parmi les troupes une impression aussi douloureuse que désorganisatrice : généraux, officiers, soldats, tous en murmurèrent hautement. Une désertion instantanée affaiblit l'armée de plusieurs milliers d'hommes. Fidèle aux sermens prêtés au Champ-de-Mai, le maréchal Grouchy sut, par une proclamation énergique, rappeler l'armée à ses devoirs. Il fit proclamer Napoléon II, et parvint à arrêter la désertion. Espérant que les débris de l'armée impériale auraient pu être ralliés sous Laon, ou entre cette ville et Soissons, il rapprocha sa cavalerie de ces points, et la fit marcher parallèlement à la grande route venant d'Avesnes, afin de rendre moins rapide la poursuite des alliés, en leur donnant l'inquiétude d'une attaque de flanc. Avec ses masses d'infanterie, il poursuivit son mouvement dans la direction de Reims, pour pouvoir se mettre en ligne avec le maréchal Soult, s'il avait pris position derrière l'Aisne, ou pour pouvoir, au besoin, se porter sur Paris, et y arriver avant les alliés. A Reims, le maréchal Grouchy reçut une dépêche du maréchal Soult, par laquelle il lui annonçait que sa santé et l'abdication de l'empereur ne lui permettant plus de continuer à remplir les fonctions de major-général, il se démettait du commandement et retournait à Paris; que le gouvernement provisoire l'avait nommé (lui, maréchal Grouchy), général en chef de tous les corps de la grande-armée, qui après leur réunion prendrait le nom d'armée du Nord; qu'il l'engageait à se rendre de sa personne à Soissons, et à s'y faire suivre par les troupes qu'il ramenait. La majeure partie de celles qui s'étaient battues à Waterloo, se trouvaient dans les maisons de cette ville : mais leur réorganisation était à peine commencée. La position de Laon avait été abandonnée, et ce point important était livré à ses propres forces : cependant l'ennemi avait peu pressé l'armée impériale dans sa retraite, et le maréchal Grouchy en inféra qu'elle manœuvrait par la rive droite de l'Oise, afin de masquer un mouvement vers la capitale. Le maréchal Soult partagea cette opinion, et partit dès que le maréchal Grouchy fut arrivé à son quartier-général. Dans le dessein de contrecarrer les projets qu'il supposait aux généraux ennemis, et de retarder leur marche, les premières dispositions du maréchal Grouchy furent de porter

le corps de cavalerie du général Milhaut et celui d'infanterie du comte d'Erlon sur Compiègne; de donner ordre au général Kellerman de se rendre en hâte à Senlis, et d'envoyer des troupes à Creil. En occupant ces points, l'armée anglo-prussienne ne pouvait s'avancer par la rive droite de l'Oise, sans prêter le flanc à l'armée française, qui, couverte par cette rivière et par celle de l'Aisne, eût été dans une position de défense respectable, et qui, maîtresse des ponts et passages sur ces deux rivières, eût pu agir offensivement et avec avantage sur le flanc de l'ennemi. Malheureusement il était trop tard alors, pour que ces dispositions pussent recevoir leur exécution. Les alliés étaient maîtres de Compiègne, quand les colonnes françaises s'y présentèrent: ils arrivaient à Senlis, avec leur infanterie transportée dans des charrettes, lorsque le général Kellerman en approchait: et Creil était déjà rempli de leurs troupes légères. L'objet que le maréchal Grouchy se proposait ne pouvant plus être rempli, il résolut de concentrer ses forces derrière la forêt de Compiègne, et de manœuvrer de manière à disputer, ou au moins à retarder les approches de la capitale, afin de donner le temps aux renforts qu'on y attendait des diverses parties de la France, d'y arriver et de venir le joindre. Il rappela à lui son corps d'armée, qui était à peine arrivé à Reims, et s'occupait des dispositions nécessitées par la position critique dans laquelle on lui laissait l'armée, lorsque des ordres du ministre de la guerre lui prescrivirent impérieusement de se rendre à marches forcées sous les murs de Paris. Ce mouvement était alors assez difficile. L'armée anglo-prussienne, maîtresse des ponts sur l'Oise, et ayant même déjà passé cette rivière, se trouvait sur la ligne d'opérations du maréchal Grouchy; elle pouvait couper la route de Soissons à Paris, et était alors en mesure de faire la contre-partie de ce qu'il comptait lui-même effectuer, si investi plutôt du commandement, il eût été à temps pour conserver la possession des passages de l'Oise. Les troupes qui avaient dû occuper Compiègne, Senlis, et Creil, eurent ordre de filer rapidement, et par la route la plus courte, des positions où elles se trouvaient sur Paris. Le corps du général Reille, et le maréchal Grouchy, avec la garde impériale, s'y rendirent par Villers-Cotterets et le Vinghien. Le général Vandame, que le maréchal avait laissé avec les corps qui avaient combattu à Wavres, eut ordre de se diriger sur Meaux, et de prendre également de ce point la route de Paris, en se couvrant toutefois de la Marne, si l'ennemi réussissait à culbuter les colonnes qui marchaient par Vinghien et Saint-Denis. Ces dispositions facilitèrent et accélérèrent le mouvement de l'armée; et quoique les troupes que conduisait le maréchal Grouchy fussent attaquées à Villers-Cotterets, et harcelées pendant leur marche, grâce à la fermeté du général Lefèvre-Desnouettes, qui, avec la cavalerie de la garde couvrait le flanc, et for-

mait l'extrême arrière-garde, l'ennemi n'obtint aucun succès, et le maréchal Grouchy garnissait avec 45, 000 hommes, 120 bouches à feu, les lignes sous Paris, alors qu'on mettait encore en doute dans cette ville la possibilité de sa retraite. Le général Vandame, qui avait plus de chemin à parcourir que le maréchal, arriva deux jours plus tard : mais couvert par les deux autres colonnes, il opéra son mouvement avec autant de facilité et aussi peu de danger, qu'il eût pu faire en pleine paix. Rendu au quartier-général de la Villette, le maréchal Grouchy apprit que le maréchal Davoust, ministre de la guerre, était investi du commandement-général de toutes les forces qui devaient défendre la capitale. Son premier soin fut de parcourir les lignes et ouvrages de campagne, dont l'empereur avait ordonné l'érection avant son départ pour l'armée. Il les trouva ébauchés seulement sur le principal front d'attaque, et à peine tracés ailleurs. Lorsqu'il en témoigna son douloureux étonnement au maréchal Davoust, celui-ci se borna à lui répondre qu'ils étaient plus que suffisans, puisque tout était perdu, et qu'il ne restait d'autre parti à prendre que d'arborer la cocarde blanche, et de traiter avec les alliés. Indigné d'une telle faiblesse, le généralissime, qui dans de telles circonstances avait besoin d'autant d'énergie que de patriotisme et de talens, pour préserver la France du funeste sort que lui réservaient les alliés, se hâta de quitter le maréchal Davoust, et se rendit chez le duc d'Otrante, président du gouvernement provisoire. Il espérait apprendre que de vigoureuses mesures militaires et de sages moyens de salut public allaient être adoptés. Loin de là, le duc d'Otrante ne l'entretint que de ses projets de contre-révolution, le força d'entendre la lecture d'une proclamation dans ce sens, celle d'une lettre qu'il écrivait au duc de Wellington, et finit par lui proposer d'aller avec le baron de Vitrolles, négocier avec les alliés et traiter avec le roi. Une telle mission ne pouvait convenir à celui qui 8 jours auparavant avait fait proclamer Napoléon II, et juré fidélité aux trois couleurs. La chambre des députés, dont il vit ensuite quelques membres, montrait, il est vrai, une grande énergie, mais elle semblait pencher vers l'établissement d'un gouvernement républicain. Cette divergence de partis lorsque l'ennemi était aux portes de la capitale, l'intérêt particulier conseillant les mesures les plus opposées à l'honneur national, firent sentir au maréchal Grouchy que sa tâche deviendrait trop pénible, obligé surtout de la remplir sous un chef dont l'attitude actuelle était loin de mériter son estime. Aucun rôle ne pouvait alors convenir à l'homme qui, comme lui, étranger à toutes les factions pendant le cours de la révolution, n'avait consenti, à aucune époque, à s'en rendre l'instrument, et n'avait voulu servir son pays que les armes à la main, et en combattant les ennemis extérieurs. Il se détermina à se démettre sur-le-

champ du commandement en chef de l'armée du Nord, commandement qui, d'ailleurs, n'existait réellement plus, puisqu'il était, ainsi que toutes les troupes, sous les ordres du maréchal Davoust. Toutefois, ne voulant en rien séparer ses destinées de celles de ses frères d'armes, il assista aux conseils de guerre qui furent tenus à la Villette; y émit l'opinion qu'on pouvait avantageusement combattre l'une ou l'autre des armées prussienne ou anglaise, au moment où la première se séparerait de la seconde pour passer sur la rive gauche de la Seine, et déclara qu'il se placerait dans les rangs de l'armée, si l'on se déterminait à livrer bataille, seul parti qui offrît des chances heureuses, sans accroître les dangers de notre position. Le président du conseil, le maréchal Davoust, et la majorité de ses membres en jugèrent autrement. Ainsi que l'avait prévu le maréchal Grouchy, sa détermination de ne point servir sous le maréchal Davoust fut généralement improuvée : elle affligea les hommes qui lui accordaient de l'estime et de la confiance, et l'exposa à être mal jugé de la part de ceux des dépositaires de l'autorité, dont il avait démêlé les perfides desseins. Fort du sentiment d'une conscience qui ne lui reprochait rien, et ne doutant point que le temps ne donnât la mesure de la pureté de ses motifs, il sut se consoler de ne les pas voir justement appréciés, et attendit avec calme le sort que lui réservaient la haine des royalistes et l'animadversion des généraux ennemis, d'autant plus irrités contre lui, qu'ils s'étaient vantés de le faire prisonnier, avec son armée, et d'ajouter ce dernier laurier à ceux que la fortune leur avait livrés à Waterloo. L'ordonnance du 24 juillet 1815 ne tarda pas à paraître. Le maréchal Grouchy s'y trouvait compris : il se vit forcé de s'éloigner d'une patrie pour laquelle il avait tant de fois versé son sang; il parvint à se rendre aux Etats-Unis d'Amérique, terre hospitalière, où les institutions républicaines, et un gouvernement sage, garantissent les libertés publiques et individuelles. Il y vécut honoré, recherché, et aussi heureux qu'on peut l'être loin de son pays natal et des premiers objets de ses affections, jusqu'au moment où il reçut l'autorisation de rentrer en France ; il y vit maintenant dans une retraite honorée par tant de souvenirs glorieux. Résumons en quelques lignes, la vie militaire du maréchal Grouchy : investi pendant 23 ans des commandemens les plus importans et les plus difficiles, il s'est trouvé à 12 grandes batailles, à plus de 60 combats; il a reçu 19 blessures au champ d'honneur; et les divers gouvernemens qui ont régi la France depuis 1792, l'ont rappelé tour à tour de la retraite dans laquelle il s'empressait de rentrer dès que les circonstances pouvaient le lui permettre. Ajoutons un dernier trait à son éloge : la guerre qu'il a faite avec tant d'éclat, loin d'ajouter à sa fortune, a diminué celle qu'il tient de ses pères.

GROUCHY (Sophie), sœur du maréchal (*voy.* l'article précé-

dent), et veuve de l'illustre et infortuné Condorcet (*voy.* CONDORCET). Cette dame, qui avait reçu une éducation brillante, a cultivé les lettres avec succès. On lui doit une bonne traduction de deux ouvrages de Smith : *Théorie des sentimens moraux*, etc., et *Dissertation sur l'origine des langues*, Paris, an 6, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage contient en outre huit *Lettres sur la sympathie*, dans lesquelles Mme Condorcet supplée aux omissions de l'auteur anglais, dont elle examine, modifie et quelquefois combat les opinions. Une première traduction de la *Théorie des sentimens moraux* avait été publiée en 1764 par Eidous, et une autre en 1773 par Blavet. La traduction par Mme de Condorcet est remarquable par la pureté et l'élégance du style, les idées et la sévérité du langage philosophique. Cette dame a composé pour l'éducation de sa fille un traité qui est resté manuscrit. Privée, par la proscription et une mort funeste, de son époux, Mme Condorcet a plus tard tremblé pour son frère le maréchal Grouchy. On se rappelle avec un juste sentiment d'admiration, sa touchante sollicitude pour ce frère qui, réfugié en Amérique, fut mis en jugement en 1817. Elle assista à toutes les séances de la procédure, et eut le bonheur de voir accueillir les moyens de défense présentés par le fils aîné du maréchal, que son plus jeune fils avait été rejoindre sur la terre d'exil. Mme Condorcet vient de mourir (septembre 1822), universellement regrettée.

GROUVELLE (PHILIPPE-ANTOINE), législateur et homme de lettres, correspondant de l'institut impérial de France, etc.; fils d'un orfèvre de Paris, il naquit dans cette ville en 1758. Placé comme second clerc chez un notaire, il fut congédié par suite d'une manie que l'on ne put vaincre, celle d'envoyer à l'*Almanach des Muses*, de petits vers que l'auteur lui-même a dédaigné de recueillir, mais qui le firent connaître de Champfort, alors secrétaire des commandemens du prince de Condé. Champfort devint son protecteur, et le fit d'abord son commis. Fatigué de la dépendance où le tenait l'emploi de secrétaire du prince, l'auteur de *Mustapha et Zéangir* donna sa démission, et offrit Grouvelle pour le remplacer. Le prince, pour se débarrasser de la foule des solliciteurs, accepta Grouvelle, qui eut l'art de charmer la cour de Gentilly et même d'obtenir des succès à Versailles, par le petit opéra des *Prunes*, que la reine fit jouer deux fois dans ses appartemens. Cette pièce avait été faite en société avec Desprez, à qui l'on en attribue les plus jolies scènes. Grouvelle donna, aux Français, le 20 juin 1785, *l'Épreuve délicate*, comédie en 3 actes et en vers, tirée du *Scrupule*, conte de Marmontel; elle tomba. Le prince de Condé qui en fut informé, dit avec bonté à l'auteur, secrétaire de ses commandemens : « Mon cher Grouvelle, je vous » dirai comme mon aïeul au mar- » quis de Créqui, après la pre- » mière bataille que celui-ci eut » perdue : il ne vous manquait plus » que cette leçon pour devenir un

»bon général. » Grouvelle ne devint pas un meilleur poète. Les principes de la révolution excitèrent l'enthousiasme de l'ami de Champfort. Il fit partie du club de 89, que l'on croit même qu'il concourut à fonder, et il publia sa première brochure de circonstance (*la Satire universelle*, etc.), au palais même de son bienfaiteur. Cette conduite, quelque peu inconvenante, lui valut sa démission, qu'il désirait sans doute. A la suite des événemens du 10 août 1792, il fut nommé secrétaire du conseil-exécutif provisoire, et obligé, en cette qualité, d'accompagner le ministre de la justice lorsqu'il se rendit au Temple le 20 janvier 1793, pour lire au roi le décret de la convention qui le condamnait à mort, «lecture, dit »Cléry dans ses *Mémoires*, qu'il »fit d'une voix faible et tremblan»te.» Envoyé en Danemark, au mois de juin suivant, comme ministre de la république française, il en fut rappelé en 1794; il y retourna en 1796, et fut rappelé de nouveau, en 1799, par le gouvernement consulaire; il entra, en 1800, au corps-législatif, d'où il sortit en 1802, et où il rentra dans la même année. Grouvelle mourut à Varennes, le 30 septembre 1806. Il avait travaillé, au commencement de la révolution, à la *Feuille villageoise*, et s'était attiré, on ne sait trop à quelle occasion, ce jugement un peu sévère et assez singulier, quand on songe que c'est une femme qui le porte : «Grouvelle, dit madame Roland, »élève de Cérutti, dont il n'apprit »qu'à faire de petites phrases où »il met sa philosophie, est mé»diocre, froid et vain; et fut le »dernier rédacteur de la *Feuille* »*villageoise* devenue aussi nulle »que lui.» Il a publié : 1° *Ode sur la mort du duc de Brunswick*, 1786, in-12; 2° en société avec Cérutti, *la Satire universelle*, prospectus dédié à toutes les puissances de l'Europe, 1788, in-8°; 3° *De l'autorité de Montesquieu dans la révolution présente*, 1789, in-8° : cet opuscule a été réimprimé dans la *Bibliothèque de l'homme public* (t. VII); 4° *Adresse des habitans du ci-devant bailliage de ***, à M. de ***, leur député, sur son duel et sur le préjugé du point d'honneur*, 1790, in-8°, brochure de 60 pages qui a été réimprimé sous ce titre : *Point de duel, ou point de constitution, adresse des habitans de ****, etc.; 5° *Réponse à tout*, petit colloque entre un sénateur allemand et un républicain français, rapporté littéralement par le professeur *Taciturnus memoriosus*, et traduit librement par un sans-culotte, 1793, in-8°; 6° *Mémoires historiques sur les Templiers*, ou Eclaircissemens nouveaux sur leur histoire, leur procès, les accusations intentées contre eux et les causes secrètes de leur ruine, puisés en grande partie dans plusieurs monumens ou écrits publiés en Allemagne, Paris, in-8°, 1805. Cet ouvrage présente des faits curieux et se fait lire avec intérêt : c'est le principal titre littéraire de Grouvelle. Il est éditeur des *Lettres de Madame de Sévigné*, publiées par Bossange et Masson (1805, 8 vol. in-8° et 11 vol. in-12); cette édition est plus complète que toutes celles qui l'avaient précédée, et est enrichie

de notes philosophiques et littéraires. Il est également éditeur des *Œuvres de Louis XIV*, 1806, 6 vol. in-8°.

GRUBENMANN (Jean-Ulric et Jean), deux frères du canton d'Appenzell des Rhodes extérieures, ont développé, en architecture, des talens d'autant plus rares, qu'ils n'étaient fortifiés par aucune étude préparatoire. Ils ont les premiers mis en pratique, pour la construction des ponts, des procédés ingénieux inconnus jusqu'alors. En effet, par le moyen des poutres dentelées, ils ont rendu les pilliers construits dans l'eau inutiles. C'est d'après ce principe qu'ils avaient élevé les beaux ponts de Schaffhouse, de Reichenau et de Wettingen, etc., qui malheureusement ont tous été détruits dans la guerre de 1799. L'anecdote suivante fera juger combien les frères Grubenmann étaient sûrs de leurs moyens : Dans la construction du pont de Schaffhouse, les magistrats exigèrent qu'on profitât d'une pile qui existait au milieu du pont. Les constructeurs, pour complaire aux magistrats, firent en sorte que le pont parût toucher cette pile, sans qu'il s'y appuyât en aucune manière. Il avait 364 pieds de long. Il en existait un modèle en bois à l'ancien musée d'artillerie, à Paris. *Le Voyage de Will. Coxe en Suisse*, et l'ouvrage de M. Ebel, *sur les peuples montagnards de l'Helvétie*, 1 vol. in-8°, Léipsick, 1798, in-8°, contiennent des détails sur les ouvrages des deux frères morts à la fin du XVIII^e siècle.

GRUNDLER (Louis-Sébastien, comte), maréchal-de-camp, commandant la subdivision de l'Aube, dans la 18^e division militaire, grand-officier de la légion-d'honneur, est né à Paris le 20 juillet 1774. Il entra au service comme sous-lieutenant, en septembre 1792, dans un bataillon de la Seine, et fit ses premières armes en Champagne contre les Prussiens. Après la bataille de Valmy, le corps dont il faisait partie rejoignit, sur le Rhin, l'armée commandée par le général Custines, et fut enfermé dans Mayence pendant le siège. Son bataillon ayant été envoyé dans la Vendée, après la capitulation de cette place, il obtint de l'avancement le 21 décembre 1793. Nommé capitaine 5 ans après, il fit, aux armées du Nord et du Danube, les cinq campagnes de 1794 à 1799, dans les 63^me et 8^me demi-brigades d'infanterie de ligne. Il se distingua à l'affaire du 24 mars 1799, à l'armée du Danube sous les ordres du général en chef Jourdan, en chargeant avec beaucoup d'intrépidité, à la tête de deux compagnies du 8^me de ligne, sur les hulans autrichiens de Meerfeld ; il reprit sur eux 2 pièces de canon, et dégagea la compagnie de grenadiers de son bataillon, qui avait été faite prisonnière. A la bataille de Liptinguen, il fut blessé d'un coup de feu qui lui fractura la mâchoire inférieure du côté droit ; il y commandait le premier bataillon de son régiment, qui se couvrit de gloire, en résistant pendant plusieurs heures à un corps de 10.000 Autrichiens. Nommé, le 18 février 1800, capitaine adjoint aux adjudans-généraux, il fit en cette qualité la campagne de 1801

à l'armée de l'Italie méridionale. Devenu aide-de-camp du général Bonet, il fut promu au grade de chef de bataillon, le 30 juillet 1804, et fait chevalier de la légion-d'honneur, le 17 janvier de l'année suivante. Attaché ensuite comme officier supérieur au maréchal Berthier, il fit, à l'état-major de la grande armée, la campagne d'Austerlitz, et fut nommé, après cette mémorable victoire, chef d'état-major du gouverneur général de l'Autriche. La bataille d'Iéna lui fournit une nouvelle occasion de se faire remarquer : il a pénétré un des premiers dans la ville de Weimar, après cette glorieuse journée, et sauva plusieurs familles de cette ville, du pillage dont elles étaient menacées. Le grand-duc lui témoigna sa reconnaissance, en lui envoyant la décoration de commandeur de son ordre du Faucon-blanc, avec une lettre, où ce prince, après l'avoir félicité de sa conduite dans cette circonstance, ajoutait: « Vous avez mérité de vos con-» citoyens, comme des habitans » de Weimar, les justes éloges qui » seront toujours le partage de » ceux qui cherchent à adoucir » les malheurs inséparables de la » guerre. » Après l'entrée de l'armée française dans Berlin, le général de division Clarke, appelé au gouvernement-général de la Prusse, le fit son chef d'état-major. Un décret daté de Finkenstein, le 12 avril 1807, le nomma adjudant-commandant. Il reçut, à la fin du mois de juillet suivant, l'ordre de rejoindre le corps d'armée commandé par le maréchal Brune, chargé de faire le siége de Stralsund. A son arrivée sous les murs de cette place, le maréchal, qui appréciait ses talens militaires, lui confia le commandement d'une brigade, et lui fit faire le service de la tranchée avec les généraux employés au siége. Étant rentré en France après la paix de Tilsitt, il fut nommé, en avril 1808, au commandement du département de la Manche. Le désir de servir activement, lui fit bientôt solliciter d'être employé à l'armée d'Espagne, où il reçut l'ordre de se rendre le 14 juin de la même année. D'abord chef d'état-major du corps d'armée qui fit le premier siége de Sarragosse, il fut peu après rappelé à l'état major du prince Berthier, et fait officier de la légion-d'honneur, à la suite de la bataille de Burgos. Il suivit l'armée devant Madrid, assista au siége et à la prise de cette capitale. Quelques mois après, le mauvais état de sa santé l'ayant forcé de quitter l'Espagne, il revint en France, et fut employé comme sous-chef de l'état-major de l'armée du Nord, réunie sous Anvers aux ordres du maréchal Bernadotte, aujourd'hui roi de Suède, pour s'opposer aux Anglais qui avaient fait une descente dans l'île de Valcheren. Le 10 juin 1810, il fut nommé chef d'état-major du duc de Reggio, commandant en chef un corps d'observation en Hollande. Après avoir commandé le département du Simplon, une partie de l'année 1811, il partit pour la campagne de Russie, et fut attaché à l'état-major du 2me corps de la grande-armée; il se trouva aux différentes affai-

res qui eurent lieu dans cette mémorable campagne, et eut un cheval tué sous lui à l'attaque de la place de Duneburg, le 12 juillet 1812. Promu au grade de général de brigade, à Moscow, le 10 septembre même année, il se conduisit avec beaucoup de distinction aux combats des 18 et 19 novembre suivant, sous Polosk, où il repoussa vigoureusement avec sa brigade, composée des 18e et 37e régimens de ligne, le corps russe du général Steinbecl, lui fit 600 prisonniers, au nombre desquels se trouva le capitaine de vaisseau Wilhouby, commissaire anglais près l'armée de Finlande, ce qui le fit honorablement citer dans les bulletins de l'armée. Au passage de la Bérésina, dans la retraite de Moscow, il fut blessé de nouveau d'un coup de feu, étant à la tête du 37e régiment de ligne. Les fonctions de chef d'état-major du 11me corps de la grande-armée, lui furent confiées le 17 février 1813, par le prince Eugène Beauharnais, qui, avec les débris de l'armée de Russie, tenait encore contre les Russes et les Prussiens en Allemagne; et ce fut en cette qualité qu'il fit, sous les ordres du maréchal Macdonald, la campagne de Silésie, de Lutzen, de Bautzen et de Léipsick. Nommé baron le 4 mai 1813, avec une dotation en Hanovre, et commandant de la légion-d'honneur, le 7 novembre de la même année, il remplit, jusqu'à la dissolution de l'armée à Fontainebleau, ses fonctions de chef d'état-major du 11me corps d'armée. Après les événemens du mois d'avril 1814, le général Grundler vint à Paris, et fut désigné, le 30 du même mois, par *Monsieur*, lieutenant-général du royaume, pour commander un des détachemens de troupes de ligne qui devaient se trouver à l'entrée de Louis XVIII dans la capitale. Le 1er juillet suivant, le roi lui confia le commandement du département de la Seine et de la ville de Paris, et le fit chevalier de Saint-Louis, peu de jours après. Ce commandement ayant été supprimé, le roi lui conféra le titre de comte, et l'appela au commandement de Seine-et-Marne, en janvier 1815. Le ministre de la guerre le nomma secrétaire-général de ce ministère, au commencement du mois de mars suivant. Après le second retour du roi, il fut envoyé comme commissaire du gouvernement royal, à Soissons, pour traiter avec les généraux russes de l'occupation de cette ville, et peu après, il reçut le commandement du département de l'Aisne. Le maréchal Jourdan, président du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney, le nomma rapporteur de cette affaire; le discours qu'il prononça en cette occasion sur la question neuve et délicate de la compétence du conseil de guerre, attaquée par le déclinatoire et les conseils du maréchal, se fit remarquer par l'ordre, la clarté, et une rare impartialité. Le 2 décembre 1815, il fut appelé au commandement de la subdivision de l'Aube, où il resta jusqu'au mois de juin 1818, époque où il fut nommé, par le roi, l'un des seize maréchaux-de-camp du corps royal d'état-major, organisé en vertu de l'ordon-

nance du 6 mai de la même année. Depuis il a été rappelé au commandement de cette subdivision, où il se trouve encore en ce moment. Le roi de Bavière l'a décoré de la croix du Mérite-militaire, et le grand-duc de Toscane l'a nommé commandeur de son ordre de Saint-Joseph.

GRUNER (Justus), conseiller d'état prussien, attira sur lui, en 1813, l'attention d'une partie de ses concitoyens, par les proclamations qu'il publia contre la France; en juin 1814, il fut créé gouverneur-général du duché de Berg; le 13 octobre même année, l'empereur Alexandre lui envoya la décoration de l'ordre de Sainte-Anne de première classe, en récompense de la conduite qu'il avait tenue dans son administration antérieure du Rhin moyen. Le 24 mars 1815, il adressa une proclamation aux habitans du duché de Berg, pour leur annoncer le retour de Napoléon en France, et les exciter à prendre les armes. A la fin de 1815, il reçut du roi de Prusse le titre de baron, en récompense des services qu'il avait rendus à Paris, où, durant le séjour des armées européennes, il avait rempli les fonctions de commandant de place.

GRUYER (Antoine, baron), maréchal-de-camp, commandant de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, naquit à Saint-Germain, département de la Haute-Saône, le 15 mars 1774. Il terminait ses études au collége de Besançon lorsque la révolution vint lui ouvrir la carrière des armes, pour laquelle il avait une vocation déterminée. Nommé capitaine à la formation du 6me bataillon de volontaires de la Haute-Saône le 1er août 1792, il fit les campagnes de 1792, 1793, de l'an 2, de l'an 3 et de l'an 4 de la république, aux armées de la Moselle, de Sambre-et-Meuse et du Rhin; la campagne de l'an 5 à l'armée d'Italie; les campagnes des années 6 et 7 aux armées d'Angleterre et du Rhin; enfin, celles de l'an 8 et de l'an 9 aux armées de réserve et d'Italie. Il fut blessé à la bataille de Fleurus, le 8 messidor an 2. A la prise du fort de la Chiuza, le 4 germinal an 5, étant alors capitaine, il s'empara, avec sa compagnie, des retranchemens et prit 6 pièces de canon. Chef de bataillon en activité dans la 47me demi-brigade de ligne depuis le 1er brumaire an 9, le 4 nivôse de la même année, au passage du Mincio, il fut détaché par ordre du général Colly, à la gauche du pont de Pozzolo : la résistance qu'il opposa aux forces supérieures que l'ennemi avait envoyées sur l'aile gauche pour s'emparer des pièces de canon, et l'intrépidité qu'il montra dans cette affaire en forçant l'ennemi à la retraite, facilitèrent au reste de l'armée le passage de ce fleuve. Le 11 nivôse, il se distingua particulièrement à l'attaque des hauteurs de Véronne. A 9 heures du soir, il reçut ordre du lieutenant-général Suchet de s'emparer des positions entre la porte Saint-George et le fort Saint-Félix: après 2 heures d'un combat très-vif, il força l'ennemi à rentrer dans la ville, s'établit sous les murs de Veronne, et mit l'ennemi dans l'impossibi-

lité de faire aucune sortie. Il se distingua encore à la bataille d'Austerlitz, le 11 frimaire an 14 (2 décembre 1805); il y fut blessé, et en récompense, nommé officier de la légion-d'honneur. Le 1er mai 1806, il devint lieutenant-colonel des chasseurs de la garde impériale, avec lesquels il fit la campagne de Prusse en 1807, et qu'il commanda pendant la campagne de Pologne en 1808, comme le plus ancien lieutenant-colonel. Le 12 mars de la même année, sur la demande du prince Camille Borghèse, beau-frère de l'empereur, il devint colonel aide-de-camp de ce prince, et l'accompagna à Turin, lorsqu'il s'y rendit comme gouverneur-général du Piémont. Le 23 février 1813, le colonel Gruyer, qui avait été précédemment nommé baron de l'empire, fut promu au grade de général de brigade. Le 6 octobre suivant, chargé d'enlever le village d'Interbroch près de Tœplitz, qui devait assurer le succès de cette journée, il l'attaqua vaillamment, eut 2 chevaux tués sous lui, et après 4 heures d'un combat opiniâtre, il s'en rendit maître et s'y établit avec sa brigade. Le général Gruyer occupait encore cette position, lorsque les 4me, 7me et 11me corps de la grande-armée sont mis en pleine retraite; l'ennemi fait des progrès rapides, et bientôt il se trouve au nombre de 40,000 hommes entre les 3 corps et la brigade composée des 4,000 braves du général français. Dans ce danger imminent, le général Gruyer fait ses dispositions, et profitant avec habileté des accidens de terrain, se met en retraite. Pendant six heures, attaqué et mitraillé par l'artillerie ennemie, harcelé par 6,000 cavaliers, il refuse de se rendre, quoique forcé de marcher en carrés et de s'arrêter de 100 pas en 100 pas, afin de se défendre contre les charges multipliées de la cavalerie. Cerné de toutes parts, ses troupes n'ayant plus de munitions et paraissant disposées à céder à l'ennemi, démonté pour la 3me fois, sommé de nouveau de mettre bas les armes, il saisit un drapeau et s'écrie : « Mes enfans, nous ne pé-»rirons pas tant que nous conser-»verons ce drapeau; il est le signe »de votre honneur; ne l'abandon-»nez pas : les braves ne meurent »pas entièrement. » Ces paroles raniment le courage des soldats. Fidèles à la voix de leur général, ils se précipitent sur l'armée suédoise et parviennent à se faire jour; mais 1800 d'entre eux, et 63 officiers, furent tués, blessés ou faits prisonniers. Les autres arrivèrent assez à temps pour recevoir les ordres du maréchal Oudinot, qui enjoint au général Gruyer de défendre l'Elster, et de couvrir le ralliement de l'armée qui faisait sa retraite sur Torgau. L'action du général Gruyer fut jugée l'une des plus belles et des plus honorables de la campagne. Blessé à la bataille de Léipsick, le 18 septembre, et nommé, en récompense, commandant de la légion-d'honneur le 2 octobre de la même année 1813, il fut transféré à Mayence. Sa brigade devait concourir à défendre cette place; mais le général Gruyer étant hors d'état de commander, on le transporta dans sa famille.

Il y était à peine arrivé, que les troupes étrangères pénètrent en France par Dôle, et s'emparent de la commune de Lure, où il était encore retenu par suite de sa blessure. Tous ses concitoyens lui offrent un asile secret; il les refuse pour ne pas les compromettre et se rend à Paris. Peu de jours après son arrivée, on lui propose le commandement d'une brigade. Quoique encore convalescent, il l'accepte : « Heureux, » dit-il, de pouvoir consacrer à sa » patrie les restes d'une vie qui » lui est toute dévouée. » Dans la funeste, mais glorieuse campagne de France en 1814, le général Gruyer acquit de nouveaux titres à la reconnaissance nationale. Il se fit particulièrement remarquer aux combats de Montmirail, de Château-Thierry, de Champaubert et de Montereau. L'armée s'étant portée sur Troyes, et ayant pris position au village de Chartres, afin de rejeter sur la rive droite de la Seine un corps de 10,000 Russes qui occupait le pont de Méry, et qui l'empêchait de continuer son mouvement, le général Gruyer reçut l'ordre d'attaquer l'ennemi; mais dans la ville seulement. Malgré sa blessure qui le faisait beaucoup souffrir, il marcha sur Méry, surmontant avec autant d'habileté que de prudence les nombreuses difficultés d'une route étroite, boisée, et d'un terrain marécageux, qui le forçaient à marcher sur une seule colonne. Enfin il parvint, sous un feu meurtrier, aux premières batteries dont il s'empara, et pénétra dans la ville, où de nouveaux obstacles l'attendaient. Chaque rue, chaque issue, chaque maison, chaque jardin, la moindre barrière était défendue pied à pied et avec une opiniâtreté que la valeur française pouvait seule surmonter. Le combat dura depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir; enfin l'ennemi est chassé de la portion de la ville qui est sur la rive gauche de la Seine. Depuis 2 heures le général Gruyer était maître de la position : sa tâche était remplie; mais il voulait profiter de la victoire. L'ennemi dans sa retraite avait mis le feu au pont, comme il l'avait lâchement mis aux maisons et aux granges. Le général Gruyer détache 200 hommes des compagnies, se met à leur tête, et abat dans la rivière les poutres enflammées, afin de suivre l'ennemi avec sécurité, et en cas de nécessité d'assurer sa retraite. L'empereur arrivait à Méry au moment où tout y était en feu. Il voit d'un coup d'œil les dispositions et les succès du général Gruyer. Il le fait appeler. « Général, lui dit ce prince, vous appré- » ciez les circonstances; elles sont » difficiles; elles méritent bien les » beaux efforts que vous venez de » faire ici; et vous en êtes déjà ré- » compensé par la bonne besagne » que vous avez faite. » Le général Gruyer, encouragé par cet éloge, presse plus vivement son entreprise, et fait passer 2 régimens sur les poutres qu'il avait sauvées des flammes; il poursuit l'ennemi dans l'autre partie de la ville de Méry jusque dans le faubourg sur la rive droite de la Seine. Là le feu de la mousqueterie et de la mitraille recommence: les Français sont encore obligés d'assiéger

chaque maison. Un coup de fusil parti d'une croisée atteignit le général Gruyer, et lui fracassa le bras droit à la hauteur de l'aisselle. Surmontant la douleur qu'il éprouve, il ordonne la charge de toutes parts, et crie aux soldats : «En avant! l'empereur m'a chargé de vous dire que vous avez » fait de la bonne besogne. Camarades, achevez votre ouvrage. » Le baron Larrey, chirurgien de l'empereur, fut chargé par ce prince de panser la blessure de ce brave général, et 30 grenadiers eurent l'ordre de le transporter sur un brancard jusque dans la capitale. Le préfet de la Seine, M. le comte de Chabrol, le reçut chez lui et lui prodigua pendant 11 mois, que dura sa maladie, tous les soins de la plus amicale hospitalité. Le roi lui confia, le 29 juillet 1814, le commandement du département de la Haute-Saône, poste qu'il occupait encore lorsque Napoléon partit de l'île d'Elbe au commencement de mars 1815. Dans ces graves circonstances, le général Gruyer, qui s'était efforcé de concilier tous les esprits, redoubla d'efforts pour maintenir la tranquillité publique. Mais bientôt les proclamations de l'ancien chef du gouvernement raniment de grands souvenirs de gloire qui ne peuvent jamais être oubliés par des Français; les circonstances deviennent pour le général Gruyer de plus en plus difficiles. Le maréchal Ney lui ordonne de proclamer le retour de Napoléon; le comte de Bourmont lui retire les troupes qu'il commandait pour les conduire sous les aigles impériales... Dans cette extrémité, le général Gruyer obéit aux ordres qu'il a reçus, mais qui devenaient inutiles, la population entière s'étant déjà prononcée. Cependant, il maintient l'ordre et fait également respecter toutes les classes de citoyens. Les révolutions seraient bientôt terminées et surtout oubliées si, sous le masque du dévouement au gouvernement nouveau, toujours légitime aux yeux de ceux dont il fait la fortune, les haines et les vengeances, l'ambition étouffée, les folles espérances déçues, l'hypocrisie, la cupidité, l'orgueil et la bassesse, ne voulaient profiter dans leur intérêt particulier des avantages de la tourmente politique ou de sa fin terrible, comme ces animaux carnassiers qui se rendent sur le rivage après les tempêtes pour dévorer la proie que les flots y auraient rejetée. Le général Gruyer avait un emploi, il fut destitué; les délateurs le dénoncèrent et ses ennemis le firent proscrire. Arrêté dans la nuit du 31 décembre 1815, jeté dans les prisons de Strasbourg, il fut condamné à mort, le 17 mai 1816, par un conseil de guerre formé sous l'influence de ce duc de Feltre (*voy.* Clarke) auquel survivront à jamais de sinistres souvenirs. Les efforts de l'amitié et particulièrement ceux de M. de Chabrol, parvinrent à faire commuer, au mois de juin suivant, la peine capitale en celle de 20 ans de réclusion. En 1817, le duc d'Angoulême passant à Strasbourg, parut s'intéresser au sort du général Gruyer, et l'on a lieu de croire que c'est à l'intervention du prince que le brave général

dut, après 28 mois de captivité, sa sortie de prison. Le général Gruyer réunit aux qualités supérieures de son état, toutes celles qui distinguent le vrai citoyen. Bon époux, bon père, bon ami, homme bienfaisant, l'estime de ses concitoyens, le dévouement de l'amitié, l'amour d'une femme chérie, autrefois sa nièce, ont adouci ses cruelles infortunes. Nouvelle *Eponine*, sa femme voulut partager sa captivité; et ce fut dans la prison même qu'elle lui donna un fils, malgré le danger de sa situation et l'insuffisance des soins qu'elle pouvait recevoir dans un pareil séjour. Cette position était telle que Mme la baronne Gruyer, surprise au milieu de la nuit par les douleurs de l'enfantement, fut accouchée par son mari, à la suite du refus du commandant de la citadelle de faire ouvrir les portes de la prison à la personne chargée d'aller chercher un médecin. Le général Gruyer vivait retiré dans sa famille à Strasbourg, lorsque la mort le surprit le 27 août 1822. Tous les honneurs militaires furent rendus à sa dépouille mortelle, et son éloge funèbre fut prononcé en présence de ses parens, de ses nombreux amis et d'un grand concours de citoyens, par M. Stoberg, littérateur estimable et ami du général.

GUADAGNINI (Jean-Baptiste), savant curé italien, naquit en 1722, à Eseno, dans la province de Brescia. Il avait d'abord embrassé avec ardeur les opinions de Molina, séduit par les leçons et l'exemple d'un de ses professeurs de philosophie; mais il lut les ouvrages de saint Augustin, et revint au système opposé, et le soutint par des thèses publiques. Ordonné prêtre, il se livra à l'étude des sciences ecclésiastiques, des langues mortes et vivantes, et composa des morceaux de poésie sacrée. En 1760, il fut nommé curé de Cividate, dans cette vallée du Brescian, qu'on appelle Val-Camonica, et ensuite archi-prêtre du canton. Auteur d'un grand nombre de dissertations pour le *Journal ecclésiastique* de Rome, la chaleur avec laquelle il avait combattu les opinions de Molina aigrit quelques molinistes, et il se vit en butte à leurs persécutions, qu'il supporta avec résignation, ainsi que les événemens de la révolution d'Italie. Il mourut, le 21 mars 1806, à l'âge de 84 ans. Ses principaux ouvrages sont : 1° *De antiquâ Pruciarum origine*, Brescia, 1782, in-8°; 2° *Difesa di Arnaldo di Brescia*, Pavie, 1790, 2 vol. in-8°; 3° *Due lettere prorenesiche al signor D. Vincenzo Rosa, sopra il celibato*, Bergame, 1801, 2 vol. in-8°. D'autres ouvrages du même genre sont restés manuscrits. Un volume in-8° intitulé : *Memorie sulla vita e sulle opere di Gian-Battista Guadagnini, arcipreta di Cividate in Val-Camonica*, a été publié par le professeur Floriano Caldani, à Padoue, en 1808.

GUADET (Marguerite-Élie), membre de l'assemblée législative, et l'un des plus célèbres membres du parti de la *Gironde*, à la convention nationale, naquit à Saint-Émilion, en 1758. Il reçut une éducation distinguée, et remplissait à Bordeaux les fonctions d'avocat, à l'époque de la convo-

cation des états-généraux, en 1789. La haute estime qu'il avait inspirée à ses concitoyens lui fit obtenir, lors des élections à cette première et illustre législature, un très-grand nombre de suffrages. Son extrême jeunesse empêcha seule son élection, qui ne fut différée que de deux ans. Depuis longtemps l'édifice social tombait en ruines; la philosophie en avait éclairé les différentes parties, et les esprits judicieux étaient frappés de la nécessité et de l'urgence de sa reconstruction. Tous les Français appelés à y concourir, portèrent, pour s'occuper spécialement de cette œuvre importante, ceux d'entre eux que leur instruction, leurs talens, leurs vues grandes et généreuses, et leur ardent patriotisme rendaient plus propres à rassembler les élémens du nouveau corps social, et à en assurer la parfaite confection. L'assemblée constituante fit disparaître les débris du vieil edifice, et posa les fondemens du nouveau. Malheureusement elle n'acheva pas son ouvrage, soit qu'elle fût satisfaite du nombre et de la haute importance de ses travaux, soit qu'elle ne se sentît plus assez de forces pour atteindre le but qu'elle s'était proposé. De 1789 à 1791, la régénération politique fit des progrès immenses. De grandes fautes avaient été commises dans le gouvernement. L'amour de la liberté, porté jusqu'à l'enthousiasme, était imprudemment imputé à crime. Le choc des partis s'en était suivi, et déjà les défenseurs des anciennes institutions avaient essuyé des pertes irréparables. La suspension de la royauté, le départ du roi pour Varennes, son retour à Paris, faisaient fermenter toutes les têtes: mais c'était principalement dans les villes de commerce maritime, Marseille et Bordeaux, que l'effervescence était portée au plus haut point. Ce fut alors que Guadet, Vergniaux, Gensonné, Ducos et Grangeneuve, furent nommés députés à l'assemblée législative. Deux sociétés, qui d'abord n'en avaient formé qu'une, mais qui ensuite s'étaient séparées, existaient à cette époque : l'une siégeait dans l'ancien local des Jacobins; l'autre s'était retirée dans l'ancien couvent des Feuillans. Les deux sociétés qui se disaient également amies de la constitution, prirent le nom du lieu où elles tenaient leurs séances. Arrivés à Paris, Guadet et ses amis choisirent la société des Jacobins; dont l'exaltation n'avait pas encore pris le caractère implacable qui la distingua depuis. Ils entraînèrent dans leur parti un grand nombre de leurs collègues, qui, étrangers dans la capitale, ne consultèrent que leur amour pour la liberté. Guadet eut à peine siégé quelque temps dans l'assemblée législative, qu'il se fit remarquer parmi les orateurs du plus grand mérite. Il se prononça contre les ministres, les prêtres insoumis, les émigrés, et tous les autres ennemis de la révolution. Le 28 octobre 1791, il appuya la proposition tendante à ce qu'il fût fait une proclamation constitutionelle, pour enjoindre aux princes de rentrer en France dans le délai de 2 mois. Cette proclamation fut faite et affichée dans tous les quartiers de Paris, le 31 du même mois (octobre). A très-

peu d'intervalle, Guadet parla ensuite en faveur de la loi qui regardait comme suspects de conjuration et de révolte contre la patrie, les émigrés alors réunis sur les bords du Rhin, s'ils n'étaient pas rentrés dans le royaume au 1er janvier 1792. Peu de jours après, il proposa d'ajourner au 1er janvier la mise en jugement des princes émigrés, et cet ajournement fut prononcé d'une voix unanime. Guadet fit encore décréter que tout Français, ou tout autre habitant du territoire, qui chercherait à détruire la constitution, serait regardé comme coupable du crime de lèse nation, et, comme tel, puni de mort. Le 31 décembre 1791, il demanda que les dispositions d'amnistie du 31 septembre précédent fussent appliquées aux soldats du régiment suisse de Château-Vieux. Le décret d'accusation, précédemment ajourné sur la proposition de Guadet, fut rendu le 2 janvier 1792, contre M. le comte d'Artois, M. le prince de Condé, et MM. de La Queille, de Calonne et Mirabeau. Nommé président, le 22, Guadet parla en faveur des sociétés populaires, et demanda, dans un discours remarquable par son éloquence et son énergie, l'examen de la conduite des ministres à l'égard du roi, les accusant de perfidie et de trahison. Le 10 mars, il insista avec force pour que le décret d'accusation proposé par l'abbé Fauchet, le 17 février, contre M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, fût immédiatement adopté. Le 14 avril suivant, trompé sans doute sur les excès commis à la Glacière d'Avignon, il invoqua une amnistie politique en faveur de leurs auteurs. Ce qui permet de croire que Guadet fut réellement trompé sur les crimes d'Avignon, c'est que peu de mois après, il poursuivit avec un courage qui tenait de la plus grande témérité, les assassins des prisons de Paris, à l'époque des premiers jours de septembre. Le 3 mai, il fit rendre un décret d'accusation contre Marat, rédacteur du journal *l'Ami du Peuple*, et contre l'abbé Royou, rédacteur de *l'Ami du Roi*, prétendant qu'ils étaient soudoyés par les mêmes ennemis de la nation, l'un en provoquant le pillage et l'assassinat, et l'autre en prêchant la contre-révolution et la guerre civile. Le 19 suivant, il demanda la suppression du traitement d'un million que la nation payait au frère de Louis XVI. Le 20, il fit un rapport contre Etienne Larivière, qui, sur une plainte portée au nom de la reine, avait décerné un mandat d'amener contre les députés Merlin, Chabot et Bazire, par suite de la dénonciation qu'ils avaient faite d'un comité autrichien qui se serait tenu chez cette princesse. Le 28, il fit mander à la barre l'intendant de la liste civile (M. de La Porte), pour y faire connaître les motifs du brûlement, à Sèvres, d'un grand nombre de ballots de papiers. Le 30, il vota le licenciement de la garde du roi, et l'arrestation du duc de Brissac, qui en avait le commandement. Le 16 juin, après la lecture d'une lettre adressée de son camp, par le général La Fayette, dans laquelle ce général, après s'être élevé con-

tre la société des Jacobins, et avoir traité ses membres avec le plus grand mépris, déclarait : « Qu'in» digné des malheurs et de l'op» probre que cette société répan» dait sur la nation, son armée é» tait déterminée à châtier les fac» tieux, si l'assemblée ne se déli» vrait pas de leur joug. » Guadet, dans un discours véhément, soutint qu'il était impossible que la lettre dont on venait d'entendre la lecture fût réellement d'un général ami de la liberté. M. de La Fayette, voyant que sa démarche n'avait pas produit l'impression qu'il en attendait, se présenta lui-même et seul, à la barre de l'assemblée, le 28 juin, et déclara que la lettre du 16 était de lui. Rappelant en peu de mots les motifs qui l'avaient dictée, il s'éleva de nouveau contre les provocateurs du rassemblement populaire qui, le 20 juin 1792, s'était porté au château des Tuileries, et avait porté de criminelles atteintes à la constitution. Guadet, irrité d'une inculpation qui le frappait personnellement, s'élança à la tribune, et improvisa un discours plein de force, et remarquable surtout par l'ironie amère sous laquelle l'orateur voilait son indignation. « Au moment dit » Guadet, où la présence de M. de » La Fayette à Paris m'a été an» noncée, une idée bien conso» lante est venue s'offrir à moi : » ainsi, me suis-je dit, nous n'a» vons plus d'ennemis extérieurs; » ainsi, les Autrichiens sont vain» cus. Cette illusion n'a pas duré » long-temps; nos ennemis sont tou» jours les mêmes; notre situation » extérieure n'a pas changé, et ce» pendant M. de La Fayette est à Pa» ris. Quels puissans motifs l'y amè» nent? nos troubles intérieurs? Il » craint donc que l'assemblée natio» nale n'ait pas assez de puissance » pour les réprimer? » A la suite de ce discours que nous a conservé en entier le *Moniteur* de la fin de juin et des premiers jours de juillet 1792, Guadet demanda que le ministre de la guerre fût interpellé de déclarer s'il avait accordé un congé à M. de La Fayette, qui, dans aucun cas, ajoutait l'orateur, n'aurait dû abandonner son armée, alors en présence de l'ennemi. Ramond (*voy.* ce nom) défendit le général avec le même courage, sinon le même talent; il proposa que la demande du général La Fayette fût renvoyée aux comités qui auraient à s'occuper des moyens de remédier aux causes de désorganisation qu'elle signalait. Cette motion fut adoptée à une très-grande majorité. Néanmoins l'assemblée s'occupait depuis les premiers jours d'août, de la proposition de mettre en accusation le général La Fayette. Enfin, discutée avec chaleur, elle se termina par un acte de courage. L'assemblée décréta, le 8 août, à une majorité de 446 voix contre 224, qu'il n'y avait pas lieu à suivre l'accusation contre le général La Fayette. Le lendemain, 9, M. Rœderer, procureur-syndic du département, se présente à la barre et y fait connaître les mouvemens populaires qui se préparent et sont au moment d'éclater. « C'est pour de» main, ajoute-t-il; dès ce soir » les sections doivent se déclarer » en insurrection, jusqu'à ce que

»l'assemblée ait prononcé la dé»chéance du roi; les fédérés de »Brest, de Marseille, marche»ront à la tête des insurgés; le »faubourg Saint-Antoine est dans »la plus violente et affreuse agita»tion, etc.» Cette déclaration jeta le trouble dans l'assemblée. Vaublanc fait la proposition d'éloigner à l'instant de Paris les fédérés; Guadet, quoique étranger à ce mouvement, se rend le défenseur des hommes qui doivent l'opérer, et parvient à empêcher que l'on ne prenne en considération la proposition de son collègue. L'insurrection annoncée par Rœderer arriva effectivement le 10 août; et quoique les Girondins, après l'événement, s'en soient déclarés les auteurs, elle fut tout entière l'ouvrage de la faction de Danton et Robespierre. Le 30 du même mois, à la suite de la dénonciation adressée à l'assemblée législative, par Girey-Dupré (*voyez* Girey-Dupré), sur son arrestation, en vertu d'un ordre de la commune de Paris qui s'était installée de son propre mouvement dans la nuit du 9 au 10 août, Guadet fit rendre un décret ordonnant la dissolution de cette assemblée illégale, et la formation d'un nouveau conseil-général. Ce décret, qui aurait empêché les massacres des premiers jours de septembre, ne fut pas exécuté, et attira sur la personne de Guadet la haine de la commune usurpatrice. Réélu à la convention nationale. Guadet prit pour la première fois la parole dans cette assemblée, le 25 septembre, lorsque Marat soutenant Robespierre, accusé de vouloir se faire dictateur, osa incriminer les députés de la Gironde. Après avoir lancé sur ce vil accusateur les traits du sarcasme le plus cruel et du mépris le plus profond, il fit rendre un autre décret déclarant la république française une et indivisible. Le 9 octobre, il réclama la peine de mort contre les émigrés arrêtés les armes à la main. Le 18, il fut élu président, et se vit en butte à plusieurs dénonciations beaucoup moins graves par leur importance contre lui que par le système d'attaque qu'elles commençaient à établir contre les membres du parti de la Gironde. Dans le procès du roi, il vota la mort avec sursis; il s'était déclaré pour l'appel au peuple. Le 16 janvier, après le prononcé de la sentence, Tronchet et les autres défenseurs du roi, interjetèrent au nom de ce prince appel aux assemblées primaires. Guadet fit renvoyer au lendemain 17 la discussion sur ce sujet. L'attentat du 21 janvier 1793 consommé, les proscripteurs du parti de la *Montagne* et ceux de la commune usurpatrice réunirent leurs efforts et firent succéder avec une effrayante rapidité les dénonciations contre les chefs du parti de la *Gironde*. Ils résolurent, dit-on, de l'avis de Robespierre, et contre celui de Danton, de faire assassiner dans la nuit du 9 au 10 mars à leur domicile, ou même à la convention s'ils y paraissaient, les députés Girondins, et les autres chefs de la minorité constitutionnelle, ainsi que les ministres Beurnonville (de la guerre) et Rolland (de l'intérieur). A cette époque se préparait la création du funeste tribunal révolutionnaire sous la

dénomination de tribunal extraordinaire, que demandaient à grands cris la *Montagne* et la Commune, car ce devait être par lui que les proscripteurs de la convention nationale devaient assassiner légalement et leurs collègues de la minorité et d'illustres citoyens. Guadet et plusieurs de ses collègues luttèrent en vain contre l'établissement de ce tribunal. S'ils ne purent en empêcher la formation, ils obtinrent du moins que les prévenus n'y seraient traduits que sur un décret d'accusation et que les jugemens auraient lieu par jurés. C'était en s'occupant de l'organisation nocturne du nouveau tribunal que les ennemis des Girondins avaient préparé secrètement leur proscription. Soit que Guadet et ses collègues eussent été informés par Danton de la conjuration organisée contre eux, soit qu'ils en eussent été informés par d'autres moyens, ils ne se rendirent point à l'assemblée, et les ministres Beurnonville et Rolland échappèrent aux assassins en quittant précipitamment leurs bureaux. Le 10 mars, au matin, le tribunal révolutionnaire fut installé; quelques heures après, les assassins de la nuit osèrent réclamer à la barre de la convention, au nom de la section Poissonnière, les têtes des députés Guadet, Gensonné et Vergniaux; et un peu plus tard leurs complices, au nom de la section Bon-Conseil, vinrent demander la traduction de ces députés au tribunal révolutionnaire. Marat, le principal instigateur de ces mouvemens, s'éleva, avec une hypocrisie dérisoire, mais qui n'abusa personne, contre les commissaires des deux sections, et un décret chargea le tribunal révolutionnaire d'informer contre les auteurs et complices de la conspiration du 9 au 10 mars. Ce décret, comme celui du 30 août 1792, qui ordonnait la recomposition du conseil-général de la commune, et comme le décret du 10 janvier 1793, contre les assassins de septembre, ne reçut point son exécution. Guadet sentait redoubler son courage à l'aspect du danger renaissant. La société populaire de la ville de Marseille ayant demandé, dans une adresse menaçante, la proscription des Girondins, Guadet, entraîné par son indignation, se précipite à la tribune, et lançant un regard terrible sur les commissaires immobiles de surprise, invoque un décret d'accusation contre les membres de cette société séditieuse. Cédant à la plus haute inspiration, et se tournant du côté de la *Montagne*, il reproduit l'énergie de Cromwel, lorsque le grand protecteur, chassant un parlement avili, reproche aux principaux membres leurs crimes et leurs turpitudes. Faisant l'application des paroles de Cromwel à Robespierre, Marat, Danton, Billaud-Varennes et à Collot-d'Herbois, il leur dit, en les désignant du doigt : « Toi (en s'adressant au » premier), c'est Cromwel qui par- » le, tu n'es qu'un lâche hypocri- » te, qui, sous un voile de modé- » ration, caches une ambition pro- » fonde, les desseins les plus si- » nistres. Toi, c'est Cromwel qui » parle, brigand avoué et fier de » tes crimes, tu ne peux trouver

»l'impunité de ceux que tu as »commis, que dans ceux que tu »médites encore. Toi, c'est Crom»wel qui parle, tu portes sur tes »traits l'affreuse difformité du vi»ce, et cherches dans la débau»che et dans le vin, l'oubli de tes »remords. Toi, magistrat préva»ricateur, c'est Cromwel qui par»le, tes mains sont teintes enco»re du sang que tu viens de ré»pandre. Toi, vil histrion, c'est »Cromwel qui parle, tu as ap»porté sur les bancs du sénat »toutes les passions haineuses et »farouches que tu exprimais na»guère sur le théâtre. » Ce mouvement oratoire et inattendu produisit une sensation qu'il est impossible de décrire. Les trépignemens et les vociférations ne purent interrompre le terrible accusateur. Il n'avait nommé personne, et tous ceux qu'il avait désignés avaient été reconnus. Robespierre, Marat, Billaud-Varennes, etc., n'avaient point osé prendre la parole : ils craignaient de n'être pas assez maîtres d'eux en repoussant brusquement de si redoutables apostrophes; mais leur haine n'en fut que plus violente. Robespierre qui déjà avait plusieurs fois cherché à se venger de Guadet, sans avoir pu y réussir, crut en trouver enfin l'occasion propice dans les sinistres nouvelles de l'armée du Nord. Le 4 avril, il le dénonça comme coupable de complicité avec Dumouriez. Aussitôt des cris partent de la *Montagne* et des tribunes, et appuient la dénonciation. Guadet, toujours intrépide dans le danger, se hâte d'occuper la tribune, et en peu de mots, se justifie victorieusement; puis changeant son rôle de dénoncé en celui d'accusateur, il signala Danton et Robespierre comme les principaux instrumens de la faction dite d'Orléans. Son discours, qui dura 2 heures, frappa vivement l'attention. Robespierre déconcerté, dévorait sa rage en silence. Il essaya encore de faire porter un coup qu'il croyait décisif, au parti que l'éloquence seule de ses illustres membres défendait contre les attaques de la haine toute-puissante. Le 4 avril, des hommes, se disant commissaires des 48 sections de Paris, viennent, au nom de ces sections, demander à la barre de la convention l'expulsion de Guadet, et de 21 de ses collègues désignés sous le nom de *Girondins*. La commune usurpatrice exprime à son tour le même désir. Toujours prompt à combattre les attaques directes, Guadet court à la tribune, repousse vivement l'attaque portée à l'indépendance de la représentation nationale, et demande la cassation de l'arrêté du conseil-général de la Commune. Ce discours produisit une grande sensation; mais ce ne fut que le 20 avril que l'assemblée déclara calomnieuse la pétition des sections de Paris. Dans cette séance même, les tribunes s'étaient montrées agitées comme de coutume, et cette agitation qui passa dans l'assemblée faillit amener un combat entre les deux partis, lorsque Guadet s'écria : « Où sommes»nous, citoyens, et dans quel abî»me d'avilissement est donc tom»bée la représentation nationale, » si les députés du peuple ne peu»vent plus exprimer leur pensée et

» remplir leur devoir sans être ex-
» posés à l'insulte et à la menace?
» Est ce donc dans de telles inten-
» tions que nos commettans ont re-
» misdans nos mains les plus chers
» de leurs intérêts? Sommes-nous
» les représentans du peuple ou les
» esclaves d'une faction? Hier en-
» core, cette faction qui m'entend
» ne provoquait-elle pas, dans un
» lieu trop voisin de cette enceinte,
» au massacre d'une partie des
» membres de la convention? Ci-
» toyens, il vous reste peu d'ins-
» tans pour prévenir les nouveaux
» attentats que l'on médite. De-
» puis un mois (le 31 mars précé-
» dent), d'après un arrêté illégal
» pris par les prétendus commis-
» saires de la majorité des sections
» de Paris, une assemblée centrale
» de salut public s'est formée :
» c'est là que l'on conspire ouver-
» tement; c'est là que l'anéantisse-
» ment de la représentation natio-
» nale est mis en discussion;
» c'est là qu'on délibère sur la
» proscription, sur l'assassinat de
» ses membres les plus fidèles, etc. »
Un des amis de Guadet lui demandait un jour, en sortant d'une séance de la convention, pourquoi les véritables défenseurs des droits de la nation n'employaient pas les moyens mis en usage par les Montagnards pour s'attacher le peuple Guadet lui répondit : « Cela est impossible. Nous ne
» pouvons promettre du pain au
» peuple qu'avec son travail; eux,
» au contraire, lui offrent sans tra-
» vail toutes les jouissances de la
» fortune et et du pouvoir. Il n'est
» pas difficile de prévoir quel sera
» son choix. » La crise du 31 mai s'annonçait au sein de la convention par des orages de plus en plus violens. L'assemblée quitta le local du Manége le 10 de ce mois pour siéger aux Tuileries. Dans la séance du 18, présidée par Isnard, on nomma une commission de 12 membres pour prendre connaissance des complots tramés contre la république. Dès lors l'agitation alla toujours en augmentant. Le 27, une députation de la section de la Cité vint audacieusement demander la traduction au tribunal révolutionnaire des membres de la commission qui venait d'ordonner l'arrestation d'Hébert, procureur de la Commune. Le président répond avec autant de dignité que d'énergie à cette proposition d'une insolence jusqu'alors inouïe. Mille cris confus partent de la *Montagne* et des tribunes. Robespierre veut parler contre le président, la parole lui est refusée. D'autres l'obtiennent et accusent Isnard; Guadet se lève et défend vivement son ami. Dans la nuit, Le Gendre fait casser la commission des 12, et ordonner la mise en liberté de l'infâme Hébert et de ses complices. Le lendemain, à la suite d'un discours de Guadet, le décret de la nuit est rapporté, malgré les cris et les vociférations de Bourdon de l'Oise, qui reproduit pour la vingtième fois sa stupide accusation : que Guadet a transigé avec le roi avant le 10 août. Ce fut le dernier triomphe de cet illustre Girondin. Du 30 mai au 2 juin, Paris est dans une agitation violente. La convention avilie et tyrannisée par une majorité qui ne veut que proscrire, ne peut plus s'opposer aux violences que

des troupes et une multitude de séditieux s'apprêtent à exercer contre elle. Une bande de pétitionnaires, véritable horde de brigands, vient demander à la la barre l'arrestation de Guadet, Rabaut-Saint-Étienne, Chambon, Gorsas, Lesage, Vigée, Henri La Rivière, Grangeneuve, Bergoëing, Buzot, Barbaroux, Brissot, Salles et Louvet. Guadet mis en arrestation dans son domicile, ne doute plus du sort qui lui est réservé; il se détermine à s'y soustraire par la fuite. Déguisé en garçon tapissier, il se rendit à Évreux. Ayant été rejoint par Louvet, Barbaroux, Pétion, Salles, Lanjuinais, Henri La Rivière, Buzot, Gorsas et quelques autres, Guadet et les proscrits se dirigèrent sur Caen, où ils trouvèrent, ainsi que dans tout le département du Calvados, un asile assuré, et bientôt une protection prononcée. Le général Félix Wimpfen commandait alors ce département : il avait, avec beaucoup de courage, défendu Thionville contre les Prussiens. Il se dévoua aux proscrits, et fit en leur faveur un appel aux autorités des départemens voisins. Soit que les ressources ne fussent ni prêtes ni suffisantes, soit que la terreur qu'inspirait la majorité de la convention glaçât tous les courages, il ne fut point secondé. Le marquis de Puisaye, l'un des chefs royalistes de l'Ouest, arrive à Caen avec quelques troupes. Il offre ses services aux républicains qui le refusent; mais comme leur parti peut favoriser ses desseins, c'est au nom de ces républicains qu'il marche sur Paris, à la tête de 3 à 4000 hommes. A Vernon, département de l'Eure, un corps de gendarmes, soutenus de quelques pièces d'artillerie, suffit, après une attaque de peu de durée, pour mettre en fuite la petite armée départementale. Guadet et ses compagnons d'infortune perdant tout espoir, se hâtent de prendre la fuite. Guadet leur offre un asile dans sa famille, où chacun d'eux, sous un déguisement, s'efforcera de se rendre. Guadet, Salles et Barbaroux ne se séparent point. Ils gagnent, non sans courir les plus grands dangers, la ville de Quimper, où ils se cachent jusqu'à ce qu'une embarcation les puisse conduire dans le département de la Gironde. A peine y sont-ils arrivés, que la peine de mort, portée contre tous ceux qui donneront un asile aux proscrits, les force de se retirer dans les vastes grottes qui avoisinent Saint-Émilion et Libourne. Ils y passèrent dix mois. Les recherches pour avoir été infructueuses pendant ce temps ne s'étaient point ralenties. En suivant des domestiques chargés de provisions pour les proscrits, on découvrit leur retraite. Guadet, saisi le 15 juillet, fut conduit le 16 devant la commission révolutionnaire de Bordeaux, présidée par Lacombe. Ce n'était point pour y être jugé; depuis un an il était hors la loi. Il suffisait de constater son identité. Lorsque le président lui demanda son nom : « Je suis Guadet, » dit-il : bourreaux faites votre » office; allez, ma tête à la main, » demander votre salaire aux ty- » rans de ma patrie. Ils ne la vi- » rent jamais sans pâlir : en la

» voyant abattue, ils pâliront encore. » Il fut exécuté à Bordeaux, le 17 juillet 1794, à l'âge de 35 ans. Sur l'échafaud, il voulut haranguer le peuple; mais un roulement de tambours étouffa sa voix, et on ne put entendre que ces paroles prononcées avec force : « Peuple! voilà l'unique ressource des tyrans; ils étouffent » la voix des hommes libres, pour » commettre leurs attentats. » Paroles terribles, dont la flétrissante application stigmatisera plus d'une époque!.... Le père de Guadet, âgé de 70 ans; sa tante, âgée de 65 ans; son frère, J. B. Guadet de Saint-Brice, adjudant-général employé à l'armée de la Moselle, ayant à peine 30 ans, prévenus du seul crime d'appartenir à un proscrit, furent conduits à l'échafaud peu de jours après.

GUALTIERI (N.), physicien et opticien à Modène, est l'auteur d'un grand télescope, dont le professeur Amici a revendiqué l'invention. Il est certain que Gualtieri opéra d'abord d'après les données du professeur; mais ne voulant pas perdre la gloire de ce travail, il fit seul un miroir de télescope, dont le foyer, dans ses proportions, excède de beaucoup celui des miroirs présentés au gouvernement par Amici. Le miroir de Gualtieri fut achevé en 1811. Les astronomes de l'observatoire de Brera (à Milan), chargés de l'examiner, déclarèrent, qu'au moyen de ses oculaires, dont la dimension était proportionnée aux autres parties, il donnait une fois plus de lumière que celui d'Herschell. Ce miroir est un instrument catadioptrique qui a 12 pieds de foyer, et une ouverture de 9 pouces et demi.

GUATTANI (Joseph-Antoine), littérateur et antiquaire romain, a fourni différens mémoires et dissertations remarquables, au recueil que l'Académie italienne publie sous ce titre : *Atti dell' accademia italiana di scienze e belle arti.* On sait que cette société se compose de savans, de littérateurs et d'artistes de différens points de l'Italie, qui ne tiennent pas de séances académiques. Parmi les mémoires de M. Guattani, nous citerons particulièrement celui sur l'*État actuel des beaux-arts en Italie*, inséré dans le 1er volume de ce recueil, et dans lequel l'auteur se prononce un peu exclusivement en faveur des artistes et littérateurs de sa patrie. M. Guattani a concouru, avec M. Aurèle-Philippe Visconti, frère du célèbre Visconti, attaché pendant un grand nombre d'années au musée du Louvre, à la rédaction de l'ouvrage publié à Rome, en 1808, dans le même format que le *Museo Pio Clementino*, et qui a pour titre : *Il museo Chiaramonti, aggiunto al Pio Clementino da Pio VII, con l'esplicazione de' signori Filippo Aurelio Visconti e Giuseppe Antonio Guattani*

GUDIN DE LA BRENELLERIE (Paul-Philippe), littérateur, correspondant de l'institut, et membre des académies de Lyon, de Marseille et d'Auxerre, naquit à Paris, le 6 juin 1758. Sa mère, devenue veuve très-jeune, dirigea elle-même ses premières études, et l'envoya ensuite à Genève pour les continuer. C'est dans cette ville qu'il eut le bon-

heur de connaître Voltaire. Ce grand homme lui fit apercevoir les soucis attachés à la carrière des lettres, et voulut l'en détourner; mais le penchant de Gudin l'emporta. De retour à Paris, il se livra tout entier à son goût favori, et donna successivement les tragédies de *Clytemnestre, ou la mort d'Agamemnon*, *Hugues-le-Grand* et *Coriolan*. Le peu de succès de ces pièces le dégoûtèrent pour un instant du théâtre. Lors des troubles de la révolution, il se retira à la campagne, et ne revint à Paris qu'à l'époque où les plus violens orages furent apaisés. Sa bonté et sa franchise lui concilièrent tous les esprits; et, quoique possesseur d'une fortune médiocre, il vivait heureux, lorsque, le 26 février 1812, une maladie aiguë l'enleva aux lettres et à ses amis. Il a donné: 1° *Lothaire et Valrade, ou le Royaume mis en interdit*, tragédie en 5 actes et en vers, qui a été brûlée à Rome, en 1768, par décret de l'inquisition; Genève, in-8°, 1767. Elle a été réimprimée depuis, en 1777, in-8°, et à Paris, en 1801. 2° *Coriolan*, tragédie en 5 actes, in-8°, Paris, 1776; 3° *aux Mânes de Louis XV et des grands hommes qui ont vécu sous son règne*, 2 vol. in-8°, Deux-Ponts, 1776; Lausanne, 1777; 4° *Hugues-le-Grand*, 1776, représenté à la Comédie Française; 5° *Graves observations faites sur les bonnes mœurs, par le frère Paul, ermite des bords de la Seine*, in-12, Paris, 1779; 6° *Discours en vers sur l'abolition de la servitude*, in-8°, Paris, 1781; 7° *Supplément à la manière d'écrire l'histoire*, in-12, Kehl, 1784; 8° *Essai sur l'histoire des comices de Rome, des états-généraux de France, et du parlement d'Angleterre*, 3 vol. in-8°, Paris, 1789, ouvrage qui a remporté le prix d'utilité à l'Académie française, en 1789; 9° *Supplément au Contrat social*, in-12, Paris, 1790; in-8°, 1791; in-12, 1792. Cet ouvrage, qu'il adressa à l'assemblée constituante, et dans lequel il démontrait que le seul gouvernement monarchique convenait à la France, le fit proscrire pendant la terreur. 10° *L'Astronomie*, poëme en 3 chants, Paris, 1801, augmenté d'un 4me chant, in-8°, 1811; 11° *la Conquête de Naples par Charles VIII*, 3 vol. in-8°, Paris, 1801, poëme héroï-comique, auquel il a travaillé 30 ans; 12° *Réponse d'un ami des grands hommes aux envieux de la gloire de Voltaire*, in-8°, Paris, 1791; 13° et une édition des *Œuvres complètes de Beaumarchais*, 7 vol. in-8°, Paris, 1809, avec une préface de l'éditeur, et un morceau intitulé *des Drames et des Comédies de Beaumarchais, et de quelques critiques qu'on en a faites*. Il a publié aussi, en 1806, un ouvrage intitulé: *Contes, précédés de recherches sur l'origine des contes, pour servir à l'histoire de la poésie et des ouvrages de l'imagination*, 2 vol. in-8°, Paris. Enfin, il a composé une *Histoire de France*, qui se termine à la mort de Louis XIV, et qui lui a coûté 40 ans de travail. Cet ouvrage est resté manuscrit entre les mains de sa famille.

GUDIN (LE COMTE DE), l'un des généraux dont s'honore le plus la France, s'éleva des derniers rangs aux premiers grades militaires, et

ne dut son avancement qu'à des actions d'éclat. Peu de généraux développèrent plus de talens et de bravoure dans les guerres de la révolution. Il était général de brigade. En 1795 et 1796, Moreau l'employa en cette qualité, à l'armée de Rhin-et-Moselle, et lui accorda la confiance et les éloges qu'il méritait pour sa conduite. La campagne d'Helvétie, qu'il fit en 1799, sous les ordres de Masséna, ne fit qu'ajouter à sa réputation. En 1803, il fut envoyé à Toulouse pour y commander la 10me division militaire, et en février 1805, il fut nommé gouverneur du palais de Fontainebleau. Les campagnes de 1805, 1806 et 1807, où il fut constamment employé, lui fournirent de nouvelles occasions de s'illustrer, et il se distingua particulièrement à Iéna. Il est cité honorablement dans la plupart des bulletins de cette époque. En 1809, il eut à soutenir, devant Presbourg, un combat très-vif qui le mit en possession d'une des îles du Danube. Le grand-cordon de la légion-d'honneur, qu'il reçut le 15 août, fut la récompense de ce beau fait d'armes. Il ne se signala pas avec moins d'éclat à la bataille de Smolensk, en Russie, et mit le comble à sa gloire au combat de Valontina, où il fut emporté par un boulet.

GUDIN (Pierre-César, baron), officier de la légion-d'honneur, s'était élevé au grade de colonel du 10me régiment de ligne, qu'il commanda pendant plusieurs campagnes, avec distinction. Napoléon, pour récompenser son mérite, le nomma général de brigade, le 11 janvier 1812, et l'employa sur-le-champ, en cette qualité, pour la guerre d'Espagne, où il se fit remarquer aux combats d'Yecla et de Villena, les 11, 12 et 13 avril 1813. Il figure encore aujourd'hui parmi les maréchaux-de-camp en activité.

GUÉDAN (N.), élu député aux états-généraux de 1789, par le clergé du bailliage de Bourg, était à cette époque curé de Saint-Trivier, en Bresse, où il avait, par sa conduite, mérité l'estime de ses paroissiens. Les principes politiques qu'il professa à l'assemblée nationale furent d'abord infiniment modérés; cependant il ne conserva pas cette modération jusqu'à la fin. Il fut du nombre de ceux qui signèrent les protestations des 11 et 12 septembre 1791, contre les opérations de l'assemblée. N'étant pas retourné dans son département lorsque la session fut terminée, il ne tarda pas à être arrêté comme suspect. Il se trouvait à la Force, et perit dans les horribles journées des 2 et 3 septembre 1792.

GUÉDON DE BERCHÈRE (N.), a traduit : 1° *Voyage en Crimée et à Constantinople*, par miladv Crawen, 1789; 2° *Voyage en différentes parties de l'Angleterre, et particulièrement dans les montagnes et sur les lacs de Cumberland et Westmoreland*, par W. Gilpin; 3° *le curé de Landown*, roman de miss Dalton; 4° enfin, il a traduit en vers l'élégie de Gray, intitulée *le Cimetière de village*.

GUÉHENEUC (François-Scholastique, comte), sénateur, directeur général des eaux et forêts, officier de la légion-d'honneur, est né à Valenciennes, départe-

ment du Nord, le 4 juin 1759. Il était valet-de-chambre du roi à l'époque de la révolution. M. Guéheneuc resta étranger aux événemens qui se succédèrent jusqu'à l'établissement du consulat. Alors il devint administrateur des eaux-et-forêts, et, plus tard, deux fois président du collége électoral du département de la Marne, qui le présenta comme candidat au sénat-conservateur. Nommé membre de ce corps, le 3 mars 1810, il en fit partie jusqu'en 1814. Il ne fut point compris au nombre des pairs nommés après la première restauration. Pendant les *cent jours*, Napoléon lui confia la direction-générale de l'administration des eaux-et-forêts, emploi qu'il perdit après le second retour du roi en juillet 1815. Depuis lors il est rentré dans les occupations de la vie privée. M. le comte Guéheneuc avait marié sa fille au maréchal Lannes, duc de Montebello.

GUÉHENEUC (Louis-Charles-Olivier-Jean, baron), fils du précédent, maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né le 7 juin 1783. Il fit la campagne de 1806 comme capitaine et aide-de-camp du maréchal Lannes, son beau-frère; fut blessé en 1807 à la bataille de Friedland, et eut l'honneur d'être cité dans le bulletin. L'année suivante, il fut nommé colonel et envoyé en Espagne, où il se distingua et où il fut blessé; il apporta à Paris la nouvelle de la prise de Sarragosse. Il fut chargé d'une semblable mission dans la guerre d'Autriche. Ce fut lui qui fit connaître au gouvernement la prise de Vienne. Quelque temps après, il obtint le commandement du 26e régiment d'infanterie légère, et fut employé dans la guerre de Russie; il passa le Niémen le 24 juin 1812, dans la soirée. Ses vertus civiques étaient égales à son courage; il fut au moment de se noyer ce jour-là même, en voulant sauver deux de ses soldats que le fleuve entraînait. Le 18 novembre suivant, au combat de Polotsk, il fut blessé de nouveau et très-grièvement. L'empereur, en récompense de ses utiles et brillans services, le nomma général de brigade, le 26 décembre de la même année, et l'un de ses aides-de-camp. Le général Guéheneuc est aujourd'hui en disponibilité.

GUELON-MARC (P. P.), est né à Troyes. Après avoir défendu courageusement la cause de Louis XVI dans toutes les circonstances difficiles, il fut l'un de ceux qui, dès le mois d'août 1791, se proposèrent pour servir d'otages à ce prince dont ils réclamaient la liberté. Le 16 décembre 1792, il adressa au président de la convention une lettre énergique dans laquelle il exposait tous les maux qui pouvaient résulter de la condamnation de Louis XVI, et s'offrait à mourir pour lui. « Que le »sang d'un fidèle sujet soit seul »versé, disait-il; j'offre ma tête »pour celle du meilleur des rois.» Il ajoutait qu'il n'était pas connu du roi, et qu'étranger à la cour il n'en avait jamais sollicité les faveurs. Le 27 décembre, il reçut des félicitations de M. de Malesherbes, qui avait fait part de ce dévouement héroïque à Louis

XVI. Au mois de septembre 1795, M. Guelon-Marc sollicita avec le même zèle et le même courage, la mise en liberté de madame la duchesse d'Angoulême. Il n'occupa point de places sous les divers gouvernemens qui se succédèrent jusqu'à la restauration. et signa le premier, en 1814, l'adresse présentée à l'empereur Alexandre pour le rétablissement des Bourbons. Alexandre instruit que la révolution l'avait privé de la plus grande partie de sa fortune, proposa, dit-on, de faire lever à son profit une contribution de cent mille francs dans le pays qu'il habitait; mais M. Guelon-Marc déclara «qu'il aimerait mieux » mourir de faim que d'aggraver le » sort de ses concitoyens. » Il fut nommé commissaire de police à Troyes. Malgré son grand âge, il en remplissait encore naguère les fonctions.

GUENARD (Antoine), littérateur, né à Damblin en Lorraine, le 25 décembre 1726, et mort au château de Bleville, près de Nanci, dans les premiers mois de 1806. Il entra chez les jésuites dès qu'il eut terminé ses études, et publia, en 1755, un *Discours sur l'esprit philosophique*, qui fut couronné par l'académie française. On trouve, dans le tome 1er des *Mélanges philosophiques*, une notice sur A. Guenard, par le baron de Sainte-Croix.

GUÉNARD (madame), l'une de nos romancières les plus fécondes, a publié 1° *la Malédiction paternelle, ou la Perfidie d'une belle-mère*, histoire véritable des malheurs d'Hurtade et de Miranda, 2 vol. in-18, 1800; 2° *Irma, ou les Malheurs d'une jeune orpheline*, histoire indienne, avec des romances, 4 vol. in-18, 1800; 1815, 6 vol. L'auteur en travestissant les noms, et en altérant les faits, a essayé de donner l'histoire de la captivité de madame la duchesse d'Angoulême au Temple. Cet ouvrage eut du succès à une époque où il n'était pas permis de parler ouvertement de la famille royale. 3° *Mémoires historiques de M. Th. L. de Carignan, princesse de Lamballe*, 1804, 4 vol. in-18, réimprimés pour la quatrième fois en 1815; 4° *Blanche de Ransi, ou Histoire de deux Français dans les déserts et chez les Sauvages*, 1801, 2 vol. in-12, roman écrit avec assez de simplicité et de naturel, et où l'on remarque des détails curieux sur les mœurs et les usages de quelques habitans de l'Afrique; 5° *l'Enfant du Prieuré, ou la Chanoinesse de Metz*, 1802, 2 vol. in-12; 6° *Hélène et Robert, ou les Deux Amis*, 1802, 2 vol. in-12, 7° *Histoire de madame Élisabeth de France, sœur de Louis XVI*, 1802, 3 vol. in-12; 8° *Vie du duc de Penthièvre*, 1802, 2 vol. in-12; 9° *le Captif de Valence, ou les Derniers momens de Pie VI*, 2 vol. in-12, 1802; 10° *Mémoires d'Athanais*, 1803, 4 vol. in-12; 11° *Laure et Hermance, ou les Victimes de la cour de Savoie*, 1803, 3 vol. in-12; 12° *Hommage à la Gloire et à la Religion*, 1805, in-8°; 13° *Éléonore, ou la belle Blanchisseuse*, 1807, 2 vol. in-12; 14° *Agathe d'Entragues*, 1807, 3 vol. in-12; 15° *Mémoires historiques de mademoiselle Aissé*, 1807, 2 vol. in-12; 16° *Matinées du Ha-*

*meau, ou Contes d'un grand-père à ses petits-enfans*, 1808, 4 vol. in-12, 2e édition, 1811; 17° *Isaure et Elvire*, 3 vol. in-12, 1810; 18° *Émile de Chatenay, ou le Pouvoir des charmes de l'harmonie*, 1814, 2 vol. in-12. 19° Nous croyons pouvoir attribuer à Mme Guénard, les ouvrages suivans qui ont été publiés sous le nom de Madame Guénard, baronne de Méré: *Méline, ou les Horreurs de la jalousie*, 1816, 5 vol. in 12; 20° *les Soirées du château de Valbonne, ou la Morale évangélique mise en action*, 1816, 2 vol. in-18; 21° *la Laitière de Bercy*, 1817, 2e édition, 2 vol. in-12.

GUÉNÉE (Antoine), chanoine d'Amiens, et membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, naquit à Étampes, le 23 novembre 1717, de parens peu riches. Il fit ses études à Paris, et fut agrégé à l'université de cette ville, qui s'honorait alors des hommes les plus respectables, Rollin, Crevier, Coffin, Le Beau, etc. M. Guénée avait embrassé l'état ecclésiastique. Après la mort de Rollin, arrivée en 1741, il fut nommé à la chaire de rhétorique du collége du Plessis; il y prit pour modèle l'illustre Rollin, qui avait rempli la même place autrefois, et sut, comme lui, inspirer à ses élèves l'amour des vertus et le goût des lettres. Des fonctions qu'il exerçait avec zèle, lui laissèrent néanmoins assez de loisir pour s'occuper de travaux relatifs à la religion. Il voulut joindre à la connaissance du grec et de l'hébreu, celle des langues modernes, et profita à cet effet d'un voyage qu'il fit avec quelques élèves en Italie, en Allemagne et en Angleterre. Le résultat de ses études, fut la traduction de plusieurs ouvrages anglais sur la religion. Après 20 années d'enseignement, déclaré émérite suivant l'usage, avec la faible pension attachée à ce titre, il tourna toutes ses vues vers un objet dont il s'occupait depuis long-temps. C'était l'époque où Voltaire publiait, sur la bible et sur les juifs, des ouvrages pleins de goût, d'esprit et d'érudition; ouvrages où la raison la plus profonde se revêt des formes les plus piquantes. L'abbé Guénée se déclara le champion du vieux testament. Il fit paraître ses *Lettres de quelques juifs, portugais, allemands et polonais, à M. de Voltaire*, en 1769, 1 vol. in-8°, et cet ouvrage valut des éloges aux connaissances et à la modération de l'auteur. L'abbé Guénée en attaquant ce grand homme s'était bien gardé de l'injurier: un juste tribut d'éloges donnait au contraire à ses attaques une couleur d'impartialité; et cette circonstance fut une chose honorable dans ce combat bien inégal, il est vrai, d'un prêtre contre un philosophe. Voltaire écrivait, le 8 décembre 1776, à d'Alembert: *le Secrétaire juif n'est pas sans esprit et sans connaissances; mais il est malin comme un singe: il mord jusqu'au sang, en faisant semblant de baiser la main.* L'auteur fit plusieurs éditions de son ouvrage, et chercha à le perfectionner successivement par de nouvelles additions. Nommé à un canonicat de la ville d'Amiens, il fut

ensuite attaché par le cardinal de La Roche-Aymon, grand-aumônier, à la chapelle de Versailles. En 1778, il fut reçu associé de l'académie des inscriptions et belles-lettres, et fut nommé peu de temps après sous-précepteur des enfans de M. le comte d'Artois. Obligé de vivre à la cour, il s'y occupa de ses devoirs et de ses travaux littéraires. L'objet de ses études chéries était toujours la Judée. Après avoir écrit en faveur de l'histoire de ce pays, déterminé à le défendre sous tous les rapports, il lut à l'académie, le 4 mai 1779, un premier mémoire sur la fertilité de la Judée, depuis la captivité de Babylone jusqu'à l'expédition d'Adrien contre les Juifs. Trois autres mémoires sur le même sujet suivirent bientôt celui-ci. Il y considéra la Palestine, depuis Adrien jusqu'à Sélim; et s'efforça de prouver que, dans les temps anciens, la Judée était véritablement telle que l'a décrite l'Écriture. En 1785, l'abbé Guénée fut nommé à l'abbaye de Loroy, au diocèse de Bourges; mais la révolution vint bientôt le priver de ce bénéfice, et l'enlever à ses élèves et à une vie paisible. Il acheta un domaine près de Fontainebleau, essaya de l'exploiter, ne réussit pas, le revendit, et se fixa à Fontainebleau même, où il mourut le 27 novembre 1803, âgé de 86 ans.

GUÉNIN (Marc-Claude), plus connu sous le nom d'abbé de Saint-Marc, naquit à Tarbes, en 1730. Attaché au parti des opposans à la bulle *unigenitus*, après la mort de l'évêque d'Auxerre, M. de Caylus, leur protecteur, Guénin se retira en Hollande, où le même parti avait formé une école, et il fut chargé de continuer la gazette intitulée : *Nouvelles ecclésiastiques*. Bientôt il revint à Paris, où il écrivit dans le même esprit, attaquant avec vigueur les abus, même au risque de déplaire aux personnes. Lorsque la révolution éclata, il en adopta les principes, et se montra le partisan des sages réformes politiques et religieuses de l'assemblée constituante, et défendit constamment la constitution civile du clergé. Cette cause honorable, soutenue dans son journal, lui procura un juste succès; et il ne cessa de paraître qu'à la fin de 1793. Après la terreur, Guénin de Saint-Marc travailla aux *Annales de la religion*, ouvrage qui remplaçait les *Nouvelles ecclésiastiques*, et qui était écrit dans le même esprit. Il mourut le 12 avril 1807.

GUER (le chevalier de), conseiller au parlement de Rennes, fut l'un des membres de ce corps qui montrèrent le plus de zèle pour en soutenir les prérogatives dans les temps qui précédèrent la révolution. Il fut arrêté et conduit à la Bastille, ainsi que plusieurs de ses collègues qui comme lui avaient opposé une vive résistance à l'enregistrement des édits bursaux du 8 mai 1788. Cette conduite n'était cependant pas due à des principes populaires; car en 1789 il employa tous ses moyens à combattre les prétentions du tiers-état. On l'accusa même d'avoir excité ces rixes sanglantes, où périrent quelques nobles bretons, et des jeunes gens

de la haute bourgeoisie qui les soutenaient, dans les journées des 26 et 27 janvier. En 1795, le chevalier de Guer se trouvait à Lyon, en qualité d'agent du parti royaliste; mais le peu de succès qu'obtinrent ses démarches l'obligea de quitter la France, où il ne rentra qu'après le 18 brumaire. Il a été, sous le gouvernement impérial, directeur des mines de Montrelais, département de la Loire-Inférieure, et n'occupe plus d'emploi public depuis long-temps.

GUÉRARD DE ROUILLY (Antoine, baron), est né à Troyes, département de l'Aube, le 13 septembre 1777, d'une famille distinguée dans la magistrature. Il fut nommé, en 1810, auditeur au conseil-d'état, et attaché en cette qualité à la direction-générale de la librairie. En mars 1812, un décret impérial le nomma trésorier des cohortes de la 15me division militaire, et il en exerça à Rouen les fonctions, avec autant de zèle que d'intégrité, jusqu'à l'époque de l'incorporation de ces nouvelles troupes dans les régiments. En août 1813, il épousa une nièce du cardinal Maury, et ne tarda pas à partir pour le quartier général de la grande-armée, où il demeura attaché à la secrétairerie d'état, jusqu'en mars 1814, époque de l'abdication de l'empereur. Dans le cours de cette campagne, il avait été décoré de la croix de l'ordre de la Réunion, et avait rempli pendant quelque temps les fonctions de sous-préfet à Bar-sur-Aube, avec les pouvoirs de préfet, en l'absence du premier fonctionnaire du département de l'Aube. En 1815, il passa comme auditeur à la section des finances du conseil-d'état; depuis lors, il n'exerça plus de fonctions publiques. Ses loisirs néanmoins n'ont pas été perdus pour la science de l'administration. Il mit au jour différens ouvrages qui tous sont marqués au coin du talent, de l'indépendance et du patriotisme. En 1815, M. Guérard de Rouilly publia un volume intitulé : *Principes généraux d'administration, ou Essai sur les devoirs et les qualités indispensables d'un bon administrateur*. Les journaux du temps rendirent un compte très-favorable de cet ouvrage. En effet, il annonçait dans son auteur des vues sages, et proclamait des vérités utiles. Mais c'est surtout dans un autre volume qu'il publia, en 1820, sous le tire *de l'Esprit public, ou de la toute-puissance de l'opinion*, qu'on trouve développés les principes les plus judicieux avec les plus heureuses applications. Sur la fin de 1821, il publia encore un opuscule intitulé : *du Système financier, ou coup d'œil analytique sur le budget de* 1822; et les publicistes, ainsi que les calculateurs, y reconnurent les mêmes qualités que dans ses autres productions. M. Guérard de Rouilly est propriétaire et électeur du département de l'Aube.

GUÉRIN-DU-ROCHER (Pierre), jésuite, né en 1731 dans un village près de Falaise, se livra, après la destruction de son ordre, aux lettres et à des recherches d'érudition. Il parcourut à cet effet l'Italie et l'Allemagne, et s'arrêta en Pologne. Là, retrouvant dans les dialectes des peuples du Nord,

la trace des langues anciennes de l'Orient, il s'occupa exclusivement de cette étude pendant plusieurs années. De retour dans sa patrie, il ne tarda pas à faire usage des observations intéressantes qu'il avait faites dans ses voyages, et il mit au jour un ouvrage curieux, intitulé : *Histoire véritable des temps fabuleux*, Paris, 1776, 3 vol. in-8°. Son but est de prouver que l'Écriture-Sainte a fourni la matière des anciennes histoires et des mythologies, et que l'histoire d'Égypte, en particulier, n'est qu'un travestissement des faits rapportés dans la Bible sur cette contrée. Par suite de ce système, Ménès n'est autre que Noë; Mæris, Mesraïm: Sésostris, Jacob; Protée, Joseph; etc. Cet ouvrage, jeté au milieu de l'Europe, fut loin de satisfaire la raison, mais on ne put s'empêcher d'y reconnaître une grande érudition. Les plaisanteries de Voltaire, et les attaques sérieuses de MM. de Guignes, Anquetil et Duvoisin, n'ébranlèrent pas les opinions de l'ex-jésuite. L'ouvrage de Guérin devait comprendre l'histoire des Assyriens, des Babyloniens, des Lydiens, expliquée dans le même système, et une partie de celle des Mèdes et des Perses : le tout devait former 12 volumes; mais il renonça à publier cette continuation. Une pension qu'il avait reçue de Louis XVI, sans l'avoir sollicitée, le mit à même de vivre obscur et tranquille jusqu'à la révolution. Alors ayant refusé de prêter le serment exigé des ecclésiastiques, il fut enfermé dans la maison des Carmes, où il devint une des victimes du 2 septembre, ainsi que son frère.

GUÉRIN-DU-ROCHER (François-Robert), né à Falaise, fut admis dans la compagnie de Jésus, en 1761, un an avant sa suppression. Il est auteur d'un poëme intitulé: *Architecturæ leges, seu prima principia*, imprimé pour la première fois dans le supplément aux *Poemata didascalica*, Paris, 1813. Il eut, comme on a vu plus haut, le même sort que son frère.

GUÉRIN (L.G.), maire de Mamers, fut élu député de la Sarthe à l'assemblée législative, où il soutint avec force les principes de la révolution, et pressa vivement, le 23 juillet 1792, la déchéance du roi et la convocation d'une convention nationale; il n'a reparu, depuis cette époque, dans aucune assemblée politique.

GUÉRIN (N.), élève de Regnault, et comme lui peintre d'histoire. Son début au salon de 1800 fut des plus brillans; il y exposa le *Marcus-Sextus*, tableau également remarquable sous le rapport de la conception et de l'exécution. Dans son *Bélisaire*, M. Gérard nous montre l'homme entouré de tous les dangers; dans *Marcus-Sextus*, M. Guérin nous le présente assailli par toutes les infortunes. Il est probable que cette dernière composition dérive de l'autre; on reconnaît même dans la forme de la tête du Marcus, de l'analogie avec celle du Bélisaire : c'est Bélisaire, à qui l'on a ouvert les yeux. Le sujet de Bélisaire a un avantage sur le sujet de *Marcus-Sextus*: celui d'offrir, dans la misère où le libérateur de l'Italie est tombé, un grand exemple de l'instabilité des choses hu-

maines ; il fait plus frémir, parce qu'il fait plus penser. Quoi qu'il en soit, l'un et l'autre tableau portent l'empreinte du génie. M. Guérin exposa, en 1802, le tableau de *Phèdre et Hippolite;* cette production fut jugée digne d'une mention honorable par le jury des prix décennaux. *L'empereur pardonnant aux révoltés du Caire, sur la place d'Elbekeir,* l'une des principales compositions du salon de 1808, soutint dignement la réputation de M. Guérin. *Andromaque,* exposée en 1812; cette scène ne parut pas aussi heureusement traitée que celle de *Phèdre et Hippolite*, et elle provoqua de plus un reproche, qui ne nous semble pas dénué de justice. En reproduisant sur la toile des scènes de théâtre, M. Guérin sortait en effet des limites de son art : ne s'éloignait-il pas du but que le peintre doit se proposer, qui est d'imiter la nature? C'est la nature telle qu'elle est singée par les comédiens, c'est l'imitation d'une imitation que M. Guérin a reproduite surtout dans son *Andromaque.* L'on ne fera pas le même reproche à ses tableaux de *Clytemnestre* et de *Didon;* dans l'un, le peintre a porté la terreur au plus haut degré; rien de plus gracieux, de plus noble et de plus naïf que l'expression qui, dans l'autre, anime la figure et toute la personne de la reine de Carthage. Une autre composition, *Céphale et l'Aurore,* fit autant d'honneur à sa belle imagination qu'à son pinceau facile. Ces deux tableaux attirèrent constamment la foule au salon de 1817, où 'on remarqua, en outre, un portrait en pied de *Henry Laroche-Jaquelin,* commandé par le roi. M. Guérin fut nommé, en 1816, directeur de l'école française à Rome; mais il refusa cette place, alléguant la faiblesse de sa santé. Ses nombreux élèves, qui virent dans ce refus la tendre affection qu'il leur portait, lui donnèrent, le 11 février 1816, une fête dont la description a été imprimée sous ce titre : *Relation d'un repas offert à M. Guérin par ses élèves.* Nommé de nouveau à cette place, en 1822, il se dispose à s'y rendre. M. Guérin est membre de l'académie des beaux-arts et de la légion-d'honneur.

GUÉRIN (Pierre), élu en 1792 à la convention nationale, par le département du Loiret, se conduisit dans cette assemblée avec beaucoup de modération; dans le jugement de Louis XVI, il vota pour sa réclusion et son bannissement à la paix. Après la chute de Robespierre, il fut l'un des premiers qui élevèrent la voix en faveur des 72 victimes de sa tyrannie, proscrits sous le nom de *Girondins,* à la suite de la journée du 31 mai 1793. Il insista fortement pour que ces députés reprissent leurs places au sein de la convention. Ce fut lui qui présenta l'acte d'accusation de Carrier. Chargé, en 1795, d'une mission dans le Midi, il se trouvait à Toulon lorsque les hommes qui regrettaient le régime de la terreur y firent éclater une insurrection. M. Guérin fut arrêté par eux; et la convention, qui dans cette occasion crut qu'il avait montré quelque faiblesse, annula les pouvoirs qu'il

avait reçus d'elle. Mis en liberté; il se justifia, et fut chargé de reprendre le cours de sa mission. Entré au conseil des cinq-cents, par la réélection des deux tiers, il y suivit le même système de modération. Chambon, Mariette et Cadroy, accusés d'avoir favorisé les massacres du Midi, trouvèrent en lui un défenseur. Lorsqu'en 1797 on proposa successivement deux projets pour la deportation des nobles, il s'opposa très-vivement à leur adoption. En 1798, il sortit du conseil, mais presque aussitôt le vœu de ses compatriotes l'y fit rentrer pour deux ans, par une nouvelle élection. En 1799, M. Guérin fut appelé au corps-législatif, dont il fit partie jusqu'en 1807. Il paraît qu'il n'a rempli aucune fonction publique depuis cette époque.

GUÉRIN (N.), l'aîné de deux frères qui devinrent, l'un et l'autre, chefs de Vendéens, était marchand de volaille lorsque l'insurrection de l'Ouest éclata. Réuni, en 1793, aux bandes que commandait La Cathelinière, il ne tarda par à devenir officier sous ses ordres, se trouva en cette qualité à l'attaque de Nantes, et acquit quelque réputation de valeur dans le Bas-Poitou, en y combattant la brave garnison de Mayence. Après la déroute de la division du pays de Retz, il en rassembla les débris, qui se rallièrent, en 1794, à l'armée de Charette. Lié d'une étroite amitié, avec ce chef vendéen, il le suivit dans ses diverses expéditions. Au mois de mars 1795, Guérin signa le traité de paix conclu à la Jaunais; mais au mois de juin suivant, Charette ayant repris les armes, il les reprit aussi. Au moment où le comte d'Artois devait debarquer sur les côtes du Poitou, Guérin proposa d'attaquer les républicains retranchés à Saint-Cyr; il perdit la vie dans cette attaque. Le frère cadet de Guérin, qui, comme lui, combattait dans l'armée de Charette, ne voulut point partager la mauvaise fortune de ce dernier; il le quitta, en février 1796, pour passer dans l'armée républicaine.

GUERMEUR (J. T. M.), était juge au tribunal criminel du Finistère, lorsqu'au mois de septembre 1792, il fut nommé, par le corps électoral de ce département, député à la convention nationale. Il parut franchement persuadé que la convention avait le droit de prononcer sur le sort de Louis XVI, et vota la mort sans appel et sans sursis. Au mois de mars 1793, Guermeur envoyé, en qualité de représentant, à l'armée qu'on opposa aux royalistes de l'Ouest, se trouva à l'affaire du Mans, où il combattit de sa personne, et tua M. de Chatelux, l'un des chefs vendéens. Il passa de la convention au conseil des anciens, et fut, lorsqu'il sortit de ce conseil, le 20 mai 1797, nommé commissaire du directoire. Il était en possession des mêmes fonctions lorsqu'il mourut en 1798.

GUEROULT (Pierre Claude-Bernaard), a été professeur d'éloquence au collége d'Harcour, ensuite proviseur du lycée Charlemagne, enfin conseiller titulaire de l'université impériale, et directeur

de l'école Normale, place dans laquelle il a été remplacé depuis la restauration. L'instruction publique a possédé peu d'hommes aussi recommandables que celui-là, soit sous le rapport de la science, soit sous le rapport de la moralité. Docte sans pédanterie, régulier sans rigorisme, personne ne fut plus propre que lui à diriger les études et la discipline d'une maison d'instruction. Il mourut le 11 novembre 1821. On a de lui une traduction énergique et élégante de *Morceaux extraits de l'histoire naturelle de Pline*, in-8°, 1785; *Constitution des Spartiates, des Athéniens et des Romains*, in-8°, 1794; *Œuvres de Cicéron*, traduction nouvelle; *Nouvelle méthode pour étudier la langue latine, suivant les principes de Dumarsais*, in-8°, 1798; elle a eu plusieurs éditions; *Histoire naturelle des animaux de Pline*, 3 vol. in 8°, 1802; *Grammaire française*, in-12, 1806; *Grammaire latine*; enfin une traduction très-remarquable de la 2e *Philippique de Cicéron*.

GUÉROULT (Pierre-Remi-Antoine-Guillaume), frère cadet du précédent, naquit à Rouen, le 16 janvier 1749, et fit ses études au collége d'Harcourt. Moins avide de s'illustrer que d'être utile à son pays, Guéroult, qui avait de la fortune, se voua à l'instruction, et fut d'abord instituteur au collége de Louis-le-Grand en 1769. En 1774, il entra au collége des Grassins, où il fut bientôt reconnu pour un des plus habiles professeurs. La révolution ne fit point de tort à la fortune de Guéroult; comme il en avait embrassé les principes, il fut employé, en 1794, au ministère de la police, où il était chargé de l'examen préalable des pièces de théâtre, ou de la censure dramatique, si on l'aime mieux. Il reprit des fonctions plus nobles, sous l'empire. Il entra au lycée Napoléon, et fut ensuite nommé professeur d'éloquence latine au collége de France. Il est mort le 14 décembre 1816, estimé pour ses connaissances et pour son humanité. On a de lui: 1° *Dictionnaire abrégé de la France monarchique*, in-8°, Paris, 1802; avec son frère Pierre-Claude-Bernard, le 8me vol. de la traduction des *Œuvres de Cicéron*, publiées de 1783 à 1789, contenant la *Harangue*, les *Réponses des aruspices*, celle pour *Sextus*, l'*Invective contre Vatinius*, et les *Plaidoyers pour Plancius* et *pour Celsius*. La traduction des autres discours n'a pas été imprimée. 3° *Plan d'éducation nationale, présenté à l'assemblée législative*; 4° *Origine de la république une et indivisible*, pièce dramatique, dont il a fait hommage à la convention nationale; et la *Journée de Marathon, ou le Triomphe de la liberté*, espèce de mélodrame, mêlé de chœurs, dont M. Kreutzer a fait la musique.

GUERRE-DU-MOLARD, avocat à la cour royale de Lyon, département du Rhône, est né vers 1765 à Grenoble, où il fut avocat au parlement. C'est un jurisconsulte et un écrivain distingué. Il fut long-temps membre du conseil municipal de la ville de Lyon, et l'un de ses administrateurs. Compatriote de Mounier, membre de l'assemblée

constituante, lié avec lui d'amitié et d'estime, il partagea ses opinions politiques, et fut, en 1787 et 1788, un des amis déclarés de la réforme sollicitée par tout ce qu'il y avait alors en France d'hommes éclairés et généreux. Quand les passions, qui depuis ont fait dévier la révolution de sa véritable direction, vinrent à se soulever, et à porter les partis à se proscrire mutuellement, M. Guerre du Molard manifesta avec franchise sa haine contre les excès, et il fut obligé de fuir. Lorsqu'au mois de mai 1793, la ville de Lyon s'insurgea contre la convention nationale, et se constitua en état permanent de résistance, il fut tour à tour secrétaire et président de sa section La ville de Lyon le chargea officiellement d'écrire la relation de cet événement remarquable : il le fit, et ajouta à son récit un grand nombre de pièces justificatives qui sont aujourd'hui un monument curieux de l'histoire de cette époque. Cet ouvrage n'est plus dans le commerce, mais il existe dans plusieurs bibliothèques, et particulièrement à celle de la ville de Lyon; il est intitulé : *Histoire de la révolution de Lyon.* Après le siége de cette ville, M. Guerre du Molard échappa par une nouvelle fuite à un arrêté des représentans du peuple qui ordonnait de le traduire devant le tribunal révolutionnaire. Il publia en 1807 l'*Eloge de M. Bureaux de Puzy*, son allié, qui avait été trois fois président de l'assemblée constituante; cet ouvrage eut un succès flatteur. En 1816, il publia sous le titre de *Campagnes de Lyon et du Midi en* 1814 *et* 1815, le précis des événemens de la restauration arrivés dans le midi du royaume; c'est un supplément précieux à tout ce qui fut écrit alors sur ce sujet. M. Guerre du Molard est auteur de quelques ouvrages d'économie politique et de dissertations historiques, qui ont été lus dans plusieurs séances publiques de l'académie de Lyon dont il est membre. L'un de ces discours a pour objet de prouver que la ville de Lyon a existé long-temps avant *L. Manætius Plancus*, qui passe vulgairement pour en être le fondateur. Le dernier est une dissertation écrite avec une grande impartialité. *Sur les couleurs royales et nationales en France.* Lors du procès relatif aux événemens qui eurent lieu à Lyon, en juin 1817 (*voy.* CHARRIER-SAINNEVILLE), il défendit devant la cour prévôtale, plusieurs des prévenus. M. Guerre du Molard fut un des avocats qui se firent remarquer dans tout le cours de ce procès, par un vrai courage et beaucoup de talent.

GUERRIER DE DUMAST (AUGUSTE-PROSPER-FRANÇOIS), avocat, fonctionnaire de l'intendance militaire, membre de l'Athénée des arts, de la société royale académique des sciences de Paris, et de l'académie de Nanci, est né dans cette dernière ville, en 1796, d'une famille considérée. M. Guerrier de Dumast occupait déjà dans l'administration militaire, à l'époque de nos premiers désastres, (en 1814), un poste important pour son âge. L'*Eloge de Gilbert*, sujet proposé en 1816 par l'académie de Nanci, fut son premier ouvrage littéraire. Dans ce mor-

ceau, jugé digne du prix, il défendait avec énergie la mémoire d'un poète généralement mal jugé, et mettait en lumière les véritables causes de cette défaveur. Bientôt après, à l'occasion des œuvres de Mme la princesse de Salm, il fit paraître, en réponse à une des plus jolies pièces de vers de cette femme célèbre, une *Apologie de la rime,* appuyée, comme on peut le croire, de l'emploi des rimes les plus sévères, ce qui lui valut de la princesse elle-même des vers gracieux et flatteurs. Mais ces opuscules étaient loin d'annoncer l'ouvrage important que fit paraître, en 1820, M. Guerrier de Dumast, sous ce titre : *la Maçonnerie,* poëme en 3 chants, avec des notes historiques, étymologiques et critiques, ouvrage qui paraît lui avoir été inspiré par le *Manuel du franc-maçon* de M. Bazot (*voy.* ce nom), qu'il cite souvent et avec éloge. Montrer le côté moral et poétique des initiations modernes, prouver leur liaison avec l'initiation antique, tel est le double but de l'auteur : son travail a eu beaucoup de succès. C'est à M. Guerrier de Dumast qu'on a dû, en 1821, la traduction du *Salpisma polemistirion,* brochure devenue si rare alors qu'on ne pouvait plus se la procurer, et qui pourtant acquérait un nouveau prix par les événemens récens de la Grèce. Il y avait joint, sous le titre modeste de préface, un morceau d'éloquence où la dialectique la plus pressante appuyait les vœux de la justice et de la philantropie. Aussi dans la seconde édition du texte grec, publiée 2 mois après au Péloponèse, Atromète de Marathon (quel que soit ce personnage) eut-il soin d'emprunter la préface du traducteur français, transportée par un juste échange dans la langue des Grecs modernes. Un fait si honorable pour M. Guerrier de Dumast doit servir à rectifier l'erreur qui s'est glissée à cet égard dans l'article du savant Coray (*voy.* ce nom). Divers morceaux de poésies traduits ou imités d'auteurs orientaux et lus par M. Guerrier de Dumast dans différentes sociétés littéraires, font regretter qu'il n'entreprenne pas d'exploiter plus sérieusement cette mine féconde, en choisissant avec la connaissance qu'il a des littératures de l'Asie, celles de leurs beautés qui ne sont pas intraduisibles, et que le goût français, loin de repousser comme bizarres, accueillerait comme originales. M. Guerrier de Dumast prépare une seconde édition de son poëme sur les sociétés mystérieuses; les améliorations qu'il y a faites le rendront entièrement nouveau. Dessinée sur un plan plus vaste et plus régulier, la partie poétique du livre s'est enrichie d'épisodes nombreux, plus intéressans que les premiers, et la partie positive n'aura pas moins gagné sous le rapport de l'érudition que sous celui de la critique. Au moment où nous exprimions le désir de voir M. Guerrier de Dumast consacrer aux Grecs modernes les chants de sa muse noble et généreuse, il faisait paraître un ouvrage digne des suffrages de tous les gens de goût et de tous les amis de l'indépendance des peuples. Cet ouvrage

a pour titre : *Chios, la Grèce et l'Europe,* poëme lyrique, accompagné de notes explicatives; suivi de la traduction, avec le texte en regard, d'une épître grecque-moderne, adressée, en 1820, par N. S. Piccolos, à G. Glaracès, l'une des victimes des massacres de Chios, in-8°, 1822, Paris, Jules Didot, l'aîné.

GUESDON (N.), était d'abord président de l'administration municipale de Mortain. Élu député du département de la Manche au conseil des cinq-cents, en 1798, il allait être exclu par suite de la loi du 22 floréal ; mais les réclamations qui s'élevèrent en sa faveur maintinrent sa nomination. Guesdon était l'un des rédacteurs du *Journal des hommes libres.* Lorsque l'on discuta, le 1er juillet 1797, le projet de loi sur la responsabilité des communes, il s'y opposa, et appuya la mise en accusation des ex-directeurs, proposée dans une discussion secrète. Il cessa de faire partie du corps-législatif, au 18 brumaire, et fut du nombre de ceux qui, par suite de cette journée, furent condamnés à l'exil; mais cette mesure n'eut point de suite.

GUESNO (N.), marchand à Brest, à l'époque de la révolution. Il en embrassa les principes avec enthousiasme, et fut nommé, en septembre 1792, député du Finistère à la convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI, et l'expulsion de la famille royale. En l'an 2, il fut envoyé en mission dans le département de la Seine-Inférieure, et ensuite dans ceux occupés par les *chouans,* qui venaient d'être soumis. Il concourut avec Guermeur, son collègue, à tous les arrêtés que ce dernier porta sur les contre-révolutionnaires, et passa au conseil des cinq-cents, après la session conventionnelle. En 1798, Guesno cessa ses fonctions, et entra au corps-législatif, après la révolution du 18 brumaire. En 1800, il fut nommé secrétaire de l'assemblée; il en sortit en 1804, et n'a plus reparu sur la scène politique.

GUFFROY (Armand-Benoit-Joseph), était avocat à Arras, lorsqu'il fut nommé, en 1787, député aux états d'Artois. Au moment de la révolution, dont il se déclara un des plus chauds partisans, il fit paraître différentes brochures sur le droit public des Français, et fut nommé, en 1790, juge de paix d'Arras. Appelé à la convention nationale, en 1792, il fit paraître son *Discours sur ce que la nation doit faire du ci-devant roi,* et vota pour la mort, sans appel et sans sursis. Dans le même temps, il rédigeait le journal *le Rougiff* (anagramme de son nom), ou *la France en vedette,* qui le fit accuser avec quelque raison, d'émettre des principes dignes d'Hébert et de Marat ; mais dans lequel aussi il s'éleva souvent avec force contre les dénonciateurs. Le 2 juin 1793, Guffroy interrompit le courageux Lanjuinais, qui déclarait à la convention avilie, « qu'il n'existait » plus de liberté pour la représen- » tation nationale. » Le 14 septembre de la même année, il fut nommé membre du comité de sûreté générale; fit placer, le 4 octobre suivant, le buste de Descartes au Panthéon, et demanda

que cet honneur fût accordé aux cendres de Fénélon. Guffroy défendit, le 17 février 1794, le malheureux notaire Chandot, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et il demanda sa mise en liberté, en faveur de sa moralité et de son civisme. D'autres actes du même genre excitèrent contre lui les terroristes les plus violens. L'un d'eux dénonça, dans une séance de cette société, son journal *le Rougiff*, comme infecté du poison le plus aristocratique. Le même jour, il fut accusé d'entretenir des liaisons avec les royalistes, et fut, pour cette raison, chassé des Jacobins sur la demande de Robespierre. Devenu l'ennemi du tyran, il contribua puissamment à sa chute, au 9 thermidor, et il entra au comité de sûreté générale, peu de temps après. Lié avec le parti des thermidoriens, il tint alors une conduite entièrement opposée aux principes qu'il avait émis dans ses premiers écrits. Il dénonça plusieurs terroristes, entre autres Joseph Lebon, et fit paraître différens pamphlets, qui lui attirèrent quelques désagrémens. Guffroy ne se contenta pas de s'élever avec force contre les terroristes, il prit avec chaleur la défense de leurs victimes; mais il n'en fut pas moins l'objet de plusieurs dénonciations graves de la part de Joseph Lebon, et surtout de Couchery. Cette affaire n'eut point de suite; mais quoiqu'on rendît justice à la conduite de Guffroy dans ces derniers temps, l'opinion publique ne revint jamais entièrement à lui, et il ne fit point partie des assemblées législatives après la session conventionnelle. Obligé de quitter Paris, par suite du décret du 21 floréal an 4, qui en éloignait les membres de la dernière assemblée non employés, il se retira quelque temps à Arras, et obtint de revenir dans la capitale, un peu avant le 18 fructidor. Nommé chef adjoint au ministère de la justice, il en occupait les fonctions à l'époque de sa mort, arrivée en 1800. Guffroy a fait paraître plusieurs brochures, dont nous ne citerons que les deux suivantes, qui renferment les renseignemens les plus précieux sur Joseph Lebon : 1° *Censure républicaine, ou Lettre de Guffroy aux Français, habitans d'Arras et communes environnantes, à la convention nationale, et à l'opinion publique*, an 3; 2° *Les secrets de Joseph Lebon et de ses complices, ou Lettre de A. B. G. Guffroy à la convention nationale, et à l'opinion publique*, an 3.

GUGLIELMI (Pierre), célèbre compositeur de musique, maître de chapelle de Saint-Pierre à Rome, et associé de l'institut de France, naquit, au mois de mai 1727, à Massa-di-Carrara, dans la principauté de Lucques. Après avoir fait ses premières études musicales sous la direction de son père, Jacques Guglielmi, qui était maître de chapelle du duc de Modène, il fut placé, par ce prince, dans le conservatoire de Loretto, à Naples, établissement dirigé avec le plus grand succès par le fameux compositeur Durante. C'est à cette école que se sont formés les plus grands maîtres, tels que Majo, Traietta, Piccini, Sacchini, Paësiello, et plus tard,

Cimarosa. Le jeune Guglielmi était loin de montrer, pour l'art auquel on le destinait, la même aptitude que ses camarades; et il ne fallait rien moins que le zèle persévérant de son maître, pour lui faire surmonter son aversion innée pour l'étude. « De ces oreilles d'âne, disait Durante en parlant de lui, je veux faire des oreilles vraiment musicales. (*Di queste orecchie d'asino, ne voglio fare delle orecchie veramente musicali*). » On raconte qu'un jour Durante ayant donné à ses écoliers une composition très-difficile à faire (c'était une fugue à 8 parties), dont l'examen devait avoir lieu solennellement en public, tous se mirent à y travailler avec zèle pendant plusieurs jours, à l'exception de Guglielmi, qui n'avait pas encore commencé la veille même du concours. Ses camarades le renvoyèrent de la classe pour le punir de sa négligence, et il les menaça, en se retirant, de venger cet outrage d'une manière éclatante. En effet, il s'enferma volontairement dans un grenier, où il travailla sans relâche pendant 32 heures; et au moment où les juges allaient décerner le prix au travail de Sacchini, il leur soumit une fugue qui enleva tous les suffrages. Aussi son maître s'écria-t-il avec enthousiasme : « Je ne m'étais donc pas trompé; c'est un de mes meilleurs élèves! » En 1754, à peine âgé de 27 ans, Guglielmi quitta le conservatoire, et dès l'année suivante, il fit jouer, à Turin, son premier opéra, qui réussit parfaitement. Il visita successivement Naples, Venise, Milan, Florence; et dans toute l'Italie, il obtint les plus brillans succès. Vers 1764, il se rendit à Vienne, où il avait été appelé, et parcourut les principales villes d'Allemagne. Demandé ensuite à Madrid, il alla aussi y faire admirer son talent. Puis engagé pour Londres, en 1772, il y passa 5 ans, occupé à faire jouer alternativement ses opéra bouffons et ses opéra sérieux, ayant réussi également dans les deux genres. Bien accueilli de tous les princes des divers pays qu'il visitait, il en comptait plusieurs parmi ses élèves. Après avoir acquis une fortune considérable, Guglielmi retourna à Naples, vers 1777, dans la 50me année de son âge, et c'est alors que son génie se montra dans toute sa force et dans tout son éclat. A cette époque, Paësiello et Cimarosa étaient seuls en possession de faire jouer leurs ouvrages à Naples et dans toute l'Italie. Les admirateurs de ces deux grands maîtres, redoutant pour eux la concurrence d'un rival si dangereux, se réunirent pour l'empêcher de réussir. Les paësiellistes et les cimarosites remplirent donc, presque en entier, la salle des *Fiorentini* à Naples, lors de la première représentation d'un opéra-buffa de Guglielmi. Un grand tumulte précéda le commencement du spectacle, et le bruit devint encore plus violent à l'instant où devait s'exécuter un fameux *quintetto*, qui passait pour le plus beau morceau de la pièce. Peut-être même la cabale n'eût-elle pas permis de le chanter, sans l'arrivée du roi, dont l'aspect inattendu calma tous les esprits. On écouta donc en silence l'o-

péra de Guglielmi, qui réunit tous les suffrages, et ceux même des partisans de Paësiello et de Cimarosa. Enfin, l'enthousiasme devint si vif et si général, que la représentation étant à peine terminée, les amateurs enlevèrent Guglielmi de l'orchestre, d'où il dirigeait, sur le clavecin, la musique de son opéra, suivant l'usage d'Italie, et le portèrent en triomphe chez lui, au milieu des acclamations publiques. Les deux antagonistes renoncèrent dès-lors à cabaler contre lui. Ils se liguèrent même tous les trois, en 1790, pour ne laisser jouer aucun de leurs ouvrages, à moins d'une rétribution de 600 ducats. Guglielmi ne réussit pas moins dans la musique religieuse que dans la musique théâtrale; aussi le pape Pie VI le nomma-t-il, en 1793, maître de chapelle de la cathédrale de Rome. Il cessa dès-lors de travailler pour la scène, et consacra tout son temps à la musique d'église, jusqu'à sa mort, qui arriva le 19 novembre 1804, dans la 78me année de son âge. Guglielmi avait un grand nombre d'enfans: nous parlerons de 2 de ses fils, dans les articles suivans. Il composa une foule d'opéra, et d'*oratorio*, ou opéra sacrés. On distingue particulièrement parmi les opéra sérieux, *Artaserse, la Clemenza di Tito, la Didone, Enea et Lavinia;* parmi les opéra bouffons, *la Virtuosa in Mergellina, le due Gemelle, la Serva innamorata, la Pastorella nobile, la bella Pescatrice, li finti Amori;* et parmi les oratorio, *la morte d'Oloferne, Debora e Sisara.* Les connaisseurs regardent ce dernier oratorio comme le chef-d'œuvre de Guglielmi. On a cru pouvoir le comparer, pour la perfection, au 6me chant de l'*Énéide.* Ses ouvrages en général se font essentiellement remarquer par une mélodie simple et gracieuse, par une harmonie abondante et claire, et surtout par des morceaux d'ensemble, où brille une verve aussi riche que piquante. Guglielmi exigeait des virtuoses d'Italie que sa musique fût chantée telle qu'il l'avait écrite, et il lui fallut beaucoup de fermeté pour les y assujettir. « Mon devoir est de compo» ser, et le vôtre de chanter, di» sait-il un jour à la cantatrice » Marra; chantez donc, et ne gâtez » pas ce que je compose. » Le célèbre ténor Babbini voulant aussi broder la musique de Guglielmi: « Je vous prie en grâce, mon ami, » lui dit ce compositeur, chantez » ma musique et non la vôtre. » Les virtuoses français ont souvent montré la même tendance que les ultramontains, à défigurer les chefs-d'œuvre de nos grands maîtres. Quelqu'un disant à l'illustre Grétry: « Je vais entendre votre » musique. Dites plutôt celle de » Martin, répondit-il, car il refait » à sa manière tous les airs qu'il » doit chanter. » Lorsqu'on exécuta pour la première fois le bel oratorio de *Débora et Sisara,* le fameux ténor David, trouvant trop simple le duo *Al mio contento in seno,* refusait de le chanter comme trop commun, et peu fait pour une belle voix; mais Guglielmi ayant exigé impérieusement l'exécution du duo, ce morceau produisit le plus vif enthousiasme, et assura le succès de tout l'ouvrage. Cet homme extraordinaire ne crai-

gnait de rivaux dans aucun genre ; et bien que sexagénaire, on l'a vu plus d'une fois, en brave et galant chevalier, mettre l'épée à la main pour défendre ou disputer des conquêtes, qui n'avaient pas moins de prix à ses yeux que l'admiration du public.

GUGLIELMI (Pierre-Charles), fils aîné du précédent, suit avec succès la même carrière que son père. Il a fait jouer un grand nombre d'opéra sur les théâtres d'Italie, d'Angleterre et de France ; nous citerons, entre autres, *il Pretendente burlato*, en 1 acte, ouvrage charmant qui est resté au répertoire de l'Opéra-Buffa de Paris.

GUGLIELMI (Jacques), frère cadet du précédent, et chanteur à voix de taille, ou ténor, est né à Massa-di-Carrara, le 16 août 1782. Après avoir chanté successivement sur les théâtres de Rome, de Parme, de Naples, de Florence, de Bologne, de Venise et d'Amsterdam, il a été engagé, en 1815, à l'Opéra-Buffa de Paris, en qualité de ténor.

GUIBAUD (Eustache), petit-cousin du célèbre évêque de Clermont, naquit, en 1711, à Hières. Il fit ses études au collége des jésuites, à Tournon, et entra ensuite dans la congrégation de l'oratoire. Guibaud professa aux colléges de Pézenas, Condom, Marseille, Soissons et Lyon, jusqu'en 1786, époque où sa santé l'obligea à quitter l'instruction. En 1788, il fut dénoncé comme janséniste, à un agent envoyé par M. de Marbeuf, qui venait d'être nommé archevêque de Lyon ; et cet homme, sans égard pour la position du P. Guibaud, qui était accablé de vieillesse et d'infirmités, le fit sortir sur-le-champ du diocèse. Échappé à la mort dans un voyage pénible, il se retira à Marseille, dans la maison de repos, qu'il ne quitta qu'en 1792, à la clôture de cet établissement, et il retourna alors dans son pays natal, où il mourut, en 1794. Le P. Guibaud avait obtenu les plus grands succès durant ses études ; aussi les jésuites avaient-ils voulu le faire entrer dans leur ordre. Les représentations d'un de ses oncles, à qui sa mère demandait des conseils à ce sujet, l'empêchèrent de faire partie de cette société. « J'aimerais » mieux, disait-il, voir mon ne- » veu noyé. » Les principaux ouvrages du P. Guibaud sont : *Explication du nouveau Testament, à l'usage principalement des colléges*, 8 vol., 1785 ; *la Morale en action, ou Élite de faits mémorables et d'anecdotes instructives*, etc., contenant le *Manuel de la jeunesse française*, in-12, 1787. Il a été l'un des collaborateurs du *Dictionnaire historique, littéraire et critique*, publié par l'abbé Barral. Dans le nombre de ses articles, on distingue celui de l'abbé de Saint-Cyzons, qui est très-estimé quoique un peu long.

GUIBERT (Jacques-Antoine-Hippolite comte de), fils du comte Charles de Benoît, gouverneur de l'hôtel royal des Invalides, naquit à Montauban, le 12 novembre 1743. Il entra au service en 1757, lorsque son père fut nommé major-général du duc de Broglie, et fit avec lui les campagnes d'Hanovre, comme capitaine au régiment d'Auvergne, et comme officier d'état-major. Dans cette

guerre, le jeune Guibert montra le courage qui distingue la jeunesse, et des connaissances dans l'art militaire qui ne sont ordinairement que le partage de l'âge mûr. Il servit avec non moins de distinction dans la guerre de Corse; et il obtint, à la suite du combat de Ponte-Nuovo, la croix de Saint-Louis, et peu de temps après le grade de colonel. Dès son entrée au service, il avait mûrement médité sur l'état qu'il avait embrassé, et il ne tarda pas à faire paraître le résultat de ses observations, sous le titre d'*Essai général de Tactique*, qui obtint un succès des plus complets. On admira surtout le discours préliminaire, qui valut à l'auteur la jolie pièce de vers de Voltaire, intitulée *la Tactique*, dans laquelle on remarque ces mots flatteurs :

Digne peut-être
De commander déjà dans l'art dont il est maître.

Cependant, Guibert dans cet ouvrage avait proposé plusieurs projets nouveaux, dont l'exécution n'était pas sans danger; et il s'était exprimé avec une telle liberté en s'adressant aux souverains, qu'il crut devoir se retirer en Prusse, pour y attendre l'effet que ses opinions devaient produire. Il y reçut un accueil distingué du grand Frédéric; et en 1775, il fut rappelé en France par le comte de Saint-Germain, qui venait d'être fait ministre de la guerre. Chargé, en 1776, du commandement du régiment de Neustrie, Guibert fut nommé brigadier en 1782. Il s'occupa alors de l'administration de l'hôtel royal des Invalides, dont son père était gouverneur, et contribua puissamment aux réformes opérées alors dans ce bel établissement. En 1787, il fut créé rapporteur du conseil d'administration de la guerre, et excita contre lui des plaintes nombreuses, parce qu'on le regarda comme le seul auteur de ses rapports, et qu'on ne jugea son travail que d'après les difficultés du moment, et non d'après les avantages que par la suite il pouvait produire. En 1788, Guibert fut nommé maréchal-de-camp, et inspecteur divisionnaire d'infanterie dans l'Artois. En 1789, il se présenta au bailliage de Bourges pour être élu député aux états-généraux; mais il en fut repoussé de la manière la plus désagréable, et on refusa même de l'entendre, lorsqu'il voulut parler dans l'assemblée. Les accusations les plus graves, il est vrai, pesaient sur lui : on lui reprochait d'avoir voulu soumettre les officiers à la peine des fers, d'avoir proposé des coups de bâton pour les soldats, et de couper les jarrets aux déserteurs. Guibert opposa à ces imputations une dénégation formelle; il publia une apologie intitulée : *Précis de ce qui s'est passé à mon égard à l'assemblée du Berri;* mais cet ouvrage, non plus que celui que M. Fontelle-Sommery fit paraître, pour sa défense, ne put ramener les esprits. Guibert en conçut un profond chagrin qui, après une courte maladie, l'arracha à la vie, le 6 mai 1790. Guibert s'était attiré ses malheurs par une ambition ardente, qui avait excité contre lui des ennemis acharnés : il n'aspirait à rien moins qu'à tenir le

premier rang à l'armée, dans l'administration et dans la littérature; il voulait enfin, comme disait de lui le roi de Prusse, aller à la gloire par tous les chemins. La Harpe prétend qu'il assurait qu'on pouvait être à la fois un Turenne, un Corneille et un Bossuet Sans doute, il avait beaucoup d'esprit, de feu dans l'imagination, et des sentimens élevés; mais il n'était pas homme de génie, et encore moins homme d'un génie universel. Outre l'*Essai général de tactique,* qui est, sans contredit, le meilleur ouvrage de Guibert, il en existe encore deux autres de lui sur l'art militaire : 1° la *Défense du système de guerre moderne, ou Réfutation complète du système de M. de Mesnil-Durand,* 2 vol. in-8°, Neuchâtel, 1779. Cet ouvrage, dans lequel Guibert se montre opposé à Folard, lui attira pour adversaire le maréchal de Broglie, qui était partisan du système du chevalier. Au reste, il avait en sa faveur presque toute l'armée, et il sut dans sa défense tirer un grand parti de plusieurs opérations de Turenne, de Luxembourg, et du roi de Prusse, qui venaient à l'appui de son système. 2° *Traité de la force publique,* in-8°, Paris, 1790, le dernier et un des meilleurs écrits de Guibert. Les idées qu'il y développe, sur l'organisation des forces militaires, ont été approuvées de toutes les nations; et l'amour du bien public qui l'avait dicté a fini, mais trop tard, par apaiser le ressentiment de ses ennemis. Guibert, qui aspirait à la gloire universelle, a exercé sa plume en différens genres; il a fait plusieurs éloges. Dans celui de Catinat, imprimé à Paris en 1775, et qui avait été proposé par l'académie française, on remarque, ce qui existe dans presque tous ses ouvrages, de l'esprit, des pensées fortes et élevées, mais peu soutenues, et en général beaucoup d'incorrections. C'est un récit des actions de Catinat, qui doit plutôt être considéré comme une notice historique que comme un éloge. Aussi n'obtint-il que l'accessit, tandis que La Harpe, son concurrent, fut couronné. L'*Éloge historique de Michel de l'Hopital, chancelier de France,* réunit les défauts et les beautés de celui de Catinat; mais on y remarque de plus l'ambition d'un homme tourmenté de la passion démesurée de la gloire, et qui ne voit rien au dessus de ses forces. *Ce n'est point,* dit-il, *aux esclaves à louer les grands hommes,* épigraphe qui est à la tête de son livre, et qui lui suscita de nouveaux ennemis. L'*Éloge du roi de Prusse,* imprimé à Paris, en 1787, n'est pas plus un morceau oratoire que les précédens; c'est un récit rapide de la vie militaire de Frédéric, qui est moins emphatique que les autres, et dans lequel on lit avec plaisir le passage qui traite de la guerre de *sept ans.* Ces éloges ont été réimprimés en 1806, et réunis en un vol. in-8°, avec les éloges de *Claire Françoise de l'Espinasse* et de *Thomas,* son prédécesseur à l'académie française. Guibert a aussi fait des tragédies, *Anne de Boulen,* et *la mort des Gracques,* qui n'ont point été imprimées, puis *le Connétable de Bourbon,* qui l'a

été, mais seulement à 50 exemplaires: quelques tirades de beaux vers, des pensées élevées, et un spectacle imposant firent d'abord juger cette pièce très-favorablement; mais bientôt on s'aperçut qu'elle était mal conduite, et qu'elle sortait entièrement des règles de l'art. Elle ne fut jouée que deux fois à Versailles. Un voyage que Guibert fit en Allemagne fut imprimé, en 1803, sous le titre de *Journal d'un voyage en Allemagne, fait en 1773, par Guibert*, 2 vol., Paris, Treuttel. Une notice historique sur sa vie, par F. E. Toulongeon, est en tête de ce voyage, qui d'ailleurs est plein d'intérêt, et dans lequel l'auteur se montre à découvert. En 1806, sa veuve a fait paraître : *Voyages de Guibert dans diverses parties de la France et en Suisse*, faits en 1775, 1778, 1784 et 1785, Paris, 1 vol. in-8°. Des détails trop minutieux en rendent la lecture un peu fastidieuse; mais cependant on y trouve des descriptions bien faites. Son éloge a été composé par Mme de Staël, en 1790. Cette femme célèbre avait vu dans Guibert un homme de génie, et elle l'a représenté comme tel. Au reste, c'était ce qu'en pensaient tous ses amis, ses parens, et particulièrement les femmes. Plein d'esprit, d'imagination, il n'avait que des vues utiles; et la postérité lui pardonnera ses prétentions, en faveur de la bonté de ses intentions. « Ma conscience est » pure, disait-il au moment de » mourir ; ils me rendront jus- » tice. »

GUIBERT (LA COMTESSE LOUISE-ALEXANDRINE DE), veuve du précédent, est auteur de *Margaretta comtesse de Rainsford*, 2 vol. in-12, 1797. Elle a traduit de l'anglais, *Federatta*, 2 vol. in-12, 1806, et *Leçons sur la nature, ou description morale de quelques objets de physique et d'histoire naturelle*, in-18, 1806.

GUIBON (J. D.), né à Besançon, prit, jeune encore, le parti des armes, s'enrôla dans un régiment d'infanterie, et montra autant de courage que d'humanité dans la guerre de la Vendée, où il servait comme canonnier. Un jour ayant blessé un royaliste, avec lequel il combattait corps à corps, à la vue du sang de son ennemi il déchire ses vêtemens, pose un premier appareil sur sa blessure, l'emporte et le met à l'abri de toute recherche. Quelque temps après, Guibon, fait prisonnier, comparaît devant le prince de Talmont et est condamné à être fusillé avec 40 soldats républicains. On le menait au supplice, lorsqu'un officier vendéen s'élance, et saisit Guibon en s'écriant : « C'est lui qui a sauvé » mes jours! » M. de Talmont apprit alors que Guibon, maître de la vie de cet officier, qu'une loi cruelle lui ordonnait de tuer, l'avait soustrait à la mort, et avait refusé 100 louis qu'on lui offrait pour récompense. M. de Talmont touché de tant de générosité, fit grâce aux 40 prisonniers en faveur de Guibon, qu'il retint captif dans son château. Celui-ci s'échappa quelques mois après, rejoignit les armées républicaines, et fut tué dans une bataille.

GUICCIARDI (LE COMTE DIEGO), né d'une ancienne famille

de la Valteline, concourut, en 1797, à faire réunir ce pays à la république Cisalpine; il parvint ainsi aux emplois les plus importans de la nouvelle république. Au surplus, M. Guicciardi avait déjà prouvé qu'il n'était pas sans mérite. Un esprit pénétrant et solide, qui s'unissait en lui à un caractère froid et déterminé, le fit avantageusement remarquer de Napoléon, lorsque celui-ci vint à Milan pour changer la république en royaume. M. Guicciardi, après avoir été quelque temps conseiller-d'état, devint directeur-général de la police du royaume d'Italie, et donna dans cet emploi des preuves d'habileté et d'une intelligence rare. Ce ministère, qui de sa nature semble devoir être vexatoire, ne le fut point sous sa direction; personne ne fut persécuté en raison des opinions qu'il professait. M. Guicciardi préférant toujours les mesures de conciliation qui tendaient à rapprocher les partis, sut employer la police à maintenir le calme, en la mettant à même de prévenir les délits politiques. Dans toutes les mesures qu'il proposa au vice-roi, jamais on n'aperçut de ces rigueurs que la loi ne comportait pas. M. Guicciardi, apprécié comme il devait l'être par le vice-roi (Eugène de Beauharnais), et recommandé à l'empereur par ce prince, obtint le titre de comte, et celui de commandeur de la Couronne-de-fer. La fortune du comte de Guicciardi devait nécessairement exciter l'envie; on éleva contre lui des défiances; sa sagesse et sa prudence furent interprétées d'une manière défavorable; on le représenta comme peu dévoué à Napoléon. La place de directeur-général de la police fut ôtée au comte de Guicciardi, qui fut nommé sénateur. Il était chancelier de ce corps, à l'époque des événemens de 1814.

GUICHARD (Auguste-Charles), avocat de Paris, s'est particulièrement fait connaître par la défense de Lavilleheurnois, en 1797; par celle d'Aréna, en 1801; et enfin de MM. de Polignac, impliqués dans l'affaire de Moreau et de Georges Cadoudal. Depuis le rétablissement des Bourbons, M. Guichard est devenu avocat du contentieux de la liste civile, et avocat honoraire à la cour de cassation et au conseil-d'état. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur la jurisprudence, parmi lesquels on remarque: *Code universel et mathématique des nouvelles lois françaises, ou Recueil complet des décrets de législature, acceptés et sanctionnés par le roi*, in-4°, 1792. Il a paru plusieurs volumes de cet ouvrage, que l'auteur a divisé par ordre de matières, et auquel il a ajouté des notes et des explications. *Code des successions*, 2 vol. in-12, 1797; *Code judiciaire, civil et criminel; Code des juges de paix*, 4 vol.; *Code de police*, 4 vol., 1798; *Code des notaires*, 3 vol. in-12, 1799, et 4 vol. in-12, 1803; *Code des confiscations; Code des émigrés; projet de Code civil; Code des délits et des peines; Code hypothécaire; Code municipal et administratif*, 4 vol.; *Journal de législation et de jurisprudence; Manuel de la gendarmerie nationale; Code des armemens en course et des prises maritimes;*

*Manuel des gardes-champêtres et forestiers;* enfin, *Lettre à un député sur les apanages,* in-8°, 1814. On a encore de lui plusieurs ouvrages moins remarquables, et un grand nombre de mémoires et de consultations estimés.

GUICHARD (Jean-François), naquit, le 5 mai 1731, à Chartrette près Melun, et fut, s'il faut l'en croire, élève de Piron. Comme lui il vécut pauvre, ne fut pas académicien, et se fit connaître par des pièces de poésie érotiques, mais qu'il ne livra pas toutes à l'impression. Il mourut dans la ville où il était né, le 23 février 1811. On a de lui en comédies: *les Apprêts de noces,* représentés à la Rochelle en 1758; *l'Amant statue,* opéra-comique, en 1 acte, 1759; avec Gastel, *le Bûcheron, ou les trois Souhaits,* comédie en 1 acte, mêlée d'ariettes, musique de Philidor, 1763; *les Réunions, ou le bon Père de famille,* intermède pour l'opéra, fait à l'occasion de la paix de 1763; *le Memnon* de Voltaire, mis en opéra-comique. Guichard a composé 2 volumes de *fables, contes et autres poésies, suivies de quelques morceaux de prose,* imprimés en 1803. Il a fait des épigrammes, une ode sur la paix de 1748, etc. etc.; enfin des poésies fugitives, qui sont indiquées dans la *France littéraire* de 1769. On remarque dans les fables de Guichard ce qui constitue le mérite de ce genre de poésie, du naturel, de la naïveté; la morale en est amenée assez adroitement. Ses contes jouissent aussi de quelque réputation.

GUICHE (le duc de), premier écuyer, premier aide-de-camp du duc d'Angoulême, et fils du duc de Grammont, capitaine des gardes du roi, portait en Angleterre le titre de capitaine Grammont, et servait en cette qualité dans le 10me régiment de hussards. Lorsque le duc d'Angoulême rentra en France, il précéda ce prince à Bordeaux, où il annonça son arrivée pour le 12 mars 1814. Lorsque Napoléon débarqua à Cannes le 1er mars 1815, le duc de Guiche se trouvait encore à Bordeaux, à la suite du duc d'Angoulême, alors en tournée dans les départemens méridionaux. Les circonstances ayant transformé un voyage paisible en un mouvement militaire, le duc de Guiche fit la campagne sous les ordres du prince, et le suivit en Espagne après la capitulation du Pont-Saint-Esprit. Lors de la seconde restauration, le duc de Guiche fut nommé maréchal-de-camp, et commandant des 10me et 11me divisions militaires. Il eut aussi, pendant l'absence de M. le comte de Damas-Crux, le commandement de l'armée d'observation des Pyrénées-Orientales.

GUICHEN (Luc-Urbain du Bonexu, comte de), naquit en Bretagne en 1712, et entra au service comme garde de la marine en 1730. Il passa par tous les grades, fut nommé capitaine de vaisseau en 1756, et chargé, en 1757, du commandement de la frégate *l'Atalante,* avec laquelle il s'empara de 4 corsaires et de 9 bâtimens marchands. En 1778 la guerre éclata avec l'Angleterre; le comte de Guichen, nommé chef d'escadre, assista au fameux

combat d'Ouessant, à bord du vaisseau *la Ville de Paris*, et il obtint ensuite le commandement d'une des trois divisions de la flotte, en remplacement de M. Duchaffaut, blessé dans l'action. En 1779, il fut nommé lieutenant-général et commandant de la marine de Brest; et l'année suivante, il partit pour l'Amérique avec une escadre pour y escorter un convoi considérable de bâtimens marchands. Le 17 avril, il fit voile de la Martinique avec 22 vaisseaux de ligne, 5 frégates ou cutters, et 5,000 hommes de troupes sous les ordres de M. de Bouillé. Le 17, il rencontra, sous le vent de la Dominique, la flotte anglaise commandée par l'amiral Rodney, qu'il attaqua très-vivement et qu'il battit. Les 15 et 19 mai suivans, les deux armées en vinrent de nouveau aux mains; dans cette affaire, qui fut très-sanglante, l'amiral Rodney perdit *le Cornewall*, vaisseau de 74 canons, et fut mis en fuite. Le comte de Guichen rassembla alors tous les bâtimens marchands français, et les ramena heureusement en Europe. En 1781, il fit voile de Brest avec 19 vaisseaux de ligne pour escorter dans l'Inde et dans les îles de l'Amérique, un convoi de troupes, de munitions et de marchandises; il fut attaqué pendant une brume par l'amiral anglais Kempenfeld, qui lui enleva 15 bâtimens chargés de troupes. Pendant la campagne de 1782, il commanda la flotte de Brest destinée, avec celle de l'amiral espagnol Cordova, à croiser depuis le cap Finistère jusqu'à celui de Saint-Vincent, afin de protéger les opérations du siége de Gibraltar. A la paix qui eut lieu dans le mois de janvier 1783, le comte de Guichen quitta le service, et mourut en 1790. Il était grand' croix de l'ordre de Saint-Louis et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et il passait pour un marin aussi brave qu'instruit.

GUIDAL (Maximilien-Joseph), général de brigade, naquit à Grasse, en Provence, en 1755. Il entra de bonne heure au service, et passa successivement par tous les grades jusqu'à celui de général de brigade. Un caractère violent lui suscita des démêlés avec différens ministres de la guerre, et bientôt le fit tout-à-fait tomber en disgrâce, sous le gouvernement impérial. Réformé d'abord pour des propos menaçans qu'il tint contre l'empereur, il ne sut point cacher la haine implacable qu'il lui portait, et, par des imprudences réitérées, il se fit arrêter et renfermer à la Force. C'est là qu'il reçut les ouvertures de Mallet, qui avait pratiqué des intelligences dans toutes les prisons, et qu'il s'associa à la périlleuse entreprise que ce général fut au moment de faire réussir, pendant la campagne de Russie en 1812. On sait comment cette conspiration fut déjouée (*voy.* Mallet). Le général Guidal, traduit avec ce dernier et Lahorie, devant un conseil de guerre, fut condamné à mort et exécuté dans la plaine de Grenelle, le 29 octobre 1812. On reproche à Guidal de n'avoir point su mourir avec la tranquillité et le sang-froid qui caractérisent le véritable courage, et dont ses com-

plices lui donnaient l'exemple, Mallet surtout, dont l'air calme faisait un contraste frappant avec la fureur empreinte sur les traits de Guidal, fureur qui s'exhalait par mille imprécations.

GUIEUX (N.), général de division, né le 30 septembre 1758, à Champiellen, département des Hautes-Alpes, servit d'abord comme garde-du-corps, et fut nommé capitaine dans un bataillon de volontaires de son département au commencement de la révolution. Guieux avait des talens et du courage; il obtint un avancement rapide. Nommé général de brigade en l'an 4, après l'affaire d'Utelle (comté de Nice), où il se distingua, il s'empara, le 3 floréal, même année, du pont de la Torre; fit des prodiges à la défense d'un fort près de Salo, ainsi que dans les différentes affaires qui eurent lieu au commencement d'août, à Salo, à Gavardo, où il fit 1800 prisonniers, etc., etc. Guieux s'empara du village de Saint-Michel, le 2 novembre de la même année, et combattit avec intrépidité à la bataille d'Arcole, à Anguiari, et à Sacile, où il battit l'arrière-garde ennemie. Le grade de général de division lui donna bientôt les moyens de rendre des services plus importans à la république, et il ne tarda point à justifier le choix du général en chef Bonaparte, à la prise de Gradisca, et à l'affaire de Chiusa, où il s'empara de 30 pièces de canon, 400 chariots, 5,000 prisonniers et quatre généraux; et enfin à l'attaque de Puféro, où il battit l'armée ennemie, qui s'y était retranchée, lui prit 2 pièces de canon, et lui fit quelques prisonniers. Quelque temps après, le général Guieux obtint son traitement de réforme.

GUIGNES (Joseph de), naquit à Pontoise, le 19 octobre 1721, et fit ses études sous le savant Etienne Fourmont. Les connaissances qu'il puisa près de ce professeur dans les langues orientales, et surtout dans celle des Chinois, le firent nommer interprète du roi, en 1741. En 1745, il remplaça son maître, que la mort venait d'enlever aux sciences, dans la place de secrétaire-interprète pour les langues orientales à la bibliothèque royale. Membre de la société royale de Lyon, en 1752, il fut admis à l'académie des belles-lettres en 1755. Attaché, la même année, au *Journal des Savans*, en qualité de censeur royal, il obtint la chaire de syriaque au collége royal en 1757, fut nommé garde des antiques du Louvres en 1769, et enfin pensionnaire de l'académie des belles-lettres en 1775. M. de Guignes possédait les plus vastes connaissances; cependant il était encore moins recommandable par son savoir que par la noblesse de son caractère. Étranger à tout esprit d'intrigue, ne travaillant que dans l'intérêt des sciences, il ne s'est pas plus enrichi par ses travaux que par les faveurs du gouvernement. Rien ne l'honora davantage, et n'a d'ailleurs été mieux mérité, que l'éloge fait de lui dans le testament de Grosley, avec qui il était d'ailleurs peu lié. « Édifié, dit-il, de la manière » dont M. de Guignes, mon con- » frère à l'académie des belles-

» lettres, cultive les lettres sans » forfanterie, sans intrigue, sans » prétention à la fortune, je lègue » à lui et à ses enfans, s'il me pré- » décédait, la somme de 3000 fr.» Lorsque la révolution survint, M. de Guignes perdit toutes ses places, et se trouva réduit à un état voisin de la misère; mais il n'en conserva pas moins son indépendance, ne voulut accepter aucun secours, et se livra seulement avec plus d'ardeur à ses travaux ordinaires. C'est ainsi qu'il acheva sa carrière, le 19 mars 1800, regretté des savans et de ses amis, auxquels il s'est toujours montré fort attaché. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages: 1° *Abrégé de la vie d'Étienne Fourmont*, avec la notice des ouvrages de ce savant, in-4°, Paris, 1747; 2° *Mémoire historique sur l'origine des Huns et des Turcs*, in-12, Paris, 1748, ouvrage qui le fit admettre à la société royale de Londres; 3° *Histoire générale des Huns, des Turcs, des Mogols, et des autres Tartares occidentaux, avant et depuis Jésus-Christ jusqu'à présent, précédée d'une introduction contenant des tables historiques et chronologiques des princes qui ont régné dans l'Asie*, 5 vol. in-4°, Paris, 1756—1758. Cet ouvrage, dans lequel on trouve les renseignemens les plus précieux sur l'histoire des califes, sur celle des croisades et des princes chrétiens qui ont gouverné dans la Syrie, est, à proprement parler, l'histoire des Tartares occidentaux, à laquelle se trouve mêlée celle des autres peuples, mais seulement dans leurs rapports avec ces Tartares. Il a été l'objet de beaucoup de critiques, et a occasioné une longue lutte entre les journalistes de Trévoux et l'auteur, qui a fini par renvoyer ses adversaires aux *Annales chinoises*. On reproche à de Guignes un style incorrect, des inexactitudes dans les dates, des répétitions et même des contradictions; on lui reproche d'avoir admis trop facilement plusieurs fables orientales, et surtout d'avoir négligé la philosophie et la critique, qui lui donnaient les moyens de rendre son histoire intéressante par des réflexions et des rapprochemens: mais il n'en reste pas moins certain que son ouvrage, puisé dans une foule de manuscrits composés en langues orientales, chinoise, dans les idiomes du moyen âge, et qui exigeait des connaissances aussi étendues que celles de de Guignes, à servi pour éclaircir la cause des grands changemens arrivés dans l'Europe et dans l'Asie par suite des invasions des peuples du Nord. 4° *Mémoire dans lequel on prouve que les Chinois sont une colonie égyptienne*, in-12, Paris, 1759 et 1760. C'est un système que les savans ont regardé comme le fruit de l'imagination d'un homme d'esprit qui pourrait bien faire croire que les Égyptiens et les Chinois ont une origine commune, mais qui ne prouve nullement l'identité que l'auteur suppose établie dans la langue et dans l'histoire de ces peuples. La conformité qui existe entre les anciens caractères chinois, et les caractères hiéroglyphiques égyptiens, lui fit admettre l'erreur dans laquelle étaient tombés Huet et d'au-

tres savans, que la Chine avait été peuplée par une colonie d'Égyptiens; mais cette opinion a été victorieusement combattue par les missionnaires de la Chine, et par Deshanteraies, ancien condisciple de de Guignes. 5° La traduction du *Chou-King*, livre sacré des Chinois, par le P. Gaubil, revue et corrigée d'après le texte chinois, avec des notes et une notice sur l'Y-King, Paris, 1770, in-4°; 6° la traduction de l'*Éloge de Moukden*, et de l'*Art militaire des Chinois*, par Amiot, corrigée, 1770 et 1771; 7° 28 mémoires insérés dans les *Mémoires de l'académie des inscriptions*, qui servent en partie à donner des développemens sur différens points de son Histoire des Huns; d'autres relatifs à la littérature, la philosophie et la navigation des Chinois, pour servir à établir l'excellence de son système de l'origine des Chinois; enfin sur le commerce des Français dans le Levant, antérieurement aux croisades; sur le zodiaque oriental; des observations historiques et géographiques sur le récit de Pline, concernant l'origine, l'antiquité des Indiens et la géographie de leur pays; 8° *Notices et extraits manuscrits*, qui contiennent plusieurs ouvrages arabes, auxquels il a joint l'*Essai historique sur l'origine des caractères orientaux de l'imprimerie royale*, et les principes de composition typographique pour diriger un compositeur dans l'usage des caractères orientaux de l'imprimerie royale. M de Guignes a encore fourni au *Journal des Savans* un grand nombre d'articles intéressans, et il a laissé manuscrit : *Notices d'écrivains arabes; Mémoire sur le commerce des Chinois avec les Russes; Histoire de la Chine*, traduite des *Annales chinoises*, et dans laquelle on trouve la traduction du *Tchun-Tsicou* de Confucius; enfin des *Mémoires historiques et géographiques sur l'Afrique*, d'après les auteurs arabes.

GUIGNES (Chrétien-Louis-Joseph de), fils du précédent, né à Paris le 25 août 1759, reçut de son père les premiers principes de la langue chinoise, dans laquelle il devint ensuite très-versé. Il se fit d'abord connaître par la publication d'un *Mémoire sur le planisphère chinois*, qui fut inséré, en 1781, dans la collection de l'académie des sciences (tome 10, savans étrangers). Nommé en 1784 résident de France à la Chine, il reçut, avant son départ, le titre de correspondant de l'académie des sciences et de celle des inscriptions. En 1794 et 1795, il accompagna à Pékin l'ambassade hollandaise près de l'empereur de la Chine, et il rendit des services importans, par sa facilité à s'exprimer dans la langue chinoise, à M. Titzing, chef de cette députation. Après être resté 17 ans en Chine, M. de Guignes est rentré en France en 1801, et il a publié depuis son retour : 1° *Voyage à Pékin, Manille et l'île de France*, 3 vol. in-8° et atlas, Paris, 1808; 2° *Réflexions sur les anciennes observations astronomiques des Chinois, et sur l'état de leur empire dans les temps les plus reculés* (Annales des voyages, 11, 8); *Dictionnaire chinois, français et latin*, grand in-fol., de

près de 1200 pages, Paris, 1813. Cet ouvrage immense a été l'objet de plusieurs critiques, mais il n'en est pas moins le plus complet de ce genre qui existe en Europe, et il est en outre un chef-d'œuvre de typographie. M. de Guignes a encore publié d'autres ouvrages moins importans, parmi lesquels sa réponse à la critique de M. Montnai sur les *Voyages à Pékin*, qui a été insérée dans le tome 10 des Annales des voyages, et qui a pour titre : *Réflexions sur la langue chinoise, et sur la composition d'un dictionnaire chinois-français-latin.* Ce savant a encore eu avec l'abbé Grosier des débats très-vifs, au sujet de la haute antiquité de l'empire chinois.

GUILBERT (Th. J. L. V), a fait paraître une *Notice sur la vie de Joubert*, in-12, 1799, et *Mémoires biographiques et littéraires, par ordre alphabétique, sur les hommes qui se sont fait remarquer, dans le département de la Seine-Inférieure, par leurs écrits, leurs actions, leurs talens, leurs vertus, etc.*, 2 vol. in-12, 1812. Il a encore traduit du hollandais, *l'École amusante des enfans*, 1 vol. in-12, 1779.

GUILHEM (J. P. Olivier), né à Brest en 1765, négociant français des plus estimés. Sa fortune, et un immense crédit, moins que sa probité, lui ont acquis la réputation dont il jouit. Après avoir rempli différentes fonctions municipales, il a été président du tribunal de commerce de Brest, et ensuite député du Finistère à la chambre des représentans de 1815. M. Guilhem est le premier député que donna la loi du 5 février. Il existe à la chambre des orateurs plus brillans que lui, mais il en est peu dont le raisonnement soit plus solide; le commerce, la marine, n'ont pas de meilleurs défenseurs; la liberté n'a pas de partisan plus zélé. C'est surtout durant la session de 1818, que M. Guilhem s'est distingué. Lors de la discussion sur le budget, il a prouvé la nécessité pour la France, d'établir la marine sur un pied respectable, de manière qu'elle fût en harmonie avec la puissance du royaume. Dans la séance du 25 juin 1819, lorsqu'on proposa l'ordre du jour sur les pétitions relatives au rappel des bannis, M. Guilhem fut du nombre des 18 députés qui eurent le courage de voter contre cette proposition.

GUILLARD (Nicolas-François), auteur dramatique, naquit le 16 janvier 1752, à Chartres, où il fit ses études. De bonne heure, il montra du goût pour la poésie, et se fit connaître à l'âge de 19 ans, par une épître au duc de Choiseul, au sujet de l'exil de ce ministre. Cette petite pièce, remarquable par la noblesse des pensées, fit admettre le jeune Guillard dans une société littéraire dont faisaient partie Favart, Boufflers, etc. Ce ne fut cependant qu'en 1779 que Guillard réalisa les espérances qu'avait fait concevoir sa première production. Il assistait à une représentation d'Iphigénie en Aulide; cette pièce fit un tel effet sur son imagination, que, rentré chez lui, il conçut et traça le plan d'*Iphigénie en Tauride*. « A peine, ra-

» conte-t-on, avait-il mis en vers » ses deux premiers actes, qu'il » ne peut résister à l'envie de con- » sulter le bailli Durollet, auteur » de l'*Iphigénie en Aulide*, et de plu- » sieurs tragédies lyriques, qui ne » manquaient pas de mérite. Il se » présente, avec timidité, chez ce » bon vieillard, qui l'accueille » d'une manière encourageante, et » lui promet de lire son manus- » crit. Quelques jours après, l'au- » teur retourne en tremblant chez » son juge, dont il redoute la sé- » vérité : celui-ci garde un silence » mystérieux, fait mettre les che- » vaux à sa voiture, et invite Guil- » lard à l'accompagner. Où vont- » ils ? C'est un secret; mais quelle » fut la surprise du jeune poète en » se voyant, au bout de quelques » minutes, dans l'appartement du » chevalier Gluck! Celui-ci non » moins taciturne que le bailli, se » dispense des politesses d'usage, » se met, sans dire mot, à son » clavecin, et fait tout à coup en- » tendre, à notre auteur, l'admi- » rable musique de son premier » acte..... Quels éloges auraient » pu valoir pour Guillard l'élo- » quence de cette brusque récep- » tion! » Le succès de cet ouvrages prépara la liaison de Guillard avec Sacchini, que la reine avait fait venir d'Italie. Guillard arrangea pour ce grand compositeur le sujet du *Cid*, qui fut transporté à l'opéra sous le titre de *Chimène*. Il retoucha aussi et réduisit en 3 actes l'opéra de *Dardanus*, composé en 5 actes pour Rameau, par Le Clerc de La Bruière, et qui a été refait par Sacchini. *Œdipe à Colone*, le chef-d'œuvre de Guillard et de Sacchini, acheva la réputation du poète, et mit le comble à celle du musicien. Guillard travailla pour la scène lyrique jusqu'en 1809, époque où il donna, d'après Klost, *la mort d'Adam*, tragédie ou plutôt agonie en 3 actes, dont le musicien n'a ni abrégé ni adouci les angoisses. Guillard termina sa carrière, le 26 décembre 1814. Il a donné à l'opéra : 1° *Iphigénie en Tauride*, 1779; *Électre*, musique de Lemoine, 1782; 3° *Dardanus* retouché, 1783; 4° *Chimène*, 1784; 5° *les Horaces*, musique de Salieri, 1786; 6° *Œdipe à Colone*, 1787; 7° *Arvire et Évelina*, imité de William Masson, musique de Sacchini et de Rey, 1788; 8° avec M. Andrieux, *Louis IX en Égypte*, musique de Lemoine, 1790; 9° *Miltiade à Marathon*, musique de Lemoine, 1793; 10° *Olympie*, musique de Kalkbrenner, 1798; 11° les *Horaces* refaits, 1800; 12° avec Collin d'Harleville, *le Casque et les Colombes*, 1801; 13° avec Paësiello, la *Proserpine* de Quinault refaite, 1803; 14° *la mort d'Adam*, musique de Lesueur, 1809; 15° *Elfrida*, donnée au Théâtre-Italien en 1811. Il existe encore de Guillard des poésies fugitives, et une tragédie lyrique intitulée *Oreste*, musique de Widerker; c'est une imitation de l'Oreste jugé par le peuple, de Sophocle. Cette pièce, quoiqu'elle ait mérité le prix de l'académie française, n'a point été représentée. Guillard joignait les qualités sociales au mérite littéraire. Trois de ses ouvrages ont été couronnés par l'académie, et cependant il n'a jamais fait partie de cette société. On pourra nous faire obser-

ver que si Guillard écrivait avec une certaine élégance, que s'il s'entendait bien à disposer le plan d'une tragédie lyrique, il fut absolument dépourvu d'invention. Dans le catalogue de ses ouvrages, il s'en trouve peu, en effet, dont les sujets lui appartiennent; encore a-t-il fait *saint Louis en Égypte* avec M. Andrieux, et *le Casque et les Colombes* avec Collin d'Harleville. Ducis enfin peut réclamer les plus beaux traits d'*Œdipe à Colone*. Cependant, quand on compare les titres de Guillard à ceux de certains académiciens, on peut s'étonner de ce que la préférence ne lui a pas été accordée sur eux. Il s'était rendu célèbre dans un genre où il n'a eu long-temps pour émule que l'auteur de *Phèdre*, de *Nephté* et de *Stratonice* (voy. HOFFMAN), et envers qui l'académie n'a pas été plus juste. Ce genre de composition dramatique devrait aussi donner droit d'entrer dans ce corps qui ne semble pas complet, si tous les genres de littérature n'y sont pas représentés.

GUILLAUME V, prince d'Orange, naquit à la Haye, le 8 mars 1748, et succéda à son père dans la dignité de stathouder de la république de Hollande, le 2 octobre 1751. Il épousa, en 1767, Frédérique-Sophie-Wilhelmine, sœur du roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, princesse douée d'éminentes vertus, d'un caractère mâle et énergique. Ce mariage devint cependant en partie la cause des troubles qui agitèrent si long-temps la république des sept Provinces-Unies. L'ambition d'une princesse, petite-fille et sœur de monarques absolus, se trouva bientôt peu satisfaite d'une alliance avec le premier citoyen d'un peuple libre. Guillaume V, quoique prince, était, en sa qualité de stathouder, bien moins le maître que le serviteur de l'état. Elle voulut que son époux devînt un souverain indépendant, investi de la même autorité que les rois de l'Europe. Ce désir, si conforme d'ailleurs aux vœux secrets des derniers princes de l'illustre maison d'Orange, fut très-sincèrement partagé par Guillaume V; mais un parti puissant s'opposa avec courage à tous les efforts faits par le stathouder pour étendre ses prérogatives. Les patriotes hollandais, très-nombreux, eurent le dessus dans plusieurs villes et provinces. Ils furent d'abord soutenus par la France, pendant le règne de Louis XVI, et sous le ministère du comte de Vergennes, qui les abandonna plus tard. Guillaume avait recherché l'alliance de l'Angleterre, et lui fut constamment dévoué. Lorsque la guerre éclata entre cette puissance et la France, les états-généraux prirent, de leur côté, la résolution de s'unir avec les puissances du Nord, qui venaient de se déclarer pour une *neutralité armée*, et qui surent la faire respecter, à l'aide des flottes combinées qu'elles mirent alors en mer. Les négociations de la Hollande avec la Russie, la Suède et le Danemark, furent interrompues par les hostilités de l'Angleterre, qui donna ordre de s'emparer, sur toutes les mers, des vaisseaux de la république, et qui lui déclara formellement la guerre. Le parti opposé au stathouder

l'accusa hautement de favoriser les Anglais, et d'user de toute son influence pour paralyser les efforts de la nation hollandaise, afin d'empêcher qu'elle ne fît cette guerre avec succès. Le prince accordait, disait-on, une préférence marquée à l'armée de terre, composée presque en entier de mercenaires étrangers, mais qu'il croyait, par cela même, plus propres à seconder ses vues particulières. La marine, véritable force nationale de la république, n'était point en faveur; et quand celle-ci se fut illustrée dans le sanglant combat naval de Doggersbank, sous les ordres des amiraux Zoutmann et Kingsbergen, on assure qu'ils n'avaient si vaillamment combattu, qu'en dépit des instructions secrètes et des ordres même de Guillaume. Au moins, les deux amiraux furent très-froidement reçus à la cour de la Haye. Après la paix de 1783, les états-généraux conclurent un traité d'alliance avec la France. Guillaume ne cacha point son mécontentement, et employa tous ses moyens pour se former un parti dans les provinces, pour gagner l'armée de terre, s'emparer des élections, et placer ses partisans dans le sein même de l'assemblée des états. Ces démarches augmentèrent le mécontentement; et en 1785, une violente insurrection éclata contre le stathouder. La lutte entre ses partisans et les patriotes se prolongea, avec des succès divers, jusqu'en 1787. Le roi de Prusse fit alors marcher une armée de 30,000 hommes au secours de son beau-frère. Le duc de Brunswick, qui passait pour le plus habile général de l'Europe, était à la tête de cette armée. Elle devait venger, disait-on, la sœur du roi de Prusse, insultée par les patriotes, qui avaient, une fois, empêché cette princesse de traverser leurs avant-postes, pour se rendre dans les provinces du Nord. On tira en effet une cruelle vengeance d'une offense aussi légère. Le ministère français avait donné ordre de former un camp et une armée d'observation sur les frontières de la république, pour venir, s'il était nécessaire, au secours des patriotes; mais les troupes françaises reçurent bientôt contre-ordre. M. de Vergennes, intimidé par les menaces de l'Angleterre, et craignant une guerre avec la Prusse, retira tout appui aux patriotes hollandais, qui se trouvèrent enfin accablés par les forces supérieures de leurs ennemis. De rigoureuses vengeances furent exercées; une foule d'individus et de familles entières se condamnèrent à l'exil, et vinrent, pour la plupart, s'établir en France, où l'accueil le plus favorable les encourageait à porter leur industrie et de grands capitaux. L'autorité du stathouder acquit alors une étendue presque illimitée, et Guillaume en jouit, sous la protection de l'Angleterre et de la Prusse, jusqu'en 1793. Mais à cette époque, de nouveaux orages vinrent fondre sur la maison d'Orange. La révolution française avait éclaté, et la jeune république venait de déclarer la guerre à son aînée la Hollande. Le stathouder mit sur pied des forces considérables, et en donna le commandement à ses deux fils, qui déployèrent des ta-

lens militaires très-distingués et une haute valeur (*voy.* l'article suivant), mais qui éprouvèrent bientôt les plus cruels revers. La conquête rapide de la Hollande, en 1795, par un hiver extraordinaire qui facilita au général Pichegru tous les passages, vint en quelque sorte surprendre Guillaume V dans son palais. Il s'était livré à de nouvelles rigueurs envers plusieurs citoyens opposés à ses vues; mais cette sévérité n'avait fait qu'augmenter le nombre de ses ennemis à l'intérieur, et ajouter aux dangers de sa position. Le stathouder, forcé à une retraite précipitée, s'embarqua au milieu de l'hiver le plus rude, avec son fils aîné, dans un bateau qui n'avait que 3 hommes pour équipage, et dans lequel on avait porté à la hâte ses effets les plus précieux. Il aborda, à travers de grands dangers, en Angleterre, où il séjourna pendant quelques années. En 1799, le duc d'York fit une descente dans la Nord-Hollande, et prit momentanément possession du pays au nom de Guillaume V. La flotte entière du Texel se rendit même sans combattre, et fut conduite en Angleterre; mais les espérances que ces succès avaient fait renaître s'évanouirent bientôt. Les armées anglaises furent battues par le général Brune, et chassées de la Hollande. La république batave se constitua sur de nouvelles bases; l'abolition du stathoudérat, et l'exclusion de la maison d'Orange, furent décrétées. En 1802, Guillaume V renonça formellement, lui-même, à ses dignités et possessions dans les Provinces-Unies. Il obtint, en dédommagement, la principauté de Fulde, d'Ortmund, et quelques autres petits domaines, en Allemagne, dont il céda la propriété à son fils aîné, et se retira à Brunswick, où il mourut en 1806.

GUILLAUME-FRÉDÉRIC (DE NASSAU), fils du précédent, roi des Pays-Bas, sous le nom de Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, est né le 24 août 1772, à la Haye. Ce prince montra, dès son enfance, moins de goût pour les plaisirs que pour le travail. Il affectionnait surtout les études sérieuses. Après avoir achevé ses cours à l'université de Leyde, il fut pourvu, dans le mois de juin 1790, du commandement militaire de la ville de Breda, et nommé dans la même année général d'infanterie. Le 1er octobre 1791, il épousa Frédérique-Wilhelmine-Louise, fille de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, princesse d'une grande simplicité de mœurs, et d'une douceur angélique. Dans le mois de décembre 1792, de cette union naquit le prince d'Orange actuel. Lorsque la guerre fut déclarée en 1793, par la république française, à son père, Guillaume fut nommé au commandement de l'armée hollandaise. Cette campagne, dans laquelle il déploya autant de courage que d'habileté, surtout à l'affaire du 13 septembre, n'eut pourtant pas de résultats favorables à la cause qu'il défendait; malgré ses efforts et ceux de son frère Frédéric, qui y fut blessé grièvement, il fut obligé de se retirer après avoir éprouvé une perte considérable. Plus heureux l'année suivante,

Guillaume Frédéric

Roi des Pays Bas.

après 10 jours de siége, il se rendit maître de la ville de Landrecies, que Charles-Quint et plus récemment le prince Eugène, avaient attaquée vainement: 7000 prisonniers furent le résultat de cette conquête. Ce succès inspira tant de confiance à l'empereur d'Autriche dans les talens militaires de Guillaume-Frédéric, qu'il lui confia le commandement supérieur des troupes, commandées par les généraux Alvinzy, Riesch et Quasdonowich. Au moyen de ce renfort qui se montait à 50,000 hommes, le prince fit lever aux Français le siége de Charleroi, et les contraignit à repasser la Sambre, après un combat des plus opiniâtres. Cependant la bataille de Fleurus rendit ce succès inutile; les troupes françaises s'emparèrent de Charleroi, et chassèrent devant elles Guillaume Frédéric, jusqu'aux frontières de la Hollande. Dans le mois de janvier 1795, elles pénétrèrent dans ce pays, et le stathouder fut contraint de se réfugier avec sa famille en Angleterre. Quelque temps après, Guillaume-Frédéric se retira en Prusse; et dans l'année 1799, il acheta, aux environs de Posen, les domaines du prince polonais Jablonowski, dans lesquels il abolit aussitôt la servitude. En 1802, le prince Guillaume-Frédéric acquit la possession de Fulde-d'Ortmund, et quelques autres petites villes de l'Allemagne, qui furent cédées à son père, par le traité stipulé à Paris, le 23 avril 1802, entre la France et la Prusse, comme dédommagement de ce que le stathouder avait perdu en Hollande. La manière dont Guillaume-Frédéric administra le pays qui lui était soumis, lui concilia l'estime de tous les habitans. Fulde doit à sa générosité l'établissement d'un lycée et d'un hôpital; et il allait étendre ses soins sur le pays de Nassau, dont il venait d'hériter par la mort de son père, lorsque la guerre éclata entre la France et la Prusse. Guillaume Frédéric prit alors du service dans l'armée prussienne; il commandait l'aile droite à Iéna. Fait prisonnier dans cette bataille, et dépouillé de ses propriétés en Allemagne, il quitta le service de la Prusse, et ne s'occupa que de l'éducation de son fils jusqu'en 1809. A cette époque, entré dans l'armée autrichienne, il se distingua à la bataille de Wagram. A la fin de cette campagne, il retourna à Berlin, et passa de là en Angleterre, qu'il quitta à la fin de 1813, pour aller prendre le commandement des Provinces-Unies, dont les habitans l'avaient redemandé après la retraite de l'armée française. Proclamé roi des Pays-Bas, le 16 mars 1815, il fit son entrée à Bruxelles en cette qualité, le 5 avril suivant. A la nouvelle du débarquement de Napoléon à Fréjus, Guillaume-Frédéric, qui ne pouvait ignorer que la Belgique serait le premier théâtre de la guerre, avait mis ses frontières en état de défense, et organisé un corps de miliciens assez considérable, dont il confia le commandement à son fils, qu'il mit également à la tête des troupes de ligne (*voyez* l'art. suivant). La bataille de Waterloo ayant consolidé son trône, il fut couronné

le 21 septembre 1815, sous le nom de Guillaume Ier. Ce prince réside alternativement à Bruxelles et à la Haye, où se tiennent alternativement aussi les états-généraux. Il a créé deux ordres, l'un militaire et l'autre civil : le premier sous le nom *d'ordre de Guillaume*, et le second sous celui de *Lion belgique*. Simple dans ses manières, laborieux, économe, et de l'abord le plus facile, Guillaume est peut-être le souverain étranger qui avait embrassé avec le plus de bonne foi le système constitutionnel; cependant il n'a point su se concilier l'esprit des Belges. L'avantage que les provinces belgiques tirent des provinces hollandaises peut-il être comparé aux sacrifices énormes qui leur ont été imposés pour l'acquittement des dettes de la Hollande, et surtout à la perte de leurs manufactures, occasionée par l'importation des marchandises anglaises? Les Belges reprochent encore à Guillaume, une prédilection marquée pour les Hollandais. Mais ce qui est plus certain, et ce dont il faut louer ce prince, c'est de n'avoir témoigné, après son établissement sur le trône, aucun ressentiment contre les personnes qui s'étaient opposées à son rappel. Il a senti que la justice était la plus belle vertu des rois; que les individus fidèles au gouvernement qu'il remplaçait, offraient par cela même au sien un noble gage de fidélité; et loin d'ensanglanter chaque jour ses états par des réactions, il s'est constamment occupé à cicatriser les plaies du peuple. Plusieurs réfugiés français ont eu à se plaindre des actes de son gouvernement; mais est-ce bien à ce roi qu'ils doivent imputer les vexations dont ils ont été l'objet? Ne sait-on pas que ce n'est qu'après avoir long-temps résisté qu'il a souffert, contre ses intérêts, comme contre son penchant, que la proscription atteignît de nouveau les proscrits qui étaient venus apporter leur industrie dans ces provinces hospitalières? La volonté du roi a toujours été favorable aux réfugiés, c'est le pouvoir royal seul qui leur a été cruel; mais les coups que le pouvoir frappe, comme ceux que frappe le glaive, ne sont pas toujours imputables à celui auquel il appartient; et n'est-il pas malheureusement prouvé qu'un souverain est parfois obligé de faire aux nécessités politiques du pays qu'il gouverne, des concessions funestes à des droits privés? Le tribunal de l'histoire tiendra compte au roi des Pays-Bas de la situation délicate où il s'est trouvé, et le louera d'avoir fait le bien tant que des circonstances impérieuses ne l'ont pas contraint à laisser faire le mal.

GUILLAUME DE NASSAU (Frédéric-Georges-Louis), prince d'Orange, fils du précédent, naquit à la Haye le 6 décembre 1792. Élevé à Berlin, il alla achever son éducation à l'université d'Oxford, où il montra une grande aptitude pour les sciences. Entré presqu'en naissant dans la carrière militaire, il fit ses premières campagnes dans les armées anglaises, et passa en Espagne en 1811, avec le grade de lieutenant-colonel. Son courage

et son activité lui méritèrent bientôt l'estime du général en chef, auprès duquel il servit en qualité d'adjudant. Au siège de Ciudad-Rodrigo, il monta l'un des premiers à l'assaut, et à celui de Badajoz, il entra dans la ville à la tête d'une colonne anglaise qu'il avait arrêtée dans sa fuite, et ramenée au combat. Sa conduite ne fut pas moins honorable à la bataille de Salamanque, et dans toutes les affaires qui eurent lieu jusqu'à la fin des hostilités. Élevé dans cette guerre au grade d'adjudant de S. M. britannique, il fut décoré de la médaille du Mérite-militaire, sur laquelle étaient gravés : *Ciudad-Rodrigo*, *Badajoz*, *Salamanque*. Les récompenses accordées au seul mérite du prince furent bientôt des titres à l'estime du peuple guerrier que son père se vit appelé à gouverner en 1814, sentiment que fortifia bientôt une affection plus vive, dès que les Belges eurent reconnu qu'une rare bonté s'alliait dans ce prince au plus grand courage ; c'est à sa popularité qu'il obtint, en si peu de temps, par son caractère ouvert et loyal, que la maison de Nassau doit peut-être la conservation du trône où la politique l'avait élevée, et d'où la perte d'une seule bataille pouvait la faire descendre. La Belgique, après avoir été 20 ans réunie à la France, avait contracté avec elle des habitudes, et lié des intérêts que le nouvel ordre de choses ne contrariait que trop, et que le retour inopiné de Napoléon promettait de favoriser. Le prince d'Orange ne se distingua pas moins par ses connaissances militaires que par son courage. Le 16 juin, à la position des Quatre-Bras, et le 18, à Waterloo, il eut une grande part au gain de cette bataille, dans laquelle il faillit être pris, et où il fut blessé d'un coup de feu à l'épaule, en chargeant avec intrépidité, à la tête de ses troupes, que son exemple avait électrisées. Guéri de sa blessure, le prince d'Orange alla rejoindre l'armée des alliés à Paris. Il fut alors question de son mariage avec la princesse Charlotte de Galles, mariage par lequel la politique anglaise se serait fait une armée du royaume des Pays-Bas ; mariage auquel la fierté du prince a seule mis obstacle. Il ne dissimulait pas qu'il ne se souciait point d'être, sous le titre de mari, le premier sujet d'une reine, et l'indépendance de son pays n'est pas le seul résultat de son refus. Une plus heureuse destinée l'attendait : appelé à Petersbourg, il y épousa, le 21 février 1816, la grande-duchesse Anna-Paulowna, sœur de l'empereur Alexandre. Le prince d'Orange a déjà eu de cette union trois fils. Guillaume-Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, prince royal, né le 20 février 1817 ; Guillaume-Alexandre-Frédéric-Constantin-Nicolas-Michel, prince de Brabant, né le 2 août 1818 ; et Guillaume-Frédéric-Henri, né le 13 juin 1820. Napoléon, entre les mains duquel plusieurs lettres du prince d'Orange étaient tombées, exprime hautement son estime pour les sentimens qui les avait dictées, et le caractère qui s'y déployait. Il en est au fait peu d'aussi nobles. Sentir vivement ce qui est beau, estimer ce qui est

bon, admirer ce qui est grand, faire le bien avec délices, et ne trouver à la générosité que les bornes du possible, tel est en trois traits ce caractère.

GUILLAUME (Frédéric-Charles), frère du précédent, est né le 28 février 1797, à Berlin, où il reçut, comme lui, sa première éducation. En 1814, lorsque sa famille fut rappelée en Hollande, il entra à l'université de Leyde, où il se perfectionna dans l'étude des sciences, et principalement dans celle des mathématiques. Dans la campagne de 1815, il fut chargé du commandement des troupes qui occupaient la position de Braine-l'Alleud, et qui firent ensuite le siége de Valenciennes. Le prince Frédéric, doué d'un esprit solide, y montra des talens et une prudence fort au-dessus de son âge. Il joint à des qualités estimables une grande douceur de caractère.

GUILLAUME-FREDÉRIC, roi de Wurtemberg, né le 27 septembre 1781, manifesta, jeune encore, des idées entièrement opposées au système politique de son père Frédéric, ce qui établit entre eux une espèce de division. En 1810, époque à laquelle toute l'Allemagne était soumise à l'empire de Napoléon, Guillaume fut contraint par lui d'épouser la princesse Charlotte de Bavière, mariée à l'empereur François II. Il consentit à la célébration du mariage, dans la crainte de nuire aux intérêts de son père; mais il prévint la princesse de la position dans laquelle il se trouvait, et fit avec elle un acte par lequel ils protestaient contre la violence exercée sur eux. En 1813, lorsque les peuples de la confédération du Rhin prirent les armes contre la France, le prince Guillaume marcha à la tête des Wurtembergeois. Il se distingua dans la campagne de 1814, et principalement à la bataille de Montmirail. Après la chute de Napoléon, Guillaume et la princesse Charlotte s'empressèrent de faire valoir l'arrangement qu'ils avaient pris entre eux, et ils obtinrent facilement l'annullation d'un mariage nul de fait. Le prince Guillaume épousa la princesse Catherine-Paulowna, sœur de l'empereur de Russie, veuve du prince Pierre-Frédéric-Georges de Holstein-Oldenbourg, et bientôt après il fut appelé à succéder à son père, mort le 30 octobre 1816, avant d'avoir pu achever la constitution qu'il se proposait de donner aux Wurtembergeois. Pour se faire une idée juste de la position dans laquelle se trouva le nouveau roi, il est nécessaire de remonter à une époque très-antérieure, et de savoir que ce pays était un des plus libres de l'Europe. Il était, dit Fox, le seul qui avec l'Angleterre jouissait d'une constitution. Les ducs n'y étaient guère que des stathouders, et ne pouvaient y lever de troupes sans le consentement d'une représentation qui, depuis le 16me siècle, n'était formée que d'élémens démocratiques. Plusieurs de ces princes avaient voulu renverser la constitution; mais elle avait résisté à leurs efforts jusqu'en 1805. A cette époque, Napoléon forma le royaume de Wurtemberg, en ajoutant à l'ancien

duché les états de plusieurs princes médiatisés, et il donna en même temps à Frédéric les moyens d'y exercer le pouvoir absolu. Ce prince gouverna suivant l'esprit de l'empereur des Français; mais après la révolution de 1814, il fut obligé de renoncer à ce système. Les Wurtembergeois firent entendre les réclamations les plus fortes; cependant Frédéric ne crut pas devoir rendre l'ancienne constitution, et il en proposa une nouvelle aux états-généraux convoqués à cet effet. La majorité de cette assemblée se composait des princes médiatisés, et de citoyens attachés aux idées libérales, et par souvenir, et par la connaissance de leurs droits. Les uns et les autres rejetèrent le fantôme de constitution qui leur était présenté : les médiatisés, parce que cette constitution ne les rétablissait pas dans leurs anciens droits; et les libéraux, parce qu'ils prétendaient que l'ancienne constitution n'avait pas été légalement abolie. Les choses en étaient à ce point, lorsque Guillaume monta sur le trône. Les services qu'il avait rendus, et les opinions qu'il avait manifestées contre le despotisme, le firent accueillir avec joie. Ce prince proposa aussitôt un autre projet de constitution, dans lequel il espérait fondre les intérêts nouveaux et les anciens; mais les deux parties de la majorité, dont nous avons parlé, quoique professant des principes entièrement différens, continuèrent à rester unies pour s'opposer aux vues du roi. Il y eut pendant plusieurs mois de longs et fréquens combats. La majorité voulait une seule chambre de représentans, un comité permanent dans l'intervalle d'une session à l'autre, avec le pouvoir de surveiller l'administration des finances; elle voulait que les ministres n'assistassent point aux délibérations des états, que les assemblées électorales ne pussent être présidées par les baillis, etc., etc. L'opposition réclamait principalement le droit pour les états de choisir les remplaçans des députés sortans. Guillaume avait fait plusieurs concessions, il désirait le bien général; mais la noblesse, malgré les avantages considérables qui lui étaient assurés par la constitution proposée, opposait une résistance opiniâtre aux bonnes intentions du monarque; et d'un autre côté, le peuple, irrité de cette résistance coupable, s'était déjà porté à différens excès. Les troubles croissaient chaque jour et menaçaient de devenir alarmans. Dans cet état de choses, l'ultimatum proposé par le roi fut rejeté dans la séance du 2 juin 1817, et ce prince se décida alors à dissoudre l'assemblée des états par deux rescrits datés des 4 et 5 juin; il renvoya l'examen de son plan de constitution aux assemblées particulières des bailliages, par lesquelles il remplaça provisoirement l'assemblée générale. « Quelque pénible, disait » ce prince, que soit à notre cœur » paternel, de voir anéantir tous » nos efforts tendant à établir un » ordre de choses qui, au moyen » du repos et de la satisfaction pu- » blique, aurait jeté de profondes » racines, cependant nos obliga- » tions de souverain, nos rapports » avec les autres états, nous ont

» empêché de faire de nouveaux » sacrifices aux prétentions de l'as- » semblée. Ce serait ôter au trône » sa dignité, au gouvernement son » action, au peuple l'indépendan- » ce convenable de ses représen- » tans. Nous nous sommes vus, en » conséquence, dans la nécessité » de dissoudre une assemblée » dont nous ne pouvions nous » promettre aucun heureux effet. » Mais pour faire maintenant tout » ce qui dépend de nous, afin que » nos fidèles peuples souffrent le » moins possible de la conduite » insensée de la majorité de ses » représentans, nous déclarons » que si la majorité de ce même » peuple, dans les assemblées de » bailliages, ou par la voix de leurs » magistrats, approuve les prin- » cipes de notre rescrit royal, nous » regarderons comme approuvé » le plan de la constitution, et la » mettrons en activité. Nous » laissons aux princes médiatisés, » qui n'ont pas, à la dissolution » de l'assemblée, voté personnel- » lement contre l'acceptation de » la constitution, la liberté d'y » accéder. Nous renouvelons l'as- » surance que nous ferons jouir » notre fidèle peuple des bienfaits » du plan de constitution, dans » ce qui n'aura pas de rapport avec » la représentation générale. D'un » autre côté, nous engagerons les » princes médiatisés de nos états » à ne pas se faire illusion sur » leurs devoirs de sujets et de ci- » toyens, et à persévérer d'autant » plus dans leur soumission et leur » obéissance, que toute résistance, » toute perturbation du repos pu- » blic et de l'ordre, seront punis » selon toute la rigueur des lois. »

Guillaume commença alors à se livrer au gouvernement de ses états; il s'occupa de l'armée; il fit une levée de 3,496 hommes, et fixa, en attendant une loi, la durée du service à 6 ans. Il détruisit encore l'arbitraire dans son armée, adoucit la sévérité de la discipline allemande, et borna à quelques cas graves la punition corporelle. Au commencement du mois de janvier 1819, Guillaume eut la douleur de perdre son épouse, Catherine-Paulowna, par suite d'une attaque d'épilepsie; mais il n'en poursuivit pas moins ses travaux. Dans le même mois, il fit des réformes utiles dans la justice et dans l'administration, et il s'occupa spécialement de l'organisation du commerce, comme étant la base fondamentale des états. Guillaume opérait tous ces changemens, sans négliger le travail de la constitution. Dès qu'il fut terminé, il convoqua l'assemblée des états pour le lui soumettre, et ce fut le 13 juillet que cette réunion eut lieu à Louisbourg. La majorité de l'assemblée était composée des députés des arrondissemens de bailliage, qui étaient presque tous libéraux; aussi la constitution fut-elle acceptée à quelques modifications près, et elle fut signée le 25 septembre 1819. Elle est sans contredit la plus libérale de l'Allemagne; l'égalité des droits politiques et civils y est mieux établie que dans les autres états; et la liberté des personnes, des cultes et de la presse y est mieux garantie. Elle excita dans le royaume un enthousiasme géné-

ral, que cependant les résolutions de la diète de Francfort ne tardèrent point à détruire, parce qu'on craignit que le roi ne fût contraint de restreindre la liberté accordée à son peuple. Guillaume n'était pas lui-même sans inquiétude. Il ne pouvait douter que les gouvernemens d'Autriche et de Prusse ne tentassent de détruire un système qui leur portait ombrage et auquel ils s'étaient déjà opposés; il avait encore à craindre que l'empereur de Russie, prévenu par eux, ne se déclarât contre la forme du gouvernement wurtembergeois. Toutes ces causes le déterminèrent à faire le voyage de Varsovie, où était alors l'empereur Alexandre. Ce voyage eut tout le succès que Guillaume en espérait, et il revint apporter à son peuple la certitude que rien ne serait changé à la constitution. Le 15 avril 1820, étant veuf de la princesse Paulowna, il a épousé la princesse Pauline sa cousine. Aussitôt après son mariage, il a fait avec la jeune reine un voyage en Italie, en passant par Strasbourg et par Lyon.

GUILLAUME (Jean-Baptiste), historien archiviste, naquit à Besançon en 1728; il se rendit habile dans l'art de déchiffrer les anciens titres. Son talent bien connu à cet égard lui ouvrit l'entrée des archives de l'officialité, dont il se chargea de dresser l'inventaire. Récompensé de son travail par un bénéfice, il se voua dès-lors entièrement à ce genre d'occupation, et embrassa l'état ecclésiastique. Désirant s'exercer sur un champ plus vaste, il vint à Paris vers 1760. Recommandé au comte de Saint-Florentin, il en obtint, pour le service personnel du ministre, la place d'archiviste, avec un traitement honorable. Au commencement de la révolution il quitta Paris pour aller habiter la Bourgogne, et mourut, presque ignoré, près de Dijon en 1796. Il était membre de l'académie de Besançon. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Histoire des sires de Salins, au comté de Bourgogne, avec des notes historiques et généalogiques sur l'ancienne noblesse de cette province*, Besançon, 1757, 1758, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage n'a pas tout le mérite qu'on pourrait désirer, mais on trouve à la fin de chaque volume un grand nombre de pièces originales assez intéressantes. 2° *Dissertation sur l'usage de la preuve du duel, tel qu'on l'observait anciennement en Franche-Comté;* 3° *Éloge historique de Jean-de-Vienne, amiral de France;* 4° *Éloge de Guyarmenie, président du parlement des deux Bourgognes;* 5° *Dissertation sur une statue antique trouvée à Mandeuze en 1753.* Ces quatre pièces sont conservées dans les mémoires de l'académie de Bourgogne. Il a laissé quelques manuscrits, nous nous bornerons à citer les suivans : 1° *Généalogie de la maison de Beaufremont*, in-fol.; 2° *Notes sur le nobiliaire de Franche-Comté*, 4 vol. in-fol. Elles sont le fruit des recherches que l'auteur avait faites dans les archives de la province.

GUILLEMAIN (Charles-Jacob), auteur dramatique, né à Paris le 23 août 1750, composa, pour les Boulevarts et le Vaudevil-

le, un grand nombre de pièces qui, en général, ont obtenu du succès. Les principales sont : *l'Amant de retour*, 1780; *l'Enrôlement supposé*, 1781; *A bon vin point d'enseigne*, 1781; *le Nid d'oiseau, ou Colin et Colette; Bonif ce pointu et sa famille; le faux Talisman; le Mensonge excusable; le nouveau Parvenu*, 1782; *les bonnes Gens; le mariage de Janot; la Rose et l'Epine*, 1783; *le Capitaine soldat; les cent Ecus*, 1784; *Annette et Basile*, 1785; *Alexis et Rosette*, 1786; *la petite Goutte des halles*, 1773; *l'Auberge isolée; les Emigrés à Spa; le Nègre aubergiste; Encore des bonnes gens.* M. Guillemain est mort à Paris, le 25 décembre 1799.

GUILLEMARDET (Ferdinand-Pierre-Marie Dorothée), exerçait, en 1789, la profession de médecin à Autun. Son patriotisme le fit nommer administrateur du département de Saône-et-Loire, et ensuite, par ce même département, député à la convention. Il vota la mort de Louis XVI, sans sursis. Après la chute de Robespierre, il fut envoyé dans les départemens de Seine-et-Marne, de l'Yonne et de la Nièvre, afin d'y poursuivre les terroristes. On rapporte assez gaiement qu'ayant convoqué à Nevers les membres du comité révolutionnaire, il les fit tous arrêter comme étrangers, attendu que, parmi eux, l'un s'était donné le nom de Caton, l'autre celui de Scævola, etc. Guillemardet fut ensuite nommé au conseil des cinq-cents, et se montra le partisan zélé du directoire. Il fut l'un des moteurs de la journée du 18 fructidor. Sorti du conseil en 1797, le gouvernement directorial l'envoya avec le titre d'ambassadeur en Espagne, d'où il fut rappelé par Bonaparte, devenu premier consul. Nommé préfet de la Charente-Inférieure, et ensuite du département de l'Allier, il mourut à Moulins, frappé d'une aliénation mentale occasionée par des difficultés d'administration.

GUILLEMEAU (Jean-Louis-Marie), médecin et littérateur, est né à Niort, département des Deux-Sèvres, le 4 juin 1766. Il s'est occupé plus particulièrement de la médecine militaire, et a publié : 1° *Quod cogitant autores de hymene, et de signis virginitatis diversis*, 1788, in-8°; 2° *le Vasselage*, poëme traduit de l'italien, 1791, in-12; 3° *Coup d'œil historique, topographique et médical sur la ville de Niort et ses environs*, 1793, in-12; 4° *Essai sur les minéraux et fossiles des départemens de la Vendée, des Deux-Sèvres, et de la Vienne*, 1798, in-8°; 5° *Histoire naturelle de la rose*, 1800, in-8°; 6° *Calendrier de Flore, des environs de Niort*, 1801, in-8°; 7° *Annuaire statistique du département des Deux-Sèvres*, pour l'an 11, 1802, in-12; 9° *Essai sur l'histoire naturelle des oiseaux de France*, classés d'après la méthode dichotomique, 1806, in-8°.

GUILLEMINOT (Armand-Charles), naquit en Belgique, le 2 mars 1774. Il fit ses premières armes dans les troupes insurgées, en 1790, contre les Autrichiens, et se réfugia en France après la

défaite de son parti. Il y obtint du service et devint officier d'état-major; mais, après la défection de Dumouriez, il fut arrêté et enfermé dans la citadelle de Lille. Echappé de cette prison, il n'eut d'autre moyen de se soustraire aux recherches, que d'aller se réfugier dans les rangs de l'armée française; sa bravoure le fit bientôt remarquer, et le général Moreau l'admit dans son état-major. Dès-lors M. Guilleminot voua à son chef un attachement que plusieurs campagnes consécutives ne firent qu'augmenter, et qui ne se démentit pas dans le malheur. Employé par Napoléon dans la guerre d'Autriche, en 1805, M. Guilleminot, connaissant parfaitement la carte militaire du pays, rendit d'honorables services, et dans la campagne de 1806, mérita et obtint le grade d'adjudant-commandant. Il passa en Espagne en 1808, et y devint chef d'état-major du maréchal Bessières. Il se trouva à Madrid lors des premières insurrections, et leur opposa le plus grand courage; mais il se distingua surtout au combat de Medina del Rio-Seco, en 1808; il y déploya un talent et une activité qui lui valurent la croix d'officier de la légion-d'honneur, et le grade de général de brigade. Rentré en France, peu de temps après, il fit la campagne de Russie, et se distingua d'une manière brillante à la bataille de la Moskowa. Il montra la même bravoure aux batailles de Lutzen et de Bautzen; repoussa, le 28 septembre 1813, en leur faisant des prisonniers, les Suédois qui voulaient le chasser de Dessau, et mérita d'être promu au grade de général de division. De retour dans sa patrie en 1814, le roi le nomma, le 28 juin, chevalier de Saint-Louis, et grand-officier de la légion-d'honneur. En 1815, le général Guilleminot fut désigné pour chef d'état-major de l'armée que devait commander le duc de Berri. Il eut le même titre dans l'armée qui se réunit le mois de juin suivant, sous les murs de Paris, et signa, au mois de juillet, la capitulation en qualité de commissaire nommé par le maréchal Davoust. En mars 1816, il fut chargé de la délimitation des frontières françaises, du côté de la Suisse, conjointement avec les commissaires des cantons, d'après les bases indiquées par les traités du mois de mai 1814 et novembre 1815; et cette opération l'occupa encore l'année suivante. Les premiers pas du général Guilleminot, dans la carrière qu'il a parcourue avec tant de succès, ne sont pas signalés dans sa notice : une éducation soignée, un goût décidé pour l'état militaire, et quelques actions brillantes, le portèrent rapidement aux grades supérieurs. On le regarde comme un des généraux fort instruits de l'armée. Il travaille à une histoire générale des guerres des temps modernes.

GUILLEMOT (dit Sans-Pouces), chef d'une division de l'armée de Georges-Cadoudal, dont il partagea les sanglantes expéditions, s'était fait, parmi les *chouans*, un nom redoutable et une certaine réputation de justi-

ce. Il fit fusiller, en 1794, le comte de Boulainvilliers, parce qu'il avait exercé quelques brigandages, et s'était rendu coupable de concussions dans plusieurs circonstances. Lors de la pacification qui eut lieu en 1800, ne voulant pas se soumettre, il passa en Angleterre. Revenu en France, à l'époque de la conspiration de Georges Cadoudal, il chercha de nouveau à soulever les habitans du Morbihan; mais toutes ses tentatives furent infructueuses. N'ayant plus l'espoir de rallumer dans la Bretagne fatiguée et désolée, le feu de la guerre civile; se voyant d'ailleurs vivement poursuivi, il résolut d'aller chercher un asile en Angleterre. Au mois de février 1805, il se jeta dans une embarcation; mais le temps contraire l'ayant reporté sur les côtes qu'il voulait abandonner, il mena pendant quelques jours une vie errante, exposé sans cesse à être pris; enfin, cerné par un détachement de grenadiers, il se défendit avec l'intrépidité du désespoir, lutta corps à corps contre trois de ses adversaires, et ne cessa de combattre qu'après avoir été couvert de blessures. Conduit à Vannes, il fut livré à une commission militaire, et fusillé peu de temps après.

GUILLERAUD (Jean-Guillaume), suivait la carrière du barreau, en 1792, époque où il fut nommé, par le département de la Nièvre, membre de la convention nationale. Il vota la mort du roi, sans sursis, après avoir été du nombre de ceux qui demandèrent l'appel au peuple. Il fut ensuite porté au conseil des cinq-cents, et après le 18 brumaire, il fut nommé juge à la cour d'appel du département du Cher, place qu'il occupa jusqu'en 1811. Au mois de février 1816, forcé de quitter la France, il se retira en Suisse.

GUILLHERMY (le baron de), d'une ancienne famille de robe du Languedoc, fut nommé, en 1781, conseiller au présidial de Castelnaudary; lieutenant principal du même tribunal, en 1783; et l'année suivante, procureur du roi. Zélé partisan de la monarchie, il s'opposa, en 1789, aux propositions de M. Caffarelli-Dufalga, dont une, entre autres, était de faire insérer dans les cahiers des députés nommés aux états-généraux, le vœu pour la suppression des droits féodaux sans indemnité. Cette opposition n'empêcha pas qu'il fut nommé député du tiers-état. Il siégea au côté droit de l'assemblée constituante, où on ne l'entendit parler qu'une seule fois pour combattre la proposition faite par Mirabeau, de nationaliser la couleur blanche de la monarchie, en y ajoutant le bleu et le rouge. L'espèce d'indignation que M. Guilhermy manifesta à cette occasion, fut prise assez mal par la majorité de l'assemblée, qui le condamna à garder les arrêts pendant 3 jours. Après avoir signé les protestations des 12 et 19 septembre 1791, il alla grossir le nombre des émigrés, en Allemagne. En 1795, il suivit *Monsieur* (aujourd'hui Louis XVIII), en Italie, revint avec lui à l'armée de Condé, et l'accompagna ensuite à Blankenburg et à Mittau. Dans cette dernière ville, il assista comme témoin au mariage

de M. le duc d'Angoulême, célébré le 10 juin 1799. Il avait été nommé, l'année précédente, maître des requêtes. En 1803, il suivit les princes en Angleterre, et revint en France avec le roi en 1814. Pour prix de ses services, M. de Guilhermy fut anobli, appelé au conseil-d'état avec le titre de maître des requêtes honoraire, et nommé, peu de temps après, intendant de la Guadeloupe, où il se rendit immédiatement. Il paraît que ses vues ne s'accordèrent pas d'abord avec celles du contre-amiral Linois, gouverneur de la colonie. Ils eurent ensemble de vives altercations; cependant, en 1815, lors du retour de Napoléon en France, M. de Guilhermy sentit la nécessité de se réunir au gouverneur, afin de contenir l'effervescence populaire que le bruit de ce retour avait occasionée dans les colonies. Des ordres officiels de Napoléon furent apportés par le lieutenant Fersen, qui avait trouvé le moyen de s'introduire dans l'île, et remis au comte Linois, qui les communiqua à M. de Guilhermy. Celui-ci proposa de renvoyer ces dépêches à l'ambassadeur du roi de France à Londres. Il paraît qu'aucune décision ne fut prise à cet égard, et 3 jours après, le général Boyer, chargé du commandement de la Pointe-à-Pitre, parut à la tête d'un régiment qui s'était prononcé en faveur du gouvernement impérial; se rendit chez le gouverneur, et bientôt le fit consigner dans sa maison. M. de Guilhermy, qui se trouvait à la messe lorsqu'on l'avertit de cet événement, dans la crainte d'être arrêté, s'empressa de quitter l'église, et sans retourner à son hôtel, il se rendit à la Basse-Terre, d'où il passa aux Saintes (îlots dépendant de la Guadeloupe). Là, ayant essayé en vain de faire renouveler par le peuple assemblé le serment de fidélité au roi, il implora le secours des Anglais pour la conservation de la colonie. Ceux-ci n'ayant point d'ordres, refusèrent de se prêter à ses vues, et M. de Guilhermy fut forcé de se retirer à la Martinique. Cependant les vaisseaux britanniques s'emparèrent, peu de temps après, de la Guadeloupe, au nom du roi d'Angleterre. M. de Guilhermy rentra momentanément dans la colonie, puis retourna aux Saintes, dont les Anglais ne s'étaient point emparés. Le 11 septembre, il adressa de ce lieu une dépêche par laquelle il informait le gouvernement du roi, des renseignemens qu'il prenait sur la conduite de l'amiral Linois. Ce fut sur ces informations que s'établit l'instruction du procès du gouverneur et celle du procès du général Boyer. A la fin de 1816, M. de Guilhermy revint en France. Le 20 janvier 1817, il obtint une audience particulière du roi, et reçut le titre de baron. Il avait été précédemment créé conseiller-d'état en service extraordinaire.

GUILLIAUD (Christophe), naquit à Saint-Etienne, département de la Loire, vers 1750, et mourut le 18 décembre 1821. Il embrassa, étant très-jeune encore, et exerça long-temps la profession de fabricant d'armes. Cette branche d'industrie et de commerce, ainsi que celle de la quin-

caillerie, n'étaient point parvenues, lorsqu'il s'établit dans la ville où il était né, à la hauteur d'activité et de perfectionnement qu'elles ont atteints depuis; et c'est à ses vues, à son zèle et à des opérations bien combinées, dans l'intérêt de sa fortune particulière, comme dans celui des arts utiles, que l'on doit les améliorations considérables qui ont rendu plus célèbres les manufactures de ce pays, et donné une plus grande activité au commerce dans ces différentes parties. Guilliaud, qui dans le commencement de la révolution en avait adopté les principes, et qui fit sa fortune sous la république, était tombé, vers la fin de sa vie, dans une dévotion outrée. Il fit deux voyages à Rome pour en rapporter des indulgences, et pour y acheter des statues de vierges et de saints, dont il a décoré une belle maison de campagne qu'il possédait sur les bords de la Saône. On rapporte que lors du siége de Lyon, en 1793, Guilliaud ayant pris parti contre la convention, fut arrêté après la reddition de la ville, enfermé dans la prison d'Orange, et condamné à mort. On le conduisait au supplice lorsque la nouvelle, apportée par le courrier, de la chute de Robespierre, fit suspendre l'exécution; il reprit ses travaux, et resta étranger à la suite des événemens politiques. Après la restauration en 1814, il a fait rétablir à ses frais, sur une des montagnes qui dominent Lyon, un calvaire dont les croix sont de fer, et les figures en marbre. En 1797, il avait publié séparément plusieurs mémoires dont les plus remarquables sont: 1° *Moyens de porter l'agriculture, les manufactures et le commerce de France au plus haut point de splendeur et d'utilité publique*, avec cette épigraphe, tirée de l'ouvrage même: « Quand le gouvernement le voudra, le peuple français sera l'agriculteur le plus actif, l'artiste le plus ingénieux et le premier commerçant du monde. » 2° *Mémoire sur la mise en œuvre de tous les métaux du département de la Loire.*

GUILLON (L'ABBÉ AIMÉ), de Lyon, était, avant la révolution, prédicateur et vicaire de la paroisse d'Ainet: il publia, en 1791, plusieurs brochures contre M. Charrier de Laroche, alors prévôt de cette paroisse, aujourd'hui évêque de Versailles, et passa en Suisse en 1792 pour éviter de prêter serment à la constitution civile du clergé. Rentré en France après la mort de Robespierre, il vint à Paris dans l'intention d'y chercher des ressources, et publia, en 2 volumes in-8°, une *Histoire du siége de Lyon et des désastres qui l'ont suivi;* puis son *Almanach des amis de l'an 8, ou du Polichinelle théophilantrope,* dont le but principal était de tourner en ridicule le directeur La Réveillère-Lépaux, qui s'était déclaré chef de la secte théophilantropique. Traduit devant le tribunal criminel, pour cette double publication, l'abbé Guillon eut l'adresse et le bonheur d'échapper à la condamnation qui devait en être la suite, et se fit journaliste: il rédigeait depuis 1797 la *Politique chrétienne*, qui ne tarda pas à être supprimée; il

créa alors la *Feuille impartiale*, moitié politique, moitié littéraire, qui le fut à son tour sous le consulat, et reprit enfin la *Politique chrétienne*, que le ministre Fouché ne lui laissa pas continuer long-temps. Le traité d'Amiens fut pour lui l'occasion de publier une brochure telle, qu'il fut arrêté, détenu dans les prisons de Paris, puis conduit à Milan, où il parvint à se faire accorder la ville pour prison, après avoir été enfermé dans la citadelle. Lorsque Napoléon eut créé le royaume d'Italie, l'abbé Guillon fut employé à la rédaction du *Journal-officiel* italien, et sollicita la place de précepteur des pages. Rentré en France après la chute de l'empereur, il obtint, en 1816, une des quatre places de conservateurs de la bibliothèque Mazarine, qu'il occupe encore aujourd'hui. L'abbé Guillon a publié, tant en français qu'en italien, un assez grand nombre d'ouvrages dont voici les principaux : *De quelques propriétés particulières de la langue française, comparativement à la langue italienne; lettre à M. l'abbé Valdastri, membre et secrétaire de l'Académie virgilienne de Mantoue*, Milan, 1803; *Lettre à M. l'abbé de Nina, sur quelques préventions des Italiens contre la langue et la littérature des Français*, 1805; *Hommage funèbre à la mémoire de l'abbé Betinelli*, Mantoue, 1808; *Traduction italienne du Belisaire* de M^me^ de Genlis, 1808; *Riflessioni intorno la competenza ed incompetenza ne' letterarj giudizj*, Mantoue, 1808; *Le cénacle de Léonard de Vinci, essai historique et physiologique sur ce chef-d'œuvre de la peinture*, Milan, 1811; une dissertation *Sulle sedici colonne corintie antiche di marmo, volgarmente chiamate colonne di S. Lorenzo, e sulle terme Erculee cui appartenevano*, 1812; *Preuve de la fidélité des Français à leurs rois légitimes, lors du passage de la première à la seconde dynastie, résultant de l'examen de cette question encore indécise : Est-il vrai que Pepin ait été autorisé par le pape Zacharie à s'emparer de la couronne des Mérovingiens*, vol. in-8°, 1817. Il s'occupe en ce moment de la publication d'une histoire des martyrs. M. Guillon a aussi fourni des articles à la *Biographie universelle* et à quelques feuilles périodiques : il est membre ou associé de plusieurs sociétés savantes, françaises ou étrangères.

GUILLON (Marie-Nicolas-Silvestre), prêtre du diocèse de Paris, professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie de cette ville, né le 1^er^ janvier 1766. Nous lisons sous ce titre, dans la *Biographie* Michaud, un article qui est un long tissu d'inexactitudes, de faits controuvés, d'imputations malveillantes. Les principes que nous professons nous font un devoir de le réfuter d'un bout à l'autre. On y lit que M. l'abbé Guillon, de Paris, *débuta*, jeune encore, dans la carrière des lettres, par une traduction du livre *du Sacerdoce* de saint Jean-Chrysostôme; première inexactitude. L'ouvrage existe en effet, mais renfermé encore dans le portefeuille de l'auteur. Il est destiné à faire partie d'une collection importante dont M. l'abbé Guillon s'occupe depuis long-

temps. Son véritable début fut une Traduction de *Mélanges de littérature orientale*, 1 vol. in-12, Paris, 1788; dédié à l'immortel auteur d'*Anacharsis*, qui le dirigeait dans cette carrière. « Il publia, en 1792, dit l'auteur de l'article en question, un *Parallèle des révolutions sous le rapport des hérésies qui ont désolé l'Eglise.* » Le titre de cet ouvrage est faux, ainsi que la date; la première édition parut en 1791, et forma le 4e vol. de la *Collection ecclésiastique;* ouvrage en 12 vol. in-8°, composé entièrement par l'abbé Guillon, quoiqu'il parût sous le nom de l'abbé Barruel. Le *Parallèle des révolutions* traite non seulement des hérésies, mais encore des grands événemens politiques qu'entraînent les révolutions, et dont l'histoire offrait tant d'analogie avec les symptômes qui commençaient à se manifester en France. Du reste, le mérite de ce livre fut suffisamment prouvé par 5 éditions successives qui se suivirent avec rapidité, et qui eussent probablement été accompagnées de plusieurs autres, sans les événemens qui commencèrent au 10 août. Attaché à la personne de madame la princesse de Lamballe, en qualité d'aumônier, lecteur et bibliothécaire, il échappa, par une sorte de miracle, aux proscriptions, « et courut, dit l'auteur de la *Notice*, se cacher à Sceaux, où il passa le temps de la terreur sous un nom qui n'était pas le sien, et fit paraître successivement, en 1795 et 1798, un écrit sur l'*Indécence des inhumations*, telles qu'on les pratiquait alors, et sur le *Respect dû aux tombeaux;* puis une volumineuse collection de brefs et instructions du saint-siége, relatifs à la révolution française. » Il est vrai que l'abbé Guillon, sentant qu'il y aurait plus de témérité que de courage à braver, à Paris, les proscripteurs, se réfugia à Sceaux, où il prit le nom de *Pastel*, qui était celui de sa mère, et qu'il y publia *cette volumineuse* collection composée, tant pour le texte original que pour la traduction, de 2 vol. in-8°. Elle est accompagnée de discours, notes et dissertations qui en prouvent l'authenticité. L'auteur poursuit. « Par mesure de prudence, dit-il, l'abbé Guillon cessa de traiter les matières ecclésiastiques et se fit médecin. » Il abandonna si peu ces matières, qu'il publiait même à cette époque, et sans trop avoir égard aux *mesures de prudence*, les brefs du pape Pie VI, divers mémoires sur des matières ecclésiastiques, et ses *Recherches critiques et historiques sur les élections populaires, la pragmatique sanction et le concordat*, v. in-8°; ouvrage qui lui valut une détention de 4 mois au Temple; mais il est vrai que ne pouvant plus exercer ouvertement les fonctions de son ministère, il *se fit médecin*, parce qu'avant d'embrasser le sacerdoce, il s'était adonné avec succès à l'étude de la médecine, ainsi qu'il est prouvé par des mémoires sur les maladies nerveuses, publiés par lui ou lus dans des séances académiques. Le suicide non accompli d'un jeune philosophe fournit au docteur *Pastel* l'occasion de publier, après avoir guéri le blessé, les *Entretiens sur le suicide et sur le*

*ouvrage philosophique comparé au ouvrage religieux*, 1802. Le système de désorganisation sous lequel la France avait gémi si longtemps, ayant fait place à un nouvel ordre de choses, l'abbé Guillon recouvra sa liberté et fut nommé, par feu M. le cardinal de Belloy, chanoine honoraire et bibliothécaire de l'archevêché; puis désigné par le premier consul pour accompagner à Rome le cardinal Fesch, en qualité d'auditeur-théologien de la légation française. Après un an de séjour dans la capitale du monde chrétien, il revint à Paris se livrer au double ministère de la prédication et de l'enseignement; il professait la rhétorique au lycée Bonaparte, lorsque le grand-maître Fontanes, à la sollicitation du cardinal Maury, l'engagea d'accepter la chaire d'éloquence sacrée dans la Faculté de théologie de Paris, place à laquelle il joignit depuis celle d'aumônier du collége Louis-le-Grand. Dès l'année 1801, l'abbé de Fontenay se l'était adjoint pour travailler à la rédaction du *Journal général de littérature, des sciences et des arts*. Il n'y avait point, comme il est dit dans la notice biographique, de nouveau prospectus à faire d'un ouvrage qui était en pleine activité depuis plus de 50 ans; aussi n'en existe-t-il point: seulement dans le premier numéro de décembre 1801, l'abbé Guillon annonce ainsi cette association: « La bienveillance de M. Fontenay nous tient lieu de titres personnels; le concours de littérateurs en possession de l'estime publique, suppléra à tout ce qui nous manque. » Tout le reste de cette feuille est écrit dans le même esprit; nous ne concevons donc pas quelles sont les paroles de l'abbé Guillon que l'on a voulu traduire dans le passage suivant: « Le caractère particulier de mes ouvrages, lui fait-on dire, est un jugement sain, une discussion toujours sage et lumineuse, une critique exacte, courageuse et sans passion, toujours soutenue par une éloquence noble et variée, souvent animée par la sensibilité la plus délicate. » Ce langage, qui dans la bouche d'un critique n'eût été que l'expression de la vérité, contraste singulièrement avec la modestie évangélique de l'ecclésiastique que l'on semble avoir pris à tâche de diffamer dans tout le cours de l'article en question. Tout le reste de la notice des frères Michaud porte le même caractère de fausseté, et n'offre pas plus d'exactitude dans l'exposé des faits que dans la simple nomenclature des ouvrages publiés par l'abbé Guillon, ou que prépare cet écrivain aussi laborieux que savant. Nous allons donner ici la liste exacte des principaux: 1° *Mélanges de littérature orientale, traductions d'après l'arabe, suivis de lettres et dissertations*, Paris, 1788. 2° *Histoire universelle de l'apologue*, 2 vol. in-8° (en portefeuille). 3° *Parallèle des révolutions*, 1791, 5 éditions. 4° *Collection ecclésiastique, ou Bibliothèque raisonnée des écrits publiés pour ou contre la constitution civile du clergé*, 12 v. in-8°, 1791, 1792. 5° *Collection des brefs du pape Pie VI, avec la traduction française en regard*, 2 vol. in-8°. 6° *Promenades au Jardin des*

*Tuileries, description de ses monumens*, 1799, 3 éditions. 7° *De la nomination aux évêchés, ou Essai critique et historiques sur les élections populaires, la pragmatique sanction et le concordat*, 1 vol. in-8°, 1801. 8° *Entretiens sur le suicide; Réfutation des principes de J. J. Rousseau, Montesquieu, madame de Staël, en faveur du suicide*, Paris, 1802. 9° *Discours prononcé dans l'église de Saint-Sulpice* (et non dans celle de Notre-Dame), sur l'autorité de *l'église romaine*, 1802. 10° *La Fontaine et tous les fabulistes; examen critique, historique et littéraire des fables de La Fontaine*, 2 vol. in-8°, 1803. 11° *Trois discours prononcés dans l'église Notre-Dame, sur l'anniversaire du sacre de l'empereur Napoléon*, 1806. 12° *Éloge de M. d'Orléans de La Motte, ancien évêque d'Amiens, couronné par l'académie de cette ville*, 1809. 13° *Deux discours prononcés à l'ouverture des cours de la Faculté de théologie de Paris*, 1814 et 1815. 14° *Plusieurs autres discours prononcés dans des séances d'ouverture et de clôture, depuis* 1815. 15° *Chant funèbre de M. Baour-Lormian sur la mort de Louis XVI*, traduit en vers latins, *et exécuté dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois*, le 21 janvier 1817, 2 édit. 16° *Discours du pape Pie VI sur la mort de Louis XVI*, traduit du latin, avec notes. 17° *Nouvelle édition des Sermons du P. L'Enfant*, 8 vol. in-12, 1819. 18° *Bibiothèque choisie des Pères de l'Église, ou Cours d'éloquence sacrée*, publiée par souscription; le premier volume a paru au mois de mars 1822. La publication des volumes suivans, depuis lors interrompue par une cause indépendante de la volonté de l'auteur, va se reprendre incessamment; l'ouvrage, entièrement achevé, se composera de 22 à 25 vol. in-8°. 19° *Traduction du discours préliminaire des psaumes de Bossuet*, avec notes, 1 v. in 8° sous presse (1822). 20° L'abbé Guillon se disposait à publier une édition nouvelle de l'*Histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury*, revue par M. Emery, supérieur-général de Saint-Sulpice; ce travail, fruit de 40 années de recherches et de méditations, a péri en entier pendant la seconde invasion en 1815, dans une campagne où il était déposé. Le collaborateur des frères Michaud a cherché à ranger l'abbé Guillon dans la classe de ces hommes versatiles, que l'opinion publique a si justement flétris de la dénomination de *girouettes*, en faisant remarquer qu'il célébra la restauration avec autant d'enthousiasme, qu'il avait célébré autrefois l'élévation de Napoléon. Sans doute M. l'abbé Guillon loua dans Napoléon, l'homme que l'on considérait alors avec raison comme le sauveur de la patrie et le restaurateur de l'Église; et s'il partagea depuis l'opinion de ceux qui voyaient, dans le retour des Bourbons, le gage de la paix rendue à la France, cette conduite ne fut qu'une conséquence des mêmes principes qui l'ont toujours animé pendant tout le cours de la révolution.

GUILLOTIN (Joseph-Ignace), médecin, docteur-régent de l'ancienne Faculté de médecine, fon-

dateur et président de la société académique de médecine de Paris, membre du comité de vaccine, etc. naquit à Saintes, le 28 mai 1738, d'une famille recommandable. Ayant terminé ses humanités, il soutint avec un grand éclat, en 1762, une thèse au collége d'Aquitaine de Bordeaux, pour passer maître-ès-arts. Parvenu à ce grade, il entra dans l'ordre des jésuites, et professa pendant quelques années au collége des Irlandais à Bordeaux, alors sous la direction des PP. L'obéissance passive imposée par cette société était trop opposée à son caractère indépendant, pour qu'il restât long-temps dans l'ordre; et en effet il le quitta peu de temps avant sa dissolution. Il se rendit à Paris, où, se livrant à sa passion pour la médecine, il devint élève du célèbre A. Petit, l'un des professeurs les plus renommés de l'époque. Guillotin, pour rendre plus fructueuses à ses condisciples et à lui-même les leçons de leurs maîtres, réunit un certain nombre des élèves les plus studieux, et en forma une société où chacun rapportait les points les plus importans des leçons. Ils y étaient examinés, discutés, et une utilité réelle résultait pour tous de cet échange mutuel d'idées et d'opinions. En 1766, il remporta à la Faculté de Paris, comme le fit Bosquillon en 1770, le prix qu'un ancien docteur y avait fondé en faveur d'un étudiant peu favorisé des dons de la fortune. Au mois de décembre 1770, il fut reçu docteur. Membre avec Franklin, Bailly, Le Roy, et autres savans célèbres, de la commission nommée par Louis XVI, pour examiner le système du magnétisme animal, que le fameux Mesmer venait d'introduire en France, il l'étudia à fond, et imagina différentes épreuves qui firent juger peu favorablement une doctrine qu'il qualifia de pur charlatanisme. Il fut l'un des propagateurs de l'inoculation, et plus tard de la vaccine, dont il reconnut l'un des premiers les avantages éminens, et qu'il soutint avec autant de bonne foi et de zèle que de persévérance. Vers 1787, il forma le dessein d'aller fonder un établissement sur les bords de l'Ohio, dans l'Amérique septentrionale; mais des obstacles indépendans de sa volonté lui firent ajourner ce projet, que les approches de la révolution le forcèrent d'abandonner totalement. Guillotin était doué du jugement le plus sain et de la plus haute philosophie. L'aurore de la révolution fut à ses yeux l'époque de la régénération politique du corps social; son zèle pour le bien public l'appelait à y concourir, et ce fut dans cette vue qu'il rédigea une *Pétition des citoyens domiciliés de Paris*, dans laquelle on demandait particulièrement « que la représentation » du tiers-état fût au moins en » nombre égal à celle des deux au- » tres ordres privilégiés pris en- » semble. » Les autres idées que Guillotin émit dans ce mémoire en faveur du tiers-état, le firent mander à la barre du parlement pour y justifier les motifs de sa conduite. Le résultat de cette affaire lui fut honorable. Le peuple, lorsque Guillotin sortit du parlement, le porta en triomphe. La

pétition fut imprimée sous ce titre : *Pétition des citoyens domiciliés à Paris; Résultat du conseil-d'état du roi* (du 27 décembre 1788, qui accordait la double représentation) et *Très-humble adresse de remercîment présentée au roi par les 6 corps de la ville de Paris.* Ces 3 pièces réunies formant une brochure de 35 pages in-8°, furent les premières que l'on remarqua au commencement de la révolution. Elles fixèrent sur lui l'attention publique, et il fut appelé, en 1789, à l'assemblée des états-généraux. Ses connaissances dans la science qu'il professait, et l'estime générale dont il était honoré, le firent placer à la tête de la commission nommée pour tout ce qui tenait à l'état sanitaire de l'assemblée, dont les séances avaient lieu dans un local beaucoup trop peu vaste pour la réunion d'un si grand nombre de membres. Il prit part à la déclaration des droits de l'homme et à la constitution qui la suivit, et présida, pendant les années 1790 et 1791, la commission chargée de proposer la meilleure organisation des écoles de médecine, de chirurgie et de pharmacie. Lorsque l'assemblée nationale s'occupa des principales bases du code criminel, Guillotin proposa, le 1er décembre 1789, aux applaudissemens de toute l'assemblée, 6 articles dont l'objet tendait à prononcer que les mêmes peines seraient infligées aux coupables, sans distinction de rang ou d'état, parce que la loi doit être égale quand elle punit, comme lorsque elle protége; que le préjugé d'infamie qui rejaillissait sur toute la famille du condamné, cesserait d'exister, et que le plus grand supplice serait d'avoir la tête tranchée. Dans les mêmes vues toutes philantropiques, il proposa d'employer dorénavant, comme instrument de supplice, une machine propre à donner la mort sans douleur, et dont le modèle existait déjà en Italie, sous le nom de *mannaia,* mais qui reçut différentes modifications, d'après une consultation de M. Louis, secrétaire de l'académie de chirurgie. On peut à cet égard consulter les *Symbolic. Quæstion.* d'Achille Bocchi (1555, in-4°), où cette machine est gravée; les *Voyages du P. Labat en Italie,* et la *Gazette nationale ou Moniteur,* n° 82, page 337, année 1792. Comme dans plusieurs sciences, et particulièrement dans l'histoire naturelle, il est généralement d'usage de donner à une découverte ou à une importation le nom de son auteur, ou du savant à qui l'on en doit l'introduction, on donna spontanément à la machine que ce célèbre médecin avait proposée le nom de *Guillotine,* qui fut adopté de préférence à celui de la *petite Louison* (du nom de M. Louis, secrétaire de l'académie de chirurgie), qu'elle avait déjà reçu. A cette occasion, une prévention défavorable, aussi injuste que ridicule, et qui n'a pas été uniquement populaire, s'est attachée au nom de Guillotin, lorsque cet honorable citoyen ne méritait que des éloges : car si la médecine a su, en les modifiant, rendre utiles les poisons; un médecin, un philantrope, un ami de l'humanité, un homme dont les

mœurs étaient douces et pures, et qui jouissait de l'estime générale, pouvait, dans l'intérêt même de cette humanité, chercher à abréger les souffrances de l'homme que la loi a frappé : homme malheureux du moment qu'il a mérité son sort, mais bien plus à plaindre lorsqu'il est victime de l'erreur et des passions funestes de ses semblables. Cette prévention fatale influa sur la vie entière de Guillotin, qui se reprocha plus d'une fois le sentiment de pitié qui avait troublé son repos avant et après sa persécution; car emprisonné pendant le règne de la terreur, il faillit devenir l'une des victimes de cette horrible époque. Il ne recouvra la liberté que par suite de la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Distingué dans la carrière politique, honoré dans celle des sciences, cependant il n'a reçu du gouvernement aucune place éminente, aucune décoration, aucune distinction; peut-être aussi sa franchise et son horreur pour tout asservissement, contribuèrent-elles à cette espèce d'oubli dans lequel on laissa ses talens et son zèle. La vie de Guillotin, délaissé des honneurs et de la fortune, s'est écoulée au sein de l'amitié. Il mourut le 26 mai 1814, âgé de 76 ans. Le surlendemain, jour de ses obsèques, son ancien et honorable ami, M. Bourru, dernier doyen de l'ancienne Faculté de médecine, a prononcé sur sa tombe un discours où il a exprimé, en son nom et au nom de ses collègues, les sentimens d'une tendre et pieuse amitié.

GUIMBAUT-DE-SAINT-MESME (N.), était, à l'époque de la révolution, négociant à Nantes; il fut élu, en 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée de cette ville aux états-généraux, et versa une somme de 50,000 fr., sans intérêt, dans l'emprunt de 1789. Dans l'assemblée dont il était membre, il prit plusieurs fois la parole sur des objets d'utilité générale, soit en défendant l'importation exclusive des grains de la métropole dans les colonies, soit en proposant, en 1791, de soumettre les aspirans de la marine à l'examen, et à douze mois de navigation. Il disparut de la scène politique depuis cette assemblée jusqu'en 1799, où il devint administrateur du département de la Seine. Il quitta cette fonction au 18 brumaire pour remplir celle de préfet des Basses-Pyrénées; il en fut encore rappelé en 1801, et alla occuper à Porto la place de commissaire des relations commerciales. Les Anglais le trouvèrent exerçant les mêmes fonctions, lorsqu'ils s'emparèrent du Portugal, à la suite de la guerre d'Espagne, et l'obligèrent de revenir en France. Il mourut à Paris dans les premiers jours de janvier 1814.

GUIMBERTEAU (J.), fut, dans le commencement de la révolution, juge au tribunal d'Angoulême, chef-lieu du département de la Charente; il devint ensuite membre de l'assemblée législative, puis de la convention, où il vota la mort du roi sans sursis. Chargé de différentes missions, il fut envoyé, en 1793, d'abord à Orléans, où il se trouva avec Léonard Bourdon, et de là à Blois,

à Tours, et dans presque toutes les villes de ces départemens, où il fit des changemens plus ou moins considérables; il renouvela à Blois la municipalité, et leva sur les maisons riches une taxe extraordinaire. Pendant son séjour à Tours, il destitua les membres des différentes autorités constituées, et même ceux du comité de surveillance, quoiqu'ils fussent connus par leur dévouement à la cause de la révolution. Cette dernière mesure fournit à Barrère le motif d'une accusation, à la suite de laquelle Guimberteau fut rappelé et remplacé par Francastel. Quoiqu'on eût prétendu qu'il s'était laissé influencer par les royalistes à Tours, il fut nommé, le 22 octobre, secrétaire de la convention. Il passa ensuite au conseil des cinq-cents, où il resta jusqu'en 1799, et en 1800, il devint juge au tribunal d'Angoulême. Compris dans la loi rendue contre les *votans*, il est sorti de France au commencement de 1816.

GUINARD, d'abord administrateur du département de la Lys, fut nommé par ce même département, en 1799, membre du conseil des cinq-cents. Au mois de décembre de la même année, il fut élu tribun. Secrétaire du tribunat en 1802, il cessa ses fonctions législatives en 1804, et obtint la place de directeur des droits-réunis dans le département du Nord; il est maintenant directeur des contributions indirectes à Strasbourg.

GUINEAU-DUPRÉ (J.), fut, en 1795, député par le département de la Haute-Vienne au conseil des cinq-cents. Chargé de faire un rapport sur les peines auxquelles pourraient être soumis les sourds et muets qui se rendraient coupables de quelques délits, il occupa l'assemblée à ce sujet pendant 3 séances. Il fut nommé, le 21 décembre 1796, secrétaire; il sortit du conseil en 1799. Élu la même année à celui des cinq-cents, il cessa d'en faire partie après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et devint juge au tribunal criminel de la Haute-Vienne. Il siégea comme député de ce département à la chambre des représentans, pendant les *cent jours* en 1815.

GUIOT (Joseph-André), naquit à Rouen, le 21 janvier 1759. Après avoir été vicaire dans l'une des paroisses de cette ville, membre et secrétaire de l'académie de l'immaculée conception, il entra à Paris chez les chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Victor, et y fut nommé bibliothécaire. Il obtint, en 1785, le prieuré de Saint-Guenault, à Corbeil, et posséda ce bénéfice jusqu'à l'époque où les biens du clergé furent déclarés nationaux. Après le rétablissement de l'exercice du culte catholique, il fut nommé curé au Bourg-la-Reine, où il mourut le 21 septembre 1807. Il a publié : 1° un ouvrage intitulé *Nouveau supplément à la France littéraire*, petit in-8°, 1784; 2° *Notice périodique de l'histoire moderne et ancienne de la ville et district de Corbeil*, faisant suite à l'almanach, in-18, 1772; 3° *Mélanges historiques, oratoires et poétiques, relatifs à quelques événemens de la fin de l'an VII et de l'an IX*, in-18, 1801.

GUIOT DE SAINT-FLORENT,

était avocat à Semur, quand le bailliage d'Auxois le choisit pour député du tiers-état aux états-généraux. Il fut ensuite nommé, par le département de la Côte-d'Or, membre de la convention, et vota la mort du roi. En 1795, il s'opposa de tout son pouvoir à la rentrée des émigrés, et peu de temps après, il fut envoyé en mission dans le département du Pas-de-Calais, où il se conduisit avec beaucoup de modération. Il fit partie de la commission chargée de présenter la rédaction des lois sur la formation des conseils et sur la nomination des députés. Il participa aussi au décret du 3 brumaire, par lequel les parens des émigrés, et les signataires des pétitions contre-révolutionnaires, furent exclus de toutes les places publiques. Nommé au conseil des anciens, il cessa d'en faire partie au mois de mai 1797; mais à cette époque, le gouvernement le désigna pour son envoyé dans le pays des Grisons; plus tard, M. Guiot fut nommé ministre plénipotentiaire à La Haye. Appelé depuis au conseil des cinq-cents, et au corps législatif, il ne siégea point dans ces deux assemblées, et renonçant aux fonctions législatives, il rentra dans la vie privée. Il était, en 1806, secrétaire du président du conseil des prises. Il a dû quitter la France comme *votant*.

GUIRAUD (Pierre-Ignace), ancien magistrat, né à Villeneuve-les-Avignon, département du Gard, occupait, avant la révolution, l'emploi de contrôleur-général des domaines. Ses opinions modérées le firent nommer successivement électeur, administrateur, président de canton, commissaire du gouvernement, et maire pendant les *cent jours*. Dès le mois de germinal an 6, il reçut des témoignages flatteurs de l'estime de ses concitoyens. L'assemblée primaire de cette époque déclara : « qu'il avait bien mérité » de la commune, pour avoir é» teint les réactions de tous les par» tis, toutes les fois qu'il avait été » appelé à des fonctions publi» ques. » Il apporta ce même caractère dans l'exercice de ses dernières fonctions municipales, et désarma les partis prêts à s'entr'égorger. Son zèle vertueux fut mal récompensé, lors des fusillades d'Uzès; il fut proscrit le 4 août 1815. Après 4 mois de détention, il fut honorablement acquitté par le tribunal d'Uzès. Ce jugement est d'autant plus remarquable, qu'il ne fallait pas être sans courage pour absoudre celui dont un parti furieux avait résolu la perte.

GUIRAUDET (Charles-Philippe-Toussaint), naquit à Alais, en 1754. Il manifesta dès sa jeunesse beaucoup de goût pour les sciences, les lettres et la poésie. Nommé gouverneur du prince de Rohan, il l'accompagna dans ses voyages; et, de retour à Paris, il devint lecteur de *Madame*. Il adopta avec enthousiasme les principes de la révolution; et, en 1790, ayant été envoyé à l'assemblée constituante, par la ville d'Alais, comme député extraordinaire, il eut des relations fréquentes avec Mirabeau, dont il devint l'ami. Il en eut aussi avec Condorcet, La Rochefoucauld, M. J. Chénier, etc., etc. Il fut

d'abord secrétaire en chef de la mairie de Paris, devint ensuite secrétaire-général au ministère de la marine, occupa la même place au ministère des relations extérieures; et, après le 18 brumaire, il fut nommé préfet du département de la Côte-d'Or. Guiraudet était membre des académies de Cassel et de Dijon. On a de lui plusieurs ouvrages, tant en vers qu'en prose, dont voici les principaux : 1° *Contes en vers, suivis d'une épître sur les bergeries*, 1780, Amsterdam; 2° *Erreur des économistes sur l'impôt*, in-8°, 1790; 3° *Explication de quelques mots importans de notre langue politique, pour servir à la théorie de nos lois, et d'abord de la loi; Discours prononcé dans l'assemblée des amis de la constitution*, in-8°, 1792; 4° *Influence de la tyrannie sur la morale publique*, in-8°, 1796; 5° *De la famille, considérée comme élément des sociétés*, in-18, 1797; 6° *Mémoire sur les forges du département de la Côte-d'Or*, in-8°, 1802. Guiraudet mourut à Dijon, au commencement de février 1804.

GUITARD (N.), avocat du roi à Aurillac, après avoir exercé l'honorable profession de négociant, remplit diverses fonctions judiciaires. Il obtint, pendant les *cent jours*, la décoration de la légion-d'honneur, et fut nommé membre de la chambre des représentans, où il justifia la confiance de ses compatriotes. Choisi par le gouvernement pour présider le collége électoral du Cantal, il fut élu député, en 1815. Il siégea d'abord au centre, à côté de M. Ganilh, son ami; mais dès qu'il s'aperçut que les principes du centre devenaient chaque jour plus opposés aux siens, il prit sa place parmi les Manuel, les d'Argenson, les Benjamin Constant, etc. Il s'est prononcé contre toutes les lois d'exception, et contre la nouvelle loi électorale, dont l'adoption lui paraissait une atteinte portée à toutes les libertés françaises. Dans la discussion qui eut lieu à ce sujet, le 19 mai, il détruisit, dans un discours plein de verve et semé des plus fines épigrammes, les argumens du côté droit et des ministres. Il démontra que la France paisible ne formait qu'un seul vœu, celui de voir établir les institutions depuis si long-temps promises par la charte. Tout en s'occupant de l'intérêt général, M. Guitard ne négligea pas celui du département qui l'avait élu : cet honorable député occupe une place au premier rang des orateurs libéraux.

GUITER (Joseph-Antoine-Sébastien), conventionnel, membre du conseil des cinq-cents, du corps-législatif et de la chambre des représentans, naquit à Torcilles, près de Perpignan, le 23 février 1761. Il fut, dans ce pays de *droit écrit*, le septième enfant vivant d'une famille dont la fortune n'était pas considérable. Envoyé à Perpignan, à l'âge de 10 ans, il fit ses humanités au collége royal, d'où il passa à l'université, pour suivre les études analogues à la profession qu'il devait embrasser. Il était, comme cadet, destiné à l'état ecclésiastique, et il y entrait à peine, que la révolution vint changer ses destinées et s'emparer de lui : c'était

une carrière toute nouvelle. Il l'embrassa avec une âme passionnée pour la liberté, avec le zèle naturel à son âge, et avec les principes qu'il tenait de son éducation. Nommé deux fois maire de Perpignan, il sut conserver la confiance générale, dans un temps où les passions en effervescence rendaient l'exercice des fonctions publiques très-difficiles, et environnaient les magistrats de périls. La santé de M. Guiter s'était affaiblie des fatigues de son administration; et, lorsqu'au mois de novembre 1792, il se rendit à la convention nationale, où l'avait appelé la presque unanimité des suffrages des électeurs, il tomba malade et fut obligé de s'arrêter dans sa route. Ce fut vers le milieu d'octobre seulement qu'il arriva à Paris, où tout était alors, au sein de la convention et au dehors, dans une extrême agitation. M. Guiter avait correspondu avec Pétion, et ce fut le premier avec qui il s'entretint sur l'objet de toutes les conversations de cette époque, *l'inviolabilité du roi*. « Votre in» violabilité, lui dit Pétion, n'est » qu'un mot; et vous avez la fai» blesse de vous y arrêter! » « J'au» rais désiré, lui répondit M. Gui» ter, trouver en vous le courage » de la défendre, » et ils se séparèrent. M. Guiter apprit par cette discussion que sa nouvelle position était encore plus difficile que la première, et il eut bientôt à lutter, avec la minorité de la convention, contre les violences d'une faction qui avait résolu de sacrifier à sa vengeance, ou plutôt à ses projets, tous les principes de la constitution sur l'inviolabilité de la personne du roi. M. Guiter prononça un discours sagement raisonné, sur la question de savoir si Louis XVI pouvait être mis en jugement, et dans lequel il soutenait l'inviolabilité légale du monarque constitutionnel; mais lorsque la convention eut déclaré que Louis XVI serait jugé par elle, il parla alors sur les mesures à prendre dans l'intérêt de la république, en jugeant le roi, et il proposa le bannissement à perpétuité. Ces deux discours, où l'auteur a uni la force à la prudence, et l'humanité au patriotisme, lui seront toujours honorables. Il ne cessa depuis, jusqu'au 31 mai, de réclamer, avec la saine partie de la convention, l'établissement de l'ordre public; et lorsque les 22 députés dénoncés par la commune de Paris eurent été frappés d'arrestation, le 22 juin, il déclara qu'il ne prenait aucune part à cet acte de proscription, et dès le 5 juin, il publia un compte à ses commettans, des journées du 31 mai et du 2 juin, dans lequel respirent une vertueuse indignation et une courageuse vérité. Bientôt décrété lui-même d'arrestation, et incarcéré avec ses 72 collègues, il ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Il se livra, durant sa détention, à l'étude des sciences, qui depuis a fait l'occupation de ses loisirs, et sa consolation dans les malheurs publics. Il vit aujourd'hui retiré des affaires, satisfait des souvenirs de sa conduite publique, et heureux de l'estime de ses amis.

GUIZOT (François), né à Nîmes en 1787, étudia d'abord à

Genève, avec le plus grand succès, la philosophie et la littérature allemande, et vint ensuite à Paris, où il s'adonna tout entier à la culture des lettres. Il contribua à la rédaction de plusieurs journaux, tels que le *Publiciste*, la *Gazette*, les *Archives littéraires*, et le *Mercure de France*. En 1809, il fit paraître un *Nouveau dictionnaire des synonymes de la langue française*, gros in-12. Peu après il publia les *Annales de l'éducation*, 1811-1815, 36 cahiers in-8°; son tableau de l'*Etat des beaux-arts en France, et du salon de* 1810 (Paris, 1811), et la *Vie des poètes français du siècle de Louis XIV*, livraisons 1, 2, 3, 4) 1813-1814), in-8°. Il ne s'était occupé que de littérature jusqu'en 1816; mais le retour des Bourbons l'appela dans la carrière administrative, où il obtint un avancement rapide. Élevé, par la protection de l'abbé de Montesquiou, à l'emploi de secrétaire-général du ministère de l'intérieur, il exerça une grande influence sur ce ministre, et provoqua les nombreuses réformes qui signalèrent l'administration de son patron; en cela il se montra peu sage, et donnait un exemple dont un jour on devait lui faire une triste application. En 1815, par suite du retour de Napoléon, il accompagna Louis XVIII à Gand, et fut chargé, à son retour dans le ministère de la justice, des fonctions qu'il avait remplies auparavant au ministère de l'intérieur. Peu après il fut nommé maître des requêtes en service extraordinaire, et quitta le ministère de la justice en mai 1816, pour passer au comité du contentieux, comme maître des requêtes en service ordinaire. Il devint enfin, en 1817, lors de la nouvelle organisation, membre du même comité avec le titre de conseiller-d'état. Soit qu'éclairé par l'expérience il soit revenu à des opinions plus saines, soit qu'il ait été dépassé par les hommes au niveau desquels il s'était mis, M. Guizot fut enveloppé dans la disgrâce où la retraite de M. Decases entraîna le parti dit des *doctrinaires*, si une demi-douzaine d'hommes peuvent prendre le nom de parti. M. Guizot soutint ce revers avec dignité, et chercha dans les produits de sa plume des ressources contre la mauvaise fortune. Plus utile comme écrivain que comme administrateur, il a publié plusieurs ouvrages d'un véritable intérêt pour la société, tels que : 1° *Quelques idées sur la liberté de la presse*, 1814, in-8°; 2° *Du gouvernement représentatif, et de l'état actuel de la France*, 1816, in-8°; 3° *Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France*, 1816, in-8°; 4° *De la peine de mort en matière politique*, in-8°, 1822. M. Guizot a été censeur royal jusqu'à la suppression de cette place, et professeur d'histoire à l'école Normale, qui vient d'être supprimée (1822). M. Guizot a publié aussi, de moitié avec un anonyme, une traduction de Shakespeare, où il décrie un peu trop peut-être la traduction de Le Tourneur, à laquelle il a quelques obligations. Son épouse, M^me^ Guizot (Pauline de

Meulan), s'est livrée aussi avec quelques succès à l'étude des belles-lettres. On lui doit *la chapelle d'Ayton*, roman en 5 volumes, et *les Contradictions*, autre roman, et quelques ouvrages composés pour l'enfance et l'adolescence; tels qu'un recueil de contes, intitulé *les Enfans*, et le roman intitulé *l'Ecolier*, qui a remporté, à l'académie française, le prix d'*utilité*. On n'aurait que des éloges à donner à Mme Guizot si, renfermée dans ces travaux estimables, elle ne s'était pas compromise en écrivant dans les journaux et en luttant contre l'abbé Salgues. Elle a long-temps rédigé les articles *spectacles* dans le *Publiciste*, où elle signait P***; de plus, elle a fourni de nombreux articles à d'autres ouvrages périodiques.

GUMERY (M.), né en Savoie, se montra l'un des partisans de la réunion de ce pays à la France. En 1793, il fut nommé à la convention nationale par le département du Mont-Blanc, et n'entra qu'après le jugement de Louis XVI, dans cette assemblée où il ne se fit point remarquer. Il passa au conseil des anciens en 1795, et en sortit en 1797. M. Gumery ne tarda point à être réélu à ce même conseil; mais la révolution du 18 brumaire l'en ayant fait sortir, il ne se trouva pas compris dans la formation du nouveau corps-législatif. Il a, depuis cette époque, disparu entièrement de la scène politique.

GUNNING, dame anglaise, auteur de romans. Ce genre de littérature devrait être exclusivement réservé aux femmes, lorsque la culture des lettres est pour elles un amusement et non une occupation mercantile. Leur imagination agréable et féconde, leur esprit flexible et délicat, le charme indicible qui s'attache à tout ce qui émane d'elles, les rendront toujours bien plus capables que nous-mêmes de peindre ces situations vives et pathétiques, ces tableaux mobiles et variés, qui séduisent le cœur et captivent l'esprit. Mais, si nous sommes si favorablement prévenus en faveur des romancières, qui savent allier l'esprit à l'imagination, l'observation des usages et des convenances de la société avec la connaissance du cœur humain, nous exigeons qu'elles n'oublient jamais la délicatesse propre à leur sexe, et que leur pinceau, comme leur imagination, soit toujours chaste et pur. Les Français citeront toujours avec orgueil, parmi les dames qui ont observé toutes ces nuances, Mme Cottin (*voy.* ce nom). Malheureusement on ne peut adresser le même éloge à Mme Gunning. Ses ouvrages, spirituels, agréables, sont un peu libres pour sortir de la main d'une femme. Néanmoins, nous citerons comme plus remarquables : *l'Abbaye de Barford; la Chaumière; le Tableau de famille; le comte de Pologne; l'Amour à la première vue; les Mémoires de Marie*, etc.

GUSMAN (A. M.), né à Grenade en 1752, se fit naturaliser Français en 1781, et se montra l'un des plus fougueux partisans de la révolution, non qu'il en adoptât les principes, mais parce qu'il prévit qu'elle allait ouvrir

un vaste champ à l'intrigue. Après avoir servi quelque temps comme militaire, il était à Paris, en 1793, sans ressources, mais déjà lié avec Hébert, Desfieux et toute la faction de la Commune. Devenu membre du comité révolutionnaire central qui conspirait ouvertement, à l'Evêché, contre la représentation nationale, il employa tous ses moyens à servir les détestables manœuvres de cette association qui apprêtait les crimes du 31 mai, et contre laquelle toutes les mesures de la commission des douze furent impuissantes. Quand le comité de salut public eut résolu de détruire cette ligue de tout ce qu'il y avait de plus méprisable, Gusman fut arrêté avec ses complices, traduit devant le tribunal révolutionnaire, et condamné à mort le 16 germinal an 2. Il était surnommé *don Tocsinos*, par allusion au tocsin qu'il avait fait sonner le 31 mai au soir pour hâter la destruction des généreux députés de la Gironde.

GUSTAVE III, roi de Suède, naquit à Stockholm le 24 janvier 1746. Son père, Adolphe-Frédéric, prince de la maison de Holstein, était évêque de Lubeck lorsqu'il fut appelé au trône par le choix des états du royaume; sa mère, Louise Ulrique, était sœur du roi de Prusse, Frédéric II, auquel les peuples de l'Allemagne décernèrent, de son vivant, le nom de *grand*. Le jeune prince eut pour instituteurs des hommes distingués, entre autres Olaus Dalin, célèbre dans le Nord comme historien et poète. Le comte de Tessin, premier gouverneur de Gustave, avait occupé long-temps la place d'ambassadeur en France. Homme d'état médiocre, mais écrivain élégant et fleuri, il inspira de bonne heure à son élève le goût de la littérature française, et c'est à ce genre d'étude que le prince s'appliqua avec le plus d'assiduité. Gustave entretint depuis des relations avec Voltaire, et des correspondances avec plusieurs philosophes et hommes de lettres français. Il s'exprimait avec grâce et facilité dans leur langue, quoiqu'il l'écrivît incorrectement. Dès l'âge de 10 ans, Gustave fut témoin d'une de ces commotions politiques qui ont si souvent agité la Suède. Il devait même être en quelque sorte acteur de la révolution qu'on y préparait alors, et la tragique issue de cette entreprise fit la plus vive impression sur l'esprit du jeune prince. Sa mère, princesse de Prusse, élevée par le roi le plus despote de l'Europe, avait des talens, des vertus et un courage au-dessus de son sexe; il lui fut facile de prendre un grand empire sur l'esprit de son époux. La Suède jouissait à cette époque d'une constitution représentative, établie en 1720 : et cette loi fondamentale assurait les droits et la liberté des citoyens. Quatre ordres représentaient le peuple suédois aux diètes nationales, la noblesse, le clergé, les bourgeois des villes et les habitans des campagnes. C'était le seul pays où les cultivateurs, ainsi représentés, participaient à la législation; et les paysans, formant un ordre dans l'état, exerçaient aux diètes une influence égale en tout à celle de

la noblesse, ou de chacun des trois autres ordres. Dans l'intervalle des assemblées nationales, un sénat présidé par le roi, mais dont les membres étaient élus par les représentans de la nation, se trouvait investi d'une grande autorité; on exigeait, il est vrai, un compte rigoureux de ses actes dès que les états-généraux étaient réunis, et les sénateurs dont les votes ou la conduite encouraient le blâme de leurs concitoyens étaient aussitôt exclus de leur corps et privés de toutes fonctions publiques. Cette constitution, justement appréciée par Mably, et vantée par plusieurs autres publicistes célèbres, resserrait toutefois l'autorité royale en d'étroites bornes. La reine, Louise Ulrique, née dans un pays qui se gouvernait d'après des principes bien différens, conçut, dès son arrivée en Suède, le projet de tout changer, d'étendre la prérogative royale, et de se saisir, s'il était possible, du pouvoir illimité de Charles-XI et de Charles-XII. Cette princesse cachant mal l'inquiétude qui la dévorait, les états de Suède, de leur côté, loin de relâcher les liens dont la cour se plaignait, ne s'occupèrent à chaque diète qu'à les resserrer davantage. La modération dans l'exercice d'un grand pouvoir est une vertu rare, et peut-être les états de Suède abusèrent-ils quelquefois de leur autorité pour humilier la reine. Par l'infidélité d'une dame d'honneur, on apprit que cette princesse avait mis ses diamans et ceux de la couronne en gage à Hambourg. Les états craignant que l'argent qui en provenait ne fût employé en moyens de corruption, exigèrent la reproduction de ces diamans. La reine les fit dégager en déclarant hautement qu'elle ne s'en servirait plus jamais, mais elle jura en secret de se venger. Le comte de Brahe, un des premiers seigneurs du royaume, se trouvait alors à la tête du parti qui avait le dessous à la diète. Il se rapprocha de la cour; ses nombreux amis devaient se réunir à un jour fixé, prendre les armes, s'emparer de Stockholm et de quelques autres places, terrasser le parti dominant, et faire enfin au roi une part d'autorité plus étendue; mais le projet de Brahe fut découvert. Le comte de Fersen, alors maréchal de la diète, l'en avertit généreusement. « Vos projets sont tous connus, lui dit-il; » vous n'avez qu'un instant, fuyez » ou vous êtes perdu! » Brahe répondit : « J'ai depuis long-temps » appris qu'il ne fallait jamais se » rendre au désir de son ennemi, » je reste. » Dès le lendemain il fut arrêté avec les principaux chefs de la conspiration. La reine tenta, mais en vain, de faire agir le roi; elle voulait qu'il se mît à la tête de ses gardes avec son fils Gustave, et qu'il marchât au secours de Brahe. La journée n'était point encore perdue; mais le roi, poussé jusqu'au bas de l'escalier du château, y déclara qu'il ne pouvait faire un pas de plus, qu'une sueur froide le glaçait et lui ôtait l'usage de ses membres. La reine voulut alors prendre son fils entre ses bras, marcher à la tête des gardes et se montrer au peuple. On lui représenta que, sachant mal la langue du pays, el-

le ne pourrait se faire entendre ni des soldats ni des citoyens, et que cette démarche hasardeuse, tout en prouvant la connivence de la cour, déconsidérerait entièrement le roi. Brahe, Horn, Puke et jusqu'à un coureur de la cour, payèrent de leur tête leur audacieuse entreprise. L'inviolabilité du roi et de la reine fut à la vérité respectée, mais leurs amis éprouvèrent les rigueurs du parti vainqueur et perdirent toute influence. Cependant, dès l'année 1768, le projet d'étendre la prérogative royale fut repris avec une nouvelle ardeur. Le prince royal qui, alors âgé de 18 ans, avait fait son entrée au sénat, joua un premier rôle dans l'exécution du nouveau plan. On renonça cette fois aux moyens violens qui avaient si mal réussi, et l'on persuada à la reine que par une grande profusion d'argent et la convocation inopinée d'une nouvelle diète, on pourrait se rendre maître des élections, former un parti favorable à la cour, obtenir quelques changemens à la constitution, et l'expulsion des membres du sénat qui avaient encouru sa disgrâce. Mais le sénat s'opposa à cette convocation extraordinaire des états. Il fut résolu alors que le roi abdiquerait, et entraverait par cet acte imprévu la marche du gouvernement. Adolphe-Frédéric ne se prêta qu'à contre-cœur à cette démarche; il craignait qu'on ne le prît au mot. Entré au sénat, tenant en main le papier contenant son abdication, il était déjà prêt à se rendre aux pressantes sollicitations d'un des sénateurs qui le conjurait de ne point exposer ainsi sa couronne, quand on vit le prince royal se glisser derrière son père, et le tirer fortement par l'habit. Le roi remit à la hâte son écrit; et Gustave, de peur d'une nouvelle irrésolution, se rendit de suite à la cour de justice de Stockholm, et dans tous les colléges de l'administration, pour y annoncer l'abdication du roi, et ce qu'il appelait *l'interrègne*. Le sénat se vit alors forcé de convoquer une diète extraordinaire, qui se tint d'abord, selon le désir de la cour, à Norrkoeping, mais dont les députés transportèrent bientôt le siége à Stockholm. Les premières délibérations parurent favorables aux vues de la reine; les sénateurs qui lui avaient déplu furent renvoyés : mais le triomphe de la cour se borna à ce seul succès. La proposition d'une révision de la constitution fut rejetée à une immense majorité des quatre ordres. Il ne fut nullement question de l'abdication du roi, et ce prince reprit de nouveau les rênes de l'état. Gustave obtint, pendant cette diète, la permission de visiter les différentes cours de l'Europe, et les fonds nécessaires pour son voyage. Il se rendit d'abord en Prusse, et de là en France, où il fut accueilli avec la plus haute distinction. Mais au milieu des fêtes qu'on s'empressait de donner au jeune héritier du trône de Suède, un courrier apporta la nouvelle de la mort du roi son père, emporté en peu d'heures par un déchirement d'entrailles. On ne manqua pas depuis d'assigner une cause violente à cette mort subite; mais les odieuses assertions

qu'on s'est permises sont restées sans preuves. Cet événement changea en négociations directes les ouvertures déjà faites par le prince royal au ministère français. Louis XV s'intéressait personnellement au jeune roi, et ses ministres voyant que le cabinet de Versailles pouvait acquérir dans le Nord un allié entièrement dévoué, s'empressèrent d'accorder à Gustave tout ce qu'il demandait. D'anciens subsides, dus depuis long-temps, furent alors acquittés, et des sommes considérables remises entre ses mains. D'autres secours furent promis pour appuyer la révolution dont on arrêta le plan à Versailles même. Pour avoir un allié utile, il fallait que le roi de Suède fût investi d'une plus grande autorité, et qu'il ne se trouvât plus gêné dans ses liaisons politiques par les états du royaume, ni par le sénat. M. de Vergennes, ambassadeur de France à Stockholm, eut ordre de seconder tous les projets du nouveau souverain. Gustave crut cependant devoir les cacher encore avec le plus grand soin; et pour s'assurer la popularité qui lui était nécessaire, il protesta solennellement de son attachement à la constitution qu'il comptait bientôt détruire. Il fit imprimer à Paris même la déclaration suivante : « Désigné par la providence divi- » ne, d'après l'ordre de succession » qu'ont établi les états du royau- » me, à l'héritage de la Suède, je » croirais ne point répondre aux » sentimens de bienveillance que » m'ont toujours témoignés les é- » tats, si dès l'instant de mon ac- » cession à une couronne que je » tiens de la main de Dieu, d'après » le susdit ordre de succession, je » ne leur donnais les plus formelles, » les plus certaines et les plus irré- » vocables assurances de ma volon- » té à défendre, au prix de tout mon » sang, leur liberté, leurs droits et » leur religion. Éloigné de tout ce » quipeut porter le nom decontrain- » te, je déclare sur ma foi royale, par » cet acte formel et sur la foi du » serment, que non-seulement j'ai » la pleine intention de gouverner » mon royaume d'après la loi écri- » te de Suède, et la constitution » déjà jurée par moi, de 1720; » mais encore, que je regarderai » comme ennemis déclarés de moi » et du royaume, et comme les » traîtres les plus odieux, celui ou » ceux qui, soit secrètement, soit » publiquement, ou sous quelque » prétexte que ce puisse être, cher- » cheraient à introduire le despo- » tisme ou la souveraineté abso- » lue. (Suit la formule de serment.) » Paris, 15 mars 1771, signé *Gus- » tave.* » Le roi, à son retour à Stockholm, trouva les états réunis. Il leur tint du haut de son trône un discours étudié, les exhorta à l'union, et leur répéta qu'il n'aspirait à d'autre gloire qu'à celle *d'être le premier citoyen d'un peuple libre.* Mais l'union qu'il ne cessait de recommander aux membres de la diète, n'aurait nullement convenu à ses projets; et il sut, avec une grande habileté, animer les uns contre les autres les divers partis qui existaient alors, et semer des divisions dont il tira grand avantage. Une disette affreuse désolait plusieurs provinces du royaume; on sut adroitement empêcher les distributions

de blé que les états avaient fait venir de l'étranger; on ne parvint point cependant à soulever ces provinces. Le roi avait réuni autour de lui 150 jeunes officiers choisis dans les divers corps de l'armée, sous prétexte d'essayer de nouvelles manœuvres militaires. Un capitaine, peu connu jusqu'alors, nommé Hellichius, et depuis anobli sous le nom de Gustavskioeld (bouclier de Gustave), avait été chargé de commencer les opérations révolutionnaires dans la forteresse de Christianstadt. Il réussit en effet à soulever la garnison, fit fermer les portes de la ville, et publia un manifeste contre les états. Un officier gagné, mais qui se disait échappé à grande peine de la ville, vint apporter cette nouvelle alarmante aux états réunis à Stockholm. Le roi demanda à marcher contre les rebelles, et à faire agir ses frères à la tête de quelques régimens. Ces princes avaient déjà été envoyés par le roi, sous divers prétextes, dans l'intérieur du royaume. Les états se défiant des offres royales, donnèrent le commandement à un vieux général expérimenté. Ils mandèrent en outre plusieurs régimens qui devaient se rendre à Stockholm à marches forcées, et il fut même agité, dans le conseil secret, s'il ne fallait pas s'assurer de la personne du roi; mais Gustave détourna ce coup en se rendant au sénat, où il joua parfaitement la surprise sur les nouvelles apportées du Midi, embrassa tendrement le général Rudbeck chargé d'étouffer la révolte, l'appela son meilleur ami, et renouvela ses offres de service avec tant de chaleur, qu'on crut devoir se borner à la résolution d'engager le roi à ne point sortir de la ville et à expédier sur-le-champ des courriers à ses frères pour leur donner l'ordre d'y revenir. La bourgeoisie de Stockholm prit les armes: pendant plusieurs nuits, le roi suivit constamment les patrouilles de la cavalerie bourgeoise, et montra tant de zèle pour le maintien de la tranquillité publique qu'il gagna tous les cœurs. Depuis la mort de Charles XII, les Suédois avaient cherché des rois en Allemagne, et ne s'en étaient pas bien trouvés. Aucun prince n'était né en Suède, aucun ne parlait la langue du pays comme Gustave, qui jeune, aimable, éloquent, devint bientôt l'idole du peuple. Cependant il hésitait encore à se déclarer; mais dans la nuit du 18 au 19 août, le comte de Lascy, ministre d'Espagne, et le comte de Vergennes, ambassadeur de France, vinrent avertir le roi qu'il n'avait plus un moment à perdre. En effet, les troupes mandées par les états n'étaient plus qu'à une journée de marche; les manœuvres des princes dans les provinces, et du roi dans la capitale, commençaient à être dévoilées. Enfin dans la matinée du 19 août, Gustave monta à cheval, entouré des 150 officiers gagnés et de ses autres partisans; parcourut les rues de Stockholm; se rendit au corps-de-garde des officiers réunis pour la parade, en fit fermer les portes et les barangua. « Sa vie, disait-il, » courait les plus grands dangers; » il venait la leur confier. Les dis- » sensions déchiraient la patrie, il

» ne voulait qu'y mettre un terme, » et anéantir l'influence des étran- » gers, rendre enfin à la Suède la » splendeur des temps de Gustave- » Adolphe; s'engageant par les ser- » mens les plus solennels à ne ja- » mais viser au despotisme, et à » gouverner constamment selon » les lois. Je suis forcé, dit-il en » terminant, de défendre ma vie, » ma liberté et celle de cet empire » contre les attaques de l'aristo- » cratie. Voulez-vous m'être fidè- » les comme vos ancêtres l'ont » été à Gustave-Wasa et à Gusta- » ve-Adolphe? je vais tout risquer » pour le salut de l'état. » Un morne et profond silence régna pendant quelque temps. Le roi en pâlit. Enfin un jeune lieutenant des gardes, le baron de Liewen, s'écria : « Je suis prêt à donner tout mon sang pour mon roi, et qui de nous n'en ferait de même! » Un *vivat* presque général se fit alors entendre, et Gustave dicta lui-même aussitôt un serment de fidélité que tous les assistans prêtèrent, à l'exception du capitaine Frédéric Cederstroem. « J'ai prê- » té serment aux états, dit cet offi- » cier, et tel je fus hier, tel je suis » aujourd'hui. Si je me jouais de » mon premier serment, quelle » confiance pourriez-vous avoir » en celui que vous me demandez? » Voici mon épée. » Le roi donna d'abord l'ordre d'arrêter Cederstroem, puis changeant d'avis, il lui rendit son épée, en lui disant : « J'ai toute confiance en vous, » j'exige seulement que vous m'ac- » compagniez aujourd'hui. » « Non, » répondit l'officier, ne comptez pas » sur moi. » Le roi harangua ensuite les sous-officiers et soldats avec le même succès, et fit aussitôt entourer le lieu des séances du sénat, de piquets de grenadiers des gardes qui croisèrent les baïonnettes devant toutes les issues : aucun sénateur ne put sortir. Le roi remonta alors à cheval avec une suite qui grossissait à chaque instant, et parcourut en triomphateur les rues de Stockholm, haranguant le peuple sur les places publiques, protestant de sa haine pour le despotisme, et terminant ses discours par la même phrase rassurante, qu'il ne voulait être que le premier citoyen d'un peuple libre. Tous les postes militaires lui prêtèrent serment de fidélité. Un ordre conçu dans les termes ordinaires fut porté, par un officier affidé, aux régimens que les états avaient fait marcher sur Stockholm. Comme on avait fait fermer les portes de la ville, la nouvelle de la révolution ne leur était point parvenue, et ces troupes se dispersèrent sans résistance; mais le roi fit entrer dans la ville un corps de troupes finnoises que lui amenait le général Sprengporten et qui avaient été gagnées par ses largesses. Ces troupes entourèrent le palais du roi. Un détachement du régiment des gardes fut placé avec les canons devant la maison où se rassemblait la noblesse: l'artillerie entoura la salle des états, et une batterie de canons chargés fut établie devant la porte d'entrée. Les représentans qui eurent ordre de se réunir dans la matinée du 21 août, sous peine pour les absens d'êtres déclarés traîtres à la patrie, passèrent par une haie de soldats sous les armes et de

canonniers, la mèche allumée. Les quatre ordres de l'état ainsi réunis, S. M. du haut de son trône leur tint un discours éloquent, auquel succéda un projet de constitution en 57 articles, qui fut accepté sans opposition. Un seul membre de la noblesse proposa une modification pour la durée des taxes, mais le maréchal de la diète refusa de mettre cet objet en délibération; et le roi déclara que, puisque les 3 autres ordres ne demandaient pas de limitation, il désirait que la noblesse eût la même confiance en ses sentimens paternels. La diète fut ensuite dissoute; et le roi de Suède, ainsi que l'écrit l'historien de cette révolution, Shéridan, alors secrétaire de l'ambassade anglaise, le roi qui s'était levé, le matin du 19 août, le prince le plus limité de l'Europe en son pouvoir, se rendit en quelques heures aussi absolu à Stockholm que le roi de Prusse peut l'être à Berlin ou le grand-seigneur à Constantinople. Cependant quelques articles que le rédacteur du nouveau projet constitutionnel y avait insérés, et qui parurent alors sans conséquence au roi, tels que la conservation du sénat, le droit de déclarer la guerre réservé aux états, la liberté des délibérations maintenue dans les assemblées nationales, la liberté de la presse formellement garantie par un article de la loi, etc., engagèrent Gustave, en 1789, à changer une seconde fois cette constitution de 1772, et à révolutionner, pour ainsi dire, sa propre révolution. Le roi profita de l'autorité dont il venait de s'investir pour faire quelques réformes et établissemens utiles. La torture qui déshonorait encore le code judiciaire en Suède, fut abolie ; un projet de réalisation pour le papier-monnaie de la banque, projet présenté par le baron de Lilljecrantz, ministre sage et habile, fut adopté et tourna au grand avantage du fisc royal. Une caisse d'escompte et une autre dite d'assistance pour les pauvres (espèce de Mont-de-Piété), furent établies. On construisit un grand nombre de vaisseaux de guerre pour la flotte royale. Une autre flotte composée de bâtimens légers pour la défense des côtes fut considérablement augmentée; des bâtimens nouveaux embellirent Stockholm; les places publiques furent ornées de statues; les lettres et les arts furent encouragés. Pour fournir à ses dépenses extraordinaires, le roi se mit en possession d'une branche de revenus considérable, se réservant à lui seul la fabrication et le débit des eaux-de-vie de grain, dont les peuples du Nord font une grande consommation. Les cultivateurs avaient jusque-là librement disposé de leurs récoltes, en convertissant une partie en liqueurs spiritueuses, selon leurs besoins; ce droit leur fut interdit. Le nouveau monopole excita un grand mécontentement, et fut vivement attaqué pendant plusieurs diètes consécutives, ainsi que l'établissement d'une loterie royale, et de jeux publics, moyennant une forte rétribution au fisc. La cour de Gustave devint bientôt l'une des plus splendides de l'Europe. Les spectacles, les fêtes, les carrousels, s'y succédèrent presque sans in-

terruption. Le roi parcourut ensuite l'Europe, et séjourna longtemps en Italie. On remarqua qu'il fit venir à Rome son grand-aumônier, le baron de Taube; qu'il fit ses pâques et communia avec éclat, selon le rit luthérien, dans la capitale même du saint-père. Gustave se rendit ensuite à Paris, où les fêtes les plus brillantes lui furent prodiguées, mais où un événement tragique vint encore troubler la fin de son séjour. Un de ses favoris, le jeune Peyron, fut tué en duel par le comte de La Marck, aujourd'hui prince d'Aremberg, et cette perte affecta vivement Gustave. Pendant ces voyages, une disette cruelle affligea la Suède. Les récoltes avaient manqué plusieurs années de suite; il fallut avoir recours à l'étranger. L'argent était devenu très-rare; les voyages du roi et les dépenses de la cour avaient épuisé toutes les caisses. Les secours arrivèrent très-tard, et le nombre des personnes qui moururent de faim dans plusieurs provinces fut considérable. Le crédit public éprouva alors un choc dont il ne put plus se relever, et les nombreux emprunts qu'on avait faits en Hollande, en Italie et en Allemagne, à de gros intérêts, furent les derniers qu'on put obtenir. Malgré cet embarras de finances, le roi qui aimait la gloire, et qui désirait joindre à celle qu'il s'était déjà acquise comme législateur, par sa révolution de 1772, la renommée d'un guerrier, résolut d'exécuter un projet qu'il méditait depuis longtemps. La Russie était à cette époque occupée d'une guerre acharnée contre les Turcs; les armées de Catherine se trouvaient presque toutes employées dans le Midi, il ne restait que peu de troupes à Pétersbourg: le roi crut pouvoir facilement s'emparer de la capitale de la Russie, dicter de là la paix à l'impératrice, et reconquérir les provinces perdues par Charles XII. Dès le printemps de 1788, les habitans de la Suède virent avec étonnement de grands préparatifs de guerre, et le mouvement simultané de toutes les troupes disponibles du royaume, qui furent embarquées à la hâte pour la Finlande, où l'armée finnoise venait aussi d'être réunie. On était tellement assuré à la cour des succès de la campagne, que le roi fit porter avec lui la couronne, le sceptre, le globe et le manteau royal, pour faire son entrée solennelle à Saint-Pétersbourg. Les favoris du prince, et les jeunes seigneurs qui avaient des grades militaires, aiguisaient leurs sabres comme les gardes-du-corps prussiens avant la bataille d'Iéna; on ne rêvait que gloire et conquêtes. Ces jeunes guerriers étaient, il est vrai, pleins d'ardeur et de courage; il ne leur manquait que de l'expérience. Aucun d'eux n'avait encore fait la guerre. Un nouveau général qui avait commencé sa carrière par l'exercice des fonctions de juge provincial, ensuite de veneur subalterne dans une province, et qui avait perdu ces deux places pour délits entraînant la forfaiture, jouissait alors d'une grande faveur, en récompense du zèle qu'il avait manifesté pour la cause royale en 1772. Il fut chargé des approvisionne-

mens et des fournitures de l'armée. Aussi les objets les plus nécessaires furent-ils oubliés; on resta trois semaines dans l'inaction la plus complète, faute de matériel. Quand on se résolut enfin à passer la frontière, et qu'on attaqua la petite forteresse de Frédéricshamn, les boulets ne se trouvèrent point de calibre pour les canons qu'on avait amenés. On fut bientôt forcé de battre en retraite. On échoua de même devant la bicoque de Nyslott, et il fallut rentrer à la hâte sur le territoire finnois. Les vivres, les munitions de guerre, les objets d'habillement et d'équipement, manquèrent. On vit des soldats, par le froid rigoureux du Nord, en faction devant les tentes des généraux et du prince même, avec des habits en lambeaux, et sans souliers. Le général fournisseur fut renvoyé, mais l'armée murmura. Plusieurs chefs et des officiers de tout grade déclarèrent alors hautement que, « selon l'ar» ticle 48 de la constitution, aucu» ne guerre offensive ne pouvant » être entreprise sans le consen» tement des états, » la présente guerre portée chez un voisin qui n'avait donné aucun sujet de mécontentement à la Suède, était aussi illégale que mal conduite. Des députés de tous les corps de l'armée signèrent ensuite un engagement, qui prit le nom du bourg d'Anjala, où ils s'étaient réunis. Les signataires déclarèrent: « qu'é» tant citoyens avant d'être mili» taires, et les devoirs de ces deux » états se trouvant alors en opposi» tion, les premiers devaient l'em» porter; que fidèles à leur serment, » ils défendraient jusqu'à la der» nière goutte de leur sang le sol » de la patrie, mais qu'ils ne pas» seraient point la frontière, avant » d'y être autorisés par les états » du royaume, légalement réunis » en diète générale. » Ils envoyèrent porter cette déclaration à l'impératrice Catherine, qui reçut les officiers députés avec la plus haute distinction, et les assura: « que loin d'avoir aucune inten» tion hostile contre la Suède, elle » n'avait pas de désir plus cher à » son cœur, que celui de vivre en » bonne amitié et intelligence a» vec la nation suédoise, et que » pour preuve de la sincérité de » ses sentimens, elle était prête à » conclure un armistice avec l'ar» mée. » Les conditions d'une trève furent aussitôt réglées, et les officiers de retour, les présentèrent au duc de Sudermanie, qui après le prompt départ du roi avait pris le commandement de l'armée. Ce prince, après quelque hésitation, ratifia la convention qui venait d'être conclue. Des généraux connus pour leur attachement au roi, entre autres Armfeldt, oncle du favori le plus cher au prince, Hastfær, Montgomméri, et une foule d'officiers zélés royalistes, ayant pris part au pacte d'Anjala, on crut long-temps que Gustave avait en secret donné son assentiment à tout ce qui s'était fait, d'autant plus que la trève avec la Russie le tirait, pour le moment, de la situation la plus pénible. Une armée norwégienne agissant comme auxiliaire de la Russie venait d'entrer dans les provinces du centre de la Suède, et menaçait

l'importante ville de Gothembourg. Le roi s'y rendit avec quelques troupes et des paysans dalécarliens. Les ministres d'Angleterre et de Prusse se rendirent aussi à Gothembourg, et menacèrent le Danemark d'une guerre immédiate, si les hostilités continuaient. Le gouvernement danois fut contraint alors de signer un traité de neutralité et de retirer ses troupes. Le roi ainsi délivré de toute crainte pour le nord et le midi de son royaume, se hâta de convoquer les états-généraux, et ce fut pendant la tenue de la diète de 1789 qu'il fit sa seconde révolution. Malgré tous les efforts de ses partisans pour maîtriser les élections, un grand nombre de députés mécontens se prononcèrent non-seulement dans l'ordre de la noblesse, mais dans ceux des bourgeois et des paysans. L'opposition commençait à prendre le dessus, et la diète devenait de plus en plus orageuse. Le roi se détermina alors à frapper un dernier coup. Déjà environné d'une force militaire choisie et imposante, il fit encore prendre les armes à la cavalerie bourgeoise de Stockholm, dont les chefs lui étaient dévoués, et fit arrêter 17 membres de la noblesse. Le vieux comte de Fersen, père de celui qui, au service de France, montra un si grand dévouement à la cour, au commencement de la révolution et lors du départ de Louis XVI pour Varennes, était de ce nombre, ainsi que le général comte de Horn, un des principaux acteurs de la révolution de 1772. Le roi fit ensuite convoquer les 4 ordres réunis, dans la grande salle des états, entourée de ses troupes. Il annonça que le salut de l'état exigeait impérieusement un complément à la loi fondamentale, et proposa à l'acceptation des états, un *acte* dit *d'union et de sûreté*, par lequel le roi se déclarait investi du droit de faire la guerre et la paix sans le concours des représentans de la nation, de faire administrer à l'avenir la justice selon qu'il jugerait utile et convenable, de supprimer le sénat, de limiter la presse, etc. Les membres de l'ordre de la noblesse se levèrent en masse, et les cris de *non, non*, retentirent dans la salle; mais le roi ayant ordonné aux nobles de se retirer dans leur chambre particulière pour y délibérer à part, resta dans la salle des états avec le 3 autres ordres, et bientôt l'on annonça au public que ces 3 ordres avaient accepté *l'acte de sûreté*. La noblesse le rejeta à la presque unanimité. Le roi lui fit dire alors que la majorité des 3 ordres ayant accepté cet acte, l'assentiment de la noblesse devenait inutile, et que l'acte d'union et de sûreté avait, dès ce moment, force de loi. La noblesse fit une protestation dans laquelle elle établissait que la majorité des 3 ordres était suffisante pour décider des affaires ordinaires, mais que pour changer ou détruire la loi fondamentale, il fallait le concours des 4 ordres de l'état. Cette protestation resta sans effet et la diète fut dissoute. Le roi ayant obtenu la faculté de lever des taxes nouvelles, et reçu des subsides de la Turquie, recommença la guerre; mais il ôta

le commandement de l'armée de terre à son frère le duc de Sudermanie, et le confia au feld-maréchal Meterfeldy. L'armistice fut rompu; les chefs de l'armée finnoise furent arrêtés et envoyés à Stockholm. On choisit plusieurs conseils de guerre; celui de Stockholm condamna presque tous les accusés à la peine de mort. Le colonel Hœtsko fut exécuté. Le général Armfeld et d'autres furent emprisonnés dans divers forts de l'intérieur; le général Montgommery et le comte Leyonstedt, exilés dans la petite île Saint-Barthélemy, en Amérique. Les signataires du *pacte d'Anjala*, sans avoir été arrêtés, vu leur grand nombre, furent aussi condamnés à mort, et continuèrent cependant à servir dans leurs régimens. On remarqua alors un fait, dont les fastes militaires n'avaient point offert d'exemple : des officiers combattant tous les jours pour leur pays avec leur sentence de mort dans leurs poches. Plusieurs de ces jeunes guerriers furent décorés pour leurs faits d'armes, tandis que le glaive planait encore sur leur tête. Le duc de Sudermanie avait, dans la première campagne, remporté une victoire navale sur les Russes, près de l'île de Hogland. Le roi voulut à son tour commander sa grande flotte. Le marin anglais sir Sidney Smith était auprès de lui, mais ses conseils devinrent des plus funestes à la marine suédoise. Le roi, pour appuyer un mouvement de l'armée de terre qui devait attaquer la place de Wiborg, entra dans le golfe de ce nom où jamais vaisseaux de ligne n'avaient osé s'aventurer. Les troupes de terre furent repoussées par des forces bien supérieures, et la flotte fut bloquée par l'escadre russe, qui embossa ses vaisseaux à l'entrée du golfe. La position du roi et de la flotte devint bientôt désespérée. Sans un fort vent d'est, assez rare en cette saison et qui ne dura que quelques heures, tout était perdu; mais on en profita, et une partie des vaisseaux suédois parvint à se faire jour et à passer, en combattant vaillamment, au milieu de l'escadre russe. Sept vaisseaux de ligne entièrement désemparés furent pris ainsi que plusieurs frégates, et les autres bâtimens, fortement endommagés, rentrèrent dans le port. Le roi, de sa personne, fut obligé de changer plusieurs fois de bâtiment et de se jeter à la fin dans une chaloupe qui, par un bonheur inespéré, s'échappa sans être aperçue. Il courut les plus grands dangers; un rameur fut tué non loin de lui; et la marine royale ne se releva, ni sous son règne, ni sous le règne suivant, des pertes qu'elle essuya dans cette journée désastreuse. La flottille ou marine des côtes fut plus heureuse. Le prince de Nassau, commandant celle de Russie, avait remis l'attaque qu'il méditait au jour de la fête de l'impératrice Catherine, espérant présenter ainsi un bouquet à la souveraine qu'il servait; mais un vent impétueux vint jeter ses légers bâtimens sur les côtes suédoises, et le prince de Nassau fut complétement battu dans le détroit de Swensksand, perdit presque toutes ses chaloupes canonnières, 7000 prisonniers

et put à peine se sauver lui-même. L'espoir de prendre Pétersbourg était cependant évanoui; le roi se décida enfin à traiter de la paix. Elle fut conclue, le 14 août 1790, à Verelœ, et les deux puissances restèrent dans le *statu quo ante bellum*. Gustave ne put obtenir pour les frais immenses que cette guerre avait coûtés à la Suède, la cession d'un seul village russe. Il tourna alors ses vues d'un autre côté. La révolution de France, qui avait éclaté pendant cette époque, fit espérer à Gustave qu'il obtiendrait une nouvelle gloire en devenant le chef de la coalition qui se préparait. Il fit un voyage à Aix-la-Chapelle, dans l'été de 1791; négocia avec les princes français, avec la Russie, la Prusse et l'Autriche. Mais ces puissances, tout en acceptant ses offres comme allié, se refusaient à le considérer comme chef de l'entreprise, et même à lui accorder le commandement d'une de leurs armées. Il résolut alors d'agir à part à la tête des siennes. Il écrivit d'Aix-la-Chapelle au général suédois Pawli : « Si je vous avais ici avec votre brave régiment de Westro-Gothie et mes Dalécarliens, j'affronterais à leur tête cette armée de gardes nationaux français, et je les mettrais bientôt en déroute. » Mais les finances du royaume étaient tombées dans l'état le plus alarmant. On avait fait pendant la guerre d'immenses émissions de papiers qui n'avaient presque plus de valeur. Le roi résolut de réunir les états-généraux, pendant l'hiver de 1790. On choisit la petit ville de Gefle, au nord du royaume, où le climat était des plus rigoureux, espérant que beaucoup de députés de l'opposition n'entreprendraient point ce pénible voyage. La diète fut cependant orageuse; mais le roi obtint quelques secours en argent et la garantie désirée des états, pour une partie des papiers émis. De retour à Stockholm, Gustave s'occupait avec une nouvelle ardeur du projet de porter ses armes en France, et il faisait entendre aux personnes qu'il honorait d'une confiance intime que, même en épousant la cause de la maison de Bourbon, il n'oubliait pas les intérêts de la maison de Wasa. Le midi de l'Europe lui offrait, disait-il, un théâtre plus vaste et plus digne de ses talens, que la Suède appauvrie et les champs glacés de la Finlande. Il nomma le général Bouillé lieutenant-général des armées suédoises, et le jeune Bouillé, qui se trouvait alors à Stockholm adjudant-général. Mais le destin qui se joue des projets les mieux conçus, avait déjà marqué le terme de l'existence du roi de Suède; il fut mortellement blessé d'un coup de pistolet, dans la nuit du 15 au 16 mars 1792, au milieu d'un bal masqué donné à la salle de l'Opéra. Anckarstroem (*voyez* ce nom), qui avait été enseigne dans le régiment des gardes, mais qui avait quitté depuis plusieurs années le service avec le grade de capitaine, portait au roi une haine implacable. Il avoua, dans ses interrogatoires, qu'il avait voulu venger des injures personnelles, et qu'il avait déjà juré la mort de Gustave au pied de l'échafaud du

colonel Hœtsko. Il convint aussi qu'il avait manqué plusieurs fois le roi à Stockholm, à la diète de Gefle, au château de Haga, et qu'il n'avait trouvé l'occasion de l'atteindre qu'au bal de l'Opéra. Il protesta de plus qu'il n'avait pas de complices, et qu'il avait conçu et exécuté à lui seul son dessein. Le roi avait été averti de ne point se rendre à ce funeste bal masqué; mais depuis long-temps ce prince recevait de pareils avertissemens. Il trouvait dans ses appartemens et jusque sous son couvert à table des billets où on le menaçait d'une mort violente. Aussi tous les avis de ce genre ne lui inspiraient-ils plus aucune crainte. Il montra ce billet à son écuyer, le baron d'Essen (*voyez* ce nom), et n'en persista pas moins à se rendre au bal, contre l'avis du baron. Gustave survécut 12 jours à sa blessure, et conserva long-temps l'espoir d'en guérir. Il expira le 29 mars à 10 heures du matin, après avoir dicté ses dernières volontés et fait un changement à son testament, rédigé depuis long-temps et déposé aux archives. Par ce codicille il donnait à son favori, le baron Armfeldt, une grande part à la régence pendant la minorité du jeune prince Gustave-Adolphe. Mais le duc de Sudermanie qui reçut ce papier des mains d'Armfeldt, le jeta au feu et prit seul en main les rênes de l'état en qualité de régent. Plus de deux cents individus tant nobles que plébéiens, furent arrêtés comme complices d'Ankarstroem, mais presque tous relâchés, après la mort du roi, nulle preuve ne se trouvant à leur charge. On accusa tour-à-tour, de la mort de Gustave, la démagogie et l'aristocratie, les jacobins de France et la noblesse de Suède. Le roi dit lui-même après avoir été blessé: « Je voudrais bien savoir ce que Brissot dira de ce événement. » On arrêta, dans la nuit du 16 mars, un comédien français de la troupe de Stockholm qui passait pour jacobin; on le trouva paisiblement endormi dans son lit à côté de sa femme, et son innocence fut reconnue. Quelques nobles des premières familles de la Suède, connus par leur opposition aux vues du roi, furent aussi emprisonnés et mis en accusation. Quatre d'entre eux furent depuis condamnés pour non révélation, à la peine de mort, et par arrêt définitif à l'exil; d'autres furent détenus pendant 2 ou 3 années dans des forteresses. Mais il serait aussi injuste qu'absurde, d'accuser de l'attentat d'Ankarstroem le premier ordre de l'état. Il renfermait sans doute un grand nombre de mécontens qui prétendaient que Gustave, tout en se déclarant le chevalier de la noblesse française, se montrait l'ennemi de celle de son pays; mais les trois autres ordres de l'état fournirent aussi un grand nombre de membres à la violente opposition qui se forma contre le roi, dès la diète de 1786. Les malheurs des derniers temps, deux révolutions consécutives, la destruction de cette liberté dont les Suédois se sont constamment montrés jaloux, l'extension de la prérogative royale, la suppression du sénat, le fléau d'une guerre meurtrière, le délabrement des

finances, la misère générale, et plus que tout, l'insolence et la rapacité de quelques seigneurs, favoris du prince, qui se livraient, à son insu, aux plus coupables excès, et qui scandalisaient le public par leurs mœurs dépravées, toutes ces causes réunies avaient grossi le nombre des mécontens. Plusieurs complots avaient été formés contre la personne du roi, avant celui dont il devint la victime. Gustave III aimait les lettres et les arts, et protégeait également les poètes et les savans. Il établit à Stockholm une académie suédoise, à l'instar de l'académie française, et y concourut lui-même pour des prix qu'il remporta. Il composa aussi plusieurs pièces de théâtre. Ses discours, ses lettres et ses œuvres dramatiques ont été recueillis en Suède. Une traduction française en a été publiée par M. Dechaud, un de ses valets de chambre, Stockholm, 1803. L'histoire de la révolution de 1772 a été publiée par l'abbé Michelesi en italien, et par Sheridan en anglais. Il existe aussi des traductions françaises de ces deux ouvrages. M. Posselt a publié en allemand une vie de Gustave III, qui contient une foule d'erreurs et d'anecdotes controuvées. Elle a été traduite en français, 1807, in-8°.

GUSTAVE-ADOLPHE, ex-roi de Suède, naquit à Stockholm, le 1er novembre 1778. La reine, sa mère, sœur du roi Chrétien VII de Danemark, et épouse de Gustave III, n'avait point eu d'enfant pendant 18 années de mariage. La naissance d'un prince fut suivie de quelques dissensions assez vives dans la famille royale, entre le roi régnant, ses deux frères, et leur mère la reine douairière. Mais Gustave III ayant porté au sénat un acte formel qu'il y fit enregistrer, avec une déclaration signée par sa mère, l'ordre de succession se trouva suffisamment établi, et le jour même de la mort de ce roi, le 29 mars 1792, le jeune Gustave-Adolphe fut, sans nulle opposition, proclamé roi. Etant mineur, sa tutèle et la régence du royaume furent déférées au duc de Sudermanie (*voy.* CHARLES XIII), et il ne prit en mains les rênes de l'état qu'à 18 ans, époque fixée pour sa majorité. Le jeune roi adopta alors le nom de Gustave-IV-Adolphe. On l'avait fiancé quelque temps auparavant à une princesse de Mecklenbourg, mais il rompit ces liens. En 1797, il se rendit à Pétersbourg sur l'invitation de l'impératrice Catherine II. De nouvelles propositions de mariage avaient été faites et acceptées; tout se trouvait disposé pour unir Gustave à la grande-duchesse Alexandra-Paulowna, petite-fille de l'impératrice : cette jeune et aimable princesse parut même faire une vive impression sur le cœur du nouveau monarque de la Suède; mais le jour fixé pour la célébration, Catherine, entourée de sa famille et des grands de l'empire, n'attendant que l'arrivée du roi, celui-ci, sans qu'on ait jamais su les véritables motifs du changement qui s'était opéré en lui, refusa de paraître et de signer le contrat. Rien ne put vaincre sa résistance, il fallut contremander les fêtes; l'impératrice fut outrée

d'un refus aussi humiliant ; Gustave se renferma sous clef dans son appartement pour se dérober à toute importunité nouvelle, et se hâta de quitter les états de l'impératrice. De retour en Suède, il se fit un mérite auprès du peuple de sa fermeté en cette occasion. Les courtisans vantèrent le caractère héroïque du roi qui avait osé braver la puissante Catherine dans sa capitale ; le clergé fut édifié de la grande piété du monarque qui avait rompu, disait-on, un mariage aussi avancé, plutôt que d'accorder en son palais à la princesse de Russie, le libre exercice de la religion grecque dans laquelle elle avait été élevée. L'année suivante, Gustave voyagea incognito en Allemagne, et visita les cours où il y avait des princesses nubiles professant la religion protestante. Il choisit pour son épouse Sophie-Dorothée-Frédérique, princesse de Bade, et devint, par son mariage, qui fut célébré le 3 octobre 1797, le beau-frère de l'empereur Alexandre de Russie et du roi de Bavière. Après quelques années de séjour en Suède, le roi, qui avait, ainsi que son prédécesseur, le goût des voyages, retourna en Allemagne, accompagné de ses conseillers intimes et de la jeune reine. Gouvernant pendant long-temps son royaume de loin, on crut en Suède qu'il voulait établir sa résidence dans l'étranger, et punir ses sujets de quelques contrariétés qu'il avait éprouvées parmi eux, ou de l'embarras de ses finances, auquel la diète orageuse de Norrkœping n'était point parvenue à apporter de remède. Gustave venait de vendre au duc de Mecklenbourg l'importante ville de Weimar; il obtint aussi de l'Angleterre quelques secours d'argent, en échange des faveurs particulières qu'il accordait au commerce anglais en Suède: mais ces sommes étaient loin de suffire à ses besoins, et surtout à l'exécution des vastes projets qu'il méditait. Dès son enfance, le jeune roi s'était proposé Charles XII pour modèle, et, selon le dire des courtisans, il ressemblait en tout à ce héros. Aussi portait-il constamment le même costume ; habit bleu simple, fermé du haut en bas, boutons de cuivre, amples gants de buffle, cheveux courts et relevés. L'épée de Charles, prise à l'arsenal de Stockholm, mais un peu raccourcie et allégée vu son énorme pesanteur primitive, était au côté de Gustave, et le portrait de l'intrépide guerrier ne le quittait point pendant ses voyages. Mais la gloire militaire de l'Alexandre du Nord était devenue de nos jours bien difficile à atteindre pour un roi de Suède, et c'était cependant à celle-là qu'aspirait son successeur. Il avait déjà été à la veille d'avoir une guerre avec la Russie pour un sujet bien léger. Il s'agissait d'un pont établi près d'Abborfors, en Finlande, sur la rivière de Kymene, qui formait la démarcation des Finlandes russe et suédoise. Le roi prétendait que ce pont appartenait à la Suède, et le fit, à plusieurs reprises, peindre en bleu, tandis que les Russes de leur côté s'obstinaient à le repeindre en vert. L'empereur A-

lexandre fit avancer quelques troupes pour soutenir sa couleur. Gustave ne se trouvant point encore en mesure, fut obligé de céder; mais il se vengea, ou manifesta au moins ses projets de vengeance pour l'avenir, en donnant à son second fils le titre de grand-duc de Finlande, quoique une moitié de ce duché appartînt à la Russie, qui, sous ce même règne et de nouveau provoquée en 1807, s'est emparée du reste. Le roi, qui n'avait point craint de braver son beau-frère l'empereur de Russie, eut aussi de vifs démêlés avec le Danemark, où régnait alors son oncle maternel, et où son cousin germain, le prince royal, était à la tête du gouvernement. Les Danois se plaignaient hautement que leur allié, le roi de Suède, eût livré, sans obstacles, le passage du Sund à leurs ennemis les Anglais qui venaient attaquer Copenhague; qu'il avait fait rendre les plus grands honneurs à l'amiral Nelson, et à la flotte lorsqu'elle longeait les côtes de la Suède; et que loin de prêter aucun secours au Danemark, il avait en toute occasion cherché à lui nuire. Des griefs plus graves amenerent, par la suite, une rupture éclatante et la guerre entre les deux puissances. Pendant sa longue résidence en Allemagne, placé ainsi au centre de l'Europe pour la mieux observer sans doute, Gustave hésitait encore sur les alliances qu'il désirait former. Jusque-là il avait suivi le système du régent, duc de Sudermanie, et maintenu des relations amicales avec la France. Il avait même témoigné, à Carlsruhe le désir de se rendre à Paris, et il ne parlait qu'avec admiration du chef d'un gouvernement qui avait rendu de si éminens services à son beau-père et à son beau-frère, les princes de Bade et de Bavière. Il envoya un agent secret à Paris, M. de Saint-Geniez, chargé, disait-on, d'une mission importante. Mais le gouvernement français, plus intimement lié à cette époque avec le Danemark, montra une extrême froideur au roi de Suède. Plusieurs notes diplomatiques de son ministre à Paris, le baron Ehrenswærd (*voyez* ce nom), restèrent sans réponse; et Gustave, si près des frontières de France, ne fut point invité à se rendre à Paris. Il parut alors se tourner du côté de l'Angleterre et de l'Autriche. La violation du territoire allemand et l'enlèvement du duc d'Enghien qui eut lieu dans la nuit du 15 mars 1804, décidèrent entièrement le roi. Il avait envoyé son aide-de-camp, le colonel Tawast, à Paris, avec une lettre pressante adressée au premier consul; mais le malheureux prince avait déjà péri quand la lettre fut remise. Gustave rappela dès-lors son ministre de la France, et ne suivit point l'exemple des autres souverains qui reconnurent Napoléon pour empereur. Il renvoya même avec éclat le cordon de l'Aigle-Noir au roi de Prusse qui l'avait donné à Napoléon, déclarant qu'il ne voulait pas être son frère d'armes. Lorsque l'empereur d'Allemagne renonça à son titre pour prendre celui d'empereur

d'Autriche, Gustave protesta solennellement à la diète de Ratisbonne contre cette nouvelle qualification, et refusa de donner audience au comte de Lodron, que l'empereur François lui avait envoyé comme ambassadeur. En 1805, lors de la reprise des hostilités entre la France et l'Autriche, Gustave s'unit à la coalition, reçut des subsides de l'Angleterre, fit embarquer quelques troupes pour la Poméranie, et se rendit à Stralsund, comptant joindre son armée à celle des Russes. Mais la bataille d'Austerlitz ayant rompu les liens de cette coalition, le roi revint à Stockholm, et déclara que non-seulement il ne voulait point être compris dans la paix de Presbourg, mais que même il renonçait à prendre part aux délibérations de la diète germanique siégeant à Ratisbonne. Son ministre, M. de Bildt, remit à cette diète une note, datée du 13 janvier 1806, dont les termes énergiques, mais jusque là inusités dans les communications diplomatiques, excitèrent une vive sensation. Après s'être plaint de la conduite des princes allemands, le roi terminait ainsi sa déclaration: «Les sentimens et les principes de sa majesté suédoise sont trop connus, et ont déjà été trop souvent énoncés à la diète, pour qu'il soit nécessaire de les répéter, surtout à une époque où il ne faut pas parler le langage de l'honneur, et encore moins suivre ses lois pour être écouté. S. M. a trouvé, en conséquence, qu'il serait au-dessous d'elle de prendre part, après ce jour, aux délibérations de la diète, aussi longtemps que ses décisions ne seraient influencées que par l'usurpation et l'égoïsme!» Le roi resserra, en 1806, de plus en plus, les liens qui l'unissaient à sa seule alliée, l'Angleterre; et quand les troupes prussiennes entrèrent dans le Hanovre, occupation que Gustave ne put, malgré tous ses efforts, empêcher, il fit saisir tous les vaisseaux de cette nation qui se trouvaient dans les ports de la Suède, et déclara formellement la guerre à la Prusse. Il se rendit ensuite à Stralsund, pour prendre en personne le commandement de ses armées, et il cassa toute la régence de la Poméranie suédoise, qu'il accusait de n'avoir point mis assez de promptitude dans l'exécution de ses ordres. Pour mieux atteindre les nobles de cette province, il affranchit par ordonnance tous leurs paysans. L'empereur de Russie offrit au roi sa médiation pour terminer les différens qui s'étaient élevés entre lui et le roi de Prusse; mais Gustave la refusa, déclarant qu'il saurait bien à lui seul faire la paix comme la guerre. Le général suédois Essen, qui commandait en Poméranie, avait conclu un armistice avec le maréchal Brune, qui était alors à la tête de l'armée française entrée en cette province; mais le roi, en apprenant que l'empereur de Russie venait de son côté de conclure une suspension d'armes avec l'empereur Napoléon, le 21 juin 1807, rompit la trêve le 3 juillet, et se trouva ainsi le seul combattant avec des forces bien inferieures à celles des Français. La paix

de Tilsitt, qui fut conclue entre la France, la Russie et la Prusse, et signée cinq jours après cette rupture, rendit la position de Gustave des plus critiques. L'armée française était sous les murs de Stralsund et formait le siége de cette place. Le roi ne la défendit pas aussi long-temps que son prédécesseur Charles XII, et s'étant embarqué à la hâte dans la nuit du 19 juillet, il laissa à un chef subalterne le soin d'obtenir une capitulation. Le maréchal Brune l'ayant accordée, entra, le 21, à Stralsund, prit possession de l'île de Rugen quelques jours après, et toute la Poméranie suédoise se trouva ainsi conquise. Les puissances continentales, que Gustave n'avait jamais ménagées, se vengèrent bientôt des sujets de mécontentement que ce prince leur avait donnés. Dès le commencement de l'année 1808, il se trouvait avoir à soutenir en même temps une guerre contre la Prusse, la Russie et le Danemark. Il conclut alors un nouveau traité d'alliance et de subsides avec l'Angleterre, et publia, en réponse aux manifestes de ses ennemis, des déclarations d'un style aussi énergique que celui de la note de Ratisbonne. Malheureusement pour Gustave, dès la première campagne, la Finlande fut envahie par les armées russes, sous les ordres du général Buxhowden. Gustave écrivit à son beau-frère, pour se plaindre des cruautés que les troupes russes exerçaient dans cette province. « Ce n'est pas, sans doute, dit-il » dans sa lettre du 7 septembre » 1808, qui fut publiée dans tous » les journaux du temps, ce n'est » pas pour exciter la plus forte » aversion contre le nom russe » que cette guerre a été entreprise. » Est-ce un crime de la part de mes » sujets de Finlande de ne s'être » pas laissé séduire? Sied-il à un » souverain de faire un crime de la » fidélité? Je conjure votre majesté » impériale de mettre un terme » aux horreurs et aux calamités de » cette guerre, qui ne peut man- » quer d'attirer sur elle les malé- » dictions de la Providence. » Le roi se plaignit, en outre, qu'on employât, pour guider les armées russes en Finlande, un général depuis long-temps, il est vrai, au service de la Russie, mais né en Suède, le baron de Sprengporten, le même qui avait été envoyé par l'empereur Paul en ambassade à Paris auprès du premier consul Bonaparte. Ces plaintes n'arrêtèrent point les progrès des armées russes. Le roi envoyait de temps à autre quelques renforts de troupes suédoises en Finlande; mais le nombre des combattans passait rarement 1000 à 1200 hommes, qui se trouvaient aussitôt accablés par des forces supérieures. Les gardes du roi firent partie de l'une de ces envois, et n'ayant pas mieux réussi que leurs devanciers, un ordre du jour sévère les priva de leur rang dans l'armée et de tous leurs priviléges. Les troupes danoises, de leur côté, ne firent point de progrès rapides, et cette guerre se borna à des affaires de postes assez vives, il est vrai, sur les frontières de la Norwège, mais auxquelles succéda, l'année suivante, un armistice. La Suède, épuisée d'hommes et d'argent, se trouvait, à cette époque, en proie

à des maux de toute espèce. Le joug de fer sous lequel gémissaient les citoyens, finit par leur devenir insupportable. Des plaintes et des murmures éclatèrent parmi le peuple et les troupes, et jusque dans le conseil-d'état du souverain. On conjurait Gustave de faire la paix, ce moyen étant le seul de sauver sa personne et le royaume. Mais, sourd à ces prières, il venait de donner des ordres pour une nouvelle levée d'hommes, quand on apprit que l'armée qui combattait les Danois avait conclu un armistice, et marchait sur Stockholm. Les Russes, après la conquête de la Finlande, avaient passé dans les îles d'Aland, et ne se trouvaient aussi qu'à vingt lieues de la capitale. Le roi se disposait à en sortir, et à commencer la guerre civile à la tête des troupes sur lesquelles il comptait encore ; les ordres de départ étaient donnés, lorsque, dans la matinée du 13 février 1809, les généraux Klingsporre, Adelcreutz, et le maréchal de la cour Silversparre, forcèrent la consigne à la porte du roi, et entrèrent chez ce prince pour lui représenter l'état déplorable des affaires, et le supplier de changer de système ou de cesser de régner. Gustave voulut tirer son épée et se jeter sur eux ; mais serré dans un habit étroit, et gêné dans tous ses mouvemens, avant que le fer ne sortît du fourreau, ce prince fut saisi et porté dans une chambre du château et gardé à vue. Il s'échappa un moment, fut bientôt repris et reporté dans la même chambre. En passant devant les sentinelles de l'intérieur du château, il leur cria de faire feu ; mais on leur dit que le roi était malade, et aucune ne lui obéit. On proposa alors au duc de Sudermanie de reprendre les rênes de l'état en qualité de régent provisoire, jusqu'à la réunion des états-généraux, qui furent convoqués de suite. Après quelque hésitation, ce prince y consentit, et la révolution se trouva ainsi consommée en peu d'heures et sans aucune opposition. Gustave fut transporté dans la journée au château de plaisance de *Drottningholm*, où la reine, à qui on avait donné les assurances les plus formelles qu'il n'arriverait plus rien de fâcheux à ce prince, vint le joindre avec ses enfans. Dès le lendemain il écrivit et signa de sa main la déclaration suivante : « Au » nom de Dieu, nous, Gustave-» Adolphe, roi de Suède, faisons » savoir qu'ayant été proclamé, » il y a sept ans aujourdhui, et » ayant monté sur un trône souil-» lé du sang de notre bien-aimé » et bien respecté père, nous re-» grettons de ne pouvoir faire le » bien de cet ancien royaume. Main-» tenant que nous sommes convain-» cus que nous ne pouvons pas con-» tinuer plus long-temps nos fonc-» tions royales, et conserver l'ordre » et la tranquillité dans ce royau-» me, nous considérons comme » un devoir sacré d'abdiquer notre » dignité royale et notre couronne, » ce que nous faisons par les pré-» sentes, librement et sans con-» trainte, pour passer les jours qui » nous restent dans la crainte et » le service de Dieu, désirant que » tous nos sujets et leurs descen-» dans jouissent de plus de bon-» heur et de prospérité à l'ave-

» nir. » Les états de Suède proclamèrent le duc de Sudermanie roi sous le nom de Charles XIII, le 3 juin 1809; décrétèrent l'exclusion perpétuelle de Gustave et de ses enfans du trône de Suède, et leur interdirent tout séjour dans ce royaume, en assignant toutefois une pension considérable pour l'entretien de la famille royale au dehors du pays. La même diète annihila les lois de Gustave III, et particulièrement l'*acte dit de sûreté* (*voy.* l'article précédent). Une nouvelle constitution qui garantît la liberté des citoyens comme les droits du souverain fut décrétée. La paix fut conclue avec la France, la Russie, la Prusse et le Danemark, mais la Suède perdit en entier le grand-duché de Finlande et les îles d'Aland, cession qui diminua de près d'un tiers ses possessions territoriales, et lui fait éprouver encore, malgré la réunion de la Norwège, des privations pénibles et de bien douloureux souvenirs. Du château de Gripsholm, où Gustave avait été transféré avec sa famille, il passa, en 1810, sur le continent, et parcourut quelque temps l'Allemagne sous différens noms. Se trouvant à Pillau, dans les domaines de la Prusse, il tenta de se rendre à bord d'un des vaisseaux anglais en station devant ce port. Un jeune homme, à qui il s'était confié, lui avait fourni un bateau et quatre rameurs; mais au moment de mettre au large, le commandant d'un poste prussien menaça de faire feu sur l'embarcation, et déclara à Gustave, au nom du roi de Prusse, qu'il lui était interdit de passer sur la flotte anglaise, comme d'aller en Suède, mais qu'il pouvait voyager librement en Allemagne ou en Russie. Le prince se rendit alors à Pétersbourg, où il eut une entrevue avec l'empereur Alexandre; mais il quitta bientôt ce pays, et s'embarqua, en octobre 1810, à Memel, pour l'Angleterre, où il fut parfaitement accueilli. On ignore pour quel motif particulier de mécontentement il quitta, depuis, l'Angleterre plus brusquement encore que la Russie. S'étant rendu en Danemark, il y demanda la protection de ce gouvernement, qu'il obtint, séjourna quelque temps à Altona, et se montra même à Hambourg, quoique cette ville fût alors occupée par les Français. Il visita fréquemment un établissement de frères moraves, dans le Holstein, et annonça bientôt le dessein de s'associer à eux; mais ces paisibles sectaires, dont l'association est fondée sur des principes d'égalité parfaite, craignirent d'avoir un prince au milieu d'eux, et déclinèrent ses offres. Gustave, qui portait alors le nom de comte de Gottorp, se rendit à Bâle, en Suisse, et annonça, par les feuilles publiques, à toute la chrétienté, qu'il allait entreprendre un voyage en terre-sainte, invitant les fidèles à le joindre et à l'accompagner à Jérusalem. Il proposa, de plus, l'établissement d'un ordre nouveau, dont il serait le chef, qui porterait le nom de *Frères noirs*, et qui serait composé de *pèlerins* pris parmi tous les peuples de l'Europe. Les frères noirs, selon les statuts qu'il publia à la suite de son invitation,

devaient porter un costume lugubre, et laisser croître leur barbe, en signe de leur résolution inébranlable. Le comte de Gottorp se chargeait, il est vrai, d'une grande partie des frais de l'entreprise; cependant chaque pèlerin devait se munir d'une somme d'argent pour le voyage. Cette pièce singulière se terminait par l'exhortation suivante : « O » vous qui vivez dans l'aisance et » l'abondance, vous qui jouissez » dans le sanctuaire de la religion » de tous les avantages d'une exis- » tence heureuse, n'oubliez pas » les gardiens du tombeau sacré, » qui n'est plus protégé par les » armes de nos frères, et qui n'a » pas d'autre appui que des prières » ferventes. » La tiédeur des peuples qui ne répondirent point à l'appel de Gustave, fit échouer le projet que ce prince avait conçu, et le voyage n'eut point lieu. Un appel fait aux souverains de l'Europe, en 1815, ne réussit pas davantage. Changeant encore une fois de nom, le comte de Gottorp avait pris un titre plus élevé, et, s'intitulant duc de Holstein, il choisit pour son envoyé au congrès de Vienne, sir Sidney Smith, comme ancien officier supérieur de la marine suédoise, et commandant de l'ordre de l'Épée. Il chargea cet officier de remettre au congrès une déclaration relative à ses droits au trône de Suède, et rappelait dans cette pièce diplomatique aux souverains : « qu'il n'a- » vait été détrôné que par l'in- » fluence de Napoléon, avec qui » il avait refusé d'avoir aucune re- » lation depuis la mort du duc » d'Enghien; que la nation suédoise, en l'excluant du trône, » n'avait fait que céder à une né- » cessité politique et aux menaces » des grandes puissances; que » lorsqu'il signa son acte d'abdi- » cation il était prisonnier; qu'il » n'avait point renoncé cependant » aux droits de son fils; et qu'il » espère que ce prince, parvenu » à sa majorité, saura se prononcer d'une manière digne de lui » et de ses illustres aïeux; qu'au » surplus il ne demandait point le » trône pour lui-même. » Cette note n'obtint pas de réponse officielle du congrès; mais plusieurs articles en réfutation furent insérés dans les journaux de l'Allemagne. Le droit des états de Suède de choisir leurs souverains et d'établir la succession à la couronne, avait été tant de fois solennellement reconnu, qu'ils en avaient usé en élevant un simple citoyen, Gustave Wasa, au trône, et encore en ces derniers temps, après la mort de Charles XII, en choisissant Frédéric Ier, à l'exclusion du duc de Holstein, neveu et le plus proche héritier de Charles; et ensuite Adolphe-Frédéric, l'aïeul de Gustave même. Il aurait fallu subjuguer, à main armée, la Suède, pour lui imposer un roi qui n'aurait pas été de son choix, et le congrès des monarques n'y parut nullement disposé. Sur quelques observations venues, dit-on, du Danemark, Gustave renonça au titre de duc de Holstein, et se fit appeler le colonel Gustafson, nom qu'il porte encore aujourd'hui. En 1817, il sollicita et obtint le droit de bourgeoisie à Bâle, et l'ex-roi de Suède est ainsi devenu citoyen d'une république. Il paraît cepen-

dant préférer le séjour de Francfort à celui de la Suisse, et y vit très-retiré avec la plus stricte économie, n'ayant près de lui qu'une dame, et un seul domestique, turc de naissance, qu'il prit à son service dans le temps qu'il projetait son voyage à Jérusalem. Gustave était époux aussi sévère que monarque impérieux; la jeune reine Frédérique, douée des plus heureuses qualités, chérie et respectée de tous ceux qui approchaient de sa personne, ne parut pas heureuse tant qu'elle occupa le trône de la Suède. Gustave se sépara d'elle dès les premiers jours de son exil; on parla même de sévices graves à cette occasion, et un divorce formel a été prononcé depuis. Il a eu de cette princesse deux fils, dont un mort en bas âge, et quatre filles. Son fils, le prince Gustave, est né le 9 novembre 1799, et une de ses filles a épousé un prince de Bade, frère du grand-duc régnant.

GUTTENBERG (Charles), célèbre graveur, né à Nuremberg, en 1744, et mort à Paris, en 1790, a composé plusieurs ouvrages où l'on remarque une touche fine et brillante. Les principaux sont : *La suppression des ordres monastiques* dans toutes les villes soumises à Joseph II, empereur d'Allemagne, grande estampe, d'après Franck de Liége, et une fort jolie copie de la *Mort du général Wolf*.

GUYARDIN (Louis), fut nommé, en 1789, par les trois ordres réunis du bailliage de Langres, député à l'assemblée nationale, où il remplaça M. de La Luzerne. En 1791, député à la convention, par le département de la Haute-Marne, il vota la mort du roi, sans appel et sans sursis. Chargé de diverses missions aux armées, et dans l'intérieur de la France, il disait, dans une lettre adressée à la société des jacobins, « qu'il rivalisait d'énergie avec Saint-Just » et Lebon, dans les départemens » du Rhin. » Après la chute de Robespierre, il fut accusé, à cause des excès commis durant sa mission : il s'excusa en rappelant à l'assemblée les circonstances dans lesquelles la France se trouvait alors. La révolution du 18 brumaire le fit nommer président du tribunal criminel de la Haute-Marne. Il devint ensuite juge d'appel à Dijon, et fut, en 1811, époque de la réorganisation judiciaire, confirmé dans les mêmes fonctions, sous le titre de conseiller à la cour royale. La loi d'amnistie du 14 janvier 1816 le força de quitter la France. Il se retira en Suisse, où il mourut quelques mois après.

GUYE (Nicolas-Philippe), maréchal-de-camp, commandant de la légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né à Montluçon, le 1er mai 1773, servit avec distinction sous les divers gouvernemens qui se sont succédé en France. Il fut nommé, en 1814, commandant de la légion d'honneur, et parvint au grade de maréchal-de-camp dans les premiers jours de janvier 1814. Le roi le nomma chevalier de Saint-Louis en mars 1815. Il fit partie de la division du prince de la Moskowa, et commanda, à la malheureuse affaire de Mont-Saint-Jean, une division de la jeune garde. Appelé comme témoin dans le procès du

maréchal Ney, sa déposition tendit à atténuer la gravité de quelques-uns des faits reprochés à cet illustre guerrier.

GUYES (N.), exerçait en 1792 la profession d'avocat à Aubusson, lorsqu'il fut nommé par le département de la Creuse, député à la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il se prononça pour la peine capitale, et rejeta l'appel au peuple et le sursis. Après la session, il fut nommé commissaire du directoire. Il n'exerça aucune fonction sous les gouvernemens qui suivirent. Guyes est mort depuis plusieurs années.

GUYET (A. N. Isidore), né à Paris en 1781, débuta dans les journaux par des articles sur la peinture et les antiquités. Le compte qu'il rendit dans le *Publiciste* de l'exposition des objets d'art conquis pendant la campagne de Prusse et de Pologne, le mit en rapport avec M. Denon, qui le choisit pour secrétaire particulier. La spoliation du musée, et les persécutions auxquelles quelques-uns de ses amis furent en butte en 1815, le lancèrent dans la polémique. Il se retira volontairement à Bruxelles, où il coopéra avec M. Cauchois-Lemaire à la publication du *Nain-jaune réfugié*, du *Libéral* et du *Vrai libéral*. Compris tous deux dans la même mesure qui les bannissait du royaume des Pays-Bas, ils réclamèrent ensemble aux états-généraux, et firent paraître à cette occasion un ouvrage intitulé : *Appel à l'opinion publique* (*voy.* Cauchois-Lemaire). N'ayant pu obtenir justice, il quitta la Hollande, se réfugia en Angleterre, puis il revint en France en 1819, où il prit de nouveau part à la rédaction de quelques écrits périodiques. La *Renommée*, dont il était rédacteur en chef, ayant été supprimée, il passa plus tard à la rédaction du *Courrier Français*. M. Isidore Guyet est auteur de plusieurs mémoires sur les arts et sur les monumens de Paris, mais il n'a mis son nom à aucun de ses écrits.

GUYET-LAPRADE (N.), nommé, en septembre 1792, député à la convention par le département de Lot-et-Garonne, se prononça dans le procès du roi pour la détention, et vota l'appel et le sursis. Il passa au conseil des cinq-cents par suite de la réélection des deux tiers, et sortit de ce conseil en 1798. Il paraît que M. Guyet-Laprade n'a pris aucune part aux événemens politiques depuis cette époque.

GUYETAND (Claude-Marie), né en 1748, à Septmoncel, village de la terre de Saint-Claude, commença ses études à Saint-Claude et les termina à Besançon. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut admis au séminaire; mais il le quitta bientôt: la nature l'avait fait poète : il céda à sa vocation. Avant de prendre un parti, il donna, pour subsister, des leçons de littérature et de mathématiques. Enfin, persuadé que Paris lui offrirait les ressources qui lui manquaient dans son pays, il partit pour s'y rendre, avec peu d'argent, mais porteur d'une lettre de recommandation pour l'abbé Sabatier, auteur des *Trois siècles de la littérature*. A peine arrivé, il court

chez son patron, qui, au lieu de la protection promise, lui conseilla, pour arriver à la fortune, de composer une satire contre les chefs du parti philosophique. Guyetand, plein de vénération pour Voltaire, qui avait essayé d'affranchir les serfs du Jura, et qu'il avait eu occasion de voir à Ferney, ne put dissimuler son étonnement à cette proposition; il sortit, et ne revit plus l'abbé Sabatier. Mais son indignation lui inspira un ouvrage plein de force, où il parla de Voltaire avec enthousiasme et démasqua ses ennemis. Cette pièce intitulée *le Génie vengé*, le fit connaître de quelques littérateurs et entre autres de la Harpe, qui lui témoigna de la bienveillance; Guyetand attachait si peu d'importance à cette production, qu'il fut surpris du succès qu'elle obtenait, et resta dans le besoin. Il fallait vivre; il accepta une place chez un libraire avec de modiques appointemens, et s'en tint là. Des amis le recommandèrent au marquis de Villette, qui le reçut chez lui. Le marquis passait pour changer d'esprit comme de secrétaire, on dit depuis qu'il n'avait jamais eu autant d'esprit que lorsque celui de Guyetand était à ses gages. La reconnaissance de celui-ci pour son bienfaiteur était sans bornes, il parvint à le guérir de la passion du jeu. M. de Villette étant tombé malade, voulait faire à son secrétaire un don de 50,000 fr., pour assurer son indépendance. Guyetand le pria d'attendre son rétablissement pour cet acte généreux; le marquis mourut, et le secrétaire retomba dans le besoin. Il obtint une place dans les bureaux du ministère des affaires étrangères; mais une incommodité qui le priva de l'usage d'une jambe, l'arracha encore à ce nouvel emploi. Obligé de rester sur son lit, trop fier pour recevoir des secours étrangers, il aurait éprouvé le sort le plus déplorable, si M. de Talleyrand ne lui avait conservé la moitié de ses appointemens. Il mourut à Paris en 1811, âgé de 63 ans. Ce poète avait un talent original; mais il ne devint pas ce qu'il pouvait être, par la singularité de son caractère et le défaut d'éducation. Il conserva toujours son âpreté naturelle au milieu des sociétés aimables qu'il fréquentait. Il se rendait justice à cet égard, et se donnait le surnom d'ours du Jura. Au reste, il possédait les vertus qui font l'honnête homme, et conserva toujours une gaieté inaltérable. Ses poésies diverses ont été publiées à Paris, en 1790, in-8°. Deux pièces de ce recueil se font surtout remarquer : *le Génie vengé*, et *le Doute*. Cette dernière a le mérite et les défauts de tout ce qu'a produit cet auteur; son style a du nerf, mais trop de roideur; il est original, mais incorrect, et il lui échappe quelquefois des traits de mauvais goût. Comme il est juste de donner à chacun la part d'éloge qui lui est due, on pourrait faire honneur à Guyetand de 2 lettres en prose qui se trouvent parmi les ouvrages cités, et auxquelles Palissot donnait la préférence sur toutes les autres : elles ont pour objet quelques hommes célèbres du Jura; elles sont sous le nom de M. de Villette, mais on sait de quelles mains sortaient la

plupart des ouvrages de celui-ci. Il semblait que le talent de Guyetand s'accrût avec ses infirmités : il composa, en quelque sorte sur son lit de mort, 2 poëmes, où ses amis ont reconnu des beautés, un charme, une grâce qu'on ne rencontre dans aucun autre de ses écrits. L'un était une satire contre le genre humain, dont l'idée parut bizarre; l'autre avait pour objet la navigation de l'Escaut, et contenait des descriptions pleines d'intérêt. Ces deux ouvrages n'ont jamais été écrits, l'auteur les récitait de mémoire. Guyetand possédait les mathématiques et a même composé sur cette science un livre élémentaire qui n'a pas été publié, mais auquel il attachait beaucoup de prix.

GUYNET-DE-MONTVERD (Antoine), issu d'une ancienne famille noble du Bugey, naquit à Lyon en 1733. Il fit ses études au collége de cette ville dirigé par les jésuites, et se livra spécialement à l'étude des mathématiques. Il entra au service, à l'âge de 16 ans, dans le régiment de Cambresis, et s'embarqua pour les Indes, en 1761, sous les ordres du comte de Barrin. Il observa avec soin ces contrées si riches et si belles, et acheva sur les lieux une carte de la presqu'île de l'Inde, qui est conservée avec soin dans sa famille, et qu'on regrette de ne pas voir gravée; elle se distingue par une grande correction. Revenu en Europe, il fit imprimer, étant capitaine au même régiment de Cambresis, en 1771, sous le titre de *Loisirs militaires*, un projet pour donner des moyens sûrs de tirer parti des gens de guerre dans les différens âges de la vie humaine. Cet ouvrage, plein de vues utiles et nouvelles, et qui annonce une connaissance approfondie de l'organisation militaire, reçut les suffrages les plus honorables, et particulièrement celui de M. de Monteynard, alors ministre de la guerre; il mérita à son auteur la croix de Saint-Louis. Il se retira du service, et obtint le titre de gouverneur de la ville de Lagnieu en Bugey; après les événemens de 1789, il devint commandant de la première garde nationale qui fut organisée à Lagnieu; il mettait tous ses soins à enseigner les évolutions militaires et la discipline. Mais la révolution ne tarda pas à se développer avec violence. M. Guynet-de-Montverd n'émigra cependant point; il se croyait assez protégé par la modération de ses principes, et par l'affection des habitans de Lagnieu; il n'en fut pas moins victime de la terreur. François Guynet-de-Montverd, son fils unique, qui s'était distingué à la défense de Lyon, en 1793, où il servait dans la cavalerie, avait d'abord réussi à se sauver; mais ramené dans cette malheureuse cité par un sentiment de piété filiale, il devint bientôt victime de sa tendresse pour ses parens. Il fut arrêté, mis en prison et mitraillé aux Brotteaux avec 209 compagnons d'infortune de tout âge et de tout rang. M. Guynet-de-Montverd et sa femme, détenus long-temps, ne recouvrèrent leur liberté que par un autre de ces généreux efforts de la tendresse filiale dont les annales de ces temps malheureux offrent

de si touchans exemples. Leur mise en liberté fut ordonnée par le représentant du peuple Albitte, alors en mission dans le département du Mont-Blanc, sur les vives instances de Clotilde de Montverd, devenue leur unique enfant, alors en bas âge, épouse aujourd'hui de M. Leclerc de La Verpillière, maire de Lagnieu, chef de bataillon d'état-major en retraite, et chevalier des ordres de la légion-d'honneur et de Saint-Louis. Guynet de Montverd mourut à Lagnieu, le 17 septembre 1801.

GUYOMARD (Pierre), négociant à Guinguamp avant la révolution, s'en montra le partisan, et fut nommé, en septembre 1792, par le département des Côtes-du-Nord, député à la convention nationale. Il y vota la détention de Louis XVI, son bannissement à la paix et l'appel au peuple. Il avait adopté un système de modération dont il se départit rarement. Au 31 mai 1793, il prit hautement la défense de Condorcet et de plusieurs autres Girondins. Après le 9 thermidor, il fut nommé secrétaire et devint en même temps membre du comité de sûreté générale. Bientôt après il vota le rappel immédiat des députés que la loi du 31 mai avait proscrits, et combattit avec force Merlin, qui s'opposait à leur rentrée à la convention. En 1795, il se prononça tour à tour contre les terroristes, et contre les émigrés et leurs parens; son opinion à l'égard de ceux-ci étant que sur cent pères d'émigrés, quatre-vingt-dix-neuf avaient forcé leurs enfans à prendre les armes. A l'égard des terroristes détenus, il combattit vivement le projet de les faire juger par une commission extraordinaire, qu'il croyait vendue à une faction ennemie. Il devint une seconde fois membre du comité de sûreté générale après le 13 vendémiaire, et passa ensuite au conseil des cinq-cents. Il parla contre Job Aymé, et contre l'abus de donner le nom de terroristes aux meilleurs républicains. En janvier 1797, il parut déroger à ses principes, en proposant que la mort du roi, qu'il n'avait pas votée, fût célébrée par une fête annuelle. Il était sorti du conseil le 20 mai 1797, et avait été réélu à celui des anciens. En 1798, dans la séance du 1er août, il répondit à Courtois, dénonçant une conspiration terroriste, que les agens du parti contraire pillaient et assassinaient dans l'Ouest. Le 18 brumaire an 8, à la séance extraordinaire de Saint-Cloud, il vota contre la résolution qui supprimait le directoire, excluait 62 députés et ajournait le corps-législatif. Rentré paisiblement dans ses foyers, quelques années après, il signa, en qualité de maire de Guinguamp, au mois d'octobre 1813, une adresse à l'empereur, dans laquelle il exprimait, avec une patriotique énergie, sa haine contre l'invasion armée qui menaçait la France. Ainsi, dans les momens de péril national, toutes les opinions des cœurs généreux se confondent en un seul sentiment, l'amour de la patrie.

GUYOT (Claude-Étienne, comte), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né le

5 septembre 1768, à Villevieux, département du Jura. Ses parens, cultivateurs depuis plusieurs générations, étant chargés d'une nombreuse famille, le destinèrent au commerce, et le placèrent, en 1784, dans une maison de Lyon. Il aurait pu y fournir une carrière avantageuse; mais bientôt, partageant l'élan de la jeunesse française, il prit parti, le 1er novembre 1790, dans le 10me régiment de chasseurs à cheval, où il obtint tous les grades, jusqu'à celui de capitaine. Il y fit les campagnes de 1792 à 1802, dans les armées du Rhin, de la Moselle, de la Vendée et d'Italie; il eut 2 chevaux tués sous lui, et il fut blessé à la tête. Distingué également par son courage et par ses talens administratifs, il fut chargé plusieurs fois des fonctions d'officier-payeur, et enfin de capitaine d'habillement. C'est en cette qualité qu'il fut appelé, en octobre 1802, au régiment des chasseurs de la garde des consuls, depuis garde impériale. Il y fut nommé chef d'escadron en janvier 1804. Il a partagé la gloire de ce corps d'élite dans toutes les affaires où son régiment s'est trouvé. Il a été successivement promu aux grades de major, colonel-major, colonel en second, général de brigade et de division. A la bataille d'Eylau, le corps des chasseurs étant partagé en 2 régimens, il en commanda le premier, quoiqu'il ne fût encore que major. Il chargea sur une masse d'infanterie russe, et traversa deux lignes ennemies; il eut ses habits criblés de balles et son cheval tué sous lui. Le général Dahlmann, colonel, ayant été tué le même jour à la tête du 2me régiment, le colonel Guyot fut chargé de la réorganisation et du commandement de ce corps, jusqu'après la bataille de Friedland et la paix de Tilsitt. Il passa ensuite à l'armée d'Espagne, où les chasseurs se distinguèrent dans une charge brillante sur l'artillerie des Espagnols. La déroute de leur armée, la perte de tous ses bagages et la reprise de Madrid furent les suites de cette affaire, connue sous le nom de *Sommosiera*. De Madrid, les chasseurs, seuls en reconnaissance à 6 lieues en avant de l'armée, dans la direction d'Astorga, trouvèrent à Benavente 2,000 hommes de cavalerie anglaise avec du canon. Après avoir lutté long-temps avec plus de courage que de succès, les Français furent contraint de se retirer. Le général Lefebvre-Desnouettes, colonel du corps, ayant été fait prisonnier avec quelques chasseurs, le colonel Guyot reprit le commandement en chef, qu'il conserva jusqu'en Autriche, pendant la campagne de 1809. Les chasseurs de la garde furent constamment de service près de l'île de Lobau, pendant les préparatifs nécessaires au passage du Danube, qui eut lieu la veille de l'affaire de Wagram. A partir de ce jour, le colonel Guyot réunit sous son commandement les chasseurs et les chevau-légers polonais. Le lendemain, l'action s'étant engagée à six heures du matin, la troupe sous ses ordres fut exposée jusqu'à midi à un feu terrible d'artillerie, dont une portion tirait à mitraille. Placé au centre de la ligne, à la disposition du

maréchal Macdonald, le maréchal, renforcé par un gros de troupes Bavaroises, reprit l'offensive, et, marchant droit au village de Gerasdorsf, culbuta les Autrichiens qui gardaient ce point, dont l'occupation força toute la droite de l'ennemi à battre en retraite précipitamment sur Znaïm; le corps du colonel Guyot contribua au succès de cette attaque, par l'intrépidité avec laquelle il exécuta trois charges successives. Ce fut seulement alors que le colonel Guyot, qui avait eu très-souvent des commandemens au-dessus de son grade, fut nommé général de brigade et colonel en second. Cet avancement tardif, si on le compare à tous ceux qui avaient lieu dans la garde impériale, fait d'autant plus d'honneur au caractère du général Guyot, que d'ailleurs tout prouvait la confiance que l'empereur avait dans ses talens militaires, et l'estime particulière dont il l'honorait. Ce fut à lui qu'il confia le commandement des troupes d'escorte, dans les voyages qu'il fit ensuite dans la Belgique, à Cherbourg et en Hollande. En 1811, il fut nommé général de division, et, en cette qualité, il fit la campagne de Russie. Dans la marche jusqu'à Moscow, son régiment fut presque toujours tenu en réserve; il ne fut employé, avec une partie de la garde, qu'à chercher l'ennemi sur la route de Kalouga. On le trouva établi et retranché à Maloialosravetz, mais il n'y eut pas d'affaires sérieuses, et ce fut en vain que 6 à 7000 Cosaques cherchèrent à entamer la garde. Pendant la retraite, les chasseurs conservèrent leur réputation, et à Wilna ils avaient encore 630 hommes réunis, dont 350 montés. Ce corps dut en grande partie au général Guyot ce bon état de conservation, et les nombreux objets d'habillement et d'harnachement qu'il trouva dans cette ville, où la moitié des chasseurs fut équipée à neuf. Ce fut encore lui qui le réorganisa à Paris, et le mit en état de faire la campagne de 1813. Pendant toute sa durée, il fut chargé d'escorter l'empereur avec 500 chevaux, et fut ainsi présent aux batailles de Lutzen, Bautzen, Leipsick et Hanau. Après la mort du général Walter, il fut nommé colonel des grenadiers à cheval de la garde, et débuta, dans la campagne de 1814, en sauvant, sous Brienne, une batterie de 20 pièces de canon menacée par une colonne de troupes légères russes, qu'il fit culbuter par 150 jeunes grenadiers. Le général Lefebvre-Desnouettes ayant été blessé, sa division fut confiée au général Guyot, qui, au combat de la Rotière, le 1er février 1814, par une charge dirigée sur le flanc droit de l'ennemi, opéra une puissante diversion qui arrêta ses progrès; il conserva toute la nuit le champ de bataille, et protégea le lendemain la retraite de l'armée, que l'ennemi ne put entamer, malgré sa supériorité. Le 11 février, près de Montmirail, la division Guyot contribua, par plusieurs belles charges, à la défaite d'un corps prussien, sur lequel il fit 1500 prisonniers; ce général reçut une blessure au visage. Le 14, en rétrogradant sur Montmirail, l'armée française rencontra le corps

de Blucker à une lieue de cette ville. L'attaque fut aussi prompte que les charges furent impétueuses; et la cavalerie du général Guyot, après avoir mis le désordre dans plusieurs carrés, cerna dans une ferme un bataillon prussien, qui fut ensuite pris d'assaut par les grenadiers à pied de la garde. Le soir du même jour, il fit encore exécuter une charge hardie, dans laquelle l'ennemi éprouva une perte de plus de 200 hommes tués. On pourrait citer chaque journée, puisque chacune était marquée par quelques affaires, et que le général Guyot prit part à toutes celles qui eurent lieu dans le voisinage du quartier impérial. Il se distingua à la bataille de Montereau, et, le 25, il dégagea, avec 200 grenadiers, une forte reconnaissance de chasseurs, qu'un parti bavarois menaçait d'une destruction complète, entre Troyes et la Guillotière. Le 4 mars, étant avec 400 chevaux entre Château-Thierry et Fimes, il fait charger, par 2 escadrons, un convoi de 300 voitures dirigées sur Reims. Tout est enlevé ou détruit, malgré la plus vive résistance des escortes russe et prussienne. Le lendemain, faisant, avec un semblable détachement, une reconnaissance sur Bac-à-Berry, à peine a-t-il remarqué que ce poste est gardé par 15 à 20 escadrons de Cosaques, avec du canon, qu'il est chargé par un corps supérieur au sien; mais il reste maître du terrain, jusqu'à ce que l'empereur, instruit de sa position, arrive avec la garde, et donne l'ordre au général Guyot d'attaquer la division de Cosaques; ce dernier, les chargeant avec impétuosité pendant quatre lieues, leur tua ou blessa 600 hommes, et leur prit 150 cavaliers montés, le major prince Gagarin, leur commandant, et une pièce de canon. Le 6 mars, le général Guyot prit part, avec sa division, au gain de la bataille de Craone, ainsi qu'aux affaires qui eurent lieu ensuite devant Laon, comme à la reprise de Reims, le 13. Le 14, en poussant une reconnaissance sur la route de Réthel, il prit 150 hommes et beaucoup de bagages. Le 20, à Arcis-sur-Aube, l'empereur, n'ayant avec lui que 10,000 hommes au plus, fut attaqué, vers trois heures de l'après-midi, par les armées autrichienne et bavaroise réunies. Il ordonna au général Guyot de garder, avec 450 cavaliers et une batterie, le point d'Arcis dans la direction de Torcy, de concert avec la division Lefol. Les Bavarois attaquèrent vivement vers quatre heures; mais plusieurs charges dirigées à propos sur les têtes de colonnes qui débouchaient de Torcy, empêchèrent toujours les masses de se déployer, et les deux généraux conservèrent leur position, malgré tous les efforts d'un ennemi infiniment supérieur en nombre; l'arrivée de la vieille garde leur permit, une heure après, de marcher en avant, et de gagner une lieue de terrain. Dans cette affaire, qui dura jusqu'à onze heures du soir, le général Guyot perdit peu de monde. Napoléon, qui avait ramené son armée sur Troyes, le 29 mars, étant décidé à se rendre seul à Paris, partit le 30, à neuf heures du ma-

tin, pour Estissac, et donna l'ordre au général Guyot de choisir dans la garde 600 hommes bien montés, pour être rendus dans la capitale dans la nuit du 31 mars au 1er avril : ce dernier eut rempli sa mission; mais quand il arriva à Fontainebleau, il y trouva l'empereur, qui lui-même n'avait pu entrer à Paris. Après l'abdication de ce prince, le général Guyot conserva le commandement des grenadiers à cheval, et tint garnison à Blois, ensuite à Arras, jusqu'au 23 mars 1815, qu'il reçut l'ordre de reprendre son service à Paris, et de mettre son régiment en état d'entrer en campagne. Aussitôt la guerre commencée il eut le commandement d'une division, composée de grenadiers et de dragons de la garde, avec laquelle il débuta, le 15, en avant de Charleroy, en allant au secours du général Letort, qui déjà était blessé mortellement. Dans la soirée du lendemain, sa division fut employée à déloger les Prussiens du village de Ligny. Elle réussit, mais ce ne fut qu'avec beaucoup de perte. Le 18, la division du général Guyot, en réserve jusqu'à quatre heures du soir, fut mise alors à la disposition du maréchal Ney, qui l'opposa de suite au centre de la ligne anglaise. Trois fois le général Guyot chargea l'ennemi avec la plus grande intrépidité, mais il fut autant de fois repoussé par des masses énormes bien pourvues d'artillerie, auxquelles il n'avait à opposer que des sabres, la batterie d'artillerie légère attachée à sa division ayant été constamment employée ailleurs. Dans la 2me charge, son cheval fut tué sous lui, et lui-même resta au pouvoir de l'ennemi, qui le cribla de coups de sabre, jusqu'à ce qu'il fût délivré par ses grenadiers. Dans la 3e charge, il perdit encore son second cheval, tué par un boulet; il reçut un biscaïen au coude et une balle dans la poitrine. Il cessa alors de commander sa division; mais, une heure après, ayant pu remonter à cheval, il suivit l'arrière-garde de l'armée avec les débris de sa division jusqu'à Génapes, et successivement jusqu'à Paris, en s'occupant sans cesse, malgré ses blessures, à réunir tous les hommes qui s'étaient séparés de lui, tant dans l'action que pendant la nuit suivante. Il est faux, ainsi qu'on l'a déclaré dans le rapport sur cette bataille, qu'il ait fait agir sa division sans en avoir reçu l'ordre : ceux qui ont connu la manière de servir du général Guyot, et la sévère exigence de Napoléon, surtout avec sa garde, regarderont cette assertion comme une absurdité. De Paris, sa division se rendit au-delà de la Loire, où il eut le commandement de toute la cavalerie de la garde, y compris la gendarmerie d'élite et l'artillerie légère, jusqu'à l'époque du licenciement. Ayant été prévenu qu'on devait le charger du licenciement de tous les corps sous ses ordres, il s'empressa de faire au maréchal Macdonald la demande de sa retraite. Il reçut néanmoins l'ordre de diriger toute sa cavalerie, par escadrons, depuis Tours et Saumur jusqu'à Toulouse, suivant un itinéraire qui lui fut envoyé, et après l'avoir exécuté, il s'est

retiré dans ses foyers. Il habite une campagne isolée, où il s'occupe d'agriculture et de l'éducation de ses enfans.

GUYOT (E.), général de brigade, officier de la légion-d'honneur, né à Mantoches, Haute-Saône, le 1er mai 1766, fut d'abord avocat, et quitta, en 1791, cette profession pour prendre celle des armes. Simple soldat, il parvint aux grades d'adjudant-général, de colonel et général de brigade. En 1805, le corps dont son régiment, 9me des hussards, faisait partie, se trouve cerné par les Russes, dans la ville de Wischau, en Moravie; tous les chefs étaient d'avis de se rendre. Le colonel Guyot fait mettre pied à terre à ses hussards pour défendre les différens postes, et quand il aperçoit les premiers régimens français, monte à cheval, fond sur l'ennemi, et le force à prendre la fuite. Le grade de général de brigade fut la récompense de cette belle action. Il se conduisit, dans la guerre de Prusse, avec la même bravoure, et se fit remarquer surtout à Iéna, où il exécuta, à la tête de la cavalerie légère, les charges les plus brillantes; à Guttstadt et à Eylau, il se montra aussi habile général qu'intrépide soldat. Il fut tué le 8 juin 1807, à l'avant-garde du 4me corps, sur la hauteur du village de Kleinenfeld, en exécutant une charge contre les Cosaques.

GUYOT (Hyacinthe-Dominique), élève de l'abbé de l'Épée, et que nous avons cité à l'article du célèbre fondateur de l'institution de Paris (*voy.* Épée), établit à Groningue, en 1790, une institution de sourds-muets. Ce fut dans les exemples et dans les entretiens de son illustre maître, qu'il puisa la méthode qu'il a transportée dans sa patrie, et ce courage supérieur qui fait entreprendre, malgré la faiblesse des ressources pécuniaires, ces grands établissemens dont l'amour de l'humanité est le puissant mobile. M. Guyot jouit plus particulièrement et sans inquiétude, aujourd'hui, des doux fruits de son zèle industrieux et de sa vertueuse persévérance. La belle institution qui lui doit sa création, son maintien et son développement, et que long-temps il a soutenue par ses seules forces, fut enfin encouragée, non-seulement par des hommes pieux et éclairés, mais encore par le gouvernement, jusqu'à l'époque des événemens politiques de 1814. Depuis lors, le roi et la reine des Pays-Bas l'ont favorisé de leur appui; et les actes de leur munificence, avec les secours des personnes charitables, ont mis cet établissement dans l'état de prospérité le plus satisfaisant. M. Guyot a reçu, en 1815, le diplôme de professeur honoraire de l'académie de Groningue. Il serait à désirer qu'au mérite d'avoir créé un établissement qui rend son nom si recommandable, il joignît celui de donner de la publicité, dans le triple intérêt de la science, de ses élèves et des maîtres qu'il a formés, aux résultats de son expérience et de ses méditations studieuses. Les conceptions, les pensées des philantropes, quelle que soit la modestie de leurs auteurs, ne doivent pas rester renfermées

dans le secret de leur cabinet ou dans les entretiens de l'amitié.

GUYOT (Paul), capitaine dans un régiment de ligne à l'époque de la première restauration, en 1814, et chef de bataillon, en vertu d'une lettre de service du comte d'Espinchal, pendant les *cent jours*, en 1815, avait été mis, par ordonnance du roi du 12 mai 1814, à la demi-solde. Il se rendit à Lyon, où il fixa son domicile. Lors du passage de *Monsieur*, comte d'Artois, dans cette ville, ce prince décora de la croix de la légion-d'honneur M. Paul Guyot, qui, après le débarquement de Napoléon à Cannes et son retour à Paris, fut, à ce qu'on assure, le seul officier en demi-solde de la ville de Lyon qui refusa de rejoindre ses drapeaux. Poursuivi comme déserteur, M. Paul Guyot chercha un asile dans le département de l'Ain, où bientôt il s'efforça de rallier des partisans à la cause royale. M. Delandide de Saint-Esprit était alors commissaire extraordinaire du roi dans ces contrées; il indiqua comme point central de réunion dans la 19e division militaire, les chasseurs de Henri IV. M. Paul Guyot se hâta de répondre à l'appel de M. le commissaire extraordinaire, qui le confirma dans son grade de chef de bataillon. Ce fut en cette qualité que M. Paul Guyot prit part aux opérations des royalistes du centre, et il était l'un des commandans de l'expédition d'Oullins, qui perdit 57 chasseurs d'Henri IV, faits prisonniers par les soldats de Napoléon. Après cet événement, M. Paul Guyot se retira dans les montagnes de Chevrières, où ses opérations furent secondées par les capitaines Chèze, Blanchard et Croisier. On n'a aucun renseignement positif sur les actions où M. Paul Guyot se trouva engagé, et l'on ignore s'il est aujourd'hui en activité, et en quel grade il sert.

GUYOT (N.), menuisier, obtint une partie du prix décerné par l'institut national, en l'an 7 de la république, pour la recherche des moyens de secourir les personnes renfermées dans un local incendié.

GUYOT-DESHERBIERS (N.), fut successivement avocat, puis juge au tribunal civil de Paris; chef de division au ministère de la justice sous Merlin; et en 1798, député au conseil des cinq-cents. S'occupant peu de débats politiques, il ne parut à la tribune que pour célébrer le triomphe des républicains, que les Anglais avaient attaqués à Ostende. Après le 18 brumaire, il passa au nouveau corps-législatif, en sortit au premier renouvellement, et depuis cette époque n'a plus exercé de fonctions politiques. On a de lui quelques *Madrigaux*, et deux poëmes sur les *Chats* et sur les *Heures*, et des *Mémoires du comte de Bonneval*. En 1816, il figurait encore parmi les avocats de la cour royale de Paris.

GUYS (Pierre-Augustin), célèbre voyageur et savant distingué, naquit à Marseille, département des Bouches-du-Rhône, vers 1722, et se livra de bonne heure à la profession de négociant, pour laquelle il avait une véritable vocation, et que devaient honorer sa probité, ses mœurs et un esprit

distingué. Des études faites avec fruit, un esprit judicieux, un désir invincible de s'instruire, le dirigèrent dans ses voyages, consacrés en même temps à des spéculations commerciales et à des recherches studieuses. Dans ce double objet, il se rendit plusieurs fois à Constantinople, à Smyrne et en Grèce. L'habitude de vivre avec les Grecs modernes lui donna l'idée de rechercher dans leurs institutions et dans leurs mœurs les traces du génie et de la grandeur de leurs ancêtres. Guidé par Homère et par Pausanias, il vérifiait les descriptions, il parcourait l'archipel, et il y voyageait encore, dans le dessein d'ajouter de nouveaux matériaux à l'ouvrage qu'il avait publié sur la Grèce, lorsqu'il mourut à Zante, île de la mer Ionienne, en 1801, âgé d'environ 79 ans. Cet ouvrage, imprimé pour la première fois en 1776 (2 vol. in-12), et, pour la seconde, en 1783 (4 vol. in-8°, avec figures), a pour titre : *Voyage littéraire en Grèce;* il lui mérita le suffrage et de jolis vers de Voltaire; détermina les Grecs modernes à lui décerner le diplôme de citoyen d'Athènes; le fit admettre à l'académie de Marseille, dont il devint directeur en 1755, et, en 1796, à l'institut national de France, en qualité de correspondant. Outre le *Voyage littéraire en Grèce,* et différens *Mémoires sur le commerce d'Angora et sur les hôpitaux,* Guys a publié : 1° *Relation abrégée de voyages en Italie et dans le Nord* (1772); 2° *Essai sur l'antiquité de Marseille* (1786, in-8°); 3° *Eloge de Duguay-Trouin,* qui concourut pour le prix proposé, en 1761, par l'académie française. Thomas fut couronné; mais des relations littéraires et d'amitié s'établirent entre les deux rivaux. 4° *Poésies fugitives,* et *Traductions en vers, de poètes latins,* éparses dans différens recueils; 5° parmi les ouvrages qu'il a envoyés à l'institut, et qui sont restés manuscrits, on remarque l'*Éloge historique de Silethrop,* et un *Mémoire sur les écrivains de la Grèce.*

GUYS (Pierre-Alphonse), second fils du précédent, naquit à Marseille en 1755, et mourut à Tripoli de Syrie, le 13 septembre 1812. Élevé pour suivre l'exemple de son père dans la carrière du haut commerce, il fit plusieurs voyages dans le Levant, et fut ensuite attaché aux ambassades de France à Constantinople et à Vienne. Nommé successivement secrétaire d'ambassade à Lisbonne, consul en Sardaigne, et consul-général chargé d'affaires à Tripoli de Barbarie et à Tripoli de Syrie, il a rempli ces missions à la satisfaction respective des gouvernemens français et étrangers. Il a publié : 1° en 1776, *Lettres sur les Turcs,* dans lesquelles l'auteur, qui les écrit de Constantinople, démontre comment ce peuple a acquis et perdu sa puissance. On lui reproche de n'avoir pas assez médité ce sujet important, et de n'avoir exposé que des vues superficielles. 2° En 1787, *Éloge d'Antonin-le-Pieux.* L'auteur fait remarquer dans les notes dont il a accompagné ce discours, que Gibbon (*voy.* ce nom), trompé par une fausse interprétation des médailles impériales, avançait que cet empereur avait

préféré pour lui succéder Marc-Aurèle à son propre fils. 3° *La Maison de Molière*, pièce en 4 actes, imitée de Goldoni, représentée au Théâtre-Français en 1787. Cette pièce, assure-t-on, fut mal à propos attribuée à S. L. Mercier, et l'*Almanach des spectacles* de cette époque l'annonça, à tort, sous les initiales de M. de la R.... 4° Plusieurs ouvrages inédits, entre autres, des *Lettres sur les Cyrénaïques*, et sur différens autres pays que l'auteur avait parcourus. Pierre-Alphonse Guys avait, dit-on, une singularité physique, qui toutefois ne le privait d'aucune de ses qualités morales : il lui manquait une oreille, dont la place était entièrement vide.

GUYTON DE MORVEAU (Louis-Bernard, baron), ancien avocat-général au parlement de Dijon, savant chimiste, membre de plusieurs législatures, de l'institut de France, de la société royale de Londres, officier de la légion-d'honneur, etc., naquit à Dijon, département de la Côte-d'Or, le 4 janvier 1737. Destiné au barreau par son père Antoine Guyton, professeur en droit, il fit avec distinction les études analogues à la carrière qu'il devait parcourir; et son mérite lui fit obtenir à 18 ans, en 1755, la charge d'avocat-général au parlement de Dijon, dont il ne fut cependant revêtu qu'après avoir obtenu des lettres de dispense d'âge. Il remplit ces fonctions avec autant de sagesse que d'intégrité pendant 27 ans. Dans cet intervalle, il se livra avec succès à la culture des sciences et des lettres; et dans les diverses publications qu'il fit en 1772, 1775 et 1785, on reconnut le magistrat intègre et éloquent, le jurisconsulte habile, le savant distingué et le poète aimable. Les sciences et plus particulièrement la physique et la chimie, furent toujours les invariables objets de sa prédilection; et la ville de Dijon lui dut la fondation d'un cours public de chimie, de minéralogie et de matière médicale. On vit, avec étonnement, et contre les usages, un magistrat occuper avec le plus grand succès une chaire étrangère à ses travaux habituels, qui toutefois n'en éprouvaient aucune espèce de dommage. Pendant 13 ans, Guyton de Morveau professa à Dijon la chimie. Ses leçons, son exemple, contribuèrent puissamment à répandre dans la contrée qu'il habitait, le goût de cette science et son application aux usages utiles. En 1772, il fit paraître à Dijon, en un vol. in-12, ses *Digressions academiques*, dans lesquelles il proposait et soutenait, par des expériences ingénieuses, ses idées sur le phlogistique et sur la cristallisation, idées neuves et piquantes, mais que le temps a beaucoup modifiées. Ce fut en 1773 qu'il fit cette belle et importante découverte qui a immortalisé son nom, du pouvoir des fumigations acides contre les miasmes contagieux. Ce fut encore sa ville natale qui la première jouit de ce bienfait. Un caveau de la cathédrale de Dijon ouvert sans précaution, produisit un typhus dont l'action fut aussi prompte que funeste. Guyton de Morveau put seul l'arrêter par l'action de l'acide muriatique

oxigéné. Ce procédé, perfectionné par son auteur, purifia, en 1774, les prisons, et par suite les hôpitaux, les bâtimens maritimes et tous les lieux où une trop grande accumulation d'individus vivans produit des émanations mortelles. Ce fut en 1801 qu'il publia en 1 vol. in-8°, la *Description complète de ses procédés de désinfection.* Ils firent disparaître la fièvre d'hôpital, et ils sauvèrent la France, en 1813, 1814 et 1815, de l'épidémie que nos propres armées dénuées de tout, et les armées étrangères y avaient introduites. En 1775, il publia 3 volumes de *vers*, de *discours* et *d'éloges.* En 1785, il donna ses plaidoyers et autres discours inspirés par des circonstances remarquables, et il y inséra des dissertations importantes où il traitait avec un talent supérieur des questions de législation, de haute morale et d'instruction publique. Ce fut à cette époque que, pour se soustraire aux tracasseries journalières que lui faisaient éprouver, par suite d'une jalousie inexplicable, ses confrères du parlement, il se démit de la charge d'avocat-général. Cependant, par une espèce de compensation, il obtint le titre d'avocat-général honoraire. Libre enfin de toute dépendance, il s'occupa sérieusement du plan de nomenclature pour la chimie, qu'il avait proposé aux savans en 1782, et qui fut inséré dans le *Journal de physique* (mai 1782). Guyton de Morveau, créateur de ce plan, que d'abord il n'avait appliqué qu'à la théorie de Stahl, se réunit à Lavoisier et à plusieurs autres chimistes et physiciens distingués, et de concert avec eux, il créa une nomenclature appropriée à la théorie pneumatique. Cette réunion de savans contribua ainsi à propager une théorie qui rendit en quelque sorte européen le goût de la chimie. Guyton de Morveau, qui le premier avait donné l'idée de la nomenclature, fut placé le premier parmi les auteurs de cette importante réforme. Il fit paraître, en 1786, le 1er volume du *Dictionnaire de chimie*, de l'*Encyclopédie méthodique*, où il avait rassemblé avec autant d'érudition que de goût, tout ce que les savans étrangers avaient publié de plus exact. On accorda des éloges sans restriction à l'article *acide*; et l'académie des sciences jugea à l'unanimité cet ouvrage digne du prix qu'elle décernait chaque année au livre le plus utile. Le dictionnaire de Guyton de Morveau reçut un autre prix non moins glorieux; il fut traduit en allemand, en anglais et en espagnol. Ce savant était trop éclairé pour ne pas adopter les principes de la liberté que l'aurore de la révolution promettait de rendre si brillans. Nommé en septembre 1791, par le département de la Côte-d'Or, à l'assemblée législative, il s'y fit remarquer par la sagesse de ses vues. Il fut un des commissaires qui au 20 juin se rendirent auprès de Louis XVI, et il ne quitta ce prince que lorsque le calme eut été rétabli au Château. Réélu par le même département à la convention nationale, il vota avec la majorité dans le procès du roi, et devint secrétaire de cette assemblée. Il fit

aussi partie de plusieurs de ses comités. Sa vie simple, exempte d'ambition, et toujours utile, n'inspira aucune inquiétude aux anarchistes; l'orage gronda autour de lui sans qu'il en fût menacé, et il eut le bonheur de rendre des services importans à plusieurs hommes de mérite qui en auraient été frappés. Au sein même du désordre, il fut utile aux sciences, et il provoqua des mesures dont elles reçurent les plus grands bienfaits. Chargé, en 1794, d'une mission près de l'armée du Nord, il voulut répéter quelques expériences aréostatiques, qu'il avait déjà tentées sans trop de succès à Dijon, en 1783 et 1784. Il fit organiser une troupe pour être employée spécialement au service des ballons qu'il destinait à reconnaître en temps de guerre les dispositions de l'ennemi. A la bataille de Fleurus, il monta lui-même un de ces ballons; mais le résultat de cette tentative ne répondit pas aux espérances de son auteur. Ce n'est point une raison pour abandonner cette idée, dont de nouvelles expériences pourraient démontrer l'utilité. L'invention du *télégraphe* existait depuis à peu près un siècle, lorsque l'auteur de l'*Origine de tous les cultes* la mit en usage dans l'intérêt d'une correspondance amicale, et les frères Chappe l'exécutèrent en grand, par ordre et pour le compte de la convention nationale. (*Voyez* AMONTONS, dans les Mémoires de l'Académie des sciences et dans les Dictionnaires historiques, et dans cette Biographie, les art. CHAPPE et DUPUIS.) Guyton de Morveau entra au conseil des cinq-cents, par suite de la réélection des deux tiers conventionnels. Ses principaux travaux, dans cette assemblée, eurent pour objet les finances et la navigation intérieure, sur lesquelles il fit plusieurs rapports intéressans; il sortit du conseil en 1797. Rentré dans la vie privée, il se consacra exclusivement à ses occupations favorites. Il fut un des savans qui imaginèrent et concoururent à former l'école Polytechnique, dont il devint directeur. Il concourut aussi au perfectionnement du système monétaire, et fut un des administrateurs des monnaies. Lorsque les académies, supprimées en 1793, eurent été rétablies en 1796, sous le titre d'Institut national, il en devint membre dès l'époque de leur organisation. Actif, zélé, infatigable, il ne laissait pas s'écouler d'année sans présenter à sa compagnie des mémoires, fruit de ses recherches et des expériences les plus utiles aux sciences ou à l'économie publique. L'un des principaux rédacteurs des *Annales de chimie*, il a enrichi cette importante collection d'un grand nombre de matériaux qui la recommandent à l'attention des savans. Il y a consigné particulièrement ses expériences sur la *Combustion du diamant*, sur les *Ciments propres à bâtir sous l'eau*, sur les *Affinités et la composition des sels*, sur la *Composition de certains gaz*, sur son *Pyromètre*, ou instrument propre à mesurer les degrés très-élevés de la chaleur; sur sa *Découverte d'un minéral composé uniquement de magnésie et d'acide carbonique*; enfin, ses travaux sur la *Fabrication du*

*rouge à polir les glaces*. On prétend que, malgré tant de travaux, ce savant ne s'est pas élevé au premier rang des chimistes. Ce jugement est rigoureux sans doute, et il ne nous convient pas de le combattre; mais ce qui n'a jamais été douteux, c'est le succès de ses procédés de désinfection, dont la pratique est devenue européenne. Après le rétablissement des Bourbon, en 1814, il perdit la place d'administrateur de la monnaie; toutefois il reçut, dit-on, une pension équivalente à son traitement. Épuisé par ses longs, constans et honorables travaux, il mourut âgé de 79 ans, le 2 janvier 1816. Son collègue de l'institut, M. le comte Berthollet (*voy.* BERTHOLET), prononça son éloge. Guyton de Morveau a publié, outre les ouvrages que nous avons cités : 1° *Mémoire sur l'éducation publique* (in-12, 1762); 2° *le Rat iconoclaste*, poëme (1763, in-8°); 3° *Défense de la volatilité du phlogistique* (1773, in-8°); 4° *Instruction sur le mortier de Loriot* (1775, in-8°); 5° *Mémoire sur l'utilité d'un cours de chimie dans la ville de Dijon* (1775, in-4°); 6° *Description de l'aréostat de Dijon, avec un essai sur l'application de cette découverte à l'extraction des eaux des mines* (1784, in-8°); 7° *Opinion dans le procès de Louis XVI* (1793); 8° *Traité des moyens de désinfecter l'air*, etc. (1801, 1802, 1803, in-8°, traduit en allemand, en anglais, etc.); 9° enfin, *Rapport sur la restauration du tableau de Raphaël, connu sous le nom de la Vierge de Foligno* (1802, in-4°).

GUYTON DE MORVEAU (MADAME), femme du précédent. Cette dame, née Claudine Poullet, était veuve de M. Picardet, collègue de Guyton de Morveau à l'académie de Dijon, et ancien conseiller à la table de marbre de cette ville. En 1798, elle épousa en secondes noces Guyton de Morveau, et le seconda utilement dans ses travaux chimiques : elle prit aussi une très-grande part à la traduction des chimistes étrangers. On lui doit : 1° *Mémoires de chimie, de K. W. Scheele*, extraits des Mémoires de l'académie des sciences de Stockholm, et traduits du suédois et de l'allemand (2 vol. in-12, 1785); 2° *Traité des caractères extérieurs des fossiles*, traduit de l'allemand, d'Abraham-Georges Werner (1790, in-8°). Madame Guyton de Morveau a survécu à son mari.

GUYTON (N.), frère du précédent, a publié, sous le pseudonyme de *Brumore* : 1° *Traité curieux des charmes de l'amour conjugal*, ouvrage extrait du latin de Swedenborg (Berlin, 1784, in-8°); 2° *Vie privée d'un prince célèbre*, ou détails des loisirs du prince Henri de Prusse (1784, in-8° et in-18). Guyton mourut au commencement de la révolution.

GYLLENBORG (GUSTAVE-FRÉDÉRIC, COMTE DE), poète suédois, de la famille du comte Charles de Gyllenborg, ministre de Charles XII en Angleterre, naquit vers 1729. Il devint conseiller de la chancellerie royale; mais la carrière des lettres convenait davantage à ses mœurs douces, et à son goût pour la retraite. Lié d'une tendre amitié avec le comte de Creutz, successivement ministre

et ambassadeur à Madrid et à Paris, et comme lui dévoué au culte des muses, ils concoururent par leurs ouvrages à élever et à fixer la littérature nationale à une hauteur qu'on la jugeait peu capable d'atteindre. Lorsque Gustave III érigea, en 1780, l'académie des sciences et des lettres de Stockholm, il nomma le comte de Gyllenborg membre de l'académie, et le proclama le doyen des poètes suédois, dans la séance solennelle d'installation. Le comte de Gyllenborg mourut à l'âge d'environ 80 ans, le 30 mars 1809, laissant la réputation d'un des premiers poètes de son siècle. Ses principaux ouvrages ont été traduits en danois et en allemand, et lui-même avait commencé à transporter en Suédois l'*Art poétique* de Boileau, pour lequel il avait une grande admiration, et qu'il a imité dans quelques-unes de ses satires; il a aussi imité plusieurs des fables de La Fontaine, et a pris souvent J. B. Rousseau pour modèle, dans la composition de ses odes. La littérature française était l'objet de sa prédilection, et il n'a jamais parlé avec indifférence de ses chefs-d'œuvre, auxquels il ne dissimulait pas qu'il devait beaucoup. Le comte de Gyllenborg a composé des tragédies, des élégies, un poëme épique sur le *célèbre passage du Belts*, en 1658. On sait que dans cette expédition, Charles X, roi de Suède, combattit, avec une partie de son armée, sur les glaces du détroit du Petit-Belts, large d'environ une lieue, et maître de la fortune comme des élémens, entra dans l'île de Fionie. Cette hardie tentative n'a été renouvelée, plus d'un siècle après, que par les Français, dans la conquête de la Hollande. Le poëme du *Passage du Belts* fut jugé avec quelque sévérité; on lui reprocha plus particulièrement des longueurs et de nombreuses répétitions; mais il n'y eut qu'une voix en faveur des autres ouvrages du même poète : *l'Hiver* et *le Printemps*, poëmes; *les Loisirs* et *les Misères de l'homme*, autres poëmes; ses *Poésies diverses*, *mes Amis* et *le Détracteur du monde*, satires; enfin ses *Odes* et ses *Fables*. Le comte de Gyllenborg a encore composé, sur des sujets de morale et de littérature, des *Discours* qui ont été imprimés.

FIN.

# SUPPLÉMENS.

## SIXIÈME VOLUME.

(L'article Estève, inséré au 6e volume, doit être remplacé par l'article suivant, plus étendu et plus exact).

ESTÈVE (Jean-Baptiste, baron), maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, naquit à Entrecasteaux, département du Var, le 3 janvier 1768. Il prit les armes dès l'âge de 16 ans, entra dans le régiment de Normandie, passa ensuite dans la gendarmerie, et obtint successivement, par de beaux faits d'armes, tous ses grades sur le champ d'honneur. En l'an 3, s'étant élancé un des premiers sur la brèche de la redoute dite *Merlin*, devant Mayence, où il reçut deux blessures graves, il fut promu au grade de sous-lieutenant. S'étant de nouveau distingué pendant les premières campagnes de l'armée de Sambre-et-Meuse, il fut nommé lieutenant dans la 2me légion franche, ensuite capitaine dans le même corps, et aide-de camp du général de division Quantin, en messidor de l'an 6. Capitaine adjoint auprès de l'adjudant-général Boissier en l'an 8, attaché ensuite à la division de l'intrépide-général Lannes, il se distingua à la bataille de Marengo, où il eut 3 chevaux tués sous lui, et fut nommé, par le premier consul, chef de bataillon sur le champ de bataille. Il fit depuis partie de l'expédition de Saint-Domingue, commandée par le général Leclerc. A la retraite de Dondon, le 9 germinal an 10, il fut chargé du commandement de l'arrière-garde, qui n'était forte que de 300 hommes. Entouré d'un corps de 6000 Noirs, commandés par Christophe, il soutint le combat pendant 4 heures, se fit enfin jour après plusieurs charges à la baïonnette, et fit éprouver à l'ennemi, de son aveu même, une perte de 800 hommes. M. Estève reçut, dans cette affaire, un coup de feu qui lui traversa la poitrine, et un autre à travers le bras. Revenu en France, il reçut à une grande parade des Tuileries, un sabre d'honneur de la main du 1er consul, passa chef de bataillon dans le 2me régiment de la garde de Paris, et fut nommé, le 12 juillet de l'année suivante, major dans le 1er régiment de la même garde. A la tête de 2 bataillons de cette garde, il se rendit en Espagne, et fit partie du corps d'armée commandé par le général Dupont. Il se distingua à l'affaire du pont d'Arensia, le 7 juillet 1807; enleva la tête du pont, défendue par 6 pièces d'artillerie; culbuta les 1500 hommes qui occupaient ce poste important; et fut, pour sa belle conduite en cette occasion, promu par l'empereur au grade de colonel. Ayant été fait prisonnier avec tout le corps du général Dupont, par suite de la malheureuse capitulation de Baylen, et jeté sur le ponton *la Vieille-Castille* devant Cadix, il fut un de ceux

qui, par l'entreprise la plus hardie, en coupant le câble de ce ponton, et en passant sous toutes les batteries ennemies, parvinrent à sortir de captivité, et à rendre 500 officiers français à leur patrie. Employé avec le 118e régiment, dont il venait de recevoir le commandement, il passa dans le royaume de Léon. Attaqué par 4000 hommes d'infanterie et de cavalerie espagnole, il les repoussa, et leur tua 800 hommes. Le 22 juillet, à la bataille de Salamanque, où le général Marmont commandait l'armée française, le colonel Estève chargea, à la tête de son régiment, une batterie anglaise de 8 pièces de canon, et fut encore grièvement blessé. L'empereur lui confia bientôt le commandement du 4me régiment de voltigeurs de sa garde, et le nomma général de brigade à Dresde, le 23 juillet 1813. Il fit partie, dans cette campagne, du corps commandé par le maréchal Ney, et fut désigné, après la retraite de Léipsick, pour commander à Mayence sous les ordres du général Morand. En 1814, le général Estève fut envoyé dans la Vendée, et servit sous les ordres des généraux Travot et Lamarque. Le 4 juin, il rencontra, dans les sables de Mathès, un corps vendéen, commandé par La Roche-Jaquelin. Le général Estève ayant des forces inférieures, suppléa au nombre par l'habileté de la manœuvre. Il fit d'abord battre la retraite, et ordonna à ses voltigeurs, déjà aux prises avec l'ennemi, de se disperser en criant : *sauve qui peut.* La Roche-Jaquelin se mit aussitôt à la poursuite des prétendus fuyards, et le général Estève revenant sur ses pas, le prit en flanc, l'attaqua au pas de charge, culbuta tout ce qui se trouva sur son passage, et rejeta les débris de ce corps dans les marais de Chatant. C'est dans cette affaire que La Roche-Jaquelin fut tué. Après avoir fourni une carrière militaire si honorable, et avoir prodigué son sang pour la patrie, le général Estève ne s'attendait pas à être, contre son vœu, mis à la retraite, à l'âge de 47 ans, comme il le fut en 1815, quoiqu'il eût encore le pouvoir et le désir de servir utilement son pays. Mais on le retrouverait toujours au premier rang des braves, si le sol sacré de la patrie était de nouveau menacé par l'étranger.

## SEPTIÈME VOLUME.

(L'article consacré au comte FAGNANI dans le 7e volume de cet ouvrage, ayant été fait sur des documens inexacts, nous allons rétablir cet article d'après des renseignemens auxquels on doit accorder toute confiance.)

FAGNANI (FRÉDÉRIC, COMTE), appartient à l'une des familles patriciennes les plus distinguées de Milan. Il fut, non comme le disent les auteurs de la *Biographie des hommes vivans*, chambellan du vice-roi, mais bien chambellan du roi d'Italie, et conseiller-d'état. Les mêmes biographes avancent que l'empereur Napoléon méditant l'expédition qu'il entreprit en 1812, le prince vice-roi envoya le comte Fagnani en Rus-

sie, avec la mission d'explorer l'empire russe sous le voile d'un voyage de plaisir. Ces assertions sont complétement fausses. Le comte Fagnani partit de Paris au mois de juin 1810, pour se rendre dans le nord de l'Europe, et à cette époque, rien ne faisait présager une guerre entre la France et la Russie. Loin de se rendre directement à Saint-Pétersbourg, il voyagea auparavant dans le nord de l'Allemagne, dans le royaume de Danemark et en Suède; le goût des voyages et le désir d'acquérir des connaissances, ont été le seul motif de son absence d'Italie. Il n'avait reçu aucune instruction qui se rattachât à la politique; et sa double qualité de chambellan et de conseiller-d'état ne lui permettait de remplir aucune mission secrète. Les biographes que nous avons déjà cités, traitent assez mal un recueil de lettres qu'il publia à Milan en 1813, principalement sur la Russie, *Lettera sulla Russia.* Ce recueil en 2 vol., parut en un seul en 1812, époque où la liberté de la presse était très-restreinte dans le royaume d'Italie. Ces juges sévères auraient dû accorder quelque attention à cette circonstance, avant de porter un jugement quelconque sur l'intérêt de cet ouvrage, lors même qu'ils auraient connu les premières lettres imprimées en 1812, ce qui n'est guère probable. Le comte Fagnani a encore fait imprimer à Milan, en 1820, *Osservazioni di economia campestre fatte nello stato di Milano.*

FALCK (Antoine-Reinhard), savant hollandais, homme d'état et membre de l'institut royal des Pays-Bas, est né à Amsterdam, en 1776. Après avoir été secrétaire d'ambassade en Espagne, il revint dans sa patrie, où il ne tarda pas à remplir le poste de secrétaire-général du ministère des colonies. Lors de l'abdication du roi Louis, M. Falck se retira des fonctions publiques, et se livra exclusivement à la culture des lettres jusqu'en 1813, époque où il fut nommé par ses concitoyens capitaine de la garde nationale d'Amsterdam. Il seconda par son éloquence leurs efforts pour recouvrer la liberté nationale. Il contribua puissamment et de tous ses moyens à la révolution qui rétablit l'indépendance de la Hollande, dont les écrivains s'empressèrent à l'envi de lui témoigner la reconnaissance publique. Dès l'origine de cette révolution, il fut appelé au secrétariat du gouvernement provisoire; puis nommé secrétaire-d'état, lorsqu'en mars 1815, le prince d'Orange monta sur le trône des Pays-Bas. Enfin, en 1818, ce monarque l'éleva au triple ministère de l'instruction, de l'industrie nationale et des colonies. La même année, on inséra dans les mémoires de l'institut des Pays-Bas, un ouvrage de M. Falck, qui a obtenu beaucoup de succès, sous le titre de *Traité de l'influence de la civilisation hollandaise sur les peuples du nord de l'Europe, et principalement sur les Danois.* Le professeur Vanhemert a publié aussi dans son *Magasin critique,* divers ouvrages philosophiques du même auteur. Avant de terminer cette courte notice sur

un homme que distinguent ses rares talens et son patriotisme énergique, etc., nous citerons le portrait que le professeur Vander Palm, un de ses compatriotes les mieux à même de l'apprécier, en a donné dans l'ouvrage hollandais qui a pour titre : *Monument de la restauration de la Hollande en* 1813. « Il est peu d'hommes, dit-» il, qui réunissent autant de gran-» des qualités de cœur et d'esprit » que M. Falck : formé par la lec-» ture des anciens et par de pro-» fondes études, qui lui ont fait » obtenir, comme savant, une pla-» ce dans l'institut des Pays-Bas; » doué d'un sens droit et d'un goût » pur, connaissant les hommes, » extrêmement poli, il est égale-» ment à sa place dans le rang des » savans, dans la bonne société, et » dans l'assemblée des hommes » d'état. » M. Falck est recommandable à plus d'un titre. Ce n'est pas seulement un homme d'état et un homme de lettres de la plus haute distinction, c'est aussi un honnête homme. Très-différent de ces esprits versatiles qui abondent partout et même dans son pays, M. Falck, qui sous l'empire d'un peuple étranger n'avait pas cessé d'être Hollandais, n'a pas oublié qu'un moment il avait servi sous un prince français, et ne s'est pas cru obligé, pour le faire oublier, de persécuter les Français que le malheur des temps avait poussés jusqu'en Belgique. Il les a servis autant que sa situation le permettait, autant que ses devoirs pouvaient se concilier avec l'intérêt qu'il leur portait, intérêt qu'il n'a jamais dissimulé. Ce fait est bon à rappeler, comme il est bon de rappeler aussi que pendant les révolutions qui ont agité son pays, M. Falck toujours patriote s'est abstenu de toute exagération, et n'a jamais eu un seul acte de persécution à se reprocher.

FAREZ (Maximilien), ancien avocat au parlement de Paris, ex-membre du corps-législatif, ex-député en 1814, membre de la légion-d'honneur et de l'ancien ordre de la Réunion, est né à Villers-Plouich le 10 février 1769. M. Farez exerçait les fonctions d'avocat lorsqu'il fut nommé, en 1791, professeur de belles-lettres au collége de Cambrai. A la suppression de cet établissement, les suffrages des habitans de cette ville le portèrent aux fonctions de juge-de-paix. En août 1792, il se prononça franchement, dans une assemblée primaire, pour le maintien d'une monarchie constitutionnelle. Cette opinion franche et loyale indisposa contre lui les hommes exagérés qui ne cherchaient dans une révolution salutaire que les moyens de satisfaire leurs passions haineuses ou leur ambition sans bornes. Membre du conseil municipal de Cambrai en 1793, il y dicta la réponse énergique par laquelle la ville refusa d'ouvrir ses portes au général autrichien de Boros, qui sommait la place de recevoir les troupes des puissances coalisées contre les Français. Peu de temps après, il défendit avec courage, quoique sans succès, M. Letellier, secrétaire de la municipalité, traduit devant le tribunal criminel jugeant ultra-révolutionnairement. Nommé procureur-syndic du district, il en exerça les

fonctions, soit sous ce titre, soit sous celui d'agent national, dans les circonstances les plus critiques. La probité et le patriotisme furent ses guides; mais sa pitié pour le malheur le rendit suspect à Joseph Lebon, qui allait le faire proscrire lorsque la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) mit un terme aux vengeances du sanguinaire proconsul. En l'an 4, comme parent d'émigré, il fut obligé de cesser toute fonction publique. Il ne fut réemployé que vers 1800, qu'il fut nommé à la fois membre du conseil-général du département du Nord, et commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Cambrai. Trois fois élu au corps-législatif, il se vit, en 1811, nommé par le sénat le premier des 8 députés du département du Nord. Ce fut lui qui, par un mémoire signé d'un grand nombre d'autres députés, provoqua la loi si nécessaire du 12 mai 1806, contre les menaces d'incendie. Souvent honoré du suffrage de ses collègues, il fut secrétaire du corps-législatif pendant la session de 1809, et membre de la commission de législation. En 1813, il fut nommé chevalier de l'ordre de la Réunion. Il assista, en 1814 et en 1815, aux deux premières sessions de la chambre des députés. Il y fit partie des commissions de la liberté de la presse, de comptabilité et de la remise des biens non vendus des émigrés. Ce fut lui qui, le premier, proposa une loi sur la responsabilité des ministres. Son projet, dont la chambre ordonna l'impression le 26 août 1814, fut soumis à une commission qui le nomma son rapporteur. Le rapport qu'il fit et son résumé à la fin de la discussion furent aussi imprimés par ordre de la chambre; mais le ministre parvint à faire nommer une autre commission, dont il ne put pourtant écarter l'auteur de la proposition originaire. M. Faget de Baure fut chargé du nouveau rapport; mais à peine la proposision fut-elle adoptée, que la session fut close, ce qui rendit le projet comme non-avenu. Après avoir participé à la session du mois de mars 1815, M. Farez fut nommé, par le département du Nord, membre de la chambre des représentans. A son retour dans ses foyers, il fut en butte à la calomnie et déchiré dans vingt pamphlets anonymes. Il dédaigna d'y répondre. Peu de jours après, le collége électoral lui donna une nouvelle preuve d'estime en le nommant son secrétaire. Depuis 15 ans, il était investi du ministère public près le tribunal de Cambrai. Sur une dénonciation anonyme d'individus personnellement intéressés à son remplacement, il fut destitué. Il ne put se justifier de griefs qu'il ignorait et qu'il ne connaît point encore. Il avait été nommé, en 1814, avec ses collègues de députation à la chambre, membre de la légion-d'honneur. M. Farez peut être compté au nombre des hommes recommandables de notre époque, par leur probité politique et par un attachement sincère à leur patrie. Magistrat éclairé, député courageux, il ne s'est jamais écarté de la ligne constitutionnelle qu'il a-

vait choisie dès l'aurore de la révolution. Faisant une abnégation franche et constante de tout intérêt personnel, il ne vit jamais que le bien public. Subordonné aux ministres, il osa proposer une loi positive et efficace pour établir leur responsabilité. Ce trait seul suffit pour peindre son caractère, et donner des garanties aux vrais amis d'une noble et sage indépendance.

FONZI (Joseph-Ange), chirurgien-dentiste, a soumis à l'académie de médecine de Paris, des dents artificielles, que cette société savante a approuvées, en déclarant, sur le rapport de ses commissaires, MM. Bourru, Désessartz, Descemet, Guillotin et Mallet, qu'elle ne peut qu'applaudir aux travaux de M. Fonzi, et qu'elle doit donner à ce très-habile dentiste toutes les marques d'approbation qui sont en son pouvoir. De son côté, l'athénée des arts a décerné à M. Fonzi, dans sa séance publique du 15 mai 1818, une couronne et une médaille, comme maximum de ses récompenses. Nous devons à l'habileté de ce chirurgien-dentiste, et comme objet d'une utilité générale, faire connaître les bases des rapports de la société de médecine et de l'athénée des arts. Les dents de l'invention de M. Fonzi sont composées principalement d'une terre (le kaolin) et d'oxides métalliques, mélange susceptible d'acquérir, par l'action du feu, une dureté supérieure à celle de la porcelaine. La variété des oxides que l'auteur emploie dans sa fabrication, donne une variété indéfinie de teintes aux dents qu'il compose, de sorte qu'il peut toujours appareiller ses dents artificielles aux naturelles qui restent fixées dans la bouche du malade. Des expériences réitérées, faites par plusieurs membres de l'académie de médecine, prouvent non-seulement que ces dents sont de la plus grande dureté et solidité, mais encore incorruptibles, puisque ni la salive, ni les alimens qu'elles doivent broyer, ni les différens gaz qui peuvent s'exhaler de l'estomac ou des poumons, ne sont capables d'en altérer la substance ou la couleur. D'un autre côté, M. Fonzi monte ses dents sur du platine, et les y soude avec de l'or, ce qui rend la monture non moins inattaquable; d'où il suit que ces dents, à raison de leur incorruptibilité, sont préférables à toutes les dents d'éléphant ou d'ivoire, d'hippopotame, d'os de bœuf, etc., qui toutes à la longue se putréfient. La manière dont M. Fonzi fixe dans la bouche les pièces composées d'une ou de plusieurs de ces dents artificielles, est surtout fort ingénieuse. Jusqu'à présent on avait coutume d'arrêter une ou plusieurs dents artificielles figurées sur un seul morceau de substance osseuse, avec du fil d'or ou un cordonnet de soie ou de chanvre ciré, qui les attachait, de chaque côté, à la dent la plus voisine. Cette manière ne tend à rien moins qu'à déchausser, ébranler, carier, et rendre à la fin caduques les deux bonnes dents sur lesquelles on lie ces dents postiches. M. Fonzi a trouvé le moyen de fixer ses nouveaux râteliers avec une petite lame d'or élastique, qui a la

plus souvent son point d'appui sur les bonnes dents les plus éloignées, qu'elle ne tire point à elle, et qu'elle n'ébranle aucunement; au contraire, elle les soutient, si elles sont chancelantes. Nous n'avons rien à ajouter aux suffrages de ces deux sociétés.

## HUITIÈME VOLUME.

GOICOECHEA (Joseph-Antoine de Lieudoy), né le 3 mai 1735, à Carthagène d'Amérique, entra dans l'ordre des franciscains, et fit ses cours d'études d'après le plan suivi dans cette contrée, où s'était perpétué l'enseignement du fatras scolastique. D'heureuses circonstances lui procurèrent l'avantage de venir en Europe, de visiter quelques provinces méridionales de la France, et surtout l'Espagne, où les études, après l'expulsion des jésuites, venaient de recevoir une impulsion salutaire. Le P. Goicoechea, doué d'une rare perspicacité et d'une inconcevable activité, saisit avidement l'occasion d'étendre ses recherches sur toutes les branches de connaissances mathématiques, physique, botanique, arts et métiers, agriculture, philosophie, théologie : rien ne fut oublié. Il était sans cesse au milieu des savans, des monumens et des bibliothèques. Chargé, pour ainsi dire, de faire des conquêtes sur l'Europe, il retourna en Amérique, et arriva à Guatimala avec une ample provision de livres, de globes, et d'instrumens scientifiques. Bientôt après, il fit un voyage dans la chaîne des montagnes d'Agalta; il y fonda deux villages peuplés d'Indiens, auxquels il enseigna la religion, l'agriculture, et tout ce qui pouvait leur faire goûter les bienfaits de l'état social. Nommé ensuite professeur à l'université de Guatimala, où, pendant environ 30 ans, il a enseigné la philosophie et la théologie, il forma le projet d'y améliorer les études, et d'y naturaliser les inventions utiles de tout genre importées d'Europe. S'il ne fit pas lui-même des découvertes importantes, il eut le mérite de répandre celles des autres, et l'on peut lui appliquer ce que Fontenelle a dit d'un autre philosophe : qu'il avait dérobé à Prométhée le feu céleste pour le communiquer aux hommes. Son installation au professorat fut pour cette université une nouvelle ère. Toutes les parties de l'enseignement prirent une autre face dans cette contrée, où jusqu'alors les problèmes géométriques, les équations algébriques étaient réputées une sorte de magie ou de théurgie. Goicoechea avait le talent si rare d'exposer clairement ses idées, de les inculquer, d'inspirer aux élèves son enthousiasme pour tout ce qui peut étendre l'horizon de la pensée, et élever à la fois l'âme et l'esprit. De tels succès, dans aucune contrée, ne peuvent rester impunis. L'envie lui suscita des ennemis, le harcela par des persécutions et des disgrâces qu'il supporta avec une résignation chrétienne; mais enfin la vérité et la justice triomphèrent, et le savant professeur, rendu à ses

fonctions, put jouir en paix du plaisir de continuer à faire le bien. Son éloge retentissait partout; son portrait, par ordre de l'université, orna la salle de ses séances. Avec quelques amis, il fonda la *Société économique*, à laquelle il lut divers mémoires sur la botanique, sur l'agriculture, sur le pastel, sur la mendicité et les moyens de l'extirper, et sur l'état des Indiens, en faveur desquels il adressa, au roi Charles IV, une réclamation éloquente. Il avait à cœur spécialement d'appeler la protection de ce prince sur l'exercice des arts mécaniques, si nécessaires à encourager pour la prospérité de ses sujets d'Amérique. Les Indiens avaient pour Goicoechea une tendresse filiale, et constamment ils furent pour lui un objet de prédilection. Divers sermons, tant imprimés que manuscrits, attestent ses talens. La religion, sur ses lèvres, paraissait toujours avec son double caractère de majesté et d'amabilité; l'ascendant qu'il exerçait comme prédicateur se fortifiait encore du spectacle de ses vertus. Comme Genovesi à Naples, Goicoechea fut pour Guatimala le réformateur des études, l'introducteur des bonnes méthodes, des doctrines saines, des inventions dans les sciences et dans les arts. Cet homme de bien mourut le 2 juillet 1814, à Guatimala. Les événemens qui pendant quelques années ont troublé ce pays, avaient suspendu l'hommage solennel que voulait lui rendre la société économique. Elle acquitta cette dette le 9 février 1821, par l'organe d'un de ses membres, don Joseph del Valle. L'éloge funèbre de Joseph-Antoine de Lieudoy Goicoechea est inséré dans le journal *el Amego de la patria*, Guatimala, n° 16, fol. 363 et suiv.

FIN DES SUPPLÉMENS.

## *ERRATUM.*

Fockedey, tom. 7, pag. 189, 3e ligne, au lieu de ces mots : *fut le seul député du Nord qui ne vota pas*, etc., lisez : *fut le seul des députés du Nord présens qui ne votèrent pas*, etc.

---

## AVIS DU LIBRAIRE-ÉDITEUR.

Les souscripteurs à la *Biographie nouvelle des Contemporains* qui auraient négligé de faire prendre, ou qui n'auraient pas reçu, le dernier volume ou tout autre de cet ouvrage, sont invités à le faire retirer.

Le Libraire-Éditeur s'est déterminé, par suite d'un grand nombre de demandes, à prolonger la souscription, et à livrer un volume par mois, afin de faciliter aux jeunes gens et à la *petite propriété*, l'acquisition de la *Biographie nouvelle des Contemporains* et de tout autre ouvrage de la librairie offert par souscription, tels que la *Vie de Napoléon*, par M. A. V. Arnault, ancien membre de l'institut; *Œuvres de Napoléon*, 5 vol.; *Origine des Cultes* de Dupuis, 7 vol. in-8°, avec atlas; *Dictionnaire historique* de Ladvocat, 6 vol. in-8°; *Collection des Mémoires sur la Révolution*, 20 vol. in-18, etc., etc.